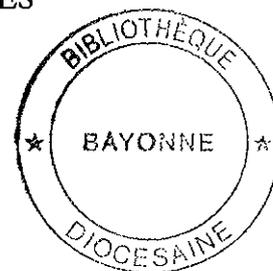


281
TER

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 332



TERTULLIEN

LES SPECTACLES

(De spectaculis)

*INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE,
TRADUCTION ET COMMENTAIRE*

DE

Marie TURCAN

Ancien membre de l'École Française de Rome

Publié avec le concours
du Centre national de la Recherche scientifique

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(U.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique)*

© Les Éditions du Cerf, 1986.
ISBN : 2-204-02635-2
ISSN : 0750-1978

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd de Latour-Maubourg, PARIS 7^e
1986

INTRODUCTION

Donnant en 1584, après Martin Mesnart et Sigismond Gelenius son édition complète des œuvres de Tertullien, le savant Jacques de Pamèle se flattait d'avoir accompli sur le *De spectaculis* un travail d'édition critique et d'explication si parfait qu'il ne laissait plus rien à désirer à ses successeurs, «adeo ut alio de spectaculis commentario praeter librum hunc posthac non sit opus¹».

D'autres commentateurs sont venus... Nous en parlerons plus avant. Quant au texte, il nous est parvenu dans un état si lamentable que les éditions succèdent aux éditions sans jamais épuiser la matière. De quels moyens disposons-nous donc pour l'établir?

L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

I. LES MANUSCRITS

Ce texte nous est aujourd'hui connu par trois témoins de la tradition manuscrite, mais de façon très inégale.

1. *Q. Septimii Florentis Tertulliani... opera quae hactenus reperiri potuerunt omnia*, Parisiis 1584, p. 249. Cette édition est souvent donnée comme étant de 1579, date des épîtres dédicatoires. Si l'on en croit le *Dict. d'arch. chrét. et de Liturgie* de F. CABROL et H. LECLERCQ, XIII, I, Paris 1937, col. 968, l'édition prête en 1579 ne parut qu'en 1584 à Paris. La *Belgica typographica 1541-1600*, Nieuwkoop 1968, p. 366, mentionne également une édition de 1584 à Anvers, mais rien auparavant.

A Le seul à nous l'avoir transmis en entier est le fameux *Agobardinus* du IX^e siècle (A) conservé à la Bibliothèque Nationale sous le n^o *Lat. 1622*, où il occupe les folios 89 r à 105 r. Malheureusement, cette section du manuscrit a beaucoup souffert de l'humidité. La plus grande partie des lignes est amputée au début sur le verso, à la fin sur le recto, de plusieurs signes représentant parfois jusqu'à vingt lettres. Pour son édition de 1961¹, E. CASTORINA a soumis aux rayons de la lampe de Wood les mots évanescents et a pu ressusciter un grand nombre de lettres, faisant faire à la lecture de A un progrès sans doute définitif. On trouvera aux pages XLII-LII de son introduction le tableau de ses lectures comparées à celles que firent REIFFERSCHIED pour l'édition du Corpus de Vienne de 1890 et A. BOULANGER pour son édition de 1933. Le travail considérable de Castorina, fait avec beaucoup de scrupule et de soin, a certainement porté à leur maximum les possibilités de lecture de A, et c'est sur sa recension que je m'appuierai².

Mais, outre ces manques dus à l'usure, A présente des

1. *Tertulliani De spectaculis* (*Biblioteca di Studi Superiori*, vol. XLVII), Firenze. C'est à cette édition que renverra la simple indication CASTORINA ou CAST.

2. On peut certainement considérer comme faisant partie du manuscrit certaines lettres lues trente ou soixante-dix ans avant Castorina. Mais le sens ne s'en trouve guère modifié et il me paraît plus simple de m'en tenir à sa lecture, comme représentant l'état actuel du manuscrit. Castorina fait suivre son tableau des p. XLII-LII de celui des erreurs de lecture de ses devanciers (p. LIII-LVIII). Lui-même n'en est pas exempt (qui n'en laisserait échapper dans un tel travail, malgré sa vigilance?). Mais elles se situent davantage au niveau de la rédaction qu'à celui de la lecture. Par ex., il indique p. 48 une leçon de A pour un fragment dont il vient de signaler l'omission... dans A. P. 116, il crédite A d'un *nocabant* tout en affirmant p. XLIV qu'il lit au f^o 92 v, l. 13 *ocant*, etc. Certes, des lectures sont fautives. En II, 11 (p. 58), j'ai pu vérifier que A porte bien *innocentiae*. En VII, 4 (p. 156), on lit parfaitement bien dans A *illuc*, *etpetuntur* et non *illic... expetuntur*. Mais il s'agit de fautes mineures que je rétablirai, sans les signaler, quand je les aurai constatées.

lacunes, soit de mots isolés (dont le décompte est difficile à faire, car on ne sait pas toujours si c'est Tertullien ou le copiste qui omet tel auxiliaire ou telle préposition) qui peuvent être une négation, une conjonction, même le verbe principal, soit de groupes qui vont de deux à dix mots, l'ensemble de ces lacunes représentant plus de 200 mots. Enfin, une grande lacune a fait disparaître une vingtaine de lignes (environ 125 mots) de XXVII, 4 (*uocibus constupratum*) à XXVIII, 2 (*lugere coeperint*).

O En 1946, le savant suédois G. Claesson découvrait dans un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, parmi un choix d'auteurs ecclésiastiques, des extraits de quatre traités de Tertullien, dont le *De spectaculis*¹. Il s'agit de l'*Ottobonianus Latinus 25* (O) qui date probablement du XIV^e siècle². Les fragments de notre traité en occupent les folios 251 r à 255 r. Ce manuscrit fournit le début jusqu'à II, 3 (*ab hac secta*) et la fin à partir de XV, 2 (*Deus praecepit Spiritum Sanctum*), mais avec des coupures qui vont de quelques mots à plus de vingt-cinq lignes, englobant notamment les chapitres :

I, 4 (*Atquin hoc cum maxime*) à II, 2 (*Dei transiguntur*)
 XVI, de 7 (*si quid horum*) à la fin
 XVII, 2 (*quam denique pantominus*) à 3 (*praedicatur; etiam*)
 XVII, 6 (*si et doctrinam saecularis*) à XIX, 1 (*expectabimus*)
 XIX, 5 (*sed haec ethnicis respondi* à *quam meminisse*)
 XXI, 4 (*et qui insigniori*) à XXII, 2 (*et ornamentis quibusdam*)
 XXIII, 6 (*proinde uocem*) à 7 fin (*ut napulando deficiant*)
 XXV, 1 (*pacem opinor*) à 4 (*spongias retiariorum*)
 XXVI, 4 (*quid luci*) à XXVIII, 1 (*inuitator ipsorum est*)
 XXVIII, 2 (*lugeamus ergo* à *tunc quoque pariter lugeamus*)
 XXX, 3 (*item praesides*) à 4 (*redituras affirmabant*).

1. Les trois autres étant *Pud.*, *Paen.* et *Pat.*

2. Voir l'étude de J. BORLEFFS, «Un nouveau manuscrit de Tertullien» dans *Vig. Christ.*, V, 1951, p. 65 ss.

En général, ces coupures, volontaires, n'ont pas entraîné de remaniements. Le seul vraiment notable se trouve en XXX, 4 qui devient : *tot praeterea philosophos, tot etiam poetas...* On voit que Tertullien n'y est guère défiguré.

Voisin de la famille de Corbie, mais *Corpus* à lui tout seul¹, O offre un texte où les fautes matérielles (dittographies, erreurs, omissions, ajouts) sont rares et ont presque toujours fait l'objet, à la relecture, d'une correction. En comparant, là où c'était possible, les leçons de O avec celles du très estimé manuscrit de Troyes (T), J. BORLEFFS s'est attaché à montrer « les qualités supérieures d'O, malgré ses fautes et ses omissions² ».

De fait, O est seul à nous avoir conservé *factitantibus* en XV, 8, *atque* en XX, 6 (et *quae cett.*) et le remarquable *rostratus* de XXIII, 2 qu'appuie le *tot status* de A. Il présente, seul avec l'édition Mesnart, *innocentes* en XIX, 2, *erigere* en XXIX, 1. Il s'accorde avec Mesnart et Gelenius pour des leçons intéressantes comme *figura* de XVI, 3 (*gula Ae*), *amoliri* de XVII, 1 (*amare Ae*), *oportet* de XIX, 2 (*potest Ae*), *interesse* de XX, 1 (*inseti Ae*).

Mais il est seul aussi à présenter certaines leçons aberrantes comme l'étonnant *uerba in granidam* de XXIII, 4 (pour *uerberandam*), *hostibus* en XVI, 1 (pour *sortibus*), *scenae, aduocantur* en XXVIII, 1 et 4 (pour *cenae, auocantur*), *uarietates, habet* en XXIX, 4 et 5 (pour *ueritates et habes*). Il partage avec Mesnart et Gelenius le *aut utrumque adhuc* de I, 3 et avec Mesnart et l'*Agobardinus* le *euocet* de II, 3 dont nous dirons ci-dessous³ les raisons qu'on a de les rejeter. Si l'on jette un coup d'œil, enfin, sur l'apparat de XX, 3-5 ou

1. C'est la conclusion à laquelle parvient CASTORINA (p. XXXI) après BORLEFFS (*art. cit.*, p. 78 et n. 33) et E. DEKKERS (*Corpus Christianorum, Series Latina*, I, Turnhout 1954, p. VII). Cf. aussi J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Église*, II, Paris 1958, p. 300.

2. *Art. cit.*, p. 76.

3. P. 15/16 et 17.

de XXX, 6 et 7, on y verra presque uniquement des bévues de O.

Il s'agit donc d'un manuscrit intéressant, mais qu'on n'a pas de raison majeure de suivre aveuglément¹ et dont on n'adoptera pas automatiquement les leçons pour les variantes indifférentes.

L. Peu après la découverte de Claesson, un archiviste néerlandais retrouvait dans la reliure d'un registre du XVI^e siècle, de la seigneurie de Keppel, un folio de manuscrit carolingien datant du IX^e siècle et provenant sans doute du scriptorium de la Cathédrale de Cologne². Conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Leyde (d'où son sigle L³), ce folio constitue jusqu'à présent le seul reste d'une collection attestée par un catalogue de l'Abbaye de Corbie : le *Corpus Corbeïense*⁴ dont faisait également partie le manuscrit communiqué par Johannes Clemens Anglus à Jacques de Pamèle⁵, ainsi que le *uetustissimus* de Mesnart et le *Masburensis* de Gelenius⁶ sur lesquels nous reviendrons. Il contient les chapitres XXVII, 4 (*gratissimis et acceptissimis*) à XXX, 3 (*insultantibus contra*) avec une lacune d'environ une ligne et demie en XXIX, 1 (*-tributas tibi... iucundius quam*).

1. Comme le fait parfois Castorina qui adopte par ex. en XX, 1, sur la seule foi de O, un *directe* qui n'apparaît nulle part ailleurs chez Tertullien, alors que *directo* revient une dizaine de fois, sans la moindre variante dans les manuscrits et toujours avec le sens que nous lui trouvons dans ce passage.

2. Voir l'étude de G.I. LIEFTINCK, « Un fragment de *De spectaculis* de Tertullien provenant d'un manuscrit du neuvième siècle ». *Vig. Christ.*, V, 1951, p. 193-203.

3. Ce sigle, adopté par E. Castorina, me paraît plus parlant que le K préféré par E. DEKKERS pour l'éd. du *Corpus Christianorum*, I, p. 226 ss.

4. Cf. E. DEKKERS, « Note sur les fragments récemment découverts de Tertullien » dans *Sacris erudiri*, IV, 1952, p. 374.

5. E. DEKKERS, *ibid.* et J. QUASTEN, *op. cit.*, II, p. 301.

6. Voir la conclusion de CASTORINA, p. XXXV.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau comparatif des leçons de A et du fragment dressé par Lieftinck¹ pour être immédiatement convaincu de la supériorité de ce dernier : en regard de *notum* et *gratuita* de A (*ueitum*, *granita* L), qu'on voie des leçons comme *delicatus* (*dilicatus* A), *quod calcas* (*quot calcas* A), *metas consummationis* (*et has consumationes* A), sans parler du nombre des omissions et des mots mutilés de A dans ce passage.

La comparaison avec O, d'autre part, semble également être favorable à L. Certes, O fournit des leçons incontestables comme *conflictamur* (*conflectemur* L), *notum* (*ueitum* L), *erigere* (*eregere* L) et la plupart des variantes qu'il offre méritent examen. Mais on retiendra de L *caenae* (*scenae* O), *auocantur* (*aduocantur* O), *debebitus* (*debimus* O), *ueritates* (*uarietates* O). Peut-être Lieftinck n'a-t-il pas tort de qualifier ce reste de manuscrit, malgré sa brièveté, de « source de première importance² ».

D'autant plus que ce fragment, en se révélant très proche des éditions de Mesnart et de Gelenius³, jette quelque lumière sur le travail des premiers éditeurs dont nous allons maintenant aborder l'étude. En effet, O et L ne viennent au secours de A — et encore avec des défaillances — que pour environ un tiers de l'œuvre. Le recours aux éditions anciennes est donc une nécessité.

II. LES PREMIÈRES ÉDITIONS

C'est en 1545 que le *De spectaculis* est publié pour la première fois par Mesnart (*b*) d'après un manuscrit « très ancien » sur lequel il ne nous renseigne pas autrement (*beneficio Ioannis Gangnei... ex uetustissimo codice*). Cette édition est suivie en 1550 de celle de Gelenius (*c*) qui aurait

1. *Art. cit.*, p. 197-198.

2. *Ibid.*, p. 194.

3. *Ibid.*, p. 198-200 et CAST., p. XXXI-XXXV.

employé, si l'on en croit son introduction, *complures ueteres e Gallicanis Germanicisque bibliothecis... codices*, dont un, *longe incorruptissimus*, qu'on est allé chercher au fin fond de la Bretagne : le *Masburensis*. Dès 1579 enfin, Pamelius (*d*), fort du manuscrit d'un certain Clemens Anglus, tenait prête une édition nouvelle et abondamment annotée.

Outre ces trois éditions, on a coutume de faire appel à la seconde de Rigault (*e*), parue en 1634, qui repose sur l'*Agobardinus* mais a bénéficié aussi d'annotations d'érudits, notamment de Fulvius Ursinus, à travers la collation qu'en avait faite Jean de Wouwer¹.

Laissons pour l'instant de côté le cas de Pamelius, dont nous reparlerons plus loin, pour nous arrêter aux éditions de Mesnart et de Gelenius.

Aussi bien le *uetustissimus* de Mesnart que le *Masburensis* de Gelenius ont donné lieu à controverses, comme si le premier souci des anciens humanistes avait été de fournir au lecteur un texte retravaillé dont on s'efforçait de lui cacher les sources. N'est-on pas allé jusqu'à soutenir que le *Masburensis* n'avait jamais existé et ne serait qu'une fanfaronnade d'éditeur destinée à faire vendre une copie à peine déguisée de Mesnart, au mieux une nouvelle édition de son *uetustissimus*²? Dans son article de 1952, E. Dekkers soupçonne Mesnart de couvrir de l'expression *ex uetustissimo codice* (*codex* qu'il identifie après d'autres avec l'*Agobardinus*³) « une opération bien complexe » d'amalgame de textes relativement récents et faciles⁴. Gelenius n'est guère

1. Cf. P. PETITMENGIN, « Le Tertullien de Fulvio Orsini », *Eranos*, 1961, p. 118 s.

2. C'est ce qu'écrit G.F. DIRCKS dans la préface à son éd. du *De oratione* (*Stromata patristica et mediaevalia*, IV) Utrecht-Anvers 1956, p. 7. Contra, B. LUISELLI dans son éd. du *De baptismo*, *Corpus Paravianum*, Turin 1960, p. XXIII.

3. Cf. CAST., p. XXI.

4. DEKKERS, *art. cit.*, p. 379-381.

mieux traité. Sans nier l'existence du *Masburensis*, Dekkers pense que Gelenius s'est contenté de copier Mesnart, n'apportant vraiment du neuf grâce à son manuscrit que pour trois traités (*Mon.*, *Pud.* et *Iei.*), corrigeant le reste — donc aussi notre *De spectaculis* — «selon ses préférences¹». E. Castorina, qui résume ces controverses, a fait justice de cette sévérité². A bon droit.

En effet, la découverte de L, dans lequel G.I. Lieftinck verrait volontiers l'un des manuscrits utilisés par Gelenius³, est des plus instructives sur les sources et le travail des premiers éditeurs. Voici par exemple, en un passage que ne donnent ni A ni O (XXVII, 5 — XXVIII, 1), les trois versions :

L	b	c
omnia illa...proinde habe ac stillicidia mellis deliuacunculo uenenato nectangi gulam facias uoluptatis quantipericulum persauitatem saginentur eiusmodi dulcibus conuiuasui et loca et tempora et inuitator ipsorum est.	omnia illic...Proinde habe, ac si stillicidia mellis deliuacunculo uenenatu, nec tangi gulam facias uoluptatis, quanti periculum per suauitatem saginentur eiusmodi dulcibus conuiuasui, et loca et tempora imitator ipsorum est.	omnia illic...proinde habe ac si stillicidia mellis de liuacunculo uenenato; nec tanti gulam facias uoluptatis, quanti periculum. Per suauitatem saginentur eiusmodi dulcibus conuiuasui, et loca et tempora et inuitator ipsorum est.

La parenté de *b* et *c* avec L frappe dès l'abord, comme si l'effort des éditeurs successifs avait essentiellement consisté à mieux séparer les mots et à perfectionner la ponctuation. Néanmoins, le premier enseignement de cette confrontation est que Mesnart et Gelenius n'ont pas utilisé le même manuscrit, car si *uenenatu* peut représenter une mauvaise

1. *Ibid.*, p. 381-382.

2. P. XXI-XXV.

3. *Art. cit.*, p. 198-203.

lecture ou une inadvertance, il y a trop loin de *tangi* à *tanti*, de *imitator* à *et inuitator* pour qu'on puisse y voir deux lectures d'un même texte. D'autre part, la présence de *tangi* et *et inuitator* dans L prouve que ni Mesnart, ni Gelenius ne sont des «correcteurs» abusifs : ils suivent leur modèle.

Le second enseignement est que chacun a disposé d'une autre source, différente pour chacun. Cette phrase manquant dans A, ce n'est pas à lui que Mesnart a pris *illic* et *tempora*, mais les ajouts qu'il fait plus loin (*notum* en marge en XXVIII, 5 et *spatia* dans le texte en XXIX, 3) montrent que son manuscrit était de la famille de A. Gelenius a pu emprunter à Mesnart *illic* et *tempora*. Mais d'où vient *tanti*, que présente également Rigault? Ni de A, ni de O, tous deux absents. S'agit-il d'une correction personnelle justifiée par *quanti* et que lui aurait empruntée Rigault? Je ne le crois pas car, juste avant ce *tanti*, Rigault est seul à présenter un *de ranunculo* qu'il se donne bien du mal à justifier dans ses notes. S'il avait suivi Gelenius, comme le fait apparemment Pamelius¹, sans doute aurait-il pris aussi *de linacunculo*. Il existe donc une autre source — de qualité — qui, selon l'appréciation de J. Borleffs, aurait des affinités avec O². Pourquoi pas le *Masburensis*³?

On voit donc à quel point la découverte de L a revalorisé les premières éditions (et surtout celle de Gelenius) qu'il devient légitime d'utiliser à l'égal des manuscrits.

Notons encore qu'en confirmant en XXVIII, 1 (avec l'appui de O) la leçon de Fulvio Orsini *non possumus* que donnait seulement Rigault, L revalorise également les «conjectures» de cet érudit⁴.

1. Cf. ci-dessous, p. 21.

2. *Vig. Christ.*, V, 1951, p. 78, n. 33.

3. Auquel se rallie Castorina (p. XXIV s.). P. PETITMENGIN, de son côté, promet dans la «Chronica Tertulliana 1978» (*Rev. Et. Aug.*, XXV, 1979, p. 294, n° 9) d'en démontrer l'existence.

4. Cf. CAST., p. 363 et E. DEKKERS, *art. cit.*, p. 377, n. 6. Dans

Reste à déterminer quelle valeur il convient d'attribuer à chacun des différents témoins dans l'établissement du texte.

III. VALEUR DES DIFFÉRENTS TÉMOINS

Nous avons déjà dit dans quelle estime il faut tenir O et surtout L. Nous n'y reviendrons pas. Restent A et les éditions anciennes.

Comme nous l'avons vu, la suprématie de A qui avait, jusqu'à Kroymann, valeur de dogme, ébranlée une première fois au profit des *recentiores* par la découverte en 1916 du manuscrit de Troyes¹, l'a été de nouveau récemment par celles de O et de L qui revalorisaient cette fois les éditions anciennes. Cette réévaluation a paru assez importante au dernier éditeur du *De spectaculis*, E. Castorina, pour que – sans nier le caractère irremplaçable du témoignage de A – il privilégie « systématiquement² » dans toutes les lectures indifférentes l'accord des premiers éditeurs (*bcd*) contre l'*Agobardinus* et Rigault (*Ae*). Aussi fait-il grief à son prédécesseur E. Dekkers d'avoir trop tenu compte de A³. A l'inverse, J. Fontaine, sans nier l'utilité de Mesnart et des *recentiores*, estime qu'il ne faut les utiliser « qu'avec la plus grande réserve⁴ », que l'*Agobardinus* reste la seule valeur sûre; et il fait reproche à son prédécesseur J. Marra de s'en être trop écarté pour son édition du *De corona*⁵.

l'étude citée *supra*, p. 13 n. 1, P. PETITMENGIN n'exclut pas que les leçons empruntées par Wouwer à l'érudit italien puissent provenir en réalité d'un manuscrit (p. 131).

1. Cf. CAST., p. XIX.

2. P. XXXIX : «preferisco sistemáticamente le varianti indifferenti di *bcd*».

3. P. XXVII.

4. Préface à son éd. du *De corona*, Paris 1966, p. 32.

5. *Ibid.*, p. 31.

E. Castorina appuie son option sur des statistiques dont l'ampleur et la minutie impressionnent, mais qui appellent deux remarques. D'abord elles reposent nécessairement sur des choix faits par les différents éditeurs. Ensuite, la notion de variante indifférente ne recouvre-t-elle pas trop de cas? Si des leçons ne s'imposent pas d'emblée, il est possible, à mesure que la connaissance de Tertullien avance, de progresser dans les choix douteux. On ne dira jamais assez le service rendu, entre autres, par l'*Index Tertullianus* de Claesson, qui, en permettant des comparaisons exhaustives entre tous les emplois d'un mot, est un guide aussi précieux pour l'éditeur que pour le traducteur. On soutiendra difficilement, par exemple, le *offensio* de Castorina en II, 9 ou son *concupiscentias* en II, 10 quand on aura constaté d'une part que, sur les six emplois de *offensio* signalés par Claesson, cinq entrent dans la formule biblique *lapis offensionis* « la pierre d'achoppement », le sixième désignant la butée – bonne et utile – que forment les dents pour permettre de prononcer les mots (*Res.*, LXI, 2)¹, qu'il s'agit donc toujours d'un obstacle sur lequel on bute et jamais d'une « offense »; dans l'autre cas, que tous les passages qui font allusion à la concupiscence des yeux ont le singulier.

Dans ce duel entre *Ae* et *bcd*, à qui donner la palme? Est-il permis, dans tous les cas jugés indifférents, de faire pencher la balance quasi mécaniquement d'un seul côté, comme le voudrait Castorina? Il m'a paru utile, pour clarifier le débat, d'examiner le comportement de chacun des témoins sur un passage limité, le chapitre II.

A Sans parler des détériorations dues à l'usure, A y

1. La traduction de BLAISE dans son *Dict.*, *s.v.*, est aberrante. Castorina n'allègue rien d'autre pour justifier son choix que : «io preferisco la lez. di *bcd*» (p. 51).

présente les défauts dont il est coutumier et sur lesquels j'ai moi-même attiré l'attention dans un article de la *REL* en 1966¹ : omissions d'au moins deux fois sept mots (*numquid... providit* en 8; *impudicitiae... gressus* en 10, par saut du même au même) et deux fois deux mots (*a conditis* fin 11 et, selon toute vraisemblance, *et aemulatoris* en 12); fautes d'inattention (*interplorator, do dominationem* en 12) qui peuvent altérer le sens : *admittere* pour *amittere* (2), *homicidiis* pour *-dii* (fin 8); une trace peut-être de réfection dans le *operae* de 11 qu'il est seul à avoir, et qu'a pu entraîner le *operas* de la ligne précédente qu'il partage avec *b*.

Mais trois fois, suivi seulement par *e*, il a de toute évidence la bonne leçon : *equum* (1), *cui non* (fin 6), *societatem* (10). J'y ajouterai *offensa* (9) et *concupiscentiam* (10) dont j'ai montré ci-dessus qu'ils sont préférables à *offensio* et *concupiscentias* dont E. Castorina crédite *bcd*.

A deux reprises, enfin, demeure à travers la faute le vestige de la bonne leçon : on lit en 6, presque sans intervalle, *cuiusuisinstituta* qui peut aussi bien s'écrire *cui usui sinstituta* (avec perte de *int*) que *cuius uis instituta* (avec omission de *sint*); en 7/8, le texte de A est *constatuis* (constant. Vis *bcd*), ce qui a suggéré à Büchner de rétablir le sujet singulier *omnis*, bien plus conforme à l'usage de Tertullien que le pluriel.

Nous sommes donc en présence d'un manuscrit auquel ses fautes évidentes ne retirent rien de sa valeur, ne fût-ce que pour être le seul *vrai* manuscrit complet².

Qu'en est-il de *b*, l'édition de Mesnart?

1. P. 363 ss.

2. La petite étude de P. BAIESI, «Note critica su Tertulliano *De Spectaculis*» (parue dans *In verbis verum amare, Misc. d. Ist. di Fil. lat. e Med.*, Univ. di Bologna, 1980, p. 53-62), qui, à partir de quelques ex. des ch. I-III, voudrait réévaluer A, reste très modérée dans ses conclusions. Mais je ne peux le suivre dans tous ses choix.

Sans avoir autant de lacunes que A, elle n'en est pas exempte : cinq mots en 12 par saut du même au même. Elle présente des fautes évidentes dont elle a le monopole : *cum* pour *equum* (1), les imparfaits *iuberet, prohiberet* (5), *in hominis nece est auctor. Ita* (8), *cum corpore* (10), *quid non* pour *qui dño* mal lu, *palatorem* (12) ou qu'elle partage avec d'autres : *satietaem* (*bcd*), *operas* (*Ab*), auxquelles j'ajouterai *offensio* et *concupiscentias* dont j'ai déjà parlé. Elle n'est pas exempte enfin d'ajustements, semble-t-il, le *cuius non sint* de fin 6 paraissant bien entraîné par le *cuius ui*, mauvaise lecture de *cui usui*, qui précède.

En revanche, on mettra à son actif des leçons comme *cultoribus Dei putandum* (1), *amittere* que confirme ici O (2), *quae instituit, ex diuerso* (5), en plus des bonnes leçons qu'elle partage avec A : *indubitata* (7), *et linguam* (10), *exitum* (11), *demutavit* (12).

On voit que, si la consultation de Mesnart peut être utile comme témoin d'une tradition incontestablement différente de celle de A, elle est loin de constituer une panacée et ne saurait être mise à profit avec moins de circonspection que A.

L'apport de Gelenius est-il digne d'intérêt?

Examiner les cas où *c* concorde avec *b* soit pour une faute (comme *satietaem*), soit pour une bonne leçon (comme *cultoribus Dei putandum*)¹ nous apprendrait peu de choses puisque, nous l'avons vu, leurs manuscrits de base sont très proches et que, de toutes façons, Gelenius ne peut avoir ignoré Mesnart. Mais que montrent les divergences?

Comme pour l'échantillon étudié plus haut, nous relevons un bon nombre de lectures meilleures dues probablement à la meilleure qualité de son exemplaire : *auocet* (3) sur

1. Voir comm., p. 83.

lequel je reviendrai, *aut iubeat aut prohibeat* (5) dont le *iubeat* de A garde la trace, *necem auctor ista* (8)¹, *captatur* (9), *qui domino, interpolatorem* (12).

Certaines modifications peuvent représenter un effort de « correction » : *circum* (1) semble bien une tentative pour améliorer le *cum* de *b* qui n'offrirait guère de sens ; *indubitate* (7) a pu paraître plus clair que le *indubitata* (sans *ut*) de *b* ; *demutatam* (12) a été accordé à *substantiam*, en fonction du pluriel fautif *illi... deiecerint* introduit plus haut (volontairement ou non?) au lieu de *illa nis... deiecerit*. Toutes ces innovations sont fâcheuses et peut-être dues à Gelenius.

Mais plusieurs leçons, nettement différentes de *b*, et de qualité, impliquent, comme nous l'avons vu à propos de l'échantillon, une autre source : *corpori* de 10 (cum corpore *b*), *operum... quae damnat* de 11 (*operas... quos damnat b*). Il est notable que, là encore, ces leçons, ainsi que *auocet* et *interpolatorem* se retrouvent dans Rigault indépendamment de A (le cas est incertain pour *captatur* et peut-être pour *corpori*, illisibles dans A).

Nous sommes donc amenés à des conclusions du même type que pour l'échantillon et *c* apparaît comme bien plus riche en leçons correctes que *b*.

d Je n'en dirai pas autant de Pamelius. On ne peut contester le sérieux avec lequel il a travaillé. Il a consulté et comparé les éditions de Mesnard² et de Gelenius. Plusieurs de ses correspondants, *doctissimi viri*, (Latinus Latinius, Iohannes Harrisius) lui ont fait part de leurs conjectures. Il

1. Pamelius note ici (éd. de 1584, p. 261, n. 11) : « et hic uero pulcra est Gelenii castigatio in hominis necem Auctor », ce qui n'exclut évidemment pas que Gelenius ait trouvé la leçon dans son manuscrit.

2. Qu'il attribue à Jean Gaigny. Cf. p. 249, à la fin de l'« Argument » du *De spectaculis* : « optime de republ. meritis est Gagnaeus qui primus in editione parisiens. in lucem edidit... » et des annotations comme « legimus... cum Gagnaeo illa nis interpolatoris... pro eo quod irreperat illi » (à propos de II, 12, p. 262, n. 14).

s'est aidé d'Isidore de Séville et de Raban Maur et il a fait bénéficier tout le texte du *Codex Clementis Angli*¹, indiquant chaque fois scrupuleusement sa source.

Mais que donne en fait ce travail ? Un texte presque entièrement calqué sur celui de Gelenius, qui ne s'en écarte de-ci de-là que pour des fautes ou des leçons contestables, soigneusement justifiées dans les notes : « *inimicum Dei*, sic ex MS cod. pro *Deo*; ex quo etiam restitui neque cultoribus *Dei nitandum* pro eo quod corruptiss. legebatur *putandum* »², « pro eo autem quod erat *quae sit aemula ex diuerso*, legimus et melius *quis sit aemulus* quia mox sequitur *aduersarium...* et postea *aemulum* »³, « ex MS lego *flagitiorum actor* »⁴. En 10, il lui paraît indifférent⁵ de lire *gulae satietatem cum excusis* ou *societatem cum MS*. On ne saurait dire que son jugement l'ait toujours poussé à faire le bon choix ! Un seul gain pour ce chapitre II par rapport aux précédents éditeurs : *dubitare* de 12 (*ex coniectura Ioan. Harrisii*)⁶, leçon que Rigault a pu lire également dans A.

Le bilan apparaît donc bien maigre si l'on considère que (au moins pour ce chapitre) *d* n'a jamais seul la bonne leçon, qu'il a souvent seul la faute et qu'il l'a souvent choisie. On comprend le jugement sévère d'Oehler à son égard⁷.

Faut-il donc en faire abstraction ? Au stade du travail préparatoire, certainement pas ; car ses notes sont pré-

1. Cf. « Argument », p. 249.

2. P. 261, n. 7.

3. *Ibid.*, n. 10.

4. *Ibid.*, n. 11.

5. « Perinde est » (p. 262, n. 12). Cf. aussi comm. à XII, 4, p. 208.

6. P. 262, n. 14.

7. *Q. S. Fl. Tertulliani quae supersunt omnia*, I, Lipsiae 1853, p. XVI : « Is multa quidem conegessit ad illustrandam scriptoris quem sibi delegerat doctrinam... minus uero sollertem sese in libris eius a corruptelarum sordibus repurgandis praestitit ».

cieuses, celle qui nous apprend par exemple que son manuscrit porte *societatem* en 10 et que, d'autre part, certaines de ses conjectures sont le support de leçons postérieures : c'est ainsi qu'en II, 5 Castorina adopte sa correction¹ *quis sit aemulus*. Mais il faut savoir qu'accolé à *b* ou *c*, il fait nombre sans pour autant renforcer la leçon et, sauf cas exceptionnels, nous nous sommes abstenue de le mentionner dans l'apparat critique.

Quant à N. Rigault, face à ces trois témoins du *Corpus Corbeiense*, il nous fournit une édition essentiellement fondée sur l'*Agobardinus*, probablement moins abîmé de son temps que du nôtre. De bonnes leçons qu'il présente seul (*respicendum est a quo* de 6, *tantum* de 11) ou qu'il partage avec *c* (*captatur* de 9, *corpori* de 10) ou avec *d* (*dubitare* de 12) ont toutes pu figurer dans A.

Mais surtout, sa lecture de A a été intelligente et critique. Il offre seul avec lui les leçons que je juge toutes bonnes : *equum* (1), *Dei res sunt* (2), *cui non* (6), *interimit* (8), *offensa* (9), *concupiscentiam* et *societatem* (10). Seul il a compris le *cui usui* de 6 en fonction du *cui non*. Les fautes mêmes qu'il partage avec A n'entachent pas gravement le sens : *culpa depu-tandum* (1), omission de *de* devant *fructibus* (2), *iubeat cum* ou *aduerso* (5), omission de *a conditis* (11), *inspeximus* (12).

Enfin, en l'absence de A ou contre lui, il est capable de choisir la bonne leçon, qu'il la trouve dans Gelenius ou, plutôt, dans une autre source comme ces annotations d'érudits dont il parle dans sa préface, notamment celles que Fulvius Ursinus a tirées de manuscrits « bien meilleurs que ceux de Rhenanus ». Je pense à *amittere* (2), *auocet* (3), *quia* (5 fin), *necem auctor ista* (8), *operum* (11), *interpolatorum* (12).

On voit que cette édition Rigault, comme c'est le

1. « Legimus » ne veut pas dire forcément, sous la plume de Pamelius, qu'il « lit » un manuscrit, ce qu'il précise en général.

sentiment de J. Marra¹ et comme le pensait déjà Oehler², mérite plus que de l'estime.

Qu'en conclure sur le plan pratique?

Quand les leçons se partagent en deux groupes, premières éditions contre A et Rigault, c'est certainement une erreur de donner par système la préférence à *bcd* sur *Ae*. E. Castorina en offre un exemple caractéristique en I, 2/3 où, contrairement à tous les éditeurs, il écrit *aut utrumque*. *Adbuc* avec *bcd* renforcés ici par O (*Ad utrumque adhuc A(?)e*). Quand Tertullien s'est donné la peine de distinguer nettement les néophytes qui glissent au péché par ignorance et les baptisés qui s'y exposent en feignant l'ignorance, les confondre brusquement par un *aut utrumque* n'offre guère de sens. En revanche, dire que l'argumentation païenne peut inciter ces deux catégories à ces deux formes de la faute (*ad utrumque*) est tout à fait clair. Le bon texte est celui de *Ae*.

Il ne serait pas moins risqué de préférer systématiquement l'autre groupe. Nous avons vu au cours de cette étude nombre de cas où la bonne leçon appartient sûrement aux éditions. Pour choisir, l'éditeur ne disposera que de deux critères, l'usage de l'auteur et le sens.

L'examen du sens et de la cohésion interne est le plus sûr. En II, 8 j'opte sans hésiter pour *interimit* de *Ae* contre *interemit* de *bcd*, d'abord parce que le précepte divin valant *in aeternum*, le présent me paraît plus justifiable, ensuite pour respecter l'opposition passé/présent qui se retrouve peu après dans une structure symétrique. On aura : *Numquid... prouidit? Atquin... interimit*, comme plus loin : *Numquid (posuit)?... Atquin... est*. Mais en 12, pour une raison analogue (car c'est toujours et partout que la découverte de

1. *De spectaculis*, Turin 1954, p. VIII.

2. *Op. cit.*, p. XIX : « Editionum operum Tertulliani longe optima est Nicolai Rigaltii altera ».

Dieu s'accompagne de celle du diable), j'adopte l'*inspicimus* de *bcd* contre *Ae* (*inspeximus*).

L'autre critère reste assez incertain quand il s'agit d'ordre des mots, de présence ou d'absence d'auxiliaires ou de prépositions, car l'usage de l'auteur lui-même n'est pas uniforme. J'avoue la part de subjectivité qui me fait juger plus eurythmique *bona omnia ut* (1) ou *de fructibus* (3) de *bcd*. *Vt fraudium ut iniquitatum* de *Ae* (10) me paraît lourd en face de *et...* *et* (encore qu'on puisse rapprocher cette répétition de *ut* de celle de *quod* au § 2), mais je ne suis pas sûre que *Ae* n'aient pas raison d'omettre *est* après *idololatria* de 9 (encore qu'un *est* ainsi placé soit quasi certain en VII, 5¹). Toutefois, quand il s'agit de vocabulaire, l'examen des habitudes de l'auteur donne souvent plus qu'une indication. C'est l'étude lexicographique et non l'autorité de *bcd* qui doit faire adopter en 5 *ex diuerso* contre *ex aduerso* de *Ae*.

Mais le plus souvent, le partage des références ne se fait pas ainsi; et c'est logique puisque, nous l'avons vu, *b* et *c* ne puisent pas aux mêmes sources. Se laissera-t-on dans ces cas-là impressionner par le nombre ou par la qualité des témoins?

Le cas de *euocet/auocet* en II, 3 vaut la peine d'être examiné. Castorina, p. 30-32, invoque à la suite de Löfstedt toutes sortes d'auteurs, y compris la *Mulomedicina* de Chiron, pour défendre *euocet* qui lui semble assuré par l'accord de représentants des trois *Corpus*: *AbO*. Les seuls témoins qu'on ne cite pas sont les emplois de *euocare/auocare* chez Tertullien. Or ceux-ci sont formels: *auocare* est employé couramment (et dans le *De spect.* même en II, 12) avec son sens de «détourner de», alors que Tertullien utilise toujours *euocare* au sens classique de «faire sortir de», «appeler pour faire sortir». Or ici il ne s'agit pas de

1. Voir aussi *Idol.*, 2, 5, mais pas en fin de phrase.

chrétiens qu'on débaucherait pour les faire sortir de leur secte, mais bien de païens qui sont détournés d'y entrer. *Auocet*, donné par *cde*, est certain.

En II, 11, la leçon fautive *operas* vient de *Ab*, la bonne *operum* de *cde*. Si l'on opte en I, 3 pour *consuenerunt*, leçon de *cde* + *O* (consuerunt *b*), il paraît logique d'écrire en II, 10 *desciuit* donné par *bcd* (desciit *Ae*).

d n'étant qu'un suiveur, on voit que le pivot de toutes ces bonnes leçons est *c*, généralement accompagné de *e*. C'est donc à lui qu'on peut, je crois, faire le plus confiance, comme nous l'a déjà montré la comparaison avec *L*. Son accord avec *e* ne peut qu'incliner à préférer sa leçon. Mais en tout état de cause, le dernier mot restera à la réflexion, au bon sens et à la familiarité avec l'auteur¹.

IV. PRÉSENTATION DU TEXTE

a) chapitres et paragraphes

La division en chapitres est l'œuvre de Pamelius. Les éditions de Mesnart et de Gelenius comportent, en milieu de ligne, dix sous-titres qui se trouvent aussi dans *A* et qui

1. On peut noter aussi que certains témoins sont meilleurs en certains passages et brusquement très mauvais en d'autres, ce qui peut correspondre à des périodes d'euphorie ou de fatigue du scribe. On verra, par ex., que l'apparat de XIII fait apparaître presque exclusivement des bévues de *A*, qui se montre spécialement mauvais en XV (omissions, mots écorchés, etc.). On s'en méfiera donc particulièrement dans ces chapitres pour les cas incertains. De même, les négligences de *e* au ch. XXIX (*puta, exigere, scientiae, non pauca simul*) incitent à se méfier dans leur voisinage de leçons comme *circenses ludos, spatia dinumera, martyrum*; alors qu'en V fin, la qualité de *e* en fait le meilleur témoin et qu'ayant constaté en VI la supériorité de *Ae* pour *sollemnibus et festis*, on sera tenté de les suivre aussi pour *enim, licebit, faciunt*. Il arrive d'autre part que *b* présente des fautes typiques dues à la dictée, par ex. en VIII, 4 et 5: *anteas, ut Termateles*, en XVIII, 3 *ad delabendum*, raison suffisante, me semble-t-il, pour soutenir les leçons *ante has, ut Hermateles, ad elabendum*.

correspondent au début des chapitres V (*unde ludi dicti*), VI (*de titulis*), VII (*de apparatibus*), VIII (*de loco*), IX (*de arte circi*), X (*de theatro*), X, 8 (*de artibus scenicis*), X, 10 (*de artibus*), XI (*de agonibus*) et XII (*de munere*). A partir du début de XII, le texte est imprimé d'une traite, sans un alinéa, tel qu'il se présente également dans A.

Chez Pamelius, le texte est absolument compact du début à la fin, les sous-titres des éditions précédentes ayant été rejetés en marge (avec un regroupement pour *de theatro et artibus scenicis* qui forme désormais tout le chapitre X). En revanche, pour faciliter la lecture, et non sans avoir reçu l'approbation de théologiens et de juristes auxquels il avait soumis son projet¹, il a numéroté en marge de I à XXX des chapitres dont le début est indiqué dans la ligne par un crochet droit : division acceptable, sinon absolument incontestable. Néanmoins Rigault la modifiait déjà en deux endroits, trois peut-être, donnant là l'exemple à ses successeurs². Mais il serait fastidieux et de peu de profit de suivre chez les différents éditeurs les vicissitudes de ce découpage.

Je n'entrerais pas davantage dans le détail de la division en paragraphes. Celle-ci est relativement récente. A lire certains propos de J. Marra dans son introduction³, on pourrait croire qu'il en est l'auteur. En fait, elle se trouve dès 1933 chez P. Boulanger, de qui Dekkers l'a reprise intégralement. Les divergences entre les paragraphes de Marra et ceux de Boulanger sont multiples, la plupart dues sans doute à la négligence de l'éditeur, car le chiffre

1. Épître dédicatoire, p. 8.

2. Il fait commencer le ch. XXVII à *quid facies* au lieu de *odisse debemus* et le ch. XXVIII à *saginentur*, ayant rattaché *per suavitatem* à la phrase précédente. En XI, il est difficile de savoir où il situe le début du ch. Cf. ci-dessous, n. 2, p. 27.

3. *Op. cit.*, p. XI-XII : «*consuetudinem antiquitus traditam secuti, singulis singulorum capitum paragraphis numeros accurate adiecimus*»; en fait d'«ajouts», 4 disparitions et 29 déplacements!

marginal ne correspond souvent ni à un début de phrase, ni même à un début de proposition. La numérotation de Castorina, plus proche de celle de Dekkers, s'en écarte toutefois en sept endroits¹.

L'idéal serait, me semble-t-il, de pouvoir reproduire intégralement cette dernière, le *Corpus Christianorum* servant actuellement de point de référence à la majorité des lecteurs. C'est ce que j'ai fait, sauf pour deux cas :

– en XI, 1 j'ai cru devoir rester fidèle à la tradition ancienne qui fait commencer le chapitre à *ut ordo peragatur, ineamus etiam agonum retractatum*, division dont une comparaison avec les débuts des ch. VIII (*ut et de locis secundum propositum exequar*) et X (*transeamus ad scaenicas res*) garantit le bien-fondé².

– d'autre part, en XIV, 3, je déplace d'un mot le début du paragraphe, l'examen du texte m'induisant à ponctuer après *opinor* et non avant³.

b) L'apparat critique

La plupart des éditions comportent en général, outre les variantes des manuscrits, l'indication des leçons retenues par les éditeurs antérieurs et celle, plus ou moins sommaire, des principales conjectures qui ont été faites sur le texte. On transforme ainsi l'apparat critique en une véritable histoire du texte qui s'alourdit nécessairement d'édition en édition.

1. dont trois probablement par erreur typographique, et un seul justifié par une modification textuelle (I, 3).

2. L'origine de l'erreur est à chercher dans l'éd. Rigault qui n'a plus ni sous-titre ni crochets droits dans la ligne et qui, pour ce chapitre, présentait sur la même ligne les deux débuts de phrase : *origo istis et ut ordo peragatur*. *Origo istis* a été retenu par les éditeurs du CSEL, Boulanger, Dekkers. *Ut ordo peragatur* a été maintenu par Oehler, Marra, Castorina. Nous indiquons entre parenthèses les divisions du *Corpus Christianorum*.

3. Cf. ci-dessous, comm. p. 223 s.

C'est délibérément que j'ai rompu la chaîne en me contentant, sauf cas exceptionnels et rares, de signaler comment les premiers témoins nous avaient transmis le texte. Pour plusieurs raisons.

D'abord l'inutilité de la plupart de ces conjectures¹.

Ensuite la facilité avec laquelle le spécialiste aura recours aux éditions récentes. S'il n'est pas à la portée de chacun de se procurer des photocopies de manuscrits ou d'éditions anciennes, quel latiniste n'aura accès, s'il le veut, au *CSEL*, au *Corpus Christianorum*? Quel tertullianiste ne pourra se procurer l'édition de Castorina où il y a tout?

Imaginons enfin ce qu'il adviendra des apparats critiques quand cent autres après moi auront exercé leur sagacité sur le *De spectaculis*!

Ce qui ne veut pas dire que je passerai totalement sous silence l'apport ou les recherches de mes prédécesseurs, mais c'est dans le commentaire qu'on trouvera la mention et la discussion des conjectures les plus intéressantes.

CONTENU ET STRUCTURE DE L'OUVRAGE

Dans l'*Apologétique* (38, 4), Tert. annonce que les chrétiens ont deux raisons majeures de renoncer aux spec-

1. Quelques exemples seulement : en II, 3 (CAST., p. 32) à quoi bon quatre lignes sur *ut tantam* fourni par tous les témoins et qui offre un sens clair? En V, 1 (p. 96) *altius* est assez limpide de soi pour qu'on puisse se passer de *actis, artius, artis*. En XV, 1 (p. 271), on ne voit pas ce qu'apportent au texte toutes les tentatives pour écrire autre chose que ce que donnent les mss. De même en XXII, 4 (p. 331), que d'imagination au service de la variante *cuius[quarum]*! Autant vaudrait à ce compte assortir aussi la traduction d'un apparat qui mentionnerait toutes les traductions fautives ou douteuses, ou simplement différentes, proposées antérieurement!

tacles : l'idolâtrie sur laquelle ils reposent (*in quantum originibus eorum quas scimus de superstitione conceptas*) et l'incompatibilité avec la sensibilité chrétienne des spectacles pris en eux-mêmes (*ipsis rebus de quibus transiguntur praetersumus*). En ajoutant que les chrétiens n'ont rien à faire avec «la folie du cirque, l'impudicité du théâtre, l'atrocité de l'arène et la vanité du gymnase», il semble avoir déjà en tête ce qu'il développera dans le *De spect.* En effet nous retrouvons ici ces deux grands arguments : l'idolâtrie qui occupe les ch. IV-XIII et les caractères intrinsèques des spectacles (*rerum ipsarum qualitates*) traités de XV à XIX. C'est là un fait évident sur lequel tous les commentateurs sont d'accord. Mais comment s'organise le reste et quel est le fil conducteur de l'ensemble?

Ici, les opinions divergent.

J. Quasten dans son *Initiation aux Pères de l'Église* (trad. J. Laporte, II, Paris 1958, p. 347) voit dans le traité deux parties, «l'une historique (ch. 4-13) et l'autre morale (ch. 14-30)», division qui surprend quand on voit de quelle combativité est armée toute cette première partie «historique». Peut-être est-elle inspirée de J. Büchner qui, dans son commentaire, p. 22 ss., répartit les chapitres en trois sections : 2-4/5-14/15-27, sans indiquer ce qui pourrait faire l'unité de la dernière, mais en intitulant la seconde «Der antiquarische Teil».

A. Boulanger (*De spect.*, Paris 1933), après avoir noté (p. 13) que «l'auteur se place successivement aux points de vue de la foi, de la vérité et de la morale», groupait (p. 37) les ch. XX à XXIII sous le titre assez énigmatique de «confirmation», faisant commencer la conclusion à XXIV.

Le même embarras se retrouve à un certain degré chez P.G. Van der Nat qui a consacré les p. 129-143 de *Vig. Christ.* 18 (1964) à «la structure du *De spect.*» Il s'attache à montrer que l'ensemble du traité est constitué d'objections et de réponses à ces objections. On le suit assez bien

jusqu'au ch. XX. Mais comment admettre que les ch. XXI à XXIII constituent encore une réponse à l'objection de XX, 2 : Dieu et le soleil voient les spectacles sans en être souillés? La conclusion engloberait les ch. XXIV à XXVII, XXVIII-XXX constituant un épilogue.

Or l'examen du vocabulaire, comme nous le verrons ci-dessous, suggère à lui seul que ces ch. XX à XXVIII dont personne ne sait trop que faire ont une unité : ils sont axés sur Dieu et Satan en qui s'opposent le mensonge et la vérité. Sans avoir exactement tiré parti de cette unité, l'étude récente de Robert D. Sider, «Tertullian, *On the Shows* : an Analysis» (*Journ. of theol. Stud.*, NS, 29, 1978, p. 339-365), a montré qu'il fallait en fait tenir compte du plan annoncé par Tert. lui-même en I, 1 et 4 et discerner trois développements centrés sur le contenu de la foi, le respect de la vérité, l'obéissance à la discipline. Cette thèse a été accueillie avec quelque scepticisme dans la «Chronica Tert.» de 1978 (*Rev. des Et. Aug.*, 25, 1979, p. 294) par J.-C. Fredouille. Sans doute l'article de R.D. Sider n'est-il pas absolument convaincant dans le détail. Je ne vois pas, en particulier, que les ch. XXIV à XXVII constituent une récapitulation des thèmes théologiques répondant antithétiquement à l'annonce de ces thèmes en II-IV. Le ch. XXVI, en effet, qui concerne le danger de possession diabolique n'entre pas dans ce cadre, non plus que XXVII où il est recommandé de se méfier des ruses du diable et des «Renseignements» divins. Néanmoins, sans connaître son travail, j'étais parvenue moi-même à des conclusions d'ensemble analogues à celles de R.D. Sider.

Qu'exige en effet la foi? Qu'on renonce à l'idolâtrie. Qu'exige la vérité? Qu'on ne biaise ni avec Dieu ni avec soi-même. Qu'exige la discipline? Qu'on obéisse aux injonctions de l'Écriture. Or nous voyons bien l'argumentation du *De spect.* se développer sur ces trois plans :

– les jeux pèchent contre la foi du baptême, étant idolâtres

– les jeux pèchent contre la vérité en suscitant des conduites incohérentes, hypocrites ou factices
– les jeux sont contraires à la discipline contenue dans l'Écriture.⁵

Il est nécessaire ici d'entrer dans le détail.

Le début frappe par sa formule lourde, appuyée, solennelle, qui veut fonder l'interdiction des spectacles tout ensemble sur la foi, la raison et la morale (cf. comm., p. 75). Cette formule est assortie d'une mise en garde contre les trois arguments que les païens ont coutume d'opposer à chacun de ces trois points :

– «les spectacles ne nuisent pas à la religion» renvoie à la foi (*fides*)

– «le vrai Dieu ne s'offense pas des spectacles» renvoie à la vérité (*ueritas*)

– «ils obéissent à des préoccupations humaines plus qu'à un précepte divin» renvoie à la loi de la discipline (*praescriptum disciplinae*).

Enfin, cette formule est reprise en I, 4 par une déclaration non moins ferme dont tous les termes lui correspondent : «ce que je m'appête à démontrer, c'est l'incompatibilité de ces spectacles

– avec la vraie religion (*uerae religioni = fides*)

– et la vraie soumission (*uero obsequio = praescriptum disciplinae*)

– au vrai Dieu (*uerum Deum = ueritas*).

Il serait surprenant qu'un tel début ne soit pas suivi d'effet chez un homme qu'on voit constamment préoccupé de souligner à tout instant qu'il a bien suivi l'ordre qu'il s'était fixé¹ et qui se comporte jusque dans le détail comme un vrai maniaque du plan².

1. Cf. VIII, 1 : *ut... secundum propositum exequar*; XI, 1 : *ut ordo peragatur*; XIII, 1 : *satis... implemimus ordinem*.

2. Qu'on voie, entre autres, le cas du ch. IX où Büchner (p. 102) ne discernait qu'un pêle-mêle d'exemples que Tert. aurait empruntés à ses

De fait, nous constatons que les trois ch. suivants – que les commentateurs ne savent trop comment définir – reprennent dans l'ordre inverse (*ueritas, praescriptum, fides*) chacun de ces thèmes en apportant déjà un élément de réponse :

– le ch. II, consacré à montrer que la connaissance de Dieu et celle de son rival, le diable, permet seule de bien utiliser la création, amorce le thème de la vérité (*ueritas|Deus uerus*) et de son contraire, la *peruersitas* ou «bouleversement» caractéristique de l'œuvre de Satan.

– le ch. III illustre le précepte fourni par l'Écriture qu'on appelle au secours chaque fois qu'il faut renforcer la discipline (*disciplina munitur* de 4) et permet déjà de conclure, par l'exégèse du premier *Psaume* de David, à l'interdiction des spectacles.

– le ch. IV enfin expose les exigences de la foi du baptisé qui, en renonçant à Satan, renonce aux idoles et par là-même aux spectacles, tous imprégnés d'idolâtrie (*cum christianam fidem profiteretur*).

Ces préliminaires une fois établis, Tert. se lance dans la démonstration approfondie. Par un nouvel effet de chiasme, il enchaîne immédiatement sur la *fides* et son ennemie, l'idolâtrie : ce sera le long développement des ch. V à XIII dont le plan détaillé, annoncé en IV, 4, sera suivi scrupuleusement. L'objectif est déclaré atteint en

sources et alignés côte à côte, sans vouloir choisir comme inventeur du quadriges entre Erichthonius, Trochilus ou Romulus. Quoique avec plus de nuances, Castorina (p. 204) n'est pas loin de penser de même. Sans doute Tert. puise-t-il tous ses renseignements dans des recueils mythographiques. Mais il ne les met pas tous sur le même plan, et nous le voyons soucieux de les ordonner suivant une démonstration qui couvre tout le champ des possibles. *De ingo uero* (3) amorce l'examen de l'attelage; *si uero Trochilus* (4) celui du char. *Si Romae* cite un exemple latin après les exemples grecs (cf. comm. du détail, p. 171 ss.). Il faut qu'on ne puisse rien innocenter de ce qui sert aux courses, ni les chevaux, ni les chars, ni les attelages, ni les cochers.

XIII, 1 (*satis impleuimus ordinem*) avec reprise de tous les éléments du plan (*origo* etc.) et rappel du serment baptismal dont on est parti.

Balayant d'un revers de plume les ch. V à XIII (cf. comm., p. 221 s.), le début de XIV invite le lecteur à se reporter aux *simplices* et *scrupulosi* du ch. III qui réclament l'autorité des Écritures pour s'y conformer. Nous entrons bien là dans l'étude du précepte (XIV, 2 : *quasi parum pronuntietur*; XV, 2 : *Deus praecepit*). La conclusion de ce point est fortement soulignée en XX, 1 : «Qu'elle est donc vaine l'argumentation de ceux qui... prétendent qu'on ne discerne dans l'Écriture aucune mention de cette pri-uation».

De quoi pourraient logiquement traiter les ch. suivants, sinon de la *Veritas*, du vrai Dieu et de son rival? De fait, un simple coup d'œil à l'index suffit à montrer que, mises à part l'introduction et la conclusion, tous les emplois de *ueritas*, de *iudicium* et de ce qui manifeste leur contraire : incohérence (*peruersitas*), versatilité (*uarietas iudicii*), falsification de la vérité (*adulterium ueritatis*) y sont contenus; que si, d'autre part, le diable fait des apparitions dans tout le traité, les ch. XXIII à XXVII n'en contiennent pas moins de onze mentions, sans parler de deux «démons» et d'un «esprit immonde». C'est là une première indication sur les deux pôles de cette dernière partie, qui développe le thème esquissé en II, 12 de la vérité de Dieu à laquelle s'oppose la perversité de son rival.

Le détail confirme cette première impression. De même que XIV, 1 renvoyait clairement à l'annonce du thème en III, de même XX, 2 : *Deus de caelo spectat* nous réfère à *actus sub caelo Dei transiguntur* de II, 2, tandis que XX, 3 avec ses *flagitia, latrocinia, falsa, fraudes* rappelle les listes de II, 10. Surtout, le ch. est dominé par Dieu, son omniscience et sa vérité, avec *Deus* répété cinq fois et la définition de 6 qui va commander les développements ultérieurs : «Ne pas porter

atteinte à la vérité... c'est ne pas... modifier son jugement». De même, XXI, 1 oppose à Dieu, «maître de vérité», les païens «pour qui la vérité n'existe pas en plénitude», faisant ainsi écho à II, 5 : «parce qu'ils ne connaissent Dieu qu'imparfaitement».

Tout le vocabulaire de XXIII est lui aussi centré sur l'antithèse mensonge/vérité avec *mendacem* (4), *falsum*, *auctor veritatis* (5), *mentientem*, *hypocrisin damnat* (6). Tout le ch. vise en effet des conduites qui dénaturent l'œuvre de Dieu et cherchent à tromper. Si les quatre types de spectacles y sont à nouveau passés en revue, c'est sous l'aspect particulier du mensonge : mensonge du bestiaire qui voudrait faire croire qu'il ne tue pas, mais tue quand même ; mensonge du boxeur qui s'enorgueillit d'une autre figure que celle que Dieu lui a faite ; surtout mensonge du théâtre sous toutes ses formes : mime, pantomime, tragédie et sous tous ses aspects : dans le grimage, les emplois, les accessoires (cothurnes et masques), le jeu (voir comm. du détail, p. 276 ss.) ; et derrière tout cela, le diable, «père du mensonge» (cf. J.-C. Fredouille, *Conversion*, p. 168).

Ce diable, encore dans la coulisse au ch. XXIII, accède au devant de la scène à partir de XXIV. Son passage à la lumière est souligné par la formule : *quot adhuc modis perorabimus* et il occupe tous les ch. suivants jusqu'à la conclusion de XXVIII, 1 : ne mangeons pas avec le diable, le reste de XXVIII étant lui-même destiné à montrer que c'est une erreur, une faute de perspective, que de désirer les plaisirs du monde.

Seuls les deux derniers ch. constituent la conclusion en proposant aux chrétiens d'autres plaisirs et d'autres spectacles que ceux des païens. On retrouve d'ailleurs en XXIX, 1 le *nunc* que Tert. emploie si souvent pour passer à une autre idée et qui lui a déjà servi en XIV, 1 pour marquer le passage de la première à la seconde partie (cf. comm., p. 221 et 306).

Nous croyons donc pouvoir présenter comme suit l'ossature du *De spect.*

INTRODUCTION

- plan général : les spectacles sont interdits aux chrétiens par la foi par la vérité par la discipline (I)
- justification de ces trois points :
 - on voit à la lumière de la vérité qu'en utilisant les choses créées pour les spectacles, on les détourne de leur but (II)
 - l'Écriture prescrit l'abstention des spectacles (III)
 - la foi renonce à l'idolâtrie qui marque tous les spectacles (IV).

PREMIÈRE PARTIE : les spectacles sont idolâtres

- par leurs origines (V)
 - leurs titres (VI)
 - leur cérémonial : celui du cirque (VII)
 - les lieux : étude du cirque (VIII)
 - les techniques : celles du cirque (IX)
- l'idolâtrie au théâtre (X)
 - au stade (XI)
 - à l'amphithéâtre (XII)
- conclusion (XIII)

DEUXIÈME PARTIE : les spectacles sont contraires à la discipline

- qui interdit les concupiscences (XIV)
- qui interdit les passions (XV).
- On évitera donc la frénésie du cirque (XVI)
- l'impudeur du théâtre (XVII)
- la vanité du stade (XVIII)
- la cruauté de l'amphithéâtre (XIX)
- Conclusion (XX, 1)

TROISIÈME PARTIE : les spectacles sont incompatibles avec Dieu et la vérité.

A. La vérité de Dieu – qu'on ne saurait tromper – est immuable (XX, 2-6). Or elle est blessée :

- par l'incohérence des conduites païennes au spectacle (XXI)
- envers les artistes (XXII)
- par les spectacles eux-mêmes où tout, à l'instigation du diable, contrefait et bafoue Dieu (XXIII)

B. Le diable et son mensonge sont partout à l'œuvre dans les spectacles :

- il les a combinés lui-même pour perdre l'homme et se faire honorer (XXIV)
- il y expose le fidèle à la tentation et au sacrilège (XXV)
- il a pouvoir sur ceux qui y vont et s'en empare (XXVI)
- il y mêle du bon pour perdre l'homme par le plaisir (XXVII)

Conclusion : ne mangeons pas avec le diable ; on se trompe en désirant les plaisirs du monde. Les vrais sont ailleurs (XXVIII).

CONCLUSION : plaisirs et spectacles du chrétien

- dès ce monde (XXIX)
- dans l'autre avec la Jérusalem céleste
 - le jugement dernier
 - la vision face à face (XXX).

Le raisonnement court serré, précis, sans une faille, sans autre écart que les excursus voulus et nettement délimités par l'auteur.

Les plans partiels sont aussi soignés que le plan d'ensemble : et si la pensée nous paraît parfois difficile à suivre, c'est peut-être que nous ne sommes pas assez familiers de la langue pour en saisir d'emblée les nuances et les intentions.

Ayant longtemps médité sur ses détours, nous avons

chapeauté chaque chapitre d'un bref résumé analytique qui voudrait donner au lecteur une sorte de fil d'Ariane pour l'aider à ne point se perdre dans ce labyrinthe.

DATE ET DESTINATAIRES DU TRAITÉ

Le *De spectaculis* ne contient aucune allusion historique susceptible d'en faire préciser la date. P. Monceaux¹ avançait bien l'idée qu'il aurait été écrit à l'occasion de «spectacles de tout genre» préparés à Carthage «nous ne savons pour quelle occasion». On se serait demandé «de toutes parts, dans la communauté chrétienne, si les fidèles pouvaient y assister». A. Boulanger, dans son édition (p. 11), juge «tentant, mais fort aventureux» de mettre le traité en relation avec «la recrudescence des jeux... que provoqua dans tout le monde romain en 197 la victoire de Septime-Sévère sur son compétiteur Albinus». Cela relève en effet de la pure hypothèse.

En revanche, trois renvois explicites nous assurent de l'antériorité de *Spect.* par rapport à *Cult.*, *Cor.* et *Idol.* :

- *Cult.* I, 8, 4 : «Tous les plaisirs impies des spectacles de ce monde, sur lesquels j'ai publié un traité spécial...»
- *Cor.*, 6, 3 : «Quant aux plaisirs des spectacles, c'est un sujet que j'ai traité également en grec pour nos amateurs de jeux».
- *Idol.*, 13, 1 : «Sur les spectacles et plaisirs de ce genre, j'ai déjà écrit un volume».

Si le *De cultu*, comme cela nous a paru très vraisemblable², est bien de 202, l'indication du *De corona*, fermement daté par J. Fontaine de 211³, est, pour le point qui

1. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, I, Paris 1901, p. 258.

2. Cf. notre éd., *SC* 173, Paris 1971, p. 29-30.

3. dans son éd. «Erasmus», Paris 1966, p. 4. C'est d'ailleurs la date

nous occupe, d'un intérêt mineur. Mais qu'en est-il du *De idololatria*? P. Monceaux, qui le soupçonnait d'une pointe de montanisme, le plaçait après 211 entre *Scorp.* et *Scap.* Sont aussi partisans d'une datation tardive Quasten, Dekkers, Ch. Mohrmann, entre autres¹. Mais une étude récente de R. Braun² le fait remonter à la fin de la période catholique, vers 206, tandis que le dernier éditeur, P.G. Van der Nat, le place «peu avant la persécution de 197»³, fidèle en cela à la chronologie de Nöldechen qui le datait d'avril 197, avant l'*Apologétique*⁴.

La position de T.D. Barnes, qui veut faire du *De spectaculis* la toute première œuvre de Tertullien, immédiatement suivie du *De idololatria*⁵, n'est donc, comme on le voit, ni isolée, ni révolutionnaire. Mais est-elle admissible et peut-on soutenir que *Spect.* est antérieur à *Apol.* pour lequel la date de 197 fait, peut-on dire, l'unanimité⁶?

Les critères invoqués par Nöldechen étaient d'ordre psychologique. Il estimait, par exemple, que les phrases de *Spect.*, XIX, 3 sur les erreurs judiciaires ne seraient pas concevables si des chrétiens avaient déjà été torturés, que

généralement admise (cf. le tableau chronologique de R. BRAUN dans *Deus Christianorum*, p. 574). T.D. BARNES se singularise en le faisant remonter à 208 (*Tertullian. A historical and literary study*, Oxford 1971, p. 37).

1. Cf. R. BRAUN, *loc. cit.* et P.G. VANDER NAT, *De Idololatria*, Leyde 1960, p. 14 s., n. 2. P. MONCEAUX, *op. cit.*, p. 206 et n. 8, croyait trouver en *Idol.*, 19, 1 une allusion au *De corona* qu'il est difficile d'y voir.

2. «Chronologica Tertulliana. Le De carne Christi et le De idololatria», *Ann. Fac. Lett. et sc. hum. de Nice*, 21, 1974, p. 271-281. Cf. *Deus Christianorum*, p. 575, n. 1.

3. *Op. cit.*, p. 14.

4. *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians*, Leipzig 1888, p. 35 et 155.

5. *Op. cit.*, p. 54 et tableau chronologique p. 55.

6. Cf. R. BRAUN, *Deus Christianorum*, p. 568. M. SORDI, toutefois, (*Il cristianesimo e Roma*, Bologne 1965, p. 475-6) croit voir dans les *sollemnia nota et gaudia Caesarum* d'*Apol.*, 35, 4-5 les *nota decennialia* de 202.

des expressions comme «chaque jour on réclame les lions contre nous» de *Spect.*, XXVII, 1 impliquaient qu'on n'avait pas encore jeté de chrétiens aux lions et qu'il s'agissait donc d'une première persécution¹ : raisonnement dont l'évidence ne saute pas aux yeux! On pourrait aussi bien dire que des expressions comme «race toujours prête à mourir» de *Spect.*, I, 5 ou «ils ont exercé leur cruauté» de XXX, 3 ne se conçoivent que si des chrétiens ont déjà eu l'occasion, lors de persécutions antérieures, de montrer leur fermeté. Dans l'*Apologétique* aussi on clame : «Les chrétiens au lion!» (40, 2). Où est la différence avec *Spect.*, XXVII, 1? Les réticences de *Spect.*, XIX, 2 ne sont pas si éloignées de la question d'*Apol.*, 37, 2 : «Combien de fois sévissez-vous contre les chrétiens, obéissant tantôt à vos haines personnelles, tantôt à vos lois?». Pourquoi ne pas tirer les mêmes conclusions de cas similaires?

L'argument majeur de T.D. Barnes² est l'affirmation d'*Apol.*, 38, 4 : «vos spectacles, nous y renonçons, parce que nous renonçons aux superstitions d'où ils tirent, nous le savons, leur origine et que nous sommes étrangers aux choses elles-mêmes qui s'y passent. Notre langue, nos yeux et nos oreilles n'ont rien de commun avec la folie du cirque, avec l'immoralité du théâtre, avec l'atrocité de l'arène, avec la frivolité du xyste» (trad. J.-P. Waltzing), qui serait une allusion aux conclusions du *De spectaculis*. Il ajoute qu'une comparaison entre *Spect.*, VIII, 10 et *Nat.*, I, 10, 22 où apparaissent le Capitole et le Serapeum prouve même l'antériorité de *Spect.* par rapport à *Nat.* du seul fait que *Nat.* est plus développé que *Spect.* R. Braun a montré dans son *Deus Christianorum* (p. 565) la fragilité du premier critère. De fait Castorina n'utilise-t-il pas précisément *Apol.*, 38, 4 pour prouver qu'il est antérieur à *Spect.* dont il

1. *Abfassungszeit*, p. 36-7.

2. *Op. cit.*, p. 54.

annoncerait le plan « déjà conçu en deux parties », l'idolâtrie et l'immoralité¹? Quant au Capitole et au Serapeum de *Spect.* et *Nat.*, ils sont utilisés dans des argumentations totalement différentes, et R. Braun a déjà fait justice de ce rapprochement fallacieux².

Il reste que la comparaison de *Spect.* et d'*Apol.* fait plutôt pencher pour l'antériorité de l'*Apologétique*.

Revenons d'abord sur *Apol.*, 38, 4. Nous avons vu plus haut que le *De spectaculis* se déploie selon trois idées-forces : l'idolâtrie, l'immoralité, le mensonge, dont deux seulement apparaissent dans *Apol.* Si Tertullien y résumait son *De spect.*, il ne manquerait pas d'y évoquer son troisième point, alors que dans la situation inverse, on s'explique aisément qu'il n'ait pas encore arrêté tout à fait le plan définitif de l'ouvrage à venir.

D'autres indices vont dans le même sens, et en premier lieu le scénario des derniers temps. Dans *Apol.*, 48, 12-13, il se réduit à trois actes : la fin du monde (*mundi species transferatur*), suivie immédiatement de la résurrection (*restituatur omne humanum genus*) et du jugement dernier (*ad expungendum quod... boni seu mali meruit*) qui envoie les uns au Paradis, les autres en Enfer. Dans *Spect.*, XXX, 1 s'ajoute l'étape intermédiaire du règne des Justes et de la Jérusalem céleste, *Marc.* III, 24, 3-6 devant préciser à son tour que ce règne des Justes ressuscités durera mille ans sur terre, avant le Jugement et la destruction du monde. Il est difficile de ne pas voir là une progression, sinon dans la doctrine, du moins dans la manière de l'exposer. Encore pourrait-on dire ici qu'*Apol.* étant adressé aux païens, Tertullien s'abstenait d'y donner des précisions qu'il réservait à ses frères.

1. P. LXXVI.

2. dans *REL*, 50 (1972) : « Un nouveau Tertullien : problèmes de biographie et de chronologie », p. 81.

Mais examinons à présent la page finale du *De spectaculis* en la comparant à *Apol.*, 23, 12-13 qui en contient, comme en ébauche, presque tous les éléments. Tertullien y somme en effet les démons de témoigner du Christ « avec toute son histoire » (*cum sua fabula*) et de dire (§ 12)

– « s'il n'est qu'un homme de condition ordinaire »

– « s'il est un magicien »

– « s'il fut secrètement enlevé du tombeau par ses disciples »

– « s'il est maintenant dans les enfers » (et non au ciel d'où il reviendra en gloire pour faire trembler les impies). Le § 13 les met au défi d'oser rire avec les païens

– en niant la résurrection des morts et le jugement

– en disant qu'ils seront jugés par Minos et Rhadamante « suivant l'opinion commune à Platon et aux poètes ».

Dira-t-on qu'il s'agit d'un résumé de *Spect.*, XXX? Il va de soi que la différence des destinataires explique suffisamment la différence de ton. Devant les païens, l'exposé, même ironique, se veut mesuré et purement doctrinal. Entre chrétiens, on peut tout se dire, donner libre cours à ses réactions et même se laisser aller à des sentiments qu'on tairait devant des étrangers. Mais est-il pensable qu'un livre mis en circulation ne sorte pas très vite du cadre de la communauté? Et imagine-t-on Tertullien osant, après l'élan d'espérance et les débordements de joie de *Spect.*, XXX, déclarer calmement dans *Apol.*, 32, 1 que les chrétiens ne souhaitent pas faire l'expérience de la fin du monde et en 39, 2 qu'ils prient pour la retarder? L'antériorité de l'*Apologétique* apparaît ici comme indéniable.

Ce point acquis, est-il possible de préciser davantage et, en l'absence de certitude pour le *De idololatria*¹, de serrer la date entre 197 et 202?

1. P. PETITMENGIN, qui en prépare l'édition pour SC, ne croit pas, dans l'état actuel de ses recherches, à une date proche de la conversion. Cf. « Tertullianus rediuius », *Rev. Ét. Aug.*, XIX (1973), p. 181.

En réalité, si l'on considère que la persécution est présente dans le *De spect.* comme elle l'est dans l'*Apologétique* et dans le *De cultu*, ce n'est pas à une date intermédiaire qu'il nous faudra placer le traité, mais à l'une de ces deux dates, puisque – comme nous le savons – les chrétiens ont pu jouir entre 197 et 202 d'une période d'accalmie. Avons-nous des indices?

Si l'on admet avec J.-C. Fredouille (*Conversion*, p. 148) que pour Tertullien, son *De spectaculis* est «d'un certain point de vue, une expiation intellectuelle et morale de ses turpitudes passées», on pourra en tirer argument pour le placer au tout début de la carrière, peu après la conversion. Malheureusement, à la différence d'Augustin dans les *Confessions*, Tertullien ne nous a rien laissé savoir de ses états de conscience.

En revanche, il déclare explicitement en I, 1 s'adresser d'une part aux catéchumènes, d'autre part aux baptisés qui seraient tentés d'échapper aux exigences de leur foi, pour les avertir de ce qu'elle implique. Or le traité *Du baptême* comporte en I, 1 la même adresse presque dans les mêmes termes, avec la même méfiance, peut-on dire, à l'égard des baptisés chancelants : «aussi bien ceux qui en sont justement (*cum maxime*) au stade de la formation que ceux qui, s'étant contentés d'avoir reçu la foi..., traînent..., du fait de leur ignorance, une foi sujette à tentation». Plusieurs autres traits apparentent encore le *De baptismo* au *De spect.* : l'allusion un peu agacée de 12, 1 aux *scrupulosi* (= *Spect.*, III, 1), les considérations de 8, 3 sur la nature de l'Esprit Saint (cf. *Spect.*, XV, 2) ou de 5, 3 sur la relation entre la connaissance de Dieu et celle de son rival le diable (= *Spect.*, II, 5, 12), des expressions comme *domino teste* de 12, 2 (cf. *Spect.*, XXVI, 1), *deprehendi* de 18, 2 (cf. *Spect.*, XXVII, 2) etc. Or, s'il n'est pas possible de préciser la date du *De baptismo*, on le range généralement parmi les

premières œuvres de Tertullien¹. Nöldechen y voyait son tout premier traité². E. Evans³ le place après *Apol.* et avant le commencement des œuvres sur la discipline et la théologie (donc avant *Spect.*?), environ au tournant du siècle. J. Daniélou⁴, enfin, voit dans les implications théologiques de 5, 7, qui seront rejetées plus tard, la preuve d'une date haute, antérieure de toutes façons à l'affrontement contre Hermogène.

J.-C. Fredouille fait remarquer d'autre part (*Conversion*, p. 85 et n. 68) que les premiers ouvrages contiennent tous des allusions plus ou moins développées au Jugement dernier. Or cette parenté est surtout manifeste entre *Mart.*, *Apol.* et *Spect.* qui font tous trois de ce jugement à la fois un argument, une menace et un espoir (*Mart.*, 2, 3; 4, 9; 5, 2; *Apol.*, 18, 3; 48, 12-15; *Spect.*, XXX).

Tout ceci nous rapproche plus de 197 que de 202. C'est pourquoi je pencherais plutôt, comme Castorina (p. LXXVII), pour l'année 197, dans la foulée de l'*Apologétique*.

Il est possible que Tertullien vienne d'accéder à la prêtrise⁵ et que, préoccupé de l'instruction des néophytes, il se soit efforcé de combattre immédiatement le mal qu'il considérait comme le plus dangereux pour les mœurs et la foi : les spectacles. Mal fort répandu sans doute. Une page de Clément d'Alexandrie⁶ nous dépeint l'insouciance de

1. des années 200/206 selon F. REFOULÉ, *Le baptême*, Paris 1976, p. 15. Le dernier commentateur, P.A. GRAMAGLIA, *Il battesimo*, Rome 1979, p. 8, pencherait pour 198/200.

2. *Abfassungszeit*, p. 44-6 et 154-5.

3. *Tertullian's Homily on Baptism*, Londres 1964, p. XI.

4. *Les origines du christianisme latin*, Paris 1978, p. 302.

5. C'est l'opinion de P. MONCEAUX, *op. cit.*, p. 201. L'idée que Tertullien fut prêtre ou du moins responsable en quelque manière de la communauté chrétienne de Carthage n'est plus guère contestée aujourd'hui. Voir toutefois T.D. BARNES, *op. cit.*, p. 11. *Contra* : R. BRAUN, «Un nouveau Tert.», p. 73-4.

6. *Paed.* III, XI, 80, 4.

nombreux chrétiens qui ne voyaient aucun mal à se mêler au sortir de la messe aux divertissements des païens. On peut imaginer qu'il en était de même à Carthage. Contrairement à ce qu'affirment un peu hâtivement J. Quasten¹ ou B. Altaner², et comme nous venons de le voir, le traité n'est pas adressé seulement ou «particulièrement» aux catéchumènes, mais bien aux baptisés qui renaclaient contre la discipline ou faisaient semblant de l'ignorer. Quand Tertullien affirme dans *Apol.*, 42, 7 que les chrétiens ne vont pas au spectacle (*spectaculis non convenimus*) et précise dans *Spect.*, XXIV, 3 que cette abstention reste la marque distinctive qui les fait reconnaître des païens, il doit parler pour une minorité. Se serait-il donné tant de mal pour convaincre si la règle avait été communément suivie? C'était sans doute une foule de baptisés qui se précipitait aux jeux et qu'il fallait en détourner.

Pour être plus sûr de les toucher tous, Tertullien avait aussi écrit en grec contre les spectacles. La formule du *De corona*, 6, 3, qui nous l'apprend (*Graeco quoque stilo*) semble impliquer que la version grecque suivit la version latine. Mais nous en ignorons la date aussi bien que le contenu³.

1. *Initiation aux Pères de l'Église*, II, Paris 1958, p. 348 (trad. J. Laporte).

2. *Précis de patrologie* (adapté par H. Chirat), Mulhouse 1961, p. 239.

3. Si l'on en croit une note d'une ancienne édition de Lactance, les œuvres grecques de Tertullien existaient encore en 1748 à la bibliothèque de l'Escurial. Je la reproduis intégralement : «*Tertullianus. Ejus opera graece ab ipso scripta extant in Regia Hispaniarum Scorialensi Bibliotheca, ut a Rege Catholico Philippo V didicerat Marchio de Santa Cruz de Marzenado, vir usquequaque, et probitate, et scientia ornatus. Mirum est haec in utraque lingua hucusque non fuisse edita*» (*Lucii Caecilii Firmiani Lactantii opera omnia... cui manum primam adhibuit Joannes-Baptista Le Brun... extremam imposuit Nicolaus Lenglet Dufresnoy, Lutetiae Parisiorum 1748, I, p. 361, n. de la l. 25 (= Inst. div., V, 1).*

On s'est interrogé sur le public que visaient les œuvres grecques de Tertullien. Pour certains, l'Afrique romaine de la fin du II^e s. et du début du III^e était pratiquement bilingue¹. Pour d'autres, seuls les lettrés et la partie orientale de la population parlaient grec². En précisant dans *Cor.*, 6, 3 qu'il écrit en grec pour les «amateurs de jeux» (*suaviludios*), Tertullien paraît viser les petits-maîtres un peu «snobs» capables de trouver des arguments inédits et de citer Diogène le Cynique (cf. XX, 2 et notre comm., p. 259). Peut-être est-ce pour eux qu'il s'est donné la peine d'exhumer des bibliothèques un faisceau de preuves archéologiques. Mais il écrivait aussi pour des «simples», des ignorants, des roués, et ce sont des arguments très divers qu'il a mêlés dans son *De spectaculis*. Où les a-t-il puisés?

1. V. LOI, *Origine e caratteristiche della latinità cristiana*, Rome 1978 (= Suppl. n° 1 au *Bollettino dei classici*), p. 12, croit, surtout pour le II^e s., au bilinguisme de larges couches de la population et pas seulement de ceux qui avaient fréquenté l'école. C'est aussi la conviction de T.D. BARNES, *op. cit.*, p. 67-9. Dans *La résistance africaine à la romanisation*, Paris 1976, p. 552, M. BENABOU signale, à propos du petit peuple de citoyens qui ne possédaient pas les *tria nomina*, que les épitaphes de Carthage du II^e et du début du III^e s. ont livré «un nombre non négligeable de noms uniques, où le grec et le latin se mêlent».

2. C'est l'avis de G. BARDY, *La question des langues dans l'église ancienne*, Paris 1948, p. 56 ss., après P. MONCEAUX, *op. cit.*, p. 51, qui estimait (p. 52) que les églises d'Afrique ont été bilingues, mais avec prédominance du latin dès la fin du II^e s. Plus récemment, T. KOTULA, «Utraque lingua eruditi», *Hommages à M. Renard*, II, Bruxelles 1969, p. 386 ss. a tenté de montrer que le grec n'y était pas aussi connu qu'on l'imagine et restait l'apanage des milieux cultivés : opinion défendue également par G.Ch.-PICARD, *Civ. de l'Afr. rom.*, p. 297. Mais pour Georg Schöllgen, «Der adressatenkreis der Griechischen Schauspielschrift Tertullians», *Jahrbuch f. Antike u. Christentum* (25) 1982, p. 22-27, ces milieux cultivés, issus des écoles des rhéteurs, formaient à Carthage un vaste public bilingue (comme le montrent les *Florides* d'Apulée), celui qui, au théâtre, s'intéressait plus à la littérature qu'à la grossièreté (cf. *Spect.*, XXIX, 4).

LES SOURCES

Faire une étude de sources, c'est pour beaucoup de commentateurs se demander quels ouvrages ont été consultés et utilisés en vue d'un travail précis. Ainsi de Büchner qui pense, à la suite de Reifferscheid et de Soveri, que seule l'*Historia ludicra* de Suétone a servi à Tertullien pour son *De spectaculis*¹. Ainsi de K. Werber pour qui tout, ou presque, vient des *Rerum diuinarum libri* de Varron². Ainsi également de Castorina qui défend – avec des arguments très valables – l'utilisation simultanée de Varron et de Suétone³.

Certes, la recherche bibliographique a eu lieu. Tertullien l'indique lui-même en V, 2 et nous n'avons aucune raison de minimiser ses efforts (cf. comm., p. 122 s.), même s'il est permis de penser que Nöldechen⁴ lui fait la part trop belle en estimant qu'il connaît personnellement tous les auteurs qu'il cite... et beaucoup d'autres qu'il ne cite pas. Timée, L. Calpurnius Piso, «ceux de qui Suétone tient ses informations» sont probablement cités de seconde main⁵. Mais s'en tenir à cette étude – qui ne concerne de toutes manières que les chapitres «archéologiques» V à XII – resterait un peu court. D'ailleurs, l'auteur qui, avant d'écrire, lit ou relit telle ou telle œuvre, n'y a recours que parce qu'il sait ou pressent déjà qu'il va y trouver les renseignements cherchés, et il serait injuste de ne pas tenir

1. Comm., p. 17.

2. «Tertullians Schrift de spectaculis in ihrem Verhältnisse zu Varros rerum diuinarum libri», *Programm d. Staats-Gymnasiums in Teschen*, Teschen 1896, p. 1-31.

3. P. LXXXII s., 100-104, 120, 169, 175 s.

4. «Die Quellen Tertullian's in seinem Buch von den Schauspielen», *Philologus*, 6^e suppl., 1893, p. 732 ss.

5. Cf. BÜCHNER, comm., p. 18-22.

compte, à côté des lectures ponctuelles, de l'acquis antérieur, en un mot de la culture.

Quand Tertullien écrit le *De spectaculis*, ce n'est plus un jeune homme frais émoulu des études. Il a sans doute une quarantaine d'années, et sa culture – qui faisait déjà l'admiration des anciens¹ – est très vaste. J.-C. Fredouille a montré la solidité de sa formation rhétorique classique, dont l'emprise est manifeste sur ses cadres de pensée et ses types de raisonnement². Mais la curiosité de Tertullien ne s'est pas contentée de cette formation. Son goût pour les encyclopédistes, Varron et Pline, témoigne de son désir de tout savoir. Il a lu et relu Sénèque dont les souvenirs plus ou moins précis affleurent à tout moment. Sa mémoire est pleine des poètes : Lucrèce, Virgile, mais aussi Plaute, Térence, les élégiaques, les satiriques, sans parler des Grecs («Nous nous souvenons encore d'Homère» : *Nat.*, I, 10, 38)³. Les traits qu'il leur doit seront signalés à mesure dans le commentaire, mais selon C. Rambaux⁴, c'est l'idée même du *De spectaculis* qui aurait germé de toutes ces lectures. En effet, nous dit-il (p. 184 s.), «ce n'est pas dans l'Écriture, mais dans la tradition philosophique... depuis Platon» qu'on trouve une condamnation des spectacles. «C'est

1. On connaît entre autres les célèbres jugements de saint Jérôme, de Lactance, de Vincent de Lérins. Cf. A. HARNACK, «Tertullian in der Literatur der alten Kirche», *Sitzungsberichte*, Berlin 1895, p. 545-579.

2. C'est le principal objet de sa thèse sur *Tertullien et la conversion de la culture antique*, Paris 1972. Voir, en tout dernier lieu, du même auteur : «Tertullien et la culture antique», *Mélanges E. Gareau*, Ottawa 1982, p. 197-206.

3. Dans son étude sur «Tertullien et les poètes latins», *Ann. Fac. Lett. de Nice*, 2, 1967, p. 21-33, R. BRAUN me semble avoir minimisé quelque peu cette connaissance qui ne se révèle pas seulement par des citations exactes, mais par de nombreuses réminiscences et souvent par la coloration ou même les types de formation du vocabulaire. Pour le seul Lucrèce, cf. notre comm., p. 86, 258, 300, 319.

4. *Tertullien face aux morales des trois premiers siècles*, Paris 1979.

Sènèque qui a jugé pernicieuse toute espèce de spectacle». Tacite en dénonçait l'immoralité, et de citer chez les Grecs le traité d'Aelius Aristide contre le théâtre et les prises de position de Lucien, de Dion de Pruse, etc. Il aurait pu ajouter que les raisons mêmes qu'un Ovide avait d'encourager ses lecteurs à fréquenter les spectacles pouvaient inciter Tertullien à en détourner les siens!

Mais les lectures profanes n'étaient qu'une part de la culture de Tertullien. Converti, il s'est instruit avec la même avidité de la Bible et des Pères grecs¹ et c'est d'eux qu'il tient une bonne partie de sa démonologie². Or, s'il est vrai que la Bible ne contient aucune condamnation des spectacles en tant que tels³, les apologistes avaient pris l'habitude de les attaquer à titre de rétorsion contre les païens. Quand on les accusait de cannibalisme, ils opposaient à leurs détracteurs leur propre goût du sang dans les combats de gladiateurs. C'est la démarche d'Athénagore dans la *Supplique*, XXXV et de Théophile d'Antioche dans l'*Ad Autolyicum*, III, 15, ce dernier soulignant que les chrétiens, qui ne veulent être ni complices ni témoins des mises à mort de l'amphithéâtre, refusent aussi les spectacles

1. A. HARNACK a tenté de dresser le catalogue de ces lectures dans «Tertullians Bibliothek christlicher Schriften», *Sitzungsberichte*, Berlin 1914, p. 303-334.

2. Cf. J. DANIELOU, *Dict. de spiritualité*, s.v. DEMON, col. 174 ss.

3. Ce qui se conçoit parfaitement pour l'Ancien Testament, reflet d'une civilisation d'où ces spectacles étaient absents. Mais le christianisme naissant qui s'est développé dans des provinces romanisées toutes pourvues de théâtres, d'amphithéâtres et de stades (pour la Judée elle-même, voir en dernier lieu B. LIFSHITZ, «Césarée de Palestine, son histoire et ses institutions», *ANRW*, II, 8, Berlin-New York 1977, p. 509 s.) n'y a guère prêté attention, tant l'incompatibilité de spectacles immoraux ou sanglants avec la religion nouvelle devait paraître évidente aux premiers convertis. Saint Paul n'évoque le stade que pour proposer en exemple l'esprit d'émulation et d'ascèse qui préside à ses exercices.

d'anthropophagie ou d'adultères de la tragédie. Mais c'est avec le *Discours aux Grecs* de Tatien que la comparaison est la plus intéressante. En quelques phrases (ch. XXII à XXIV), il pose en effet plusieurs des thèmes qui seront plus ou moins développés dans le *De spectaculis*: mensonge du théâtre, son immoralité¹, engraissement des athlètes, violence et vanité de la lutte, cruauté morbide de la gladiature. L'*insania circi* mise à part, il n'est pas impossible que Tertullien ait puisé là le leit-motiv qui revient sous sa plume chaque fois qu'il évoque les différents types de spectacles: «impudicité du théâtre», «atrocité de l'arène», «vanité du gymnase»².

L'exposé de Tatien n'est assorti d'aucun appareil scripturaire. Mais les thèmes que nous venons de dégager (mensonge, violence, immoralité, *uanitas*) sont précisément ceux de la lettre de Paul aux Éphésiens, 4 ss., qui sous-tend, entre autres, les ch. XV et suiv. du *De spectaculis*. Or, R.D. SIDER³ a supposé que cette lettre était une des pièces utilisées dans l'enseignement proposé aux catéchumènes. Si, comme nous le pensons, Tertullien a été amené à écrire le *De spectaculis* en rapport avec des responsabilités catéchétiques dans l'église de Carthage, il n'est pas étonnant qu'il ait immédiatement établi une relation entre l'enseignement paulinien et le cadre que lui fournissait Tatien.

On a également mis l'accent ces dernières années sur l'importance du judaïsme à Carthage et l'influence que les milieux juifs avaient pu avoir sur Tertullien. C. Aziza, dans

1. «On débite des choses honteuses, on fait des mouvements inconvenants, et vos filles et vos fils contempnent ceux qui sur la scène enseignent l'adultère» (XXII); trad. Aimé PUECH dans *Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien*, Paris 1903, p. 137.

2. *Apol.*, 38, 4 et *Pud.*, 7, 15 notamment.

3. «Tertullian on the Shows», *Journal of Theol. Studies*, NS XXIX, 2 (1978), p. 354 et n. 2.

son livre sur *Tertullien et le judaïsme*¹, se déclare en particulier convaincu que Tertullien a connu l'*Aboda Zara*, recueil de prescriptions sur la conduite à tenir envers les idolâtres qui regroupe, entre autres, un certain nombre de textes talmudiques rédigés à la fin du II^e et au commencement du III^e s. ap.J.-C. En vérité, C. Aziza ne pense pas que Tertullien ait lu le traité, ce qui eût supposé une connaissance de l'hébreu qu'il n'avait pas ou des traductions grecque ou latine qui n'existaient pas, mais il croit à des «contacts», des «conversations», voire des «études communes avec ses concitoyens juifs de Carthage» (p. 186).

Il se fonde pour le dire sur une parenté qui ne lui paraît «guère faire de doute» entre l'*Aboda Zara* et le *De spectaculis* : interdiction des théâtres à cause de l'idolâtrie, parce que les spectacles détournent d'étudier la *Thora*, parce que «se tenir dans un théâtre, c'est verser le sang» avec, chez les rabbins, les mêmes préoccupations que chez Tertullien concernant l'immoralité, la promiscuité des sexes, l'impudeur de l'assistance. Comme Tertullien, les rabbins autorisent à entrer dans un cirque pour un cas de force majeure et, comme lui, ont recours à *Ps.* 1, 1 pour condamner théâtres et cirques. De plus, il reconnaît chez Tertullien des formes de raisonnement couramment employées par les rabbins, du type : «ce qui n'est pas permis est interdit» ou «si... à plus forte raison», etc.

Sans doute, et l'*Adu. Iudaeos* suffirait à prouver l'existence de relations – peu amènes! – entre chrétiens et juifs de Carthage. Mais rien de tout cela n'est assez significatif pour parler d'emprunt direct, ni dans la manière, ni dans la matière. L'apocalyptique juive était familière à Tertullien² au même titre que les littératures grecque et ro-

maine, et la symbiose originelle des communautés juive et chrétienne suffit à expliquer nombre d'arguments et de modes de pensée tombés dans le domaine commun. C'est ainsi que l'exégèse de *Ps.*, 1, 1 se retrouve chez Clément d'Alexandrie¹ qui ne l'avait pas empruntée aux rabbins de Carthage et que Tertullien ne connaissait probablement pas. Quant à l'idée de lier les spectacles à l'idolâtrie, si Tertullien avait eu besoin de l'emprunter à quelqu'un, il l'aurait plutôt prise, j'imagine, à l'*Aduersus haereses* de saint Irénée (I, 6, 3) qu'il connaissait et cite dans l'*Aduersus Valentinianos*.

Au lieu de parler d'emprunts, ne faut-il pas plutôt penser que Tertullien et les rabbins ont, chacun de leur côté, réagi aux excès dont ils étaient les témoins? Avec ses deux amphithéâtres, dont l'un presque aussi grand que le Colisée de Rome², son cirque dont nous avons gardé et l'empreinte et l'image³, son théâtre, son odéon, son

dit en effet (*Comm. in Hieq.*, XI, 36,1; éd. F. Glorie, Turnhout 1964, p. 500, l. 654 ss.) que le *De spe fidelium* faisait attendre une Jérusalem «d'or et de pierres précieuses» *iuxta iudaicas fabulas*. Mais J. DANIELOU, dans *Les origines du christianisme latin* (en part. p. 139-151), montre Tert. beaucoup plus critique et soucieux de n'accepter des sources juives que ce qui était dans la ligne des Écritures.

1. Cf. comm. p. 104.

2. Cf. G.Ch.-PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris 1959, p. 264 et notre comm., p. 215.

3. et dont la décoration des demeures atteste la popularité; cf. G.Ch.-PICARD, *op. cit.*, p. 261. De ce cirque, long d'au moins 550 m et large de 140, on voit encore aujourd'hui des lambeaux de la *spina*, d'une largeur d'environ 7 m. (d'après les résultats de *Carthage. Recherches archéologiques et géophysiques polonaises effectuées en 1972*, Wrocław, 1974, p. 36). Il est probablement représenté sur une grande mosaïque contemporaine de Tertullien, reproduite par G.Ch.-PICARD, *op. cit.*, pl. 44, contre p. 306. L.A. Constans (cf. comm., p. 155) a tenté de montrer par l'étude du *velum* et des ombres portées que l'orientation du cirque y était précisément celle de l'édifice carthaginois. D'autre part, T. SARNOWSKI, «En marge des résultats des recherches archéologiques et géophysiques

1. Paris 1977, p. 178 ss.

2. Selon C. AZIZA, *op. cit.*, p. 199 s., il lui emprunterait en particulier son interprétation «matérialiste» de la Jérusalem céleste. Saint Jérôme

stade¹, sans parler des palestres, Carthage possédait tout l'équipement nécessaire à la politique romaine des loisirs. Environ deux cents jours par an, la masse de la population s'y repaissait de divertissements qui n'étaient pas tous propres à élever l'âme et à promouvoir chez le spectateur vertu et dignité. Comment un responsable religieux, prêtre ou rabbin, aurait-il pu ne pas s'en inquiéter? Ils n'avaient certes besoin, ni l'un ni l'autre, de modèle ou de concertation pour tenter, chacun à sa façon, de préserver leurs ouailles d'un danger si pressant. Et comment pouvaient-ils ne pas se rencontrer sur des thèmes aussi évidents que l'immoralité, la cruauté ou le paganisme des spectacles²?

Nöldechen a mis l'accent sur les particularités locales que révélerait le *De spectaculis*³. Peut-être n'a-t-il pas raison sur tous les points⁴. Mais on a sans doute trop minimisé la

poursuivies à Carthage par l'équipe polonaise», *Archeologia* (Varsovie), 26, 1975, p. 165-169, insiste sur le réalisme des mosaïques représentant le cirque et les jeux.

1. Le théâtre et l'odéon ont été fouillés par P. Gauckler au début du siècle; cf. G.G. LAPEYRE-A. PELLEGRIN, *Carthage latine et chrétienne*, Paris 1950, p. 17-21. Le stade n'a pas été retrouvé (*ibid.*, p. 34). La construction de l'odéon, à laquelle Tert. fait allusion dans *Res.*, 42, 8, est peut-être postérieure au *De spect.* T.D. BARNES (*op. cit.*, p. 55) date le traité de 206-7, R. BRAUN (*DC*², p. 721) de la période 208-211.

2. C'est à une convergence de ce genre que songe P. PETITMENGIN, dans une communication à la Société des Études Latines, pour expliquer la parenté entre l'*Aboda Zara* et le *De idololatria* (cf. *REL* XLV (1967), p. 48). Voir aussi la remarque de M. HADAS-LEBEL au début de son étude sur «Le paganisme à travers les sources rabbiniques», *ANRW* 19, 2, Berlin - New York 1979, p. 398-9.

3. «Tertullian und das Spielwesen», *Zeitschr. f. wissenschaftl. Theol.*, NF 2 (1894), p. 91 ss. et «Tert. und das Theater», *Zeitschr. f. Kirchengeschichte*, XV (1895), p. 161 ss.

4. Il pense par ex. («Tert. u. d. Spielwesen», p. 97) que si Tert. ne mentionne pas en VI, 1 les *Ludi Romani*, c'est qu'ils n'étaient pas célébrés en Afrique. La raison de l'omission me paraît autre (cf. comm.,

part de l'actualité et des réalités africaines¹, en portant exclusivement l'attention sur la compilation érudite. Le traité fait face en réalité à un besoin pastoral urgent. C'est des spectacles auxquels ils vont, des édifices qu'ils connaissent², avec leur décoration typique, que Tertullien parle aux Carthaginois. Mais il en parle avec son tempérament d'avocat, n'hésitant pas à aller chercher hors de Carthage l'argument qu'elle ne lui offre pas³, avec ses goûts d'érudit et toutes les ressources de sa culture chrétienne et profane. Il a fait des vérifications dans les livres, mais la part de la mémoire est sûrement très grande dans nombre d'allusions ou de citations. Les erreurs (comme celle qui lui fait vouer à Hercule les jeux Néméens; cf. comm., p. 199) ou les variantes des citations bibliques en font foi.

De là la multiplicité des «sources» qu'il est possible de déceler dans le détail, mais un ensemble qui ne ressemble absolument à rien d'antérieur et porte partout la marque exclusive de Tertullien. «Une sorte d'aérolithe, d'une originalité étonnante», dit le cardinal Daniélou en parlant du théologien⁴. On serait tenté de porter le même jugement sur le moraliste et le pamphlétaire. Mais s'agit-il seulement de morale et de polémique? Le ton de l'ouvrage reste à étudier.

p. 138) d'autant qu'on note ailleurs des silences intéressés du même genre (cf., p. 147, comm. à *quorum sit*). Autre ex. (comm., p. 277) à propos de Saturne, Isis et Liber.

1. Cf. le mémoire posthume de J.-M. VERMANDER, «La polémique des Apologistes latins contre les dieux du paganisme», *Recherches augustiniennes*, 17, Paris 1982, p. 48 et 115 à 118 notamment.

2. Cf. ci-dessus, p. 51, n. 3 pour l'amphithéâtre et comm., p. 111 pour le théâtre, p. 168 pour le Capitole et le Sérapeum, p. 199 s. pour les jeux du stade.

3. Celui du théâtre-temple de Pompée par ex. Cf. *infra*, p. 54, n. 3.

4. *Origines du christianisme latin*, p. 277.

TON ET DOCTRINE

Plus d'un lecteur s'interrogera peut-être sur le christianisme de Tertullien et songera en lisant le *De spectaculis* au réquisitoire de Cl. Rambaux dans son *Tertullien face aux morales des trois premiers siècles* (Paris 1979). Que dire en effet des appels à la haine qui ponctuent le traité¹, de l'esprit vengeur – pour ne pas dire plus – du dernier chapitre, du rigorisme étroit qui ne laisse place à aucune forme de divertissement, alors que – nous le savons bien – les spectacles étaient en partie désacralisés²? Que penser de la rouerie d'un chrétien qui utilise des arguments pertinemment faux, en en masquant soigneusement la fragilité³, et

1. Cf. X, 9 : *oderis, Christiane...*; XVIII, 2 : *altiles homines oderis*; XXVII, 1 : *odisse debemus...* auxquels on ajoutera les expressions de XVI, 4 (*conuicia sine iustitia odii*) et 5 (*odium iniustum*) qui semblent impliquer que la haine peut se justifier.

2. La perte de leur caractère sacré est notée à plusieurs reprises par Ch. MUNIER, *L'église dans l'empire romain*, Paris 1979, p. 108, 110. Selon G. VILLE (*La gladiature en Occident des origines à la mort de Domitien*, Paris 1981, p. 15 ss.), c'est très tôt, dès l'apparition du professionnalisme chez les gladiateurs, que les *munera* prennent « la fonction d'un simple spectacle, pour l'amusement du public », fonction qu'ils gardèrent aux yeux de la majorité, malgré les tentatives faites pour leur redonner une certaine sacralité (*ibid.*, p. 158-161 : « la fin du *munus* funèbre et l'échec des nouvelles sacralisations »). Pour le théâtre, cf. J.-M. ANDRÉ, « Les *ludi scaenici* et la politique des spectacles au début de l'ère antonine », *Actes du IX^e congrès de l'Association G. Budé*, I, Paris 1975, p. 468-479. Voir cependant J. BAYET, *Histoire de la religion romaine*, 2^e éd., Paris 1969, p. 138-9 et A.G. HAMMAN, *La vie quotidienne en Afrique du Nord au temps de saint Augustin*, Paris 1979, p. 165.

3. C'est ainsi que, sans parler de l'exégèse de *Ps.*, I, 1 en III, 3 ss., il s'étend longuement en X, 5-6 sur le théâtre-temple de Pompée pour la bonne raison que le théâtre de Carthage ne comportait pas de temple, non plus semble-t-il que les autres théâtres d'Afrique du Nord, malgré les assertions de J. HANSON, *The roman theater-temples*, Princeton 1959 (cf. J.-C. LACHAUX, *Théâtres et amphithéâtres d'Afrique proconsulaire*, Aix-en-Provence, s.d., p. 23). Voir aussi en XXII, 2 ce qui concerne l'infamie frappant les gens du spectacle (comm., p. 272).

du fondement théologique d'une pensée qui présente comme idéal du fidèle ce que nous savons être l'idéal stoïcien¹?

Commençons par la haine. Tertullien sait très bien qu'elle n'a rien de chrétien et rappelle lui-même en XVI, 6 que Dieu interdit de haïr et même de maudire. En V, 6, si la correction d'Ursinus adoptée par *e* est le bon texte, il condamne toute conduite inspirée par la haine. Et pourtant en II, 11 il prête à Dieu lui-même des sentiments de haine : *si deus omnem malignitatem... odit*. Sans doute faut-il s'entendre sur les mots.

Étudiant la notion dans l'ouvrage précité, Cl. Rambaux montre qu'il s'agit d'un héritage judaïque et que les rabbins, à côté de préceptes de haute charité, enseignaient la haine pour tous les ennemis de Dieu et pour les renégats (p. 282-3 et n. 204 et p. 227, n. 151). Or J. Brière, dans le *Vocabulaire de théologie biblique* de X. Léon-Dufour (Paris 1962) attire l'attention sur le caractère tranché et sans nuances du langage sémitique : quand les auteurs de l'Ancien Testament parlent de haine, ils veulent exprimer seulement l'antinomie totale entre Dieu et le mal et, par suite, l'obligation pour le fidèle de repousser absolument tout ce qui ne va pas dans le sens du service de Dieu (col. 431 et 433). C'est encore dans cette acception que Jude, par exemple, (*Ep.*, 23) demande qu'on « haïsse » jusqu'à la tunique des impies.

Mais que dire alors du ch. XXX, où il ne s'agit plus de vocabulaire, mais à l'évidence d'un élan de toute la personne qui voit enfin écrasés ses ennemis et ses persécuteurs et triomphe sans vergogne en prenant sa revanche de tous les affronts subits?

Cl. Rambaux, qui a rassemblé dans sa thèse (*op. cit.*,

1. En XXIX, 2, entre deux morceaux qui renvoient l'un à Paul, l'autre aux Évangiles (comm., p. 308 ss.).

p. 80 s., n. 128) quelques-unes des réflexions qu'a inspirées cette page, la juge lui-même sans complaisance. Loin d'y faire comme J.-C. Fredouille (*Conversion*, p. 152) « la part de l'élaboration et de l'émulation littéraires », il insiste sur le « sadisme » de l'auteur, non sans lui trouver des justifications scripturaires (p. 346) : les Juifs, nous dit-il (p. 358), attendaient l'écrasement de leurs ennemis, à la différence des disciples du Christ et même d'un philosophe comme Sénèque pour qui « ce serait de la cruauté de rire et se réjouir du châtement d'un coupable » (références p. 354, n. 235). La réaction de Tertullien serait celle d'un homme de l'ancienne alliance, en régression « aussi bien par rapport aux œuvres des philosophes qu'au regard de la plupart des auteurs bibliques et plus spécialement néo-testamentaires » (*ibid.*, p. 364) : « unchristliches », disait J. Lortz. Combien plus évangélique, évidemment, la conduite de Justin qui affirme dans *I Apol.*, VII, 5 : « Nous ne vous demanderons pas de sévir contre nos accusateurs ; ils sont suffisamment punis par la conscience de leur perfidie et leur ignorance du bien » (trad. L. Pautigny, p. 13) ou celle de saint Cyprien qui, évoquant lui aussi dans *Ad Demetr.*, 24 les supplices des damnés, en fait — pour reprendre les termes de C. Rambaux (p. 81, n. 128) — « non l'expression d'un espoir de vengeance, mais une exhortation pressante au repentir » !

Notons d'abord que Tertullien connaît et proclame la vraie doctrine chrétienne quand il déclare en XIX, 2 qu'il convient au chrétien de s'affliger de la méchanceté d'autrui plutôt que de s'en faire un spectacle. Mais, comme souvent¹, il domine mal sa sensibilité quand elle n'est pas en accord avec cette doctrine : c'est un impulsif, un coléreux, comme il l'avoue lui-même au début du *De patientia* et

1. Son attitude vis-à-vis du mariage en est un exemple caractéristique. Cf. notre art. « Le mariage en question ? ou les avantages du célibat selon Tert. », *Mélanges... offerts à P. Boyancé*, Rome 1974, p. 712 ss.

comme le souligne B. Nisters dans l'analyse psychanalytique qu'il a donnée de l'œuvre (*Tertullian. Seine Persönlichkeit und sein Schicksal*, Münster 1950, p. 7-18 notamment).

Remarquons aussi que sa réaction n'est pas un cas isolé. Beaucoup de chrétiens devaient attendre comme lui, avec la même « espérance féroce de vengeance » (C. Rambaux, p. 364), la punition des coupables s'il est vrai que, comme le raconte *Scap.*, 3, 4, le persécuteur Claudius Lucius Herminianus voulait cacher l'atroce maladie qui le rongait « pour éviter que les chrétiens ne s'en réjouissent ». Il faut se souvenir pour le comprendre que le *De spect.* aussi bien que l'*Ad Scap.* ont été écrits en temps de persécution. Quand des gens vivent dans l'angoisse constante de la dénonciation, des tortures et de la mort, on imagine aisément qu'à l'idée d'un retournement total de situation ils soient soulevés d'une joie frénétique, eût-elle des aspects impurs. Ce qui scandalise dans les périodes calmes trouve des explications, sinon des justifications, dans les périodes de trouble, de danger, de tension. Ceux qui parlent de « sadisme » savent-ils ce qu'ils auraient eux-mêmes fait, dit et pensé sous la pression des mêmes circonstances, tant est profond en l'homme qui souffre le besoin de compensation¹? A un moindre degré, les peintures médiévales qui entassaient aux enfers moines et évêques mitrés ne

1. On lira avec intérêt l'anthologie faite par P. ANTIN de « Textes... sur la joie du malheur d'autrui » dans *Vig. Christ.*, 18 (1964), p. 51-6. Il faut être le saint homme Job pour juger odieux et digne du châtement divin qu'on se réjouisse de l'infortune de son ennemi (*Job*, 31, 29). Voir aussi R. JOLY, *Christianisme et philosophie*, Bruxelles 1973, Appendice du ch. III, p. 171-9 sur la joie qu'éprouvent les élus à contempler les supplices des damnés : le thème qui point dans *Isaïe* appartient surtout aux Apocryphes, et spécialement *Hénoch*. Il aurait survécu jusqu'au XVII^e s. à travers Grégoire le Grand, saint Thomas d'Aquin, Robert Bellarmin, saint François de Sales, pour trouver une dernière mention dans la XI^e Provinciale de Pascal (*in fine*). Mais les textes allégués ne sont pas toujours convaincants.

jouaient-elles pas aussi ce rôle de soupape contre des exigences de vie mal supportées?

En tout cas, l'aspect «revanchard» de cette page ne devrait pas en masquer un autre, essentiel : l'aspect didactique. Pour enflammer ses lecteurs, pour réussir à les détourner des entraînements quotidiens, il faut à Tertullien quelque chose de fort, quelque chose de fascinant. Et il campe cette fin du monde, promesse de victoire, promesse de triomphe, promesse de vie qui ne saurait laisser insensible. L'affreux châtement des amuseurs, des faux sages, des persécuteurs, c'est la preuve éclatante qu'on ne leur a pas menti, qu'ils détiennent la vérité, et que cette vérité vaut bien quelques sacrifices. Il y a là de la grandeur, du souffle, un élan capables d'emporter l'imagination et de fouetter les énergies.

Car s'il est une chose que Tertullien ne perd jamais de vue, c'est la conversion du pécheur. Il y travaille dans le cas présent avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'à la différence du fornicateur, que son péché plonge dans une mort irrémissible, le fanatique des spectacles est un «pécheur qui vit encore» (*Pud.*, 7, 15-17) : comme la drachme où comme la brebis perdues (*ibid.*, 14), il existe encore quelque part, et il importe de le rechercher et de le ramener au bien. Or ce bien, aux yeux de Tertullien, passe par l'abandon radical des spectacles. Sans doute sait-il fort bien que ses arguments sont parfois spécieux ou fragiles, qu'en allant au théâtre on se souciait en réalité fort peu de Liber ou de Vénus, et que l'énorme masse du public ignorait sans doute tout de l'origine «satanique» des divers accessoires de la *spina*. Mais il sait aussi qu'un doigt mis dans l'engrenage risque d'y entraîner tout le reste et juge plus efficace de tout interdire que d'établir de subtils distinguos entre le permis et le défendu.

D'ailleurs, les historiens modernes considèrent comme certain qu'on a profité des jeux à Carthage pour honorer

subrepticement les divinités locales de sacrifices interdits par la loi¹. C'en était assez sans doute pour clamer le danger d'idolâtrie. Quant au péril moral, il a été et sera de tous les temps. Jusqu'à Bossuet, il restera le principal argument contre le théâtre : de quoi faire trembler celui qui est ou se sent responsable d'une communauté.

On conçoit dès lors que tous les moyens lui soient bons pour préserver son troupeau, certains tout à fait prégnants, d'autres plus discutables. Est-ce à dire que Tertullien va pour autant mettre en avant n'importe quoi? La comparaison avec ce qu'on lit ailleurs est ici instructive. Pas trace, par exemple, dans le *De spectaculis* des considérations économiques qui fleuriront postérieurement, du type : les spectacles coûtent cher; on ferait mieux de donner tout cet argent aux pauvres². Si la *vita sufficiens* de XXIX, 2 (cf. comm., p. 309) peut apparaître comme une amorce du thème, il s'agit d'une indication bien discrète et bien fugitive. Quant aux spectacles de remplacement proposés au lecteur, Tertullien vise immédiatement très haut : rien de moins que la gloire du Ressuscité et le face à face avec Dieu. Quelle différence avec ce que J. Courtès appelle joliment³ des «attractions scripturaires» : tableaux anecdotiques offerts par de nombreux Pères à la méditation du fidèle, tels que le paralytique descendu par le toit, le retour

1. En particulier G. Ch.-PICARD, *Les religions de l'Afrique antique*, Paris 1954, p. 132-4; M. LEGLAY, *Saturne africain*, Paris 1966, p. 340; G. VILLE, *La gladiature en Occident*, p. 12 et n. 41.

2. Sur l'«art de dépenser chrétien» (chez Cyprien, Augustin, Lactance notamment) cf. J. COURTÈS, *Spectacles et jeux à l'époque patristique*, Paris 1973, p. 482 ss. (l'ouvrage, malheureusement, est seulement dactylographié). Il est notable aussi, comme le souligne C. RAMBAUX, *op. cit.*, p. 186, que Tert. n'ait pas repris les griefs économiques de Varron pour qui la fascination du cirque et du théâtre entraîne l'abandon des campagnes.

3. *Ibid.*, p. 794 à propos des spectacles proposés aux cathéchumènes par Quoduultdeus. Le thème est étudié chez les différents Pères p. 786 ss.

du fils prodigue ou la veuve mettant son obole dans le tronc du temple. On est frappé de même en XXIX, 1 par l'élévation du propos (cf. comm., p. 307 s.) et ce qui domine finalement, dans cette œuvre polémique, c'est le caractère « religieux ».

Non certes la charité à tonalité affective du fameux « Voyez comme ils s'aiment » : chez Tertullien, la démonstration prend toujours le pas sur l'appel au cœur ; mais une charité active, exigeante, qui prend volontiers la forme de la sévérité et ne verse jamais ni dans le laxisme ni dans la compromission. Car fermer les yeux sur les fautes vénielles peut aussi être une solution de facilité, non sans risques de dommages ultérieurs. Cette solution-là n'est jamais celle de Tertullien. Aussi l'accuse-t-on de rigorisme. Mais il est assez remarquable de voir qu'un agnostique comme Guignebert – qui juge de l'extérieur et d'un œil impartial – estime, lui, que la seule attitude cohérente est celle de Tertullien et que sa position découle logiquement des exigences du christianisme. Ce qui le singularise, écrit-il, « ce n'est point la théorie..., c'est l'intensité de l'effort qu'il fait pour en rapprocher la pratique¹ ».

Il y a certes du stoïcisme dans cet effort : c'est un aspect de Tertullien qui a été souvent étudié² et nous n'y

1. Tertullien. *Étude sur ses sentiments à l'égard de l'Empire et de la société civile*, Paris 1901, p. 569.

2. Sans parler du classique *Stoïcisme des Pères de l'Église* de M. SPANNEUT, Paris 1957, à quoi on ajoutera « Les normes morales du stoïcisme chez les Pères de l'Église », *Studia moralia*, 19 (1981), p. 153-175, nombre d'études ont mis récemment l'accent sur cette composante fondamentale de la pensée de Tert., fût-ce pour montrer en quoi il y réagit. On verra par ex. au niveau de la philosophie J. DANIELOU, *Origines du christianisme latin*, p. 175-191 ; C. MORESCHINI, « Tertulliano tra Stoicismo e Platonismo », *Kerygma und Logos (Festschrift für C. Andresen)*, Göttingen 1979, p. 367-379, au niveau de la morale C. RAMBAUX, *Morales...*, en part. p. 56-8, 175-7, 314-7 ; J. WHITTAKER, « Christianity and morality in the

insisterons pas. Mais saint Paul lui-même n'en était-il pas tout imprégné¹ ? Ceux qui forgèrent plus tard une correspondance fictive entre Sénèque et saint Paul voyaient bien les affinités du christianisme et du stoïcisme. Les chrétiens, d'ailleurs, ne cherchaient pas à les dissimuler, persuadés qu'ils étaient que les païens tenaient de l'Écriture ce que leurs philosophies avaient de bon. « Les Stoïciens ont établi en morale des principes justes », affirme Justin (*II Apol.*, VIII, 1 ; Pautigny, p. 165), ajoutant un peu plus loin (X, 2 ; p. 169) : « Ils les doivent à ce qu'ils ont trouvé et contemplé partiellement du Verbe ». Mais leur stoïcisme était complètement intégré à leur christianisme². Chez Tertullien, il n'y a pas conflit entre la culture chrétienne et la culture profane : il les met sans distinction au service de la vérité³. Ou plutôt, comme l'a bien montré A. Michel⁴, il sublime la philosophie en l'ordonnant à son point de vue, qui est la défense et illustration du christianisme. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, s'il est possible de distinguer dans le détail les allusions bibliques des réminiscences philosophiques,

Roman Empire», *Vig. Christ.*, 33, 1979, p. 209-225, au niveau du vocabulaire C. TIBILETTI, « Stoicismo nell' *Ad martyras* di Tertulliano », *Augustinianum* 15 (1975), p. 309-323. La composition même de l' *Ad martyras* se révèle tributaire de catégories stoïciennes selon R. BRAUN, « Sur la date, la composition et le texte de l' *Ad martyras* de Tertullien », *Rev. Ét. Aug.*, 24 (1978), p. 221 ss. J.-C. FREDOUILLE, *Conversion*, p. 243-5 étudie pour sa part ce que doit à la pensée stoïcienne la notion de loi chez Tert. et insiste (p. 363-410) sur l'imprégnation stoïcienne à propos de la notion de patience.

1. Cf. A. JAGU, « Saint Paul et le stoïcisme », *Rev. des sc. rel.* 32 (1958), p. 225-250.

2. V. SAXER, *Vie liturgique et quotidienne à Carthage vers le milieu du III^e s.*, Cité du Vatican 1969, parle même de « stoïcisme chrétien » (p. 264) à propos de l'attitude de Cyprien pendant la peste de 252.

3. Cf. la conclusion de T.D. BARNES, *op. cit.*, à son ch. XIII (« A pagan education »), p. 210 et l'article de J.-C. FREDOUILLE cité plus haut p. 47, n. 2.

4. *In hymnis et canticis*, Louvain-Paris 1976, p. 26 ss.

l'ensemble forme un tissu si uni que le lecteur n'y sent jamais la moindre dispartate.

RÉSULTAT ET SURVIE

L'effort de Tertullien a-t-il été couronné de succès? Nul n'entrera jamais dans le secret des conversions individuelles, et nous ignorerons toujours combien de chrétiens de *De spectaculis* a détournés de la *uia peccatorum*. Mais on peut affirmer à coup sûr que ce ne fut pas le grand nombre.

Dès la génération suivante, en effet, paraît à Carthage un nouveau *De spectaculis*, longtemps attribué à saint Cyprien et généralement mis aujourd'hui sous le nom de Novatien¹. Dans sa majeure partie, il s'inspire de fort près de l'ouvrage de Tertullien, le résumant, l'imitant, le paraphrasant. Mais il ne s'agit pas d'un exercice de style. Comme le montre le premier chapitre, l'auteur est bien un pasteur qui s'inquiète de voir ses fidèles tourner les Écritures et considérer le plaisir des spectacles non comme une faute, mais comme une détente sans malice. Les écrits authentiques de saint Cyprien le montrent d'ailleurs affronté au même problème. Dans l'*Ad Donatum*, 7-8, il prie son correspondant – avec des mots qui se souviennent de Tertullien, mais le vif souci d'instruire – de jeter les yeux sur le combat de gladiateurs qui se prépare et toutes les horreurs qu'il entraîne, sur les dangers de la tragédie, du mime, sur l'exemple néfaste qu'offrent les histrions.

Au début du IV^e siècle, et malgré l'interdiction de Constantin, les combats de gladiateurs font encore courir les foules à Carthage². Les spectacles y revêtent une

1. A. BOULANGER, *De spectaculis*, Paris 1933, p. 95, pense, lui, à un «clerc de l'école de Cyprien».

2. C'est l'*Expositio totius mundi et gentium*, LXI, qui nous l'apprend :

importance telle qu'un haut fonctionnaire en est chargé, avec le titre de *tribunus uoluptatum*¹. Bien sûr, ils sont essentiellement fréquentés par les païens, qu'Augustin appelle à la conversion dans *Enn. in Ps.*, 39, 8. Mais les chrétiens ne les boudaient pas non plus, puisque le § suivant de ce même commentaire propose des spectacles de remplacement au chrétien qu'il souhaite arracher au cirque, au théâtre, à l'amphithéâtre². «Fuyez les spectacles, fuyez les gradins», dit l'évêque aux catéchumènes, passant, là encore, successivement en revue le cirque, le théâtre et l'amphithéâtre³. La concurrence qu'ils font aux offices est telle que l'extrait 61 du *Registre de l'Église de Carthage*⁴ demande que les représentations théâtrales et autres jeux n'aient pas lieu le dimanche, car les gens vont plus volontiers «au cirque qu'à l'église». Au début du *Sermon* 51

«les habitants ne s'y passionnent que pour un seul spectacle, les jeux de l'amphithéâtre.» (éd. J. ROUGÉ, *SC* 124, Paris 1966, p. 203 et comm., p. 324-5). Cf. G. VILLE, «Les jeux de gladiateurs dans l'empire chrétien», *MEFR*, LXXII, 1960, p. 291-297.

1. Titre attesté en 413 par un § du *Code théodosien* (XV, 7, 13) qui se préoccupe de ne pas laisser le peuple de Carthage manquer de *mimae*. G.Ch.-PICARD (*La Carthage de saint Augustin*, Paris 1965, p. 90) souligne que sur les 13 lois de ce titre 7, «quatre, édictées de 371 à 413, concernent l'Afrique». Le terme de *uoluptates* semble avoir toujours servi à désigner les spectacles, puisque la maison de Tibère comportait déjà une *ratio uoluptatum*, comprenant sans doute une section *aedificiorum uoluptariorum* (Ch. LÉCRIVAIN, dans *Dar. Sag.*, s.v. *RATIO*, 9^o, p. 814).

2. *In Ps.*, 39, 9 : «Quels spectacles allons-nous donner au chrétien que nous voulons détourner de ces spectacles-là?»

3. *De symbolo*, II, 3-5. On notera que le stade n'apparaît pas dans ces admonitions, soit qu'il ait suscité moins d'engouement, soit qu'Augustin ne l'ait pas jugé condamnable. Pour le théâtre et l'odéon, ils semblent avoir fonctionné sans interruption jusqu'en octobre 439, date de la prise et de la destruction de Carthage par les Vandales (cf. G.G. LAPEYRE - A. PELLEGRIN, *Carthage latine et chrétienne*, p. 33).

4. Édité par C. MUNIER, *Concilia Africae*, Turnhout 1974, p. 197, l. 505 ss.

(1, 1), saint Augustin félicite ceux qui se sont fait violence pour venir l'écouter, alors que le combat de gladiateurs a fait « s'envoler » beaucoup de monde (*multos hinc uentilauit!*); et il note ailleurs que ce sont les mêmes qui remplissent les théâtres et les églises (*Serm.* 252, 4; cf. *Ciu. Dei*, I, 35)¹.

Si Tertullien a manifestement échoué sur le plan pastoral, ses successeurs, on le voit, n'ont pas mieux su enrayer le mal. Était-il indéracinable? ou les pasteurs trop rigoristes? J. Courtès, qui a réfléchi sur cet échec², l'estime dû, pour sa part, à la méconnaissance de leur public par les clercs: en sous-estimant son besoin de détente et de divertissement, en souhaitant mettre au service de l'ascèse et de la contemplation des forces jusque-là captées par les spectacles, ils n'aboutissaient qu'à créer le vide et l'ennui dans trop d'âmes impropres à la méditation. La masse, écrit-il (p. 94), « n'est pas à la hauteur de la perfection qu'on lui propose ». Or Tertullien ne sait ou ne veut proposer que la perfection...

Mais si le *De spectaculis* n'eut guère d'incidence sur la vie quotidienne des chrétiens à Carthage, il semble qu'il ait au moins laissé des traces dans la discipline ecclésiastique et la formule baptismale. C'est à partir de lui, en effet, qu'on voit les clercs préoccupés, d'une part d'interdire aux gens du spectacle l'accès au baptême, et d'autre part d'expliquer la renonciation baptismale à Satan comme une renonciation aux spectacles et aux plaisirs du monde.

On connaît le cas du pantomime soumis à Cyprien: s'il veut rester dans la communauté chrétienne, il doit totale-

1. Cf. SALVIEN, *De gub. Dei*, VI, 4, 20: « Voilà que d'innombrables milliers de chrétiens s'attardent au spectacle quotidien d'ignobles représentations ». et 6, 37: « Quel est le lieu qui connaît la plus grande affluence de chrétiens, les travées des jeux publics ou la maison du Seigneur? » (trad. G. LAGARRIGUE)

2. *Spectacles et jeux...*, p. 30 et 42 notamment.

ment renoncer à son activité, même en tant que professeur (Cypr., *Ep.* II). La *Tradition apostolique* d'Hippolyte, 16, exclut du baptême (à moins qu'ils ne renoncent à leur profession) l'acteur et quiconque se produit au théâtre, le cocher « qui lutte et prend part aux compétitions », le gladiateur « ou celui qui apprend aux gladiateurs à combattre », le chasseur de l'arène (*uenator*) et même « le fonctionnaire attaché aux jeux de gladiateurs » (*publicus qui est in re gladiatoria*)¹. Vers 300, le concile d'Elvire (canon 62) excommunique l'aurige et le pantomime qui persévèrent dans leur art. En 314, celui d'Arles — où siégeaient plusieurs évêques africains dont Caecilianus de Carthage — décide d'écarter de la communauté tant qu'ils exercent leur métier les cochers de cirque (4) et les gens de théâtre (5). Quant aux conciles d'Afrique, on les voit reprendre inlassablement les mêmes interdictions concernant la participation aux jeux des chrétiens et spécialement de ceux qui touchent de près au clergé².

Parallèlement, on s'efforce de souligner que la renonciation aux démons doit s'accompagner d'une renonciation effective à ce qui, dans le monde, témoigne de leur puissance. Il semble que dès saint Cyprien, *mundus* ou *saeculum* aient été introduits dans la formule baptismale³. Renoncer au diable, explique saint Augustin (*De agone*

1. Éd. B. BOTTE, *SC* 11 bis, Paris 1968, p. 71-73.

2. C. MUNIER, *op. cit.*, p. 37 (= *Breniarium Hipponense*, 11), 105, 122, 138 (= *Canones in causa Apiarii*, 15), 197 (= *Reg. eccl. Carth. excerpta*, 61, déjà cité). L'influence de Tertullien sur le texte de certains canons paraît certaine. C'est ainsi qu'on relève dans l'intervention d'un évêque de Numidie au II^e concile de Carthage (*ibid.*, p. 16, canon 9) une expression qui vient tout droit de *Cult.* II, 1, 2 et dont une première ébauche se trouve dans *Spect.*, I, 1 (cf. comm., p. 76).

3. Cf. *Ep.*, XIII, 5, 3: *saeculo renuntiaueramus cum baptizati sumus; De lapsis*, 8: *Dei seruus... qui iam diabolo renuntiauerat et saeculo; Ad Fort.*, 7: *ne ad diabolum rursus et ad saeculum quibus renuntiauimus... reuertamur; De bono pat.*, 12: *qui diabolo et mundo renuntiauimus.*

christiano, I in fine), c'est renoncer au monde (*huic mundo*) : « car pour renoncer au diable qui est le prince de ce monde, il faut renoncer à ses souillures, à ses pompes et à ses anges ». Césaire d'Arles (*Sermon* 12, 4) est encore plus clair. A la question « Que sont les pompes du diable? » il répond en premier lieu : « Tous les spectacles de fureur (*furiosa*), de sang (*cruenta*), d'ignominie (*turpia*) », en des termes qui rappellent ceux de Tertullien. Deux formulaires de l'église de Milan, le *De mysteriis* de saint Ambroise et le *De sacramentis* qui en dérive sans doute¹, introduisent les « voluptés » dans la formule baptismale, et Salvien (*De gub. Dei*, VI, 6, 31) y atteste la présence des « spectacles » : « Quel est en effet le premier engagement des chrétiens dans le baptême du salut? Quel est-il sinon de déclarer hautement qu'on renonce au démon, à ses pompes, à ses spectacles et à ses œuvres? Ainsi donc, selon notre profession de foi, les spectacles et les pompes sont les œuvres du diable » (trad. G. Lagarrigue)².

On voit que, faute de réussir à extirper des chrétiens le goût des spectacles, Tertullien aura au moins contribué à les culpabiliser. Action à long terme, si l'on en croit un article récent qui veut même faire porter à Tertullien la responsabilité du rigorisme janséniste³.

1. Cf. P. DE PUNIER dans *Dict. arch. chr. et lit.*, Paris 1907, s.v. BAPTÊME, col. 319. *De mysteriis* (II, 5) : *interrogatus es, recognosce quid responderis, renuntias diabolo et operibus eius, mundo et luxuriae eius ac voluptatibus. De sacramentis* (I, 2, 5) : *Te interrogavit : Abrenuntias diabolo et operibus eius? Quid respondisti? - Abrenuntio. Abrenuntias saeculo et voluptatibus eius?... - Abrenuntio.*

2. On voit également dans l'église d'Orient CYRILLE DE JÉRUSALEM (Première *Catéchèse mystagogique*, 6, SC 126, Paris 1966, p. 93) et JEAN CHRYSOSTOME (*Huit catéchèses baptismales*, VI, 1; SC 50 bis, Paris 1970, p. 215) assimiler la pompe du diable à la passion du théâtre, des courses de char, des chasses, de la danse etc.

3. A. MOTEK, « U źródle chrześcijańskiego rygorysmu moralnego », *Studia Antiquitatis Christianae*, 2, 1980, p. 245-260, cité par P. PETIT-

Sur le plan littéraire, en tout cas, c'est bien jusqu'à notre XVII^e siècle que s'affirme son influence. Bossuet en a été profondément marqué¹. Mais avant Bossuet, que d'admirateurs et d'imitateurs! Du III^e au VI^e siècle, il n'est pratiquement pas un apologiste, grec ou latin, qui n'aille de son petit couplet contre les spectacles. Et d'abord en Afrique. Le premier à tirer parti du *De spectaculis*, quoique petitement, est probablement Minucius Felix². L'utilisation qu'en fait ensuite Novatien est si large qu'on peut s'aider parfois de son texte pour comprendre celui de Tertullien. Cyprien, nous l'avons vu, connaissait l'opuscule comme le reste de l'œuvre : l'*Ad Donatum* en fait foi. Commodien, Arnobe, Lactance, puis Zénon de Vérone, en sont à leur tour tributaires à des degrés divers³, et même saint Augustin — qui n'aimait pas l'auteur — en reprend les principaux thèmes : *turpido, uanitas, mendacium, crudelitas*⁴.

Mais sa renommée et son influence eurent tôt fait de gagner l'Italie, la Gaule, l'Espagne et même l'Orient.

Si Ambroise marque volontiers ses distances, n'hésitant pas à faire servir Térence à des fins pastorales⁵, chez saint Jérôme c'est de l'enthousiasme. Retiré au désert,

MENGIN dans la « *Chronica Tertullianea* », *Rev. Et. Aug.*, 28 (1982), p. 300.

1. Cf. Dom R.-J. HESBERT, *Bossuet écho de Tertullien*, Paris 1980.

2. Cf. *Oct.*, 37, 11-38, 1. Malgré des sursauts sporadiques du point de vue adverse, l'antériorité de Tertullien n'est plus guère contestable. Cf. l'intr. de J. BEAUJEU à l'*Octavius* dans « *Les Belles Lettres* », Paris 1964, p. LIV-LXVII.

3. On suivra dans W. WEISMANN, *Kirche und Schauspiele*, Würzburg 1972, 2^e partie (« Die Beurteilung der Schauspiele durch die Kirchenväter ») p. 69-122, les différents aspects pris par la polémique anti-spectacles et la façon dont chacun a pu, selon son tempérament, nuancer ou forcer tel ou tel argument.

4. W. WEISMANN, *op. cit.*, a étudié ces résurgences dans sa 3^e partie consacrée à saint Augustin : respectivement p. 151, 152, 153 ss., 155.

5. Comme l'a montré P. COURCELLE, « Ambroise de Milan face aux comiques latins », *REL*, 50 (1972), p. 223 ss.

il demande à Florentinus qu'on copie sur un manuscrit appartenant à Rufin les livres de Tertullien qu'il n'a pas (*Ep.*, V, 2). Le *De spectaculis* était-il du lot? En tout cas, les réminiscences en sont si nombreuses et si précises dans la lettre XIV (*in fine*) qu'on ne saurait douter qu'il venait d'en achever la lecture quand il écrivit à Héliodore.

Au v^e siècle, en pleine invasion barbare, Salvien l'utilisera encore à plein à l'usage des Trévires, cependant qu'au début du vi^e siècle, à l'autre bout de l'Empire, Sévère d'Antioche écrira ce que J. Courtès estime être le dernier *De spectaculis* à utiliser encore les arguments de Tertullien¹. Comme un grand classique, l'ouvrage nourrira de nombreuses notices d'Isidore de Séville qui le cite souvent presque mot pour mot au XVIII^e livre de ses *Étymologies*. Puis c'est le silence : Tertullien est mis sous le boisseau. Le catalogue de ses « hérésies » ou de ses « erreurs » dressé par Pamelius, Rigault et autres, et qui figure en prélude jusque dans la traduction de D. de Genoude, dit assez pourquoi. Il faudra l'audace et la liberté d'esprit des éditeurs de la Renaissance pour le sortir de l'ombre.

Mais le texte était difficile et, dès le début, l'éditeur dut se faire exégète, avant que ne fleurissent les traductions. On trouvera le détail de tous ces travaux dans la bibliographie. Nous voudrions seulement dire un mot des ouvrages les plus récents.

LE ET LES COMMENTAIRES

Depuis la traduction de D. de Genoude (1852) — qui est pratiquement sans notes — n'a paru en français, à ma connaissance, que le cours de Sorbonne de P. de Labriolle (Paris 1936) comportant une traduction basée, sauf quelques modifications, sur le texte d'A. Boulanger et un

commentaire nourri de renseignements dont nous avons bénéficié, mais nécessairement sommaire, comme l'exigeait la loi du genre. Il en est de même de l'édition annotée de Ch. Mohrmann (Utrecht 1951) basée, elle aussi, sur le texte de Boulanger.

Les ouvrages anciens, mais toujours utiles, de K. Werber : *Tertullians Schrift de spectaculis in ihrem Verhältnisse zu Varros rerum divinarum libri*, Teschen 1896, et de H.F. Soveri : *De ludorum memoria praecipue Tertullianae capita selecta*, Helsingfors 1912, constituent des commentaires savants et très riches des chapitres « archéologiques » V à XII. Le commentaire complet de K. Büchner : *Tertullian De spectaculis : Kommentar*, Würzburg 1935, précédé d'une ample introduction, est précieux. Mais, abondant sur les premiers chapitres, il s'essouffle vers la fin, comme si le temps avait manqué à son auteur.

Le seul commentaire suivi qui tienne compte des découvertes récentes de O et de L est celui d'E. Castorina (Florence 1961) auquel nous renvoyons par la simple indication Cast. Extrêmement documenté, il résume dans ses notes presque toute la matière des controverses antérieures et la presque totalité des apports accumulés par les tertullianistes. Il était inutile de refaire ce travail, l'édition étant facile d'accès. Mais l'étude de Castorina étant plus volontiers orientée vers l'aspect grammatical et purement philologique que vers l'explication des réalités quotidiennes, c'est sur ce dernier point qu'a porté notre effort, avec le souci de fournir au lecteur le moyen de comprendre en profondeur un texte dont le sens et les implications n'apparaissent pas forcément au simple vu de la traduction.

Nous ne nous dissimulons pas l'aspect ingrat du travail. « La note, écrivait sévèrement Alain, c'est le médiocre qui s'accroche au beau » (*Propos*, 18 mai 1921). Nous en avons rédigé beaucoup... Mais comment l'éviter dans une œuvre

1. *Op. cit.*, p. 147.

où rien ou presque des *realia* et des allusions ne parle plus qu'aux spécialistes?

On se scandalisera peut-être, enfin, que nous ayons cité le vieux *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg, Saglio et Pottier de préférence à la *Real-Encyclopädie* de Pauly et Wissowa. Nous l'avons fait sciemment, car les références ne vieillissent pas. L'ouvrage est un trésor d'illustrations qui manquent à la *Real-Encyclopädie*. Il est enfin très facile d'accès, surtout depuis la réédition anastatique qui a été faite en Autriche en 1962.

*
* * *

M. J.-C. FREDOUILLE a bien voulu se charger de relire l'ensemble du manuscrit et faire profiter l'édition de ses nombreuses remarques et de sa science bibliographique. Qu'il en soit ici remercié. Merci également à tous ceux qui, à Sources Chrétiennes, à la Faculté Catholique et ailleurs, ont facilité mon travail et contribué à l'améliorer. Je suis reconnaissante, enfin, au Père D. BERTRAND d'avoir accepté la présentation infra-paginale pour ce gros commentaire que semblent condamner les temps nouveaux.

Lyon, le 12 août 1986

CONSPECTVS SIGLORVM

A	Parisinus latinus 1622 Agobardinus, saec. IX
L	Leidensis (fragmentum), saec. IX
O	Vaticanus latinus Ottobonianus 25, saec. XIV
<i>b</i>	editio Mesnartiana 1545
<i>b'</i>	<i>b</i> in margine manu altera
<i>c</i>	editio Geleniana 1550
<i>d</i>	editio Pameliana 1584 (= 1579)
<i>d'</i>	lectiones Pamelianae e codice Cl. Angli excerptae
<i>e</i>	editio Rigaltiana altera 1634
<i>testes</i>	codicum et editionum consensus
<i>cett.</i>	codices et editiones praeter testes antea commemoratos
<i>Iun.</i>	F. Iunius 1597
<i>Urs.</i>	Fulv. Ursinus (éd. De Wouwer, 1603)
<i>Oehler</i>	éd. 1853
<i>Kluss.</i>	Klussmann, adnotationes uariae 1876-1892
<i>Soveri</i>	De ludorum memoria... 1912
<i>Büchner</i>	comm. 1935
<i>Scheiffel</i>	Reiff.-Wiss. in apparatu VIII, 3
<i>Cast.</i>	Castorina, ed. 1961
<i>add.</i>	addidit, addiderunt
<i>corr.</i>	correxit
<i>em.</i>	emendauit
<i>iter.</i>	iterauit
<i>om.</i>	omisit, omiserunt

Les parties manquantes ou illisibles de A ont été transcrites en italiques dans le texte et signalées par trois astérisques dans l'apparat critique.

TEXTE ET TRADUCTION

DE SPECTACULIS

I. 1 Qui status fidei, quae ratio ueritatis, quod praescriptum disciplinae inter cetera saecularium errorum etiam spectaculorum uoluptates adimat, Dei serui cognoscite, qui cum maxime ad Deum acceditis, recognoscite, qui iam accessisse uos testificati et confessi estis, ne aut ignorando aut

Incipit de spect. A : Q. Sept. Flor. Tertulliani de spectaculis e : est excerptum ex Tertull. de spect. O mg. post. manu : Q. Septimii Florentis Tertulliani de spectaculis liber e : Q. Septimii Florentis Tertulliani Carthaginensis de spectaculis liber b

I. 1 qui ce : quis Ab quid O || status fidei quae ratio : de statu fidei de ratione O || quod - disciplinae om. O || 2 oblectamenta add. O post errorum || 3 adimat : -mant O || dei serui : ~ O

Les renvois internes au *De spectaculis* sont indiqués par des chiffres romains (ch.) et arabes (§), sans autre référence.

I Chrétiens confirmés aussi bien que néophytes doivent renoncer aux spectacles pour éviter le péché (1) où portent des plaisirs qui obscurcissent la conscience (2). Ne pas se laisser prendre à l'argument des païens pour qui la religion de l'être intime et les distractions extérieures sont des domaines séparés (3) : les spectacles sont incompatibles avec la vraie religion (4). Selon certains, les chrétiens ne se priveraient des plaisirs que pour se préparer à la mort par l'ascèse (5). Encore que ce ne soit pas le cas, ce motif purement humain ne serait pas sans valeur (6).

I qui status, quae ratio, quod praescriptum : sur l'annonce du plan constituée par ces trois termes, cf. Intr., p. 30 ss. Le status est ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est (cf. Braun, DC², p. 199 ss. et la mise au point de la p. 704 sur la position de J. Moingt); ratio implique une démarche intellectuelle, disciplina une conduite.

LES SPECTACLES

I. 1 En quoi l'essence de la foi, en quoi l'examen de la vérité, en quoi la loi de la discipline interdisent aussi, entre autres erreurs du monde, les plaisirs des spectacles, apprenez-le, serviteurs de Dieu qui adhérez tout juste à Dieu, rappelez-le, vous dont le témoignage a déjà proclamé votre adhésion, de peur que l'ignorance ou la

Fides, ratio, disciplina : ce sont toutes les forces vives de l'homme - l'âme qui adhère à la foi, l'esprit qui a l'intelligence du vrai et le corps dont l'action est réglée par la morale - que concerne l'interdiction des spectacles. La succession des trois genres qui, quae, quod, impossible à rendre dans la traduction, souligne cette totalité. On comparera la formule tripartite d'*Apol.*, 39, 1 : *corpus sumus de conscientia religionis et disciplinae unitate et spei foedere.*

cetera... errorum : trait de style déjà virgilien (cf. *Georg.* II, 284 : *omnia... uiarum = omnes uiae*). Sur son emploi chez Tert., cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 20.

Dei serui : terme dont usaient habituellement les chrétiens pour se désigner eux-mêmes. Cf. Ch. Mohrmann, *Études*, II, p. 336-7.

cognoscite... recognoscite | acceditis... accessisse : à rapprocher de *Bapt.*, 1, 1 (*tam eos qui cum maxime formantur quam et illos qui credidisse contenti...*) et de *Paen.*, 6, 15 s. qui distingue les *intincti* des *audientes*. Le *De spect.* s'adresse à la fois aux catéchumènes et aux baptisés. Il veut débarrasser les uns d'une ignorance (*ignorando*), les autres d'un aveuglement (*dissimulando*) également pernicieux.

dissimulando quis peccet. 2 Tanta est enim uis uoluptatum ut et ignorantiam protelet in occasionem et conscientiam corrumpat in dissimulationem. 3 Ad utrumque adhuc forsitan alicui opiniones ethnicorum blandiantur quae in ista
 10 causa aduersus nos ita argumentari consueuerunt : nihil obstrepere religioni in animo et conscientia tanta solacia extrinsecus oculorum uel aurium nec uerum Deum offendi oblectatione hominis, qua, saluo erga Deum metu et honore, suo in tempore et suo in loco frui scelus non sit.

6 uis uoluptatum *bc* : uis uoluptatis O uoluptatum uis e ***tium uis A || 7 et¹ *om.* A || occasionem : occansio*** A || 8 ad utrumque adhuc e ad utrum*** A : aut utrumque adhuc O aut utrumque. Adhuc *bc* || 9 blandiantur *Oe* blandiant*** A : -untur *bc* || quae *Obc* : qui e || 10 argumentari consueuerunt *Oce* : argumenta argum*** A argumenta argumentari consueuerunt *b* || 11 animo : -ma O || conscientia *Obc* : in consc- *Ae* || tanta e ***ta A : tua O tua tanta *bc* || 12 uerum O : uero *ce* uerbo *b* || 13 qua : quo *b* || 14 scelus non sit : sceleris non est O

dissimulare, c'est se boucher volontairement les yeux en refusant de voir le vrai. Cf. *Apol.*, 2, 8; 7, 2 etc. Cette distinction entre la bonne foi d'une ignorance vraie et la rouerie plus ou moins consciente d'une fausse ignorance est familière à Tert. Cf. *Cult.* II, 1, 2 (aut ignorantes simpliciter aut dissimulantes audaciter); *Id.*; 2, 1 (*idololatriae latitudo... seruos Dei nec tantum ignorata sed dissimulata subuertit*); *Cor.*, 1, 6 qui oppose ceux qui cherchent sincèrement une réponse *ex sollicitudine ignorantiae* et ceux qui *in defensionem delicti contendunt*.

2 *protelare* : terme rare classé par Hoppe, *S.u.S.*, p. 137 parmi les mots dont Tert. a modifié le sens. Cf. *Paen.*, 4, 3 : *in portum diuinae clementiae protelabit*.

occasio : non pas celle d'aller au spectacle, comme le croit Rigault (éd. de 1634, *Observ.*, p. 17), mais celle de commettre une faute, comme dans *Cult.* II, 3, 3.

3 *ad utrumque...* Sur les raisons de préférer la leçon de *Ae*, cf. *Intr.*, p. 23. On notera de plus la symétrie *et... protelet in] et... corrumpat in*, qui souligne dans la phrase précédente la distinction

mauvaise foi n'induit tel ou tel au péché. 2 Telle est en effet la force des plaisirs qu'elle pousse l'ignorant au bord de la chute et altère la conscience claire jusqu'à la mauvaise foi. 3 Il se peut encore qu'on se flatte dans les deux cas de ce que pensent les païens qui ont coutume d'argumenter ainsi contre nous en cette affaire : en s'adressant extérieurement aux yeux et aux oreilles, de pareils délassements ne nuisent en rien à une religion intérieure à l'âme et à la conscience; et le vrai Dieu ne saurait s'offenser d'un divertissement dont l'homme peut jouir sans crime, en son temps et en son lieu, pourvu qu'il continue à craindre et

entre les deux aspects du problème, et le fait que Tert. emploie de préférence *adhuc* après un ou plusieurs mots (ex. dans Hoppe, *S.u.S.*, p. 109 ss.)

causa... argumentari : il s'agit d'un véritable procès fait aux chrétiens par les païens qui se placent sur le terrain de leurs adversaires. De là *in animo et conscientia*, le contraire de la religion païenne qui s'exprime surtout en gestes extérieurs et symboliques, et *uerum Deum* : en présentant son Dieu aux païens dans *Apol.*, 17, Tert. a employé par deux fois (2 et 5) *uerus*, qualificatif qu'un païen n'aurait pas l'idée d'appliquer à ses dieux. Ceci, joint à la reprise du terme à la fin du §, incite à accepter la leçon de O.

ista : pour suggérer qu'il s'agit d'un mauvais procès fait aux chrétiens; *argumentari* est d'ailleurs généralement employé par Tert. pour une argumentation spécieuse. Cf. ci-dessous II, 2 et IV, 1.

in animo et conscientia. A l'appui de la leçon de *Obc*, on peut citer *Idol.*, 23, 3 : *in animo et conscientia delinquit dominus dixit*.

solacia... oblectatione : l'argument devait être courant puisque l'idée que les spectacles sont de simples amusements est combattue par Clément d'Alexandrie (*Paed.*, III, XI, 77, 3-4).

metu : la crainte de Dieu — qui n'exclut pas l'amour — est pour Tert. un ressort fondamental de la vie chrétienne. Cf. C. Rambaux, *Morales*, p. 65 ss.

15 4 Atquin hoc cum maxime paramus demonstrare, quemadmodum istaec non competant uerae religioni et uero obsequio erga uerum Deum.

5 Sunt qui existimant Christianos, expeditum morti genus, ad hanc obstinationem abdicacione uoluptatum
20 erudiri, quo facilius uitam contemnunt amputatis quasi retinaculis eius nec desiderant quam iam superuacua sibi fecerint, ut hoc consilio potius et humano prospectu, non

15 atquin – transiguntur (II, 2) om. O || atquin : atqui in b || 16 istaec bc : ista Ae || 17 uerum deum Ab : ~ ce || 18 existimant Ae : -ment bc || christianos Ae : -num bc || 19 obstinationem : obstionem A || uoluptatum : -tium A || 21 nec Ae : ne bc || superuacua Ae : -cuum bc || 22 fecerint : -runt Ae

4 cum maxime : pour appuyer l'affirmation, sans rien de la valeur temporelle rencontrée ci-dessus et qui se retrouvera en X, 4.

istaec, avec sa nuance dépréciative pour renvoyer à solacia.

uerae religioni, uero obsequio, uerum Deum : outre la solennité de la répétition, on notera l'armature de ce § introductif dont la dernière ligne reprend la première, les termes s'éclairant l'un par l'autre (religio = fides; obsequium = disciplina; Deus = ueritas).

5 sunt qui : évidemment les païens que, comme le rappelle Waltzing dans son comm. de l'*Apol.* (p. 205), «le dédain des chrétiens pour la mort étonnait, scandalisait, agaçait». Marc-Aurèle (*Pensées*, 11, 1) le jugeait irrationnel et ostentatoire. Cf. W. Lameere, «L'empereur Marc-Aurèle» (*Revue de l'Université libre de Bruxelles*, 1975, p. 352 ss.) et G. Jossa, *Gindei, pagani e cristiani*, Naples 1977, p. 109 ss.

existimant : il n'y a pas de raison de suspecter Ae. Après sunt qui, Tert. use tantôt de l'ind., tantôt du subj. Cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 74.

expeditum morti genus : dans *Apol.*, 37, 5, Tert. a déjà rappelé cette disponibilité des chrétiens pour la mort (*qui tam libenter trucidantur*). Elle inquiétait les païens qui traitaient les chrétiens de tertium genus (cf. *Scorp.*, 10, 10; *Nat.* I, 8, 1). Sur l'expression, voir Ch. Mohrmann, *Études*, IV, p. 195 ss. et A. Schneider dans son comm. au *Premier livre ad Nationes*, p. 187-190. On lit déjà

honorer Dieu. 4 Eh bien, ce que je m'appête à démontrer, c'est précisément l'incompatibilité de ces spectacles avec la vraie religion et la vraie soumission au vrai Dieu.

5 Il en est pour qui les chrétiens, race toujours prête à mourir, s'entraînent à cette fermeté en renonçant aux plaisirs : ils mépriseraient ainsi plus facilement une vie dont ils auraient pour ainsi dire coupé les amarres et, se l'étant rendue superflue, il ne la regretteraient pas; en sorte que leur détermination, pensent-ils, relèverait plus d'une

chez Suétone, *Ner.*, 16, 3 : *Christiani genus hominum superstitionis nouae ac maleficae*.

expeditum : être «sans bagages», c'est-à-dire sans attachements, était en réalité pour les chrétiens un idéal. Tert. se plaint des impedimenta que constitueront au dernier jour vêtements et parures pour les femmes de *Cult.* I, 1, 3 et il se réjouit dans *Ux.* I, 5, 3 à l'idée que les femmes sans enfants ad primam angeli tubam expeditae prosilient.

obstinationem : dans la bouche des païens, le terme est défavorable et désigne l'entêtement, l'opiniâtreté (cf. *Apol.*, 50, 15 : illa obstinatio quam exprobratis). Il figure dans la lettre de Pline à Trajan (X, 96, 3). Mais pour Tert., il implique une fermeté et une persévérance qu'il admire (cf. fin du § et *Cast.*, 13, 3).

abdicacione uoluptatum erudiri : il s'agit d'un entraînement par l'ascèse connu des philosophes et apte, selon un Épictète, à vaincre la crainte de la mort (cf. G. Jossa, *op. cit.*, p. 92 ss.). Peut-être faut-il donc mettre sous le sunt qui les disciples de Musonius.

superuacua : comme si les plaisirs avaient été pour les anciens le tout de la vie! De fait, Tert. dira en II, 3 que même le sage ne méprise pas le plaisir.

fecerint, quoique Tert. ne s'astreigne pas au subj. dans le discours indirect, me semble devoir être maintenu, car c'est la pensée des païens que Tert. développe ici (cf. au § 3 : scelus non sit et l'emploi du subj. pour la pensée d'Hermogène : *Herm.*, 1, 3).

humano prospectu, non diuino praescripto : accusation grave pour

diuino praescripto definitum existimetur. 6 Pigebat scilicet etiam perseuerantes in tantis uoluptatibus propter
 25 Deum mori. Quamquam, etsi ita esset, tam apto consilio tantae obstinatio disciplinae debebat obsequium.

II. 1 Iam uero nemo est qui non hoc quoque praetendat :

23 definitum Aecb' : descriptum b || 24 tantis om. Ae || 25 deum : domino A || 26 obstinatio : obseruatio d'.

un chrétien. C'est une attitude que fustige *Matth.*, 15, 9 citant Isaïe : *sine causa autem colunt me docentes doctrinas et mandata hominum*. Dans *Paen.*, 4, 6, Tert. rappelle que nous devons faire les choses non parce qu'elles sont bonnes, mais parce que Dieu les a ordonnées (*quia Deus praecepit*) : *ad exhibitionem obsequii... prior est auctoritas imperantis quam utilitas seruientis*. C. Rambaux (*Morales*, p. 388) a montré que, de fait, cette méthode ascétique est plus philosophique que chrétienne. De Platon à Apulée, il cite un grand nombre de textes où les philosophes sont présentés comme gens qui «s'exercent à mourir».

6 pigebat scilicet : «il eût répugné, apparemment, à des gens...» Le *scilicet*, tout comme le *tantis*, est ironique à l'égard des païens incapables d'imaginer que la vie vaille la peine d'être vécue en dehors des spectacles (qualifiés ici de *retinacula*), ni qu'on puisse volontiers la quitter quand on jouit de si grands plaisirs. Justin, avant sa conversion, ne pensait pas autrement (cf. II *Apol.*, XII, 2 : L. Pautigny, p. 174). Mais la phrase vient en même temps conforter la thèse de Tert. : pour les païens eux-mêmes, il y a incompatibilité entre les spectacles et le service de Dieu.

propter Deum mori : ce n'est pas l'entraînement à la mort, mais le martyr (qualifié par Tert. de *lex* dans *An.*, 50, 4 et considéré comme découlant de l'amour de Dieu dans *Scorp.*, 4, 4) que les païens ne comprennent pas. Tout comme les hérétiques de *Scorp.*, 1, 7 (*dementia pro Deo mori est*), ils traitent d'*insanus* le chrétien dont ils ne conçoivent pas la motivation (cf. *Apol.*, 50, 11 : *si pro Deo patiaturs insanus est*).

L'ensemble de la phrase a donné du mal aux commentateurs. Elle me paraît au contraire s'insérer assez bien dans le § : les

méthode et de vues humaines que de la loi divine. 6 Évidemment, comment mourir volontiers pour Dieu quand on persévère dans de si grands plaisirs? Quoi qu'il en soit – et en fût-il ainsi – une méthode si appropriée vaudrait bien que la fermeté d'une telle discipline s'y soumit.

II. 1 Mais voici un autre prétexte que tout le monde

païens s'expliquent à leur façon la conduite des chrétiens. Évidemment, cette explication n'est pas la bonne. On peut néanmoins en tirer quelque chose. En effet,

quamquam... tam apto consilio n'est plus ironique. Si peu chrétienne qu'elle soit, la méthode a du bon. Elle ne diffère point tant dans son principe de l'entraînement militaire ou athlétique dont Tert. proposait l'exemple aux martyrs (*Mart.*, 3 ; cf. *Iei.*, 12, 2) et il n'hésitera pas à la conseiller clairement aux femmes de *Cult.* II, 13,5 avec les mêmes mots qu'ici : *relinquamus laetiora et non desiderabimus ; stemus expeditae... retinacula ista sunt*. Toutefois, comme le souligne Oehler, Tert. termine le § dans la note du *scilicet, obstinatio et obsequium* n'ayant point l'habitude de faire bon ménage!

2 Autre argument généralement employé : tout vient de Dieu, donc tout est bon et d'un usage licite : ce qui sert aux différents spectacles (1), comme les édifices où ils se déroulent et ce qui se fait sous le ciel de Dieu. Que ne dirait-on pas pour préserver ses plaisirs! (2) La peur de les perdre écarte plus de gens du christianisme que la peur du martyre (3). Chacun sait que la création de Dieu est bonne et faite pour l'homme (4). Mais les païens, faute de connaître Dieu, ignorent le bon usage de la création et la nature du rival (5) qui a bouleversé le plan primitif (6). Le mal se sert inévitablement des choses créées (7), en dépit de la volonté du Créateur (8) : ainsi des matières qui servent aux idolâtres à fabriquer leurs faux-dieux (9) ; ainsi de l'homme lui-même qui, par le péché, a détourné de leur destination première toutes ses facultés physiques et mentales (10). Dieu ne veut pas le mal qui consiste tout entier dans le mauvais usage d'une création bonne (11). Le chrétien sait et comprend que cette perversion est l'œuvre du démon, qui veut dominer le monde et entraîner l'homme dans sa chute (12).

1 *nemo est qui non...* : à n'en pas douter, l'argument développé

omnia a Deo instituta et homini attributa, *sicut praedicamus*, et utique bona omnia ut boni auctoris; *inter haec deputari uniuersa ista ex quibus spectacula instruuntur*; equum, uerbi gratia, et leonem et uires corporis et uocis suauitates. Igitur neque alienum uideri posse neque inimicum Deo quod de conditione constet ipsius, neque cultoribus Dei putandum quod Dei non sit inimicum quia

II. 3 omnia ut *bc* : ut omnia *Ae* || 5 equum *Ae* : cum *b* circum *e* || 7 deo : dei *d'* || 8 cultoribus dei putandum *bc* : cul***deputandum *A* culpae deputandum *e* || putandum : uitandum *d'*

dans ce premier § est mis dans la bouche des païens, comme le prouvent l'incise *sicut praedicamus* et le début de III (*aduersus opiniones ethnicorum*). Mais l'objection était surtout le fait des chrétiens. Cf. *Cult.* I, 8,3 : *ceterum materiae ex Deo sunt* et *Cor.*, 10, 4 : *ceterum substantiae mundaе ut Dei res*. S'il est vrai que Sénèque et d'autres connaissent l'expression *conditor mundi* (réf. dans Braun, *DC*, p. 356) et que les Stoïciens croyaient, sinon à la création du monde, du moins à son organisation par un dieu-providence, dispensateur des biens (cf. *infra*, § 4), l'unanimité était loin d'être faite parmi les philosophes païens sur la notion d'un univers créé pour l'homme par un dieu bon (Braun, p. 327 s.). Les attaques de Tert. contre Épicure, entre autres, suffirent à le montrer. Il faut donc admettre qu'ici encore les païens utilisent, pour polémiquer contre les chrétiens, leur propre langage. Leur argumentation se déroule en trois temps, comme un syllogisme : *omnia a Deo instituta | inter haec deputari | igitur*.

sicut praedicamus : c'est l'enseignement de la *Genèse* que Tert. défendra contre les hérésies de Valentin, Marcion et Hermogène.

utique bona omnia : cf. le refrain qui rythme le premier ch. de la *Genèse* (et *uidit Deus quod esset bonum*) avec la conclusion du v. 31 : *uiditque Deus cuncta quae fecerat, et erant ualde bona*.

ut boni auctoris : car les choses reproduisent toujours la qualité de leur source (cf. *infra*, VII, 4). le thème est constant chez Tert. qui affirme dans *Marc.*, V, 1,1 qu'on ne saurait examiner *quid*

s'accorde à mettre en avant : toutes les choses ont été créées par Dieu et données à l'homme en partage – comme nous l'enseignons – et toutes sont forcément bonnes puisque l'auteur en est bon. A leur nombre figure la totalité de ce qui sert à monter les spectacles : ainsi du cheval, du lion, des forces physiques, des agréments de la voix. Par conséquent, rien de ce qui relève de sa propre création ne peut être considéré comme étranger ou hostile à Dieu, et les fidèles de Dieu ne doivent pas retrancher ce qui, n'étant

quale sit sans savoir *unde sit*. Remonter à l'origine clarifie toujours une question. Cf. *Fug.*, 1, 2 : *omnis enim rei inspectio auctore cognito planior*. Les ex. sont multiples.

deputari : le sens de «mettre au nombre de» n'est pas exceptionnel chez Tert. Cf. *Fug.*, 12, 2, et le sens analogue de «classer», «ranger» dans *An.*, 1, 4 = *Apol.* 46, 5.

equum, leonem, uires corporis, uocis suauitates suggèrent les quatre types de spectacles dont va traiter Tert. : courses du cirque, jeux de l'amphithéâtre, exercices gymniques, théâtre. Traitant du même thème (avec une allusion au *De spect.*), Tert. mettra en relation dans *Cult.* I, 8,5 *equus* avec *circus*, *panthera* avec *arena*, *uox* avec *scaena*.

conditio : sur la valeur du terme, cf. Braun, *DC*, p. 360, n. 4.

putandum : le texte de *bc* – qui n'est pas forcément incompatible avec celui de *A* – n'a pas à être corrigé. Le sens d'«émonder», courant en latin, convient parfaitement, et la construction se fait sans sous-entendus ni acrobaties, tels qu'en offrent le comm. de Cast., p. 23-6, ou H. Tränkle (*Gnomon*, 1963, p. 791-2) qui veut introduire *extraneum* devant le *deputandum* de *A*. Les arguments apportés par P. Baiesi (art. cité *supra*, Intr. p. 18, n. 2) p. 60-2, pour défendre telle quelle la leçon de *A* ne sont guère convaincants. On comparera *I Tim.* 4, 4 : *omnis creatura Dei bona est, et nihil reiciendum quod cum gratiarum actione percipitur*.

En revanche, P. Baiesi a sans doute raison de soutenir (p. 62) le *dei* de toute la tradition contre la corr. de Kluss. (suivi par Cast. et presque tous les éditeurs) qui veut écrire *ei* en raison de

nec alienum. 2 *Plane* et ipsae extructiones locorum, quod
 10 saxa, quod caementa, quod marmora, quod columnae Dei
 res sunt, qui ea ad instrumentum terrae dedit; sed et ipsi actus
 sub caelo Dei transiguntur. Quam sapiens argumentatrix
 sibi uidetur ignorantia humana praesertim cum aliquid
 eiusmodi de gaudiis et de fructibus saeculi metuit amittere!
 15 3 Plures denique inuenias quos magis periculum uoluptatis

11 sunt A^e : sint bc || 14 de² om. A^e || amittere bce O post rasuram pro
 accipere : admittere A || 15 denique : itaque O

inimicum deo qui précède. L'usage de Tert. marque une nette
 préférence pour le gén., mais il n'hésite pas à varier les constr.
 On lit dans *Praes.*, 12, 2 : *ab extraneo ne dicam ab inimico domini sui*
 et en 37, 7 *extranei et inimici apostolis*; dans *Idol.*, 2, 1 : *tam*
inimicum deo nomen et en 18, 8 : *non solum alienas, uerum et inimicas dei*
esse.

2 *plane*. La réponse de Tert. commence sur le mode ironique,
 comme souvent (cf. XX, 2) : lui-même continue et complète
 l'argument de son adversaire en s'en moquant. Sur cet emploi de
plane, cf. Waltzing, *Apol.*, comm., p. 18.

locorum vise expressément les édifices à spectacles (cf. IV, 4;
 VIII, 1 etc.) dont le pluriel *extructiones* nous fait voir les super-
 structures ornées de marbres et de colonnes.

saxa, caementa, marmora. Cf. Vitruve, V, 5, 7 : *cum autem ex*
solidis rebus theatra constituuntur, id est ex structura caementorum,
lapide, marmore.

instrumentum, très proche de *instruere* : « outiller, équiper, munir
 du nécessaire ». Cf. *Apol.*, 17, 1 où l'on voit Dieu créant la terre
cum omni instrumento elementorum, corporum, spirituum. Ex. dans
 Braun, *DC*, p. 463 et n. 3.

actus : pas n'importe quelles actions, mais *quae in locis fiunt*
 (VIII, 10). Le sens de « représentation théâtrale » est normal en
 latin et *transiguntur* est également employé à propos des spectacles
 dans *Apol.*, 38, 4.

argumentatrix : hapax porteur de la nuance dépréciative qu'a
 souvent *argumentari*; cf. ci-dessus I, 3 et ci-dessous IV, 1.

pas étranger à Dieu, ne saurait lui être hostile. 2 Il en va
 de même, bien sûr, pour la construction des édifices
 puisque les pierres, puisque les moellons, puisque les
 marbres, puisque les colonnes viennent de Dieu qui en a
 fait don pour équiper la terre. Et même les représentations
 se déroulent sous le ciel de Dieu! Comme elle croit
 argumenter sagement, l'ignorance humaine, surtout quand
 elle a peur de perdre en cette matière quelque chose des
 satisfactions et des avantages du monde! 3 Car enfin,
 parmi ceux qui se détournent de nous suivre, on doit en

ignorantia : celle des païens, qui n'ignorent pas toutefois qu'en
 cas de conversion (comme l'évoque la phrase suivante) il leur
 faudra renoncer aux plaisirs du monde; d'où *metuit amittere*.

gaudiis et fructibus saeculi, mots qui reviennent souvent sous la
 plume de Tert. Si les *gaudia saeculi* désignent plutôt les solennités
 et réjouissances publiques à l'occasion d'événements heureux (cf.
Cor., 13, 3-4), *fructus* vise essentiellement la débauche et les
 spectacles. Cf. *Marc.* I, 27, 5 où *fructus uitae*, donné d'abord
 comme synonyme de *omnis libido*, est expliqué ensuite par
uoluptates circi... et caeae... et scaeae et surtout *Mart.*, 2, 5-6 où
 Tert., évoquant les souffrances des prisonniers (*contristetur illic*
qui fructum saeculi suspirat... et si aliqua amisistis uitae gaudia), leur
 explique un peu plus loin (7) qu'en compensation ils ne sont plus
 mêlés aux fêtes païennes (*gaudia*) ni choqués *clamoribus spectaculo-*
rum, atrocitate uel furore uel impudicitia celebrantium (= fructus).

saeculum; cf. I, 1 *saecularium errorum*. Il s'agit ici du monde
 corrompu par Satan, comme va l'expliquer la fin du ch. (4-12).
 C'est le sens le plus fréquent du mot chez Tert. (cf. Á.P. Orbán,
Les dénominations du monde chez les premiers auteurs chrétiens,
 Nimègue 1970, p. 175 ss.).

3 *denique* « n'introduit pas un dernier argument, mais un argu-
 ment décisif qui suffit à lui seul » note Waltzing (*Apol.*, comm.,
 p. 17). Cette valeur me semble se joindre ici à celle de *nam* ou *enim*
 qu'a souvent *denique* chez Tert.

sur *auocet*, cf. *Intr.*, p. 24 s.

quam uitae auocet ab *hac secta*. Nam mortem etiam stultus ut debitam non extimescit, uoluptatem etiam sapiens ut tantam non contemnit *cum alia* non sit et stulto et sapienti uitae gratia nisi uoluptas.

20 4 Nemo negat quia nemo ignorat, quod ultro natura

16 auocet *ce* : euocet AOb || nam mortem - feramus dei (XV, 1) *deest in* O || 18 contemnit : contempn- A

secta : en bonne part chez Tert., pour désigner les chrétiens.

mortem etiam stultus... L'affirmation semble bien être ici de circonstance. Il va de soi pour des gens nourris de philosophie que le sage ne craint pas la mort; mais il n'en est pas de même pour le sot ou l'homme du commun. Lucrèce ne dit-il pas au chant III que, si rien n'est à craindre de la mort (v. 866), les sots (v. 939, 1023) la redoutent assez pour faire de leur vie un enfer? Si Tert. pensait autrement, il n'aurait pas consacré une bonne part de sa lettre *Aux martyrs* à les prémunir contre cette crainte; il ne s'écrierait pas, en un passage qui semble fortement marqué par la lecture de Lucrèce : *cur in totum times mortem* (*Test.*, 4, 6) et il n'emploierait pas le subj. (texte certain) pour affirmer : *nemo timeat quod euadere non potest* (*ibid.*, 9).

ut debitam. Cf. *An.*, 50, 2 : *publica totius generis humani sententia mortem naturae debitum pronuntiamus*; *Mon.*, 9, 1 : *per debitum mortis*; *Scorp.*, 8, 1 : *mors... omnium debitum* et Sénèque, *De rem. fort.*, 2, 8 : *moriesis; immo carnis tributum naturae debitum persolues*.

uoluptatem etiam sapiens non contemnit fait également figure de paradoxe si l'on songe aux condamnations du plaisir qui se rencontrent chez les philosophes (recensées par C. Rambaux, *Morales*, p. 175 ss.). Mais Tert. peut songer à Épicure, peut-être à travers Lucrèce.

ut tantam ne fournit pas un sens si mauvais qu'on doive à toute force chercher à le corriger (*ut utendam* Iun.; *ut optatam* ou *optandam* Hartel; *ut datam* Oehl., Cast.; *ut innatam* Büchn., Mohrm., Dekk.; *ut gratam* Marra, sans compter un *mutuatam* de Reiff.). Seuls Klussman et Boulanger gardent le texte unanime de la tradition.

trouver davantage qui craignent plus de risquer leur plaisir que leur vie. En effet, même le sot ne redoute pas la mort qu'il juge inévitable; mais le plaisir, même le sage ne le méprise pas, tant il a de force : pour le sage comme pour le sot, le seul agrément de la vie, c'est le plaisir.

4 Personne ne nie, car personne n'ignore - et la nature

nisi uoluptas, terminant la phrase en écho au *uoluptatem* qui la commence, avec un rythme et un accent poétiques certains (*uītāe grātīā nisi uōlūptās*), fait d'abord penser à Virgile (*Buc.*, 2, 65 : *trahit sua quemque uoluptas*) ou à l'hymne à Vénus, *hominum diuomque uoluptas*, qui ouvre le poème de Lucrèce. Mais pour donner à cette déclaration sa juste valeur, il faut se souvenir que Tert. place pour chacun le plaisir dans l'accomplissement de ce qu'il souhaite (cf. XXVIII, 5 : *hic uoluptas ubi et uotum*), que ce «vœu» soit de vivre en philosophe, en ascète ou en «pourceau d'Épicure» (cf. ci-dessous XXVIII, 4 et XXIX, 2).

4 *nemo negat quia nemo ignorat* : toujours parmi les païens, comme le prouve la phrase suivante (*non penitus Deum norunt*). Là encore, Tert. déforme la réalité pour les besoins de sa démonstration. Ce qu'il affirme, c'est la croyance chrétienne. Elle s'apparentait à celle des Stoïciens telle que l'expose Cic. dans *Nat. deor.*, II, 29 (73) : *proximum est ut doceam prouidentia mundum administrari*; 62 (154) : *principio ipse mundus deorum hominumque causa factus est quaeque in eo sunt, ea parata ad fructum hominum*; mais les livres I et III de ce même traité suffisent à infirmer l'assertion de Tert. Lui-même d'ailleurs avouait dans *Apol.*, 17, 3 que tous n'étaient pas sensibles à l'évidence de la création et que certains refusaient de reconnaître un dieu qu'ils n'auraient pas dû ignorer : *haec est summa delicti nolentium recognoscere quem ignorare non possunt*.

quod ultro natura suggerit : c'est le thème de l'âme «naturellement chrétienne» à qui Dieu se découvre dans la nature en dehors de toute révélation (*Apol.*, 17; surtout *Test.*; mais aussi *Res.*, 2, 8; *Scap.* 2, 1 etc.). Varron, qui s'était fait le chroniqueur de tous les dieux, estimait pour sa part que Dieu était une âme *motu ac ratione mundum gubernantem* (Aug., *C.D.*, 4, 31).

suggestit, Deum esse uniuersitatis conditorem eamque uniuersitatem tam bonam quam homini mancipatam. 5 Sed quia non penitus Deum norunt nisi naturali iure, non etiam familiari, de longinquo, non de proximo, necesse est
25 *ignorent qualiter administrari aut iubeat aut prohibeat quae instituit, simul quae uis sit aemula ex diuerso adulterandis*

25 aut iubeat aut prohibeat *c* : aut iuberet aut prohiberet *b* iubeat *Ae* || quae *bc* : cum *Ae* || 26 quae uis sit aemula *Urs.* : ***mula *A* quae sit aemula *bc* quae uis aemula *e* || diuerso *bc* : aduerso *Ae*

uniuersitas : sens concret, comme plus loin (12).

homini mancipatam. Cf. *Gen.*, 1, 28 : *et subicite eam et dominamini*.

La tonalité juridique se poursuivra avec *naturali iure... familiari*; l'homme jouit auprès de Dieu d'un véritable statut. Cette soumission de l'univers à l'homme est rappelée en plusieurs endroits, notamment *Pat.*, 5, 5; *Cor.*, 6, 2; *Marc.*, 1, 13, 2.

5 *non penitus Deum norunt* : quoiqu'accessible à tous à travers la majesté de la création, Dieu ne se fait connaître en effet *plenius et impressius* (*Apol.*, 18, 1) que de ceux qui acceptent la Révélation. Les philosophes, comme l'écrivait déjà Justin, n'ont pu atteindre que des vérités partielles (cf. J.-C. Fredouille, *Conversion*, p. 347 ss.). Privé de la Révélation, Varron considérait Dieu comme une âme, sans s'élever jusqu'au « créateur de l'âme » (*Aug.*, *loc. cit.*).

naturali iure | familiari : c'est en tant que « fils » de Dieu que les chrétiens peuvent aller plus avant dans sa connaissance. *Apol.*, 39, 8-9 opposait déjà le droit naturel par quoi tous les hommes sont frères dans leur nature humaine (*iure naturae matris unius*) à la fraternité plus haute qui les fait frères en un même père (*qui unum patrem Deum agnouerunt*). C'est cette « reconnaissance » qui les fait passer de l'ignorance (*ex uno utero ignorantiae*) à la lumière de la vérité.

de longinquo, de proximo : à la valeur spatiale qu'on trouvera plus loin, en XXI, 4, Tert. substitue volontiers une valeur morale et affective, qu'Adam soit dit *de proximo Deo amicus* (*Pat.*, 5, 13) ou que l'amateur de biens terrestres pêche *de proximo in Deum* (*Pat.*, 7, 7).

le suggère d'elle-même – que Dieu a créé l'univers, et que cet univers est bon et soumis à l'homme. 5 Mais quand on ne connaît Dieu qu'imparfaitement, par les seules lois naturelles sans y ajouter celles du droit familial, de loin et non par l'intimité, il est fatal qu'on ne sache pas comment il veut – ou ne veut pas – qu'on utilise ce qu'il a créé; ni non plus quelle puissance rivale s'oppose à lui pour vicier

necesse est ignorent : l'ignorance des païens découle inéluctablement de la différence de statut entre eux et les chrétiens (cf. XXI, 1 et la note). *Cor.*, 6, 3 dira : *natura... sentiunt... scientia autem deficiunt*.

aut prohibeat ne saurait être une glose. *Aut iubeat | aut prohibeat* s'opposent comme plus loin *neque uoluntatem | neque aduersarium, a quo instituta | a quo conuersa* et *cui usui | cui non*.

simul : Tert. en use volontiers comme d'une conjonction de coordination pour un second ou un dernier membre de phrase. Cf. XXII, 2.

quae uis sit aemula : le *quis sit aemulus* de Cast. n'est qu'une correction de Pamelius (cf. Intr., p. 21) et ne tient pas contre l'unanimité des témoins sur *aemula*. *Vis* est d'autant plus vraisemblable qu'on le retrouve en 12 associé à *aemulatoris* et *interpolatoris* qui font écho à notre *aemula* et à *interpolatorem* de 7. Braun, *DC*, p. 115 et n. 1 note que *uis* est employé de préférence par Tert. pour la puissance démoniaque s'opposant à la *uirtus* de Dieu.

ex diuerso : locution d'un emploi très fréquent chez Tert. pour désigner les positions de la partie adverse, dans la discussion notamment (Hoppe, *S.M.S.*, p. 99). *Aduerso*, accepté par la majorité des éditeurs, serait un ex. unique. La faute a pu être entraînée par la proximité de *aduersarius*.

adulterandis usibus : le diable se fait le rival du Créateur en « créant » lui aussi. *Imitatur*, dit *Iei*, 16, 7. C'est ce qui le fait appeler si souvent *aemulus Dei* et lui vaut même d'usurper les titres du Créateur (cf. *infra*, n. à *Domino cognito* en 12). Mais sa « création » ne peut être qu'une falsification de la vraie (*adulte-*

usibus diuinae conditionis, quia neque uoluntatem neque aduersarium noueris eius quem minus noueris. 6 Non ergo hoc solum respiciendum est a quo omnia sint instituta, sed a quo conuersa. Ita enim apparebit cui usui sint instituta, si appareat cui non. 7 Multum interest inter corruptelam et integritatem, quia multum est inter institutorem et interpolatorem.

Ceterum omnis species malorum quae etiam ethnici ut indubitata et prohibent et defendunt ex operibus Dei

27 quia : qua A || 29 a quo e : quo bc || 30 cui usui e : cuius ui bc cuius uis A || sint om. A || 31 cui non Ae : cuius non sint bc || 34 omnis corr. Büchner : omnes testes || ut Ae : om. bc || 35 indubitata Abe : -tate c

rium) et ne peut plus porter sur la nature des choses, mais sur leur utilisation (*usus*); cf. *Cult.* I, 8,2 ou *Cor.*, 6, 2 : *conditionem certis usibus homini mancipatam... uanis primum usibus, tum turpibus et iniustis et impiis subuersam*. C'est à ce titre que Satan et ses anges sont considérés comme les inventeurs des arts et des techniques (cf. *Cult.* I, 2,1 et *infra*, X, 12).

on ne connaît pas l'adversaire de celui qu'on connaît mal : cet aphorisme d'allure générale vise Satan dont seuls les chrétiens décèlent l'action et les méfaits dans le monde. Tert. affirme toutefois dans *Test.*, 3, 3 (cf. *Apol.*, 22, 2) que toute âme a naturellement l'intuition du Maudit : *sentis... perditorem tuum*.

minus remplace parfois chez Tert. la négation, mais toujours avec la valeur de «pas bien, pas assez» : *Paen.*, 5, 10; *Herm.*, 28, 2; *Iud.*, 1, 1; 7, 4.

6 a quo... instituta sed a quo conuersa : véritable leit-motiv dans l'œuvre de Tert. Dans *Cor.*, 6, 3 qui reprend notre texte, *conuersa* est remplacé par *mutata* (cf. ci-dessous, 12 : *demutauit*). Outre *subuersam* déjà cité de *Cor.*, 6, 2, on trouve aussi, pour exprimer l'action de l'*interpolator*, *interuertere* (*Praes.*, 40, 2), *affectare* / *affectatio* (*Ux.* I, 7,5; *Cast.*, 13, 2; *Bapt.*, 5, 3), *exorbitatio* (*Marc.* I, 29,4).

l'usage de la création divine, car on ne saurait connaître ni la volonté ni l'adversaire de celui qu'on connaît mal. 6 Aussi ne faut-il pas seulement considérer qui a tout créé, mais qui a tout bouleversé. Car on verra clairement à quel usage ont été destinées les choses créées si l'on voit à quel usage elles ne l'ont pas été. 7 Il y a loin de la corruption à l'intégrité, car il y a loin du Créateur au falsificateur.

Au demeurant, tous les genres de méfaits que même les païens proscrivent et poursuivent comme incontestables

cui usui : cf. Intr. p. 18.

cui non n'est pas seulement soutenu par *aut prohibeat* et le fait que *bc* ont dû refaire le texte en fonction de leur mauvaise lecture de *cui usui* : c'est une habitude de Tert. que d'éclairer les choses par leur contraire. Cf. *Pat.*, 5, 2 : *quid enim sectandum sit magis illuminabis si quid uitandum sit proinde digesseris* et comm. de J.-C. Fredouille (éd. *SC* 310, p. 149).

7 *multum interest...* Fortement charpentée, comme la plupart des phrases conclusives de Tert., celle-ci s'articule sur le parallélisme – sans effet répétitif – *multum interest* | *multum est inter* et les correspondances en chiasme *integritatem* | *institutorem, corruptelam* | *interpolatorem*.

sur *institutor* au sens de «créateur», cf. Braun, *DC*, p. 391 ss.

sur *interpolator*, «titre de Satan», cf. J. Fontaine dans *SMSR* 38 (1967), p. 197-216. Le mot lui-même est un néologisme, mais l'auteur inventorie les acceptions péjoratives d'*interpolare* et *interpolatio* qui impliquent toutes adultération, replâtrage ou falsification. L'action néfaste de Satan altère la création dont la pureté originelle (*integritas*) passe à la *corruptela*, qui, de *conditio*, devient *saeculum*.

defendunt : on peut hésiter entre le sens de «soutenir», le plus fréquent chez Tert., (et comprendre : «dont les païens eux-mêmes affirment le caractère criminel») et celui de «punir, poursuivre», plus rare, mais soutenu par *Apol.*, 4, 11 où le mot est employé en alternance avec *punire* et surtout *Marc.* I, 26,2 où il est lié comme ici à *prohibere* : *cur prohibet admitti quod non defendit*

constat. 8 Vis homicidium ferro, ueneno, *magicis* deuinctionibus perfici? Tam ferrum Dei res est quam herbae, quam angeli. Numquid tamen in hominis necem auctor ista prouidit? Atquin omnem homicidii speciem uno et principi
40 *pali praecepto* interimit: «Non occides». 9 Proinde aurum, aes, argentum, ebur, lignum et quaecumque fabricandis idolis materia captatur, quis in saeculo posuit nisi saeculi auctor Deus? Numquid tamen *ut haec aduersus*

36 constat A: -stant *cott.* || 37 est *om.* A || 38 numquid - prouidit *om.* A || necem auctor ista *ce*: nece est auctor. Ita *b* || 39 homicidii: -diis A || 40 interimit *Ae*: -emit *bc* || 42 captatur *ce*: capiatur *b*

admissum. Cf. *Idol.*, 2, 4: *in his...delictis quae etiam nationes decreuerunt uindicanda.* Sur les divers sens du mot, cf. Evans, *Tert. hom. on baptism*, p. 91, 2. Tert. n'hésite pas à l'employer avec des acceptions variées dans un même §; cf. *Marc.* II, 18, 1: ligne 1 = «justifier», ligne 8 = «punir».

ex operibus: sur le pluriel *opera* désignant le créé par opposition à l'homme qui l'utilise, cf. Braun, *DC*, p. 348. *Apol.*, 47, 11 affirmait déjà: *omnia aduersus ueritatem de ipsa ueritate constructa sunt, operantibus aemulationem istam spiritibus erroris.*

8 *uis* n'a pas à être corrigé. Ce tour qui donne de la vivacité au style n'est pas sans exemples. Cf. *An.*, 58, 3; *Fug.*, 7, 2 etc.

ferrum, ueneno, magicis deuinctionibus. Même suite funeste dans *Cult.* I, 2, 1: *metallorum opera... herbarum ingenia... incantationum uires.*

magicis deuinctionibus est à mettre en relation avec *angeli* comme *herbae* avec *ueneno*. Cast. a raison de souligner (p. 49) qu'*angeli* désigne tous les anges, comme *herbae* désigne toutes les herbes, bons et bonnes avant la chute. Mais traitant de la magie dans *An.*, 57, 4, Tert. rend expressément les mauvais anges responsables des morts tragiques et prématurées: *notum est daemoniorum quoque opera et immaturas et atroces effici mortes.* Le mot *deuinctio* n'apparaît qu'ici chez Tert. et ne lui est pas antérieur, mais son sens, dérivé de *deuincire*, est clair. Les *deuinctiones* englobaient tous les procédés par lesquels on pouvait «lier», «enchaîner» de loin

sont tributaires des œuvres de Dieu. 8 Un meurtre est-il perpétré par le fer, le poison, les ligatures magiques? Aussi bien le fer que les herbes, que les anges sont choses de Dieu. Leur auteur les a-t-il pour autant destinés à l'assassinat? Bien au contraire, par ce seul précepte fondamental: «Tu ne tueras point», il frappe à mort tout genre de meurtre. 9 De même, l'or, le cuivre, l'argent, l'ivoire, le bois et toutes les matières qu'on accapare pour fabriquer les idoles, qui les a mis dans le monde, sinon l'auteur du monde, Dieu? Était-ce pour autant afin qu'on se dressât

les victimes. A.-M. Tupet les analyse en détail dans la 1^{re} partie de *La magie dans la poésie latine*, Lille 1976. Tacite, *Ann.*, II, 69, 4, offre un bel échantillon de ces *malefica quis creditur animas numinibus infernis sacrari*. La croyance qu'on pouvait tuer à distance par des enchantements en faisant appel à des puissances spirituelles (dieux, démons ou âmes des morts) est commune à toute l'antiquité, même chrétienne (H. Hubert, *Dar.-Sag.*, s.v. *MAGIA*, p. 1506 ss.). Büchner (comm., p. 46) cite un concile du IV^e siècle qui interdit encore cette pratique. L'originalité des chrétiens est de penser que ce sont les anges déchus qui servent d'intermédiaires dans ce genre d'opérations (cf. *An.*, 57, 2).

ista: souvent employé par Tert. comme pronom de la deuxième personne. Peut-être à mettre en relation avec *uis*: ces choses dont tu parles.

interimit: sur le choix du présent, voir *Intr.*, p. 23.

homicidii speciem | *interimit*: choc verbal dont Tert. jouera encore en évoquant dans *Res.*, 12, 2 le soleil qui reparaît le matin *interficiens mortem suam*.

9 *captatur*, parce que la matière est ainsi détournée de son usage normal. Tert. emploie très souvent le mot pour désigner un abus de pouvoir, un détournement, une usurpation, Cf. *Marc.* I, 12, 3; 14, 4; III, 16, 1; IV, 12, 5; V, 11, 9; 17, 10 etc.

saeculi: ici le monde tel qu'il est sorti des mains de Dieu (cf. *XV*, 8 et *XXIX*, 3), acception plus rare chez Tert. que celle de 2 fin. Braun, *DC*, p. 345, n. 7 ne cite que ce passage comme

ipsum adorentur? Atquin summa offensa penes illum idololatria est. Quid non Dei est quod Deum offendit? Sed cum
 45 *offendit* Dei esse desiit, et cum desiit offendit. 10 Ipse homo, omnium flagitiorum auctor, non tantum opus Dei, uerum etiam imago est; et tamen et corpore et spiritu desciiuit a suo institutore. Neque enim oculos ad concupiscentiam sumpsimus et linguam ad maliloquium et aures ad
 50 exceptaculum maliloquii et gulam ad gulae crimen et uen-

44 offensa Ae : offensio bc || 45 est¹ om. Ae || deum : domino A || 49 desciiuit bc : desciiit Ae || concupiscentiam Ae : -tias bc || 50 et¹ : neque c

ex. de l'expression *auctor saeculi*. Le *TLL*, s.v. AUCTOR, col. 1205 n'en signale qu'un seul autre emploi, chez le poète Sédulius (V^e siècle).

aduersus ipsum adorentur. *Idol.*, 6, 1 affirme, à propos de la fabrication des idoles, *aduersas esse fidei eiusmodi artes*. L'idolâtrie est une révolte contre Dieu. Cf. *Res.*, 26, 9 : *hostes dei... ipsam conditionem colentes aduersus conditorem*.

offensa : sur le choix du mot, cf. *Intr.*, p. 17. Cette « offense suprême » est dite dans *Idol.*, 1, 1 *principale crimen generis humani, summus saeculi reatus, tota causa iudicii*; cf. 2, 5 : *quod si caput iniustitiae idololatria est...*

offendit... offendit... desiit... desiit, offendit : Tert. aime ce genre de raisonnement circulaire. Bel exemple en *Pat.*, 5, 5-6.

10 *omnium flagitiorum auctor* : réminiscence de Cic., *Att.*, XIII, 40, 1, comme le note Cast. (p. 52) à la suite de Büchner (p. 47)?

non tantum opus... uerum... imago : écho de *Gen.*, 1, 26-7. C'est de la liberté humaine que Tert. entend cette ressemblance. Cf. J. Daniélou, *Origines du christianisme latin*, Paris 1978, p. 305.

et corpore et spiritu pour annoncer les deux séries de délits : *oculos, linguam* etc. / *aut spiritus*.

desciiuit : dans tous les emplois que Tert. fait de ce terme, c'est l'idée d'abandon, de séparation qui domine. Dans leur *Dict. étym.*

contre lui en les adorant? Bien au contraire, l'offense suprême à ses yeux, c'est l'idolâtrie. Des choses qui offensent Dieu, laquelle n'est pas de Dieu? Mais dès qu'elle l'offense, elle n'est plus de Dieu, et dès qu'elle n'est plus de Lui, elle l'offense. 10 L'homme lui-même, auteur de toutes les turpitudes, n'est pas seulement l'œuvre de Dieu, mais encore son image; et pourtant, dans son esprit comme dans son corps, il a trahi son créateur. En effet, les yeux ne nous ont pas été donnés pour la convoitise, la langue pour les méchants propos, les oreilles pour s'en faire le réceptacle, le gosier pour la goinfrerie, le ventre comme com-

(4^e éd., 1967, p. 603), A. Ernout et A. Meillet notent que le mot était devenu dans la langue courante synonyme de *deficio*, *desero*.

neque ad... et ad..., aut ideo ut : sur la négation valant pour toute la phrase et reprise simplement par *et*, cf. J. Wackernagel, *Vorlesungen über Syntax* II, Bâle 1928, p. 310 qui signale le fait sans s'y arrêter. Un ex. dans *Prop.*, II, 19, 9 : *illic te nulli poterunt corrumpere ludi | funaque peccatis plurima causa tuis*. Le thème du bon usage des biens de ce monde est repris sous forme inverse dans *Marc.*, I, 29, 3 avec un mouvement analogue : *non ideo cibi quia... nec uestitus ideo quia... nec matrimonii res quia...* Dans *Res.*, 45, 15, Tert. donne un aperçu de la vraie destination de la bouche, de la langue, du cœur, de la main, faits pour la louange, la vérité, le travail, la générosité.

oculos ad concupiscentiam. Allusion à *Matth.*, 5, 28 souvent cité, notamment en *An.*, 40, 4 : *qui uiderit ad concupiscentiam, iam adulterauit in corde*. Le sing. *concupiscentiam* me paraît assuré en dépit des arguments – très faibles – de Cast., p. 53-4. Cf. *Intr.*, p. 17 et le fait que A est souvent meilleur dans ce passage.

maliloquium est une création de Tert., *exceptaculum* un hapax : volonté de piquer l'attention du lecteur par ces néologismes?

gulam ad gulae crimen. Tert. joue sur les deux sens de *gula* : l'organe et la gourmandise qui en représente l'usage anormal.

trem ad gulae societatem et *genitalia ad excessus* impudicitiae et manus ad uim et gressus ad uagam uitam, aut spiritus ideo insitus *corpori ut insidiarum* et fraudium et iniquitatum *cogitatorium fieret* : non opinor. **II** Nam si

52 societatem Ae : satietatem bc || impudicitiae – gressus om. A || 54 corpori ce : cum corpore b || et bc : ut Ae || fraudium Ae : fraudum bc || et iniquitatum bc : ut iniquitatum Ae

gulae societatem : le texte de Ae est garanti par l'emploi fréquent de *societas* chez Tert. et le nombre des passages où il « lie » *uenter* avec *gula* (*Iei.*, 3, 2; *Pat.*, 16, 3; *Bapt.*, 20, 4) ou avec ce qui se mange (*Paen.*, 9, 4; *Pud.*, 16, 6; *Cor.*, 7, 6 etc.) – le ventre étant, bien sûr, le réceptacle des aliments ingérés par la gourmandise (*infra*, XIII, 5) – alors que *satietas* n'apparaît qu'une fois dans une citation d'Isaïe (*Ind.*, 13, 16) et sans rapport avec la nourriture.

genitalia est appelé par *uenter* : comme Tert. l'écrit délicatement à sa femme (*Ux.*, I, 8, 5), *uenter* évoque aussi *quae uentri propinqua*; cf. *Iei.*, I, 1 qui insiste lourdement. Entre excès de nourriture et débauche existe aussi une *societas* (ce qui contribue à justifier ici l'emploi du mot); en XIV, 2 *libido* vient juste après *gula*; cf. *Idol.*, I, 4 : *cum plurimum uictus et uentris et libidinis causa frequentetur*; *Iei.*, 17, 2 : *appendices scilicet gulae lasciuia atque luxuria. Quam societatem...* ou *Marc.*, II, 18, 2 : *comitibus gulae libidini scilicet atque luxuriae*.

excessus : l'excès seul est en cause, l'usage voulu par Dieu étant toujours bon. Cf. *Marc.* I, 29, 3 : *multum differt inter causam et culpam, inter statum et excessum* ou *An.*, 27, 4 : *excessus non status est impudicus* etc.

gressus : on attendrait *pedes* dans cette liste. Tert. remplace volontiers le concret par l'abstrait : Hoppe, *S.u.S.*, p. 91 ss.

uagam uitam : *uagus* n'a pas bonne presse chez Tert.; il s'applique à des envahisseurs (*An.*, 30, 2), à la puissance des démons (*An.*, 46, 13), à une coiffure de mauvais aloi (*Cult.*, II, 7, 1). Dans *Apol.*, 3, 2, il est lié à *uiles* et *improbos* et dans *Nat.*, II, 7, 7 à *debiles, sordide natos* etc.

spiritus qu'il est souvent difficile de distinguer d'*animus* ou même d'*anima* (cf. *An.*, 27, 7 : *ex afflatu Dei anima; quid aliud*

plice du gosier, le sexe pour les débordements de la débauche, les mains pour la violence, les pas pour le vagabondage; et l'esprit n'a pas été implanté dans le corps pour devenir le lieu où se méditent traquenards, vols et injustices. Non, je ne le crois pas. **II** Car si Dieu, qui

afflatus Dei quam uapor spiritus) désigne plutôt ici, en fonction de *cogitatorium*, la faculté pensante.

insitus, rattaché fortement à *semen* par Tert., qui s'appuie sur Sénèque pour affirmer dans *An.*, 20, 1 que les germes de l'intellect existent dans l'homme dès la conception : *insita sunt nobis omnium artium semina...; ex seminibus scilicet insitis... quae sunt et intellectus*. Mais, insistant ici sur l'intention du Créateur, Tert. veut souligner les deux moments de la création : Dieu façonne d'abord le corps puis, de son souffle, lui donne la vie (*An.*, 27, 7-8; *Res.*, 40, 3).

et *fraudium et iniquitatum* : *b* et *c* ont *fraudum*; Ae portent *ut fraudium ut iniquitatum*. Pour la forme des génitifs, l'œuvre de Tert. n'offre aucun point de comparaison. Mais *fraudium* semble bien attesté, déjà chez Cicéron, et il est dans Apulée, *Met.*, V, 15, 3; 19, 5 etc.; alors que pour le gén. plur. des mots en *-tas*, l'usage constant de Tert., même dans A, est la forme en *-tum* : cf. *dignitatum* (*infra*, XXIII, 1), *potestatum* (*Idol.*, 18, 3), *prosperitatum* (*Cor.*, 13, 3) etc. *Voluptatum* de I, 2 et 5 (où A n'est pas suivi par *e*) semble une bévue puisque *Scorp.*, 6, 2 a *uoluptatum* [*uoluntatum* A]. Ici la forme en *-ium* a pu être entraînée par le voisinage de *fraudium* et *cogitatorium*. Pour *ut... ut...*, cf. *Intr.*, p. 24. On lit dans *Apol.*, 23, 1 (*Vulg.*) : *ut fides ut disciplina* alors que la *recensio Fuldensis* porte *ut fides et disciplina*. Si Thörnell (*Stud. Tert.*, IV, p. 16) estime que l'asyndète est le fruit d'un retravail, l'éditeur du *Corpus Christianorum*, E. Dekkers, fait plutôt confiance à *Fuld.* (*CC*, I, p. 83).

fraudium vise sans aucune espèce de doute le vol; cf. *Idol.*, 1, 3 et *Fug.*, 12, 10.

cogitatorium fait penser au φροντιστήριον d'Aristophane. Si le mot, création de Tert., signifie simplement dans *An.*, 14, 3 « la

omnem malignitatem et si tantum malitiam excogitatam Deus exactor innocentiae odit, indubitate quaecumque condidit non in exitum operum constat condidisse quae damnat, licet eadem opera per ea quae condidit administrantur, quando haec sit tota ratio damnationis, peruersa administratio conditionis a conditis.

12 Nos igitur, qui Domino cognito etiam aemulum eius

56 tantum e : tantam bc || excogitatam : -tantam A || 58 exitum : uanum b' || operum ce : operas Ab || quae : quos b || 59 opera : operae A || 61 a conditis om. Ae || 62 qui domino Ac : qui deo e quid non b

faculté pensante», dans *Res.*, 15, 5, il désigne bien, comme ici, le «pensoir» de l'âme.

II tantum : à la suite de Reiff., Büchner voudrait corriger en etiam. Mais c'est inutile. Tantum au sens de «seulement» est très satisfaisant. Que Dieu réprouve le mal qui n'est qu'en pensée est assez souvent exprimé par l'Écriture comme par Tert. pour qu'il soit inutile d'y insister (cf. Rambaux, *Morales*, p. 275).

malignitatem... malitiam : encore que dans certains passages les deux mots paraissent tout à fait synonymes (cf. *Marc.*, I, 24, 2 où tous deux s'opposent à bonitas), malignitas semble plutôt désigner une disposition d'esprit, une qualitas, comme dit *An.*, 6, 4 qui l'oppose à benignitas. Dans malitia au contraire, il y a l'efficience : cf. *An.*, 46, 12 qui l'applique à l'action nocive des démons ou *Marc.*, II, 24, 4 qui en fait l'attribut de Dieu envoyant les maux pour punir les hommes. Comme dans la concupiscentia, la faute ou le mal sont déjà présents dans la malitia; cf. *Idol.*, 23, 3 : si... concupiscentia uel malitia in cor hominis ascenderit, pro facto teneris.

exactor, comme le mari de *Cult.*, II, 4, 2, mais aussi comme le Dieu d'*Apol.*, 36, 3, exactor... benignitatis. Le mot n'implique pas seulement l'exigence, mais aussi le pouvoir de châtier, et il est dans la note de odit : dans *Marc.*, II, 13, 4, il est mis en relation avec expugnator et punitor; et dans *Apol.*, 40, 10, Dieu est dit innocentiae magistrum, mais nocentiae iudicem et exactorem.

odit : cf. *Pat.*, 10, 1 : malitia numquam non domino odiosa. En

exige l'innocence, déteste toute malignité et la pensée même du mal, il est absolument certain que tout ce qu'il a créé, il ne l'a pas créé pour qu'en sortent des œuvres qu'il condamne – encore que ces dernières utilisent les choses créées – puisque la damnation n'a pas d'autre motif que l'utilisation perverse de la création par les créatures.

12 Nous donc qui, connaissant le Seigneur, discernons

prêtant à Dieu la haine, Tert. ne fait que suivre le langage des prophètes et de l'Ancien Testament en général; cf. *Concordantiarum... thesaurus* de Peultier et alii, Paris 1939, p. 799-800. La répulsion de Dieu pour le péché est proportionnelle à son exigence de pureté. Sur le vrai sens de la notion, cf. J. Brière dans *Vocabulaire de théologie biblique*, Paris 1962, col. 432-433.

operum... opera : non plus les œuvres de Dieu, mais celles qui en sortent par une utilisation qui les détourne de leur but (peruersa) et que Dieu condamne : exitus doit être directement rattaché à exire.

sur per et l'acc. remplaçant un abl. de moyen, Hoppe, *S.u.S.*, p. 33.

administrare est couramment employé par Tert. avec la valeur de gerere.

On relève dans ce seul § cinq fois condere ou conditio, deux fois opera, la reprise administrantur | administratio : Tert. ne cherche pas à être léger, mais à être clair.

12 domino cognito : Deo cognito de e est tentant, puisqu'en 5 c' est à Deus que s'oppose uis aemula. Mais Tert. emploie couramment dominus pour désigner le Père (hoc enim Dei est cognomen : *Apol.*, 34, 1), surtout en tant que créateur (cf. Braun, *DC*, p. 91 ss.; dans *An.*, 16, 7, le diable qui substitue «sa» nature à celle du créateur est dit comme lui «seigneur» et «père»). A côté de Dei aemulantis de *Bapt.*, 5, 3 ou aemulo Dei de *Pat.*, 5, 4, cf. *Pat.*, 16, 2 : domino diabolus aemularetur; *Paen.*, 5, 7 : dominum... cum aemulo eius diabolo; *An.*, 20, 5 : deus dominus et diabolus aemulus. Les expressions cognito domino ou domino agnito de *Paen.*, 2, 8; 3, 2; 5, 2 semblent bien viser le Père.

inspicimus, qui institutore comperto *etiam* interpolatorem una deprehendimus, neque mirari neque *dubitare* oportet; 65 cum ipsum hominem, opus et imaginem Dei, totius uniuersitatis possessorem, illa uis interpolatoris *et aemulatoris angeli* ab initio de integritate deiecerit, uniuersam *substantiam eius*, pariter cum ipso integritati institutam, pariter *cum ipso* in peruersitatem demutauit aduersus institutorem, ut quam 70 *doluerat* homini concessam, non sibi, in ea ipsa et hominem reum Deo faceret et suam dominationem collocaret.

III. 1 Hac conscientia instructi aduersus opinionones ethnicorum, conuertamur magis ad nostrorum detractatus.

63 inspicimus *bc* : inspeximus *Ae* || interpolatorem *ce* : ***nterploratorem *A* palatorem *b* || 64 neque¹ *bc* : nec *Ae* || dubitare *e* : -ri *bc* || 66 illa uis : illi *c* || interpolatoris : interplora- *A* || et aemulatoris *omissis uidetur* *A* || 67 deiecerit : -rint *c* || 68 pariter -institutam *om. bc* || 69 demutauit : -tatam *c* || 71 dominationem : do dominationem *A*.

III. 1 instructi *bc* : -ta *Ae* || opinionones *bc* : -nem *e* opinionem *A* || 2 detractatus : re- *e*

inspicimus : sur le choix du présent, cf. Intr., p. 23 s. et *Bapt.*, 5, 3 : *quo (dei uiui) agnito, hic quoque studium diaboli recognoscimus.*

possessorem : l'homme est dit pompeusement dans *Apol.*, 48, 9 *dominus omnium morientium et resurgentium.*

substantiam : les biens, les richesses (Braun, *DC*, p. 177, n. 5); cf. *Paen.*, 2, 3 : *post damnatum hominem cum saeculi dote.*

aduersus institutorem : comme en 9 *aduersus ipsum*. Le mot porte couramment l'idée d'une hostilité arrogante; cf. *Paen.*, 5, 7 : *ut denuo malus recuperata praeda sua aduersus Dominum gaudeat.*

quam doluerat homini concessam : ce thème de la douleur du diable, jaloux de ce que Dieu ait soumis l'univers à l'homme et poussant l'homme au péché pour se venger, sera développé en *Pat.*, 5, 5 ss. Cf. *Apol.*, 27, 4 : *ob Dei gratiam inuidus*. Il a peut-être sa source dans *Sagesse*, 2, 24 : *inuidia autem diaboli, mors introiuit in orbem terrarum* et vient en tout cas du judaïsme (J. Daniélou, *Origines du christianisme latin*, p. 335). On le trouve chez les Pères grecs.

aussi son rival, nous qui, ayant découvert le Créateur, saisissons aussi par là-même le falsificateur, nous ne devons ni nous étonner, ni douter. Ayant dès l'origine fait déchoir de son intégrité l'homme lui-même – œuvre et image de Dieu, possesseur de l'univers entier –, la puissance de l'ange falsificateur et rival, dressée contre le Créateur, a entraîné avec l'homme dans la perversité tous ses biens qui, avec lui, avaient été créés pour l'intégrité : malheureux d'avoir vu ces biens aller à l'homme et non à lui, il trouvait ainsi moyen tout à la fois d'y rendre l'homme coupable devant Dieu et d'y asseoir sa domination.

III. 1 Armés par cette prise de conscience contre ce que pensent les païens, tournons-nous plutôt vers les objections

On notera l'accent oratoire de toute cette fin.

3 Certains chrétiens demandent où l'Écriture interdit les spectacles (1). Nulle part, en clair (2), mais on peut inférer cette interdiction du premier Psaume de David (3), bien qu'il s'applique en réalité à autre chose (4). En effet, les spectacles sont bien des « assemblées d'impies » (5); les spectateurs y empruntent les « voies » et s'assoient dans la « chaire » dont parle le psaume (6) auquel il faut donner une valeur générale, en en inversant les termes, car le particulier a quelquefois valeur générale (7). Ainsi, « Égypte » et « Éthiopie » désignent-ils toute race pécheresse, de même que, selon le mouvement inverse, « assemblée des impies » vise n'importe quel spectacle (8).

1 *instructi* : cf. comm., p. 84, à *instrumentum*.

opinionones. Le pluriel a pour lui, dans le texte même, *opinionones ethnicorum* de I, 3 auquel il fait écho et de nombreuses expressions parallèles ailleurs, comme *Apol.*, 15, 8 : *repercussis ante tamen opinionibus falsis* ou *An.*, 36, 1 : *propter aemulas... opinionones philosophorum*.

nostrorum : les chrétiens par opp. à *ethnici*. Mouvement analogue dans *An.*, 7, 1 où *nostris* est opposé aux philosophes : *quantum ad philosophos satis haec, quia quantum ad nostros ex abundantia*.

magis est très souvent employé par Tert. au sens de *potius*. *A*

Quorundam enim fides aut simplicior aut scrupulosior ad hanc abdicationem spectaculorum de scripturis auctoritatem exposcit et se in incertum constituit quod non significanter neque nominatim denuntietur seruis Dei abstinentia eiusmodi.

2 *Plane* nusquam inuenimus, quemadmodum aperte positum est : « Non occides, non idolum coles, non adulterium, non fraudem admittes », *ita* exerte definitum : « Non in circum ibis, non in theatrum; agonem, munus non spectabis ». 3 Sed inuenimus ad hanc quoque speciem

3 simplicior aut : - ciora ut A || ad hanc abdicationem *Abe* : ab hac abdicatione *b'c* || 11 in circum ibis *bc* : ibis in circum *Ae* || 12 spectabis *bc* : exspectabis [exp- A] *Ae*

moins qu'il ne faille comprendre ici que Tert. consacrera un développement plus ample aux objections des chrétiens et traduire par « plus longuement » ? P. de Labriolle opte pour « de préférence » et Cast. pour « particulièrement ». Je comprends moins le « um so mehr » de Kellner.

detractatus. *Bapt.*, 12, 1 cité ci-dessous pourrait appuyer la leçon de *e*. Mais, quoique employé seulement ici, *detractatus* n'est pas isolé : *Iei.*, 15, 3 connaît un *detractatores* (Urs.) et *detractare* est attesté en *Iei.*, 15, 5; *Virg.*, 8, 4; *Nat.*, I, 7, 22 et II, 8, 13.

aut *simplicior* aut *scrupulosior* : les deux mots sont à opposer comme un défaut à une qualité. Le choc des deux expressions *si qua simplicitas erat ueritatis | scrupulositas humana fidem aspernata nutabat* dans *Apol.*, 47, 4 le montre bien. Dans *Praes.*, 8, 1 (cf. 27, 2), la *scrupulositas* est présentée comme un ferment d'hérésie, alors qu'on notera ci-dessous en XXVII, 4 et XXIX, 4 la valeur élogieuse de *simplicia* et *simplicitates*. On ne saurait nier cependant que Tert. soit parfois agacé par les « simples », qu'il aimerait mieux appeler dans *Prax.*, 3, 1 *imprudentes et idiotae*, autant qu'il l'est dans *Bapt.*, 12, 1 par les *scrupulosi*, immo *temerarii retractatus quorundam*.

de scripturis auctoritatem exposcit : revendication que Tert.

des nôtres. En effet la foi de certains, ou trop simple ou trop tatillonne, réclame pour renoncer ainsi aux spectacles la garantie des Écritures, et elle s'établit dans le doute, sous prétexte qu'une telle privation n'est pas notifiée aux serviteurs de Dieu de façon explicite et en toutes lettres.

2 Certes, nulle part nous ne trouvons (comme il a été mis en clair : « Tu ne tueras point, tu n'honoreras pas d'idole, tu ne commettras ni adultère ni vol ») la formulation expresse : « Tu n'iras pas au cirque ni au théâtre; tu ne regarderas ni lutte ni combat sanglant ». 3 Mais nous trouvons que la première parole de David s'applique aussi

rencontrera encore, qu'il s'agisse de la couronne (*Cor.*, 1, 6) ou du voile des vierges (*Virg.*, 4, 1).

nominatim désigne la lettre à laquelle sera opposée l'interprétation accommodative qui suit. C'est le fond du débat, que Tert. estime en XX, 1 avoir traité sans réplique possible de ceux qui objectent que l'Écriture ne fait aucune mention « spécifique et précise » des spectacles. Le mot lui-même revient en XIV, 1.

2 *plane*; concessif, sans aucune ironie ici : Tert. joue cartes sur table en avouant qu'il n'a pas de vrai texte à mettre en avant.

non occides, non idolum coles... Énumération qui reprend en gros l'ordre du décalogue dans *Ex.*, 20, 4-5 : *non facies tibi sculptile... neque coles*, 13-15; *non occides; non moechaberis; non furtum facies*.

definitum implique des limites, des bornes à ne pas dépasser; cf. *Idol.*, 19, 1 : *possit... de militia definitum uideri quae inter dignitatem et potestatem est*.

circum, theatrum, agonem, munus : de nouveau les quatre types de spectacle dont Tert. entend traiter.

munus est le terme propre pour désigner les combats de gladiateurs : cf. : XII, 1-4.

3 *inuenimus ad hanc quoque speciem pertinere* : où Tert. a-t-il fait cette découverte ? Saint Jérôme semble lui en reconnaître la paternité : « Tertullien soutient dans son livre Sur les spectacles que ce psaume peut aussi s'entendre de Joseph, qui a enseveli le corps du Seigneur et de ceux qui n'assistent pas aux spectacles des

pertinere illam primam uocem Dauid : «Felix, inquit, qui non *abiit* in concilium impiorum et in uia peccatorum non
 15 stetit et in *cathedra* pestium non sedit». 4 Nam etsi iustum illum uidetur *praedicasse*, quod in concilio et in

13 felix *bc* : felix uir *Ae* || 15 et... non *bc* : nec *Ae*

païens». (*Comment. in Psalmos*, I, 1; *CC.*, LXXII, Turnhout 1959, p. 179, l. 11). Mais Clément d'Alexandrie dans *Paed.*, III, XI, 76,3, avance prudemment (προσείποι τις ἔν) l'assimilation des stades et des théâtres à «καθέδραν λοιμῶν» et il reprend cette exégèse parmi d'autres, mais comme un enseignement d'école, dans *Str.*, II, XV, 68,1 : «quant à la "chaire des pestiférés", ce serait les théâtres et les tribunaux» (trad. C. Mondésert, *SC* 38, p. 88). Elle était probablement d'origine juive puisqu'on lit dans l'*Aboda Zara* (J. Bonsirven, *Textes rabbiniques des deux premiers s. chrétiens*, Rome 1955, p. 556, n° 2023) : «Dans les théâtres et cirques, les spectacles de sorciers, charmeurs, mimes... sont assemblée de moqueurs suivant le Ps. 1, 2». Cf. C. Aziza, *Tert. et le Judaïsme*, Nice 1972, Paris 1977, p. 188 et C. Rambaux, *Morales*, p. 180, n. 512. Ainsi, l'idée était dans l'air et l'utilisation contournée du psaume n'est donc pas à mettre totalement au passif de Tert.

illam primam uocem Dauid : Van der Geest (*Le Christ et l'Anc. Test.*, Nimègue 1972, p. 48) note la préférence de Tert. pour *uox* quand il nous fait entendre directement la voix de l'auteur inspiré.

illam pour appeler la citation, mais peut-être aussi pour évoquer un psaume bien connu et souvent utilisé par les commentateurs.

felix qui non abiit : la Vulgate porte *beatus uir*. *Vir* étant absent quand Tert. retourne la citation en 7, on peut penser que c'est ici un ajout de *Ae*. Pour *felix*, P. Capelle (*Psautier d'Afrique*, p. 27) le considère comme un africanisme. Mais Tert. lui-même ne donne pas toujours la même forme à sa citation. On lit dans *Pud.*, 18, 3 : *beatum uirum* et dans *Marc.*, IV, 42, 8 : *beatus uir*.

et... non de *bc* – qui correspond au texte de la Vulgate et qu'on

à ce cas particulier : «Heureux, dit-il, celui qui n'est pas allé à l'assemblée des impies, qui ne s'est pas tenu dans la voie des pécheurs, qui ne s'est pas assis dans la chaire de corruption». 4 En effet, bien que le juste dont il est question semble avoir été proclamé tel pour n'avoir pas

retrouve en *Marc.* IV, 42, 8 et *Pud.*, 18, 4 – est plus conforme aux habitudes de Tert. que le *nec* de *Ae*, encore que dans *Marc.*, II, 19, 2, le même texte soit évoqué avec *nec*.

4 *iustum* : à construire comme attribut de *illum*.

etsi iustum... quod... Tert. semble donc admettre pour ce psaume une exégèse traditionnelle qui le rapporterait à Joseph d'Arimatee dont le nom est prononcé en clair dans *Marc.*, IV, 42, 8. Cette tradition, perceptible chez Clément d'Alexandrie (*Paed.*, III, XI, 76,3) et chez Justin (*I Apol.*, 40, 5-8), puis chez Lactance (*Inst.*, 4, 16), – dans la mesure où, sans nommer Joseph, ils évoquent le complot des Juifs contre le Christ – s'est perpétuée jusqu'au Moyen Age dans *Lestoire del saint Graal* (H. Oskar Sommer, *The Vulgate Version of the Arthurian Romances*, I, Washington 1909, p. 13) : «et de lui parole la première psalme du sautier». Mais *uidetur* prouve que cette exégèse ne faisait pas absolument autorité. De fait, l'*Épître de Barnabé* (10, 10) explique par ces versets certains interdits alimentaires de la loi mosaïque et Clément d'Alex., qui s'en fait l'écho, cite également d'autres exégèses possibles dans *Str.*, II, XV, 67 et 68. Tert. lui-même utilise ce début de psaume pour refuser le pardon aux fornicateurs dans *Pud.*, 18, 4 et pour engager les chrétiens à se plier à tous les aspects de la loi divine dans *Marc.*, II, 19, 2.

praedicasse. Les traducteurs se sont arrêtés en général au sens de «louer», et c'est à cette solution qu'invite d'abord la proposition causale. Mais la comparaison avec l'autre passage qui évoque Joseph d'Arimatee ramène au sens de «prophétiser». On lit en effet dans *Marc.*, IV, 43, 1 : *oportuerat etiam sepulchrum domini prophetari ac iam tunc merito benedici*, ce dernier terme pouvant évoquer la béatitude (*felix qui...*) et *prophetari* reprendre *praedicasse*. Il se pourrait donc, comme l'affirme Braun, *DC*, p. 431, n. 2, que Tert. n'ait jamais employé *praedicare* au sens de «louer».

consessu Iudaeorum de necando Domino consultantium non communicavit, late tamen semper scriptura divina dividitur, ubicumque secundum praesentis rei sensum etiam

17 consessu *bc* : sessu *Ae* || de necando domino *e* : de negando domino
A de deo denegando *bc*

Mais il faut reconnaître que le sens de «proclamer», bien attesté, peut convenir aussi bien à la louange qu'à la prophétie.

in concilio et in consessu : Hoppe, *S.M.S.*, p. 150, ne voit là qu'une «tautologie» avec simple jeu allitératif. *Consessus* ajoute pourtant une image qui n'est pas dans *concilium*.

de necando domino : le texte adopté par Cast., de *Deo necando*, a une force toute tertullianéenne. Mais si *necando* ne fait pas de doute (cf. *Marc.*, III, 6, 9 : *quomodo et respuerint Iudae Christum et interemerint*; IV, 41, 3 : *perseuerassent in necem eius*; *Prax.*, 22, 6 : *quod occidere eum uellent*; outre le texte-base de *Matth.*, 26, 4 : *et consilium fecerunt ut Iesum... occiderent*), *Deo* est peu probable. En effet, si Tert. explique dans *Prax.*, 13, 8 que les noms de «Dieu» et «seigneur» conviennent aux trois personnes de la Trinité, il ajoute en 9 que, pour éviter toute confusion, il préfère, conformément à l'habitude de saint Paul, appeler le Père *Deus* et le Fils *dominus*. De fait, on constate que *Deus* appliqué au Christ est utilisé le plus souvent en fonction d'attribut ou assorti de quelque commentaire qui évite d'en faire un nom propre, comme c'est le cas pour le Père. Dans les récits de la passion, Tert. emploie *dominus*; cf. *Or.*, 13, 2 : *in domini deditioe* ou 14 qui évoque les mains d'Israël *sanguine prophetarum et ipsius domini incrustatae*. Pour la tournure, cf. *Apol.*, 21, 4 : *de promerendo deo*.

non communicavit = *Luc*, 23, 50-51 : *Ioseph... uir bonus et iustus; hic non consenserat consilio et actibus eorum*. La constr. *communicare* in + abl. est exceptionnelle chez Tert. Le *TLL*, s.v., col. 1958, ne la signale que pour des textes tardifs.

late tamen semper... La première partie de la phrase ne fait pas difficulté. Que l'Écriture soit susceptible de sens allégoriques multiples, Tert. l'affirme clairement dans *Marc.*, III, 5, 3 : «La plupart des choses sont à entendre autrement qu'elles ont été

participé à l'assemblée des Juifs qui siégeaient pour délibérer du meurtre du Seigneur, cependant toujours la divine Écriture étend largement ses acceptions multiples à tous les cas où l'interprétation que demande la circonstance pré-

écrites» et *Cult.*, II, 2, 5 : «aucune parole de l'Esprit Saint ne saurait viser et concerner seulement son objet immédiat (*ad praesentem tantum materiam*), et non toutes les occasions où elle peut être utile». Mais *secundum praesentis rei sensum* fait problème. Dans le texte précité de *Cult.*, *ad praesentem tantum materiam* fait de toute évidence allusion à l'intention explicite de l'auteur sacré au moment où il écrit. De même dans *Iud.*, 4, 11 où *ad tempus et praesentis causae necessitatem*, opposé à *ad perpetui temporis observationem*, signifie «pour un temps et pour la nécessité du moment». Si l'on s'aligne sur ces exemples, il faut rapporter *praesentis rei sensum* à ce que David a effectivement dit et traduire «conformément au sens littéral», comme le fait De Genoude : «partout où le sens moral paraît conforme à celui que présente la lettre», ce qui n'est pas impensable dans la mesure où Tert. prend les mots tels qu'ils se présentent pour les appliquer à tout autre chose. Les trad. de P. de Labriolle («immédiatement à côté du sens actuel») et de Cast. («dietro il senso letterale della cosa in questione») n'en sont qu'une variante donnant à *secundum* le sens de «après» qu'il peut avoir (cf. *Apol.*, 46, 5 : *secundum deos* = *post deos* de *An.*, 1, 4). Je proposerais alors : «au-delà du sens occasionnel», trad. qui donnerait à *etiam* une valeur plus nette. Mais on peut avancer aussi nombre de cas où *praesens* est appliqué par Tert. à ce qui l'occupe *hic et nunc* (*Nat.*, II, 3, 2; *An.*, 11, 1; *Cor.*, 1, 6; *Marc.*, IV, 20, 13 etc.) et quand les chrétiens d'*Apol.*, 39, 3 lisent l'Écriture *si quid praesentium temporum qualitas aut praemonere cogit aut recognoscere*, «la nature des circonstances présentes» est bien celle qui les préoccupe ce jour-là.

D'autre part, *sensus* jure avec la notion de sens littéral. Comme le souligne Van der Geest (*op. cit.*, p. 244-5), Tert. oppose souvent *sensus* à *uox* (*Scorp.*, 11, 4 : *aliud in uocibus erit aliud in sensibus*), à *littera* (*Scorp.*, 15, 1 : *ut recedant a litteris suis sensus*) ou à *sonus* (*Iud.*, 9, 2) pour distinguer l'esprit (cf. *Mon.*, 11, 4-5) ou

20 *disciplina munitur*, ut hic quoque non sit aliena uox a spectaculorum interdictione. 5 Si enim pauculos tunc Iudaeos impiorum concilium uocauit, quanto magis tantum conuentum ethnici populi? Minus impii ethnici, minus peccatores, minus hostes Christi quam tunc Iudaei?

25 6 Quid quod et cetera congruunt? Nam apud spectacula <et> in cathedra <sedetur> et in uia statur; uias enim

20 munitur : meunitur b || 23 minus impii ethnici Ae : impii et iniqui b ni pii ethnici c || 25 quid quod Ae : quod b quo c || 26 in cathedra b : om. cett. || et... sedetur add. Kluss.

l'interprétation de la lettre (dans *Ind.*, 9, 2 ou *Pnd.*, 9, 22, *sensus* alterne avec *interpretatio*).

Enfin, la place des mots incriminés entre *ubicumque* et *munitur* n'est pas sans importance. C'est pourquoi je préfère comprendre : «selon l'interprétation du moment présent», «selon le sens exigé ou suggéré par la circonstance présente». C'est le parti – si je ne me trompe – de Kellner, de Büchner et de Ch. Mohrmann.

munitur. Dans *Res.*, 2, 11, il est question, dans un contexte passablement pugnace, des simples *quos instrui, dirigi, muniri oportebit*. *Munitur* est dans la note d'*instructi* de 1 : dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'être équipé pour repousser les attaques de l'ennemi. Cf. *Res.*, 5, 1 : *quoniam... simplices... inquietantur... a nobis carnis primum condicio muniatur*.

5 *impiorum concilium | conuentum ethnici populi*; cette assimilation avait déjà cours à Alexandrie, comme nous l'apprend Clém., *Str.*, II, XV, 67 : «j'ai entendu dire à un sage... : le "conseil des impies" désigne les gentils» (τὰ ἔθνη). Mais Tert. lui donne une couleur toute particulière en opposant le diminutif méprisant *pauculos* aux trois augmentatifs *quanto magis tantum* suivis des trois interrogations oratoires *minus... minus... minus*. Emploi analogue de ce *minus* dans *Ux.*, II, 3, 1.

6 *quid quod*. La tournure est si familière à Tert. pour introduire un argument supplémentaire ou inattendu qu'on suit mal Cast. dans la confiance qu'il fait ici à *bc* (cf., à titre d'ex., *Apol.*, 3, 1;

sente en fait aussi un rempart pour la conduite. En sorte que, ici non plus, cette parole n'est pas sans rapport avec l'interdiction des spectacles. 5 Car si David a appelé en son temps «assemblée des impies» une poignée de Juifs, combien plus un tel rassemblement de foule païenne! Les païens sont-ils moins impies, moins pécheurs, moins ennemis du Christ qu'en ce temps-là les Juifs? 6 Sans compter que tout le reste concorde : car aux spectacles on s'assoit dans la «chaire», on se tient dans la «voie». En effet, on appelle «voies» aussi bien les passages qui longent

7, 9; *Or.*, 22, 3). Il y a toujours dans le *quid quod*, «que dire du fait que», une sorte de joie de la découverte qui s'applique pleinement ici : la concordance lexicologique fait en effet figure d'aubaine.

et cetera congruunt. L'argument principal une fois fourni, Tert. aime renforcer sa démonstration par des preuves subsidiaires : cf. *Fug.*, 7, 1 (*uideamus nunc an et cetera domini edicta congruant perpetuo fugae praecepto*); *Or.*, 22, 2 (*cetera denique consonant*). Ici, le point solide était l'équivalence fournie par la tradition entre l'assemblée des Juifs et les rassemblements de païens pouvant faire songer aux théâtres. L'argumentation subsidiaire, entièrement échafaudée par Tert., tient du jeu de mots : jeu de mots particulièrement fragile dans la mesure où, comme le fait remarquer P. de Labriolle dans son comm., p. 10, les termes sur lesquels il porte résultent d'une double traduction (hébreu → grec → latin).

apud spectacula : Tert. n'envisage évidemment que les spectacles où des foules nombreuses s'entassaient dans des édifices à gradins séparés horizontalement en plusieurs sections et coupés verticalement par des escaliers d'accès.

et... *sedetur* : sur ces corrections, très vraisemblables, dues à E. Klusmann, cf. Cast., p. 73-74.

ni *cathedra*, ni *uia* ne semblent avoir été des termes techniques de l'architecture, pas plus d'ailleurs que *cardo* ou *anfractus*. Sans doute avaient-ils pris dans la langue populaire l'acception que leur donne Tert.

uocant et cardines balteorum per ambitum et discrimina popularium per proclium; cathedra quoque nominatur ipse in anfractu ad consessum situs.

30 7 Itaque e contrario «infelix qui in quodcumque conci-

27 uocant et cardines e : et cardines uocant A uocant cardines bc || 30 e add. Urs.

cardines balteorum. Les *baltei* étaient des murettes qui séparaient les différents groupes de gradins ou *maeniana*, et non les allées de circulation comme le disent certains commentateurs : le vieillard émerveillé de Calpurnius Siculus (*Ecl.*, 7, 47) fait admirer à son compagnon le *balteus* incrusté de pierres précieuses. Il ressort d'autre part d'un texte de Vitruve (V, 3, 4) que *balteus* est l'exact synonyme de *praecinctio*, puisqu'il indique que la «hauteur» de la *praecinctio* devra être proportionnelle à celle du théâtre et ne pas excéder la largeur du chemin qui la longe. Dans ces conditions, l'expression *cardines balteorum* recouvre celle de Vitruve *praecinctiois iter* et l'on doit donner à *cardo* le sens de «chemin, passage». Je ne vois dans l'œuvre de Tert. qu'un seul autre endroit où *cardo* puisse avoir ce sens, et encore figuré, quand la chair est dite «le lieu par où passe le salut» (*Res.*, 8, 2 : *adeo caro salutis est cardo*). *Cardo* ne désignait une voie, presque toujours Nord-Sud, que dans le langage des *gromatici*, ce qui ne saurait convenir ici. Mais Tert. a pu faire dériver ce sens de celui, plus courant, de «limite», dans la mesure où les allées circulaires délimitaient les différentes séries de gradins. Ces *cardines* de Tert. n'ont en tout cas rien à voir avec la machinerie du double théâtre de Curion évoquée par Pline, *N.H.*, 36, 117-120.

discrimina popularium per proclium désigne évidemment les escaliers qui rayonnaient depuis l'orchestre, l'arène ou la piste jusqu'en haut de l'édifice. Deux textes de Suétone (*Claud.*, 25, 12 et *Domit.*, 4, 12) montrent clairement que les *popularia* étaient les places destinées aux plébéiens, par opposition aux chevaliers et aux sénateurs. L'expression de Tert. donne à penser que seules ces places étaient divisées en *cunei* par des escaliers. Or nous savons qu'à Rome ce n'était pas le cas; le second texte de Suétone dit expressément : «comme la plupart étaient tombés dans les

les balustrades dans le sens de la courbe que ceux qui, dans le sens de la pente, divisent en secteurs les places destinées au peuple. De même on nomme précisément «chaire» l'endroit réservé pour s'asseoir dans l'orbe supérieur.

7 Comprendons donc, en inversant les termes, qu'il a été

rangs du public populaire (*intra popularia*), il promet de distribuer cinquante bons par travée (*in singulos cuneos*) des ordres équestre et sénatorial» (trad. P. Grimal) et les plans des théâtres de Pompée et de Marcellus (E. Nash, *Bildlexikon zur Topographie des antiken Rom*, II, Tübingen 1962, p. 421, 423, 425) montrent que les escaliers – et donc les *cunei* – partent du bas de la *caenea* conformément aux règles de Vitruve (V, 6, 2-3). En revanche, le plan du théâtre de Pompéi (reproduit par O. Navarre dans *Dar.-Sag.*, s.v. THEATRUM, p. 193) fait voir un certain nombre de gradins continus destinés aux personnalités, disposition qui semble avoir été celle du théâtre de Carthage (J.-C. Lachaux, *Théâtres et amphithéâtres d'Afrique proconsulaire*, Aix-en-Provence [1979?], p. 52) et était peut-être habituelle dans les théâtres d'Afrique du Nord (*ibid.*, p. 9) : un trait donc qui manifesterait l'enracinement local du *De spect.*

cathedra quoque... Aucun des emplois de *cathedra* chez Tert. ne renvoie à un siège proprement féminin. C'est pourtant aux femmes qu'était plus spécialement destinée la chaise à haut dossier qui porte ce nom; et le v. 27 de la 7^e *Ecl.* de Calpurnius Siculus laisse entendre qu'elles disposaient de tels sièges sous le portique supérieur des théâtres et amphithéâtres, *ubi pulla sordida ueste | inter femineas spectabat turba cathedras*. Le sg. employé par Tert. et le mot *consessus* font plutôt penser à une sorte de banc circulaire qui aurait remplacé les sièges mobiles.

in anfractu. C'est du contexte qu'on peut déduire le sens du mot qui désigne simplement toute partie courbe (de route, de mur, de montagne etc.). Sidoine Apollinaire (*Carm.*, V, 175) l'emploie pour le tournant de la borne au cirque : *ad anfractum metae*.

e contrario... *generaliter dictum intellegamus*. Tert. prépare sa conclusion et en profite pour systématiser l'anathème qu'il tire

lium impiorum abierit et in quacumque uia peccatorum steterit et in quacumque cathedra pestium sederit» generaliter dictum intellegamus, cum *quid* aliter, etiam specialiter, interpretari capit. Nam et specialiter quaedam pronuntiata
 35 generaliter sapiunt. 8 Cum Deus Israelitas admonet disciplinae uel obiurgat, utique ad omnes *habet*; cum Aegypto et Aethiopiae exitum comminatur, in omnem gentem

33 aliter *Ab*: *om. ce* || etiam *om. A* || 34 et *om. b* || 37 Aethiopiae: thioptiae *A* || exitum *A*: exitium *cest.*

du psaume contre les spectacles, car la démonstration de 6 fait qu'on ne pense plus ici qu'à eux. Lourdeur didactique appuyée de l'indéfini trois fois répété et du retour des sons durs: *quodcumque concilium, quacumque... peccatorum, quacumque cathedra.*

cum quid aliter. Wissowa, approuvé par Büchner et la plupart des éditeurs, corrige *aliter* en *generaliter*, ce qui fournit un raisonnement assez simpliste et peu convaincant: «comprenons qu'il a parlé de façon générale, puisque ce qui peut être compris de façon générale peut l'être de façon particulière». Tert. veut expliquer au contraire qu'il a le droit de passer du particulier au général dans la mesure où un même verset peut être susceptible de plusieurs interprétations particulières (*specialiter*) différentes (*aliter*): en l'occurrence, Joseph et les spectacles. *Aliter* est retenu par Boul., Cast. et P. Baiesi, *art. cit.*, p. 62. *Cum* suivi de l'ind. est très courant chez Tert. avec une valeur causale: cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 80.

interpretari capit. Sur cet emploi de *capit* + inf. au sens de «il est possible», cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 48.

nam et... vient renforcer la démonstration: il est d'autant plus légitime de passer au général quand on peut donner plusieurs sens au même verset, que des versets qui n'ont qu'un seul sens ont une valeur générale quand leurs points d'application sont multiples.

sapiunt: Tert. emploie très fréquemment *sapere* avec un adverbe pour dire «avoir tel ou tel sens». H. Tränkle, dans sa

dit avec une valeur générale: «Malheureux celui qui sera allé en quelque assemblée des impies que ce soit, et qui se sera tenu en quelque voie des pécheurs que ce soit, et qui se sera assis en quelque chaire de corruption que ce soit», puisqu'une interprétation différente, elle aussi particulière, peut être donnée du texte. De fait, même certains énoncés à caractère particulier ont une valeur générale. 8 Quand Dieu rappelle à la discipline les Israélites ou qu'il les réprimande, il s'adresse absolument à tous. Quand il menace de leur fin l'Égypte et l'Éthiopie, il condamne à l'avance tout peuple pécheur. Ainsi, tout peuple est appelé

recension de l'éd. de Cast. (*Gnomon* 35, 1963, p. 787-796) en relève de nombreux exemples.

8 *ad omnes habet* fait songer à l'expression populaire: «il en a à tout le monde». Je ne crois pas toutefois que la tournure — exceptionnelle — ait chez Tert. cette tonalité. Il doit plutôt s'agir d'une forme elliptique du tour classique *habere orationem*: «il tient ce discours à tous». Que les promesses et admonitions de Dieu s'adressent, par-delà l'Ancien Testament, à tous les futurs croyants est d'une exégèse courante. Cf. Justin, *Dial. avec Tryphon*, 123, 7-9, où, à Tryphon qui s'indigne: «Quoi donc? Israël, c'est vous, et c'est de vous que ces choses sont dites?», il est répondu nettement: *καὶ Θεοῦ τέκνα ἀληθινὰ καλούμεθα καὶ ἔσμεν.*

Aegypto et Aethiopiae. Égypte et Éthiopie sont volontiers associées dans les menaces des prophètes. Cf. *Is.*, 20, 3-4: *et portentum erit super Aegyptum et super Aethiopiam; sic minabit rex Assyriorum captiuitatem Aegypti et transmirationem Aethiopiae.*

exitum: étant donné le caractère de ces menaces, qui peuvent être aussi des menaces de mort (cf. *Ex.*, 30, 4: *et ueniet gladius in Aegyptum et erit pauor in Aethiopia*, etc.), on comprend le *exitum* de *bce.* Mais, comme le note Waltzing dans son comm. à *Apol.*, 21, 5, *exitus* a très souvent chez Tert. le sens de *exitium* ou *interitus* (sens qui viendrait selon V. Saxer, *Vie liturgique*, p. 274-5, de ce que, pour le chrétien, la mort est une sortie

peccatricem praeiudicat. Sic omnis gens uocatur Aegyptus et Aethiopia a specie ad genus, quemadmodum *etiam* 40 omne spectaculum concilium uocat impiorum a genere ad *speciem*.

IV. 1 Ne quis argumentari nos putet, ad principalem *auctoritatem* conuertar ipsius signaculi nostri. Cum aquam *ingressi* Christianam fidem in legis suae uerba profitemur,

38 uocatur *bc*: peccatrix Ae || 39 Aethiopia: thiofia A || a *om.* A || *etiam* A: *etiam* de origine spectaculorum *cest.* || 40 uocat *om.* A || genere: -ra A.

(*exitus*) du monde vers le salut). Hoppe, *Beiträge*, p. 73, fait remarquer en outre que la clause exige *exitum*.

in omnem gentem peccatricem...: affirmation qui revient en *Iud.*, 9, 15 (*sic et Aegyptus nonnumquam totus orbis intellegitur*) = *Marc.* III, 13, 10. Cette utilisation allégorique de l'Égypte est expressément mentionnée dans l'*Apocalypse* (11, 8). Plusieurs ex. dans Büchner, comm., p. 19, n. 46. Dans *Str.*, II, X, 47, 1, Clément d'Alex. parle de l'Égypte comme du «symbole du monde et de l'erreur, ou celui des passions et des vices» (trad. C. Mondésert, *SC* 38, p. 71).

sic omnis gens: peccatrix de Ae romprait la symétrie avec *omne spectaculum*. C'est probablement un ajout entraîné par la ligne précédente, encore que Tränkle (*art. cit.*, p. 792) le juge indispensable à la cohérence, tandis que l'alternance *uocatur* / *uocat* lui paraît faire difficulté. On notera que dans les textes parallèles de *Marc.* et *Iud.* (cf. ci-dessus) on lit simplement *totus orbis* avec un présent passif et que le contexte immédiat (*Iud.*, 9, 14) comporte à la fois *uocat* et *appellat*.

a genere ad speciem. Le «général», c'est évidemment *quodcumque concilium*. Mais pour descendre ainsi du général au particulier, Tert. a dû prendre soin de «retourner» les paroles du psaume afin de leur donner ce caractère général. Il reste assez conscient de ce tour de passe-passe pour lui appliquer le verbe *argumentari* au début du ch. suivant.

Égypte et Éthiopie en allant du particulier au général, de même que David appelle aussi tout spectacle «assemblée des impies» en allant du général au particulier.

IV. 1 Pour qu'on n'aille pas penser que je subtilise, j'aurai recours à la garantie fondamentale du sceau même qui nous marque. Lorsqu'entrés dans l'eau, nous professons la foi chrétienne selon les termes prescrits, nous

4 Le baptisé renonce à Satan, à sa pompe et à ses anges (1) dont l'idolâtrie est la manifestation principale (2). Or les spectacles relèvent entièrement de l'idolâtrie (3), comme le montrera l'étude de leurs origines, de leurs titres, de leur cérémonial, des lieux où on les donne, des arts qui s'y déploient (4).

1 *argumentari* est généralement chargé par Tert. d'une valeur défavorable. Cf. *Prax.*, 26, 3: *uolent quidem et hic argumentari, sed ueritas praeualebit*; *Apol.*, 16, 2 où Tacite est dit, à propos de ses élucubrations sur la religion juive, *quae uoluit argumentatus*; ou encore *Marc.*, II, 5, 1: *o canes..., haec sunt argumentationum ossa quae obroditis*.

signaculum: le sceau du baptême. Cf. *infra*, XXIV, 2 et 3 et *Bapt.* 13, 2: *obsignatio baptismi*. Sur le choix du mot, cf. Braun, *DC*, p. 438, n. 2.

aquam ingressi: le baptême se faisait par immersion. J. Fontaine (*De corona*, p. 65) voudrait corriger en *ingressuri*. Mais il me semble, comme nous allons le voir, que tous les termes de ce passage s'accordent fort bien avec ceux de *Cor.*, 3, 2-3.

christianam fidem... profitemur. C'est en effet dans l'eau elle-même que d'après *Cor.*, 3, 3 le baptisé atteste sa foi selon une formule fixe: *ter mergitatur amplius aliquid respondentem quam Dominus in Euangelio determinauit (amplius... quam* ne signifiant pas que la formule n'est pas fixe, mais que, ne se trouvant pas telle quelle dans le Nouveau Testament, elle relève de la tradition: cf. J. Fontaine, *loc. cit.*).

in legis suae uerba. Dans *Virg.*, 1, 4, *lex fidei* reprend *regula fidei* de 3 pour désigner l'affirmation de la foi au Père et au Fils. Dans *Bapt.*, 13, 3, la *lex tingendi* avec sa *forma praescripta* est de baptiser

renuntiasset nos diabolo et pompae et angelis eius ore nostro, contestamur. 2 Quid erit summum ac praecipuum in quo diabolus et pompae et angeli eius censeantur quam idololatria? Ex qua omnis immundus et nequam spiritus, ut ita

IV. 5 ac bc : atque Ae

«au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit». La comparaison de *Cor.*, 3, 3 (*ter mergitatur... respondentes*) et de *Bapt.*, 6, 2 (*cum autem sub tribus et testatio fidei et sponso salutis pignerentur*) fait nettement ressortir que ces trois réponses rituelles concernaient la foi aux trois personnes de la Trinité. Cf. *Prax.*, 26, 9 : *nam nec semel sed ter ad singula nomina in personas singulas tinguimur*.

renuntiasset : au passé, car cette renonciation a déjà eu lieu – et par deux fois – avant l'entrée dans l'eau, comme l'atteste clairement *Cor.*, 3, 2 : *aquam adituri ibidem, sed et aliquanto prius in ecclesia, sub antistitis manu, contestamur nos renuntiare diabolo et pompae et angelis eius*. F. Refoulé, *Le baptême*, Paris 1976, p. 44 ne fait qu'une allusion fugitive à la première renonciation, et P.A. Gramaglia – qui n'y croit pas vraiment – la placerait plutôt au début du catéchuménat (*Il battesimo*, Rome 1979, p. 65, n. 43).

ore nostro contestamur : par les réponses aux questions, dans l'eau baptismale elle-même, le nouveau fidèle confirme la renonciation déjà faite dans l'église, puis sans doute dans le baptistère avant l'entrée dans l'eau. Un texte de Salvien (*De gub. Dei*, 6, 32) place bien l'affirmation de la foi trinitaire après la renonciation à Satan et à sa pompe.

S'il nous fallait résumer tout le rite d'après ces différents textes, nous le schématiserions ainsi :

– dans l'église : imposition des mains par l'évêque, tandis que le catéchumène renonce à Satan, à ses pompes et à ses anges

– dans le baptistère (*ibidem*) : 1) répétition du même rite 2) entrée dans l'eau 3) trois immersions accompagnées respectivement des trois questions sur la foi au Père, au Fils et à l'Esprit ; à chaque immersion, réponse du candidat 4) sortie de l'eau et prise de lait et de miel.

diabolo et pompae et angelis eius livre sans doute les termes mêmes

attestons de notre bouche que nous avons renoncé au diable, à sa pompe et à ses anges. 2 Trouvera-t-on rien de plus éminemment privilégié que l'idolâtrie pour y rencontrer le diable, ses pompes et ses anges? C'est par elle que tout esprit immonde et pervers accapare, si j'ose dire,

de la formule baptismale usitée du temps de Tert. à Carthage : ils reviennent tels quels dans *Cor.*, 3, 2 et *An.*, 35, 3. Sur cette formule et sur tout le rite baptismal, cf. J. Köhne, *Tert. «über die Schauspiele»*, p. 2-25.

2 *pompae* : le pluriel alterne avec le sing. comme en *Cor.*, 13, 7. Dans une étude toujours fondamentale sur la *Pompa Diaboli* (*Vig. Christ.*, 1947, p. 13-41), J.H. Waszink, qui fait état de toute la bibliographie antérieure, a montré que ces *pompae* désignent toutes les manifestations du culte idolâtrique, tout ce qui est au service des démons *in uniuersa serie humanae superstitionis* comme le dit *Idol.*, 12, 5. Les textes de Tert. sont d'ailleurs suffisamment clairs sur ce point ; cf. *Idol.* 18, 8, à propos des pouvoirs et dignités du siècle : *si diaboli pompam eierasti, quicquid ex ea attigeris id scias esse idololatriam* ; *Cor.*, 13, 7 : *haec enim erant pompae diaboli... officia saeculi, honores, sollemnitates etc. et in omnibus istis idololatriae*.

angeli eius : les anges rebelles que, dans la pratique, Tert. distingue peu des démons, principaux fauteurs de l'idolâtrie (cf. Waszink, *art. cit.*, p. 19 ss.).

censeantur : au sens classique de «être recensé», *in* et l'abl. indiquant normalement dans quelle catégorie on se trouve classé. Mais la notion d'origine, essentielle chez Tert. dans *census* (cf. VII, 5 et VIII, 5) n'est peut-être pas absente dans la mesure où, comme nous le verrons, les démons sont à l'origine de l'idolâtrie.

quam. Sur les interférences entre *quam* et *nisi* chez Tert., cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 77.

ex qua → *de hoc* ; phrase difficile qu'il est impossible de traduire telle quelle pour trois raisons :

– les expressions *nequam spiritus, immundus spiritus*, très courantes chez Tert., ne sont jamais assorties de l'atténuation *ut ita dixerim*.

dixerim, <captat obse> *quia. Nec diutius* de hoc. 3 Igitur si ex idololatria uniuersam spectaculorum paraturam constare constiterit, indubitate praediudicatum erit etiam ad spec-

8 captat obse ante quia *suppleui* : constat scribere malit Cast. lacunas post spiritus et quia signauerat Kluss. || 10 spectacula : specula A

– le tour *quia nec*, très courant également (cf. ici même II, 1; XXI, 1; XXVIII, 1), suit généralement une proposition de forme ou de valeur négative

– le tour elliptique *ex qua* ne peut que signifier «procéder de». Or la démonologie de Tert. ne présente pas le démon comme procédant de l'idolâtrie : au contraire, il existe avant elle et l'organise à son propre bénéfice (cf. X, 12-13 et la note).

Le comm. de Büchner ignore la phrase totalement. La seule remarque d'Oehler porte sur *ut ita dixerim* qu'il traduit, suivi par Kellner et P. de Labriolle, par «pour faire court», sens que l'expression n'a jamais. Cast. voudrait remplacer *quia* par *constat* en raison du parallèle avec la phrase suivante : *ex qua nequam spiritus... | ex idololatria spectaculorum paraturam constare...*, dans la mesure où spectacles = diable et culte idolâtrique. Mais cette solution ne tient pas compte de l'unanimité des sources à fournir *quia*. Je songerais donc plutôt à une lacune. Klussmann en signalait deux : après *spiritus* et après *quia*. Il n'est pas nécessaire d'en supposer une après *spiritus*, *ut ita dixerim* portant souvent chez Tert. sur le terme qui suit. Quant à *quia*, il peut constituer la fin d'un mot plutôt que le début d'une proposition. Un tour comme *captat obsequia* pourrait à la fois justifier *ut ita dixerim*, par le rapprochement insolite des termes, et s'insérer dans toute la série de textes qui nous présentent les démons comme profitant du culte idolâtrique (cf. *Apol.*, 22, 6; 27, 1; *Cor.*, 7, 8; *Idol.*, 11, 2; 12, 5 et ici même VI, 4 : *dum ad eosdem spiritus perueniat*; X, 10 : *qui sub istis nominibus... gaudeant*; XIII, 2 : *quae faciunt, daemoniis faciunt* etc.). On lit l'expression dans *Nat.*, I, 6, 5 à propos d'une loi injuste : *nulla sibi lex debet conscientiam iustitiae suae sed eis a quibus captat obsequium*. *Captare* est très souvent employé par Tert. pour indiquer qu'on détourne telle ou telle

nos hommages. Mais n'insistons pas. 3 Si donc il est établi que tout l'appareil des spectacles relève de l'idolâtrie, ce sera une présomption indubitable que la renonciation

chose de sa destination première, comme en *Marc.* I, 12, 3 : *fidem non debitam sibi captat* (cf. II, 9). Quant à *obsequium*, Tert. s'en sert précisément pour le culte rendu aux idoles; cf. *Apol.*, 12, 6 : *non sentiunt has iniurias... sicut nec obsequium*; *Scorp.* 8, 8 : *patri oportebat omnem... qui ad idololatriam prouocatus negasset obsequium*. On trouvera encore ce sens chez saint Augustin (*Conf.*, III, 3, 5 : *ad... obsequia daemoniorum quibus immolabam facta mea mala*).

ex qua marque l'origine : c'est de l'idolâtrie que le démon tire sa subsistance et sa part d'honneur.

nec diutius de hoc : tournure familière à Tert. Cf. *An.*, 11, 3; *Praes.*, 6, 1; *Prax.*, 7, 4 etc. Un développement sur l'idolâtrie en général l'entraînerait trop loin (il lui faudra pour cela les 24 chapitres du *De idololatria*). Il préfère ici ne pas se laisser détourner de son sujet, à savoir les spectacles comme idolâtrie.

3 *igitur* amorce la conclusion du syllogisme que constitue ce début de chapitre et dont chaque élément est axé sur deux termes : diable / culte idolâtrique ou *pompa* (ce qui pourrait être un argument de plus en faveur de *obsequia*) :

1) au baptême, nous renonçons au diable et à son culte

2) or, l'idolâtrie recèle le diable et son culte puisque c'est de l'idolâtrie que le diable tire le bénéfice de ce culte (si notre interprétation est la bonne)

3) donc, si je démontre que les spectacles sont un culte rendu au diable, j'aurai montré que renoncer au diable et à son culte, c'est aussi renoncer aux spectacles.

paratura : terme bien plus large qu'*apparatus* employé plus bas. Tert. s'en sert pour désigner des «équipements» de toute sorte (cf. Braun, *DC*, p. 468 et n. 3). Il n'est pas attesté avant lui.

praediudicatum erit : en anticipant sur une conclusion qui sera inattaquable, en ligotant d'avance l'éventuel contradicteur, Tert. inaugure la technique de la prescription, conséquence logique et inéluctable qui découle normalement des prémisses, comme l'a montré J.-C. Fredouille, *Conversion*, p. 208 ss. et 220-1.

tacula pertinere renuntiationis nostrae testimonium in lauacro, quae diabolo et pompae et angelis eius sint mancipata, scilicet per idololatriam.

4 Commemorabimus origines singulorum, quibus incunabulis in saeculo adoleuerint; exinde titulos, quibus nominibus nuncupentur; exinde apparatus, quibus superstitionibus instruantur; tum loca, quibus praesidibus dicentur; tum artes, quibus auctoribus deputentur. Si quid ex his non ad idolum pertinuerit, id neque ad idololatriam neque ad nostram eierationem pertinebit.

V. 1 De originibus quidem ut secretioribus et ignotis

14 in cunabulis e || 15 titulos Cast. O. Jahn secutus : titulos quorundam testes || 17 tum² om. Ae || 19 neque¹ : denique A.

lauacrum était déjà employé par les païens pour désigner un bain purificateur. Appliqué au baptême, on le rencontre dans l'*Itala* et les auteurs postérieurs à Tert. (*TLL*, s.v., col. 1033).

mancipata : il s'agit d'une véritable main-mise du diable et de l'appareil idolâtrique sur les spectacles.

4 *origines... titulos... apparatus... loca... artes* : les cinq points qui seront traités dans les ch. V à XII, origines et titres en général en V et VI, cérémonial, lieux et techniques des jeux du cirque respectivement en VII, VIII et IX, puis, dans les trois ch. suivants, jeux scéniques, jeux athlétiques, jeux de l'amphithéâtre, reprenant chacun les cinq points annoncés, ne fût-ce que pour renvoyer aux ch. généraux (par ex. X pour origines et titres).

origines. Cf. *Apol.*, 38, 4 : *spectaculis nostris in tantum renuntiamus in quantum originibus eorum quas scimus de superstitione conceptas*.

incunabulis : plusieurs éditeurs préférèrent lire avec e in *cunabulis*. Mais on voit dans *Praes.*, 22, 11, à propos de la fondation de l'église, *quibus incunabulis institutum est*. Le mot est dans *Pat.*, 5, 18 et il se lirait dans *Nat.*, II, 13, 12. D'après Claesson, *Spect.* serait le seul ex. de *cunabula* : Tert. n'a jamais dû employer ce mot.

titulos est suivi dans les sources d'un *quorundam* que démentent aussi bien XIII, 1 que tout le développement de VI à XII : Tert.

professée par nous au baptême s'applique également aux spectacles, en tant que soumis au diable, à sa pompe et à ses anges, par le biais, bien sûr, de l'idolâtrie.

4 Pour chaque type de spectacle, nous ferons mémoire successivement des origines, du berceau à partir duquel ils se sont développés dans le monde; des titres, ou noms qui les désignent; du cérémonial et des superstitions qui en constituent l'armature; des lieux et des patrons auxquels ils sont consacrés; des procédés artistiques, enfin, avec leurs auteurs présumés. Si un seul de ces points est sans rapport avec une idole, il sera sans rapport également avec l'idolâtrie comme avec notre abjuration.

V. 1 Pour ce qui est des origines — qui sont passable-

prétend bien envisager les titres de tous les jeux *singulorum*, même si, en pratique, il en est qu'il ne mentionne pas (cf. *infra*, p. 138). Cast. a donc raison de l'éliminer, à la suite d'O. Jahn.

apparatus. Sur ce mot et son rapprochement avec *suggestus*, cf. *infra*, VII, 2.

instruantur, avec son sens habituel d'«équiper», «bâtir» : c'est dans la superstition qu'on trouve les matériaux du cérémonial; ils en forment l'ossature.

praesidibus. Tert. emploie *praeses* pour tout détenteur d'une autorité sur quelqu'un ou sur quelque chose. Dans *Idol.*, 17, 1, il est associé à *dominus* et *patronus*. Dans *Nat.*, *Apol.*, *Scorp.* etc., il désigne très souvent les magistrats qui président les tribunaux. Mais il s'applique aussi à Dieu (*Cult.* II, 1, 2) ou aux dieux (par ex. *Idol.*, 15, 6 : *daemona ostiorum praesides legimus*).

si quid ex his... La dernière phrase prend une allure de défi, ou de pari. Ce pari sera déclaré tenu en XIII, 1.

eieratio ne se trouve qu'ici; mais Tert. emploie couramment *eierare* pour évoquer le serment par lequel le chrétien renonce aux idoles le jour de son baptême (notamment *Idol.*, 18, 8; 20, 5; *Cor.*, 13, 7 et *infra*, XXIV, 2, 3).

5 Les origines des spectacles sont connues par la littérature païenne (1). Pour Timée, ils constituent un élément de culte parmi d'autres,

penes plures nostrorum altius nec aliunde inuestigandum fuit quam de instrumentis ethnicalium litterarum. 2 Extant auctores multi qui super ista re commentarios ediderunt. Ab his ludorum origo sic traditur : Lydos ex Asia transuenas in Etruria consedissee Timaeus refert, duce Tyrreno qui fratri suo cesserat regni contentione. Igitur in Etruria inter ceteros

V. 2 altius *bc* : altis A artes *e* || 3 ethnicalium : -carum *c* || 5 Lydos : ludos A || 6 Timaeus : ut Timaeus *c* || 7 cesserat *ce* : successerat *b*

emprunté aux Lydiens par l'intermédiaire de l'Étrurie (2). Varron, tout en expliquant les « jeux » par le « jeu », n'y attache pas moins une signification religieuse (3). Dès l'origine, les *Liberalia* honorèrent clairement Liber Pater (4), puis les *Ecurria* Mars et les *Consualia* Consus, pour avoir conseillé le rapt des Sabines (5), belle action digne d'un fils de Mars! (6). Ce Consus reçoit toujours des sacrifices au cirque (7). Par la suite, chacun des rois créa de nouveaux jeux idolâtriques (8).

altius : leçon non douteuse, cf. X, 12 et d'autres emplois dans *Cor.*, 10, 8, *Marc.* IV, 9, 4 et surtout *Nat.* II, 3, 13 : *eo altius inuestigandum est quod...*

instrumentis. Contrairement à ce que pense Cast. (p. 28), le mot est à rattacher étroitement comme en II, 2 à *instruere* et désigne un équipement (ci-dessus, p. 84). cf. *Idol.*, 10, 4 : *cum instrumentum sit ad omnem uitam litteratura et An.*, 40, 3 où il reprend *supellex*. La littérature profane, c'est le matériel dans lequel Tert. va puiser des armes pour confondre ses adversaires; cf. *Cor.*, 7, 3 : *de suis enim instrumentis saecularia probari necesse est* ou *Apol.*, 10, 4 : *de suis antiquitatum instrumentis reuincetur*, ces « instruments » comprenant villes, pays, tombeaux et *litterae* (7). Insister surtout comme le fait Van der Geest (*op. cit.*, p. 16-24) sur le sens de « document probant » me paraît rétrécir le champ du mot qui va parfois jusqu'à une nuance péjorative (cf. *Cult.* I, 2, 1).

ethnicalium : signalé par Hoppe, *Beiträge*, p. 142, comme une création de Tert. cf. *TLL.*, s.v.

extant auctores multi. Nous aimerions en savoir plus. Nöldechen (cf. *Intr.*, p. 46, n. 4) a passé en revue tous les noms qui pourraient être avancés. De nombreux auteurs avaient traité en effet des origines du théâtre, mais, dans les meilleurs cas, il ne

ment obscures et inconnues de la plupart des nôtres — il m'a fallu faire des recherches assez approfondies, sans autre ressource que l'arsenal de la littérature païenne. 2 Nombreux sont les auteurs qui ont publié des recueils sur cette question. Voici comment ils rapportent l'origine des jeux. Selon Timée, après s'être installés en Étrurie sous la conduite de Tyrrhenus qui avait cédé à son frère dans la lutte pour le pouvoir, des Lydiens émigrés d'Asie établis-

nous en reste que des bribes. Tert. cite Timée, Varron, Pison et Suétone. Les avait-il lus? Une hypercritique voudrait qu'il se fût servi seulement de Suétone, ne citant même Varron qu'à travers lui (Büchner, p. 17-18). Outre que nous ignorons ce que Tert. trouvait exactement chez Suétone, pourquoi mettre en doute le *altius inuestigandum fuit* qui suppose des recherches, un travail long et patient? D'ailleurs, dans *Nat.* II, 1, 8, Tert. déclare expressément s'être servi de Varron (*elegi ad compendium Varronis opera*).

Timaeus refert : Timée de Tauromenion, historien grec du III^e s. avant notre ère, dont il reste des fragments trop maigres pour que nous sachions exactement ce qu'il disait de l'origine des Étrusques (*RE*, VI A1, col. 1076 ss.).

Lydos ex Asia transuenas in Etruria consedissee. Sauf pour Denys d'Halicarnasse, l'origine asiatique des Étrusques était communément admise dans l'antiquité. On trouvera un relevé commode de tous les textes qui évoquent dans P. Ducati, *Le problème étrusque*, Paris 1938, p. 22-26. Cette thèse garde toujours « une faveur marquée », si l'on en croit l'« État actuel des études étruscologiques » de R. Bloch dans *ANRW*, I, 1, 1972, p. 12 ss.

transuena est une création de Tert. (Hoppe, *Beiträge*, p. 140).

duce Tyrreno qui fratri suo cesserat regni contentione. Hérodote ne parle que d'un fils. D'autres auteurs en mentionnent bien deux, mais dont le sort est l'arbitre. Tert. est le seul à évoquer une rivalité. En trouvait-il l'indication chez Timée? Lycophron qui avait utilisé Timée (Soveri, p. 8 et n. 5) nomme deux frères, Tarchon et Tyrrhenus (*Alex.*, 1248), qui s'abattent tous deux sur l'Italie (*ibid.*, 1355 s.), mais sans s'entredéchirer. Ces deux mêmes

ritus superstitionum suarum spectacula quoque religionis nomine *instituunt*. Inde Romani arcessitos artifices
 10 mutuantur, itemque enuntiationem, ut ludi a Lydis uocarentur. 3 Sed etsi Varro ludos a ludo, id est a lusu, interpretatur, sicut et Lupercos ludios appellabant, quod

8 spectacula : specula A || 9 arcessitos A : accersitos *cett.* || 10 itemque Soveri : tem*** A tempus *cett.* || ludi a Lydis : lulydis A || 12 ludios *corr.*
 Oehler : ludos *testes*

noms apparaissant dans le comm. de Servius à *Aen.*, X, 198 à propos de la fondation de Mantoue, non loin de la mention *ne cum fratre contenderet*, Soveri, après une étude minutieuse des sources, pense que Tert. a pu faire une confusion entre un souvenir de Lycophron et les traditions qui attribuaient la fondation de Mantoue à « Tarchon frère de Tyrrhenus » en faisant allusion par ailleurs à la rivalité de deux frères (Soveri, p. 9-10). Ceci n'est pas impossible.

spectacula instituunt. Sur ces spectacles, cf. J. Heurgon, *La vie quotidienne chez les Étrusques*, Paris 1961, p. 241 ss. Ils comprenaient effectivement les danses des « histrions », les jeux athlétiques, des courses de chars et des combats de gladiateurs.

religionis nomine : ils étaient voués soit aux Mânes, soit aux dieux (Heurgon, *op. cit.*, p. 242).

arcessitos artifices. Cf. Liv., VII, 2, 4 : *ludiones ex Etruria acciti*.

itemque : correction proposée par Soveri, p. 15 et appuyée par Isid., *Etym.*, XVIII, 16, 2 qui porte *inde Romani artifices mutuati sunt et inde ludi a Lydis uocati sunt*. Elle a été adoptée par Büchn., Mohrm., Dekk. et Cast. Je ne citerai que pour mémoire l'explication ingénieuse que propose La Cerda du texte original (éd. de 1624, p. 408) : *tempus, enuntiationem* (sc. *mutuatur*).

ut ludi a Lydis uocarentur. K. Werber, suivi de la plupart des commentateurs, a voulu corriger *ludi* en *ludii* (*Tert. Schrift De Spect...*, p. 6). Loin d'éclairer le sens général, comme le pense Cast. (p. 108) à la suite de Büchner, cette correction me paraît fausser l'équilibre de la démonstration en reportant sur le nom des artistes une discussion qui porte sur le nom des jeux, dans la

sent donc là, parmi les autres rites de leurs superstitions et à titre d'acte culturel, les spectacles : les Romains leur empruntent non seulement leurs artistes qu'ils font venir, mais encore la dénomination des jeux, en tirant de « Lydiens » l'appellation « *ludi* ». 3 Varron, lui, tout en faisant venir les « jeux » du « jeu » au sens de divertissement, de même qu'on appelait « joueurs » les Luperques parce

mesure où ce nom manifeste leur origine (cf. le début du § 4 qui oppose le nom et la chose). Malgré les incertitudes de la tradition, *ludi* est difficilement contestable dans le texte parallèle d'Isid., *Etym.*, XVIII, 16, 2. D'ailleurs, le nom de l'artiste en étrusque n'était pas *ludius* mais *hister*, comme l'attestent Tite-Live (VII, 2, 6) et Valère-Maxime (II, 4, 4). On ajoutera enfin, quoique tardif, le témoignage d'Hésychius (éd. K. Latte, Hauniae 1966, II, p. 611 (53) : *Λυδοί · οὔτοι τὰς θεὰς εὐρεῖν λέγονται · ὅθεν καὶ Ῥωμαῖοι λούδους φασί*.

3 *etsi Varro ludos a ludo*. C'est le texte unanime des témoins. C'est probablement celui qu'a lu Isidore qui écrit (*ibid.*) : *Varro autem dicit ludos a luso uocatos*. Il fait néanmoins difficulté, d'une part si c'est au même passage de Varron que fait allusion Nonius Marcellus (éd. Iosiae Mercerii, Lipsiae 1826, p. 530) : *quod ludis pueri praesules essent, glabri ac depiles propter aetatem, quos antiqui Romani Ludios appellabant, ut est in lib. I Varronis de uita populi Romani*; dans la mesure d'autre part où *eum lusum iuuenum* qu'on ne peut rapporter aux Luperques (voir *infra*), répond nécessairement à *etsi ludos... a lusu*. C'est sans doute conscient de cette seconde difficulté qu'Isidore a totalement modifié la structure de la phrase pour éviter la distorsion entre ce *lusum iuuenum* et le *ludos* qu'il avait sous les yeux. On lit en effet : *Varro autem dicit ludos a luso uocatos quod iuuenes per dies festos solebant ludi exultatione popululum delectare. Unde et eum lusum iuuenum et diebus festis... Ludi et ludos sont conservés par Oehl., Kluss., Boul. et Marra*.

sicut et Lupercos ludios appellabant. Ici en revanche la correction d'Oehler s'impose, bien que nulle part ailleurs les Luperques ne soient appelés *ludii* et que cette correction constitue le seul

ludendo discurrant, tamen eum lusum iuuenum et diebus festis et templis et religionibus reputat. 4 Nihil iam de
15 causa uocabuli, cum rei causa idololatria sit.

Nam et cum promiscue ludi Liberalia uocarentur,

15 cum e : dum e quin b

exemple de *ludius* dans l'œuvre de Tert. Elle a été communément acceptée, sauf par Klussmann qui proposait *Lupercorum ludos* (apparat de B. Cardauns, *M. Ter. Varro. Ant. rer. diu.*, Wiesbaden 1976, I, p. 57). Le *TLL*, s.v. LUDIUS, col. 1768, signale que le mot est souvent confondu avec *ludus*, mais ce n'est pas évident.

quod ludendo discurrant : tous les auteurs présentent les Lupercales sous le signe du jeu et de la bonne humeur. Cf. Liv., I, 5, 2 : *ut nudi iuuenes... per lusum atque lasciniam currerent*. Ce fut même ce caractère qui prima peu à peu tous les autres, puisqu'au temps du pape Gélase la fête était devenue une sorte de carnaval profane auquel les chrétiens n'hésitaient pas à participer. La lettre de Gélase *Sur les Lupercales* emploie à plusieurs reprises le terme de *ludibrium* (19 et 20 notamment).

discurrere fait figure de terme technique quand il s'agit des Luperques. Appliqué à Pan, il signifie simplement chez Ovide (*Fast.* II, 285) «courir en tous sens». Mais on sait que les deux bandes rivales de Luperques quittaient le Lupercal dans deux sens opposés, comme firent Rémus et Romulus poursuivant les brigands : *diuersis exit uterque partibus* (Ov., *Fast.*, II, 371-2) ; cf. Dar.-Sag., s.v. LUPERCALIA, p. 1401.

tamen eum lusum iuuenum... Cast. qui veut, comme Soveri, p. 20 ss. et Büchner, p. 65, rapporter ce membre de phrase aux Lupercales (p. 110 s.) ne s'explique guère sur les pluriels *diebus festis et templis*, difficiles à justifier dans cette perspective. En effet, la fête – qui ne durait qu'un seul jour (le 15 février) – ne se célébrait même pas dans un temple à proprement parler, puisque le sacrifice inaugural avait lieu dans la grotte du Lupercal. Dans les passages qui nous restent de Varron, il n'est d'ailleurs nullement question de temple. Il est plus simple de considérer que la parenthèse sur les Luperques se termine à *discurrant* et que

qu'ils courent de tous côtés en se jouant, n'en rapporte pas moins ce divertissement des jeunes gens à des jours de fête, à des temples et à des pratiques religieuses. 4 Inutile donc de s'étendre sur l'origine du mot, puisqu'à l'origine de la chose, il y a l'idolâtrie.

Et de fait, en s'appelant aussi bien «*Liberalia*», les jeux

Tert. a en vue le jeu parodique des jeunes gens qui ouvraient la *pompa* lors des jeux (cf. Den. Hal., II, 71, 3) et qu'évoquent aussi bien le texte de Nonius Marcellus cité plus haut que celui d'Isidore de Séville. Sur ces ludions et leur rôle, cf. P. Boyancé, *Études sur la religion romaine*, Rome 1972, p. 171 ss. et les recherches de J.-P. Morel sur le rôle ludique et culturel des *iuuenes* en tant que tels dans la société primitive («*La iuuentus* et les origines du théâtre romain», *REL* 47 (1969), p. 208-252). Que Tert. ait glissé de la notion de «jeux» à celle de «joueurs» par l'intermédiaire de *lusus* et de la parenthèse sur les Luperques n'a rien d'étonnant.

etsi Varro... tamen : nous savons par saint Augustin (*C.D.*, IV, 31, 1) que Varron n'avait rangé les jeux scéniques *in rebus diuinis* que contre son sentiment personnel. L'étymologie profane de *ludus* rapportée par Tert. le confirme. De là son souci de montrer que cette étymologie n'empêche pas Varron de rattacher les jeux aux choses divines.

4 *nihil iam de causa uocabuli*. Tert., sans doute conscient de la fragilité de ces étymologies par simple rapprochement, a comme une hâte d'en finir avec ces jeux verbaux pour s'attacher au fond du problème. La suite du § explique et développe *diebus festis et religionibus*.

cum rei causa. Tränkle (*art. cit.*, p. 790 en note) défend le *dum* de e en soulignant que *dum* causal avec le subj. est assez familier à Tert. Mais *cum* l'est autant. Le problème reste mineur.

cum promiscue ludi Liberalia uocarentur reporte le lecteur à l'époque primitive (*primo*) où il n'y avait pas d'autres jeux que les *Liberalia* et où l'on pouvait employer indifféremment (*promiscue*) *ludi* et *Liberalia* comme des synonymes.

honorem Liberi patris manifeste *sonabant*. *Liber*o enim a rusticis primo fiebant ob beneficium quod ei adscribunt pro demonstrata gratia uini. 5 Exinde ludi *Consualia* dicti qui initio Neptunum honorabant. Eumdem enim et *Consum* uocant. Dehinc *Ecurria* ab equis Marti Romulus dixit;

18 pro *om.* *Ae* || 21 uocant *Ae* : uocabant *bc* || *Ecurria* A : *Equiria cett.* || ab equis *Wiss.* : quis *Ae om.* *bc*

Liberi Patris. Le culte de Liber, vieux dieu italique de la fécondité (A. Bruhl, *Liber Pater*, Paris 1953, p. 13-29) remontait certainement à une très haute antiquité : sa fête figure au plus ancien calendrier qui nous soit connu (G. Radke, *Die Götter Altitaliens*, Münster 1965, p. 175).

*Liber*o enim a rusticis primo fiebant. Sur ce culte, essentiellement agraire, qui comportait des phallophories, nous sommes renseignés surtout par Aug., *C.D.*, VII,21 qui utilisait Varron. Mais on ne peut s'empêcher de penser aux fêtes paysannes évoquées par Virgile à la fin du chant II des *Géorgiques* : réjouissances «d'avant même le règne du roi Dictée», mais autour d'un cratère couronné et vouées au dieu du pressoir. Tert. avait-il en mémoire ces vers ? En tout cas, il commet le même anachronisme.

pro demonstrata gratia uini ne saurait convenir en effet au Liber italique de l'époque reculée que Tert. veut décrire, même si très tôt (VI^e ou V^e s.) il a été spécialisé dans le vin, tandis que Libera, sa parèdre, gardait le monopole des moissons (G. Dumézil, *Rel. rom. arch.*, Paris 1966, p. 370-1 et G. Radke, *op. cit.*, p. 183). Tert. en tout cas ne voit en Liber qu'un dieu du vin ; cf. *Apol.*, 11,8 : *Liber deus quod uitem demonstrauit*. Il a donc trouvé dans ses sources des témoignages sur l'antiquité de Liber, mais en a traité selon ce que tout le monde croyait de son temps. On le voit dans *Apol.*, 42,5 évoquer l'un des rites des *Liberalia* du 17 mars.

5 *exinde* : Tert. suit l'ordre chronologique. Nous sommes encore dans la période préromuléenne.

Consualia. Denys d'Halicarnasse (I,33,2) faisait remonter la fête à l'arcadien Évandre. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître en Consus un antique dieu agraire dont la fonction était de veiller à

s'annonçaient ouvertement comme un hommage à Liber Pater. C'est pour Liber en effet que les paysans les célébraient à l'origine, en retour du bienfait qu'ils lui attribuent de leur avoir révélé l'agrément du vin. 5 Par la suite, des jeux qui honoraient initialement Neptune reçurent le nom de «*Consualia*». Car Neptune s'appelle aussi Consus. Ensuite Romulus emprunta au nom des chevaux

la conservation du grain enfermé dans les silos (G. Radke, *op. cit.* p. 97 ss., G. Dumézil, *Idées romaines*, Paris 1969, p. 291 ss.).

qui initio Neptunum honorabant. C'est ce qu'expliquent Tite-Live (I,9,6 : *Romulus... ludos... parat Neptuno equestri... Consualia uocat*) et presque tous les auteurs qui ont parlé de Consus (références dans Radke, *op. cit.*, p. 98-9). Tert. ne fait que reproduire ici la croyance de son temps.

eumdem enim et Consum uocant. C'est la tradition rapportée par Denys d'Halicarnasse (I,33 et II,31) et enregistrée par Servius (*ad Aen.*, VIII, 635) : *Neptuno, equestri deo, qui et Consus dicitur*. La confusion a pu se faire par l'intermédiaire de Poséidon Ἰηριος, du fait que Consus était honoré par des courses de chevaux (Dumézil, *Rel. rom. arch.*, p. 267) et que lors des *Consualia* de décembre on laissait au repos et couronnait de fleurs ânes et chevaux (Id., *Idées romaines*, p. 294 et n. 5).

uocant, comme plus haut *adscribunt* : le présent, car la tradition s'en est perpétuée jusqu'au temps de Tert.

dehinc Ecurria ab equis : correction très vraisemblable tirée par Wissowa du texte de A. On lit en effet dans Varron (*L.L.*, VI,13) *Ecurria ab equorum cursu* (sur son témoignage, cf. J. Loicq dans *Latomus* 23, 1964, p. 491-501). Ces fêtes, célébrées le 27 fév. et le 14 mars par des courses de biges, ont été étudiées par G. Dumézil qui y décèle des «survivances des rituels royaux» (*Fêtes rom. d'été et d'automne*, Paris 1975, p. 161 ss.). La tradition qui les attribue à Romulus a été recueillie chez Festus par Paul Diacre (éd. Lindsay, Leipzig 1913, p. 71) : *Equirria ludi quos Romulus Marti instituit per equorum cursum qui in campo Martio exercebantur*.

Marti Romulus dixit. Il est peu probable, comme le voudraient

quamquam et *Consualia* Romulo defendunt, quod ea Conso *dicaerit* deo, ut uolunt, consilii : eius scilicet quo tunc *Sabinarum uirginum rapinam* militibus suis in matrimonia
 25 *excogitauit*. 6 *Probum* plane consilium et nunc quoque apud ipsos Romanos *iustum et licitum*, ne dixerim penes

26 apud *bc* : inter *Ae*

Büchner (p. 68) et Cast. (p. 121), que ce *dixit* soit l'équivalent d'un *dicauit*. Tert. est avant tout préoccupé ici de démontrer par l'étymologie l'origine idolâtrique des jeux. *Dixit* n'est pas à entendre autrement que plus haut *Iudi Consualia dicti*. Tert. sait très bien employer *dicare* avec son sens propre quand il le juge bon.

quamquam et Consualia Romulo defendunt. C'est ce que fait Tite-Live cité plus haut. De même Plutarque dans sa *Vie de Romulus*, 14,3 : « il commença par répandre le bruit qu'il avait découvert, caché sous la terre, l'autel d'un dieu. Le nom de ce dieu était Consus, c'est-à-dire conseiller... Selon d'autres ce dieu était Neptune équestre » (trad. R. Flacelière, Belles-Lettres, p. 75). E. Tiffou force un peu, me semble-t-il, le texte de Plutarque quand il lui fait dire que « Romulus invente le dieu Consus pour tendre un traquenard à l'occasion de sa fête » (*Mélanges J. Heurgon*, Rome 1976, II, p. 992, n. 9). Mais l'idée de cette création *ex nihilo* n'est sans doute pas éloignée de la pensée de Tert. quand il ironise sur ces dieux si peu soucieux de se faire connaître qu'ils attendent qu'un homme les mette en valeur, *quomodo Romulus Consum* (*Marc.* I,18,4). Plutarque me semble attribuer seulement à Romulus le nouveau nom de la fête; de là les broderies possibles sur *consilium*.

deo, ut uolunt, consilii. L'indication remonte au moins à Varron qui rattache le rapt des Sabines aux fêtes de Consus (*L.L.*, VI,20) et aurait écrit dans les *Antiquités* : *deus Consus praebendo consilia* (B. Cardauns, *op. cit.*, I, p. 76, n° 140, d'après Aug., *C.D.*, IV,11). Cette explication, que Dumézil taxe de « calembour », ne serait pas étrangère au fait que la composante sabine a rapport, comme Consus, à la troisième fonction (*Rel. rom. arch.*, p. 267).

celui des « *Ecurria* » en l'honneur de Mars. Il est vrai qu'on revendique aussi pour Romulus les « *Consualia* » qu'il aurait voués à Consus, dieu – à ce qu'on prétend – du conseil; de celui, apparemment, qui lui donna alors l'idée d'enlever les vierges Sabines pour les marier à ses soldats. 6 Honnête conseil, en vérité, qu'encore maintenant les Romains eux-mêmes considèrent comme juste et légitime – pour ne pas

eius scilicet... Tert. passe du « conseil » en général à « un » conseil particulier, ce qui va lui permettre d'attaquer plus vigoureusement les origines. Ailleurs (*Nat.*, II,11,10), il donne un champ plus vaste à l'activité de Consus : *habent... a consiliis Consum*.

6 *probum plane consilium* ne saurait être qu'ironique.

nunc quoque iustum et licitum l'est-il aussi? La Cerda (*op. cit.*, p. 409), cité par Oehler, comprenait en réalité : *legibus uetitum*. De fait, pour les juristes à l'époque de Tert., aucun mariage n'est valable sans consentement mutuel (J. Gaudemet, *Sociétés et mariage*, Strasbourg 1980, p. 55). Il n'en reste pas moins que le rite – fût-il folklorique – de franchissement du seuil qui rappelait et perpétuait l'enlèvement des Sabines avait toujours cours (J. Carcopino, *Vie quot. à Rome*, Paris 1939, p. 104). Il ne me paraît pas impossible que Tert. songe à cette coutume. Je ne vois pas en tout cas comment ces mots pourraient stigmatiser la décadence des mœurs et du mariage à Rome, comme le pense Cast. (p. 121) : la facilité du mariage et du divorce n'obligeait plus guère à recourir au rapt!

ne dixerim penes deum. Faut-il écrire *deum* ou *Deum*? Büchner entend le mot de Romulus et Cast., à sa suite (p. 121), veut y voir une allusion aux aventures extra-conjugales des dieux. Notons d'abord que si les enlèvements d'Europe et de Ganymède sont dans toutes les mémoires, on ne voit pas que le dieu Romulus-Quirinus ait fait parler de lui en ce sens. Mais surtout Tert. ne s'égare pas dans la mythologie. Avec *penes Deum*, il reste au cœur de son sujet : Dieu ne juge pas comme les hommes, et le bon conseil qui a valu des jeux à Consus entache aux yeux du chrétien l'origine de ces jeux. De là la nécessité de conserver

Deum. Facit enim et hoc ad *originis maculam*, ne bonum existimes quod initium a malo accepit, *ab impudentia*, a uiolentia, ab odio, a fraticida institutore, a filio Martis.

70 Et nunc ara Conso illi in circo defossa est ad primas metas sub terra cum inscriptione huiusmodi : CONSVS CONSILO MARS DVELLO LARES COILLO PO-

27 enim et hoc Ae : etenim bc || 28 existimes : ex eis aestimes b || a uiolentia ab odio e : a uiolentiae alio deo A uiolentiae alio deo bc || 29 Martis : maritis A || 30 defossa ce : adfossa b dem*** A || 31 huiusmodi : eiusmodi A || 32 coillo Ae : cum illo b comitio c

facit et hoc que Cast. (p. 122) juge *estraneo*. Et hoc introduit en effet un second grief contre les jeux : le premier est d'être idolâtres dans leur principe, le second de fêter le souvenir d'un acte de violence.

originis maculam : l'origine des jeux, bien évidemment.

ne bonum existimes peut être compris comme un avertissement : « qu'on n'aille pas s'imaginer que... » Il me paraît plus conforme à la suite des idées et aux habitudes de Tert. de le mettre en relation avec *hoc*. Cf. *Apol.*, 5,1 : *facit et hoc ad nostram causam quod...* ou 29,3 : *facit ad causam si...*

malo, impudentia, uiolentia, odio... On notera la progression qui, soucieuse de pourchasser avant tout l'idolâtrie, fait plus grand crime à Romulus d'être le fils de Mars que d'avoir tué Rémus. Le commentaire de Cast. sur *impudentia* (p. 123) me paraît porter tout à fait à faux. Il ne s'agit ici que de l'enlèvement des Sabines.

7 *ara Conso illi in circo defossa est*, comme il convient à un dieu des grains ensilés, et non parce qu'il s'agirait d'un *puteal* comme le croyait A. Piganiol, *Recherches sur les jeux romains*, Strasbourg 1923, p. 7 ss. L'existence de cet autel souterrain est confirmée par de nombreuses sources (références dans Radke, *op. cit.*, p. 98).

ad primas metas, qualifiées de *metas Murcias* en VIII,6. Dans les *Métamorphoses* (VI,8,2) Apulée fait dire à Mercure qu'on pourra lui donner des nouvelles de Psyché derrière les bornes Murciennes. Le temple de Mercure étant à chercher dans la région de la porte Capène, les *metae Murciae* avoisinaient donc la *Porta*

parler de Dieu ! Car ce fait aussi contribue à souiller l'origine, qu'on ne saurait considérer comme bon ce qui a pris naissance dans le mal, l'impudence, la violence, la haine, l'initiative d'un fraticide, d'un fils de Mars. 7 Encore maintenant, ce Consus possède au cirque, dans une cavité souterraine proche des premières bornes, un autel qui porte l'inscription : Consus maître du conseil ;

triumphalis. Elles constituaient le premier tournant pour les chars partis des *carceres*.

cum inscriptione : cette inscription dont Tert. est seul à nous parler (Büchner, p. 72) groupe Consus, Mars et les Lares, comme l'antique chant des Frères Arvales associait les Lares et Mars aux *Semones*, divinités des semences (cf. A. Ernout, *Recueil de textes lat. arch.*, Paris 1947, p. 107 et 109). Le sens de cette association est fourni par l'étude des domaines de chacun de ces dieux.

consilio, accrédité par l'étymologie reçue *Consus[consilium]*, serait, selon G. Radke, *op. cit.*, s.v. CONSIV(II)A, une mauvaise lecture (antérieure à Varron) pour *consiuio*, en rapport avec *Ops Consina* ou *Consina*.

duello souligne bien le caractère guerrier de Mars. Mais G. Dumézil a montré (*Rel. rom. arch.*, p. 229 ss.) qu'on l'invoque à ce titre dans les *Ambarualia* comme protecteur des emblavures pour qu'il combatte et repousse tous les ennemis des semences : hommes ou maladies.

coillo enfin, inconnu par ailleurs, a suscité de multiples corrections : CUM ILLO (Mesnart), COMITIO (Gelenius), COMPITO (après Heinsius et Panvinus, Radke pour qui les Lares sont les *Lares compitales* : *op. cit.*, p. 168), DOMO (M.D. Petruszewski dans *Année Philologique*, 1952, p. 254). La meilleure explication est sans doute encore celle de Rigault (*observationes*, p. 18) qui considère le mot comme une transcription du grec *κολλω* : *cauo penetrati*. (Plutarque avait peut-être raison de dire dans *Rom.*, 15,4, qu'à l'époque de son héros la langue latine était pleine de mots grecs). Les Lares étant toujours assignés à la protection d'un lieu (G. Dumézil, *Rel. rom. arch.*, p. 335 et 338), il n'est pas étonnant de les trouver associés à Consus et à Mars pour veiller sur le silo à grains. On

TENTES. Sacrificant apud eam nonis Iuliis sacerdotes publici, XII Kalend. Septembres flamen Quirinalis et uirgines. 8 Dehinc idem Romulus Ioui Feretrio ludos instituit in Tarpeio, quos Tarpeios dictos et Capitolinos Piso tradit. Post hunc Numa Pompilius Marti et Robigini fecit

34 kalend. e : kalen. bc || 37 tradit Ae : -didit bc || fecit om. e || Robigini - et om. A

notera à l'appui de COILLO le caractère archaïque du mot et son effet allitératif avec *duello*, également archaïque, et dans une certaine mesure avec *consilio*.

sacrificant nonis iuliis sacerdotes publici. Ce sacrifice du 7 juillet à l'autel de Consus n'est connu que par Tert. Mais la mention des *sacerdotes publici* ou pontifes concorde avec ce que nous savons d'une autre divinité agraire, Ops, dont le sanctuaire de la *regia* n'était accessible qu'aux Vestales et au grand pontife (Varron, *L.L.*, VI, 21 : *ut eo praeter uirgines Vestales et sacerdotem publicum introeat nemo*. Varron (*ibid.*, 20) dit simplement à propos de Consus : *et in circo ad aram eius ab sacerdotibus ludi illi quibus uirgines Sabinae raptae*.

XII Kal. sept. : le 21 août, date qui correspond à celle des *Fasti Vallenses* (CIL I², p. 240). Les calendriers indiquent une autre fête de Consus le 15 déc. Sur ces dates et leur signification, cf. G. Dumézil, *Rel. rom. arch.*, p. 162.

flamen Quirinalis et uirgines. G. Dumézil a vigoureusement défendu (REL, 39, 1961, p. 92-3) la valeur des renseignements ici fournis par Tert. contre l'hypercritique de K. Latte dans sa *Röm. Religionsgeschichte*, et clairement montré (*Rel. rom. arch.*, p. 161 ss.) le rôle du flamine de Quirinus dans tous les rituels destinés à protéger le grain.

8 *Romulus Ioui Feretrio ludos instituit*. Tite-Live, I, 10, 5-6, ne parle pas de jeux, mais d'un temple dédié par Romulus à Jupiter «Férétrien» pour y déposer les premières dépouilles opimes. Ce temple - qui fut restauré par Auguste - était certainement d'une haute antiquité, puisqu'on y conservait le silex utilisé par les féciaux dans les rites de conclusion d'un traité (G. Dumézil, *Rel. rom. arch.*, p. 563). L'existence de jeux aurait été mentionnée par

Mars, de la guerre; les Lares, de la resserre. Des sacrifices y sont faits aux Nones de juillet par les prêtres du culte public, le 12 des Kalendes de septembre par le flamine de Quirinus et les Vestales. 8 Ensuite le même Romulus institua sur le mont Tarpéien en l'honneur de Jupiter Férétrien des jeux dont Pison nous rapporte qu'ils furent nommés Tarpéiens et Capitolins. Après lui, Numa Pompilius en célébra pour

Ennius dans ses *Annales* selon une scolie de Berne (*ad Verg.*, *Georg.* II, 384) citée par Soveri (p. 27, n. 7) : *Romulus cum aedificasset templum Ioui Feretrio, pelles unctas strauit et sic ludos edidit ut caestibus dimicarent et cursu contenderent, quam rem Ennius in Annalibus testatur*.

in Tarpeio : nom porté par le Capitole avant qu'on y découvre une tête humaine dans les fondations du temple de Jupiter sous Tarquin le Superbe. Tite-Live rapportant l'événement dit d'ailleurs (I, 55, 1) : *ut Iouis templum in monte Tarpeio... relinqueret*, ce qui ne l'empêche pas d'écrire en I, 10, 5 à propos du vœu de Romulus à Jupiter Férétrien : *in Capitolium descendit*.

quos Tarpeios dictos : ce nom n'apparaît nulle part ailleurs.

et Capitolinos. Les jeux Capitolins, dont on ne sait quand ils furent fondés (G. Dumézil, *Rel. rom. arch.*, p. 546), avaient lieu aux Ides d'octobre. Tite-Live en rapporte explicitement l'institution à l'année 390, après la victoire de Camille sur les Gaulois (V, 50, 4; 52, 11). Mais Plutarque (*Rom.*, 25, 6) place précisément aux Ides d'octobre le triomphe de Romulus sur les Vêiens et on notera que, dans le récit du triomphe de Camille chez Tite-Live, les soldats appellent leur dictateur «*Romulus... conditorque alter urbis*» (V, 49, 7) : deux détails qui expliquent peut-être la confusion entre les jeux Capitolins et les antiques jeux Tarpéiens.

Piso : l'annaliste L. Calpurnius Piso Frugi, consul en 133 av. J.C. S'il est vraiment l'auteur de la confusion dont nous venons de parler, on s'expliquerait que Tite-Live, ayant à choisir entre deux sources (I, 55, 8), fasse plus confiance à Fabius (Pictor) qu'à Pison!

Numa Pompilius Marti et Robigini fecit. On peut s'étonner que

(nam et robiginis deam finxerunt); *dehinc Tullus* Hostilius, dehinc Ancus Martius et ceteri quoque. *Quem per ordinem* et
 40 quibus idolis ludos instituerint positum est apud Suetonium Tranquillum uel a quibus Tranquillus accepit. Sed haec satis erunt ad originis de idololatria reatum.

38 robiginis : -nem e || finxerunt : fixerunt A || 39 quoque. Quem per ordinem et scripsi : quoque per ordinem. Et bc qui quotque per ordinem; et e ***nem. et A quos quem per ordinem et coni. Kluss. || 40 instituerint A : -runt cett.

sur la masse des cultes et sacerdoces attribués à Numa, Tert. ne retienne que Mars et la Rouille. S'agissait-il de cérémonies agraires intéressantes à la fois les deux dieux, comme le pense Radke sur la foi de Tert. (*op. cit.*, p. 202) à la suite de plusieurs savants dont Mommsen? Ce lien n'est pas impensable, Mars étant invoqué en tant que guerrier, comme nous l'avons vu, pour la protection des récoltes. Mais le texte de Tert. ne l'implique pas, et aucun des auteurs anciens qui ont parlé des *Robigalia* ne mentionne Mars à leur propos. Seul un passage des *N.A.* d'Aulu-Gelle (IV,6) nous apprend qu'un sacrifice à *Robigus* (nom le plus courant de la divinité) pouvait compléter les offrandes à Mars si elles se révélaient insuffisantes pour l'apaiser (cf. G. Dumézil, *Rel. rom. arch.*, p. 279, n. 1). *Robigo* qu'Ovide qualifie d'*antiqua* (*Fast.*, IV,907) possédait un bois sacré au cinquième mille sur la Via Claudia. C'est là que le flamine de Quirinus célébrait le 25 avril les *Robigalia* pour écarter des récoltes le fléau de la rouille (G. Dumézil, *op. cit.*, p. 163). L'attribution des *Robigalia* à Numa se trouve dans Pline l'Ancien qui utilisait Varron : *Robigalia Numa constituit* (*N.H.*, 18,285), et le calendrier de Préneste (*CIL* I², p. 236) fait état à leur date de jeux : *sacrificium et ludī cursoribus maioribus minoribusque*. Si Mars ne doit pas être associé à la fête du 25 avril, le texte de Tert. pourrait faire allusion à la création par Numa du flamine de Mars et surtout des Saliens avec leurs danses sacrées (Liv., I,20,2 et 4). Soveri, p. 25, fait remarquer que Servius, *ad Aen.* VIII,285, qualifie leur pyrrhique de *ludus*.

nam et robiginis deam finxerunt. Les dieux « inutiles » ont souvent

Mars et la Rouille (car on a même imaginé une déesse de la rouille!). Puis ce furent Tullus Hostilius, Ancus Martius et les autres également. Dans quel ordre et pour quelles idoles ils instituèrent des jeux, on le trouve chez Suétone ou chez ceux dont il le tient. Mais en voilà assez pour faire peser sur l'origine l'accusation d'idolâtrie.

exercé l'ironie des Pères de l'Église. cf. Aug., *C.D.*, IV,21 *in fine*.

dehinc... dehinc... Tert. passe plus vite sur des rois dont les fondations de jeux étaient sans doute moins marquantes que celles de Romulus et de Numa et ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Tout au plus Minucius Felix attribue-t-il à Tullus Hostilius l'invention de «Peur» et de «Pâleur» (*Oct.*, XXV,8; cf. Aug., *C.D.*, IV,23). Le passage précité de deutéro-Servius (*ad Aen.*, VIII,285) mentionne à côté des Saliens de Numa, des Saliens *ab Hostilio... panorii et pallorii instituti*.

et ceteri quoque. Le texte transmis par *b* et *c* : *et ceteri quoque per ordinem* ne ferait pas problème s'il n'était surprenant de voir commencer la phrase suivante par *et quibus* et si le texte de *e* : *et ceteri. Qui quotque per ordinem* n'attirait l'attention sur une difficulté. La correction de Reiff.-Wiss. : *ceteri. Qui quos quem per ordinem* a le mérite de suivre de très près le texte de *e*, mais l'inconvénient – comme celle de Klussmann suivi par Cast. : *ceteri. Quos quem per ordinem* – de dissocier trop *quos* de *ludos* (sans parler de sa lourdeur!). Les exemples du groupe *ceteri quoque* (*Apol.*, 19,4; *Pall.*, 2,2; *Praes.*, 3,10) et aussi de *quoque* en fin de phrase (*An.*, 4 fin) invitent à ponctuer après *quoque*. On notera d'autre part une certaine prédilection de Tert. pour *ordo* avec relatif ou interrogatif en début de phrase : *Herm.*, 26,1; *Res.*, 53,11; *Apol.*, 19,5.

apud Suetonium Tranquillum. Suétone avait écrit une *Ludicra historia*, perdue, mais dont les pages consacrées aux jeux dans les *Vies* des Césars peuvent donner une idée (par ex., *Iul.*, 39).

a quibus Tranquillus accepit. Sur les sources – très variées – de Suétone, cf. A. Macé, *Essai sur Suétone*, Paris 1900, p. 313 ss. et H. Ailloud, *Suétone, Vies des douze Césars*, Paris 1954, I, p. XXI ss.

VI. 1 Accedit ad testimonium antiquitatis subsecuta posteritas formam originis de titulis huius quoque temporis praeferens, per quos signatum est cui idolo et cui superstitioni utriusque generis ludi notarentur. 2 Megalenses enim et Apollinares, item Cereales et Neptunales et Latiare

VI. 3 cui idolo : cuidolo A || 5 enim e en*** A : om. bc

6 Les noms actuels des jeux signalent encore à quelle idole ou à quelle superstition ils furent voués (1). Les uns honorent des dieux, les autres célèbrent des anniversaires publics ou des fêtes locales (2) ou même – et cela depuis l'antiquité – la mémoire de particuliers : jeux funèbres à côté des jeux sacrés (3). Mais culte des morts et culte des dieux relèvent d'une même idolâtrie (4).

1 subsecuta posteritas. Après avoir traité des jeux dont l'origine, plus ou moins légendaire, remontait aux périodes italique et royale, Tert. passe maintenant aux jeux de l'époque historique dont les appellations (*tituli*) n'ont pas changé depuis leur fondation (*huius quoque temporis*) et éclairent encore sur le caractère idolâtrique de leur origine (*formam originis*). Ceci explique sans doute qu'il ne fasse mention ni des *ludi Romani* ou *Magni*, ni des *ludi plebei* qui pourtant honoraient Jupiter, étaient les plus importants de Rome (ils duraient respectivement seize et quatorze jours au début de l'Empire) et remontaient selon la tradition à une date très haute (Tarquin l'Ancien pour les premiers, le début de la République pour les seconds : cf. Liv., I, 35, 9; Ascon., *In Verr.* p. 143) : leur nom, en effet, n'évoque en rien l'idolâtrie.

formam originis de titulis praeferens; cf. Val. Max., II, 4, 5 : *ludi ipsis appellationibus unde trahantur apparet.*

huius quoque temporis : il ne faudrait pas inférer de là que les jeux traités au ch. précédent n'étaient plus célébrés au III^e s. Ausone (*Ecl.*, 23, 27) dira encore : *nunc etiam veteres celebrantur Equirria ludi.*

utriusque generis est immédiatement expliqué par *enim* qui classe les jeux en deux catégories : ceux qui honorent les dieux (*in commune*) et ceux qui commémorent des anniversaires ou fêtent

VI. 1 Confirmant le témoignage du vieux temps, l'époque suivante révèle aussi le caractère de l'origine par les titres – encore en usage de nos jours – qui indiquent à quelle idole et à quelle superstition étaient assignés les jeux de l'une et l'autre sorte. 2 En effet, tandis que les jeux qui honorent Cybèle et Apollon, de même que Cérés,

des particuliers, principalement des défunts. Cette classification renvoie à la distinction primitive (*bifariam ludi censebantur*) entre jeux sacrés et jeux funèbres qui seule servira de base par la suite aux démonstrations. Dans la première catégorie, l'appellation montre immédiatement à quelle idole (*cui idolo*) la fête s'adresse; dans la seconde, de quelle superstition elle témoigne (*cui superstitioni*). Cf. plus bas : *reliqui ludorum... superstitionis causas habent.*

2 Les *ludi Megalenses*, célébrés du 4 au 10 avril en l'honneur de la Grande Mère, avaient été institués en 204 av. J.-C., après consultation des Livres Sibyllins (Liv., XXIX, 14, 14). Ils sont encore mentionnés au calendrier de Philocalus (*CIL I²*, p. 301) de même que

les *Apollinares* qui, voués en 212 pendant la seconde guerre punique (Liv., XXV, 12, 8-15), furent célébrés du 6 au 13 juillet jusqu'au milieu du IV^e s. (*CIL I²*, p. 300). Tert. y fait allusion dans *Bapt.*, 5, 1.

Les *Cereales*, du 12 au 19 avril, sont mentionnés pour la première fois en 202 (Liv., XXX, 39, 8); mais la course de renards du dernier jour évoque pour H. Le Bonniec (*Onide, Fastes*, II, Bologne 1970, p. 3) « un rituel archaïque ». Cf. G. Dumézil, *Rel. rom. arch.*, p. 368.

Les *Neptunalia* des 22 et 23 juillet, qui figurent encore au calendrier de Philocalus (*CIL I²*, p. 322), recouvraient peut-être un vieux culte dont nous ne savons pas grand chose (G. Dumézil, *op. cit.*, p. 381).

Quant aux *Feriae Latinae*, instituées très anciennement en l'honneur de Jupiter Latial (cf. C. Jullian, dans *Dar.-Sag.*, s.v., p. 1066 ss. et *RE*, VI 2, col. 2213 ss.), la date en était fixée chaque année par les consuls dès leur entrée en charge. Bien vivantes au

et *Florales* in commune celebrantur; reliqui ludorum de natalibus et sollemnibus regum et publicis prosperitatibus et *municipalibus* festis superstitionis causas habent. 3 In-

7 sollemnibus Ae : solemnitatibus bc || 8 festis Abe : fastis b'c || superstitionis : superstitionibusque c || causas Ae : causas originis bc

temps de Tert., elles comportaient, outre les cérémonies du mont Albain, des courses au Capitole (Pline, *N.H.*, 27,45) et probablement des combats de gladiateurs au cours desquels on immolait un bestiaire dont le sang servait à asperger la statue de Jupiter. Tert. s'élève contre ce sacrifice dans *Apol.*, 9,5 : *in illa religiosissima urbe Aeneadarum piorum est Iuppiter quidam quem ludis suis humano sanguine proluunt. Sed bestiarum, inquit. Hoc, opinor, minus quam hominis! An hoc turpius quod mali hominis? Certe tamen de homicidio funditur.* Pour d'autres références, cf. Büchner, p. 78.

Les *Jeux de Flore*, rendus annuels en 173 (*Ov.*, *Fast.*, V,295-330), mais bien antérieurs (Pline, *N.H.*, 18,286), duraient du 28 avril au 3 mai. Ils se signalaient surtout à l'époque de Tert. par leur licence. Cf. *infra*, XVII,3. Sur tous ces jeux, cf. E. Castorina, *I ludi a Roma*, Catane 1976 et G. Piccaluga, *Elementi spettacolari nei rituali festivi romani*, Rome 1965.

reliqui ludorum : tour analogue à celui de I,1 *cetera saecularium errorum*.

natalibus et sollemnibus regum. L'expression *sollemnia regum* se rencontre plusieurs fois chez Tert., et Tränkle (*Gnomon* 1963, p. 795) se demande s'il ne faut pas songer à une tournure grecque. *Reges* signifierait alors «les puissants, les princes» et s'appliquerait sans difficulté aux empereurs (cf. ci-dessous XXX,3). Mais il ne faut pas oublier qu'ici Tert. évoque les temps reculés qui ont suivi les premiers rois (fin de l'époque royale et débuts de la République) et que la plupart du temps il distingue rois et empereurs. Cf. *Idol.*, 15,8 : *quod attineat ad honores regum vel imperatorum*; *Apol.*, 35,1 : *imperatoribus... sollemnia eorum* ou 5 : *sollemnia Caesarum*. Pour l'époque royale, Tert. peut envisager le *Natalis Dei Quirini* ou le *Natalis Urbis*, que Properce (IV,4,73 ss.) faisait remonter comme il se doit à Romulus : deux

Neptune, Jupiter Latial et Flore sont célébrés dans l'intérêt général, les autres ont leur source superstitieuse dans les fêtes ou anniversaires des rois, dans des félicités publiques ou des fêtes municipales. 3 Parmi ces derniers figurent

fêtes encore mentionnées par le calendrier de Philocalus aux 3 et 21 avril. Parmi les *sollemnia* des empereurs, Tert. mentionne dans *Apol.*, 35,4 les *uota et gaudia Caesarum* qu'on peut rapprocher de *Cor.*, 13,3 : *ex principalium prosperitatum exultatione*; «avènements, naissances, succès militaires» commente J. Fontaine, *De corona*, p. 158. Ce genre de fêtes nous est mal connu pour l'époque antérieure.

sollemnitatibus, transmis par *b* et *c*, est sûrement à écarter : l'usage de Tert. distingue assez nettement la fête elle-même (*sollemnitatis*) de l'occasion de la fête (*sollemne*) qui est visée ici. *Sollemnia* semble d'ailleurs en plusieurs points avoir le sens de «obligations», «nécessités» (de la chair, de l'esprit : *Res.*, 62,3; de la loi : *Marc.* IV,35,4).

publicis prosperitatibus. On songe à des jeux comme les *Ludi Victoriae Caesaris* (20-30 juillet) ou les *Ludi Victoriae Sullanae* (26 oct.-1^{er} nov.). Mais duraient-ils encore au III^e s.? On ignore à quelle date ils ont disparu (E. Habel, dans *RE*, suppl. V (1931) s.v. LUDI PUBLICI, col. 628 s.).

municipalibus festis. Ces fêtes locales sont encore évoquées dans *Cor.*, 13,3, à côté des «prospérités des princes». On pense évidemment comme J. Fontaine (*loc. cit.*) à la Junon *Caelestis* de Carthage. Mais les cités vouaient aussi des jeux aux dieux de la métropole : P. de Labriolle mentionne dans son comm., p. 19, une colonie espagnole qui en dédie à Jupiter, Junon, Minerve et Vénus. Beaucoup de jeux, enfin, commémoraient des dédicaces de statues, de temples, d'édifices divers ou se célébraient à la gloire de particuliers. On en trouvera plusieurs exemples dans Soveri, p. 35-6.

superstitionis causas. Tert. semble avoir oublié quelque peu les *tituli* dans les trois catégories de jeux qu'il vient de nommer. Est-ce une précaution due au fait que beaucoup de jeux offerts par des magistrats pour fêter leur élection (cf. Soveri, p. 36, n. 6 :

ter *quos etiam* priuatorum memoriis legatariae editiones
 10 *parentant*, id quoque secundum institutionis antiquitatem.
 Nam et a *primordio* bifariam ludi censebantur, sacri et
 funebres, id est *diis nationum* et mortuis. 4 Sed de idolola-
 tria nihil differt apud *nos sub quo* nomine et titulo, dum ad
 eosdem spiritus perueniat *quibus renuntiamus*. Licebit mor-

14 licebit A : licet *cett.*

ob honorem aeditatis, decurionatus, duumviratus etc.) ne semblent pas avoir de lien immédiat avec l'idolâtrie? Je ne le crois pas. Les désignations étaient sans doute transparentes pour ses lecteurs. Lui-même avait souligné dans *Nat.* I, 10, 29 comment les rois étaient l'objet d'honneurs divins : *regibus... tensae et currus et solisternia et lectisternia et feriae et ludii*. Chacun savait que les jeux commémorant des victoires étaient généralement promis aux dieux sur les champs de bataille. Il est clair enfin que pour Tert. toute magistrature, et par suite tout acte d'un magistrat en tant que tel, est une compromission avec la religion officielle (*Idol.*, 17, 2-3 et 18, 1-3).

3 *legatariae editiones* : avec ou sans complément, *editio* désignait le fait de donner des jeux. Pour être assurés d'en recevoir l'honneur après leur mort, beaucoup de particuliers les prévoyaient et y pourvoyaient par testament. La plupart de ces jeux étaient des combats de gladiateurs. Nous y reviendrons ci-dessous, p. 205 ss.

parentant. La *parentatio* était l'ensemble des honneurs funèbres rendus au mort juste après les funérailles, puis à la date anniversaire du décès. Elle consistait essentiellement en repas et offrandes de nourriture (cf. Varron, *L.L.*, VI, 13 : *ferunt tum epulas ad sepulcrum quibus ius ibi parentare*) et Tert. se gausse ailleurs des dépenses alimentaires qu'on faisait à cette occasion (*Res.*, 1, 2 ; *Test.*, 4, 4). Mais des jeux en faisaient aussi partie, en particulier les *neuendiales* qui se célébraient le neuvième jour après le décès (*Serv.*, *ad Aen.*, V, 64).

secundum institutionis antiquitatem : qu'on songe aux jeux funèbres en l'honneur de Patrocle (*Il.*, XXIII, 257 ss.) ou à ceux

également les cérémonies funèbres célébrées à la mémoire de particuliers en vertu d'un testament : usage qui remonte aussi à une institution antique, puisque, dès le début, les jeux étaient classés en deux catégories, jeux sacrés et jeux funèbres, voués les uns aux dieux des nations, les autres aux morts. 4 Mais du point de vue de l'idolâtrie, la différence de nom et de titre ne nous importe en rien, du moment que l'hommage parvient toujours aux esprits auxquels nous renonçons. Qu'ils honorent les morts ou

que célèbre Énée pour l'anniversaire de la mort d'Anchise (*Aen.*, V, 46 ss., 104 ss.).

diis nationum et mortuis : décrivant le culte païen, Tert. maintient ici la distinction faite par les anciens entre dieux et morts. Plus loin (XIII, 3), il affirmera leur identité, comme en *Idol.*, 15, 2 : *recogitemus omnem idololatriciam in homines esse culturam, cum ipsos deos nationum homines retro fuisse etiam apud suos constat*.

4 *de idololatria nihil differt apud nos* : même affirmation dans *Idol.*, 12, 5 où il demande qu'on s'en garde comme de la peste *in uniuersa serie humanae superstitionis, siue deis suis siue defunctis siue regibus mancipatae, ut ad eosdem spiritus immundos pertinentis*.

sub quo nomine et titulo : *nomen* renvoie au nom porté par le dieu ou le défunt ; *titulus* à la dénomination des jeux qui les honorent.

dum ad eosdem spiritus perueniat. Aux yeux de Tert. en effet, toute offrande, tout hommage faits aux dieux servent en réalité à nourrir ou honorer les démons qui se dissimulent sous les idoles. Cf. *Idol.*, 12, 5 cité *supra* ; *Apol.*, 27, 1 : *certi sumus ad quos ista perueniant officia sub imaginum prostitutione et humanorum nominum consecratione* et *infra* X, 10 ; XIII, 2. L'idée n'est pas de Tert. Saint Paul affirmait déjà dans *I Cor.*, 10, 20 : *quae immolant gentes, daemoniis immolant*, ne faisant que reprendre une doctrine qui apparaît dans *Deut.*, 32, 17, *Bar.*, 4, 7 etc. et surtout dans le livre d'Énoch, et dont se font l'écho Justin, Tatien et d'autres. Sur toute la question, cf. J. Daniélou, s.v. DÉMON, *Dict. de spiritualité*, Paris 1954, col. 154 ss. et *Les origines du christianisme latin*, p. 143 et 323 ss.

15 tuis, licebit diis suis faciant, *proinde mortuis suis ut diis faciunt* : una conditio partis utriusque est, *una idololatria*, una renuntiatio nostra aduersus idololatriam.

VII. 1 *Communis igitur origo ludorum utriusque generis, communes et tituli ut de communibus causis. Proinde apparatus communes habeant necesse est de reatu generali*

15 licebit Ae : licet bc || faciant : -ciunt A || suis ut diis bc : om. Ae || 16 faciunt Ae : -ciant bc.

VII. 1 igitur om. Ae || 2 proinde bc : perinde Ae

quibus renuntiamus : au baptême, comme il a été dit en IV, 1.

licebit... faciunt. Sur ces leçons, cf. Intr., p. 25, n. 1. *Licebit* reviendra en XXVII, 4. Cast., p. 144 en cite d'autres ex. Cf. Hoppe, *Beiträge*, p. 38.

proinde mortuis suis ut diis faciunt. Saint Augustin développe cette idée en l'attribuant à Varron (*C.D.*, VIII, 26) : « Tous les morts pour eux, sont des dieux-mânes : et il le prouve par les rites sacrés offerts à presque tous les morts, notamment par les jeux funèbres, marque décisive pour lui de leur divinité, puisque ces jeux sont d'ordinaire réservés aux dieux » (trad. G. Combès). Sur l'identité du culte rendu aux uns et aux autres, Tert. sera plus explicite en XIII, 2-4.

conditio fait difficulté pour le sens comme pour la forme. On sait en effet que les manuscrits ont généralement confondu *condicio* et *conditio* (R. Braun, *DC*, p. 366) et qu'il est fallacieux de s'appuyer même sur l'unanimité des témoins (comme ici pour *conditio*) pour soutenir une forme plutôt que l'autre. Tränkle (*art. cit.*, p. 794) penche pour *condicio* en raison du parallèle avec XIII, 3 : *utraque species idolorum condicionis unius est*. Mais en fait les contextes sont très différents. XIII, 3 vise les deux sortes d'idoles, identiques dans leur *nature* (*unum sunt*), qui reçoivent les hommages, et notre passage l'*origine* identique, décelable à travers leurs noms, des deux sortes de jeux qui parviennent de toute façon aux idoles. Aussi bien VI, 2, qui veut mettre en valeur les *superstitionis causas*, que VII, 1 qui ramasse dans une même phrase conclusive *communis origo, communibus causis* et surtout *idololatriae*

qu'ils honorent leurs dieux, ils honorent leurs morts exactement comme les dieux : même fondement de part et d'autre, même idolâtrie et, pour nous, même renonciation à l'idolâtrie.

VII. 1 Les deux sortes de jeux ayant donc une origine commune et aussi des titres communs, vu qu'ils procèdent de causes communes, il est inévitable qu'ils aient de même en commun un cérémonial passible d'être accusé comme le

conditricis suae, sont très clairs sur ce point. Ces rapprochements obligent, je crois, à opter pour *conditio* en le rapportant au sens très classique de *condere* : « jeter les fondations de », « établir ». *Suggestus, apparatus, instruere* (cf. *infra*, VII, 2) sont dans la même sphère : Tert. est ici uniquement préoccupé de montrer que l'idolâtrie est à la base de tout l'édifice des jeux et leur sert de « fondation ».

7 Tous idolâtres dans leur principe, les jeux se ressemblent par leur cérémonial (1). Celui-ci est plus « pompeux » au cirque qui a en propre la *pompa* (2) dont les Romains n'ignorent pas le caractère « sacré » (3). Quoique célébrés à moindres frais en province, les jeux y ont le même caractère puisqu'ils ont la même origine (4). Peu importe le faste : une seule idole fait l'idolâtrie (5).

1 *igitur... proinde... necesse est* : souci constant de faire le point et de marquer l'inéluctable logique qui conduit aux conclusions, selon le plan prévu.

communis origo, communes tituli, de communibus causis, apparatus communes : souci également de faire peser sur tous les jeux la même réprobation. Nous avons vu plus haut que Varron lui-même était plus enclin à voir dans les jeux un divertissement qu'un acte de culte. Il est probable qu'un grand nombre de spectateurs ne faisaient pas spontanément le lien entre un combat de boxe ou une comédie de Plaute et la religion. Ils venaient là seulement pour se distraire. De là l'insistance de Tert. à revenir sans cesse sur l'origine idolâtrique des jeux (*idololatriae conditricis*) qui les met constamment en position d'accusés (*reatus*). Cf. V, fin : *sed haec satis erunt ad originis de idololatria reatum*.

idololatriae conditricis suae. 2 Sed *circensium paulo pompator suggestus*, quibus proprie hoc nomen : *pompa* praecedit, quorum sit in semetipsa probans de *simulacrorum serie*, de *imaginum agmine*, de *curribus*, de *tensis*, de

5 proprie : propriae A || praecedit c : -dens Abe || 6 semetipsa : semel ipsa A || probans : -bat e || 7 curribus : curibus A

apparatus est lié à *pompa* dans *Bapt.*, 2,1. Dans *Cor.*, 10,5, il se distingue du rite et du vêtement. Dans *Nat.* I,10,29, le mot englobe à la fois des objets (*tensae, currus*), des cérémonies sacrées (*solisternia, lectisternia*) et même des jeux, et désigne donc plus que des «apprêts». Il s'agit de tout l'ordonnement de choses et de rites qui concourt à la solennité des cérémonies. En IV,4, Tert. le dit échafaudé sur la superstition. C'est ce qu'il s'attache à démontrer ici.

conditricis suae : sa «fondatrice», comme Didon l'était de Carthage (*Apol.*, 50,5 : *aliqua Carthaginis conditrix*).

2 *sed circensium* : si Tert. rétrécit immédiatement le champ de sa démonstration, c'est qu'elle lui était sans doute plus aisée dans ce cas-là que pour l'amphithéâtre ou le stade et que, d'autre part, les premiers jeux ayant été des *circenses*, l'origine religieuse était plus patente pour ceux-là que pour les autres.

pompator : Tert. est incapable de résister à un jeu de mots, et le faste de la *pompa* lui suggère le néologisme *pompatus* qui fait penser au *pompaticus* de *Cult.* II,9,4.

suggestus, associé à *apparatus* dans *Idol.*, 18,1, désigne tout ce qui rehausse et donne de l'éclat. Le mot est mis en rapport dans *Cult.* II,7,1-2 avec le verbe *adstruere* et les *structores capillaturae*. Il ne peut manquer d'évoquer ici le *instruantur* de IV,4 : tout l'édifice du cérémonial n'est qu'un assemblage de superstitions ; *suggestus* porte l'image des superstructures, comme *conditrix* celle des fondations.

pompa praecedit. La description la plus complète que nous ayons de la procession qui ouvrait les jeux est celle de Denys d'Halicarnasse (VII,72) qui prétendait la tenir de Fabius Pictor. Sur cette description et les enseignements qu'on en peut tirer, cf.

reste d'avoir pour fondement l'idolâtrie. 2 Mais pour les jeux du cirque, l'appareil est un peu plus «pompeux», terme qui leur convient en propre, puisqu'une «pompe» les précède, prouvant dans sa composition même de qui elle relève, par la succession des statues, le défilé des

A. Piganiol, *Rech. sur les jeux romains*, Strasbourg 1923, p. 15-31 et P. Boyancé, *Études sur la rel. rom.*, Rome 1972, p. 174-180.

quorum sit : les idoles, dieux ou morts, bien évidemment (curieuse interprétation dans *Cast.*, p. 149). Le parti pris de démontrer cette appartenance aux idoles explique que Tert. s'en tienne à ce qui la manifeste directement et qu'il passe sous silence toute la partie «humaine» du cortège : jeunesse à pied ou à cheval, défilé des concurrents, danseurs de pyrrhique, musiciens, danseurs burlesques. Il laisse également de côté les figures carnavalesques dont nous connaissons l'existence par Festus (cf. H.S. Versnel, *Triumphus*, Leyde 1970, p. 265) pour s'attacher exclusivement à l'aspect superstitieux de la *pompa*.

simulacrorum serie, imaginum agmine évoquent les deux faces de la superstition : statues des dieux ou parfois d'empereurs divinisés, images des morts sous forme de statues, bustes ou portraits de cire. Les premières étaient portées, bien visibles, à dos d'homme sur des brancards ou *fercula* et le public applaudissait à leur passage (*Ov., Am.*, III,2,45 ss.). Les secondes étaient transportées sur ou dans des chars dont le nom varie. Suétone, par ex., nous apprend que Claude fit décerner à son aïeule des honneurs divins et *circensi pompa currum elephantorum Augustino similem* et à sa mère, en honneur funèbre, *carpentum quo per circum duceretur* (*Claud.*, 11,4).

curribus, tensis, armamaxis. De ces trois types de véhicules, deux sont réservés à un usage bien précis : les *tensae* et les *armamaxae*, le terme *currus* ayant une acception plus vague. La *tensa*, selon une définition de Festus (p. 500 et 501 Lindsay), est un char sacré destiné à porter les *exuviae* des dieux jusqu'au *puluinar*. Nous le connaissons par plusieurs représentations, en particulier sur des deniers de la fin de la République (*Dar.-Sag.*, s.v. TENSA, p. 115)

et sur un sarcophage du début de l'Empire (*Ann. dell'Inst.*, 1839, pl. O) : il s'agit d'une voiture à deux roues dont la caisse rectangulaire dérobe à la vue son contenu. Nous savons par Festus qu'elle pouvait être d'ivoire ou d'argent. Plusieurs passages de Dion Cassius désignent explicitement sous le nom d'*armamaxa* le char à éléphants dont parle Suétone dans *Claud.*, 11,4 cité *supra* (LXI,16,4 : καὶ οἱ ἐλέφαντες οἱ τῆν τοῦ Αὐγούστου ἀρμάμαξαν ἄγοντες; cf. LIX,13,8). Ce char portait donc les *imagines* des personnages, hommes ou femmes, qui avaient reçu des honneurs divins. Il est assez remarquable que ce char à quatre roues tiré par des éléphants figure sur un couvercle de sarcophage de Saint-Laurent-hors-les-murs (postérieur à 200), faisant pendant à la représentation de *fercula* sur lesquels sont portées les statues de Cybèle et de la Victoire (N. Himmelmann, *Typologische Untersuchungen an Röm. Sarkophagreliefs des 3. und 4. Jahrh.n.Cb.*, Mayence 1973, pl. 56 et 57; dessin dans Dar.-Sag., s.v. CIRCUS, p. 1193) : on dirait un commentaire sculpté des deux aspects de la superstition mis en valeur par Tert., *simulacrorum series* et *imaginum agmen*.

Reste *currus*. Un char entre tous se distinguait par son caractère «divin» : celui du magistrat qui présidait les jeux. Quand Juvénal veut évoquer la *pompa* en X,36 ss., il décrit cet unique char (en employant comme Tert. un pluriel!) dont l'occupant s'identifie à Jupiter :

*quid si vidisset praetorem curribus altis
extantem et medii sublimem pulvere circi
in tunica Iovis...*

La couronne de très grand module (*quanto ceruix non sufficit ulla*) qu'un esclave tient au-dessus de la tête du personnage est la couronne étrusque que mentionne Pline (*N.H.*, 33,11 : *cum corona ex auro Etrusca sustineretur a tergo*) et que Tert. désigne clairement dans *Cor.*, 13,1 comme un attribut de Jupiter (*coronarum quas gemmis et foliis ex auro quercinis ab Ioue insignes*). Comme Juvénal, comme Pline, Tert. rappelle que les couronnes de ce type ne sont pas destinées à être posées sur la tête, mais tenues au-dessus (*superferuntur*), comme on le voit sur le relief Mafféi reproduit dans Dar.-Sag., s.v. CIRCUS, p. 1191, et il en souligne plaisamment les imposantes dimensions (*capita maiora quaerentes*). Certes,

d'autres couronnes apparaissaient dans la procession des jeux, ne fût-ce que celles qui étaient destinées aux vainqueurs ou celles qui couronnaient les prêtres, mais aucune ne pouvait frapper autant le regard, ni offrir un caractère aussi sacré : c'est pour escorter les *tensae* (*ad deducendas tensas*) que les magistrats y avaient droit, comme le souligne Tert. dans *Cor.*, 13,1. C'est pourquoi il me paraît très vraisemblable qu'il songe à ce char «jovien» quand il écrit *curribus* et plus loin *coronis*.

sedibus. Dans ses *Rech. sur les jeux rom.*, p. 139, A. Piganiol met en lumière l'habitude de consacrer des sièges au théâtre pour perpétuer la présence de défunts. C'est ainsi qu'Auguste fit conserver à César dans les spectacles le trône d'or et la couronne qui lui avaient été votés de son vivant (*App.*, *B.C.*, III,28,1). D'autre part, Bouché-Leclercq dans *Dar.-Sag.*, s.v. LECTISTERNIUM, p. 1010, cite le procès-verbal du sellisterne des Jeux Séculaires de 17 où il est dit que les matrones ont placé deux sièges pour Junon et Diane. Mais ni dans un cas ni dans l'autre, rien ne prouve que ces sièges aient figuré dans la *pompa*. Tout porte à croire au contraire qu'ils étaient mis en place à l'avance et sans doute à demeure.

Il est un siège, en revanche, qui dominait la procession des jeux, celui précisément qu'a choisi de représenter sur son *ferculum* l'artiste de San Lorenzo : le trône à haut dossier de Cybèle. Elle présidait à l'eurype (cf. VIII,5) et elle figure sur nombre de représentations du cirque. D'autres divinités sont souvent représentées assises (Jupiter, Junon, Apollon, des Muses etc.) et elles devaient défilier, comme Cybèle, sur des trônes portés par les *fercula*. L'ensemble siège et brancard fait assez songer à la chaise à porteur qui portait le nom de *sella*. De là peut-être l'emploi de *sedibus* au lieu de *ferculis*. Il est à noter que le vocabulaire de Tert. ne connaît *ferculum* qu'au sens de «service de mets» et que *feretrum* (qui pouvait aussi avoir le sens de «brancard») n'apparaît qu'une seule fois, en *Pat.*, 14,4, pour désigner un «trophée».

exuviiis. Cast. (p. 154) assimile les *exuviae* aux *simulacra* en s'appuyant sur Apulée, *Met.*, XI,10 qui prouve juste le contraire. En effet, dans la procession isiaque qui s'y trouve décrite défilent d'abord les *exuviae* (§ 3-6) : lampe, autel portatif, palme d'or, main de justice, van. Les statues des dieux ne viennent qu'ensuite

armamaxis, de *sedibus*, de *coronis*, de *exuuiis*. 3 *Quanta praeterea sacra*, *quanta sacrificia praecedant*, *intercedant*,
 10 *succedant*, *quot collegia*, *quot sacerdotia*, *quot officia*

8 *armamaxis* : *armo- b* || 10 *quot*¹ : ****od A* || *quot*³ : *quod A*

(11,1 ss.), portées à dos d'homme (11,2 : *deae simulacrum quod residens umeris suis proferebat unus e ministerio*). Sur les deniers dont nous avons parlé plus haut, qui représentent les *tensae* de Jupiter, Junon, Minerve, on voit respectivement un foudre, un paon et une chouette. Quand Octavius (Suet., *Aug.*, 94,8) voit en rêve son fils *cum fulmine et sceptro exuuiisque Iouis*, on pense aux «attributs» extérieurs. Ces attributs symbolisaient les dieux et Cicéron pouvait s'écrier (*Verr.*, II,5,186) : *omnesque di qui uehiculis tensarum sollemnes coetus ludorum initis* sans penser pour autant à des statues. Comme la pompe isiaque, celle du cirque faisait défiler à la fois les statues sur les *fercula* et les *exuuias* dans les *tensae*. Parmi les honneurs supra-humains reçus par César (Suet., *Iul.*, 76,2), on relève *tensam et ferculum circensi pompa... simulacra iuxta deos*.

coronis, *exuuiis*, *simulacra*. Avant d'en terminer avec cette série, il faut encore mentionner l'hypothèse de H.S. Versnel, *Triumphus*, p. 260-1, selon laquelle tous ces mots seraient pratiquement synonymes pour désigner les *struppi* ou *capita deorum* dont Festus (p. 56 et 473 Lindsay) nous livre la définition : de jeunes rameaux façonnés en forme de couronnes qu'on posait sur les *puluinaria* pour figurer la présence des dieux. C'était là certainement un usage antique, comme le souligne Serv., *ad Aen.*, II,225 : *antiqui felicium arborum ramos... in effigies deorum formabant*, remontant sans doute au temps (regretté par Varron) où l'on n'avait pas encore statufié les dieux. Il est clair que cela ne concerne plus du tout la *pompa* dont Tert. a pu lire la description dans ses sources, ni celle qu'il a pu voir au cirque de Carthage : s'il avait eu connaissance de telles couronnes, il n'aurait pas manqué d'en parler dans le *De corona*. Aussi bien la grande couronne du magistrat-Jupiter que les fauteuils des dieux sur les *fercula* évoquent des choses «vues». Si notre interprétation est la bonne, on notera que l'énumération *simulacrorum* → *exuuiis*, qui offre d'abord l'image d'un vaste pêle-mêle, est en réalité très construite; tous les termes s'y

images, les chars, les carrosses, les voitures, les trônes, les couronnes, les attributs divins. 3 De surcroît, que de cérémonies, que de sacrifices avant, pendant, après! Que de confréries, que de sacerdoce, que de fonctions mis en

correspondent deux à deux en des chiasmes savants dont le schéma ci-dessous donnera l'idée :

1 <i>simulacrorum series</i>	= contenu	2 <i>sedibus</i>	= contenant
2 <i>imaginum agmen</i>		1 <i>armamaxis</i>	
3 <i>curribus</i>	= contenant	3 <i>coronis</i>	= contenu
4 <i>tensis</i>		4 <i>exuuiis</i>	

3 *quanta... quanta*, avec le sens de *quot*, comme très souvent chez Tert. cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 106.

sacra... sacrificia. Le premier terme, plus large que le second, englobe non seulement les objets sacrés, mais toutes les cérémonies du culte qui ne sont pas à proprement parler des sacrifices, telles que lustrations ou repas sacrés. Tert., ayant traité des objets à la phrase précédente, pense certainement aux cérémonies : cf. R. Braun, «Sacré et profane chez Tert.», dans *Hommages à R. Schilling*, Paris 1983, p. 45 ss. Plus bas, en X,2, tout le contexte désigne en *sacra* l'équivalent de *sacrificia* qui, lui, s'applique uniquement à ce qui est offert, brûlé ou immolé en l'honneur des divinités.

praecedant, *intercedant*, *succedant*. Nous ne savons pas quelle cérémonie pouvait avoir lieu au Capitole d'où partait la *pompa*. Denys d'Halicarnasse (VII,72) parle seulement des sacrifices sanglants qui la suivaient et précédaient immédiatement les jeux, probablement au *puluinar*. Mais la présence sur la *spina* d'autels allumés, sur plusieurs sarcophages à scènes de cirque, implique qu'il s'y faisait au moins des offrandes d'encens ou des libations, peut-être au moment où les *tensae* étaient placées sur la *spina* en des sortes de repositoires, comme le donne à penser un relief du Vatican (salle ronde, n° 250).

collegia, *sacerdotia*, *officia* semblent faire allusion aux trois catégories de gens qui assumaient à Rome des fonctions religieuses : particuliers, magistrats et prêtres en titre. De nombreux

15 moueantur, sciunt homines illius urbis in qua daem-
niorum conuentus conseedit. 4 Ea si minore cura per
prouincias pro minoribus uiribus administrantur, tamen
omnes ubique circenses illuc deputandi unde et petuntur;
inde inquinantur unde sumuntur. Nam et riuius tenuis ex
suo fonte et surculus modicus ex sua fronde qualitatem
originis continet. 5 Viderit ambitio siue frugalitas eius,

15 riuius : niuius A || 16 et om. e || 17 eius quod bc : eius sit A eius e

particuliers se groupaient en effet dans des collègues, corporatistes ou non, qui se chargeaient des sépultures et du culte funéraire. Mais on connaît aussi des collègues voués à des cultes publics, comme celui qui fut créé parmi les gens du quartier pour célébrer les jeux du Capitole après la victoire de Camille sur les Gaulois (Liv., V, 50,4) ou celui qu'avait institué Domitien pour célébrer les Quinquatries en l'honneur de Minerve (Suet., Dom., 4,11). A ces collègues peuvent se rattacher aussi les sodalités qui assuraient le culte des empereurs, comme les *Sodales Augustales* de Suétone, Claud., 6,3. Mais il existait aussi des collègues proprement sacerdotaux : Pontifes, Augures, Epulons, *Quindecimviri sacris faciundis*. Il est difficile de dire si ce sont ces collègues qu'a en vue Tert. quand il écrit *sacerdotia*, ou simplement les prêtres isolés comme le *rex sacrorum* et les flamines. Quant aux détenteurs des charges publiques (*officia*), Denys d'Halicarnasse les nomme à côté des prêtres (*loc. cit.*) : οἱ τε ὑπάτοι καὶ τῶν ἱερῶν οἷς ὄστων.

illius urbis : référence explicite à Rome, que Tert. en ait vu de ses yeux la *pompa* (ce qui n'est pas prouvé) ou qu'il en ait lu la description dans ses sources.

daemoniorum conuentus. Tert. applique *conuentus* à toutes sortes de rassemblements, païens ou chrétiens. Mais on est tenté d'y voir ici (comme en *Scap.*, 3,3) une allusion aux assises que tenaient les gouverneurs dans les principales villes des provinces. On trouve des métaphores du même genre dans *Apol.*, 6,8 où le Capitole est appelé *curia deorum* et 13,9 qui évoque leur «synode».

branle! Ils le savent, les habitants de la Ville où siège l'assemblée des démons. 4 Si ces apprêts sont moins soignés dans les provinces parce qu'on a moins de ressources, cependant, toujours et partout, il faut juger des jeux du cirque en se référant à leur point de départ : c'est leur provenance qui les souille. Et de fait, on retrouve dans un mince filet d'eau la nature originelle de sa source, comme dans le moindre surgeon celle du feuillage qui lui est propre. 5 Fastueuse ou réduite, peu importe : toute

4 *si minore cura per prouincias*. La mention de la capitale entraînait nécessairement une objection : entendu pour Rome, mais ailleurs? En fait, le modèle romain s'était étendu à toutes les provinces (cf. *infra*, p. 155) et *omnes ubique circenses* souligne bien que la démonstration est valable pour tous les cas.

illuc deputandi unde et petuntur. Raisonement omniprésent dans l'œuvre de Tert. : on ne peut juger d'une chose qu'en remontant à sa source (cf. notre *De cultu*, p. 80-1). Le principe en est exposé clairement dans *Praes.*, 20,7 : *omne genus ad originem suam censeatur necesse est* (cf. *Marc.*, V,1,1; *Apol.*, 9,8; 10,6 etc.).

unde petuntur... unde sumuntur : ce point de départ, c'est l'idolâtrie.

riuius tenuis... surculus modicus. Sur l'origine et l'histoire de ces images que *Prax.*, 8,5 attribue au Paraclet (*protulit enim Deus sermonem, quemadmodum etiam Paracletus docet, sicut radix fruticem et fons fluium*), cf. J. Moingt, *Théol. trinit.*, III, p. 975-982.

sur *qualitas* comme équivalent de *substantia*, cf. Braun, *DC*, p. 180 et sur son utilisation pour désigner «une propriété physique» ou la «nature... considérée dans la matérialité de la chose», J. Moingt, *Théologie trinitaire*, II, p. 397.

5 *uiderit*. Sur l'origine de ce tour qu'utilise fréquemment Tert. pour rejeter comme négligeable un problème dont la solution ne lui paraît pas essentielle, cf. Ernout-Thomas, *Syn. lat.*, Paris 1951, p. 312-3.

ambitio est associé à *gloria* (au sens de «vanité», «gloriole») dans *Cult.* I,2,4 et 9,2 et opposé à *frugalitas* dans *Nat.* II,4,15-16.

quod Deum offendit qualiscumque pompa circi. Etsi pauca simulacra circumferat, in uno idololatria est; etsi unam
 20 tensam trahat, Iouis tamen plaustrum est. Quaevis idololatria, sordide instructa uel modice, locuples et splendida est censu criminis sui.

VIII. 1 Ut et de locis secundum propositum exequar, circus Soli principaliter consecratur, cuius aedes medio

21 et Ae: sed bc.

VIII. 1 ut et: ~e || 2 aedes: aedis A

quod → *circi*. Le texte et la ponctuation adoptés ici sont ceux de b. *Quod* (approuvé par Tränkle, *loc. cit.*, p. 790) est absent de e, qui ponctue avant *deum* et après *circi*, et de A, qui le remplace par *sit* et ne ponctue qu'après *circi*. e fait apparemment de *quod* un relatif avec *eius* pour antécédent et met la ponctuation forte après *offendit*. Ce *quod* me paraît plutôt causal et *eius* employé comme *ea* au début de 4 pour désigner la *pompa*.

pauca simulacra... unam tensam: cas limites qui ne représentent évidemment pas la situation de Carthage.

plaustrum désigne ordinairement un chariot lourd destiné aux transports ou aux travaux des champs. La forme massive de la *tensa* a-t-elle inspiré le terme? Je croirais plutôt à quelque intention ironique, Jupiter étant assimilé aux fardeaux inertes que transportaient habituellement les *plaustra*. La plupart des ex. invoqués par G. Lafaye pour prouver que le *plaustrum* servait aussi au transport des personnes (dans *Dar.-Sag.*, s.v., p. 505) sont mal interprétés. Quant à la *Lex Iulia Municipalis* (CIL I, p. 120 s., n° 206, l. 62 à 66), elle en fait un terme générique.

et *splendida*: c'est le texte de Ae défendu par Tränkle, *loc. cit.* p. 792. Cast. opte pour le *sed* de bc en tant que *lectio «difficillima»* et parce qu'on trouve chez Tert. des ex. de *sed* au sens de *tamen* après *etsi*. Hoppe, *S.u.S.*, p. 108 en cite plusieurs. Mais ce choix oblige à couper après *locuples*. Or, si l'on constate que Tert. oppose ailleurs *splendidus* à *sordes* (*Res.*, 6,7) ou à *sordidus* (*Pall.*, 2,2), on est amené à opposer *sordide* à *splendida* et par conséquent,

pompe du cirque offense Dieu. Ne portât-elle alentour que quelques statues, il suffit d'une pour renfermer l'idolâtrie; ne traînât-elle qu'un seul carrosse, il n'en transporte pas moins Jupiter. Toute idolâtrie, si misérable ou parcimonieux que soit son équipement, est riche et éclatante eu égard à son origine criminelle.

VIII. 1 Pour continuer par les lieux, en suivant mon plan, le cirque est consacré principalement au Soleil dont

avec chiasme, *modice* à *locuples*. C'est le parti que prend P. de Labriolle dans son comm., p. 21.

census, comme souvent chez Tert. (cf. VIII,5), désigne l'origine; cf. J. Moingt, *Théologie trinitaire*, IV, p. 44.

8 Le cirque est consacré principalement au Soleil (1), peut-être en tant que père de Circé (d'où viendrait le nom de «cirque»), vraie prêtresse des démons qu'on y honore (2): les œufs, les dauphins, les colonnes porteuses de divinités sont assimilables à des temples (3); des autels y sont dressés en l'honneur des Cabires (4). L'obélisque rend hommage au Soleil; Cybèle préside à l'euripe (5). Consus et Murcia y ont leur sanctuaire (6): tous esprits diaboliques qui doivent faire fuir le chrétien (7). L'accès du cirque – non plus que celui des temples – ne lui sera toutefois pas interdit en dehors des cérémonies païennes (8), aucun lieu, ni public ni privé, n'étant d'ailleurs à l'abri de Satan et de ses anges (9). Ce qui souille l'homme n'est pas de vivre dans le monde, mais de participer à ses crimes; les édifices ne souillent pas par eux-mêmes, mais par l'intermédiaire de ce qui s'y fait (10) et qui relève de ceux à qui ils sont consacrés (11).

1 *circus*: plusieurs éléments, comme l'autel de Consus ou le *sacellum* de Murcia qui ne se conçoivent que dans la vallée du Grand Cirque, prouvent que l'édifice décrit ici est le *Circus Maximus* de Rome. Mais les documents figurés originaires des provinces nous montrent que presque tous les éléments s'en retrouvaient partout. Nous possédons en particulier une mosaïque de grandes dimensions (2,70 m × 2,25 m) découverte à Carthage (M. Yacoub, *Le Musée du Bardo*, Tunis 1970, p. 52, A.341) et représentant le cirque de la ville en partie de l'extérieur, en partie de l'intérieur (cf. L.A. Constans, dans *Rev. arch.*, 1916, I, p. 247-259). Malgré les dégradations, on distingue encore sur la

spatio et effigies de fastigio aedis emicat, quod non putauerunt sub tecto consecrandum quem in aperto habent.
 2 Quod spectaculum primum a Circe habent : Soli (patri suo, ut uolunt) editum affirmant; ab ea et circi appella-

4 putauerunt Ae : -rint bc || 5 quod bc : qui Ae || Circe bc : Circa Ae || 6 ut uolunt bc : om. Ae || editum : aeditum A

spina Cybèle à dos de lion, l'obélisque (ou une colonne avec statue?), le portique avec ses dauphins crachant l'eau et l'un de ces édicules à coupole qui pouvaient servir de «reposoir» pour les *tensae*.

Soli principaliter consecratur. Le symbolisme cosmique qui fait du cirque une image du monde régi par le soleil ne nous est pas connu seulement par des auteurs tardifs (Cassiodore, Isidore de Séville), mais aussi par Charax de Pergame, dont il a été montré qu'il vivait à l'époque d'Antonin le Pieux, et par plusieurs pièces de l'Anthologie Latine difficiles à dater. Selon P. Wuilleumier («Cirque et astrologie», *MEFR*, 44 (1927), p. 184-209), il remonterait à Suétone. On en décèle la trace sur quelques mosaïques, mais qui ne sont pas antérieures au III^e s.

cuius aedes medio spatio. Nous avons tenté de montrer dans *REL*, 36 (1958), p. 255 ss. que cette *aedes Solis* n'est autre que l'obélisque qui se dresse au milieu de la *spina*.

effigies de fastigio aedis emicat. Isidore, *Etym.*, XVIII,31,2, précise : *summo obelisco superpositum est quoddam auratum in modum flammae formatum quoniam sol plurimum in se caloris atque ignis habet*. Plusieurs reliefs du II^e s. montrent en effet l'obélisque surmonté soit d'une sphère soit d'une flamme.

non putauerunt sub tecto consecrandum. Vitruve (I,2,5) en est témoin : *Ioni Fulguri et Caelo et Soli et Lunae aedificia sub diuo hypaetraque constituentur*.

2 *quod spectaculum*. Tränkle (*Gnomon*, 1963, p. 793), qui répugne au *quod*, parce que la phrase précédente ne parle pas du spectacle et aux deux *habent*, soutient le *qui de Ae* et supprime *habent*. Outre que A présente pour l'ensemble du ch. bien des maladroites, le *circus* de la première ligne rend *quod spectaculum* suffisamment

brillent, au milieu de la carrière, le monument et l'effigie au sommet de ce monument; car ils n'ont pas cru devoir consacrer sous un toit celui dont ils jouissent à l'air libre.
 2 On doit le premier spectacle du cirque à Circé qui l'aurait donné en l'honneur du Soleil, son père à ce qu'on prétend. Le nom même de «cirque», tiré de son nom, en serait la

clair, et Tert. ne recule guère devant une répétition : *habent* paraît tout à fait sur le même plan que *putauerunt*, avec la même valeur indéterminée. Le *qui de Ae* peut résulter d'un alignement sur *qui non erubescunt* de 3. D'autre part, comprendre «ceux qui...» serait ouvrir la porte à une autre hypothèse que Tert. ne veut pas, en fait, envisager. Voir ci-dessous.

a Circe : la magicienne de l'Odyssée et de la légende des Argonautes, fille du Soleil, sœur d'Acètes, le gardien de la Toison d'or, et tante de Médée.

ut uolunt semble porter plutôt sur *patri* que sur *editum*. C'est un souci constant chez Tert. que de ne pas reprendre à son compte la mythologie païenne; cf. plus bas (6) : *Murciam... deam amoris uolunt* et XIII,2 : *sine, ut putant, deorum*.

spectaculum... patri suo... editum. Pour retrouver l'écho de cette croyance, il faut descendre jusqu'à Johannes Lydus (*De mens.*, I,12, p. 3, 22 Wuensch). Elle vient peut-être de ce que Circé passait pour être venue de Colchide en Italie sur le char du Soleil (cf. Soveri, p. 57 qui cite Apoll., *Argon.*, III, 309 ss.) et était experte en chevaux : dans *Aen.*, VII, 280 ss., Énée reçoit de Latinus un char attelé de chevaux «que l'artificieuse Circé obtint en accouplant furtivement sa cavale à un étalon de son père le Soleil» (trad. A. Bellessort).

editum est le terme propre quand il s'agit de «donner» des jeux.

ab ea et circi appellationem argumentantur. Plus bavard, Isidore (XVIII,28,2) nous apprend que c'est là l'opinion des Grecs et que l'étymologie latine était beaucoup plus profane : *hunc Romani dictum putant a circuitu equorum*, ce que nous savions déjà par Varron (*L.L.*, V,153) : *quod ibi circum metas fertur pompa et equi currunt*. Selon son habitude, Tert. passe soigneusement sous silence ce qui ne va pas dans le sens de sa thèse.

tionem argumentantur. Plane uenefica eis utique negotium gessit hoc nomine, quorum sacerdos erat, daemoniis et angelis scilicet. Quot igitur in habitu loci ipsius idololatrias recognoscis? 3 Singula ornamenta circi singula *templa* sunt. Oua honori Castorum adscribunt qui, illos ouo editos credendo, de cygno Ioue non erubescunt. Delphines Neptuno uomunt; columnae Seias a sementationibus, Messias a

7 uenefica *ce*: beneficia *Ab* || eis *ce*: eius *Ab* || 8 sacerdos erat daemoniis: sacerdo *////*. Demon *A* || 9 ipsius: illius *A* || 12 de: decus *A* || delphines *Ab*: -nos *ce* || 13 uomunt: uouent *c* || columnae *Ae*: -mnas *bc* || Seias *corr.* Scheiffel: Sessias *testes*

uenefica. C'est Circé, la *dea saeua potentibus herbis* de Virgile, qui avait transformé en animaux divers les compagnons d'Ulysse, cf. *Aen.*, VII, 10 ss.

hoc nomine renvoie, je crois, à *appellationem circi*: en créant les jeux du cirque, Circé a bien avancé les affaires de Satan. La preuve (*igitur*), c'est qu'il suffit d'un coup d'œil (*in habitu loci ipsius*) pour voir comme les démons sont bien implantés au cirque.

daemonis et angelis. Pour Tert. comme pour les autres Pères de l'Église, il n'y a pas de magie sans intervention des démons.

ornamenta circi vise les édicules qui s'élevaient sur la *spina*, long massif de maçonnerie qui partageait en deux le cirque et autour duquel tournaient les chars. Nous les connaissons bien tant par les textes que par les monuments figurés.

templa: pour stigmatiser l'idolâtrie qui se cache sous l'apparence innocente d'édifices utilitaires ou décoratifs, car aucun des édicules en question n'a rien d'un temple.

oua. L'*ouarium* était un portique surmonté de sept boules rappelant des œufs, auquel on accédait par une échelle visible sur de nombreux monuments. Les courses comportaient sept tours de piste et, à chaque tour, on abaissait un œuf pour que public et cochers pussent voir d'un coup d'œil où l'on en était.

honori Castorum: par allusion à l'œuf, issu des amours de Lédé

preuve. Oui vraiment, c'est bien une empoisonneuse qui, sous ce nom, a travaillé pour ceux dont elle était la prêtresse, je veux dire les démons et les anges. Combien de cultes idolâtriques reconnais-tu en effet dans le simple aspect du lieu? 3 Chaque ornement du cirque est un temple. Les œufs sont un hommage à Castor et Pollux pour des gens qui, les croyant sortis d'un œuf, ne rougissent pas d'un Jupiter-cygne. Les dauphins vomissent pour Neptune. Des colonnes supportent les Seia, déesses des

et du cygne, d'où naquirent les jumeaux qui patronnaient les arts équestres (*infra*, IX, 2).

qui n'est pas restrictif. Même si la légende offrait des variantes, tout le monde croyait à l'œuf. Il faut comprendre «en gens qui...»

non erubescunt. C'est le même verbe qui revient chaque fois que Tert. évoque l'attitude du public devant les mimes qui mettent en scène les aventures galantes ou les turpitudes des dieux (cf. *Nat.* I, 10, 45 = *Apol.*, 15, 2). Les métamorphoses de Jupiter étaient assez célèbres pour que Tert. puisse s'y référer allusivement; cf. *Nat.* II, 13, 18 et *Carn.*, 4, 7.

delphines. Les dauphins, au nombre de sept également, sur un portique analogue à celui des œufs, jouaient le même rôle dans l'autre partie de la *spina*. Soveri (p. 67) se demande s'ils ne constituaient pas un encouragement aux coureurs, leur rapidité étant proverbiale (Plin., *N.H.*, 9, 20). Ils étaient surtout l'attribut de Neptune. Or Neptune partageait avec les Dioscures la maîtrise de l'art équestre (*infra*, IX, 2).

vomunt ne fait aucun doute: plusieurs mosaïques, en particulier celles de Lyon et de Barcelone (dessins dans *Dar.-Sag.*, s.v. CIRCUS, p. 1190 et 1192) représentent les dauphins crachant l'eau dans un bassin du haut de leur portique.

Seias, Messias, Tutulinas. Trois autres textes mentionnent une suite de trois divinités agraires qui s'identifient avec les nôtres: Plin., *N.H.*, 18, 8 (*Seiamque a serendo, Segestam a segetibus... tertiam ex his nominare sub tecto religio est*); Macrobe, *Sat.*, I, 16, 8 (*apud ueteres quoque qui nominasset... Seiam, Segetiam, Tutulinam ferias*

messibus, Tutulinas a tutelis fructuum sustinent; 4 ante
 15 has tres arae trinis diis parent : Magnis, Potentibus, Valen-
 tibus. Eosdem Samothracas existimant. 5 Obelisci enor-

14 Tutulinas : Tute- e || tutelis bc : tutela Ae || ante has ce : antea Ab ||
 15 trinis : tinis A || diis : deis A || ualentibus bc : om. Ae || 16 enormitas :
 -tates Ab'

observabat); Aug., C.D., IV,8 (*sata frumenta, quamdiu sub terra essent, praepositam uoluerunt habere deam Seiam; cum nero iam... segetem facerent, deam Segetiam; frumentis nero collectis atque reconditis, ut tuto seruarentur, deam Tutulinam [Tutulinam B] praeposuerunt*). Le consensus sur le nom de la première a conduit Scheffel à corriger *Sesias* fourni par tous les témoins en *Seias*, ce qui se justifie dans la mesure où *Sesias* a pu être entraîné par *Messias*. Étant donnée l'identité de sens entre *seges* et *messis*, *Messia* ne saurait être qu'un autre nom de *Segesta/Segetia*. Pour la troisième, les variantes des manuscrits et les noms voisins de *Tutula* et *Tutunus* (Cf. Radke, *Götter Altitaliens*, p. 304-5) autorisent à garder l'orthographe de *Abc*.

Pourquoi des pluriels? Tout simplement peut-être comme nous lisons en X,9 *Apollines... et Minervas et Mercurios*. Mais il se peut aussi que les déesses aient eu plusieurs statues au cirque, chaque colonne supportant un groupe de trois, comme nous le voyons pour des Victoires sur un sarcophage de Naples (A. Ruesch, *Guida illustrata del Museo Naz. di Napoli*, Naples 1908, p. 171-2, n° 597). Nous savons par Tite-Live (XXXIX, 7,9) que Pollentia y était représentée deux fois, et J. Bayet (*Croyances et rites de la Rome antique*, Paris 1971, p. 98) n'hésite pas à parler d'un «jalonnement (magique ou cyclique) de *columnae*». Il n'est pas impossible qu'on voie *Seia* et ses compagnes portant des guirlandes ou des couronnes dénouées, sur un sarcophage du Vatican (Salle du bige, 614 c) où elles figurent toutes trois sur le rebord d'une sorte de dôme supporté par trois colonnes. Sur le relief Mattéi reproduit dans Dar.-Sag., s.v. CIRCUS, p. 1191, il me semble s'agir plutôt des Parques.

4 sur les leçons *ante has* et plus bas *Hermateles*, cf. Intr., p. 25, n. 1.

semences, les Messia, déesses des moissons, les Tutulina qui veillent sur le grain. 4 Devant ces colonnes, trois autels ont respectivement pour maîtres les dieux Grands, Puissants et Forts qu'on assimile aux dieux de Samothrace.

tres arae. Varron cité par Probus (*ad Verg. Ecl. VI,31, in fine*) mentionne ces autels : *tres arae sunt in circo medio ad columnas in quibus stant signa; in una inscriptum DIIS MAGNIS, altera DIIS POTENTIBUS, tertia DIIS TERRAE ET CAELO. In haec duo diuisus mundus. Item duo initiales unde omnia et omnes orti, et hi dii magni appellati in Samothrace*. Ce texte, joint au commentaire de L.L., V,57 ss. sur Terre et Ciel, source de toute vie, *dei magni... potes... dunatoi* «comme l'enseignent les mystères de Samothrace» et honorés par tous les peuples sous des noms divers (Saturne et Ops chez les Latins), montre assez que ces autels étaient dédiés, pour Varron, à des dieux de la fécondité universelle, en étroite relation avec les divinités dont les colonnes portaient les images.

eosdem Samothracas existimant. Qui étaient ces puissances qu'on ne désignait que par les épithètes *Magni, Potentes, Valentes*? Au dire des auteurs, les dieux les plus divers ont été honorés selon les temps et les lieux sous le nom de Cabires : entre autres les Dioscures, la triade Capitoline, Déméter, Coré, Mercure etc. Il n'est pas question d'entrer ici dans cette complexité. Notons simplement que pour Varron, comme nous l'apprend Macrobe (*Sat.*, III,4,7), Dardanus avait rapporté de Samothrace en Phrygie les Pénates qui furent ensuite apportés en Italie par Énée, tradition dont se font l'écho Denys d'Halicarnasse (I,61 et 68) et plusieurs passages du comm. de Servius à l'*Énéide* (I,378; III,148 etc.). Or Varron assimilait les Pénates et les Grands Dieux (cf. Serv., *ad Aen.*, III,12 : *Varro quidem unum esse dicit Penates et Magnos deos*), de même que Cassius Hémina que Tert. connaissait peut-être (cf. Macr., *Sat.*, III, 4,9 : *Cassius uero Hemina dicit Samothracas deos eosdemque Romanorum Penates proprie dici* θεοὺς μεγάλους, θεοὺς χρηστούς, θεοὺς δυνατούς). L'appellation de «Pénates» pouvait d'ailleurs, comme celle de «Cabires», recouvrir toutes sortes de personnalités divines (cf. G. Dumézil, *Rel. rom. arch.*, p. 348) et Servius, *Ad Aen.*, II,296 range sous ce

mitas, ut Hermateles adfirmat, Soli prostituta; scriptura eius unde et census : de Aegypto superstitio est. Frigebat daemonum concilium sine sua Matre Magna; ea itaque illic
20 praesidet euripo. 6 Consus, ut diximus, apud metas sub

17 Hermateles : Termateles b || prostituta : -tas Ab' || 18 et bc : eius et Ae || 19 ea : et A

nom Vesta et la triade Capitoline. Il n'y a peut-être pas d'incompatibilité absolue entre ce titre et les noms de Saturne et Ops cités parmi d'autres dans *L.L.*, V, 57. S'il faut enfin rattacher le nom des Pénates à celui de la «réserve alimentaire», *penus* (Radke, *op. cit.*, p. 248), et même si la garde de ces réserves ne constitue qu'une partie de leurs fonctions, on ne s'étonnerait pas de les trouver honorés au cirque conjointement à Consus et en étroite liaison avec les divinités céréalières juchées sur leurs colonnes.

5 *obelisci enormitas*. Rapporté d'Égypte par Auguste en 10 av. J.-C., cet obélisque avait selon Pline (*N.H.*, 36,71) 85 pieds $\frac{3}{4}$ de haut, sans compter le soubassement. Le *Curiosum* lui en donne 87 $\frac{1}{2}$, la *Notitia* 88 $\frac{1}{2}$ (cf. G. Lugli, *Fontes ad topographiam veteris urbis Romae pertinentes*, VIII, Rome 1962, p. 420). Il se trouve aujourd'hui à Rome, place du Peuple, et mesure, d'après les guides modernes, 24 m sans la base.

Hermateles ne nous est pas autrement connu. T.D. Barnes (*Tertullian*, Oxford 1971, p. 95, n. 4) propose de l'identifier avec Hermapion à qui Ammien Marcellin (XVII, 4, 17) emprunte la traduction grecque du texte gravé sur l'obélisque. E. Klussmann, suivi par Nöldechen (cf. *Cast.*, p. 181), pensait à un Démotélès signalé par Pline (*N.H.*, 36,79 et 84) comme ayant écrit sur les monuments d'Égypte. Mais, outre que les témoignages de Pline et d'Ammien Marcellin sont aussi isolés que celui de Tert., on ne voit pas pourquoi un Hermatélès n'aurait pas lui aussi écrit sur les obélisques.

Soli prostituta. La consécration de l'obélisque au Soleil dans son pays d'origine (PLINE, *N.H.*, 36,64) fut confirmée par Auguste (*CIL* VI,701 : *Augustus... Soli donum dedit*). Il est peu probable, comme l'affirme Cast., p. 182, que *prostituta* signifie

5 La masse énorme de l'obélisque, comme l'affirme Hermatélès, est prostituée au Soleil; l'inscription qu'il porte est de même origine que lui : la superstition vient d'Égypte. L'assemblée des démons eût gelé sans sa Grande Mère; aussi est-elle là, présidant à l'euripe. 6 Consus, comme

simplement «placé devant». Quand, dans *Nat.* II,10,24, Tert. évoque la majesté divine qui se prostitue *in quaestum*, terme propre pour le salaire des courtisanes, il emploie bien un terme de mépris. L'usage est d'ailleurs biblique. Des prophètes à l'*Apocalypse*, le culte des faux dieux est toujours présenté comme un adultère ou une prostitution. Même emploi dans *Marc.* I,9,2 où il est bien indiqué que les autels «aux dieux inconnus» relèvent de la superstition grecque ou romaine.

scriptura. Cette inscription, mentionnée par Pline (*N.H.*, 36,71) est citée tout au long dans sa traduction grecque par Ammien Marcellin (*loc. cit.*). Plusieurs des artistes qui ont représenté le cirque ont tenu à en indiquer sur l'obélisque les caractères hiéroglyphiques.

frigebat. Réminiscence ironique du proverbe cité par Térence (*Eun.*, 732) : *sine Cerere et Libero friget Venus?* «Est de glace», traduit J. Marouzeau.

sine sua Matre Magna. C'est sous la forme de la pierre noire que Cybèle fut introduite à Rome en 204 av. J.-C. On ignore à quelle date une représentation anthropomorphe a fait son entrée au cirque. La déesse n'est pas mentionnée dans la *pompa* décrite par Ovide (*Am.*, III, 2,45ss.), mais cela ne prouve rien. Pour M.J. Vermaseren (*Liber in deum*, Leyde 1976, p. 42), l'érection de cette statue remonterait à Domitien.

praesidet. A l'époque impériale, Cybèle trônait sur la *spina*, assise sur un lion, juste à côté de l'obélisque et tournée vers les *primae metae*, autant que nous en puissions juger par les monuments qui la représentent. Dans un article des *Hommages à Marcel Renard*, III, Bruxelles 1969, p. 35, M. Bieber croit pouvoir reconnaître cette Cybèle dans une statue de l'époque antonine conservée à la Villa Doria-Pamphili. Mais la déesse n'y figure pas à dos de lion.

terra delitescit Murcias. Has quoque idolum fecit :
Murciam enim deam amoris uolunt, cui in illa parte
aedem uouere. 7 Animaduerte, Christiane, quot nomina
immunda possederint circum. Aliena est tibi regio quam
25 tot diaboli spiritus occupauerunt.

21 Murcias. has e : .Murcias A .Murtias bc || 22 Murciam Ae : Murtiam
b Mortiam c || amoris c : marmoris Ab marcoris e || 23 uouere : -runt A ||
quot ce : quod Ab || 24 regio em. Büchner : religio testes

euripo. L'euripe fut d'abord un fossé rempli d'eau qui courait
autour de l'arène. Néron le supprima pour augmenter le nombre
des places (Pline, *N.H.*, 8,21). Le nom d'euripe passa alors à la
spina, comme cela résulte clairement, entre autres, des vers de
Sidoine Apollinaire (XXIII, 358 ss.) :

campus...

per quem longam humilem duplamque muro

euripus sibi machinam tetendit.

C'est bien d'elle qu'il s'agit quand Tert. évoque dans *Herm.*, 31,3
les *statuae super euripum*. Le glissement de sens s'explique du fait
que des bassins en occupaient au moins une partie. Les traces en
sont bien visibles dans les ruines du cirque de Maxence à Rome,
et ils sont figurés sur les mosaïques précitées de Lyon et de
Barcelone, de même que sur les deux mosaïques à scènes de
cirque de Piazza Armerina.

6 *Consus, ut diximus*. Cf. plus haut, V,7.

apud metas. Les bornes étant des socles apparemment creux,
surmontés de trois cônes à la façon des tombeaux étrusques (cf.
A. Piganiol, *Recherches...*, p. 8, n. 4), on a pu croire que l'autel de
Consus s'abritait sous la borne elle-même (cf. *ibid.*, p. 1, n. 3),
interprétation qui ne cadre ni avec *apud* reprenant *ad primas metas*
de V,7, ni avec *sub terra*. Denys d'Halicarnasse (II,31,2) et
Plutarque (*Rom.*, 14,3) parlent, sans plus de précision, d'un autel
souterrain et Servius dit simplement (*ad Aen.*, VIII, 636) :
templum sub circo habet.

Murcias. Les anciens se demandaient d'où venait le nom de
Murcia : des myrtes qui occupaient la vallée? des potiers qui y

nous l'avons dit, se cache sous terre près des bornes
Murciennes, qui elles-mêmes tirent ce nom d'une idole; car
on prétend que Murcia, à qui un sanctuaire a été voué dans
cette zone, est une déesse de l'amour. 7 Considère, ô
chrétien, le nombre de noms impurs qui possèdent le
cirque. Tu n'as rien à voir avec un endroit que tiennent
tant d'esprits diaboliques.

travaillaient (Varron, *L.L.*, V, 154)? d'un ancien nom de
l'Aventin (Festus, p. 135,15 Lindsay)? Tert. ne pouvait pas
l'ignorer. Mais il ne faut pas être surpris de lui voir prendre le
problème tout à l'inverse et partir du nom de la déesse pour
souligner qu'il est à l'origine de celui des bornes (*has quoque
idolum fecit*), faisant ainsi rejaillir jusque sur les bornes l'accusa-
tion d'idolâtrie.

deam amoris. Cf. Pline, *N.H.*, 15, 121 : *ara uetus fuit Veneri
Myrtae quam nunc Murciam uocant*. On comprend d'après sa note
(*Observationes*, p. 18) que Rigault a tiré *marcoris* d'Aug., *C.D.*,
IV,16.

cui in illa parte aedem. Le *sacellum Murciae* apparaît en effet,
ombragé de myrtes, au premier plan à droite sur le relief de
Foligno, et on peut l'identifier avec un édicule à double rampant
qu'on aperçoit dans la même position sur la grande mosaïque de
Piazza Armerina, du côté de la *Porta Triumphalis*, en dehors de la
spina (dessins dans G. Lugli, *Fontes...*, VIII, pl. XVII et XX). Cet
édicule devait être pris au milieu des premiers gradins, puis-
qu'une inscription (*CIL* I², p. 189) nous fait connaître un
M'. Valerius Maximus honoré d'une place *ad Murciae spectandi
caussa*.

7 *quot nomina*. Tert. emploie couramment *nomen* au sens de *numen*.
Cf. *infra*, XII,7 : *pluribus enim et asperioribus nominibus amphitheatrum
consecratur quam Capitolium*, et aussi X,10 à propos des
morts. Le texte parallèle d'Isidore (*Etym.*, XVIII, 41,3, éd.
Lindsay) porte *numina*, mais deux des manuscrits ont *nomina*.
Comme l'a montré J.C.M. Winden («*Idolum and Idololatria in
Tertullian*», *Vigiliae Christ.*, 36 (1982), p. 112), l'idole, c'est le

De locis quidem locus est retractandi ad praeueniendam quorumdam interrogationem. 8 Quid enim, inquis, si alio in tempore circum adiero, periclitabor de inquinamento? Nulla est praescriptio de locis. Nam non sola ista
30 conciliabula spectaculorum, sed etiam templa ipsa sine periculo disciplinae adire seruus Dei potest urgente causa simplici dumtaxat, quae non pertineat ad proprium eius loci negotium uel officium. 9 Ceterum et plateae et forum et

31 urgente : urgente A || 32 proprium om. A

nomen qui rend présent le *numen* et lui permet de recevoir les hommages humains.

regio. Contre l'unanimité des témoins, la correction de Büchner (p. 97) s'impose si l'on compare avec Isidore (*loc. cit.*) : *quapropter alienus tibi erit locus quem plurimi Satanae spiritus occupauerunt. Religio* n'aurait pas de sens pour clore un § sur les « lieux ».

quidem. La démonstration concernant les lieux est terminée. Les chrétiens n'ont rien à y faire : *aliena est tibi regio*. Un scrupule toutefois arrête Tert. : n'y a-t-il pas une façon innocente de pénétrer dans ces lieux? C'est pour prévenir cette question possible (*quorumdam interrogationem*) qu'il juge nécessaire d'entrer dans la casuistique et de traiter des lieux d'un autre point de vue.

de locis... locus est : le jeu de mots ne surprendra pas.

retractandi. En plusieurs passages, *retractare* implique, comme le montre le contexte, qu'on revient sur une question, qu'on y insiste. Cf. *Or.*, 20,1 : *post... apostolum nos... retractare* ou *Marc.* V, 13,1 : *breviter iam retractanda sunt quae rursus occurrunt*. C'est le cas, semble-t-il, ici.

8 *alio in tempore* : autre que celui des jeux, naturellement. Sur l'emploi de *in*, cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 31.

periclitabor de inquinamento. La question est d'importance : elle pose tout le problème de la vie du chrétien dans le monde. Si tous les lieux marqués par l'idolâtrie lui sont interdits, la vie lui est impossible et il en vient à soupirer comme Tert. en XV, 8 : *utinam ne in saeculo quidem cum illis moraremur* (cf. *infra, ad loc.*).

Il y a lieu toutefois de parler encore des lieux pour prévenir une question. 8 Car «quoi, diras-tu, si je vais au cirque en dehors des jeux, courrai-je le risque d'être souillé?» Il n'y a pas de prescription concernant les lieux : le serviteur de Dieu peut aller, sans mettre en jeu la discipline, non seulement dans ces endroits où l'on s'assemble pour les spectacles, mais même aussi dans les temples, s'il a un motif pressant, pourvu que ce motif soit sans ambiguïté et sans rapport avec l'usage ou la fonction propres du lieu. 9 D'ailleurs, les places elles-

praescriptio. Dans son comm., p. 23, P. de Labriolle explique le mot comme «fin de non-recevoir, principe qui élimine toute contestation». Mais J.-C. Fredouille (*Conversion*, p. 196 et n. 6) classe cet emploi dans le sens «jussif», ce qui est corroboré par le *sine periculo disciplinae* qui vient ensuite : sans loi, pas de faute! La discipline, c'est la règle de vie, ici comme en *Idol.*, 8,2 : *sine exorbitatione disciplinae* («sans entorse à la règle de vie»).

conciliabulum désigne le lieu où se tiennent les *concilia*. Il s'agit ici des assemblées de spectateurs, mais on songe aussi au *daemonum concilium* de 5 qui suffirait à justifier le *ista*. Il se peut aussi que, faisant écho à *inquis, ista* soit simplement le pronom de la deuxième personne : «ces assemblées dont tu parles».

templa ipsa : *Idol.*, 11,7 permet apparemment de les traverser, non sans souffler les autels allumés!

urgente causa. On aimerait voir Tert. s'expliquer sur ces urgences. La nécessité de gagner sa vie comme maçon ou artiste n'en fait en tout cas pas partie, car ces tâches sont en rapport avec le *proprium loci negotium* (cf. *Idol.*, 8,1-4).

uel officium vise surtout les sacrifices; cf. *Idol.*, 16,4 : *proprium enim idoli officium est*.

9 *ceterum...* Aveu désabusé : il est vain de vouloir se préserver de tout contact avec l'idolâtrie quand elle imprègne tous les actes de la vie civile et privée.

plateae, forum, balneae... Soveri (p. 51) songe ici au nombre des statues qui encombraient les lieux publics. Mais le propos va bien

balneae et stabula et ipsae domus nostrae sine idolis omnino
 35 non sunt : totum saeculum Satanas et angeli eius repleuerunt.
 10 Non tamen quod in saeculo sumus a Deo excidimus, sed si quid de saeculi criminibus attigerimus;
 proinde si Capitolium, si Serapeum sacrificator et adorator
 intrauero, a Deo excidam, quemadmodum circum uel
 40 theatrum spectator. Loca nos non contaminant per se,
 sed quae in locis fiunt, a quibus et ipsa loca

38 et bc : uel Ae || 40 loca ce : etsi loca b et*** A || 41 quae : quaeque b

plus loin et vise la religiosité omniprésente et multiforme qu'a si bien rendue Fustel de Coulanges dans sa *Cité antique*. Tous les *indigitamenta*, tous ces dieux du gond, du seuil, de la porte etc. quibus totius uitae officia distribuuntur (*Nat.* II, 15,7) dont Tert. se moque ailleurs allègrement, on a l'impression qu'il en ressent ici tragiquement le fardeau, comme si la lutte était trop inégale pour le chrétien : alors, à quoi bon s'interdire certains lieux, puisque partout l'on bute à chaque pas sur des divinités? C'est la même résignation dans *Idol.*, 16,4 : *quoniam ita malus circumdedit saeculum idololatria, licebit adesse in quibusdam*. Prudence s'inspirera de ce passage dans un beau morceau (*Symm.*, II, 445ss.).

totum saeculum. Cf. *Marc.* V, 17,9 : *totum saeculum mendacio diuinitatis impleuit*. L'homme lui-même n'échappe pas à cette emprise; cf. *An.*, 46,12 : *eorum spiritum qui in ipsis hominibus habitauerint uel memorias eorum affectauerint ad omnem malitiae suae scenam*.

10 *tamen*. Il reste néanmoins un recours : les dispositions intérieures.

non quod... sed si quid... : en effet, comme Tert. l'explique plus loin, en XV,8, «le monde est de Dieu, mais les choses du monde, du diable». *Idol.*, 14,5 précise l'idée : *pares anima sumus non disciplina, compossessores mundi non erroris*.

si Capitolium, si Serapeum : dans *Nat.* I, 10,22 déjà, le temple de Sérapis et le Capitole symbolisaient toute la religion païenne, cultes nationaux et cultes orientaux mêlés (cf. comm. de A. Schneider, p. 221). Carthage, comme Rome, avait son Capi-

mêmes, le forum, les bains, les auberges et même nos maisons ne sont pas absolument exempts d'idoles : c'est le monde entier que Satan et ses anges ont envahi. 10 Malgré cela, ce n'est pas le fait d'être dans le monde qui nous sépare de Dieu, mais notre participation aux crimes du monde : si j'entre au Capitole ou dans le temple de Sérapis pour sacrifier et adorer, je serai séparé de Dieu, tout comme en allant au cirque ou au théâtre en spectateur. Ce ne sont pas les lieux eux-mêmes qui nous contaminent, mais ce qui s'y fait et par quoi les lieux eux-mêmes sont contaminés, comme je l'ai soutenu : ils nous contaminent

tole et son *Serapeum* (G.G. Lapeyre - A. Pellegrin, *Carthage latine et chrétienne*, Paris 1950, p. 31-32).

sacrificator et adorator. Cf. *Idol.*, 16,4 : *ad sacerdotium et sacrificium uocatus, non ibo* (mais on pourra s'y trouver sans péché si l'on est venu pour les hommes et non pour l'idole : c'est déjà la morale des intentions!). *Sacrificator* est un néologisme; *adorator* provient du texte évangélique (cf. *Or.*, 28,2).

a Deo excidam : le pire pour un chrétien. Cf. *Apol.*, 49,6 : *malumus damnari quam a Deo excidere*.

quemadmodum... spectator, parce qu'ici le spectateur participe au rite et est venu exprès. Mais on pourra assister en spectateur même à un sacrifice si l'on est venu pour un autre motif que le sacrifice (*Idol.*, 16,5).

la leçon *et si (loca)* présentée par *b* et sans doute par *A* est soutenue par Hoppe, *Beiträge*, p. 127. L'accord de *c* et de *e* nous semble ici déterminant, mais le sens ne s'en trouve guère modifié.

non contaminant... sed quae... a quibus... contaminari : cette phrase embarrassée et pleine de retours trahirait-elle une gêne de la part de Tert. à reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre quelques lignes plus haut? Car il est clair que si les lieux souillés ne peuvent que souiller, on n'y pourra rentrer *sine periculo* à aucun moment. J'inclinerais plutôt pour un martèlement destiné à inculquer au lecteur une crainte salutaire. Cf. *infra* 11 *in fine*.

contaminari altercati sumus : de contaminatis contaminamur. **II** Propterea autem commemoramus quibus eiusmodi loca dicentur, ut eorum demonstramus esse quae
45 in his locis fiunt, quibus ipsa loca dicantur.

IX. I Nunc de artificio quo circenses exhibentur. Res equestris retro simplex de dorso agebatur et utique communis usus reus non erat. Sed cum ad ludos coactus est, transiit a *Dei munere* ad daemoniorum officia. **2** Itaque

42 de contaminatis contaminamur *om.* A || 45 his : iis A.

IX. 1 circenses : *ex* circensibus A || 2 de dorso *om.* e || 4 transiit e : transit *bc* trasiit A

altercati sumus. *Altercari* implique généralement un débat contradictoire, des arguments en sens contraires (cf. *Apol.*, 2,2; *Pud.*, 2,13; *Iei.*, 11,2) ou tout au moins une discussion dont je ne vois pas ici la trace. Tert. ferait-il allusion à quelque débat public, comme ceux que nous font connaître le début de *Iud.* ou *Idol.*, 17,2? Hoppe, *S.u.S.*, p. 50 en fait un simple équivalent de *contendere*.

de contaminatis contaminamur. Même affirmation à propos du vêtement dans *Idol.*, 18,4 : *nemo in immundis mundus uideri potest*; la tunique souillée souillera celui qui la porte. Nous sommes loin du *omnia munda mundis* de saint Paul (*Tit.*, 1, 15).

II *quibus eiusmodi loca dicentur* rappelle le plan annoncé en IV,4 : *tum loca quibus praesidibus dicentur.*

propterea... ut demonstramus souligne que la partie « morale » du ch. n'est pas un excursus mais fait partie du plan, constitue en réalité le but de la démonstration.

Dans l'enchevêtrement de *quae*, de *quibus*, de *loca*, de *locis* qui caractérise les deux dernières phrases, il faut beaucoup d'attention pour comprendre encore que les lieux ne sont contaminés qu'au moment des jeux. Tout est fait pour que, comme le dit *Idol.*, 24,1, *inter hos scopulos et sinus, inter haec uada et freta*, la navigation ne soit sûre que si elle est toujours *attonita* et que, faute de pouvoir s'y reconnaître, on s'abstienne totalement.

parce qu'ils sont contaminés. **II** Et si je rappelle à qui ces lieux sont consacrés, c'est pour prouver que ce qui se fait dans ces lieux relève de ceux à qui les lieux eux-mêmes sont consacrés.

IX. I Parlons maintenant de la technique mise en œuvre dans les courses du cirque. Autrefois, on montait simplement à dos de cheval, et cet usage absolument commun n'était pas coupable. Mais quand il dut se plier aux jeux, ce don de Dieu devint service des démons.

9 La technique du cirque repose sur l'art équestre qui n'est devenu coupable qu'au service des jeux (1). On le rapporte aux Dioscures, les dieux des chevaux étant Mercure et Neptune (2). Les attelages sont consacrés à la Lune et au Soleil; le premier conducteur de quadriges fut le démon Erichthonius (3); l'inventeur du char le dédia à Junon, et l'introduction du quadriges à Rome est due au dieu Romulus-Quirinus (4). Les couleurs des factions elles-mêmes proclament le culte des éléments du monde (5), idolâtrique et condamné par Dieu comme les autres (6).

I *de artificio.* Il ne faut pas s'attendre ici à une étude de la technique pour elle-même, mais seulement comme l'annonçait IV,4, de ses rapports avec les dieux « fondateurs » ou « patrons » : *quibus auctoribus deputentur.* Cette étude se déroule en quatre temps : le cheval seul, le cheval attelé, le char, les cochers et leurs couleurs.

retro : employé couramment par Tert. au sens de *antea*; cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 113.

simplex, comme souvent *simplicitas*, suppose l'absence d'artifices et la conformité à la nature.

coactus est : la contrainte, elle, implique un état non-naturel.

a Dei munere ad daemoniorum officia. En XII, 1, Tert. s'efforcera d'expliquer comme des synonymes *officium* et *munus* au sens de « combat de gladiateur ». Ici, les mots s'opposent car *munus* a simplement le sens de « don », le cheval faisant partie de tout ce dont Dieu a équipé la terre (*munire, instruere*) au service de l'homme : cf. II, 1.

5 Castori et Polluci *deputatur* haec species, quibus equos a Mercurio distributos *Stesichorus* docet. Sed et Neptunus equestris est quem Graeci ἑκπιον appellant. 3 *De iugo uero quadrigas Soli, bigas Lunae* sanxerunt. Sed et

10 Primus Erichthonius *currus* et quattuor ausus Iungere equos rapidusque rotis *insistere* uictor. Erichthonius, Mineruae et Vulcani filius, et *quidem de*

5 equos : aequos A || 7 de iugo uero *om. e* de iugo - soli *omissis uidetur* A || 9 ausus iungere equos [aequos A] Ae : equos ausus iungere *bc* || 10 rapidus : -dis *e* || 11 Vulcani : uulgani A

2 *Castori et Polluci*. Quoique Pollux soit souvent célébré comme lutteur (cf. *infra*, XI, 4), les deux frères étaient surtout dompteurs de chevaux (Virg., *Georg.*, III, 89) et «cavaliers aux rapides montures» (*Hymne aux Dioscures*, I, 18). On connaît l'épisode de leur présence miraculeuse au lac Régille et de leurs chevaux abreuvés aussitôt après à la Fontaine de Juturne : Den. Hal., VI, 13 (le même épisode est rapporté à la victoire sur Persée par Val. Max. I, 8, 1 et Flor., *Epit.*, I, 28, 14). On les représentait généralement tenant un coursier par la bride : ainsi des deux statues colossales de la place du Capitole qui se trouvaient peut-être à l'entrée du *Circus Flaminius* (encore qu'une note de Van Ooteghem (*Pompée le Grand*, Namur 1954, p. 404, n. 4) indique que, selon Lugli, elles viendraient du théâtre de Pompée).

haec species, par opp. à *de iugo* qui suivra. Cf. *Anth. Lat.*, I, 197, 18 : *Castoribus simpli rite dicantur equi*. Den. Hal., VII, 73, fait état de courses de chevaux non-attelés, à côté des courses de biges et de quadriges. Nous savons aussi par Cass., *Var.*, III, 51, 6, que la sortie des chars était annoncée par des *desultores* dont l'art glorifiait les Jumeaux (Hygin, *Fab.*, 80).

equos a Mercurio → *docet*. Le hasard nous a conservé le fragment de Stésichore (1 Bergk) qui livre les noms des chevaux qu'Hermès et Héra auraient donnés aux Dioscures pour les jeux funèbres de Pélidas.

sed et Neptunus equestris est : allusion peut-être à un autre aspect

2 Aussi rapporte-t-on cette façon de monter à Castor et Pollux qui auraient reçu leurs chevaux de Mercure, selon Stésichore. Mais Neptune, lui aussi, est un dieu cavalier : les Grecs l'appellent ἑκπιος. 3 Pour ce qui est de l'attelage, on a consacré les quadriges au Soleil et les biges à la Lune. Mais «Erichthonius, le premier, eut l'audace d'atteler au char quatre chevaux et de se dresser, vainqueur, en pleine vitesse, sur des roues». Cet Erichthonius, fils de Minerve et de Vulcain, fruit du moins de sa semence

de la légende dont se fait l'écho deut.-Servius, *ad Georg.*, III, 89, citant les noms de Xanthus et Cyllarus *equos quos Neptunus Iunoni dono dedit, illa Castori et Polluci, ut poetae graeculi fabulantur*.

quem Graeci ἑκπιον appellant : parce que, rivalisant avec Minerve pour offrir à l'homme le don le plus utile, il avait fait jaillir du sol un cheval (Serv., *ad Georg.*, I, 12). C'est lui seul que Salvien (*Gub. Dei*, VI, 60) nomme comme patron du cirque : *colitur namque et honoratur... Neptunus in circis*. Sur ce Neptune équestre confondu avec Consus, cf. *supra*, V, 5.

3 *quadrigas Soli, bigas Lunae* : vraie vulgate qui s'exprime partout dans les textes et les monuments figurés où le char du Soleil est toujours un quadriges, celui de la Lune toujours un bige. La pièce de l'*Anth. Lat.* déjà citée affirme (17) : *Lunae biga datur semper Solique quadriga*. Cassiodore (*Var.*, III, 51, 6) mentionne aussi ensemble ces deux chars : *biga quasi Lunae, quadriga Solis imitatione reperta est*. Comme l'explique longuement Cast. (p. 197-200), il est tout à fait arbitraire de tirer d'Isid., *Etym.*, XVIII, 36, 1, dont le texte ne suit que de très loin celui de Tert., la mention d'autres attelages, comme l'ont fait divers éditeurs (Kluss., Reiff.-Wiss., Boul., Marra) : le texte de *bc* est bon et se suffit. C'est aussi l'opinion de Büchner, p. 100.

Erichthonius : roi mythique d'Athènes qui aurait institué les courses des Panathénées. Les deux vers cités sont empruntés à Virgile, *Georg.*, III, 113-4, et si l'on en croit le deut.-Servius (*ad loc.*), le renseignement viendrait de Varron : *Varro in libro qui Admirabilium inscribitur, Erichthonium ait primum quattuor iunxisse*

caduca in terram libidine, portentum est daemonicum, immo *diabolus* ipse, non coluber. 4 Si uero Trochilus Argiuis auctor est currus, primae Iunoni id opus suum
15 dedicauit. Si Romae Romulus quadrigam primus ostendit, puto et ipse inter *idola* conscriptus est, si idem est Quirinus.

12 caduca : ***ta A || 13 Trochilus e : Acrophilus e ut Acrophilus b ut Prophylyus Ab' || 14 primae : patriae e || suum : sum A || 16 est¹ om. c

equos ludis qui Panathenaea appellantur. (cf. Pline, *N.H.*, 7, 202). On ne s'étonne pas que Tert. ait retenu ces vers si fortement expressifs dont les retours de sonorités rendent sensible le roulement du char et où la disposition même des adjectifs suffit à suggérer l'audace et la fierté de l'aurige.

de caduca in terram libidine : la déesse s'étant en effet soustraite au désir de Vulcain, c'est la terre qui fut fécondée accidentellement à sa place (Hygin, *Fab.*, 166; Serv., *ad loc.*).

libidine : *effectum libidinis*, dit plus clairement Servius. Même emploi dans *Res.*, 61, 3 : *forata sunt inferna in uiro et in femina, nimirum qua libidines fluitent.*

portentum : un monstre, puisqu'il avait le bas du corps en forme de serpent (*inferiorem partem draconis*, dit Hygin, *loc. cit.*; *draconteis pedibus*, lit-on dans Servius).

diabolus : on sait que le Tentateur prit la forme d'un serpent pour apparaître à Ève, et c'est précisément *coluber* qu'emploie Tert. pour le désigner dans *Marc.*, II, 7, 3 : *dum ipsum circumscriptorem colubrum a congressu feminae arceat.*

coluber. Tert. ne semble guère faire de différence entre *serpens*, *coluber* et *draco* : cf. *Marc.*, IV, 24, 10 où les trois termes désignent les *spiritalia malitiae*. Je ne crois pas comme Cast. (p. 203) que le mot soit une allusion aux versions de la légende qui assimilent totalement Erichthonius à un serpent. Comment Tert. eût-il pu alors en faire un conducteur de char?

4 *Trochilus*. Le nom correct (une fois n'est pas coutume) est restitué par Pamelius d'après Pausanias et divers mythographes. Isidore, qui attribue à Erichthonius l'offrande du char à Junon

tombée à terre, est un monstre démoniaque, mieux : le diable en personne et non un serpent. 4 Quant au char, si l'Argien Trochilus en est l'inventeur, c'est à Junon qu'il dédia la primeur de son œuvre. Et si, à Rome, c'est Romulus qui, le premier, produisit un quadrigé, lui-même, j'imagine, a été enrôlé parmi les idoles, s'il se confond avec Quirinus.

(*Etym.*, XVIII, 34, 2), n'en fait pas mention. Rigault, lui, ne dit pas s'il a emprunté le nom à Pamelius ou s'il dispose d'une autre source.

Argiuis. Tert. semble n'avoir trouvé à cet « argien » — qu'une scolie au v. 161 d'Aratos dit pourtant fils d'une prêtresse — ni père ni mère d'origine suspecte. Mais la dédicace du char à Junon (Héra était d'Argos, comme lui) arrange tout. Nos sources, dont on trouvera le détail dans Soveri, p. 92-3 et Büchner, p. 102, sont peu claires sur ce point.

primae. On comprend mal la répugnance de Cast. (p. 205) à garder le texte des témoins au profit d'un adv. *prime* dont ce serait le seul ex. chez Tert., alors qu'il est si simple de comprendre : « à Junon la première », sans que cela implique nécessairement une seconde ou une troisième Junon!

si Romae : après les exemples grecs, un exemple latin, mais suffisant à lui seul, puisqu'il s'agit d'un dieu en personne.

quadrigam primus ostendit : à l'occasion des jeux qui permirent d'enlever les Sabines (*supra*, V, 5). Même tradition dans Cass., *Var.*, III, 51, 3.

puto... si idem est Quirinus : toujours le souci chez Tert. de ne pas reprendre à son compte les fables mythologiques. Mais le *puto*, comme souvent, est chargé d'ironie : il signifie en réalité « j'en suis sûr », équivalant à une sorte de « n'est-ce pas ».

conscriptus est : image amusante du « recrutement » des dieux, mais qui prépare aussi ce qui sera dit en XIII, 3 des dieux qui ne sont que d'anciens mortels.

Quirinus. Cf. Pline, *N.H.*, 15, 120 : *inter antiquissima namque delubra habetur Quirini, hoc est ipsius Romuli*. La première mention

5 Talibus auctoribus quadrigae productae merito et aurigas coloribus idololatriae uestierunt. Et ab initio quidem duo soli fuerunt, albus et russeus. *Albus hiemi* ob niues
 20 candidas, russeus aestati ob solis ruborem uoti erant. Sed postea tam uoluptate quam superstitione prouecta, *russeum* alii Marti, alii album Zephyris consecrauerunt, prasinum uero Terrae matri uel uerno, uenetum Caelo et Mari uel

18 aurigas : -gis c || idololatriae Ae : -triam bc || Et ab initio quidem Cast. : et ab initio c nam initio equi b nam equi [aequi A] initio Ae || 19 russeus : roseus b || 20 russeus : roseus b || sed : et A || 21 russeum : roseum b || 22 Marti : mati A || 23 uerno : uero A || uenetum - autumno om. A.

de cette assimilation se trouve dans Cic., *Rep.*, II, 20, mais elle remonte sans doute au temps d'Ennius (Radke, *Götter Altitaliens*, p. 270).

5 coloribus idololatriae : celles des factions du cirque. Cette idolâtrie est présentée ici sous deux aspects : d'abord un culte des saisons que vient ensuite doubler un culte des éléments.

et ab initio quidem : heureuse correction de Cast. (p. 208-9), equi duo livré par Aeb n'étant guère cohérent avec quadrigae.

duo soli. D'où Tert. tient-il ce renseignement que reproduit Isidore (*Etym.*, XVIII, 33, 2), mais en citant les bleus et les verts, et qui n'apparaît pas dans Cassiodore? Nous ignorons à partir de quelle époque il y eut quatre factions (cf. L. Friedländer, *Darstellungen...*, II, p. 34). L'expression d'Ovide (*Am.*, III, 2, 78) *euolat admissis discolor agmen equis* n'implique pas qu'il n'y en eût alors que deux, bien que le poète ne fasse aucune allusion aux différentes couleurs. Une inscription citant les bleus pourrait dater d'Auguste, mais la première mention des verts se trouve dans Suétone, *Cal.*, 55, 7 (cf. Dar.-Sag., s.v. CIRCUS, p. 1199). Pour des raisons symboliques, Malalas fait remonter les quatre factions à Romulus. Sur toute la question, cf. Carmela Mandolfo, «Teatro e spettacoli nell'*Historia Augusta*», *Siculorum Gymnasium*, NS a XXXIII, n. 2 (juillet-déc. 1980), p. 633 ss. En tout cas, à l'époque de Tert., les quatre factions étaient bien vivantes à Carthage, comme l'attestent nombre de mosaïques, et il ne

5 Il était juste d'habiller aussi aux couleurs de l'idolâtrie les conducteurs d'un quadriga dû à de tels auteurs. En vérité, il n'y eut au début que deux couleurs, le blanc et le rouge, le blanc voué à l'hiver en raison des neiges éclatantes, le rouge à l'été pour le rougeolement du soleil. Mais ensuite, avec les progrès conjugués du plaisir et de la superstition, le rouge fut consacré par certains à Mars, le blanc par d'autres aux Zéphirs, tandis que le vert l'était à la Terre Mère ou au printemps et le bleu au Ciel et à la Mer

semble pas qu'elles se soient groupées deux à deux comme ce fut le cas à Rome au second siècle : blancs et verts contre rouges et bleus (*ibid.*, et J. Carcopino, *Vie quot. à Rome*, Paris 1939, p. 250).

albus et russeus. Commentant cette opposition primitive du blanc et du rouge, A. Piganiol, *Recherches...*, p. 141, n. 2, parle de «combats rituels entre l'Hiver et l'Été», mais pour G. Dumézil, (*Idées romaines*, p. 218-223 = *Rituels indo-européens à Rome*, p. 52-56), l'affirmation de Tert. «ne repose sur aucune réalité romaine identifiable, mais seulement sur une construction symbolique» : blancheur de la neige, rougeur du soleil (p. 222).

hiemi, aestati et plus loin *uerno, autumnno*. Cette correspondance entre les quatre couleurs et les quatre saisons est l'une des plus constantes chez les auteurs qui ont mis en valeur le symbolisme du cirque, encore que la répartition couleurs/saisons ne soit pas la même partout; cf. Cass., *Var.*, III, 51, 5 : *colores autem in uicem temporum quadrigaria diuisione funduntur : prasinus uirenti uerno, uenetus nubilae hiemi, russeus aestati flammae, albus pruinoso autumnno dicatus est*. Une mosaïque trouvée à Carthage et datable du IV^e s. (M. Yacoub, *Musée du Bardo*, p. 98, n° 2403) montre quatre chevaux enrubannés aux couleurs des factions qui broutent respectivement les végétaux des quatre saisons.

Marti, Zephyris, Terrae matri, Caelo et Mari. De cette énumération, Tert. va conclure dans la phrase suivante à un culte des éléments, dont le symbolisme n'est pas moins attesté chez les auteurs tardifs que celui des saisons. La pièce déjà citée de l'*Anth.* Lat. le mentionne (I, 197, 5) : *tempora cornipedes referunt, elementa*

autumno. 6 Cum autem omnis species idololatriæ dam-
 25 nata sit a Deo, utique etiam illa damnatur, quæ elementis
mundialibus profanatur.

X. 1 *Transeamus ad scaenicæ res, quarum et originem*

colores. Mais Cassiodore n'en parle pas, et l'on peut se demander si le propos de Tert. concerne vraiment les quatre éléments traditionnels. On peut certes reconnaître le feu sous *russens* et l'air sous les Zéphyrus. Mais il y a quelque incohérence à renouveler la mention de l'air avec *Cælo* et à mettre sous la même rubrique ciel et mer, dont le rapprochement n'est évidemment dû qu'à l'évocation d'une même couleur. La mention de Mars et la comparaison avec Joh. Lydus, *De mens.*, I, 12, incitent G. Dumézil à retrouver plutôt ici la trace d'un état primitif qui eût comporté trois factions, correspondant aux trois tribus, avec chacune pour «patron» le dieu qui lui était propre : Mars pour les rouges, Jupiter pour les blancs (les Zéphyrus ne seraient qu'une variante de *Dius*, symbolisant le ciel, dont le flamme de Jupiter tire son nom) et une divinité de troisième fonction pour les verts (Flora, Vénus ou, comme ici, *Terra mater*). La quatrième faction, celle des bleus, apparue avec le passage à un système topographique de quatre tribus, n'aurait été qu'un dédoublement des verts (*Idées romaines*, p. 221-2).

6 *elementis mundialibus*. Sans doute une réminiscence de l'expression *elementa mundi* qui se trouve plusieurs fois chez saint Paul (*Gal.*, 4, 3 et *Col.*, 2, 8 et 20) dans des passages qui opposent la foi à l'observance superstitieuse de la loi et que Tert. commente en *Marc.*, V, 4, 5 avec les mêmes mots : *per mundialium elementorum derogationem*. Pour le chanoine Osty, ces «éléments du monde» sont «les corps célestes dont les mouvements réglaient le cours des temps et fixaient la date des fêtes de la religion juive» (*Épîtres de saint Paul*, Paris 1973, p. 221). De fait, dans *Marc.*, V, 4, 2, Tert. énumère *signa temporum... soles et lunas et sidera et stellas* dont il vient de dire qu'on risque de les prendre pour Dieu quand on n'a pas reçu la plénitude de la révélation (1 : *non elementis subiectus est mundi, quæ pro deo suscipit?*). Plutôt donc que les quatre éléments, que les auteurs tardifs ont fait correspondre si étroite-

ou à l'automne. 6 Or, quand Dieu condamne toute espèce d'idolâtrie, il condamne évidemment aussi le culte impie rendu aux éléments du monde.

X. 1 Passons aux représentations théâtrales. Nous

ment aux couleurs des factions, Tert. vise ici, semble-t-il, l'ensemble de la symbolique cosmique du cirque (cf. *Idol.*, 4, 2 : *omnia elementa, omnem mundi censum...*). Les éléments du monde sont, bien sûr, la terre, le ciel et la mer, mais aussi les saisons, les différents astres, la lune et le soleil auxquels sont consacrés les attelages : la phrase ne conclut pas seulement sur les mots qui précèdent, mais sur la totalité du chapitre.

mundialis, créé par Tert., est employé pour désigner ce qui fait partie de la nature du monde, ce qui constitue l'univers. Cf. *Nat.* II, 4, 10 : *Zeno quoque materiam mundialem a deo separat* ou *Prax.*, 12, 5 : *per illum mundialis quoque lux*.

etiam illa damnatur quæ... profanatur : sur l'idée de souillure inhérente au verbe *profanare* chez Tert., cf. R. Braun, dans *Hommages à R. Schilling*, Paris 1983, p. 51. L'adoration des éléments du monde constitue une variété particulière d'idolâtrie dans la mesure où elle ne s'adresse pas à des démons, comme le culte des dieux ou des morts, mais à des choses bonnes et créées par Dieu, qu'on adore pour elles-mêmes sans remonter jusqu'à leur créateur.

10 Solidaire des jeux du cirque par son origine, ses titres et son organisation (1), le théâtre en partage le cérémonial (2). Le lieu même n'est autre qu'un sanctuaire de Vénus (3) depuis que, pour tourner les édits des censeurs (4), Pompée l'a présenté comme une annexe du temple de la déesse (5), s'aidant de la religion pour échapper aux lois. Or Vénus et Liber sont liés (6), d'où le nom de *Liberalia* donné à certains jeux scéniques (7). La technique des acteurs se ressent de ce double patronage (8), tandis que la partie musicale et littéraire se réclame de divinités dont les noms suffisent à la faire honnir (9). Car ces prétendues divinités ne sont autres que des démons (10) qui, recueillant l'hommage des jeux, souillent d'idolâtrie même les procédés artistiques (11). Ce sont eux qui, pour perdre l'homme et se faire honorer, ont inventé les spectacles et leurs techniques (12). Qui d'autre l'aurait fait que les bénéficiaires? et quel meilleur canal que les faux dieux? (13).

communem et titulos pares, secundum ipsam ab initio ludorum appellationem, et administrationem coniunctam cum re equestri iam ostendimus : 2 apparatus etiam ex ea parte consortes, quae ad scaenam spectat; nam a templis et aris et illa infelicitate turis et sanguinis inter tibias et tubas itur,

X. 3 et administrationem omisisse videtur A || 5 quae bc : qua Ae || spectat c : -tant b om. Ae || 5 nam ce : om. Ab || 6 turis Ae : thuris bc

1 *originem... titulos.* Si Tert. passe si vite sur les origines et les titres, est-ce comme le dit Büchner, p. 60, parce qu'il n'a rien à mettre sous ces rubriques qui se rattache directement à l'idolâtrie, tandis que le thème du théâtre-temple lui fournissait ample matière? Je ne le pense pas. La question des origines et des titres a été traitée pour tous les types de jeux dans les ch. V et VI, et il est naturel que Tert. se contente d'y renvoyer en passant rapidement, comme il le fera en XI, 1 pour les jeux athlétiques.

ludorum appellationem rappelle le *enuntiationem* de V, 2, et il ne me paraît pas aussi évident qu'à Cast., p. 216, que *ludorum* doit dépendre de *initio*.

administrationem coniunctam cum re equestri nous reporte à VII, 1-2 qui fait allusion aux *apparatus* communs et en particulier à une *pompa* commune à tous les jeux, mais plus développée dans ceux du cirque. Ces derniers sont sans doute désignés dans leur ensemble par l'expression *res equestris* qui renvoie à IX, 1 où l'examen de cette technique ouvre l'ensemble du ch. sur les *artes circi*.

administratio, qui vise déjà *apparatus*, ne concerne pas l'«administration» des jeux. Cf. Cic., *Att.*, XV, 18, 2 où, malgré le rapprochement avec *ludorum curam*, le terme ne désigne en rien les devoirs de la curatèle des jeux.

cum re equestri fait corps, grammaticalement, avec *coniunctam*, mais il est clair que, pour le sens, il complète aussi *communes* et *pares*.

2 *apparatus.* La description des *apparatus* du cirque au ch. VII suggère un déploiement riche et coloré qu'on chercherait en vain ici, et nous n'avons connaissance de processions chatoyantes

avons déjà montré qu'elles étaient solidaires des calvacades du cirque par une origine commune, des titres semblables (en raison même de leur appellation originelle de «jeux») et une mise en œuvre connexe : 2 elles en partagent aussi le cérémonial en ce qui regarde la scène. Car on part pour s'y rendre des temples et des autels, de la malédiction du sang

comparables à celle de la *pompa circensis* que pour les Dionysies d'Athènes, que Tert. évoquera au § 7 (cf. *infra*, p. 189 s.). Pour le domaine latin, nous savons seulement par Den. Hal., II, 71, 3, que la *pompa theatralis* s'ouvrirait, comme celle du cirque, par une danse armée des jeunes gens. Le cortège lui-même comprenait au moins une partie des acteurs, comme le montre la description d'Apulée, *Met.*, X, 29, 3 : *ad conseptum caeae prosequente populo pompatico fauore deducor*, et peut-être l'expression *ad conseptum caeae* signifie-t-elle que cette *pompa* faisait le tour de l'*orchestra*. Il se peut que l'essentiel en ait été constitué par les victimes et les prêtres nécessaires au sacrifice qui devait précéder les représentations. Ceci expliquerait le parti pris par Tert. de présenter ce cortège, non comme un cortège de fête, mais comme un cortège de mort.

ex ea parte. Löfstedt (*Zur Sprache Tert.*, p. 102) veut donner à *pars* le sens de *causa* et rapproche *Cor.*, 12, 2 : *ex ea parte... qua [quae A] pelicis dolor est* et *Res.*, 16, 5 : *innocens caro ex ea parte qua non reputabuntur illi operae malae*. Mais, outre que dans ces textes l'équivalence *pars* | *causa* ne s'impose pas (cf. pour *Cor.* comm. de J. Fontaine, p. 148), on ne peut faire abstraction du *spectat* [-tant b] de b et c. Le saut de *scaenam* à *nam* s'explique en effet aisément et on notera de plus que e, qui conserve *nam*, n'est pas ici entièrement solidaire de A.

a *templis et aris.* Cf. VII, 3 : *quanta sacrificia praecedant*. Den. Hal. (II, 19, 4) fait état de sacrifices accompagnant les jeux Mégalésiens.

infelicitate. Plus bas, en XVI, 5, le mot désignera simplement la «malchance», «l'échec». Le contexte oblige ici à lui donner la valeur inverse du sens religieux de *felix* : «de bon augure». Mais avec ce mot, Tert. met aussi déjà en place l'atmosphère malsaine

duobus inquinatissimis arbitris funerum et sacrorum, dissignatore et haruspice. 3 Ita cum de originibus ludorum ad circenses transiimus, inde nunc ad scaenicos ludos dirigimus.

7 dissignatore : design- e || 8 de originibus ludorum om. A || 9 transiimus *Iun.* : transimus *testes* || dirigimus : -gemus A

de cortège funéraire qu'il veut donner à la *pompa* des jeux. L'assimilation était sans doute possible, puisque H.S. Versnell (*Triumphus*, p. 117 ss.) souligne les analogies entre le cortège triomphal et la *pompa funebris*.

tus et sanguis : les deux éléments principaux du sacrifice. Cf. *Apol.*, 30, 6 qui oppose au sacrifice spirituel de la prière *granaturis... meri guttas... sanguinem reprobi bouis mori optantis*.

Les *tubae* étaient présentes dans les jeux à côté des *tibiae*. Cf. Pline, *Ep.*, II, 7 : *qui... numquam castra uiderunt, numquam denique tubarum sonum nisi in spectaculis audierunt*. Mais elles accompagnaient aussi les enterrements (*Cor.*, II, 3) et pas seulement militaires : le Novius d'Horace (*Sat.*, I, 6, 44) a l'organe assez puissant pour dominer les *cornua* et *tubas* de trois enterrements (cf. *Ov.*, *Am.*, II, 6, 6).

duobus inquinatissimis... Pour la forme, on peut se demander s'il n'y aurait pas une réminiscence du Néron de Suétone (6, 5) : *sub duobus paedagogis, saltatore atque tonsore*. Pour le sens, pourquoi *inquinatissimis*? S'agissant d'une *pompa* festive, on pourrait s'attendre à ce que le *dissignator* qui la conduit soit le personnage préposé aux jeux publics dont E. Cuq (*Dar.-Sag.*, s.v. FUNUS, p. 1401) nous dit que sous Septime-Sévère il occupait un poste envié, relevant de la nomination de l'empereur. Mais *funerum* ne laisse aucun doute : il s'agit de l'ordonnateur des pompes funèbres qui, non seulement n'avait pas bonne presse (cf. *Cic.*, *Att.*, IV, 3, 2 où le terme est évidemment préjoratif), mais était « souillé » quotidiennement par le contact des cadavres, ce qui le rendait inapte aux fonctions municipales (*CIL* I, p. 206, l. 94). L'haruspice, généralement tenu pour un charlatan, n'était pas mieux considéré. Le début de *Fam.*, VI, 18 laisse voir le

et de l'encens, parmi flûtistes et trompettistes, avec les deux maîtres ignobles des funérailles et des sacrifices, l'ordonnateur et l'haruspice. 3 Ainsi, l'origine des jeux nous ayant amenés aux courses du cirque, le cirque nous conduit à présent aux jeux scéniques.

mépris de Cicéron pour le métier. Dans *Apol.*, 43, 1, Tert. met l'haruspice au rang des souteneurs, des assassins, des empoisonneurs et autres astrologues. De plus, celui-ci faisait partie des sacrificateurs auxquels Tert. reproche dans *Apol.*, 30, 6 leur conscience souillée : *post omnia inquinamenta etiam conscientiam spurcam... hostiae probantur penes uos a nitiosissimis sacerdotibus*. Mais c'est *Apol.*, 13, 7 qui fournit la clé en assimilant l'haruspice à l'embaumeur : *quo differt... ab haruspice pollinctor? Nam et haruspex mortuis apparet*.

En jouant ainsi sur le double sens de *dissignator*, en faisant de l'haruspice un disséqueur de cadavres, Tert. espérait sans doute provoquer chez ses lecteurs une répulsion et un dégoût qu'ils n'éprouvaient pas d'eux-mêmes devant l'entraînement des musiques et la magnificence des costumes. Il restait en tout cas dans la droite ligne de ce qu'il affirmait en VI, 4 : *proinde mortuis suis ut diis faciunt* (cf. *Apol.*, 13, 7 : *quid omnino ad honorandos eos (= deos) facitis, quod non etiam mortuis uestris conferatis?* et sur quoi il reviendra à la fin même du ch. et dans les suivants.

C. Schäublin («Bermerkungen zu Tertullian, De spectaculis», *Wiener Studien*, 94, 1981, p. 206-7) s'interroge sur la construction de cette fin de phrase en laquelle il verrait volontiers une sorte d'ablatif absolu. Mais on trouve de ces abl. d'accompagnement librement construits déjà chez Cic. Cf., par ex. *Q.fr.*, II, 1, 3 : *tamquam reum accusavi multis... admurmurationibus cuncti senatus*.

On notera le rythme donné à toute la phrase par le retour des dentales et les homéotéleutes.

3 *cum* est ici causal : « puisque ». C'est en VII, 2 que Tert. a opéré ce passage de l'étude des origines à celle des jeux du cirque.

dirigimus, au sens de « diriger l'exposé » comme en *Iei.*, II, 1. Le présent est impliqué par *nunc*.

A loci uitio theatrum proprie sacrarium Veneris est. Hoc denique modo id genus operis in saeculo euasit. 4 Nam saepe censores nascentia cum maxime theatra destruebant moribus consulentes, quorum scilicet periculum ingens de
 15 lasciuia prouidebant, ut iam hinc ethnicis in testimonium cedat sententia ipsorum nobiscum faciens et nobis in exaggerationem disciplinae etiam humanae praerogatiua.

11 uitio : initio e || proprie om. A || 13 nascentia Ae : renascentia bc || 14 quorum : eorum A || ingens om. A || 15 hinc : hic A

a loci uitio : Tert. suit scrupuleusement son plan. Les «lieux» viennent à leur place après origines, titres et apparatus. C'est pourquoi il me paraît préférable – comme à la plupart des éditeurs – de placer l'expression en tête de phrase, comme un titre, dans la même position que apparatus etiam en 2. b et c la rattachent à la phrase précédente. A, plus perplexe, met un point avant et après. Oehler et Matra se rallient assez inexplicablement à l'initio de e.

sacrarium Veneris. Cf. Salvien (Gub. Dei, VI, 60) : colitur namque et honoratur... Venus in theatris.

Sur la valeur de denique, cf. supra, II, 3.

in saeculo euasit est intéressant à comparer avec Apol., 5, 2 à propos du nomen Christianum : in saeculum intrauit. Il ne s'agit pas ici d'un mouvement vers, mais d'un surgissement et d'une implantation solide sur place.

4 saepe... destruebant n'est pas, comme on pourrait le croire, une exagération. Vitruve parle en effet des «nombreux théâtres» (en bois) qu'on construisait «chaque année» à Rome (V, 5, 7). On mettait en adjudication le montage et le démontage de ces édifices provisoires (cf. B.-A. Taladoire, Essai sur le comique de Plaute, Monaco 1956, p. 23 et n. 106, p. 178), opérations si coûteuses qu'on pouvait présenter comme une mesure d'économie la construction d'un théâtre permanent (Tac., Ann., XIV, 21, 3 : sed et consultum parsimoniae quod perpetua sedes theatro locata sit potiusquam immenso sumptu singulos per annos consurgeret ac <de> strueretur [Nodell, Goelzer : strueretur M]. Mais Valère-

Par un vice du lieu, le théâtre est en propre un sanctuaire de Vénus. Voici en effet comment ce genre d'ouvrage a conquis droit de cité dans le monde : 4 souvent les censeurs faisaient détruire les théâtres aussitôt nés par souci des mœurs, car ils pressentaient évidemment l'immense danger que leur ferait courir la licence – jugement qui depuis lors, en accord avec le nôtre, a non seulement valeur de témoignage pour les païens, mais en nous montrant la voie, nous incite nous aussi à renchérir sur cette règle,

Maxime (II, 4, 2) et d'autres rapportent même qu'en 155 on fit arrêter la construction d'un théâtre en dur et vendre à l'encan tous les matériaux accumulés à cet effet. Sur l'échec jusqu'à Pompée des tentatives pour établir un théâtre permanent, cf. B.-A. Taladoire, op. cit., p. 34 et n. 216, p. 285.

nascentia est soutenu par le parallèle avec orientia dans Apol., 6, 2 qui cite parmi les lois qui tombèrent en désuétude quae theatra stuprandis moribus orientia statim destruebant. La faute de bc s'explique aisément par le voisinage avec censores.

censores... moribus consulentes : le regimen morum relevait en effet de leurs attributions et le souci de les préserver est évoqué par Tacite, Ann., XIV, 20, 3. Mais B.-A. Taladoire (op. cit., p. 285, n. 216) souligne aussi qu'en 179, 174, 155, ce furent des censeurs qui prirent l'initiative de faire construire des théâtres : en 155, l'opposition vint du sénat qui «défendit, dans Rome et à moins d'un mille, de mettre des sièges dans le théâtre et d'assister assis aux représentations» (Val. Max., loc. cit., trad. P. Constant). Le résumé de Tite-Live, XLVIII, précise que ce théâtre fut détruit (destructum est) tanquam inutile et nociturum publicis moribus.

de lasciuia. C'est aussi le terme qu'emploient chez Tacite (ibid., 20, 5) les adversaires des jeux quinquennaux : ceterum abolitos paulatim patrios mores funditus euerit per accitam lasciuam.

praerogatiua se disait de la centurie qui, appelée à voter la première, influençait par là-même le vote des suivantes. L'antique sévérité des censeurs, dont l'avis montre ainsi la voie, a deux conséquences : l'une pour les païens (ethnicis) à qui elle prouve que l'attitude n'a rien d'exceptionnel ni de condamnable ;

5 Itaque Pompeius Magnus, solo *theatro suo* minor, cum
 illam arcem omnium turpitudinum extruxisset, veritus
 20 quandoque memoriae suae censoriam animadversionem,
 Veneris aedem superposuit et, ad dedicationem edicto
 populum uocans, non theatrum sed Veneris templum
 nuncupauit, cui subiecimus, inquit, gradus spectaculorum.

19 arcem : sortem *Ab'* || 21 et *om.* A || 23 inquit : inquit A

l'autre pour les chrétiens (*et nobis*) qui sont tenus d'aller plus loin que les païens (*in exaggerationem*) dans cette sévérité purement humaine. Cette idée affleurerait déjà dans I, 5. Elle est exprimée dans l'Évangile; cf. *Matth.*, 5, 47 : ...*quid amplius facitis? Nonne et ethnici hoc faciunt? Cedat* vaut pour *in exaggerationem* comme pour *in testimonium*. Quant à l'emploi de *exaggeratio* suivi du gén. pour désigner un «renchérissement sur», on le retrouve dans *Marc.*, I, 23, 5 avec une allusion, précisément, au même ch. 5 de *Matth.* Ce dépassement doit avoir lieu, même si l'on s'en tient au plan humain (*etiam humanae*). En l'occurrence, les anciens censeurs n'interdisaient que la construction des théâtres. Le chrétien Tert. interdira toute participation aux spectacles : la morale n'en sera que plus sûrement préservée!

5 *Magnus... minor* : jeu de mots renouvelé de (ou repris dans ?) *Pall.*, 4, 6 qui qualifie Alexandre de *magnum regem, sola gloria minorem* et peut-être suggéré par Pline, *N.H.*, 7, 158 : *a Magno Pompeio magni theatri dedicatione*. La trad. D. de Genoude / P. de Labriolle : «dont la grandeur ne le cédait qu'à celle de son théâtre» brise par sa longueur le mouvement de la phrase, mais a le mérite de bien mettre en valeur l'ironie avec laquelle l'épithète morale (*Magnus*) est reprise dans un sens matériel (*minor*). Tert. aime à jouer ainsi sur les noms propres; cf. *Apol.*, 16, 3 : *Tacitus... loquacissimus*.

solo theatro suo minor. Plutarque (*Pomp.*, 42, 9) raconte qu'ayant assisté au concours des poètes à Mytilène, Pompée «ravi de la beauté du théâtre, en fit dessiner la forme et le plan, dans l'intention d'en élever à Rome un pareil, mais en plus grand et plus imposant» (trad. R. Flacelière). La *cauea* dont le diamètre était d'environ 150 m pouvait contenir plus de 17 000 personnes.

fût-elle humaine. 5 C'est pourquoi le Grand Pompée, inférieur seulement à son théâtre, ayant élevé cette citadelle de toutes les turpitudes, craignit pour sa mémoire quelque blâme des censeurs. Aussi fit-il construire en haut une chapelle de Vénus et, dans l'édit appelant le peuple à la dédicace, il ne parla pas d'un théâtre, mais d'un temple de Vénus «au pied duquel, dit-il, nous avons fait mettre des gradins pour les spectacles». 6 Ainsi couvrit-il du nom

arcem : plus question donc de déloger les vices qui se sont installés au théâtre, *priuatum consistorium impudicitiae* (XVII, 1). Il est amusant de trouver une métaphore du même registre chez Val. Max. (II, 4, 1) qui traite les théâtres d'*urbana castra* (en raison des batailles rangées qui s'y livraient parfois).

ueritus memoriae suae... Crainte fondée si l'on en croit Tacite, qui rappelle dans *Ann.*, XIV, 20, 2 que Cn. Pompée lui-même se vit reprocher par les vieillards d'avoir bâti un théâtre permanent.

Veneris aedem superposuit. C'était un temple à Vénus *Victrix* qu'Aulu-Gelle glose en *Victoria* : cf. ci-dessous. L'entreprise, commencée après le troisième triomphe de 61, fut achevée en 55 av. J.-C.

non theatrum sed Veneris templum nuncupauit. Dans *N.H.*, 8, 20, Pline ne mentionne en effet que le temple : *Pompei quoque altero consulatu, dedicatione templi Veneris Victricis...* Un fragment retrouvé de la dédicace (*CIL VI, 785*) porte seulement *VENERIS VICTRICIS*.

cui subiecimus, inquit... C'est ce que rapporte un contemporain de l'événement, Tiron, affranchi de Cicéron, cité par Aulu-Gelle, *N.A.*, X, 1 : *cum Pompeius, inquit, aedem Victoriae dedicaturus foret, cuius gradus uice theatri essent* («un temple dont les degrés devaient servir de théâtre») avec *theatrum* au sens réduit de «gradins» que le mot pouvait avoir : cf. P. Veyne, *Pain et cirque*, Paris 1976, p. 514, n. 225). *Spectacula* a d'ailleurs aussi parfois le sens de «places d'où l'on regarde les spectacles», comme dans Plaute, *Curc.*, 647 où *spectacula ibi ruunt* signifie que les gradins s'écroulent.

6 Ita *damnatum* et *damnandum* opus templi titulo praetexit
25 et *disciplinam* superstitione delusit.

Sed Veneri et Libero conuenit. Duo ista daemonia
conspirata et coniurata inter se sunt ebrietatis et libidinis.

7 Itaque theatrum Veneris *Liberi quoque* domus est. Nam
et alios ludos scaenicos *Liberalia proprie* uocabant, praeter-

24 praetexit Ae : -texuit bc

6 *templi titulo praetexit.* Pour Tränkle (*Gnomon*, 1963, p. 793) qui rappelle Virg., *Aen.*, IV, 172 : *hoc praetexit nomine culpam, praetegerere* est extrêmement rare et c'est bien le *praetexit* de Ae qui représente la *lectio difficilior*.

disciplinam superstitione delusit. *Disciplina* : la loi qui interdisait les théâtres permanents. Que Pompée ait voulu tourner cette loi en associant temple et théâtre est communément admis (le point dans J. van Ooteghem, *Pompée le Grand*, p. 407). Selon P. Veyne (*op. cit.*, p. 435), Pompée, désireux d'offrir au peuple un théâtre, aurait trouvé le biais de cette association – dont la Grèce fournissait des exemples – pour se conformer à l'usage qui voulait qu'un général victorieux ne consacrat l'argent du butin qu'à un édifice religieux. Mais pour R. Étienne («La curie de Pompée et la mort de César» dans *Hommage à la mémoire de J. Carcopino*, Paris 1977, p. 75), l'association théâtre/temple est fondamentale et l'explication de Tert. «témoigne de son aveuglement autant qu'elle passe à côté du vrai problème». Büchner, p. 110, souligne heureusement les allitérations en dentale qui martèlent cette phrase de conclusion.

Veneri et Libero conuenit. L'alliance du vin et de l'amour est un thème littéraire trop fréquent pour qu'on n'y songe pas d'emblée. Mais l'affirmation de Tert. dépasse ce stade : aux *Vinalia priora*, on répandait devant le temple de Vénus une grande quantité de vin, rite qui, à lui seul, prouve un lien culturel entre les deux divinités. Cf. G. Dumézil, dans *Mélanges Heurgon*, Rome 1976, I, p. 254-5, avec la bibliographie antérieure, et *Fêtes rom. d'été et d'automne*, Paris 1975, p. 107. A. Bruhl (*Liber Pater*, Paris 1953, p. 232) rappelle que Liber figure à côté de Vénus sur

de temple un ouvrage condamné et condamnable, en utilisant la superstition pour déjouer la règle.

Mais Vénus et Liber ont partie liée. Entre ces deux démons, il y a complot et conjuration de l'ivresse et de la débauche. 7 Aussi le théâtre de Vénus est-il également la demeure de Liber. Et de fait, il existe aussi des jeux scéniques (les Dionysies des Grecs) qui portaient en propre

des stèles du Musée Alaoui, et une inscription tunisienne de Musti parle d'un temple *Liberi patris et Veneris* (*CIL* VIII, suppl., 15578).

ebrietatis et libidinis. G. Dumézil commente dans *REL*, 39 (1961), p. 268-270, l'affinité de ces deux ivresses que Tert. nomme encore ensemble dans *Idol.*, I, 4 : *in illa lasciuiae et ebrietates...* Grammaticalement, l'ordre des mots invite à rattacher ce groupe plutôt aux deux verbes qu'à *daemonia*. Hoppe, *S.u.S.*, p. 24-5, note le goût de Tert. pour ce génitif de point de vue après un grand nombre de verbes. Cf. aussi, C. Schäublin, *art. cit.*, p. 205-6.

7 *et alios ludos scaenicos Liberalia proprie uocabant.* Les *Liberalia* du 17 mars ne comportant pas de jeux scéniques, les commentateurs s'accordent à reconnaître ici les *Cerealia* célébrés en avril par des représentations théâtrales en l'honneur de Cérès, Liber et Libera, interprétation qui se heurte à deux difficultés majeures : comment admettre que *Liberalia proprie uocabant* puisse s'appliquer aux *Cerealia* (où le rôle de Liber était «très effacé», selon H. Le Bonniec, *Culte de Cérès*, p. 327) et comment faire dire à Tert. que les *Cerealia* «ont été institués par Liber»? La vérité est sans doute plus simple. Nous avons vu au ch. précédent que Tert. n'hésite pas à prendre ses exemples chez les Grecs, et même en le soulignant (cf. IX, 4 : *Si Romae...*). C'est ce qu'il fait ici. On sait que le théâtre grec est tout entier sorti du culte de Dionysos, et que les Dionysies correspondent parfaitement aux formules *Libero deuotos* et *a Libero institutos*. Il suffit pour cela d'établir l'équivalence Liber/Dionysos et *Liberalia* | *Dionysia*, ce que fait Tert. dans l'incise *quod sunt...* De la même façon, en XI, 1, il parlait des jeux Olympiques *quae sunt Romae Capitolina*. *Quod,*

30 quam Libero deuotos, quod sunt *Dionysia* penes Graecos, etiam a Libero institutos.

8 Et est plane in artibus quoque scaenicis Liberi et *Veneris* patrocinium. Quae priuata et propria sunt scaenae, de gestu et corporis flexu mollitiam Veneri et Libero
35 immolant: illi per sexum, illi per fluxum dissolutis.

31 etiam: sed iam A || 34 corporis flexu *bc*: flexu corporis *e* corporis fluxu A || mollitiam Veneri et Libero *bc*: mollitiae Veneris et Liberi [Lib*** A] Ae || 35 illi per fluxum *om*. A || fluxum *bc*: luxum *e*

comme le *quae* de XI, 1, est relatif et non causal (cf. Tränkle, *art. cit.*, p. 791): = «ce que sont...» Les Latins n'ignoraient pas ces fêtes grecques. Dans *Curc.*, 645, Planésie raconte que sa nourrice l'avait emmenée au théâtre à l'occasion des Dionysies: *ea me spectatum tulerat per Dionysia*, mention qui n'étonnait sans doute pas plus le public de Plaute qu'elle ne déroutait les lecteurs de Tert. Ces *alios ludos* n'ont donc rien à voir avec les *Liberalia* de V, 4 qui ne sont censés s'adresser au même dieu que par suite d'une assimilation entre le vieux Liber italique et le Dionysos grec. Cf. Ausone, *Ecl.*, XXIII, 29-30:

*Et Dionysiacos Latio cognomine ludos
Roma colit, Liber quae sibi nota dicat.*

Au reste, grecque ou latine, l'idolâtrie reste l'idolâtrie, et il ne faut pas oublier que Tert. avait aussi écrit le *De spect.* pour des lecteurs de langue grecque. Cf. Intr., p. 44 s.

8 *in artibus*: Tert. passe au cinquième point.

Liberi et Veneris patrocinium. Ni Vénus ni Liber ne figurent au livre 7 de Pline, *N.H.*, dans le catalogue des «inventeurs» de tous les arts. Mais la *Préparation évangélique* d'Eusèbe (II, 2, 11) rapporte qu'«on dit aussi (de Dionysos)... qu'il a enseigné le théâtre et l'ensemble des auditions musicales». En réalité, Tert. s'intéresse moins ici, semble-t-il, à l'aspect idolâtrique de ce patronage qu'à son immoralité traduite dans les attitudes, *mollitia* désignant à la fois la souplesse du corps et l'inconsistance morale: «laxité» et «laxisme», pourrions-nous dire. La valeur du passage ne fait aucun doute si on le compare avec l'imitation qu'en a faite le Ps.-Cypr., *Spect.*, 6, 4 (à propos de l'acteur): *homo*

le nom de *Liberalia*, non seulement comme voués à Liber, mais encore comme institués par Liber.

8 En tout cas, le patronage de Liber et de Vénus s'étend aussi aux techniques de la scène. Ce qui en fait le caractère propre et particulier, l'excès de souplesse qu'exigent la mimique et les contorsions du corps, on en fait hommage à Vénus et à Liber, amollis qu'ils sont, l'un par son sexe,

fractus omnibus membris et uir ultra muliebrem mollitiam dissolutus, cui ars sit uerba manibus expedire.

propria... scaenae... gestu et corporis flexu. A l'époque de Tert., tragédie et comédie sont en déclin: cf. W. Weismann, *Kirche und Schauspiele*, Würzburg 1972, p. 41 et 46 ss. En revanche, mimes et pantomimes sont les rois du théâtre (*ibid.*, p. 42 et 49 ss.). Or, tout un code de gestes significatifs, particulièrement des mains (*gestu*), réglait l'art du mime (les gestes de l'orateur analysés par Quint., *I.O.*, XI, 3, 85-107 peuvent en donner une idée), tandis que celui du pantomime exigeait avant tout la souplesse (*corporis flexu*): outre le passage précité de Ps.-Cypr., cf. XXX, 5 (*histriones... solutiores*). Nombreux ex. dans Friedländer, *Darstellungen...*, II, p. 131.

immolare au sens de «consacrer» est fréquent chez Tert.: cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 188.

illi per sexum, illi per fluxum dissolutis. La leçon *dissolutis*, transmise par tous les témoins (A porte *dissoluti.sque*), ne me paraît faire aucun doute. *Dissoluti* de *d* est une correction de Pamelius qui lisait bien *dissolutis* (*Adnotat.*, p. 228). Pour la critique du texte correspondant d'Isidore, cf. M. Klussmann, *Excerpta...*, p. 30-31. *Dissolutus* appliqué à Dionysos sera repris par Arnobe, *adu. Nat.*, VI, 12: *Liber membris cum mollibus et liquoris feminei dissolutissimus laxitate*. On notera au passage l'idée agréable que se fait Tert. du sexe féminin – à la suite, il est vrai, de Sénèque qui écrivait pour stigmatiser les dégénérés de son temps: *incessu ipso ultra muliebrem mollitiam* (*Tranq. an.*, 17, 4). *Fluxus* renvoie aux images déhanchées du Dionysos grec, généralement ivre, dont Liber n'est que le prête-nom.

9 Quae uero uoce et modis et organis et litteris transi-
guntur, Apollines et Musas et Mineruas et Mercurios
mancipes habent. Oderis, Christiane, quorum auctores non
potes non odisse.

40 10 Iam nunc uolumus suggerere de artibus et de *his*
quorum auctores in nominibus exsecramur. Scimus nihil esse

36 litteris : lyris e || 38 oderis : odoris Ab || christiane - odisse om. A
hae alias desunt signat b' || 41 auctores : auctorum A

9 *uoce, modis, organis, litteris*. Les quatre termes de l'énumération correspondent aux quatre éléments qui, en dehors du geste et de la mimique déjà mentionnés comme prédominants, concouraient au spectacle théâtral : la voix pour les parties récitées et chantées ; les *cantica*, morceaux versifiés et mis en musique qu'interprétaient les voix ; les instruments qui accompagnaient et soutenaient le chant ; et enfin le livret (*litteris*) de ces sortes d'opéras ou d'opérettes qu'étaient devenues sur les théâtres les tragédies et comédies d'antan.

Apollines, Musas, Mineruas, Mercurios. S'il y a bien correspondance terme à terme entre cette énumération et la précédente, Apollon et les Muses présidant évidemment au chant et à la poésie, tandis que Minerve passait pour avoir inventé la flûte et la trompette, soit les deux instruments cités au § 2 (cf. *Ov., Fast.*, VI, 697-8 et *Paus.*, II, 21, 3), il reste que *litteris* doit être mis en rapport avec *Mercurios*. Dans ces conditions, le *lyris* de e, qu'on trouve également chez Pamélius et Isidore de Séville, doit être une correction due au fait que Mercure passait également pour l'inventeur de la lyre, ce que Tert. rappelle lui-même en *Cor.*, 8, 2. Mais d'une part, ce *lyris* ferait double emploi avec *organis*. D'autre part, Mercure est à plusieurs reprises désigné par Tert. comme inventeur des *litterae*. Cf. *Test.*, 5, 5 : *antequam litterae in saeculo germinassent, antequam Mercurius, opinor, natus fuisset* et *Cor.*, 8, 2 : *primus litteras Mercurius enarrauit*, selon une tradition d'ailleurs bien attestée avant lui (cf. *Cic., De nat. d.*, III, 22, entre autres).

l'autre par son laisser-aller. 9 Quant aux parties qui utilisent la voix, les rythmes, les instruments de musique, les œuvres littéraires, elles sont sous la haute main des Apollon, des Muses, des Minerve et des Mercure. Déteste, chrétien, des spectacles dont tu ne peux pas ne pas détester les auteurs.

10 Et maintenant, je tiens à dire encore un mot à propos des techniques et procédés dont nous maudissons les auteurs à travers ces noms. Nous savons bien que les noms

On notera, ici comme souvent, le pluriel méprisant pour parler des dieux du paganisme.

mancipes, qu'Isidore (*Etym.*, XVIII, 51) remplace par *patronos*, implique en réalité beaucoup plus : une véritable prise en main des arts par des démons auxquels l'artiste ne saurait plus échapper.

oderis, Christiane... Sur cet appel à la haine, cf. *Intr.*, p. 55.

auctores : voisin ici de *inuentor*. Cf. *Ov., Fast.*, VI, 709, dans la bouche de Minerve : *sum tamen inuentrix auctorque ego carminis huius*.

10 *iam nunc uolumus suggerere de artibus*. En principe, l'étude des *artes* est terminée, mais Tert. y joint une «rallonge» pour préciser sa pensée sur le rôle des démons, comme il a fait en VIII, 7 à propos des lieux pour mettre au clair une question de morale.

On retrouvera ce *iam nunc* en XXIX, 1 pour introduire, comme ici, une discussion de caractère différent.

in nominibus : les noms des dieux dont il vient d'être question. Il se peut que C. Schaüblin (*art. cit.*, p. 207-8) ait raison de vouloir garder *auctorum* de A et de corriger en *de his quos auctorum in nominibus exsecramur* : «et de ceux (= les démons) que nous rejetons sous les noms des inventeurs», ceci en raison de 11 : *qui nomina incolunt auctorum earum*. On notera toutefois qu'en fin 9 *quorum* devant *auctores* désigne bien des éléments artistiques et non les démons.

sur *nihil esse*, voir ci-dessous XIII, 2 : *non quod idolum sit aliquid* et le comm.

nomina mortuorum, sicut nec ipsa simulacra eorum; sed *non ignoramus* qui sub istis nominibus et institutis simulacris operentur et gaudeant et diuinitatem mentiantur, nequam
45 spiritus scilicet, daemones. II Videmus igitur etiam artes

42 nec c : ne b et Ae || 43 et om. Ae

nomina mortuorum. Jusqu'ici Tert. n'a pas encore assimilé expressément morts et dieux (voir *supra* VI, 3-4) : il ne le fera qu'en XIII, 4. Mais les lecteurs de l'*Apologetique* ne pouvaient rien ignorer (de là *scimus*, *non ignoramus*) des théories evhéméristes selon lesquelles les dieux n'étaient que des mortels qui, s'étant attiré l'admiration ou la reconnaissance de leurs concitoyens, avaient été divinisés après leur mort. Tert. les y expose en effet aux ch. 10 et 11 pour conclure en 12, 1 : *quantum igitur de deis istis, nomina solummodo uideo quorumdam ueterum mortuorum*. Cf. comm. de Waltzing, Louvain-Paris 1911, p. 160 ss.

sicut nec ipsa simulacra. Dans le même passage de l'*Apol.* (12, 2), Tert. réduisait les statues à la matière dont elles étaient composées : celle des objets les plus communs. La leçon *nec ipsa* est rejetée par Cast., à la suite de Büchner, comme « troppo aspro » (p. 234). Pourtant, si l'on trouve couramment chez Tert. *sicut* et dans les phrases positives, *sicut nec* fait figure de véritable tic de style après un premier élément négatif, avec le sens de « pas non plus ». Quelques ex. seulement : *Apol.*, 12, 6 (*non sentiunt has iniurias... sicut nec obsequia*); *An.*, 25, 8 (*qui... non putat duas animas in unum conuenire, sicut nec corpora*); *Herm.*, 21, 2 (*non aperte scriptura pronuntiauit ex nihilo facta omnia, sicut nec ex materia*). Aussi ai-je certainement eu tort de le rejeter en *Cult.*, I, 8, 5 (éd. SC 173, p. 80) où il faut sans doute lire avec A : *non tamen ideo... sicut nec ideo...*

sub istis nominibus et institutis simulacris reprend presque les termes d'*Apol.*, 21, 31 décrivant la fausse divinité comme *delitescens sub nominibus et imaginibus mortuorum*. *Apol.*, 23, 9 disait aussi en clair que les démons « utilisent » les noms des dieux : *quorum nominibus utuntur*, précisant en 27, 1 qu'il s'agit en réalité de noms d'hommes : *certi sumus ad quos ista perueniant officia sub imaginum prostitutione et humanorum nominum consecratione*.

des morts, non plus que leurs statues, ne correspondent à rien. Mais nous n'ignorons pas qui agit à l'abri de ces noms, de ces statues qu'on a dressées, qui se réjouit en usurpant la divinité : les esprits du mal, évidemment, les démons. II Nous voyons donc que même les procédés

sub est à entendre dans un sens matériel. De même que les démons – Tert. en est persuadé; cf. XIII, 2 – résident effectivement dans les statues dressées pour d'autres, de même, n'ayant pas de nom à eux, ils « occupent » des noms vacants; cf. *infra*, 11 : *qui nomina incolunt* et le développement de *Idol.*, 15, 5-6 sur les *nomina inania atque conficta* dont les démons s'emparent (*rapere ad se daemonia*) : *alioquin daemonia nullum habent nomen singillatim, sed ibi nomen inueniunt ubi et pignus*.

institutis. Comme le souligne R. Braun, (*DC*, p. 390 ss.), le mot – qui a été employé plusieurs fois au ch. II pour désigner la création – insiste sur l'idée d'établissement, de commencement : des dieux dont l'existence n'a commencé qu'avec l'érection d'une statue sont évidemment des dieux dérisoires.

operentur. Le verbe reviendra en *Cor.*, 7, 8 : les démons ne sont pas des êtres passifs, mais agissant pour contrecarrer et bouleverser le plan de Dieu.

gaudeant : ce qui provoque la joie du diable, c'est de voir triompher sa ruse et d'établir son empire sur les âmes. Cf. *Paen.*, 5, 7 à propos du pécheur qui rechute et *exultationem eius* (= *diaboli*) *seipsum facit ut denuo malus recuperata praeda sua aduersus Dominum gaudeat*.

diuinitatem mentiantur : thème qui revient constamment chez Tert., en particulier *An.*, 46, 12-13; *Cor.*, 7, 8; *Marc.*, V, 17, 9. Ce « mensonge » prend souvent la forme d'une parodie des mystères ou des pouvoirs divins : cf. *Apol.*, 22; *Bapt.*, 5, 3; *Iei.*, 16, 7; *Ux.*, I, 7, 5; *Cast.*, 13, 2; *Praes.*, 40, 2 ss. etc. et *infra*, XXIII et son commentaire.

II *artes... dicatas esse... nec ab idololatria uacare*. Le fait que les honneurs rendus aux soi-disant inventeurs des arts aillent aux démons est déjà une première cause de condamnation des arts.

eorum honoribus *dicatas esse* qui nomina incolunt auctorum earum, nec ab idololatria *uacare* quarum institutores etiam propterea dii habentur. 12 Immo quod ad artes pertinet alius praescripsisse debemus *daemonas*, ab initio
 50 prospicientes sibi inter cetera idololatriae *etiam* spectaculorum inquinamenta, quibus hominem a Deo auocarent et suo honori obligarent, eiusmodi quoque artium ingenia inspirasse. 13 Neque enim ab aliis procuratum fuisset quod ad illos peruenturum esset; nec per alios tunc
 55 homines edidissent *quam per ipsos* in quorum nominibus et imaginibus et historiis *fallaciam* consecrationis sibi negotium acturae constituerunt.

46 honoribus : honeribus A oneribus b' || 47 earum om. Ae || nec om. b || uacare : non uacare b || 48 ad om. A || pertinet : -nent A || 49 praescripsisse : perscr- b || 51 a deo auocarent : adōmiāuo*** A || 53 procuratum Ab'e : praecoccupatum bc || 57 acturae constituerunt : acturi constituerant e.

12 Mais, entrant plus avant (*altius*) dans la démonologie, Tert. va en fournir une seconde (*immo*).

praescripsisse debemus. J.-C. Fredouille (*Conversion*, p. 202) étudiant ce texte sous le n° 19 traduit par : « nous devrions poser plus fermement ce principe ». J'inclinerais pour ma part à donner plus d'importance au préverbe, d'autant que le tour infinitif passé + verbe au présent équivaut souvent chez Tert. à un irréel du passé. Cf. *Prax.*, 5, 7 : *possum itaque non temere praestruxisse* au sens de : « j'aurais donc pu dès le début, sans m'aventurer, établir que... »

daemonas... artium ingenia inspirasse. Directement tirée du livre d'Enoch, l'idée que ce sont les démons qui ont enseigné les arts aux hommes apparaît en plusieurs endroits, notamment *Cult.*, I, 2, 1 (éd. SC 173, p. 48-50) et *An.*, 2, 3 (voir le comm. de Waszink, p. 105-6).

prospicientes sibi. L'idée qu'il y a de la part des démons un plan concerté vient également d'Enoch (XIX, 1 : F. Martin, *Le livre d'Hénoch traduit sur le texte éthiopien*, Paris 1906, p. 53). On la retrouve dans *Idol.*, 4, 2. Elle a été abondamment développée

artistiques servent à honorer ceux qui s'abritent sous les noms de leurs auteurs, et que des procédés qui valent à leurs instigateurs d'être tenus pour des dieux ne sont pas exempts d'idolâtrie. 12 Bien plus, en approfondissant la question des arts, nous aurions dû commencer par souligner que les démons, voyant dès le début le parti qu'ils pourraient tirer, entre autres pratiques idolâtres, de la souillure des spectacles pour détourner l'homme de Dieu et le forcer à les honorer, lui ont suggéré aussi l'invention de ces procédés. 13 Qui d'autre, en effet, aurait procuré ce qui devait leur profiter? Et pourquoi ces démons se seraient-ils servis pour répandre les techniques d'autres hommes que ceux dont ils ont utilisé les noms, les images

avant Tert. par les apologistes grecs. Cf. *Dict. de spiritualité*, s.v. DEMON, col. 155 ss. Le terme *prospicere* revient en *Cor.*, 7, 8.

quibus hominem a Deo auocarent. Cf. *Apol.*, 22, 7 : *ut hominem a recogitatu verae diuinitatis auertant* ou *An.*, 46, 12 : *laedant iuuando dum per ea quae iuuant ab inquisitione verae diuinitatis abducunt*.

et suo honori obligarent. Cf. Justin, *II Apol.*, V, 4 : « dans la suite, ils se sont asservi le genre humain... en se faisant offrir des sacrifices, de l'encens et des libations » (trad. L. Pautigny, p. 159). L'idée est maintes fois reprise chez Tert. Cf. *Apol.*, 22, 6; 27, 1; etc. Que les démons aient organisé l'idolâtrie à leur propre bénéfice en poussant les hommes à se faire de faux dieux est clairement expliqué dans *Idol.*, 3, 2.

13 *neque enim ab aliis...* Bien qu'elle soit forte de toute une tradition, Tert. éprouve le besoin, pour appuyer sa démonstration, de recourir au vieil adage : *is fecit cui prodest*.

procuratum. Le texte de Ae est appuyé par la comparaison avec *Cor.*, 7, 9 dans un contexte tout à fait similaire : *ipsi scilicet sibi procurauerunt daemones, per eos in quibus esurierant ante quod procurauerunt*.

et historiis fait référence, à côté des noms et des statues, à un troisième élément que mentionnait *Apol.*, 12, 1 déjà partielle-

XI. 1 *Vt* ordo peragatur, ineamus etiam agonum retractatum. (XI) *Origo* istis de ludorum propinquitate est. Inde et ipsi sacri uel *funebres* instituti, aut diis nationum aut mortuis fiunt; *proinde* tituli: Olympia Ioui, quae sunt
5 Romae Capitolina, item Herculi Nemea, Neptuno Isthmia;

XI. 4 tituli *Ae*: *om. bc* || 5 Capitolina: Capitolia A || Isthmia: sthmia A

ment cité, les mythes: *nomina solummodo uideo... et fabulas audio, et sacra de fabulis recognosco.*

fallaciam consecrationis. La consécration des idoles ne peut qu'être fautive puisqu'elle repose sur le mensonge calculé des démons. Sur la *consecratio*, cf. *infra*, XIII, 2.

negotium acturae ne fait que reprendre dans un ton un peu plus «commercial» le *suo honori obligarent* du § précédent.

II Parents des autres jeux par leur origine, les exercices du stade honorent soit des dieux, soit des morts, d'où leurs titres (1). Leur cérémonial est entaché d'idolâtrie (2), tout comme le lieu, consacré à la fois aux dieux des arts, au dieu des armes et au destinataire des jeux (3). L'art gymnique lui-même remonte à des divinités (4).

I *agonum.* Les concours athlétiques, qui n'ont jamais eu à Rome la même place et la même vogue que le cirque ou les gladiateurs, ont toujours été sentis comme une importation grecque. Cf. *Scorp.*, 6, 2: *agonas istos, contentiosa sollemnia et superstitiosa certamina Graecorum* ou *Pall.*, 4, 1 qui rapporte aux Grecs *studia palaestrae... et lutea unctio et puluerea uolutatio, arida saginatio.* Aussi est-ce le terme grec qui les a généralement désignés: ainsi de l'*Agon Neroneus* fondé par Néron et qui ne lui survécut pas (cf. J. Toutain, dans *Dar.-Sag.*, s.v. LUDI PUBLICI, p. 1374). Mais la renommée des grands jeux panhelléniques s'est perpétuée pendant tout l'Empire. Ils ont même essaimé dans d'autres villes que leurs lieux d'origine et c'est à eux seulement que Tert. fera référence un peu plus loin.

retractatum. Comme le verbe *retractare*, le substantif était porteur de deux valeurs: l'idée d'«examen approfondi» et celle de «retour sur une question». Seul le premier sens convient ici.

origo... tituli: cf. VI, 3 et comm. à X, 1.

et les légendes pour établir une consécration fallacieuse qui devait faire leur affaire?

XI. 1 Pour mener à bien l'exposé, il nous faut encore aborder l'examen des exercices du stade. Leur origine se tire de leur parenté avec les jeux. De là vient qu'eux aussi, étant de fondation ou sacrée ou funèbre, sont donnés soit pour les dieux des nations soit pour les morts. De là aussi leurs titres: jeux Olympiques pour Jupiter (ce qui correspond à Rome aux jeux Capitolins), Néméens pour Hercule,

sacri uel funebres. Cf. *Cor.*, 13, 6: *agonisticae causae... quas statim tituli sui damnant ut et sacras et funebres.*

Olympia... quae sunt Romae Capitolina. Les jeux Olympiques, qui passaient en effet pour avoir été créés par Héraclès en l'honneur de Zeus, étaient les seuls à avoir leur réplique à Rome: l'*Agon Capitolinus*, fondé par Domitien en 86, et qui se maintint jusqu'à la fin de l'Empire. Célébré tous les quatre ans, comme les Olympiques, il comprenait des jeux gymniques, équestres et musicaux (*Suet.*, *Dom.*, 4, 8 ss.). C'est pour ces jeux que Domitien fit construire le stade dont la place Navone occupe aujourd'hui l'emplacement.

Herculi Nemea. Comme les jeux Olympiques, les Néméens se célébraient en l'honneur de Zeus. Tert. confond ici le fondateur avec le destinataire.

Neptuno Isthmia: selon Paus., II, 1, 6, l'institution de ces jeux affirmait la souveraineté de Poséidon sur l'Isthme.

On peut s'étonner, dans cette énumération des grands jeux panhelléniques, de ne pas voir figurer les Pythiques qui honoraient Apollon et furent célébrés, comme les trois autres, jusqu'à l'édit de Théodose, à la fin du IV^e s. De fait, nous savons qu'ils furent donnés les uns et les autres dans d'autres villes de l'Empire. Sans toutefois citer Carthage, J. Toutain (*Dar.-Sag.*, s.v. LUDI PUBLICI, p. 1368) signale par ex. des Olympiques à Éphèse ou Alexandrie, des Pythiques à Milet, Thessalonique, Tralles, des Isthmiques à Ancyre, etc... Du fait que le *Scorpiace*, 6, 2 - qui date probablement de 211-212 (*Braun, DC*, p. 574),

ceteri mortuarii agones. 2 *Quid ergo mirum* si uel apparatus agonum idololatria conspurcat de coronis profanis, de sacerdotalibus praesidibus, de collegiariis ministris, de

6 mortuarii : mortuorum *b'* || agones : uarii agones *b* || si uel A : sicut *b* si *ce* || 7 idololatria : -triae *b* || conspurcat : conpurcat A

peut-être de 203-204 si l'on en croit T.D. Barnes (*ibid.*, 2^e éd., p. 720-1) — témoigne pour sa part d'une introduction récente des Pythiques à Carthage, alors que le stade y avait déjà tout un passé (*post stadii senectutem*), ne pourrait-on en conclure que la ville avait été dotée depuis longtemps des trois autres et que tous les lecteurs du *De spect.* reconnaissaient là des jeux qui leur étaient familiers? Ce point de vue est défendu par Nöldechen (*Zeitsch. f. Wiss. Theol.*, 1894, p. 92 s.) et combattu par Büchner, p. 115.

ceteri mortuarii agones. L'expression peut donner à penser que les jeux précédemment nommés sont sans conteste *sacri* et non *funebres*. En réalité, les grands jeux grecs étaient eux aussi d'origine funèbre : ceux d'Olympie se célébraient autour du tombeau de Pélops, ceux de l'Isthme commémoraient Mélicerte, le fils d'Inô, ceux de Némée Opheltès-Archémore (A. Puech, Pindare, coll. Budé, I, Paris 1949, p. 4 et IV, Paris 1952, p. 7). Mais il s'agissait là de personnages eux-mêmes divinisés et, selon les besoins de la cause, Tert. cite à volonté le dieu ou le défunt. Cf. *Cor.*, 13, 6 : *Nemaus Hercules et misellus Archemorus*. Il peut être toutefois intéressant de noter que ces jeux sont uniquement décrits comme funèbres par Clément d'Alexandrie (*Prot.*, II, 34, 1) qui les qualifie d'ἀγῶνες ἐπὶ νεκροῖς διαθλούμενοι et qu'on lit dans le *De spect.* du Ps.-Cypr., 4, 2 : *quod certamen non consecratum mortuo?*

Tous les témoins ont *mortuarii* (suivi de *uarii* dans *b*), sauf *b'* qui corrige en *mortuorum* et Pamelius qui lit «cum manusc. *ceteri mortuorum uarii agones pro eo quod erat mortuarii*» (*Adnotat.*, p. 229). C'est cette leçon qu'adopte Cast. après Kluss., Reiff.-Wiss., Büchn. et Dekk. Il est pourtant tout aussi vraisemblable de considérer *uarii* comme une dittographie que *mortuarii uarii* comme une erreur pour *mortuorum uarii*. Quand on

Isthmiques pour Neptune. Tous les autres sont en l'honneur des morts. 2 Quoi d'étonnant, dans ces conditions, si l'idolâtrie souille également le cérémonial des jeux avec les couronnes impies, la présidence des prêtres, l'assistance

sait le goût de Tert. pour les adj. en *-arius* (cf. le presque-hapax *collegiarius* de la phrase suivante), on adopte d'autant plus volontiers la leçon commune (soutenue par Tränkle, *Gnomon* 1963, p. 793) que *mortuarius* est attesté par Aulu-Gelle citant Caton : (XVIII, 7, 3 : *uos philosophi mera estis, ut M. Cato ait, mortuaria glossaria*). Hoppe, *Beiträge*, p. 143, cite le mot comme un hapax et avec un astérisque.

2 *quid ergo mirum* : même pensée que dans le *necesse est* de VII, 2.

si uel, généralement présenté comme une correction de Klussmann, me semble bien, malgré la détérioration du ms, être la leçon de A. On reconnaît encore en effet son grand *l* barré, mis pour *el*, bien plus haut que son *t* ordinaire, même en fin de mot.

de coronis profanis. Peut-être les couronnes que portaient le président (Suet., *Dom.*, 4, 10 : *praesedit... capite gestans coronam auream cum effigie Iouis ac Iunonis Minervaeque*) et les prêtres (*ibid.* : *pari habitu, nisi quod illorum coronis inerat et ipsius imago*). Mais si, comme semble en témoigner la comparaison avec *Cor.*, 13, 6 (cf. *infra*, XVIII, 3), les couronnes désignées ici sont celles — purement honorifiques — que recevront les vainqueurs, nous les qualifions volontiers de «profanes». Une telle traduction jurerait pourtant avec *idololatria*. Comme l'expliquent clairement Tert. (*Cor.*, 13, 6) et son commentateur J. Fontaine, (*op. cit.*, p. 125 et 163), la couronne est sacralisée du seul fait que le vainqueur s'identifie au dieu ou au héros pour lequel se donnent les jeux. Mais cette consécration s'oppose au sacré chrétien. On est donc fondé à traduire *profanus* par «païen» ou «impie», comme dans le titre de Firmicus Maternus : *De errore profanarum religionum*.

sacerdotalibus praesidibus, collegiariis ministris. Suétone (*ibid.*) nous apprend que Domitien présidait les jeux Capitolins *adsidentibus Diali sacerdote et collegio Flauialium*. Après sa mort, les prêtres furent seuls à présider ces jeux. Cf. J. Beaujeu, «Les jeux sacerdotaux du Haut-Empire», *REG* 1974, p. XXI.

ipso postremo boum sanguine? 3 Vt de loco suppleam
 10 (ac de loco communi, pro collegio artium musicarum
 et Minerualium et Apollinarium, etiam Martialium per
 duellum, per tubam) in stadio circum aemulantur, quod
 utique templum est et ipsum eius idoli cuius sollemnitates
 agit. 4 Sed et gymnicas artes Castorum et Herculum et
 15 Mercuriorum disciplinae prodiderunt.

10 ac e : at Ab ut c || 11 per duellum om. A || 12 in A : aut b ut c om. e ||
 stadio : statio A || aemulantur : -lentur c || 13 sollemnitates : sollempn- A
 || 14 gymnicas : -ca c.

collegiarius n'apparaît en dehors de ce texte que sur une
 inscription (TLL, s.v., col. 1590).

boum sanguine : tous les jeux grecs comportaient un sacrifice
 offert au héros ou à la divinité. A l'époque romaine, un tel
 sacrifice n'est formellement attesté que pour les *Neronia*, premier
 concours «à la grecque» institué à Rome (Suet., *Ner.*, 12, 9).
 Mais il devait avoir lieu dans tous les cas.

3 *de loco communi*. La parenthèse s'accompagne d'un sourire : il
 n'est pas douteux que l'expression doive s'expliquer par la
 cohabitation des arts martiaux et musicaux (voir ci-dessous).
 Mais Tert. a certainement pensé aussi au «lieu commun» de la
 rhétorique. Voir le jeu de mots analogue de VIII, 7 : *de locis...
 locus est retractandi*.

collegio. Malgré l'existence des «collèges» d'artistes, il faut
 donner ici au mot son sens de «partage», «mise en commun»,
 comme en *Res.*, 40, 14 où il est mis sur le même plan que
consortium. Traditionnelle dans les jeux *more graeco*, l'association
 des arts de Mars et des Muses est encore mentionnée dans *Scorp.*,
 6, 3 qui réunit *artes corporum et uocum*.

Sur l'emploi de *etiam* au sens de «et aussi» pour relier un
 second ou un dernier membre de phrase, cf. le comm. de Cast.
 qui en cite de nombreux ex. p. 243-4.

artium musicarum. On peut se demander si, en raison de X, 9 :
Apollines et Musas et Minervas, il ne faudrait pas écrire *Musicarum*
 et traduire : «des arts chers aux Muses, à Minerve et à Apollon».

des collèges et finalement le sang même des bœufs?
 3 Pour en finir avec le lieu (un lieu commun, vu l'associa-
 tion des arts musicaux, chers à Minerve et à Apollon, et des
 arts martiaux dont témoignent la lutte et la trompette!), on
 fait rivaliser le stade avec le cirque; c'est de toutes façons
 un temple : celui précisément de l'idole dont il célèbre la
 solennité. 4 Quant aux arts gymniques, ce sont les ensei-
 gnements des Dioscures, des Hercule et des Mercure qui
 les ont fait connaître.

Le dessin général de la phrase incite plutôt à mettre sur le même
 plan *musicarum* et *Martialium*, chacun étant expliqué par deux
 compléments : *et Minerualium et Apollinarium* d'une part, *per
 duellum, per tubam* d'autre part. La partie musicale des jeux
 Capitolins, les seuls qui nous soient bien connus, comportait à
 l'époque de Tert. des concours de poésie grecque et latine,
 de cithare et de flûte (J. Toutain, *art. cit.*, p. 1377). Le pro-
 gramme des jeux évoqués ici ne devait guère en différer puisque
Nat., II, 5, 9 mentionne des couronnes destinées à récompenser
 flûtistes et citharèdes. Pour Minerve, inventeur de la flûte, voir
supra X, 9. La cithare était due, elle, à Apollon.

duellum et tuba suggèrent, comme Mars, la violence : Tert.
 pense sans doute au pancrace qu'il condamnera plus explicite-
 ment en XVIII, 1.

in devant *stadio* peut paraître douteux; mais dans une construc-
 tion similaire de *Praes.*, 40, 2 : *qui... res... idolorum mysteriis
 aemulatur* (texte retenu par R.-F. Refoulé dans *CC*, I, p. 220), A
 est seul à ne pas présenter *in* devant *idolorum*.

Sur le sens de *sollemnitas*, cf. *supra*, VI, 2. Exemples caractéris-
 tiques dans *Idol.*, 1, 4; 13, 1; *Apol.*, 35, 4 etc.

4 *sed et*. Tert. affectionne particulièrement cette liaison où la
 valeur adversative du *sed* est très souvent atténuée (deux ex. coup
 sur coup ci-dessus en IX, 2 et 3).

Castorum et Herculum. Héraclès, fondateur mythique des jeux
 d'Olympie, en aurait confié la présidence aux *Castores* (Pind.,
Olymp., III, 36 ss.). Les deux frères, que Callimaque (*Hymnes*,

XII. 1 Superest illius insignissimi spectaculi <et> acceptissimi recognitio. Munus dictum est ab officio, quoniam officium *etiam* muneris nomen est. Officium autem mortuis hoc spectaculo *facere se* ueteres arbi-

XII. 1 insignissimi *bc* : -mis [miš A] Ae || et *add. Cast.* || 4 arbitrabantur : -trantur A

V, 24) montre s'entraînant au bord de l'Eurotas, représentaient l'idéal athlétique des Grecs et sont célébrés par Pindare à ce titre (cf. *Isthm.*, I, 18 ss.). Ils passaient pour avoir remporté à Olympie, Castor le prix de la course, Pollux celui du pugilat, tandis qu'Héraclès se distinguait au pancrace (Paus., V, 8, 4). La tradition romaine, qui a toujours reconnu en Pollux le pugiliste, faisait surtout de Castor un cavalier (Ov., *Fast.*, V, 700; Hor., *Sat.*, II, 1, 26 etc.). On lit néanmoins dans Hygin (*Fab.*, 273) qu'aux jeux organisés par Acaste, fils de Pélée, Castor fut vainqueur au stade, Pollux au ceste et Hercule au pancrace. Une plaque Campana bien connue montre Hercule debout sous le péristyle d'une palestre, tenant sa massue et sa peau de lion (Vang Poulsen, *Cat. des terres cuites gr. et rom.*, Copenhague 1949, n° 105, pl. LXI).

Quant à Mercure, qui a été cité plus haut comme inventeur des *litterae*, la statuare grecque en avait fait le modèle des éphèbes et les *Hermaia* le célébraient comme dieu des athlètes et protecteur des gymnases (L. Couve dans *Dar.-Sag.*, s.v.).

disciplinae. Cf. Val. Flaccus, *Arg.*, IV, 329, qui donne à Pollux le titre de *magister* :

O magnanimis memoranda palaestris

Taygeta et primi felix labor ille magistri.

12 L'origine des combats de l'amphithéâtre est à chercher dans le culte des morts (1) auquel on satisfaisait autrefois par des sacrifices humains (2). On fit par la suite combattre deux à deux ceux qui devaient mourir (3). Puis on les affronta aux bêtes, sans modifier pour autant le caractère idolâtrique du sacrifice, l'idolâtrie s'adressant d'ailleurs toujours à des morts (4) qui cachent des démons. Bien qu'ayant cessé d'honorer les morts, ces jeux continuent d'être idolâtriques, dans la mesure où les dignités de ceux qui les donnent sont inséparables de

XII. 1 Il me reste à passer en revue le plus fameux et le plus prisé des spectacles. L'obligation lui a fait donner le nom de « prestation », car les termes désignant la prestation (*munus*) et l'obligation (*officium*) sont synonymes. Or les anciens ont cru s'acquitter par ce spectacle de leurs

l'idolâtrie (5), ce qui souille également le cérémonial (6). Le lieu lui-même, temple de tous les démons, fait horreur; quant aux techniques, elles ont pour patrons Mars et Diane (7).

spectaculi. On notera que Tert. se garde de rattacher origines et titres des *munera* au cas des *ludi* en général, comme il l'a fait pour les autres types de spectacle. En effet, même s'ils proviennent comme eux d'Étrurie, ils s'en différencient notablement par leur destination exclusivement funéraire et ils n'ont porté que tardivement le nom de « jeux » (cf. 7 *in fine*). C'est pourquoi – tout en suivant son plan habituel en cinq points – Tert. reprend en détail et sur nouveaux frais la question des origines, qui occupera presque la moitié du ch.

et. La comparaison avec XXVII, 4 : *gratissimis et acceptissimis* autorise et justifie la correction de *Cast*.

acceptissimi. Cf., par ex., Cic., *Sest.*, 124 : *spectaculi genus... quo multitudo maxime delectatur*.

munus... ab officio : comme *officium*, *munus* désigne un devoir, un service. C'est aussi un cadeau, mais qui serait fait, par opposition au *donum*, « par contrainte légale ou morale » (Ch. Lecrivain, dans *Dar.-Sag.*, s.v., p. 2038). Pour G. Ville, *Gladiature*, p. 72 s. et 77 s., le sens de « cadeau fait au peuple » est premier et l'acception gladiatorienne n'en serait qu'un dérivé. Le terme de « prestation » qui peut désigner à la fois un spectacle, des services et des « dons » en espèces, nous a paru le moins impropre à rendre ici *munus*.

mortuis. Cf. Ausone, *Ecl.*, 23, 33 : *Et gladiatores funebria proelia notum | decertasse foro*. Selon Val. Max. II, 4, 7, le premier combat de gladiateurs à Rome fut donné sous Appius Claudius par les fils de Brutus pour honorer les cendres de leur père. Tite-Live en mentionne un certain nombre, tous en l'honneur d'hommes. César innova en en décrétant un *in filiae memoriam* (Suet., *Iul.*, 26, 3).

5 trabantur, posteaquam illud humaniore atrocitate temperauerunt. 2 Nam olim, quoniam animas defunctorum humano sanguine propitiari creditum erat, captiuos uel mali status seruos mercati in exequiis immolabant. 3 Postea placuit impietatem uoluptate adumbrare. Itaque quos
10 parauerant armis quibus tunc et qualiter poterant eruditos tantum ut occidi discerent, mox edicto die inferiarum apud

7 mali status e ***tus A : malo ingenio bc

humaniore atrocitate temperauerunt : double oxymoron, premier trait de style d'un passage qui est parmi les plus travaillés du *De spect.* Cf. ci-dessous *mortem homicidiis consolabantur* (3), *ferarum nisi et feris* (4), *ab honoribus mortuorum ad honores uiuentium, nominis dignitas | dignitatis nomine* (5).

On peut sans doute considérer comme plus «humain» de faire combattre les hommes que de les mettre à mort purement et simplement : faire couler le sang reste de toute façon pour Tert. une atrocité. Sa première réaction est celle de la sensibilité qui transparait sous l'ironie.

2 *quoniam animas* → *creditum erat* : c'est l'étape dont témoignent, entre autres, l'*Iliade* (23, 175 ss.) avec les prisonniers troyens offerts aux Mânes de Patrocle, les urnes étrusques représentant le sacrifice de Polyxène sur le tombeau d'Achille ou l'*Énéide* (X, 518-520) où nous voyons Énée se saisir, après la mort de Pallas, de huit jeunes gens vivants «pour les immoler aux ombres, en offrandes funéraires, et arroser de ce sang captif les flammes du bûcher».

Sur toute la question, cf. Schwenn, dans R.E. XV, 1, s.v. MENSCHENOPFER, col. 948 ss. (en part. 950.4 et 955.3) et G. Ville, *Gladiature*, p. 9 ss.

animas... propitiari. Pour les anciens, le sang véhiculait l'âme et dans la *Nekuia* d'Homère (*Od.*, 11, 96 ss.), les morts ne peuvent parler que lorsqu'ils ont été «revitalisés» par la libation de sang. Le mort à qui on ne fournissait pas assez de sang pour suffire à la vie atténuée du tombeau risquait d'en vouloir aux vivants, d'où la *propiatio* par l'offrande du sang. Sur le rôle et le sens des

obligations envers les morts, du jour où ils y mirent l'adoucissement d'une atrocité plus humaine. 2 Jadis en effet, persuadés que le sang humain apaisait les âmes des trépassés, ils immolaient au cours des funérailles des prisonniers ou des esclaves de bas étage achetés pour la circonstance. 3 Par la suite, ils trouvèrent bon de jeter sur cette impiété le voile du plaisir. C'est pourquoi, après les avoir préparés, en les formant tant bien que mal avec les armes dont ils disposaient alors, à savoir se faire tuer sans plus, ils les appelaient à mourir, au jour fixé pour les offrandes aux

sacrifices humains, voir aussi A. Piganiol, *Recherches...*, p. 126 ss.

captiuos. Selon le deut.-Servius (*ad Aen.*, III, 67), c'est le grand nombre des captifs envoyés pour être immolés aux funérailles de Junius Brutus qui aurait donné à ses héritiers l'idée de les mettre aux prises; et «comme ils avaient été envoyés en cadeau (*muneri*), précise le texte, ce type de combat fut appelé *munus*».

mercati. Si l'on en croit la même source, le «coût» serait intervenu au même rang que l'humanité pour faire cesser les sacrifices humains : *sed quoniam sumptuosum erat et crudele uictimam uel homines interficere...*

mali status seruos. Cf. Tränkle, *art. cit.*, p. 795 : les esclaves de condition inférieure étaient évidemment meilleur marché.

3 *quos parauerant*. Il arrive que Tert. donne à un verbe simple le sens d'un composé. On serait tenté de comprendre ici *parare* comme le *comparare* de *Praes.*, 2, 7 qui s'applique à un gladiateur «mis aux prises» avec un autre, et de traduire : «après les avoir appariés» (cf. Pl., *Curc.*, 506 : *eodem hercle nos pono et paro*). Mais ceci obligerait à faire dépendre *ut discerent* de *eruditos*, construction dont il n'y a, semble-t-il, pas d'exemple. D'autre part, Tert. emploie couramment *parare* au sens de «préparer» et l'on trouve quelquefois la constr. avec *ut* chez Plaute et Térence. On peut néanmoins rapprocher le texte de Sen., *Ep.*, 95, 33 : *quem erudiri ad inferenda accipiendaque uulnera nefas erat*.

inferarium. Cf. Serv., *ad Aen.*, X, 519 : *inferiae sunt sacra mortuorum, quod inferis soluuntur. Sane mos erat in sepulchris uirorum*

tumulos erogabant. Ita mortem homicidiis consolabantur.

4 Haec muneris origo. Sed paulatim prouecti ad tantam gratiam ad quantam et crudelitatem, quia ferarum uoluptati
15 satis non fiebat nisi et feris humana corpora dissiparentur. Quod ergo mortuis litabatur, utique parentationi deputabatur; quae species proinde idololatria est, quoniam et

13 muneris Ae: -ris be || 14 uoluptati: -tis A

fortium captiuos necari: quod postquam crudele uisum est, placuit gladiatores ante sepulchra dimicare.

erogabant. Le mot a clairement chez Tert., et à partir de lui seulement (TLL, s.v., col. 803), le sens de «faire mourir». Cf. Praes., 2, 1: *febrem... inter ceteros mortiferos... exitus erogando homini deputatam.*

mortem homicidiis consolabantur. Cast. (p. 251) note la brièveté taciteenne de la formule. On ne peut que l'approuver. Mais le rapprochement des termes fait aussi penser aux *sententiae* de Sénèque.

4 *ferarum.* On mesure la valeur de Pamelius et de son manuscrit quand on le voit préférer ici *ex ms cod. «ferrum»*: *alioqui enim repetitio fieret supernacanea!* (Plus bas, en 6, il préférera *fasciae* à *fascas*: *neque enim fascas in gladiatorio munere usurpabantur sed fasciae*). Le *feriarum* de Klusmann, adopté par Reiff.-Wiss. et Boulanger, ne fait pas preuve d'une meilleure compréhension. *Ferarum* est peut-être une réminiscence de Sénèque (*De ira*, II, 8, 3) qui, venant de comparer la vie en société à celle des gladiateurs dans leur *ludus*, conclut: *ferarum iste conuentus est.*

nisi et feris humana corpora dissiparentur. Il s'agit des *uenationes* qui n'étaient pas à proprement parler des *munera*, mais qu'on y rattachait comme une variante des combats de gladiateurs. G. Lafaye (Dar.-Sag., s.v. VENATIO, p. 700) note que sous l'Empire un *munus* ne paraissait complet (*ustum atque legitimum*, selon l'expression de Suet., *Claud.*, 21, 8) que s'il comportait une chasse: cf. G. Ville, *Gladiature*, p. 126 et 399. Les «chasseurs» étaient soit des *uenatores* entraînés et armés qui ne risquaient pas plus leur vie que nos toréros, soit des *bestiarum* qui combattaient à

Mânes, auprès des tombeaux. Ainsi, ils remédiaient à la mort par des meurtres. 4 Telle est l'origine de la «prestation». Mais peu à peu, ils en vinrent à ne mesurer l'agrément qu'à la cruauté: le plaisir de ces fauves n'était plus assouvi que si des fauves déchiquetaient des corps d'hommes. En tout cas, les victimes offertes aux morts relevaient de toute façon du culte qui leur était rendu: variété de culte forcément idolâtrique, puisque l'idolâtrie

peine vêtus: Suétone (*Claud.*, 34, 6) cite le plaisir que Claude avait à les voir comme un trait de cruauté sanguinaire. Il y avait enfin les condamnés qu'on livrait aux bêtes nus, les mains souvent liées derrière le dos, parfois attachés à un poteau, et parmi lesquels les chrétiens furent nombreux en temps de persécution. Tert., qui a conclu son exposé des origines par *haec muneris origo*, semble viser uniquement ici les développements ultérieurs (*paulatim prouecti*) et songer plus spécialement aux cruautés dont ses contemporains et lui pouvaient avoir le spectacle.

En effet, si les peintures de tombes étrusques nous montrent un personnage masqué lançant un chien sur un malheureux qui tente en vain de se défendre (J. Heurgon, *La vie quot. chez les Étrusques*, p. 264 ss.: le jeu de Phersu; G. Ville, *op. cit.*, p. 4 s.), on ne voit pas que les premières *uenationes* mentionnées à Rome par les historiens (notamment Liv., XXXIX, 22, 2) aient un caractère funéraire (G. Ville, p. 51 ss.). Il s'agit donc d'un excursus; mais Tert. ne perd pas de vue l'objet de sa démonstration et y revient avec *ergo*.

quod mortuis litabatur: le sang quel qu'il fût, sang des sacrifices humains, sang des gladiateurs, sang des bestiaires.

utique. Comme souvent, après avoir fait ou suggéré des distinctions, Tert. ramène l'attention sur le problème de fond – ici l'idolâtrie – pour souligner qu'en réalité toutes les variantes ont une signification unique.

parentationi: création de Tert. sur le verbe *parentare*. Cf. VI, 3, p. 59.

quae species... parentationis est species. Toute la phrase donne

idololatria parentationis est species : tam haec quam illa mortuis ministrat. 5 In mortuorum autem idolis daemonia consistunt.

20 Vt et titulos consideremus, licet transierit hoc genus editionis ab honoribus mortuorum ad honores uiuentium, quaesturas dico et magistratus et flaminia et sacerdotia, cum tamen nominis dignitas idololatriae crimine teneatur,

21 consideremus : -rem A

l'impression d'une jonglerie verbale. Mais Tert. a déjà rappelé que toute idolâtrie s'adresse à des morts, divinisés ou non. Cf. X, 10 et *infra*, XIII.

5 in mortuorum idolis daemonia consistunt. Même affirmation – avec le même mot – au ch. suivant (XIII, 2) de l'inhabitation des statues par les démons : *daemoniis... consistentibus... in consecrationibus idolorum*. Cf. *infra*, p. 217 s.

titulos. A côté des formules indiquant pour quel défunt le combat est donné, du type *in memoriam* ou *memoriae patris* (Suet., *Tib.*, 7, 1; *Claud.*, 2, 5) ou avec le nom du mort au datif (Liv., XXIII, 31, 15), d'autres mentionnent au génitif le nom du donateur (cf. Cic., *Sest.*, 124 : *munus Scipionis* ou Liv., XLI, 28 *in fine* : *unum... T. Flaminini*).

ab honoribus... ad honores. Tert. joue ici sur le double sens de *honores*. Comme le souligne la parenthèse *quaesturas dico...*, *honores* désigne les magistratures. En effet, quand les *munera* devinrent officiels en 105 av. J.-C., il revint aux magistrats de les donner. Sous l'Empire, les particuliers n'eurent plus le droit d'en offrir sans une autorisation spéciale de l'empereur qui se réservait les *munera* extraordinaires et réglémentait de près ceux qui relevaient des magistrats. C'est que le *munus* contribuait puissamment à l'«honneur» de celui qui le donnait. Comme le montre bien P. Veyne (*Pain et cirque*, p. 390 ss.), quand le magistrat dépasse pour donner les jeux la somme qui lui est allouée par le trésor, il est normal qu'il en recueille toute la gloire, et sans les lois qui fixaient un maximum aux dépenses, beaucoup s'y seraient ruinés. Mais il faut ajouter que même les *munera* offerts par les familles à

elle-même n'est qu'une variété du culte des morts; aussi bien celui-ci que celle-là sont au service de morts. 5 Or les idoles des morts sont le domicile des démons.

A considérer maintenant les titres, bien que ce genre de spectacle soit passé des honneurs rendus aux morts à ce qui honore les vivants (questures, magistratures, flaminicats, sacerdoces), vu que la dignité de ces titres ne saurait échapper au grief d'idolâtrie, il est inévitable que tout ce

leurs défunts n'étaient pas toujours exempts d'un souci de notoriété. Suétone (*Iul.*, 26, 3) précise que le *munus* voué par César à la mémoire de sa fille avait surtout pour but de capter la faveur populaire, et pour le Curion dont Pline (*N.H.*, 36, 116 ss.) rappelle l'exploit, le *munus funebre* de son père semble avoir été surtout un prétexte à éblouir le peuple. Sur le lien entre jeux et carrière des honneurs, cf. Th. Mommsen, *Le droit public romain*, trad. fr., II, Paris 1892, p. 24 ss. Un bon ex. dans Plut., *Sylla*, 5, 1-5.

quaesturas : en 47, Claude retira le soin d'organiser les *munera* réguliers aux prêteurs pour le remettre aux questeurs (Suet., *Claud.*, 24, 4; cf. Tac., *Ann.*, XI, 22, 3). Ces *munera* obligatoires avaient lieu en décembre.

magistratus. Les magistrats municipaux, édiles et duumvirs en particulier, étaient chargés dans leurs villes des *munera*. Soveri (p. 41-42) cite de nombreuses inscriptions qui en font foi : cf. G. Ville, *op. cit.*, p. 175 ss. Mais, même à Rome, les magistrats avaient le droit d'ajouter à leurs propres jeux un combat de gladiateurs.

flaminia. Dans les provinces, c'étaient les flamines qui étaient responsables des *munera* réguliers, les autres pouvant être confiés à d'autres prêtres (*sacerdotia*) : G. Ville, p. 206 s. et 212-3. Nous savons par saint Augustin (*Ep.*, 138, 19, cité par Cast., p. 255) qu'Apulée donna à Carthage en tant que *sacerdos provinciae* des chasses et des *munera*.

licet transierit... tamen. En passant des particuliers aux magistrats, les *munera* cessent d'être sacrifice funèbre pour devenir

25 necesse est quicquid dignitatis nomine administratur com-
municet etiam maculas eius a qua habet causas. 6 Idem de
apparatibus interpretabimur in ipsorum honorum suggestu
deputandis, quod purpurae, quod fasces, quod uittae, quod
coronae, quod denique contiones et edicta et pultes pri-
30 dianae sine pompa diaboli, sine inuitatione daemonum non

28 purpurae : purae A || fasces bc : fasciae e

simple réjouissance offerte au peuple. Le problème est donc pour Tert. de montrer qu'en perdant leur caractère funéraire, les *munera* n'ont pas perdu pour autant leur caractère idolâtrique. Nöldechen («Tert. u. das Theater», *Zeitsch. f. Kirchengesch.*, 1895, p. 192) pense que les jeux donnés par Hadrien en l'honneur de sa belle-mère ont sans doute été les derniers à être proprement funéraires.

nominis dignitas... dignitatis nomine. Jeu de mots analogue dans *Apol.*, 2, 20 = *Nat.*, I, 3, 2 : *nullum criminis nomen... nisi nominis crimen.* Tert. expliquera tout au long dans *Idol.*, 18 pourquoi les magistratures en elles-mêmes sont, avec leurs insignes, entachées d'idolâtrie.

communicet maculas : le partage d'une souillure peut se faire aussi bien en la donnant qu'en la recevant. *Communicare* a les deux acceptions. Le mécanisme de cette contamination a été clairement défini en VIII, 10. Il sera réaffirmé dans *Idol.*, 18, 3.

6 *de apparatibus.* Comme au ch. VII, *apparatus* concerne à la fois les personnes et les rites. Aux personnes se rapportent les attributs des magistrats (pourpre et faisceaux) et ceux des prêtres (*uittae* et *coronae*) qui défilaient dans la *pompa* inaugurale (cf. G. Ville, *Gladiature*, p. 399 s.). Quand les prêtres donnaient les jeux, ils avaient droit également à la toge prétexte et aux licteurs. Dans *Idol.*, 18, 1, les *coronae aureae sacerdotum prouincialium* figurent à côté des prétextes et des trabées sous la rubrique *de suggestu et apparatu honorum*. Il est douteux que les bandelettes évoquées ici soient celles dont on parait les bêtes destinées aux sacrifices, car Tert. ne les mentionne jamais que comme un ornement sacerdotal ou cérémoniel (*Pall.*, 4, 10; *Test.*, 2, 7; *Apol.*, 15, 7). Quant

qui se fait au titre de ces dignités partage la souillure de la dignité qui en est la source. 6 J'en dirai autant du cérémonial qu'il faut rattacher au faste de ces «honours» mêmes : la pourpre, les faisceaux, les bandelettes, les couronnes, aussi bien que les réunions, les édits et les repas préparatoires, sont inséparables de la pompe du diable, de

aux couronnes qui ornaient l'amphithéâtre et que Tert. stigmatise en *Cor.*, 13, 8 (*a saeculo coronantur... et ipsa amphitheatra et ipsa spoliaria ipsaeque libitinae*), elles feraient plutôt partie de l'étude du lieu si Tert. les avait ici en vue.

contiones. Le mot n'apparaît qu'une autre fois chez Tert., dans une énumération d'assemblées diverses (*Apol.*, 38, 2) et nous ne savons rien de précis sur celles qui précédaient les *munera*. Peut-être le détail des réjouissances y était-il discuté ou proclamé avant d'être affiché.

edictum : l'avis dans lequel l'éditeur fixait la date et le programme des jeux et qui était placardé sur les murs. Cf. Sen., *Breu. uit.*, 16, 3 : *cum dies muneris gladiatorii edictus est* ou *Ep.*, 117, 30 : *edictum et ludorum ordinem perlegit*.

Le droit de tenir des assemblées et de proclamer des édits appartient, comme les faisceaux et la pourpre, aux prérogatives des magistrats.

pultes pridianae désigne le repas public qu'on offrait à ceux qui allaient mourir et qu'on appelait aussi *cena libera*. Cf. *Passio Perp. et Fel.*, 17, 1 : *pridie quoque cum illam cenam ultimam quam liberam uocant... et Apol.*, 42, 5 : *non in publico Liberalibus discumbo quod bestiariis supremam cenantibus mos est*. Il est difficile de savoir si l'antique bouillie ou *puls* y était servie à titre de fortifiant (Plin., *N.H.*, 22, 127 : *pulte corpus augetur*) ou d'aliment sacré (*ibid.*, 18, 84; Val. Max., II, 5, 5) ou même si l'appellation n'était qu'une survivance (cf. G. Ville, *Gladiature*, p. 366, n. 47).

sine pompa diaboli. Tert. est le premier témoin de l'expression, mais en XXIV, 4, il la rapporte expressément au rite baptismal (cf. *supra*, p. 116 s.). *Idol.*, 18, 7 rejettera également dans la pompe du diable *fasces... purpura de umeris et aurum de capite*, tandis que *Cor.*, 13, 7 range dans ces «pommes» *officia saeculi, honores,*

sunt. 7 Quid ergo de horrido loco perorem, quem nec periuria sustinent? Pluribus enim et asperioribus nominibus amphitheatrum consecratur quam Capitolium : omnium daemonum templum est. Tot illic immundi spiritus
 35 considunt quot homines capit. Vt et de artibus concludam, Martem et Dianam utriusque ludi praesides nouimus.

31 ergo bc : ego Ae || horrido bc : horrendo Ae || loco om. A.

sollemnitates, popularitates et tous les actes idolâtriques (et in omnibus istis idololatriae).

sine inuitatione daemonum. Faut-il comprendre que les démons invitent ou sont invités? La comparaison avec *Apol.*, 23, 1 (*habentes semel inuitatorum angelorum et daemonum... potestatem*) et *An.*, 39, 1 (*spiritus nequam ab ipsa etiam ianua natiuitatis... inuitatus*) ferait pencher pour la seconde solution. Waszink dans son comm. (p. 442) estime même qu'il y a un exact parallèle entre notre texte et *An.*, 39. On sait par ailleurs qu'on « invitait » les dieux aux lectisternes (cf. Versnell, *Triumphus*, p. 260-1) et une inscription de *Forum Clodii* (CIL XI, 3303) précise dans quelles circonstances on invitera *ad epulandum* les génies d'Auguste et de Tibère. Mais le repas des démons opposé à celui de Dieu en XIII, 4 aussi bien que le début de XXVIII : *saginentur... conuiuiae sui* — où l'amphitryon-cuisinier ne peut être que Satan — incitent à adopter la première hypothèse. Accepter ce qui fait partie de la pompe du diable, c'est accepter l'invitation des démons.

7 *quem nec periuria sustinent.* L'interprétation à laquelle s'arrête Cast. (p. 262 : les divinités de l'amphithéâtre sont trop nombreuses pour que le parjure puisse venir à bout de les parjurer toutes) me paraît bien insuffisante pour justifier *horrido* et *asperioribus*. Il semble plus simple et plus obvie d'expliquer par le caractère inquiétant des divinités de l'amphithéâtre l'épouvante de ceux que les dieux du Capitole n'avaient pas empêché de se parjurer. Citant *Apol.*, 28, 3 : *maiore formidine... Caesarem obseruatis quam ipsum... Iouem* et *Nat.*, I, 10, 33 : *facilius enim per Caesarem peierantes punirentur quam per ullum Iouem*, Soveri pense (p. 72) que ces dieux plus terribles ne sont autres que les

l'invitation des démons. 7 A quoi bon m'appesantir encore sur l'horreur du lieu, insoutenable même aux parjures? Car l'amphithéâtre est consacré à des êtres plus nombreux et plus terribles que le Capitole : c'est le temple de tous les démons. Il siège là autant d'esprits impurs qu'il y tient de gens. Et pour conclure sur les arts, nous savons que Mars et Diane président aux deux types de combats.

empereurs divinisés ou régnants dont les statues ornaient les amphithéâtres. Peut-être Tert. fait-il aussi allusion à des punitions cruelles et assoiffées de sang humain qui n'avaient pas leur place au Capitole. A. Piganiol (*Recherches*, p. 136) songe à Saturne, Jupiter *Latiaris*, Némésis et peut-être les Lares qui exigent, à leur fête des *Compitalia*, « des offrandes rédemptrices qui paraissent être le substitut de sacrifices humains » (*ibid.*, p. 134; cf. G. Dumézil, *Rel. rom. arch.*, p. 337-8).

L'emploi de *periuria* pour *periuri* ne fait pas difficulté dans le style de Tert. Je ne pense pas qu'il faille rapporter précisément ce terme au serment des gladiateurs comme le fait Nöldechen, *art. cit.*, p. 197-8.

pluribus... quam Capitolium, encore que, selon Servius (*ad Aen.*, II, 319), *in Capitolio... deorum omnium simulacra colebantur*.

quot homines capit. Dans son répertoire des *Théâtres et amphithéâtres d'Afrique Proconsulaire* rédigé en 1969 et publié (s.d.) à Aix-en-Provence, J.-C. Lachaux avance le chiffre de 36 000 places (p. 57). Mais si les dimensions auxquelles il s'arrête (178 m × 150) sont les bonnes, la capacité de l'amphithéâtre de Carthage, presque aussi grand que le Colisée (188 m × 156) devait être d'au moins 50 000 places! (chiffre préféré par J. Carcopino, *op. cit.*, p. 272, à celui de 87 000 que donnent les *Régionnaires*). L'expression est peut-être une réminiscence de Sénèque (*De ira*, II, 8, 1, à propos du cirque) : *hoc scito istis tantumdem esse uitiorum quantum hominum*.

utriusque ludi : combats de gladiateurs auxquels présidait Mars et *uenationes* qui avaient naturellement pour patronne la déesse de la chasse. On notera l'emploi du mot *ludus* qui a été évité pendant

XIII. 1 Satis, opinor, impleuimus ordinem, quot et quibus modis spectacula idololatriam committant : de originibus, de titulis, de apparatusibus, de locis, de artificiiis, quo certi sumus *nulla* ex parte competere nobis ea, qui bis idolis renuntiauimus. 2 Non quod idolum sit aliquid, ut apostolus ait, sed quod *quae* faciunt daemoneis faciunt, consistentibus scilicet in consecrationibus idolorum, siue mor-

XIII. 1 satis – impleuimus *om.* A || 3 artificiiis *Iun.* : sacrificiis *testes* || quo *c* : quod *Ab* quidem *e* || 4 competere : compere A || qui bis *e* : quibus *b* qui *Ac*

tout le chapitre et n'apparaît ici, semble-t-il, que pour rattacher les *munera* au développement d'ensemble sur les jeux. De fait, les combats de gladiateurs ne s'appelaient pas *ludi*. P. Veyne (*Pain et cirque*, p. 702 et 785, n. 477) montre que l'expression *ludus gladiatorius* – sauf quand il s'agit de l'école des gladiateurs – est tardive, le plus ancien exemple s'en trouvant chez Minucius Felix.

praesides nouimus. Martial évoque à plusieurs reprises Mars et Diane, notamment dans son *Liber de spect.* 12, 1, où les chasses sont qualifiées de *Caesareae discrimina saena Dianae* et *Ep.*, II, 75, 8 qui désigne comme l'« arène de Mars » le sable abreuvé du sang des gladiateurs. Le patronage de Mars, confirmé par de nombreuses dédicaces de gladiateurs, a été enregistré par Salvien, *Gub. Dei*, VI, 60 : *colitur... Mars in harenis*. Pour Diane, Tert. songe peut-être plus spécialement à la Diane de Scythie qu'il mentionne dans *Scorp.*, 7, 6 à côté de Saturne et de Jupiter Latial comme réclamant le sang de victimes humaines.

13 Le plan a été suivi, montrant que le baptisé qui a renoncé aux idoles n'a rien à voir avec les jeux (1) car l'idole, dieu ou mort, cache toujours un démon (2). En réalité, dieux et morts ne font qu'un et le chrétien s'abstient de toute idolâtrie (3), sacrée ou funéraire. S'il prend soin de ne manger aucune des viandes qui leur sont sacrifiées (4), à plus forte raison doit-il se préserver des spectacles qui leur sont consacrés et qui le souillent jusqu'à l'âme (5).

1 *impleuimus ordinem.* Tert. aime ainsi souligner l'acquis et les articulations de son plan. Cf. *Apol.*, 25, 1 : *satis quidem mihi uideor probasse...* Il le fait ici en reprenant dans des termes quasi

XIII. 1 J'ai satisfait, je pense, à mon propos, en montrant de quelles multiples manières les spectacles pèchent par idolâtrie : par leurs origines, leurs titres, leur cérémonial, les lieux où ils se donnent, leurs techniques. Nous sommes donc sûrs, nous qui avons renoncé deux fois aux idoles, qu'ils ne nous conviennent en aucune façon. 2 Comme le dit l'Apôtre, ce n'est pas que l'idole ait une réalité, mais parce que le culte rendu aux idoles est rendu aux démons, qui s'y installent évidemment lors de leur

identiques les cinq points du développement qu'il annonçait en IV,4 sur l'idolâtrie : *origines, titulos, apparatus, loca, artes*. Cette volonté de reprise rend certaine la correction de Junius *artificiis* pour *sacrificiis* donné par tous les témoins. En IX, 1, Tert. a déjà employé *artificium* pour *ars*.

bis livré seulement par *e*, mais suggéré aussi par *b*, trouve sa confirmation dans le rite du baptême tel que nous l'avons exposé plus haut en IV, 1 (cf. p. 116).

2 *non quod idolum sit aliquid.* Dans I *Cor.*, 8,4, saint Paul affirme le néant des idoles : *scimus quia nihil est idolum in mundo*, reprenant un peu plus loin (10,19) : *quid ergo? Dico... quod idolum sit aliquid?* Tert. revient souvent sur ces affirmations. Il cite le premier verset dans *Marc.* V,7,4 sous la forme : *scimus quod idolum nihil sit* et évoque à plusieurs reprises, comme ici, le second. Cf. *Cor.*, 7,8 (*non quasi aliquid sit idolum*) ou *Idol.*, 15,5 (*licet nomina inania atque conficta sint*) et ci-dessus X,10.

Apostolus (comme ci-dessous en XXVIII,5) est d'un emploi courant chez les auteurs latins chrétiens pour désigner saint Paul (cf. Van der Geest, *op. cit.*, p. 46).

quae faciunt daemoneis faciunt = I *Cor.*, 10,20 : *quae immolant gentes, daemoneis immolant* qui devient en *Cor.*, 7,8 : *quae idolis ab aliis fiunt ad daemoneas pertinent.* Cf. *supra* X,10-12 et le comm. sur les démons comme organisateurs et bénéficiaires de l'idolâtrie.

consistentibus in consecrationibus idolorum. On sait qu'il fallait une *consecratio* pour conférer la qualité de dieu aux empereurs. Le mot désignait aussi le rituel par lequel on pensait attirer le dieu dans la

tuorum siue, ut putant, *deorum*. 3 Propterea igitur, quoniam utraque species idolorum condicionis unius est, dum
 10 mortui et dii unum sunt, utraque idololatria abstinemus. 4 Nec minus templa quam monumenta *despuimus* : neutram aram nouimus, neutram effigiem adoramus, non sacrificamus, non parentamus; sed neque de sacrificio et parentato edimus, quia non possumus cenam Dei edere et

10 dii : alii *b* dei *b'* || 12 aram *om.* A || 13 sacrificio : -ficio A

statue qui était censée le représenter. Cf. P. Boyancé, « Théurgie et téléstique néoplatoniciennes », *RHR* 147, 1955, p. 189-209. Minucius Felix s'en gausse dans l'*Octavius*, 24,8 : *quando igitur hic (sc. deus) nascitur? ecce funditur, fabricatur, sculpsitur : nondum deus est; ecce plumbatur, construitur, erigitur : nec adhuc deus est; ecce ornatur, consecratur, oratur : tunc postremo deus est.* Pour tous les polémistes chrétiens, comme pour saint Paul, il était hors de doute que les démons profitaient de ce moment pour s'installer dans les statues et y jouer le rôle de dieux. Mais ils ne faisaient là que suivre la croyance ancienne, en donnant simplement un autre sens au mot « démon ». Sur la fabrication et l'inhabitation des statues divines ou oraculaires, cf. E.R. Dodds, *Les Grecs et l'Irrationnel*, trad. fr., Paris 1965, p. 280-2.

siue mortuorum siue, ut putant, deorum peut faire allusion à l'evhémérisme d'*Apol.*, 12,1 : « Je ne vois que les noms de quelques anciens morts » et 7 : « nous n'adorons pas les statues... tout à fait semblables aux morts qu'elles représentent », avec l'objection de 13,1 : « Mais pour nous, ce sont des dieux » (trad. Waltzing). Mais la suite, *utraque species idolorum*, montre que Tert. a aussi bien en vue le culte des morts proprement dits (assimilés par Varron à des dieux, comme nous l'avons vu en VI,4) que le culte des prétendus dieux. Eux aussi sont « consacrés » en recevant une « parure ». On comparera utilement les termes de Minucius Felix cité ci-dessus avec ceux de *Cor.*, 10,2 à propos des morts : *et ipsi idola statim fiunt et habitu et cultu consecrationis.*

3 *mortui et dii unum sunt.* C'est un thème rebattu de l'apologétique. Nombreuses références dans Waszink, comm. au *De*

consécration, qu'il s'agisse de morts ou, comme ils le croient, de dieux. 3 Et si nous nous abstenons des deux sortes d'idolâtrie, c'est que les deux sortes d'idoles sont de même nature, puisque dieux et morts ne font qu'un. 4 Nous traitons avec un égal mépris les temples et les tombeaux. Nous ignorons les deux sortes d'autels; nous n'adorons aucune sorte d'effigie. Nous ne sacrifions pas aux dieux, nous n'offrons rien aux Mânes. Mais nous ne mangeons rien non plus de ce qui provient des sacrifices aux dieux ou des offrandes aux Mânes, car nous ne pouvons pas manger à la table de Dieu et à la table des

anima, p. 578, à propos des démons de *An.*, 57,2 qui prennent la personnalité soit de morts soit de dieux : *quidni? cum et dii mortui.* Voir aussi, outre les textes déjà cités de l'*Apologétique*, *Idol.*, 15,2 : *cum ipsos deos nationum homines retro fuisse etiam apud suos constet.*

4 *templa monumenta... sacrificamus parentamus.* *Apol.*, 13,7 (cf. *Nat.* I,10,26-28) insistait déjà sur la similitude des honneurs rendus aux dieux et aux morts : *aedes proinde, aras proinde. Idem habitus et insignia in statuis... Quo differt ab epulo Iouis silicernium, a simpulo obba, ab haruspice pollinctor?*, groupant déjà comme ici temple, autel, statue et sacrifice.

despuimus. Je ne sais s'il faut comprendre — comme semble y inviter la comparaison avec *Idol.*, 11,7 : *quo ore fumantes aras despuet et exsufflabit*, et selon le sens originel du verbe — que le chrétien manifestait ce mépris en crachant par terre ou sur l'objet. Hoppe, *S.u.S.*, p. 184, n'y voit plus qu'une métaphore et il est certain que, lorsque Tert. accuse les païens de mépriser leurs dieux tout en les adorant (*Nat.* I,10,10 : *colentes et despuentes*), il n'a pas de geste précis en vue.

neque de sacrificio et parentato edimus. Tert. semble ici plus radical que saint Paul pour qui, en raison même du néant des idoles, on pouvait manger les viandes provenant des sacrifices, à la seule condition de ne pas scandaliser le prochain (*I Cor.*, 10, 24-29). En réalité, la citation qui suit : *quia non possumus...* (= *I Cor.*, 10,21 : *non potestis mensae Domini participes esse et mensae*

15 *cenam daemoniorum.* 5 Si ergo gulam et uentrem ab
inquinamentis liberamus, quanto magis augustiora nostra,
 oculos et *aures*, ab *idolothytis* et *necrothytis uoluptatibus*
 abstinemus, quae non intestinis transiguntur, sed in ipso
 spiritu et anima digeruntur: *quorum* munditia magis ad
 20 Deum pertinet quam intestinorum.

XIV. 1 *Nunc* interposito nomine idololatriae, quod so-

16 magis: mis A || 17 oculos et aures: et *** et oculos A ||
 necrothytis: negro- A || 18 sed - digeruntur om. A || 20 intestinorum:
 intestimurum A.

XIV. 1 nomme e: nosse ne *Abc* nosse de *d* || idololatriae *Abe*: -tria *cd*

daemoniorum) s'applique exclusivement aux repas sacrificiels et non à l'usage privé des viandes que l'apôtre envisage plus loin. Tert. n'entre pas dans ces distinctions et s'attache seulement à souligner la nécessité pour le chrétien de rompre radicalement avec toute forme d'idolâtrie. Il s'en tient à la formule simple du concile de Jérusalem (*Actes*, 15,29).

5 *si ergo gulam et uentrem ab inquinamentis liberamus*: termes qui évoquent plutôt les interdits alimentaires de l'ancienne loi (*Leu.*, 11; *Deut.*, 14,3-21) que l'Épître aux Corinthiens qui, en interdisant les idolothytes, n'a pas précisément en vue la pureté des intestins (*munditia... intestinorum*)! En revanche, c'est bien à ce genre d'interdits que s'appliquent les paroles du Christ qu'appelle à la mémoire le *non intestinis transiguntur*: «Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme», car *quod in os intrat in uentrem uadit et in secessum emittitur* (*Matth.*, 15, 11,17 = *Mc.*, 7, 15,19).

idolothytis est le terme même de Paul dans *I Cor.*, 8,1.

necrothytis est forgé par Tert. sur le même modèle. En les employant adjectivement pour distinguer les spectacles offerts aux dieux (comme les différents *iudi*) des spectacles offerts aux morts (comme les *munera*), Tert. leur donne une force originale.

sur *uoluptates* pour désigner les spectacles, cf. *Intr.*, p. 63, n. 1. Les considérations du ch. suivant obligent toutefois à donner ici au mot une acception plus large.

démons. 5 Si donc nous préservons des souillures notre gosier et notre ventre, quelle raison majeure de tenir ces organes plus nobles que sont nos yeux et nos oreilles à l'abri de plaisirs consacrés aux idoles et aux morts! Car ces plaisirs ne transitent pas par les intestins, mais ils se répandent jusque dans l'esprit et dans l'âme, dont la pureté importe plus à Dieu que celle de nos intestins.

XIV. 1 Considérons maintenant le chef d'idolâtrie -

in ipso spiritu et anima digeruntur. Dans les textes précités des Synoptiques, le Christ oppose à ce qui entre dans l'homme - c'est-à-dire aux impuretés matérielles qui ne le souillent pas - ce qui sort de lui: pensées mauvaises, homicides, adultères etc. qui procèdent du cœur (*de corde*) et constituent sa vraie souillure (*Matth.*, 15, 19-20 = *Mc.*, 7, 20-23). Marc précise qu'en effet la souillure matérielle *non intrat in cor eius* (19). On comprend dès lors l'application que Tert. fait de ce texte aux spectacles qui, eux, pénètrent jusqu'au cœur. Le thème sera développé en XVII,5.

transiguntur|*digeruntur*: deux façons de «digérer» qui s'opposent en se répondant avec la même clause métrique (ditrochée), comme le fait remarquer Cast., p. 267.

14 Quand bien même les jeux ne seraient pas entachés d'idolâtrie, ceux qui arguent du silence de l'Écriture à leur endroit (1) doivent admettre qu'elle les interdit en interdisant les convoitises du monde. On y compte en effet l'appétit de plaisir qui trouve à s'assouvir dans les spectacles (2), ce qui les condamne comme tout autre plaisir (3).

1 *nunc*: Tert. s'en sert souvent pour annoncer «une nouvelle étape dans l'argumentation», comme le souligne J.-C. Fredouille qui en cite plusieurs ex. (*Conversion*, p. 80, n. 44). Qu'on voie ici même IX,1; X,10 ou XXIX,1.

interposito. Presque tous les commentateurs, Oehl, Büchn., Cast., de Labr., repoussent l'intuition de Rigault qui comprenait: «nomine idololatriae tantisper omissio, intermisso» (*Observationes*, p. 18) et entendent: «maintenant que j'ai parlé de...» En fait, aussi bien les habitudes de Tert. que le *uiderit* de XV,1 confirment l'interprétation de Rigault. Tert. considère bien que

lum subiectum *sufficere* debet ad abdicationem spectaculorum, alia iam ratione tractemus ex abundantia, propter eos maxime qui sibi blandiuntur quod non nominatim abstinentia ista praescripta sit, 2 quasi parum etiam de spectaculis pronuntietur, cum concupiscentiae saeculi damnantur. Nam sicut pecuniae uel dignitatis uel gulae uel libidinis uel gloriae, ita et uoluptatis concupiscentia est; species autem uoluptatis etiam spectacula, (3) opinor. 3 Genera-

2 subiectum : subiici cum *b* || debet *Ae* : deberet *bc* || 5 spectaculis *Abe* : literis *b'c* || 9 opinor. *A* : (opinor) *bc* .Opinor *e*

ses chapitres sur l'idolâtrie constituent le point fort de sa démonstration (ici *sufficere debet* et en XV,1 *principalis titulus*) et que tout le reste vient par surcroît, comme un superflu (*ex abundantia*). Mais il veut en faire abstraction et montrer qu'il n'est pas pour autant à bout d'arguments. Mouvement du même genre dans *Apol.*, 25,2 où s'amorce une nouvelle discussion après l'affirmation de 1 : *satis... mihi uideor probasse... ut nihil iam ad banc causam sit retractandum* et dans *Cult.*, I,4,1 qui gomme pour un moment tout l'acquis de la démonstration. Sur le procédé, cf. P. Petitmengin, « Tert. redivivus », *REAug.*, 19, 1973, p. 181.

Les grammairiens n'ignorent pas ce sens de « mettre entre parenthèses », « mettre en incise » une pensée annexe qui ne fait pas partie du tissu de l'ouvrage (*TLL*, col. 2247, s.v. INTERPONERE et 2249 s.v. INTERPOSITIO).

abdicationem spectaculorum, nominatim, abstinentia. C'est exactement le vocabulaire de III, 1 : on reprend bien la démonstration à zéro, comme si les ch. IV-XIII n'existaient pas.

les emplois de *ex abundantia* pour annoncer qu'un § vient en plus comme une addition presque inutile, sont multiples chez Tert. : entre autres, *Marc.* III,1,1; V,4,2; 9,2-3; *Carn.*, 2,6; 25,1 etc.

2 *concupiscentiae saeculi*. Cf. *I Jn.*, 2, 16 : *omne quod est in mundo concupiscentia carnis est et concupiscentia oculorum et superbia uitae* et les *saecularia desideria* de *Tite*, 2, 12 (*infra*).

damnantur : partout dans le N.T., en particulier *I Jn.*, 2, 15 (*nolite diligere mundum neque ea quae in mundo sunt*) et Paul, *Gal.*,

dont le seul exposé devrait suffire à faire renoncer aux spectacles – comme une parenthèse, et prenons à présent le problème d'une autre façon, avec des arguments supplémentaires destinés surtout à ceux qui se flattent de ce que cette privation n'ait pas été prescrite en toutes lettres, 2 comme s'il n'était pas assez clair que la sentence porte aussi sur les spectacles, quand on condamne les convoitises du monde. De même en effet qu'il y a convoitise d'argent, d'honneur, de bonne chère, de sensualité ou de gloire, il existe une convoitise du plaisir. Or les spectacles, eux aussi,

5,16 et 24 (*Spiritu ambulate et desideria carnis non perficietis... Qui autem sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum uitiis et concupiscentiis*) ou *Tite*, 2, 12 (*abnegantes impietatem et saecularia desideria... uiuamus*).

pecunia, dignitas, gula, libido, gloria. C. Rambaux s'est intéressé aux « Listes de vices... dans l'œuvre de Tert. » (*Rev. Sc. Ph. Th.* 62, 1978, p. 211 ss.). Il n'en relève pas moins de 33 contre 21 dans le N.T. Contentons-nous de rappeler le catalogue des *opera carnis* de *Gal.*, 5,19-21 et l'énumération des « concupiscentes du siècle » d'*Idol.*, 1,4 dont les éléments trahissent les mêmes préoccupations qu'ici : *ambitio cultus et ornatus, lasciuia et ebrietas, iniustitia, uanitas, mendacium*.

opinor. Sa place fait difficulté. *b* et *c* le mettent entre parenthèses. *e* ponctue avant, *A* après. La comparaison avec *Isid.*, *Etym.* XVIII,16 n'est pas éclairante, car il ne s'agit pas d'un décalque du texte de Tert. Le mot se rencontre chez Tert. aussi bien en fin qu'en début de phrase, mais avec une préférence, semble-t-il, pour une postposition quand il est au début (voir ici même XIII,1 et XXV,1). D'autre part, Tert. venant d'exprimer de façon affirmative que la volupté est une concupiscentie, je ne vois pas pourquoi il assortirait cette idée, reprise en conclusion, d'un *opinor*. En revanche, si le mot porte sur ce qui précède, il se justifie par la valeur ironique qu'il a souvent : dans la mesure où *uoluptas* est presque l'équivalent de *spectaculum* (cf. *Intr.*, p. 63, n. 1), la tautologie saute aux yeux et *opinor* la souligne.

10 liter nominatae concupiscentiae continent in se et uoluptates; aequae generaliter intellectae uoluptates specialiter et in spectacula disseruntur.

XV. 1 Ceterum retulimus supra de locorum condicione quod non per semetipsa nos inquinant, sed per ea quae illic geruntur per quae, simul inquinamentum combiberunt, tunc et in alteros respuunt. Viderit ergo, ut diximus, 5 principalis titulus idololatriae; reliquas rerum ipsarum qualitates contrarias omnes feramus Dei.

10 et : ut A || 11 aequae - uoluptates om. A.

XV. 1 retulimus : retulimus A || 2 semetipsa nos : semet sanos A || 3 combiberunt A : -runt bce || 4 tunc et in alteros respuunt bce : tunc et in me*** tum alter ore spuunt A || ergo om. A || 5 idololatriae bc : -tria Ae || rerum ipsarum bc : ~ Ae || 6 contrarias omnes feramus Dei corr. Oehler : contrarios omnes feramus Dei b contrariis omnes feramus c contra Dei omnes feramus Ae

3 generaliter|specialiter fait également référence au ch. III,7 : si Tert. reprend ses démonstrations sur nouveaux frais, c'est en tout cas dans le même esprit!

15 Les spectacles qui souillent les lieux en s'y déroulant sont contraires à Dieu en eux-mêmes (1) par le seul fait qu'ils déclenchent les passions (2). Car il n'y a pas plaisir sans choc émotionnel, sans une émulation (3) qui s'accompagne de réactions passionnelles indignes d'un chrétien (4). Même si la réaction ne s'extériorise pas, elle existe (5), étant inséparable du plaisir. Et si l'on n'éprouve pas de plaisir, il est vain d'aller au spectacle (6). Or le chrétien n'agit pas vainement. Il ne doit pas non plus se mêler aux païens (7) : l'Écriture met en garde contre les fréquentations dangereuses. Le chrétien est nécessairement au monde, mais il n'est pas du monde (8).

1 supra : en VIII, 8-10. Le raisonnement est simple : si les lieux ne sont souillés que par les actes, c'est que les actes sont mauvais en eux-mêmes, et c'est ce qui va être examiné maintenant.

retulimus et plus loin titulus, feramus : on notera la sphère juridique de ce vocabulaire, comme d'ailleurs de altercati sumus en VIII,10 auquel Tert. vient de faire référence. Referre, c'est faire

sont une forme de plaisir, j'imagine. 3 Les convoitises nommées en général englobent également les plaisirs, tout comme les plaisirs compris au sens général s'entendent aussi, en particulier, des spectacles.

XV. 1 D'ailleurs, nous avons mentionné plus haut, à propos de la condition des lieux, qu'ils ne sauraient nous souiller par eux-mêmes, mais par les actes qui s'y déroulent et dont ils font rejaillir sur autrui la souillure dès qu'ils s'en sont imprégnés. Laissons donc de côté, comme nous l'avons dit, le grief fondamental d'idolâtrie pour soutenir que, par tous leurs autres caractères, ces actes pris en eux-mêmes sont tous contraires à Dieu.

un rapport, consigner un résultat; ferre, soutenir une loi ou une proposition de loi.

combiberunt|respuunt. Hoppe, *S.u.S.*, p. 181-2, note le goût de Tert. pour les métaphores «alimentaires».

ut diximus renvoie à XIV,1 : *interposito nomine idololatriae.*

rerum ipsarum qualitates. La comparaison avec le *rerum ipsarum qualitates examinemus* de *Cult.*, I,4,1 appuie la leçon de bc tout en soulignant la fidélité de Tert. à ses procédés de démonstration.

contrarias omnes feramus Dei. On peut hésiter entre le texte de Ae et celui de b assorti de la retouche minime d'Oehler. Cast. (p. 273) argue en faveur de b de la clause et de la construction contrarius + gén. qui, sans être majoritaire chez Tert., s'y rencontre assez souvent (*Lei.*, 3,3; *Pat.*, 5,2; *An.*, 24,10 etc.). J'y ajouterais le problème du sens. Rigault entend (*Obsrv.*, p. 19) : *feramus res spectaculorum contra res Dei* en donnant à *contra ferre* le sens de *opponere* et à *res Dei* celui de «*divina seu christiana disciplina*». Mais si l'on adopte son texte, c'est *qualitates* et non *res* qu'il faut sous-entendre devant *Dei*. Comment ne pas penser alors aux «passions» qui agitent Dieu dans la Bible et qui ressemblent fort à celles que soulèvent les spectacles : colère, désir, jalousie etc.? (Tert. les défend contre le Dieu impassible de Marcion en *Marc.* I,25-26, même s'il ajoute en II,16,6-7 que Dieu

2 Deus praecepit Spiritum Sanctum, utpote pro naturae suae bono tenerum et delicatum, tranquillitate et lenitate et quiete et pace tractare, non furore, non bile, non ira, non dolore inquietare. 3 Huic quomodo cum spectaculis poterit conuenire? Omne enim spectaculum sine concussionem spiritus non est. Ubi enim uoluptas, ibi et studium per quod scilicet uoluptas sapit; ubi studium, ibi et aemulatio per quam studium sapit. 4 Porro et ubi aemulatio, ibi et furor et bilis et ira et dolor et cetera ex his quae cum his non

7 naturae : natarae A || 10 quomodo cum : modicum Ab' || 11 enim om. A || 12 et om. A || 13 et om. A || per - aemulatio om. A || 14 quam : quod O || 15 quae : et quae O || quae cum his om. A || his : hiis O

éprouve ces affections sur un autre mode que l'homme). *Contrarias Dei* s'enchaîne mieux à l'énoncé du précepte divin qui suit, mais le doute reste permis.

2 *Deus praecepit...* : par la bouche de Paul, *Eph.*, 4, 30-31 (*nolite contristare Spiritum sanctum Dei... Omnis amaritudo et ira et indignatio et clamor et blasphemia tollatur a uobis*), versets cités en *Mart.*, 1,3 et *Res.*, 45,11. Ici, il s'agit plutôt d'une paraphrase, encore que *furor*, *bilis*, *ira* puissent traduire directement les trois mots grecs de saint Paul : *πικρία*, *θυμός*, *ἔργη*, *furor* étant évidemment choisi comme caractéristique des sentiments éprouvés au cirque (cf. XVI,1).

pro naturae suae bono tenerum et delicatum. L'alliance des deux adjectifs peut être une réminiscence de *Deut.*, 28,56 qui met en scène une *tenera mulier et delicata*. Mais c'est sûrement dans *Le pasteur* d'Hermas qu'il faut chercher l'origine des considérations de Tert. sur la nature de l'Esprit Saint et son goût pour le calme et la tranquillité. Le cardinal Daniélou attire en effet l'attention sur un passage de *Préceptes*, 5,2,6 qui met en garde contre la colère : « l'Esprit délicat (τρυφερόν) n'ayant pas l'habitude de cohabiter avec... la rudesse (μετὰ σκληρότητος) cherche à fixer sa demeure là où règnent la douceur et la tranquillité (μετὰ πραότητος καὶ ἡσυχίας) » (*Les origines du christianisme latin*, Paris 1978, p. 134; cf. *ibid.*, p. 329 et art. DEMON déjà cité du *Dict. de spiritualité*, col. 177, où l'on trouve une traduction aberrante que

2 Dieu nous a prescrit de traiter l'Esprit Saint – qui, par sa bonté naturelle, est tendre et délicat – avec tranquillité, douceur, calme et paix, sans le troubler par la frénésie, l'aigreur, la colère ou le ressentiment. 3 Comment pourra-t-il s'accommoder des spectacles? Il n'est pas de spectacle, en effet, qui ne s'accompagne d'un ébranlement de l'esprit. Car avec le plaisir, on trouve l'engouement qui donne évidemment du sel au plaisir; avec l'engouement, la rivalité qui donne du sel à l'engouement; 4 et par suite, avec la rivalité, la frénésie, l'aigreur, la colère, le senti-

le texte du *Pasteur* ne justifie aucunement). Voir aussi *Bapt.*, 8,3-4 qui montre l'Esprit reposant sur les eaux (*conquiescit*) sous la forme d'une colombe parce que cet oiseau n'a pas de fiel et rappelle la colombe de Noé, *pacem caelestis irae praeco*, et *Pat.*, 15,6, hymne à la patience qui siège sur le trône *Spiritus eius mitissimi et mansuetissimi... tenerae serenitatis*.

3-4 *sine concussionem spiritus...* Tert. n'est certes pas le premier à s'intéresser au mécanisme des passions. Toutes les écoles philosophiques s'y étaient déjà employées. Mais il suffit de lire la description qu'en donne Cicéron, *Tusc.*, 4,11 ss. pour sentir toute la différence. Quoique la *perturbatio* ou *commotio animi* de Cic. s'apparente à la *concussio spiritus* de Tert., son exposé pesant et didactique ne la fait guère toucher du doigt! Ici au contraire, l'enchaînement des mots (deux *uoluptas* encadrant *studium*; deux *studium* encadrant *uoluptas*; deux *aemulatio* encadrant *studium*) donne l'impression d'une fatalité à laquelle nul ne saurait échapper du moment que la chiquenaude initiale (*concussio spiritus*) a été donnée. De même les cascades de *ubi... ibi*, si familières à Tert. (cf. *ubi... illic* quatre fois de suite dans *Virg.*, 14,1), et les cinq *et* successifs du § 4 qui écrasent la victime des passions sous l'avalanche de ces maux inéluctables. Tert. a déjà en vue ce qu'il va dire au ch. suivant de la foule qui se presse au cirque, des passions qui s'y déchaînent, et la structure même de sa phrase en rend déjà sensible le déferlement.

furor, *bilis*, *ira*, *dolor*, reprenant exactement l'énumération de 2

competunt disciplinae. 5 Nam et si qui modeste et probe spectaculis fruitur pro dignitatis uel aetatis uel etiam naturae suae condicionem, non tamen immobilis animi et sine tacita spiritus passione. 6 Nemo ad uoluptatem uenit sine affectu, nemo affectum sine casibus suis patitur. Ipsi casus incitamenta sunt affectus. Ceterum si cessat affectus, nulla est uoluptas et est reus iam ille uanitatis, eo conueniens ubi nihil consequitur. 7 Puto autem etiam uanitas extranea est nobis.

16 competunt : expetunt O || qui : quis O quo A || modeste et probe : modo honeste probes A || 17 fruitur : frui A || uel aetatis om. A || 18 tamen immobilis : tam enim mobili A || et A : est cett. || 20 affectum : -tus A || 21 ipsi : ipse A || ceterum - affectus om. A || 23 puto : sed puto A

fin, souligne combien la passion du spectacle s'oppose point par point à tout ce que réclame l'Esprit : *tranquillitas, lenitas, quies, pax*.

et cetera ex his... Eph., 4, 31 prohibait aussi *clamor et blasphemia... cum omni malitia*, et Tert. ne veut pas paraître l'oublier. C'est pourquoi il me semble que *disciplina* renvoie ici très précisément à la prescription de Dieu concernant l'Esprit Saint.

5 et si qui modeste et probe... Réponse à une objection implicite. Le spectateur honnête et posé existe. Tert. le sait. Il y fera encore allusion au ch. XXI, mais toujours pour montrer que l'entraînement des spectacles est tel que le meilleur des hommes ne saurait y résister. Qui n'est pas surprenant chez Tert. qui emploie souvent *qui* et *aliqui* au lieu de *quis* et *aliquis* (cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 105, n. 1). Et est évidemment ici l'équivalent de *etiam*.

immobilis animi : l'idéal du stage stoïcien.

passio : tout ce que «subit» l'esprit. Le mot implique généralement «souffrance» chez Tert. Cf. *Prax.*, 16, 4 qui met sous *passiones* la faim, la soif, les larmes.

6 ad uoluptatem... sine affectu|affectum sine casibus... Nouvel enchaînement, mais qui, au lieu d'aboutir à une chute comme en 4, tourne au cercle vicieux. *Affectus* semble recouvrir à peu près ce que Tert. a appelé plus haut *concussio animi*, c'est-à-dire ce que les

ment et autres réactions qui, comme celles-ci, sont incompatibles avec la règle. 5 Et de fait, jouirait-on des spectacles avec modération et honnêteté en raison de sa dignité, de son âge ou même de sa nature, ce ne saurait être toutefois l'âme impassible et sans que l'esprit pâtisse en secret. 6 Nul ne vient au plaisir sans passion; et nul n'éprouve de passion sans risques pour lui-même, risques qui sont précisément les aiguillons de la passion. D'ailleurs, si la passion fait défaut, il n'y a pas de plaisir, et voici coupable de vanité celui qui se rend en un lieu où il n'obtient rien. 7 Or la vanité aussi, j'imagine, nous est étrangère.

philosophes appellent une «passion». En liant le mot avec une nuance défavorable à *uoluptas*, Tert. se souvient peut-être d'un passage de Sénèque (*Ep.*, 59,4) qui attache le plaisir – même honnête – à l'*affectus* qualifié de *impotens* : «impulsion désordonnée, traduit H. Noblot (coll. Budé), ... mouvement né de l'idée d'un faux bien».

casus désigne ce qui peut arriver aussi bien que ne pas arriver et tient, par conséquent, le sujet en haleine. La traduction de Cast. par «péché» me paraît trop restrictive. Il n'est pas impensable non plus que *suis* soit mis pour *eius* (ex. dans Hoppe, *S.u.S.*, p. 102, même s'ils ne sont pas tous probants) et qu'il faille entendre par *casus* les «accidents» de la passion au sens philosophique du terme.

eo conueniens ubi nihil consequitur. C. Rambaux (*Morales*, p. 91) cite ce trait comme un exemple de l'esprit de lucre de Tert. qui ne concevrait que ce qui est utile. La phrase suivante suffit à mettre la pensée de Tert. dans son vrai jour.

7 uanitas extranea est nobis renvoie en effet aux auteurs scripturaires pour qui la recherche de la vérité implique qu'on se détourne de tout ce qui est vain, vide et futile. Pour *I Pierre*, 1, 18, être chrétien, c'est avoir été arraché «à une vie vaine» (*redempti estis de uana uestra conuersatione*). Paul affirme (*Eph.*, 4, 17) : *non ambuletis sicut et gentes ambulantes in uanitate sensus sui* et demande en 5, 6 : *nemo nos seducat inanis uerbis* ou dans *Gal.*,

25 Qui quod et ipse se iudicat inter eos positus quorum se
 similem nolens utique detestatorem confitetur? 8 Nobis
 satis non est si ipsi nihil tale faciamus, nisi et talia
 factitantibus non conferamur. «Si furem, inquit, uidebas,
 concurrebas cum eo». Utinam ne in saeculo quidem simul
 30 cum illis moraremur. Sed tamen in saecularibus separamur,
 quia saeculum Dei est, saecularia autem diaboli.

25 et om. A || 26 similem : simul Ab' || detestatorem : detestorem O ||
 27 faciamus : facimus A || 28 factitantibus O : factitantibus A facientibus
 bce || non om. A || 29 concurrebas : currebas O || simul om. O || 31 diaboli :
 diabolicum O.

5, 26 : *non efficiamur inanis gloriae cupidi*. Les ex. sont nombreux.
 Tert. rappellera lui-même cette interdiction de la «vanité» en
 XVII,5.

puto autem. Löfstedt, *Zur Spr. Tert.*, p. 40, défend le *sed puto*
autem de A en donnant des exemples de pléonasmes de particules.
 Mais le texte de A est si mauvais dans toute cette section qu'on
 n'est pas tenté de le suivre ici.

ipse se iudicat. Cf. Paul, *Rom.*, 2, 1 : *inexcusabilis es, o homo omnis*
qui iudicas; in quo enim iudicas alterum, teipsum condemnas : eadem enim
agis quae iudicas. Ce rapprochement éclaire, me semble-t-il, la
 relative qui suit : celui qui se croit pur ne veut pas ressembler aux
 pécheurs (*se similem nolens*) et déclare les détester, mais il se
 condamne lui-même en se mêlant à eux. En mettant *nolens utique*
 entre deux virgules, Cast. (p. 279) ôte toute structure à la phrase
 latine.

detestator est signalé par Hoppe (*Beiträge*, p. 135) comme une
 création de Tert. qui l'emploie plusieurs fois.

8 *nobis satis non est...* C'est encore l'*Ep. aux Rom.* qu'il faut citer,
 car le verset immédiatement précédent (1,32) rappelle que sont
 dignes de mort *non solum qui ea faciunt sed etiam qui consentiunt*
facientibus (du moins dans la version latine qui ne correspond pas
 exactement au grec). La citation du *Ps.* 49, 18 (*si furem...*) ne
 vient qu'en renfort du texte de Paul auquel Tert. a certainement
 pensé.

Sans compter qu'on se juge soi-même en prenant place
 parmi des gens dont on se veut différent et qu'on déclare
 exécrer tout à fait. 8 Il ne suffit pas que nous ne
 commettions pas de faute : encore faut-il ne pas frayer avec
 ceux qui ne cessent d'en commettre. «Voyais-tu un voleur,
 est-il dit, tu courais avec lui». Ah! si nous pouvions même
 ne pas rester avec eux en ce monde! Du moins sommes-
 nous séparés d'eux dans les choses du monde, car le monde
 est de Dieu; mais les choses du monde, du diable.

factitantibus. Tert. aime assez ce fréquentatif. Entre autres,
Apol., 15,6.

inquit : le sujet est laissé dans le vague, comme il arrive
 souvent, même pour une citation de l'Écriture (cf. *Apol.*, 31,3).

utinam ne in saeculo... cum illis moraremur. On est d'abord tenté de
 songer au souhait maintes fois exprimé par Tert. de quitter ce
 monde au plus vite pour rejoindre la patrie céleste (*Apol.*, 41,5;
Cult., II,6,4; ici même XXVIII,5 etc.). Mais si l'on se reporte au
 long développement de *Pud.*, 18 qui veut justifier la rupture de
 toute communion ecclésiale avec ceux qui se sont rendus
 coupables de certaines fautes, on y trouve cités non seulement le
 même verset du *Ps.* 49 qu'ici (6 : *si uidebas furem currebas cum eo*),
 mais toute une série de textes de Paul qui, tous, invitent le
 croyant à se séparer des pécheurs, en part. *Eph.*, 5, 7; *I Cor.*,
 5, 9-11 et *II Cor.*, 6, 17, citant lui-même l'Ancien Testament :
excedite de medio eorum et separamini (4). Il n'est donc pas douteux
 que Tert. fasse ici le rêve de pouvoir vivre dès ce monde
 totalement à part des païens. Mais c'est un rêve impossible. Saint
 Paul savait déjà qu'il est plus facile de tenir à l'écart ses frères
 dans la foi que la masse des gentils (*I Cor.*, 5, 10). Tert. le répète
 dans *An.*, 35, 2 : «le païen est un adversaire qui marche avec
 nous sur le sentier de la vie. Il nous faudrait quitter ce monde s'il
 ne nous était pas permis de vivre avec eux». Il va donc
 s'accommoder du possible.

sed tamen fait ce retour à la réalité dont il faut bien se contenter.

in saecularibus separamur. *Apol.*, 42 tentait de minimiser les effets
 de cette séparation. Mais le mode en est exposé clairement dans

XVI. 1 Cum ergo furor interdicatur nobis, ab omni spectaculo auferimur, etiam a circo ubi proprie furor praesidet. Aspice populum ad id spectaculum iam cum furore uenientem, iam tumultuosum, iam caecum, iam de sponsonibus concitatum. **2** Tardus est illi praetor : semper oculi in urna eius cum sortibus uoluntantur. Dehinc

XVI. 1 cum *om.* O || omni : omnis A || 3 praesidet : possidet O || 3 id *om.* Ae || 4 iam¹ : iam tunc A || 5 de sponsonibus : desponsonibus Ob || 6 sortibus : hostibus O

Idol., 14,5 : « Nous pouvons vivre avec les païens, non mourir avec eux... Partageons avec joie leur nature, non leur superstition. Nous leur sommes semblables par l'âme, non par le genre de vie; nous possédons avec eux le monde, non leur erreur ».

saeculum Dei est, saecularia autem diaboli : saeculum, comme en II,9 (cf. p. 93); *saecularia* rappelle l'action néfaste de Satan au cœur de la création. Cf. II,5 (p. 89 s.) et 12 (p. 99).

16 Le cirque est le type même du spectacle qui déchaîne la frénésie. Qu'on voie la foule s'y rendre (1), guetter le tirage au sort, attendre le signal (2), s'exciter quand il est donné sans y percevoir la présence occulte du diable (3), prendre parti durant les courses pour ou contre les cochers sans aucun motif (4). Ces gens, qui vivent à l'extérieur d'eux-mêmes, ne peuvent justifier leurs réactions (5). Le chrétien, lui, doit dominer les siennes et ne s'abandonner en aucun cas à la haine (6). Le cirque, avec tous ses excès, ne saurait lui convenir (7).

1 *etiam* : Cast., p. 244, cite à la suite de Thörnell un grand nombre de cas où *etiam* marque une sorte de renchérissement sur le ou les groupes de mots qui précèdent.

ubi proprie furor praesidet. Furor est en effet le mot qu'on retrouve le plus souvent sous la plume des auteurs qui ont décrit la foule au cirque. L'excitation, l'attente anxieuse, les clameurs sont évoquées d'Ennius à Cassiodore en des termes si proches qu'on pourrait croire à la transmission d'un thème littéraire si les réactions d'une grande foule rassemblée pour un spectacle populaire – depuis les *circenses* jusqu'à nos modernes matches de football, comme le note Büchner – n'étaient si pareilles à travers les âges. On trouvera les textes qui concernent le cirque

XVI. 1 Ainsi donc, nous interdire la frénésie, c'est nous soustraire à tout spectacle, surtout au cirque où la frénésie règne en propre. Vois la foule qui se rend à ce spectacle, déjà frénétique, déjà houleuse, déjà aveugle, déjà excitée par les paris. **2** Le préteur lui paraît lent : les yeux ne cessent de rouler dans son urne en même temps que les jetons du tirage au sort. Puis c'est l'attente anxieuse du

rassemblés p. 175 ss. dans S. Barthélemy et D. Gourevitch, *Les loisirs des Romains*, Paris 1975. Parmi les plus parlants, citons Sil. Ital., *Pun.*, XVI,

312 *Fluctuat aequoreo fremitu rabieque fauentum, carceribus nondum reseratis, mobile vulgus.*

Atque fores oculis et limina seruat equorum, iamque ubi prolato sonuere repagula signo...

317 *tollitur in caelum furiali turbine clamor...*

326 *Hic studio furit acris equi, furit ille magistri* où l'on notera *aequoreo fremitu*, *mobile* (= *tumultuosum*), *rabies*, *furiali*, *furit* (= *furor*) et la rage des supporteurs, soit de chevaux, soit de cochers (*de sponsonibus concitatum*).

sponsonibus. Sur ces paris où « les riches misaient une fortune, les pauvres, le fond de leur sportule », cf. J. Carcopino, *La vie quotidienne à Rome*, p. 254-5.

caecum : cécité qui va nous être expliquée un peu plus bas, en 3. Souvenir d'*Eph.*, 4, 17-18 qui évoque la « cécité » des païens liée à la « vanité » de leur intelligence et à leur ignorance de la vérité ?

2 *praetor* : le magistrat qui présidait normalement aux jeux et donnait le signal du départ en jetant une serviette du haut de la tribune qui dominait les *carceres*.

oculi in urna... uoluntantur. L'image est hardie, mais il suffit de songer, par ex., au va-et-vient des regards rivés à une balle de tennis au cours d'un match pour en apprécier la justesse. Le tirage au sort fixait la place des attelages dans les remises. Théoriquement, l'obliquité de la ligne des *carceres* et le système de *repagula* ouvrant toutes les remises en même temps devaient donner les mêmes chances à tous. Mais les difficultés de la course

ad signum *anxii* pendent; unius dementiae una uox est
3 (cognosce dementiae de uanitate): «Misit», dicunt, et
nuntiant inuicem quod simul ab omnibus uisum est.

10 Teneo testimonium caecitatis: non uident missum quid
sit; mappam putant, sed est diaboli ab alto praecipitati
figura. 4 Ex eo itaque itur in furias et animos et discor-

7 ad om. A || 8 cognosce *Obc*: cognosco *Ae* || 12 figura *Obc*: gula *Ae* ||
eo: quo O || animos et: animo sed A

n'étaient pas les mêmes selon qu'on partait en rasant la borne ou
le long des gradins, avec un parcours légèrement plus long, cf.
Symmaque, *Ep.*, X, 29, 6 et Virg., *Aen.*, V, 132 avec le comm. de
Donat (*Interpr. Verg.*, éd. Georgii, Teubner, 1905, p. 441).

in urna. On connaît bien la machine à tirer les sorts composée
d'une urne tournant sur un axe entre deux hauts montants de
bois. Elle apparaît sur des médaillons contorniates dont l'ima-
gerie se rapporte souvent aux jeux (cf. A. et E. Alföldi, *Die
Kontorniat-Medaillons*, Teil 1, Katalog, Berlin 1976, p. 212, n° 203
et pl. 82, 3-8; 132, 11, 12; 133, 1, 2).

ad signum anxii pendent. Cf. Ennius, *Ann.*, I, 50 ss. cité par Cic.,
De diu., I, 107: «On attend. Ainsi, quand le consul va donner le
signal, tous les regards se portent, ardents, vers les portes aux
couleurs vives d'où ne tarderont pas à s'élaner les chars... Ainsi
se lisent sur tous les visages l'impatience et l'appréhension».

dementiae una uox est: *dementia* est ici l'équivalent de *furor*. Dans
la phrase suivante, *de uanitate* va lui donner une autre valeur: il
s'agira alors de la folie – au sens propre – de celui qui croit voir
autre chose que ce qui est, dont l'interprétation est «vide» de
sens.

3 *misit*: le terme «technique» pour désigner le geste du préteur.
Cf. *Val.*, 36, 1: *mappa, quod aiunt, missa* et le comm. de J.-C.
Fredouille, *Contre les Val.*, II, SC 281, p. 354.

mappam putant, sed est diaboli... figura. L'usage de la *mappa*
remonterait selon Cassiod., *Var.*, III, 51, 9, à Néron, une des
figures de l'Antéchrist. De là peut-être chez Tert. l'idée de
considérer cette serviette comme le symbole du diable lâché dans

signal; unis dans une même folie, ils n'ont qu'un même cri
3 (mesure cette folie à sa vanité!): «Il l'a jetée», disent-ils,
et ils s'annoncent l'un à l'autre ce que tous ensemble ils ont
vu. Je tiens la preuve de leur cécité: ils ne voient pas ce qui
a été jeté. Ils croient que c'est une serviette, mais c'est
l'image du diable précipité d'en-haut. 4 Dès lors, donc,
c'est le déchaînement du délire, des passions, des discordes
et de tout ce qui est interdit à des prêtres de la paix. De là

l'arène pour y travailler librement à perdre les hommes (?).
C'est une assimilation, en tout cas, qui n'a guère troublé
les consciences, puisqu'en plein V^e siècle chrétien on voit encore
la *mappa* aux mains du président des jeux sur un diptyque
consulaire du Musée de Brescia (W. Fritz Volbach, *Elfenbeinar-
beiten der Spätantike*, 2^e éd., Mainz 1952, n° 54, pl. 18).

diaboli ab alto praecipitati figura. La leçon *gula* n'est pas
dépourvue d'intérêt: elle pourrait évoquer le diable de *I Pierre*,
5, 8 *tamquam leo rugiens... quaerens quem deuoret*. Tert. lui-même fait
allusion à la «gueule du diable» dans *Scorp.*, 6, 1 et *Pud.*, 8, 7. Mais
ab alto praecipitati fait plutôt songer à *Luc*, 10, 18: *Videbam
Satanam sicut fulgur de caelo cadentem*, verset auquel renvoie *An.*,
17, 13: *ne forte dicatur quod falso Satanam prospectarit de caelo
praecipitatum*. On notera de plus que pour Tert. les *figurae* sont
des réalités concrètes (*Herm.*, 34, 3; cf. Van der Geest, *op. cit.*,
p. 170).

4 *itaque* est peut-être à comprendre dans un sens fort, le
déchaînement des passions apparaissant alors comme la consé-
quence directe de la chute du diable, de son entrée dans le cirque.

animos et discordias. On sait que la rivalité des factions pouvait
aller jusqu'aux batailles rangées et donner lieu aux pires excès:
ex. dans Dar.-Sag., s.v. CIRCUS, p. 1199-2000. Tert. les évoque
dans *Apol.*, 38, 2: *ne ciuitas in partes scinderetur qua... spectacula
etiam aemulis studiorum compulsationibus inquietarent*. Lactance (*Epit.*
58, 8) sera plus explicite encore: *mentes spectantium tanta efferuntur
insania ut non modo in conuicia, sed etiam in rixas et proelia et
contentiones saepe consurgant*.

dias et quicquid non licet sacerdotibus pacis. Inde maledicta, conuicia sine iustitia odii, etiam suffragia sine merito
15 amoris.

5 Quid enim suum consecuturi sunt, quid illic agunt, qui sui non sunt? Nisi forte hoc solum per quod sui non sunt : de aliena infelicitate contristantur, de aliena felicitate laetantur. Quicquid optant, quicquid abominantur, extra-
20 neum ab illis est; ita et amor apud illos otiosus et odium iniustum. 6 An forsitan sine causa amare liceat quam sine causa odisse? Deus certe etiam cum causa prohibet odisse, qui inimicos diligere iubet. Deus etiam cum causa

13 inde : iude A || 16 suum consecuturi sunt Ae : consecuturi sint suum Ob consecuturi suum e || quid² O : qui be om. Ac || 18 de - contristantur om. O || 19 quicquid optant om. A || quicquid² : quid quod A || abominantur : abbomi- O || 20 illis : iis A || 21 an : et Oc || forsitan : fors sit tam e || sine causa iter. O || quam : quem O || 23 cum : sine O

sacerdotibus pacis. Cf. *Cult.* II, 12, 1 où les chrétiennes sont dites *sacerdotes pudicitiae* et notre comm. (*SC* 173, p. 158). Paul, *Eph.*, 4, 3, invite les chrétiens à *seruare unitatem spiritus in uinculo pacis*.

maledicta, conuicia : sans doute les imprécations des supporters contre le parti adverse.

iustitia odii|merito amoris. Tert. aime remplacer l'adj. par un nom suivi d'un compl. qui rend plus expressif le choc des mots. *Meritum* a un sens neutre comme le montrent *Cult.*, I, 1, 2 : *propter tuum meritum, id est mortem* ou *Apol.*, 1, 9 : *si nullum odii meritum*. *Eph.*, 4, 23 rappelle que l'homme nouveau a été créé *in iustitia et sanctitate ueritatis*.

5 *quid enim... consecuturi* fait écho au spectateur de XV, 6 qui n'obtient pas le plaisir qu'il se promettait. Peut-être faut-il voir dans les termes mêmes une réminiscence de Paul, *Gal.*, 5, 21 qu'on trouve cité en *Res.*, 49, 12 : *praedixisse profiteretur quod qui talia agant regnum Dei non sint... consecuturi* et *Pud.*, 17, 3 : *praedico... quod qui talia agunt regnum Dei non sunt consecuturi*.

quid illic agunt. Opter pour qui obligerait à rapprocher agunt de

malédiction et injures sans rien qui justifie la haine, encouragements sans rien qui mérite l'amour.

5 Ces gens qui ne s'appartiennent pas, que tireront-ils de là qui leur appartienne? Que font-ils là? Rien d'autre sans doute que ce qui fait qu'ils ne s'appartiennent pas : ils s'affligent d'une malchance qui ne les concerne pas; ils se réjouissent d'une chance qui ne les concerne pas. Tout ce qu'ils souhaitent, tout ce qu'ils détestent leur est étranger; ainsi leur amour est aussi vain que leur haine est injustifiée. 6 A moins que, par hasard, il soit plus licite d'aimer sans motif que de haïr sans motif? En tout cas, Dieu, qui nous ordonne d'aimer nos ennemis, nous défend de haïr même

agitor et à l'entendre des cochers. Or tout le contexte montre qu'il s'agit bien des spectateurs. Le texte de *e* qui se distingue de *be* par l'absence de *sunt* et de *qui* aboutit au sens que nous donnons, avec seulement une différence de style.

qui sui non sunt. C'est la suite qui l'explique : leur passion du cirque les aliène; et cette aliénation, cette dépossession d'eux-mêmes est le seul bénéfice qu'ils tirent de leur présence au cirque. C'est ainsi que je comprends le *nisi forte hoc solum...*

de aliena infelicitate... Cassiodore se souvient-il de Tert. ou observe-t-il une réaction toujours actuelle quand il écrit (*Var.*, III, 51, 11) : *nihil proficientes feruenter insultant; nihil patientes grauiter uulnerantur et ad inanes contentiones sic disceditur tamquam de statu periclitantis patriae laboretur?*

an forsitan sine causa amare liceat? La question peut en effet surprendre; mais on ne va pas contre les besoins de la démonstration. Le *certe* qui suit prouve au moins que Tert. est conscient de la fragilité de son effet.

sur *quam* non précédé de *potius*, cf. Hoppe, *Beiträge*, p. 47 s. et *S.u.S.*, p. 77.

prohibet odisse qui inimicos diligere iubet. Cf. *Apol.*, 37, 1 : *si inimicos... iubemur diligere, quem habemus odisse?*

inimicos diligere iubet|maledicentes benedici praecipit. Cf. *Luc.*, 6, 27-8 : *diligite inimicos uestros... benedicite maledicentibus uobis*.

maledicere non sinit, qui maledicentes benedici praecipit.
 25 7 Sed circo quid amarius, ubi ne principibus quidem aut
 ciuibus suis parcant? Si quid horum quibus circus furit
 alicubi competit sanctis, etiam in circo licebit; si uero
 nusquam, ideo nec in circo.

XVII. 1 Similiter et impudicitiam omnem amoliri iube-
 mur. Hoc igitur modo etiam a theatro separamur quod est
prinatam consistorium impudicitiae, ubi nihil aliud pro-
 batur quam quod *alibi* non probatur. 2 Ita summa gratia

25 quid *om.* A || ubi ne : nisi nec O || 26 parcant : parcantur O || si quid -
 nec in circo *om.* O || circus : circūs A || 27 alicubi : aliubi c.

XVII. 1 et O : nec *Ab'e om. bc* || amoliri *Obc* : amare *Ab'e* || 2 etiam *om.*
 O || a theatro : li heatro A || 3 impudicitiae : impudentiae *b'* || aliud O :
om. cett. || 4 quam *om.* A

7 *ne principibus quidem parcant.* *Nat.* I, 17, 5 faisait déjà allusion aux
maledicta quae circi sonant et *Apol.*, 35, 6 demande à la plèbe
 romaine *an alicui Caesari suo parcat.* A. Schneider, dans son comm.
 à *I Nat.*, p. 291, cite plusieurs ex. de ces méchants propos. La
 liste pourrait être plus longue. P. Veyne, *Pain et cirque*, p. 787,
 n. 498 mentionne plusieurs études récentes sur les manifestations
 politiques lors des spectacles.

aut ciuibus suis. Tert. rappellera en XXVII, 1 le rôle que jouent
 dans les persécutions contre les chrétiens les foules rassemblées
 pour les spectacles. Cf. *Scorp.*, 10, 10 : *et populos nationum cum suo*
quidem circo ubi facile conclamant : usque quo genus tertium et *Idol.*,
 14, 2 : *cum totus circus scelestis suffragiis nullo merito nomen lacessit.*

circus furit. Cf. Ennius cité *supra* : *hic studio furit acris equi, furit*
ille magistri.

sanctis. C'est une habitude de Paul et de la primitive église que
 d'appeler « saints » les membres des communautés chrétiennes,
 sans pour autant préjuger de leur sainteté...

la leçon *aliubi* pourrait être soutenue par le fait qu'on trouve le
 mot chez Sénèque, Varron, Pline l'Ancien, tous auteurs fort
 pratiqués par Tert., mais ce serait un exemple unique.

avec un motif. Dieu, qui nous prescrit de bénir ceux qui
 nous maudissent, ne permet pas de maudire même avec un
 motif. 7 Or, quoi de plus âpre que le cirque où l'on
 n'épargne ni ses concitoyens, ni même les princes? Si parmi
 les excès qui font délirer le cirque, il en est un qui
 convienne quelque part aux saints, il sera licite également
 au cirque; mais s'il ne l'est nulle part, il ne le sera pas non
 plus au cirque.

XVII. 1 De même également, il nous est ordonné de
 bannir toute impudicité. Nous voici donc de ce fait écartés
 surtout du théâtre qui est le domaine propre de l'impudi-
 cité : on n'y approuve rien d'autre que ce qu'on désap-
 prouve ailleurs. 2 Ainsi la faveur extrême dont il jouit

17 Le chrétien doit fuir l'impudicité. Or elle règne au théâtre (1) où elle
 fait la faveur de l'atellane, du mime et de la pantomime (2), où l'on
 n'hésite pas à exhiber publiquement les prostituées (3) qui en rougissent
 elles-mêmes (4). Dire et écouter, voir et faire des turpitudes souillent
 également l'homme (5). Comédies et tragédies sont aussi à rejeter avec
 toute la littérature profane (6), d'autant qu'elles évoquent crimes et
 débauches dont le récit ne vaut pas mieux que la réalité (7).

1 *similiter et* a toutes chances d'être le bon texte, ce *et* figurant
 également au début des ch. XVIII, pour introduire le stade, et
 XIX, pour introduire l'amphithéâtre.

impudicitiam omnem renvoie encore à *Eph.*, 5, 3 (*omnis immunditia... nec nominetur in uobis*) que Tert. cite en *Pud.*, 17, 16 et
 commente en 18, 1 en remplaçant *immunditia* par *impudicitia*.
 Mais, comme il le dit lui-même, on pourrait invoquer toutes les
 épîtres de Paul : *omnes pro pudicitia, pro castitate, pro sanctitate*
praetendunt (*Pud.*, 17, 1).

prinatam consistorium. Cf. *Ux.*, II, 6, 1 : *et procedet de ianna*
laureata... ut de nono consistorio libidinum publicarum.

aliud, livré seulement par O, me semble devoir être adopté
 dans la mesure où l'expression *nihil aliud quam* est fréquente sous
 la plume de Tert. (*Apol.*, 2, 6; *An.*, 20, 3; 33, 8).

5 eius de spurcitia plurimum concinnata est, quam Atellanus gesticulatur, quam mimus etiam per mulieres repraesentat, sexum pudoris exterminans ut facilius domi quam scaenae erubescant, quam denique pantomimus a pueritia patitur in

5 Atellanus : -mus O || 6 gesticulatur : -tor e || mulieres Oce : muliebres Ab || 7 sexum : sexus et A || 7 scaenae Ob : in scaena [scena e] et || quam scaenae erubescant om. A || 8 quam denique - praedicatur etiam om. O || in : ex A

2 spurcitia... quam Atellanus... Quint., I.O, VI,3,47, recommande à l'orateur d'éviter les *obscaena quae Atellani e more captant*.

gesticulatur. L'atellane se jouant avec masques, le geste suppléait à la mimique. Cf. Iuu., VI, 71-2 : *Vrbicus exodio risum mouet Atellanae gestibus Autonoes*. Dans *Val.*, 12,5, Tert. évoque un personnage d'atellane en le comparant à une marionnette.

mimus. Dès *Nat.*, I,16,12-13, Tert. accuse mimes et pantomimes de prendre pour thèmes *adulteria, stupra, publicatae libidinis peruersa*. Cf. les sujets des mimes évoqués dans *Apol.*, 15,1.

per mulieres : leçon de ce appuyés par O. Avec Oehl., Büchn., Marra, Dekk., Cast. opte pour *muliebres* en tant que *lectio difficilior* et l'entend d'un déguisement. Mais, outre l'association fréquente de *Ab* dans la faute, tout l'usage de Tert. invite à le repousser : neuf emplois sont purement adjectivaux. Dans les deux qui concernent le vêtement (*Idol.*, 16,2; *Spect.*, 23,6) le sens est clairement précisé par le verbe, et il s'agit sans doute du neutre pluriel, comme dans *Virg.*, 11,4 (*muliebria pati*) et *Spect.*, 23,6 (*muliebribus curatur*) dont nous examinerons le sens en son lieu (cf. p. 279). On notera de plus qu'il s'agit ici du mime qui, à la différence du pantomime, n'utilisait pas de déguisements féminins, puisqu'on avait recours à des *mimae* (H. Reich, *Der Mimus*, Berlin 1903, I, p. 28; Friedländer, *Darstellungen...*, II, p. 115).

Qui sont donc ces *mulieres*? des spectatrices ou des actrices? La comparaison avec *Apol.*, 15,2 qui reproche aux païens de ne pas rougir des turpitudes de leur théâtre (*non erubescitibus uobis*) ou avec Iuu., VI, 63 ss. qui décrit les réactions féminines aux danses lascives d'un pantomime, on est tenté de croire qu'il s'agit du

est-elle essentiellement le fruit de l'obscénité qu'exprime la gesticulation de l'acteur d'atellanes, que représente le mime – même quand des femmes tiennent les rôles – si délétère pour le sexe de la pudeur qu'elles rougissent plus facilement chez elles qu'à la scène, que le pantomime enfin subit dans son corps dès la petite enfance pour pouvoir être

public. Mais l'emploi de *per* ne saurait se comparer ici à *per... ora transducuntur* qui suit, et *scaenae* ferait dans ce cas difficulté. Il faudrait lui donner un sens métonymique qui n'est pas dans les habitudes de Tert. (cf. *Herm.*, 31,3 qui distingue bien la scène du théâtre). Le locatif *scaenae*, en revanche, convient parfaitement pour des actrices. C'est l'opinion de W. von Hartel, qui défendait *mulieres* (*Patristische Studien*, I, p. 25-6). Il reste qu'*Atellanus* et *pantomimus* désignant des acteurs, *mimus* doit désigner aussi l'acteur alors que *per mulieres* semble impliquer le genre. Mais la difficulté n'est pas majeure. Tert. a très bien pu penser *mimus* (l'acteur) et dériver aussitôt sur le cas des rôles féminins, d'où *per mulieres* et *erubescant*.

sexum pudoris = les femmes. Le sens paraît si obvie que je vois mal pourquoi Tränkle (*Gnomon*, 1963, p. 793) estime le texte corrompu : la grossièreté du mime détruit les femmes en ce qu'elles ont de spécifique, la pudeur, au point qu'elles n'ont plus les réactions normales d'une femme.

domi quam scaenae, ce qui est un comble, car la femme n'a pas à rougir chez elle où elle n'est en contact qu'avec des familiers. On comparera Aug., *C.D.*, II,4 qui imagine les histrions rougissant chez eux des obscénités qu'ils ont chantées dans les cérémonies métroaques. Le locatif insolite *scaenae*, destiné à équilibrer *domi*, paraît garantir la leçon de *Ob*.

quam... pantomimus... patitur in corpore. Qu'est-ce à dire? Qu'on châtrait les pantomimes, comme pourraient donner à le penser certaines expressions (XXV,3 : *effeminati histrionis*; *Apol.*, 15,3 : *corpus impurum et ad istam artem effeminatione productum*; *Ps.-Cypr.*, *Spect.*, 6,4 : *unum nescio quem nec uirum nec feminam*; et surtout *Cypr.*, *Ad Don.*, 8 : *euirantur mares, honor omnis et uigor sexus eneruati corporis dedecore mollitur*)? Pour Waltzing (*Apol.*, comm.,

corpore ut artifex esse possit. 3 Ipsa etiam prostibula,
 10 publicae libidinis hostiae, in scaena proferuntur, plus
 miserae in praesentia feminarum quibus solis latebant,
 perque omnis aetatis, omnis dignitatis ora transducuntur;
 locus, stipes, elogium etiam quibus opus non est praedi-
 15 speluncis suis delitescere decebat ne diem contaminarent.
 4 Erubescat senatus, erubescant ordines omnes : ipsae

9 artifex : -fix A || 11 solis : so solis A || 12 perque ce : per quae Ab || 14
 etiam² Ab : om. ce || ea Oc : etiam Abe || 16 erubescat senatus om. A

p. 72), Tert. ferait seulement allusion à l'extraordinaire souplesse
 acquise dans des écoles spéciales où l'on soumettait le corps « à
 des exercices... contraires à la dignité humaine et souvent à la
 décence ». Cf. Cypr., *Ep.*, II,2,1 qui décrit un professeur de
 pantomime *docens quemadmodum masculus frangatur in feminam et*
sexus arte mutetur et diabolo diuinum plasma maculanti per corrupti
atque eneruati corporis delicta placeatur.

Sur la *spurcitia* des sujets de pantomime, cf. *Apol.*, 15,1 : *sed et*
histrionum litterae omnem foeditatem eorum designant.

3 *prostibula... in scaena proferuntur.* C'était le cas aux fêtes de Flore
 qui commençaient le 28 avril par des jeux scéniques dont Ovide
 (*Fast.*, IV,946 : *scaena ioci morem liberioris habet*; V,347 : *scaena leuis*
deceat hanc) note le caractère licencieux. Cf. *Fast.*, V,349 ss. :

Turba quidem cur hos celebret meretricia ludos

non ex difficili causa petita subest...

Vult (sc. Flora) sua plebeio sacra patere choro

et monet aetatis specie, dum floreat, uti.

A la demande du public, ces *mimae* d'un jour jouaient et
 dansaient nues (Val. Max., II, 10,8). Un relief de Castel s. Elia où
 apparaît une danseuse nue pourrait illustrer cette scène (E. Ciotti
 dans *Boll. d'arte*, 1950, p. 1; C. Anti, «Rilievo teatrale romano»
 dans *Festschrift Egger*, Klagenfurt, 1952, I, p. 189).

publicae libidinis hostiae. Cf. *Cult.* II,12,1 : *publicarum libidinum*
victimae et notre comm. (*SC* 173, p. 158). Une variante du même
 type en XIX,4 à propos des gladiateurs, *publicae uoluptatis hostiae.*

acteur. 3 On va jusqu'à produire sur la scène même les
 prostituées, victimes de la débauche publique, dont le
 malheur s'augmente de la présence des femmes qui seules
 ne les voyaient pas; on les donne en spectacle à des gens de
 tout âge et de toute condition. On annonce publiquement,
 même à qui n'en a cure, où elles se tiennent, leur tarif, leurs
 mérites et même (pour ne pas parler du reste) ce qui devrait
 rester caché dans les ténèbres de leurs tanières pour ne pas
 souiller le jour. 4 Que le Sénat rougisse, que tous les

plus en place de comparatif se rencontre déjà chez Horace,
 Tite-Live, etc. et on lit même *plus miser* chez Ennius (*Syntaxe*
 Ernout-Thomas, p. 148).

elogium : «enseigne» traduit P. de Labriolle, en songeant
 au *titulus Lycisciae* de Iuu., VI,123. «Beauté», comprenait de
 Genoude. Le mot a généralement chez Tert. un sens défavorable.
 Mais de là à y voir un extrait du dossier de police, comme le veut
 G. Lafaye dans *Dar.-Sag.*, s.v., p. 592...! Les inscriptions,
 funéraires ou autres, que nous connaissons sous le nom d'*elogia*
 sont essentiellement des *curriculum vitae* destinés à mettre en valeur
 les vertus et les hauts faits du personnage. Chez Tert. lui-même,
 les *elogia Iouis* d'*Apol.*, 15,2 sont de toute évidence ses bonnes
 fortunes, même si Tert. pense «crimes». Mais on peut songer
 aussi aux épigrammes à la gloire de la belle dont Démiphon
 redoute l'inscription sur sa porte dans le *Merc.* de Plaute (v. 409).
 Blaise dans son *Dict.* s'en tient au sens de «éloge public».

ea. Löfstedt (*Z. Spr.*, p. 75) défend ici le texte de *Abe* comme
 une répétition oratoire de *etiam*. Ce n'est pas impossible. Mais
 l'accord de *eo* emporte ici ma conviction.

ea... quae... delitescere decebat : les beautés secrètes? — si elles ne
 figuraient pas dans l'*elogium*, comme dans nos «blasons» du
 XVI^e siècle —; les prouesses? En tout cas,

ne diem contaminarent rappelle la réponse ironique de Tert. à
 ceux qui accusaient les chrétiens d'inceste dans *Nat.*, I,16,2 : au
 moins, disait-il, nous faisons cela dans le noir, *ne... lucem...*
contaminaremus.

illae pudoris sui interemptrices, de gestibus suis ad lucem et populum expauescentes, semel anno erubescunt.

5 Quodsi nobis omnis impudicitia execranda est, cur liceat audire quae loqui non licet, cum etiam scurrilitatem et omne uanum uerbum iudicatum a Deo sciamus? Cur aequae liceat uidere quae facere flagitium est? Cur quae ore prolata communicant hominem, ea per oculos et aures admissa non uideantur hominem communicare, cum spiritui appareant aures et oculi nec possit mundus praestari cuius apparitores inquinantur? 6 Habes igitur et theatri interdictionem de interdictione impudicitiae.

Si et doctrinam saecularis litteraturae ut stultitiae apud

18 anno Ace : an non Ob || erubescunt Obc : -cant Ae || 20 quae : quod A || 21 iudicatum a Deo : a Deo iudicatum O || 22 aequae : ea O || liceat uidere : ~ O || 23 oculos et aures : aures et oculos A || 27 interdictione impudicitiae : interdictionem p***citrae A || 28 si Ab : sin ce || si et - expectabimus (XIX, 1) om. O

4 pudoris sui interemptrices. Cf. Pall., 4,9 : *lupas... occisae in publico castitatis.*

semel anno erubescunt. Le subjonctif de Ae est ici certainement fautif. La honte effective des prostituées une fois l'an, aux jeux de Flore, doit servir de modèle au peuple et au sénat, les subj. *erubescat... erubescant* s'opposant à l'indicatif *erubescunt*.

5 *scurrilitas|uanum uerbum.* Cf. Eph., 5,4 et 6 déjà cités, mais aussi Matth., 12, 36 : *omne uerbum otiosum quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die iudicii.*

cur liceat audire quae loqui... uidere quae facere flagitium est? Adaptation libre, semble-t-il, d'Eph., 5,12 que Tert. cite en Pud., 18,10 : *quae autem in occulto fiunt ab ipsis turpe est et dicere*, plutôt que citation scripturaire, malgré l'affirmation de Ps.-Cypr. Spect., 4 : *quid Scriptura interdixit? Prohibuit enim spectari quod prohibet geri.*

quae ore prolata fait à la fois référence aux textes des Synoptiques évoqués en XIII, fin, et à Eph., 4, 29 : *omnis sermo malus ex ore uestro non procedat* que Tert. cite sous la forme *sermo turpis...*

ordres rougissent puisque, s'effarant de leurs gestes à la lumière et devant la foule, même ces femmes qui ont tué leur propre pudeur rougissent une fois l'an. 5 Si nous devons avoir en horreur toute impudicité, pourquoi serait-il permis d'entendre ce qu'il n'est pas permis de dire, alors que, nous le savons, Dieu va même jusqu'à condamner la plaisanterie et toute parole vaine? De même, pourquoi serait-il permis de voir ce qu'il est dégradant de faire? Pourquoi s'imaginerait-on que ce qui souille l'homme quand la bouche le profère ne le souille pas quand les yeux et les oreilles le reçoivent, alors que les oreilles et les yeux ouvrent sur l'esprit et qu'on ne saurait tenir pour pur celui dont les portiers sont salis. 6 Ainsi donc, l'interdiction du théâtre découle pour toi de l'interdiction de l'impudicité.

dans Pud., 17,16 en le renforçant de *turpiloquium* qu'il prête en 18 à Col., 3, 8 (*turpem sermonem* dans la Vulgate). Ces derniers mots peuvent en effet s'interpréter directement des obscénités débitées au théâtre.

Sur l'emploi de *communicare* + acc., cf. Hoppe, *Quaest. sel.*, p. 11. C'est le verbe employé dans la version de Marc, 7, 20 : *dicebat autem quoniam quae de homine exeunt, illa communicant hominem.*

appareant doit être mis ici en relation étroite avec *apparitor*, « l'huissier », car il constitue la réponse aux allégations païennes de I,3 : loin d'être des écrans qui permettent de considérer les spectacles comme « extérieurs » et étrangers à la conscience, les yeux et les oreilles sont des portes d'accès à l'âme et il ne faut pas les ouvrir à n'importe quoi. Commentant lui aussi les textes précités de Matth. et de Paul, Clém. d'Alex. demande également dans le *Pédagogue* (II,6,2) qu'on préserve avec soin ses yeux et ses oreilles pour empêcher les paroles libertines de « trouver le chemin de l'âme pour la broyer » (trad. C. Mondésert).

6 *doctrinam saecularis litteraturae.* Tert. n'ayant attaqué jusqu'ici

Deum deputatam aspernamur, satis praescribitur nobis et de illis speciebus spectaculorum quae saeculari litteratura lusoriam uel agonisticam scaenam dispungunt. 7 Quodsi tragoediae et comoediae scelerum et libidinum autrices cruentae et lascivae, impiae et prodigae, nullius rei aut

29 nobis *om.* A || 30 et de *post* speciebus *add.* A || 31 quod si *e* : quod sint *Abc* || 32 et² : aut A || autrices *Abc* : actrices *e* || 33 aut atrocis aut uilis *om.* A.

que les vulgarités et les contorsions du mime et de la pantomime, on pouvait lui objecter que le théâtre «classique» reposant sur des œuvres littéraires ne comportait rien de tel. C'est pourquoi il lui faut aussi déconsidérer ce type de théâtre. Sur l'emploi de *litteratura* chez Tert., cf. Braun, *DC*, p. 460.

ut stultitiae apud Deum deputatam = *I Cor.*, 3, 19 : *sapientia enim huius mundi stultitia est apud Deum*, texte auquel Tert. aime renvoyer (*Marc.* V,6,12; *Praes.*, 7,1; *Res.*, 3,3).

aspernamur. On s'en aperçoit en lisant par ex. le ch. 47 de l'*Apologétique*. Tert. n'en a pas moins recours maintes fois à ses enseignements : *supra*, V,1; *An.*, 46,10 etc. et il lui arrive même de regretter que tout le monde ne la connaisse pas (*Idol.*, 15,5). Sur cette question, cf. Van der Geest, *op. cit.*, p. 25.

satis praescribitur nobis : toujours le souci de faire dire à l'Écriture plus qu'elle ne dit. Le texte de Paul vise en effet la «sagesse du monde» qui n'a rien à voir avec les fictions théâtrales.

lusoriam uel agonisticam. *Agonisticus*, calqué par Tert. sur le grec, se retrouve en *Cor.*, 13,6 où il s'applique aux jeux en général. Sans doute Tert. pense-t-il au rôle de l'ἀγων dans la naissance de la tragédie. *Lusorius* (seul emploi chez Tert.) se rencontre chez Pline et Sénèque pour désigner ce qui est sans conséquences sérieuses (armes d'escrime; problème d'école).

7 *tragoediae et comoediae*. Pour W. Weismann, *Kirche und Schauspiele*, Würzburg 1972, p. 33 ss., on ne «jouait» plus guère à proprement parler de tragédies à l'époque de Tert. Mais un *tragicus cantor* chantait le rôle, vêtu en acteur tragique, la voix amplifiée

Si d'autre part nous regardons avec mépris, comme sottise aux yeux de Dieu, l'enseignement de la littérature profane, cela suffit pour nous défendre aussi les genres de spectacles que la littérature profane fait répartir en divertissements et drames. 7 Car si les tragédies et les comédies qui nous proposent crimes et débauches sont respectivement sanglantes et lascives, impies et déréglées, rien de ce qui est atroce ou vil ne gagne à être évoqué : ce que nous

par le masque et s'accompagnant ou non de la cithare (p. 41). Dans *Praes.*, 39,4, Tert. présente la *Médée* de son contemporain Hosidius Géta comme un centon de Virgile. La comédie, elle, quoique en déclin, continuait à être jouée : on représentait toujours les pièces de Ménandre, de Plaute et de Térence (Weismann, p. 46 ss.; C. Mandolfo, «Teatro e spettacoli nell'*Historia Augusta*», *Sicilorum Gymnasium*, NS a XXXIII n. 2, juillet-déc. 1980, p. 621).

scelerum et libidinum autrices. Malgré *Pud.*, 5,11 qui appelle (par préterition) les tragédies à témoigner des crimes qui se commettent pour faciliter la débauche, il semble bien qu'il faille rapporter *scelerum* à la tragédie et *libidinum* à la comédie, *cruentae, impiae, atrocis* s'appliquant à la première, *lascivae, prodigae, nilis* à la seconde.

En vérité, quand Tert. cite Épicharme ou Ménandre, c'est sans les critiquer et parfois même pour en tirer parti sur le plan de la morale (*Pall.*, 4,8; *Ux.*, 1,8,4). Mais une allusion de *Val.*, 10,2 – qui vise aussi bien la tragédie que la comédie – peut renvoyer aux intrigues de Plaute et de Térence (cf. J.-C. Fredouille, *Comm.*, p. 248) que Tert. connaissait mais ne cite jamais nommément. En revanche, tous les grands mythes de la tragédie gréco-romaine sont présents : Jason, Prométhée, Iphigénie (*Marc.*, 1,1,3; *Apol.*, 9,5); Thyeste, Œdipe (*Nat.* I,7,27; 16,4 = *Apol.*, 9,16); Héraclès (*Cor.*, 7,5); les frères ennemis (*Apol.*, 39,10); Médée (*Praes.*, 39,4) : tous méritent bien les adjectifs que Tert. applique à la tragédie.

sur *autrices*, cf. Cast., p. 301.

atrocis aut uilis commemoratio melior est : quod in facto
35 reicitur etiam in dicto non est recipiendum.

XVIII. 1 Quod si et stadium contendas in scripturis nominari, sane obtinebis. Sed quae in stadio geruntur indigna conspectui tuo non negabis : pugnos et calces et colaphos et omnem petulantiam manus et quamcumque
5 humani oris, id est diuinae imaginis, depugnationem.
2 Non probabis usquam uanos cursus et iaculatus et saltus

XVIII. 2 non *erasum ante* nominari A || 3 conspectui : -tu A || 4 quamcumque : quaecumque A || 5 humani oris : humanioris c || 6 et saltus om. A

quod in facto... etiam in dicto. Sur la citation sous-jacente, cf. *supra*, p. 244 à *cur liceat audire*. *Dicto* s'appliquerait au mieux à une tragédie récitée ou déclamée.

18 Les activités du stade sont indignes d'un chrétien, qu'il s'agisse des violences du pancrace (1), de l'inutilité des exercices gymniques et de l'engraissement sacrilège des athlètes (2) ou de l'art diabolique de la lutte. Que peuvent lui faire les couronnes? (3).

1 *in scripturis nominari* : avec cette idée que l'Écriture approuve ce qu'elle cite.

obtimebis (s.e. *litem* ou *causam*) ; terme de droit qui répond à *contendere* : «tu obtiendras gain de cause».

sane, avec une pointe d'ironie. Saint Paul n'hésite pas en effet à proposer en exemple aux chrétiens la course du stade (*I Cor.*, 9, 24 ss.), mais c'est pour les inviter à l'effort et à l'ascétisme ! A noter que Tert. lui-même le suit sur ce terrain dans *Mart.*, 3, 3-5.

quae in stadio geruntur. De l'aveu même de Tert. (cf. *supra*, XI, 3 et comm.), les concours du stade comportaient une partie musicale qu'il passe ici totalement sous silence : il lui eût été difficile de la condamner d'un simple point de vue moral. En s'en prenant exclusivement aux exercices gymniques, il pourra stigmatiser en eux la violence, la frivolité, la trahison de Dieu et la connivence avec le diable.

conspectui tuo. A la suite de A, les éditeurs normalisent le texte.

rejetons dans les faits, nous ne devons pas même en accepter le récit.

XVIII. 1 Pour ce qui est du stade, si tu soutiens que l'Écriture en fait mention, on te l'accordera, bien sûr. Mais que les activités du stade soient indignes de ta vue, tu ne le nieras point : coups de poing, coups de pied, horions, audaces en tout genre de la main et toutes les violences qui défigurent le visage de l'homme, c'est-à-dire l'image de Dieu. 2 Nulle part tu n'approuveras des courses vaines,

Tert. construit pourtant *indignum* avec le datif aussi bien qu'avec l'abl. ou le gén. Cf., entre autres, *Cult.* II, 5, 5 (*indigna nomini christiano*) ; *Marc.* II, 27, 1 (*sibi quidem indigna*) et Löfstedt, *Z. Spr.*, p. 16 et 82.

pugnos et calces forment couple. Cf. Cic., *Sull.*, 71 (*uti... pugnis et calcibus*) ; Quint., *I.O.*, II, 8, 13 (*pugno ferire uel calce*).

L'alliance de *colaphos* et de *petulantiam manus* semble viser ici le pancrace, mélange de lutte et de boxe d'une extrême brutalité, bien qu'on y combattît à mains nues. A. de Ridder, dans *Dar.-Sag.*, s.v. PUGILATUS VII, p. 759-760, insiste sur la violence des coups échangés. Cf. *Scorp.*, 6, 3-5 : *qua nuda sunt proelia, non nulla sunt uulnera* ; *pugni quassant, calces arietant... Corona premit uulnera, palma sanguinem obscurat.*

petulantia est opposé à *modestia* en XXIX, 5, à *nerecundia* dans *Paen.*, 6, 21. Tert. l'emploie pour désigner en *Bapt.*, 17, 4 l'audace de la femme qui veut enseigner et dans *An.*, 26, 2 l'esprit batailleur des enfants dans le sein de Rebecca.

humani oris = *diuinae imaginis*, comme l'affirme *Gen.*, 1, 27.

depugnationem. La proximité de *pugnos* invite à comprendre «destruction à coups de poing». Cf. XXIII, 7. C'est le seul emploi du terme chez Tert.

2 *cursus, iaculatus, saltus* constituaient avec la lutte les cinq exercices du pentathlon, le lancer se décomposant en lancer du disque et lancer du javelot. Mais certaines sources remplacent le javelot par le pugilat (cf. E. Legrand, dans *Dar.-Sag.*, s.v.

uaniores; nusquam tibi uires aut iniuriosae aut uanae placebunt, sed nec cura facticii corporis, ut plasticam Dei supergressa, et propter Graeciae otium altiles homines oderis. 3 Et palaestrica diaboli negotium est: primos homines diabolus elisit. Ipse gestus colubrina uis est, tenax

7 uires : res A || 9 supergressa Ae : -gressae bc || et om. bc || 11 ipse : ipsi A

QUINQUERTIVM, p. 804). Tert. qui s'adresse à des familiers du spectacle ne précise pas si *iaculatus* s'applique au disque ou au javelot. Il est possible par ailleurs qu'à Carthage le pancrace ait alterné avec le pugilat qui est manifestement visé en XXIII,7 (*infra*, p. 280).

uanos... uaniores... uanae. Cf. *Apol.*, 38,4 : *cum xysti uanitate*, avec le comm. et les rapprochements de Waltzing (p. 158). Mais il faut aller plus loin et voir que ce n'est pas au nom d'une philosophie, mais au nom du christianisme que cette «vanité» est condamnée, comme en XV,7 et XVII,5. Dans *I Tim.*, 4, 8, Paul rejette l'exercice physique – dont l'utilité est minime – au profit de la piété, car la piété *ad omnia utilis est, promissionem habens uitae quae nunc est et futurae*.

uires... nec cura facticii corporis. Le pugilat et la lutte exigeaient des athlètes «lourds». Pour les obtenir, on les astreignait à un régime spécial, à base de pain et de viande, véritable gavage dont on aura une idée en se reportant à l'art. ATHLETA de Bussemaker dans *Dar.-Sag.*, p. 517-8. De là la comparaison avec les volailles à l'engrais (*altiles homines*). Tert. évoque à plusieurs reprises cette *saginato* (cf. *Pall.*, 4,1; *Iei.*, 17,7).

plasticam Dei supergressa : faute grave aux yeux de Tert. qui fustigera aussi les femmes à qui *displicet... plastica Dei* (cf. *Cult.*, II,5,2-4 et comm., *S.C.*, p. 111-2). Ce grief sera développé en détails au ch. XXIII.

supergressa : qu'on voie pour en juger la bouffissure des athlètes sur la célèbre mosaïque qui ornait les thermes de Caracalla et qui daterait de 212 (cf. J. Burckhardt, *L'età di Costantino*, Rome 1970, pl. II et un beau specimen dans Bianchi-Bandinelli, *Rome*, Paris 1969, p. 336, fig. 378).

propter Graeciae otium : mépris sous-jacent du latin pour les

des lancers et des sauts plus vains encore. Nulle part tu n'apprécieras des forces employées pour le mal ou vainement, pas plus que le souci d'un corps factice – qui a fait mieux que Dieu dans le modelé humain! Tu haïras des hommes qu'en vue de loisirs à la grecque on met à l'engrais. 3 De plus, l'art de la palestre est l'affaire du diable : c'est le diable qui a jeté à terre les premiers hommes. Le geste même du lutteur a le caractère du

Grecs, à la façon de Juvénal? ou méfiance pour des exercices qui, comme le dit Quint., *I.O.*, I,11,15, *corporum cura mentem obruerunt*? Selon Plutarque (*Quaest. Rom.*, 40), les Romains faisaient des gymnases et des palestres non seulement la cause de l'amollissement des Grecs et de leur mise en servitude, mais encore une école de mauvaises mœurs, dangereuse pour les jeunes gens.

altiles homines oderis. R. Braun (dans C. Rambaux, *Morales*, p. 277, n. 150) suggère de faire d'*altiles homines* une prop. infinitive pour éviter à Tert. d'avoir incité à la haine du prochain («tu haïras le fait que des hommes soient transformés en volailles»). De fait, Tert. ne semble pas s'offusquer en XV,7 qu'on déclare excréter ses voisins de spectacle. On notera qu'en présence du même fait, Clém. d'Alex. se contente de plaindre les athlètes (*Paed.* II,1,2,1 : *αβξησις... ἀθλία*).

3 *palaestrica, sc. ars*. Hoppe, *Beiträge*, p. 44, souligne la fréquence des ellipses chez Tert.

Graeciae otium/diaboli negotium. Peut-être un jeu de mots voulu : les hommes se distraient, mais le diable travaille. *Negotium* est en tout cas un mot qu'affectionne Tert. pour les œuvres diaboliques. Cf. *Prax.*, 1,5 : *duo negotia diaboli* et *supra* X,13.

primos homines elisit. C'est aussi l'image d'une lutte (*certaminis nomine*) qu'évoque *Scorp.*, 6,1 en montrant l'homme prenant sa revanche sur le diable : *ut a quo libenter homo elisus est, eum iam constanter elidat*. Le verbe est le même dans *Cult.* I,1,2, mais la responsabilité entièrement rejetée sur la femme.

gestus colubrina uis est. Sur le diable assimilé au serpent, *supra*,

ad occupandum, tortuosa ad obligandum, liquida ad elabendum. Nullus tibi coronarum usus est : quid de coronis uoluptates aucuparis?

XIX. 1 Expectabimus nunc ut et amphitheatri repudium de scripturis petamus? Si saeuitiam, si impietatem, si feritatem permissam nobis contendere possumus, eamus in amphitheatrum. Si tales sumus quales dicimur, delectemur.

¹² occupandum : ocu- A || elabendum : dela- b.

XIX. 1 ut *bc* : om. AOe || et om. O || amphitheatri : ampi- A -teatri O ||
² petamus om. Ae || 4 amphitheatrum : ampi- A -teatrum O || quales sumus *post* sumus *add.* A || delectemur om. A

IX,3; *Prax.*, 1,1 etc. Comparaison d'autant plus adéquate ici que les athlètes s'enduisaient d'huile.

tortuosa ad obligandum, liquida ad elabendum. Cf. Sid. Apoll., *Ep.*, II,2,6 (*absunt lubrici tortuosique pugilatu et nexibus palaestratae*) et les *nexus* qui caractérisent l'art du pancratiaste dans Quint., *I.O.*, II,8,13. Les différentes prises de lutte sont abondamment illustrées dans l'art. LUCTA d'A. de Ridder (*Dar.-Sag.*, p. 1340-7).

de coronis... *Cor.*, 13,6 envisage le cas de couronnes remportées par des chrétiens disputant eux-mêmes les *agonisticae causae*. Ici, la mise en garde est plus large : le spectateur aussi éprouve du plaisir à voir les athlètes gagner des couronnes, plaisir coupable dans la mesure où l'usage de la couronne est entaché d'idolâtrie (cf. *supra*, XI,2).

19 En rejetant la cruauté, l'Écriture interdit assez l'amphithéâtre, fait pour les amateurs de sang (1). Si des coupables y sont légitimement punis, l'innocent ne doit pas en tirer de plaisir, mais s'affliger de cette culpabilité (2). Rien ne garantit d'ailleurs que les victimes soient toujours des coupables (3), quand il ne s'agirait que des gladiateurs volontaires. D'autre part, la gladiature transforme en meurtriers de petits délinquants (4). Mais le chrétien n'a pas besoin d'en savoir tant. Il vaut mieux ignorer les horreurs de l'amphithéâtre que d'en bien dissenter (5).

1 *si saeuitiam, si impietatem, si feritatem permissam nobis* : ce sont

serpent, qu'il tienne solidement sa prise, noue l'adversaire dans ses replis ou glisse de ses mains pour lui échapper.

Tu n'as que faire de couronnes : pourquoi être à l'affût des plaisirs qu'elles procurent?

XIX. 1 Allons-nous maintenant attendre de l'Écriture qu'elle nous signifie également le rejet de l'amphithéâtre? Si nous pouvons soutenir que la cruauté, l'impiété, la barbarie nous sont permises, allons à l'amphithéâtre. Si nous sommes tels qu'on nous dit, délectons-nous de sang

naturellement les vertus contraires que préconise sans cesse saint Paul. *Eph.*, 5, 9 rappelle que le fruit de la lumière est *in omni bonitate*; *I Thess.*, 5, 15 demande qu'on ne rende jamais le mal pour le mal. *I Tim.*, 2, 2 exhorte à vivre *in omni pietate*; de même *Tite*, 2, 12 : *abnegantes impietatem... pie uiuamus in hoc saeculo*, ou *Rom.*, 1, 18 : *reuelatur enim ira Dei... super omnem impietatem*. *Gal.*, 6, 1, enfin, souhaite qu'on reprenne les coupables *in spiritu lenitatis* et *Tite*, 3, 2, qu'on montre à tous les hommes *omnem... mansuetudinem*.

De même que l'impudicité pour le théâtre et la frénésie pour le cirque, la cruauté est le leitmotiv de Tert. dès qu'il évoque l'amphithéâtre : *atrocitas* de *Mart.*, 2,7; *Apol.*, 38,4; *Cult.*, I,8,5 est relayé par *saeuens* dans *Marc.*, I,27,5 et *crucor* en *Pud.*, 7,15 ou *crudelitas* (*Apol.*, 15,5).

quales dicimur : allusion aux ragots qui circulaient contre les chrétiens (*Apol.*, 4,2 : *quae in occulto admittere dicimur*), les accusant d'infanticide, d'inceste, de cannibalisme. Cf. *Apol.*, 7,1 (*dicimur sceleratissimi de sacramento infanticidii et pabulo inde et post conuiuium incesto*) et déjà Tacite, *Ann.*, XV,44 (... *quos per flagitia inuisos uulgus Christianos appellabat*).

delectemur sanguine humano. L'accusation de « repas de sang » était si courante que Tert. ne juge pas utile d'entrer dans le détail. Cf. Waltzing, *Apol.*, comm., p. 41. En revanche, il donnera des exemples de cette délectation chez les spectateurs païens de l'amphithéâtre en XXI,3-4.

5 temur sanguine humano. 2 Bonum est cum puniuntur nocentes. Quis hoc nisi nocens negabit? Et tamen innocentes de supplicio alterius laetari non oportet, cum magis competat innocenti dolere quod homo, par eius, tam nocens factus est ut tam crudeliter impendatur. 3 Quis autem mihi sponsor est nocentes semper uel ad bestias uel ad quodcumque supplicium decerni, ut non innocentiae quoque inferatur aut ultione iudicantis aut infirmitate defendentis aut instantia quaestionis? Quam melius ergo est nescire cum mali puniuntur, ne sciam et cum boni 15 pereunt, si tamen bonum sapiunt. 4 Certe quidem gladia-

5 sanguine humano : -nis -ni A || 6 nisi *Oce* : nisi tamen A nisi tantum *b* || et tamen innocentes : innocentes tamen O || innocentes *Ob* : innocens *Ab'e* nocentes *c* || 7 oportet *Obc* : potest *Ab'e* || 8 competat : cōmpetat A || 12 quoque : quo quis O || 13 defendentis : defensionis *Ab'* || 14 mali : alii A || ne sciam *Ace* : nesciam *b* nesciant O || 15 quidem : quidam O

2 bonum est... L'objection est la même que dans *Apol.*, 9,5 : *sed bestiarii*... Comme dans *Apol.*, elle est sans doute faite par des païens (cf. *infra*, 5) et comme dans *Apol.* elle reçoit une réponse d'abord ironique.

cum puniuntur nocentes. Dans *Ep.*, 7, 3 ss., Sénèque décrit les combats sans merci auxquels étaient soumis les meurtriers.

et tamen innocentes... A la même objection (*Ep.*, 7, 5), Sénèque répondait sobrement, en songeant seulement au dommage moral subi par le spectateur : *ille meruit ut hoc pateretur. Tu quid meruisti, miser, ut hoc spectes?* La réponse de Tert., plus complexe, braque le projecteur, elle, sur le condamné, dont la culpabilité même doit susciter pitié et miséricorde; dont le supplice n'est peut-être pas mérité; qui combat peut-être en simple mercenaire ou sous le coup d'une faute mineure. On découvre là un sens de la mesure, une humanité, un langage chrétien auxquels l'ironie, les sarcasmes, la tension démonstrative ne nous ont pas habitués. Tert. se souvient-il ici d'Athénagore : « Nous dont ils savent que nous ne pouvons supporter de voir mettre un homme à mort, même justement » (*Supplique*, 35)?

humain. 2 « C'est un bien que de punir des coupables ». Qui le nierait sinon le coupable? Il ne faut pas pour autant que les innocents se complaisent au supplice d'autrui : il convient mieux à l'innocent de souffrir de ce qu'un homme, son semblable, se soit rendu assez coupable pour expier si cruellement. 3 D'autre part, qui me garantit que ce sont toujours des coupables que la sentence voue aux bêtes ou à tout autre supplice? que la vengeance d'un juge, la faiblesse de la défense ou la pression de la torture n'en frappent pas aussi l'innocence? Aussi, comme j'aimerais mieux ne pas savoir qu'on punit des coupables, et ne pas savoir non plus qu'on fait périr des gens de bien — dans la mesure toutefois où ils connaissent le bien. 4 En tout

impendatur. Tert. emploie couramment *impendere* au sens de « perdre », « tuer ». Cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 132 (entre autres, *Apol.*, 44,1 : *cum tot iusti impendimur*).

3 *ad bestias uel ad quodcumque supplicium*. Les supplices énumérés dans *An.*, 56,8 sont la croix, la hache, le glaive et les fauves. Cf. *Nat.* I,3,10 : *non gladio aut cruce aut bestiis punienda sunt nomina*. *Nat.* II,14,3 mentionne des *ludo puniti*. Les allusions à ces différentes condamnations sont nombreuses : *Nat.* I,2,9; 3,2; surtout *Apol.*, 44,3 : *de uestris semper bestiae saginantur, de uestris semper munerarii noxiorum greges pascunt*.

ultione iudicantis. *Apol.*, 37,2 fait allusion à ces juges qui suivent leurs « haines personnelles » (*animis propriis*, trad. Waltzing) plutôt que les lois.

instantia quaestionis. Il est intéressant de relever au *Digeste* (48,18,1, § 23-25) les considérations d'un contemporain de Tert., Ulpien, sur les limites et les dangers de la torture (*etenim res est fragilis et periculosa et quae ueritatem fallat*).

quam melius. Plusieurs ex. chez Tert. de *quam* remplaçant *quanto* devant un comp. Cf. Löfstedt, *Z.Spr.*, p. 36. L'affirmation *melius est nescire*... n'est pas isolée chez Tert. Cf. *Praes.*, 14,2 : *ignorare melius est ne quod non debeas noris*.

si tamen bonum sapiunt. Le sens n'est pas clair d'emblée. Sans

tores innocentes in ludum ueniunt ut publicae uoluptatis hostiae fiant. Etiam qui damnantur in ludum quale est ut de leuiore delicto in homicidas emendatione proficiant?

5 Sed haec ethnicis respondi. Ceterum absit ut de istius
20 spectaculi auersione diutius discat Christianus. Quamquam nemo haec omnia plenius exprimere potest nisi qui adhuc spectat, malo non implere quam meminisse.

XX. I Quam uana igitur, immo desperata argumentatio

16 innocentes *om.* O || ueniunt : ueneunt A || 17 hostiae : -tiam O || de *om.* A || 18 leuiore : leniore O || 19 sed - meminisse *om.* O || haec *om.* A || 22 malo : malum *b.*

doute faut-il voir ici une amorce du développement de XXI,1 : en effet, Tert. semble bien n'avoir envisagé ici que le cas des condamnés païens. Or, les païens, nous dira-t-il, ne possèdent pas la plénitude de la vérité et n'ont, par conséquent, qu'une connaissance approchée de ce qu'est le bien.

4 ueniunt. La leçon de A ueneunt, «sont vendus», est bien tentante, ne fût-ce que comme *lectio difficilior*. Elle est peu vraisemblable toutefois, une loi d'Hadrien ayant interdit la vente aux lanistes d'esclaves non coupables (G. Ville, *Gladiature*, p. 241). On ne rencontre dans l'œuvre de Tert. aucune autre allusion à des gladiateurs «vendus» que la mention en XII,2 des esclaves qu'on achetait aux origines. En revanche, Tert. évoque à plusieurs reprises le cas d'hommes libres qui descendent dans l'arène pour le plaisir et la gloriole (*Mart.*, 5,1) ou pour de l'argent : c'est le cas du *frustrandis bestiis mercenarius* d'*Apol.*, 16,12 qui s'est «loué» (*Nat.* I,14,1) pour exciter les bêtes. Cf. *Nat.* I,18,8 : *gladio nos ad lanistas auctoratis* ou *Pat.*, 7,12 : *cum pecuniae causa... ludo et castris sese locant*. Cf. *Cypr.*, *ad Don.*, 7 : *quale est ubi se feris obiciunt, quos nemo damnauit?* Sur ces gladiateurs «libres», cf. A. Manodori, *Anfiteatri, circhi e stadi di Roma*, Rome 1982, p. 26.

publicae uoluptatis hostiae. Cf. *supra*, XVII,3 et comm.

in homicidas emendatione proficiant : sombre ironie. Sans doute *emendatio* désigne-t-il le châtement. Mais, surtout à côté de *proficere*, «faire des progrès», on ne saurait oublier son sens

cas, des gladiateurs innocents viennent à l'entraînement pour se faire les victimes du plaisir public. Et même quand ils sont condamnés à cet entraînement, que dire d'une «correction» qui fait progresser de la petite délinquance à l'assassinat?

5 Mais ces réponses valent pour les païens. A Dieu ne plaise qu'un chrétien ait besoin d'en savoir plus long pour se détourner d'un pareil spectacle! Personne, certes, ne peut être plus complet sur tout cela que celui qui en est encore spectateur. Mais j'aime mieux ne pas tout dire que tout me remémorer.

XX. I Qu'elle est donc vaine, ou plutôt désespérée,

d'«amendement», «amélioration» (qu'il garde d'ailleurs en *Apol.*, 46,11). «Correction» nous a paru le terme le moins impropre à rendre les deux valeurs du mot.

quale est ut, tour familier à Tert. (Hoppe, *S.H.S.*, p. 82), est volontiers employé pour souligner l'absurdité d'un raisonnement (cf. *Pud.*, 15,2; *Marc.* II,6,3).

5 *ethnicis respondi* ne vise que l'objection du § 2.

nisi qui adhuc spectat. Tert. ne va plus au spectacle. Mais avant sa conversion, il a fréquenté théâtres et amphithéâtres; cf. *Apol.*, 15,5 : *uidimus aliquando... risimus... Mercurium mortuos canterio examinantem. Vidimus et Iouis fratrem gladiatorum cadauera cum malleo deducentem.*

non implere quam meminisse. Tert. se qualifie dans *Idol.*, 4,5 de *modicae memoriae homo*. On peut en douter. Il y a plutôt chez lui volonté délibérée d'ignorer ce qu'il ne doit pas savoir. Cf. le *quam melius nescire* de fin 3 et dans *An.*, 2,7 l'affirmation qu'il est illicite de chercher à en savoir plus que Dieu ne permet.

20 En conclusion, on voit comme il est vain de soutenir que l'Écriture n'interdit pas les spectacles (1). Dire que Dieu les voit sans en être souillé n'est pas plus sérieux (2). Oui, il voit tout, nos fautes et même les spectacles : puisse-t-il ne pas nous y voir (3), car son regard est celui du juge (4). Ou faudra-t-il, parce qu'il voit partout, pécher partout? Non, le mal n'est permis nulle part (5). La vérité est immuable et on ne biaise pas avec elle (6).

eorum qui, sine dubio tergiuersatione amittendae uoluptatis, obtundunt nullam eius abstinentiae mentionem specialiter uel localiter in scripturis determinari, quae directo prohibeant eiusmodi conuentibus interesse seruum Dei.

2 Nouam proxime defensionem suauiludii cuiusdam audiui. «Sol, inquit, immo etiam ipse Deus de caelo spectat nec contaminatur.» Plane, sol et in cloacam radios suos defert nec inquinatur. 3 Vtinam autem Deus nulla
10 flagitia hominum spectaret, ut omnes iudicium euaderemus. Sed spectat et latrocinia, spectat et falsa et adulteria et fraudes et idololatrias et spectacula ipsa. Idcirco ergo nos

XX. 2 tergiuersatione Ae : -tionem Obc || amittendae e : admit- cest. || 4 uel localiter om. Ae || directo : -te O || 5 prohibeant Obc : -bent A -beat e || interesse Obc : inseri Ab'e || 6 suauiludii bce : suauiludii A sui ludi O || 7 audiui om. A || inquit : inquit A || etiam ipse : ~ A || 8 plane Obc : sane Ae || 10 ut Obc : uti Ae || iudicium Obc : -cia Ae || dei post iudicium add. O || 12 idololatrias : idolatrias O || idcirco : et idcirco Ae iccirco O

1 *quam uana igitur... argumentatio eorum.* Comme à la fin de la première partie, Tert. souligne fortement sa victoire sur l'adversaire.

abstinentiae, le même terme qu'en III,1 et XIV,1, tandis que *specialiter* et *localiter* rappellent le *nominatim* qu'on trouve dans les deux passages : un renvoi explicite qui veut mettre en lumière les articulations du plan.

sur *directo*, cf. Intr., p. 11, n. 1.

2 *nouam* : renouvelée en fait d'un thème ancien, en appliquant à Dieu ce que les Cyniques disaient du soleil. Cf. *infra*.

suauiludius, dont on attribue généralement la paternité à Tert., fait penser à des composés dans la manière de Lucrèce (II, 529 : *suauiloquus*; IV, 180 : *suauidicus*). Le terme revient en *Cor.*, 6,3 à propos de la version grecque du *De spect.*

Deus de caelo spectat. L'imagerie fait sourire le lecteur moderne. C'est pourtant celle de toute la Bible et Tert. la reprendra à son compte à propos des anges en XXVII,3 (cf. entre autres, Ps. 101, 20 : *Prospexit de excelso sancto suo; Dominus de caelo in*

l'argumentation de ceux qui, usant visiblement de faux-fuyants pour ne pas perdre leur plaisir, prétendent qu'on ne discerne dans l'Écriture aucune mention spécifique et précise de cette privation, qui interdirait explicitement au serviteur de Dieu de se mêler à de tels rassemblements!

2 Tout récemment, j'ai entendu d'un amateur de jeux un plaidoyer d'un nouveau style. «Le soleil, dit-il, mieux encore Dieu lui-même les regarde du haut du ciel sans être contaminé». Sans doute, le soleil fait descendre ses rayons jusque dans l'égout sans être souillé. 3 Quant à Dieu, plutôt au ciel qu'il n'eût pas de turpitudes humaines à regarder : nous échapperions tous au jugement. Mais il regarde les meurtres, il regarde les mensonges, les adultères, les vols, les actes idolâtres et même les spectacles! Et

terram aspexit ou *Is.*, 63, 15 : *Attende de caelo et uide de habitaculo sancto tuo*). Mais surtout, elle renvoie au thème du *speculator* hérité du judéo-christianisme. Cf. *Marc.* II, 25,3 : *Deum puta de sublimioribus oculatiorem aliquid subiecti praeterire non posse* avec le comm. de J. Daniélou, *Origines du christ. latin*, p. 55 ss. L'expression fait référence à II,2 (*ipsi actus sub caelo Dei transiguntur*) : nous entrons dans la 3^e partie à laquelle préluait précisément le ch. II (cf. Intr., p. 33).

ipse Deus... nec contaminatur. Relent d'un des thèmes de discussion avec les Marcionites? Cf. *Marc.* IV, 9,4 : *a quo (sc. leproso)... Deus utique non inquinaretur... Et non contingere immundum, quem contactus immundi non erat inquinaturus.*

sol et in cloacam... nec inquinatur. Diogène Laërce (VI, 2,63) attribue le propos à Diogène le Cynique : *πρός τὸν οὐειδίζοντα ὅτι εἰς τόπους ἀκαθάρτους εἰσίοι, «καὶ γὰρ ὁ ἥλιος, ἔφη, εἰς τοὺς ἀποπάτους, ἀλλ' οὐ μαινεται».*

3 *utinam... nulla flagitia... spectaret*, car le regard de Dieu inspecte! Cf. *Ps.* 13, 2 (= 52,3) : *de caelo prospexit... ut uideat...*

ut omnes iudicium euaderemus. Cf. *Ps.* 84,12 : *et iustitia de caelo prospexit.*

spectacula ipsa : belle occasion pour Tert. d'accrocher les

non spectabimus ne uideamur ab illo qui omnia spectat.

4 Comparas, homo, reum et iudicem : reum qui, quia uidetur, reus est; iudicem qui, quia uidet, iudex est.

5 Numquid ergo et extra limites circi furori studemus et extra cardines theatri impudicitiae intendimus et insolentiae extra stadium et immisericordiae extra amphitheatrum, quoniam Deus etiam extra cameras et gradus et apulias

13 omnia spectat : ~ A || 14 comparas : -rus O || 16 furori : -re O || 17 impudicitiae - amphitheatrum om. A || 18 stadium : studium b || 19 quoniam A : quod bce quo O || cameras : -rus O

spectacles à la liste des grandes transgressions, ce qu'il n'avait pu faire explicitement en III,2.

qui omnia spectat. Ps. 32, 13 : De caelo respexit Dominus : uidit omnes filios hominum... respexit super omnes qui habitant terram.

5 numquid, comme en II, 8-9, introduit une hypothèse absurde : s'il est bien de faire le mal aux spectacles, parce que Dieu les voit sans être souillé, on peut faire le mal ailleurs aussi, puisque le regard de Dieu se porte aussi ailleurs.

furori, impudicitiae, insolentiae, immisericordiae résument l'acquis des ch. XVI à XIX.

limites, cardines. La logique, chez un auteur qui reprend volontiers intentionnellement les mêmes mots, veut qu'on donne ici à cardines le même sens qu'en III, 6 (comm., p. 110). Mais Pline (N.H., 18, 326) en fait un synonyme de limes, et le sens de « limite » n'est pas inconnu de Tert. (cf. Cult. II,5,1). Cast. (p. 418) traduit par « portes », se fondant sans doute sur le sens de « gonds » qu'on trouve en Cor., 13,9 et ailleurs. Les quatre extra qui suivent suffisent de toute façon à marquer la pensée.

apulias, fourni par tous les témoins, y compris O, pose un problème quasi insoluble du fait qu'on ne dispose d'aucun point de comparaison. De nombreuses corrections ont été tentées (cf. Cast., p. 318), dont aucune n'est satisfaisante. L'énumération de Tert. ne comprenant que trois termes, on ne peut songer pour cameras, gradus et apulias à des mots qui caractériseraient individuellement les quatre édifices à spectacles évoqués précédem-

c'est pourquoi, nous, nous ne les regarderons pas, pour éviter d'être vus par Celui qui regarde tout. 4 Tu mets au même rang, homme, l'accusé et le juge, l'accusé qui est accusé parce qu'on le voit, le juge qui est juge parce qu'il voit. 5 Mais allons-nous donc par hasard nous livrer à la frénésie hors des limites du cirque, nous laisser captiver par l'impudicité hors des allées du théâtre, par les outrages hors du stade, par l'inhumanité hors de l'amphithéâtre pour la raison que Dieu porte aussi ses regards en dehors des passages voûtés, des gradins et des voiles anti-soleil?

ment. D'ailleurs gradus convient évidemment à tous. La solution peut-elle venir de camerae? Pour Nöldechen, suivi par Büchner (p. 138), ces « chambres » ne sont autres que les cathedrae de III, 6 et constituent la partie haute des édifices. Le regard plongeant de Dieu, passant du portique supérieur aux gradins, s'abaîsserait jusqu'aux apulias, situées donc en bas : il s'agirait pour Nöldechen des sièges réservés aux personnalités. Mais son explication du terme par le nom étrusque d'Apollon n'a guère de vraisemblance (« Tert. u. das Theater », Zeitsch. f. Kirchengesch., XV,2, 1895, p. 170-2). Büchner lui, en écrivant auleas, se rallie à aulaeas de Reiff.-Wiss. qui désignerait par métonymie la scène. De soi, camera implique simplement l'existence d'une voûte (Dar.-Sag., s.v., p. 855-6). Cast. (p. 317 et 418) semble pencher pour les portiques extérieurs. Mais on peut songer aux galeries voûtées dans lesquelles s'engouffrait la foule pour gagner les gradins. Dans les deux cas, le regard de Dieu montera des camerae aux apulias, et on retrouvera l'explication de Rigault qui en faisait déjà le uelum (Observ., p. 19). Dans l'attente d'une nouvelle découverte, elle reste la plus plausible. L'Apulie était célèbre pour ses laines (Mart., Epig., XIV, 155) et a pu donner son nom à un type de tissu, comme Laodicée aux Laodicena ou le royaume d'Attale aux Attalicae dont nous savons qu'on faisait des tentures (Prop., II, 32,12 : porticus aulaeis nobilis Attalicis) et peut-être des uela (Id., III, 18,13/19 : fluitantia uela theatro... Attalicas supra uestes). On connaît bien l'usage de ces pare-soleil dans les théâtres

20 oculos habet? Erramus : nusquam et numquam excusatur quod Deus damnat; nusquam et numquam licet quod semper et ubique non licet.

6 Haec est ueritatis integritas (atque ei debetur disciplinae plenitudo et aequalitas timoris et fides obsequii) non
25 immutare sententiam nec uariare iudicium. Non potest aliud esse quod uere quidem est bonum seu malum.

XXI. 1 Omnia autem penes ueritatem Dei fixa sunt. Ethnici quos penes nulla est ueritatis plenitudo, quia nec doctor ueritatis Deus, malum ac bonum pro arbitrio ac

20 nusquam et numquam : numquam et nusquam O || 21 damnat : dampnet O || 23 atque O : et quae *cott.* || 24 aequalitas : qualitas O.

XXI. 1 penes ueritatem dei fixa : penes uos ueritate defixa *d'* || 2 est ueritatis : sit ueritas A || plenitudo - deus *om.* A || 3 malum ac bonum *bee* : malum et bonum A bonum ac malum O || ac² : et AO

et les amphithéâtres. Le Grand Cirque en aurait comporté un dès 186 avant J.-C. (R. Graefe, *Vela erunt*, Mayence 1979, p. 132). La mosaïque de Carthage représentant les jeux du cirque montre un *uelum* couvrant les trois-quarts des gradins (A. Merlin, *Cat. du Musée Alaoui*, Paris 1921, 2^e suppl., p. 4, n^o 341, pl. I) et R. Graefe (*op. cit.*, p. 124-5) étudie plusieurs stades qui en étaient pourvus.

nusquam et numquam... semper et ubique, et plus loin *non potest aliud esse* sont interprétés par Büchner comme une marque du «rigorisme» de Tert. Mais un chrétien sincère, persuadé qu'il détient la vérité, peut-il parler autrement? Ce langage de la cohérence, Tert. l'a déjà tenu dans *Apol.*, 36,4 (*quodcumque non licet in imperatorem, id nec in quemquam*) et on le retrouve dans toute l'œuvre (pour *Spect.*, cf. XVI,7 et XVIII,2).

6 *atque* n'est donné que par O. Il paraît pourtant préférable au *et quae* des autres témoins. En effet, la définition *non immutare sententiam* aussi bien que la phrase conclusive ne conviennent tout à fait bien qu'à *ueritatis integritas* : c'est cette équivalence, et elle seule, que développeront les deux ch. suivants. On est donc

Erreur : nulle part et jamais ne se justifie ce que Dieu condamne; nulle part et jamais n'est permis ce qui n'est pas permis toujours et partout.

6 Ne pas porter atteinte à la vérité – ce qui requiert une discipline entière, un respect toujours égal, une obéissance fidèle – c'est ne pas changer sa façon de voir ni modifier son jugement. Ce qui est véritablement bien ou mal ne peut être que bien ou mal.

XXI. 1 Or c'est la vérité de Dieu qui donne leur stabilité à toutes les notions. Les païens pour qui la vérité n'existe pas en plénitude, puisqu'ils n'ont pas Dieu pour la leur enseigner, jugent du bien et du mal au gré de leurs

amené à faire de tout le reste une parenthèse, et dans cette perspective le *atque* de O est meilleur, très proche d'ailleurs paléographiquement de *et quae* (souvent écrit *que*).

ei debetur. La vérité est primordiale. C'est elle qui justifie et commande la foi et la discipline, lesquelles lui sont nécessairement subordonnées.

quod uere quidem est bonum fait immédiatement transition avec ce qui va suivre. En effet, dans *Apol.*, 45,2, Tert. avait déjà souligné combien il est difficile à la sagesse humaine de déterminer *quid uere bonum*.

21 Quand Dieu n'est pas garant de la vérité, les notions de bien et de mal sont incertaines (1). Il en résulte des conduites incohérentes : le cirque et le théâtre abolissent la pudeur (2); le stade incline les doux à la violence; l'amphithéâtre endurecît les cœurs sensibles (3) et fait perdre tout sens de la justice. C'est une école de cruauté (4).

1 *ueritatis plenitudo*. Rappel de ce qui a été affirmé en II,5 : les païens qui ne connaissent de Dieu que ce que la nature en peut atteindre (*naturali iure, non etiam familiari*) ne peuvent le connaître en profondeur (*non penitus Deum norunt*).

doctor ueritatis Deus. Cf. *Apol.*, 45,1 : *innocentiam a Deo edocti et perfecte eam nouimus... ut ab... Deo doctore praeceptam* ou *An.*, 1,4 : *cui enim ueritas comperta sine Deo?* ou encore *Cult.* II, 1,2 : *nihil*

libidine interpretantur : alibi bonum quod alibi malum, et
 5 alibi malum quod alibi bonum. 2 Sic ergo euenit ut qui
 in publico uix necessitate uesicae tunicam leuet, idem in
 circo aliter non exultet nisi totum pudorem in faciem
 omnium intentet; et qui filiae uirginis ab omni spurco
 10 uerbo aures tuetur, ipse eam in theatrum ad illas uoces
 gesticulationesque deducat; 3 et qui in plateis litem
 manu agentem aut compescit aut detestatur, idem in stadio
 grauioribus pugnis suffragium ferat; et qui ad cadauer
 hominis communi lege defuncti exhorret, idem in amphi-
 theatro derosa et dissipata et in suo sanguine squalentia

4 interpretantur : interpraetatur A || et - bonum om. A || 5 sic ce : si
 AOb || qui ce : quis AOb || 7 exultet ce : exuet Ab inuitet O || 8 intentet :
 intendit Ab' || et Oce : ut et Ab || 13 amphitheatro : ampi- A

uerum in his quae Deum nesciunt praesidem et magistrum ueritatis etc.
 Sur la notion de vérité chez Tert., cf. Braun, *DC*, p. 75 et 2^e éd.,
 p. 697.

alibi... alibi opposé à *fixa* met l'accent sur la relativité des
 notions de bien et de mal, en l'absence d'un point de référence
 situé au-delà des passions et du caprice humains (*arbitrio ac*
libidine). Le thème est loin d'être nouveau. Sans parler des
 imprécations d'Isaïe (5, 20 : *uae qui dicitis malum bonum et bonum*
malum), on le trouve chez Dion Chrysostome qui décrit déjà dans
Or., 32, 41/42 les changements de comportement de ceux qui
 vont au théâtre ou au stade, et l'on sait à quelle fortune il a été
 promis («Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà»...).

2 *exultet*. L'accord de *ce* manifeste souvent la bonne leçon.
 Pourquoi repousser un mot, dont le sens est parfaitement
 satisfaisant, en s'acharnant à justifier (par des commentaires
 comiques sur l'insuffisance des WC dans les cirques antiques!)
 une leçon douteuse? Qu'une violente émotion provoque une
 réaction sexuelle n'a rien de surprenant. Or le cirque est le lieu
 par excellence des émotions violentes (ch. XVI). Tert. a-t-il vu la
 scène ou adapte-t-il une réminiscence de Juvénal, VI,63 ss. :

passions : bien ici, ce qui là est mal; mal ici, ce qui là est
 bien. 2 Le résultat? Tel qui oserait à peine soulever sa
 tunique en public pour soulager sa vessie ne peut mani-
 fester son enthousiasme au cirque sans projeter tout son
 sexe à la face de tous. Tel qui préserve de tout mot grossier
 les oreilles de sa fille encore vierge la mène lui-même au
 théâtre pour les paroles et les gesticulations que l'on sait.
 3 Tel qui, sur les places publiques, tente d'apaiser ou
 maudit un querelleur qui en vient aux mains est le même
 qui, au stade, apporte son suffrage à des coups de poing
 autrement violents. Tel autre frémit d'horreur en voyant le
 cadavre d'un homme qui a normalement achevé sa vie,
 mais il tolère fort bien d'appuyer ses regards du haut de
 l'amphithéâtre sur des corps rongés, déchiquetés et noircis-

«Quand Bathylle danse en efféminé la *Léda*, Tuccia ne maîtrise
 plus sa vessie, Apula gémit comme dans l'étreinte...»?

totum pudorem in faciem omnium intentet : pour que la démonstra-
 tion soit bonne, il faut que la manifestation impudique au cirque
 soit sans commune mesure avec celle qu'implique la *uesicae*
necessitas. *Pudor* = *puenda* comme dans *Virg.*, 11,4 : *membra*
completa sunt et pudor ubique uestitur. Pour *intentet*, cf. le *porrectum*
 d'Hor., *Od.*, III, 10,3 que R.W. Minadeo commente : «*penis*
erectus» dans «Sexual symbolism in Horace's love odes», *Latomus*
 XXXIV, 1975, p. 407.

illas uoces gesticulationesque : celles dont Tert. a évoqué l'obscé-
 nité au ch. XVII. Cf. le silence attentif de Thymélé qui s'instruit
 dans Juv., VI, 66.

3 *ad cadauer... exhorret*. On sait qu'à Rome la vue ou le contact
 d'un cadavre entraînaient une souillure dont il y avait lieu de se
 purifier. Mais Tert. ne songe probablement ici qu'à opposer la
 répulsion toute humaine du vivant devant la mort et la complai-
 sance bestiale de ce même vivant devant les corps des gladiateurs.

derosa, dissipata; cf. XII,4 : *nisi et feris humana corpora dissipa-
 rentur*.

15 corpora patientissimis oculis desuper incumbat; 4 immo
 qui propter homicidae poenam probandam ad spectaculum
 ueniat, idem gladiatorem ad homicidium flagellis et uirgis
 compellat inuitum; et qui insigniori cuique homicidae
 leonem poscit, idem gladiatori atroci petat rudem et pileum
 20 praemium conferat; illum uero confectum etiam oris spec-
 taculo repetat, libentius recognoscens de proximo quem
 uoluit occidere de longinquo, tanto durior si non uoluit.

15 incumbat : incubat A || 16 homicidae : -cidii O || 17 et uirgis :
 uirgisque O || 18 compellat : -lit A || et qui - ornamentis quibusdam
 (XXII, 2) om. O || 19 idem : id est A || petat bce : sperat Ab' || pileum :
 pileum Ab || 20 praemium conferat om. e || conferat : comferat A || etiam
 oris e : etiama moris A etiam amoris be || 22 non uoluit Ae : noluit be.

desuper : du haut de la *cauea*. La construction transitive d'*incum-
 bere* se rencontre déjà chez Plaute.

4 *flagellis et uirgis*. Cf. Sen., *Ep.*, 7,5 : *plagis agitur in uulnera et*
 Quint., *Decl.*, 9,6 : *hinc uirgae inde flagella adferebantur*.

inuitum. Cf. l'impatience de la foule chez Sénèque (*loc. cit.*) :
 « Occide, uerbera, ure... Quare parum audacter occidit? »

insigniori cuique : on notera la constr. assez libre de *quisque* à côté
 d'un comparatif.

leonem poscit. On le réclamait pour les chrétiens (*Cast.*, 12,4;
Res., 22,9; *Apol.*, 40,2). Mais la condamnation aux bêtes était
 courante pour les coupables de droit commun (*supra*, XIX,3 et
 comm.).

gladiatori atroci : celui, sans doute, qui tue son adversaire à tout
 coup.

rudem : baguette qu'on remettait au gladiateur qui obtenait son
 congé (*rudem accipit, rude donatur*) et devenait ainsi *rudarius*. En
 dépit de G. Lafaye, *Dar.-Sag.*, s.v., p. 898 et art. GLADIATOR,
 p. 1590, il ne faut pas la confondre avec celle de l'arbitre ou
summa rudis (G. Ville, *Gladiature*, p. 325 ss.).

pileum. Le bonnet qu'on donnait aux esclaves affranchis était
 pour tous un symbole de liberté : tous les citoyens s'en coiffaient
 aux Saturnales. La *rudis* et le *pileus* n'allaient pas forcément de

sant dans leur sang. 4 Mieux encore, tel qui vient peut-
 être au spectacle pour applaudir au châtement d'un meur-
 trier est le même qui pousse au meurtre à coups de fouet et
 de verges un gladiateur récalcitrant. Tel enfin qui réclame
 le lion pour n'importe quel meurtrier notoire est le même
 qui demande la baguette pour un gladiateur féroce et lui
 décerne en récompense le bonnet d'affranchi; mais celui
 qui est à bout, il le redemande pour contempler son visage,
 ayant d'autant plus de plaisir à l'examiner de tout près qu'il
 a voulu le tuer de loin, plus cruel encore s'il ne l'a pas
 voulu.

pair. G. Ville, p. 232, n. 2, cite une disposition juridique qui
 permet à un *damnatus in ludum* de recevoir la baguette au bout de
 trois ans et le *pileus* au bout de cinq.

oris. Seul *e* a conservé la leçon, perceptible dans A (avec
 dittographie de *am*). Elle ne demande pas de correction. C'est
 bien l'avidité à jouir de la douleur sur le visage du mourant qui
 manifeste la cruauté du spectateur. Claude faisait égorger les
 gladiateurs qui tombaient par hasard, et de préférence les
 rétiaires (qui combattaient sans casque, à visage découvert), *ut*
expirantium facies uideret (Suet., *Claud.*, 34,4).

repetat. Dans la *Passion de Perpétue* (21, 7), on voit la foule
 redemander les martyrs qui attendent le coup de grâce *solito loco* :
et cum populus illos in medio postularet ut gladio penetranti in eorum
corpore oculos suos comites homicidii adiungerent, ultro surrexerunt et se
quo uolebat populus transtulerunt.

recognoscens de proximo. Voir encore la *Passion de Perpétue* (17,2)
 où les condamnés se raillent de la curiosité de ceux qui viennent
 les voir avant le supplice : « *Notate... facies nostras diligenter ut*
recognoscatis nos in die illo ».

non uoluit : lectio difficilior, à conserver certainement. La pensée
 n'est pas évidente. Peut-être Tert. veut-il dire que ne pas
 souhaiter voir de loin la mort du gladiateur, c'est souhaiter voir
 se prolonger son agonie jusqu'au moment où on pourra la
 contempler de plus près, d'où le degré de plus dans la cruauté (?).

XXII. 1 Quid mirum? Inaequata ista hominum miscentium et commutantium statum boni et mali per inconstantiam sensus et iudicii uarietatem. **2** Etenim ipsi auctores et administratores spectaculorum quadrigarios, scaenicos, ysticos, arenarios illos amantissimos quibus uiri animas,

XXII. 1 miscentium : miscencium A || 2 mali : malum A || inconstantiam : innotans A || 3 ipsi : ipso A || auctores Ae : actores bc || 5 uiri e : uiris Ab uiles b'c

22 L'absence de principes fermes conduit forcément à l'incohérence (1). Ainsi leur art vaut-il aux artistes d'être à la fois adulés et privés de droits civiques (2) : conduite absurde (3) qui déconsidère le jugement des païens, tout en prouvant la nocivité des spectacles (4).

1 *quid mirum?* Thörnell, *Stud. Tert.*, III, p. 29, n. 1, veut reporter le point d'interr. à la fin de la phrase et comprendre : « qu'a d'étonnant cette... » et de citer nombre d'exemples de neutres avoisinant des féminins. Le sens est rigoureusement le même, mais la vivacité y perd. On comparera en revanche *Cult.* II, 1, 3 : *Quid mirum? peruersa sunt omnia quae a Deo non sunt.* Quand *mirum* n'est pas détaché du reste de la phrase, le lien est presque toujours souligné par Tert. (par *si, ut* ou un verbe exprimé).

commutantium, iudicii uarietatem, de même que la reprise de *bonum et malum*, font directement écho à la définition de la vérité en XX, 6.

2 *etenim* annonce un nouvel exemple de l'incohérence des conduites chez qui ne possède pas cette vérité.

auctores. b et c ont *actores*, adopté par Büchner et par Thörnell (*loc. cit.*, p. 3); mais on peut se demander si Tert. a jamais employé ce mot. Waltzing l'exclut d'*Apol.*, 47, 6 (où il figure dans F), et dans *Ind.*, 14, 7, il est donné par un seul ms. Claesson cite encore *Marc.* IV, 29, 9, où il s'agit d'*acta* et non d'*actor*. En revanche, Tert. emploie plus de 200 fois *auctor*, clairement désigné en *Nat.* II, 5, 12-13 comme l'équivalent de *a quo fit*, sens qu'il a presque toujours.

auctores et administratores. Faut-il voir dans ces mots des nominatifs qui désigneraient les organisateurs des jeux, comme Cast. à la suite de de Genoude? ou des accusatifs désignant les

XXII. 1 Pourquoi s'étonner? Ces inconséquences viennent d'hommes qui confondent et intervertissent les notions de bien et de mal, parce qu'ils n'ont pas d'opinion ferme et laissent flotter leur jugement. **2** Et de fait, eux-mêmes rabaissent et déconsidèrent, pour la raison précisément qui les leur fait porter aux nues, ceux qui réalisent et mettent en œuvre les spectacles : conducteurs de chars, acteurs, gymnastes, combattants de l'arène, tous si adulés que les hommes leur prostituent leur âme et les

artistes, comme le comprennent Büchner, de Labriolle et Thörnell (ces derniers voulant même corriger le *ipso* de A en *ipsos*)? Ni le bon sens, ni le sens, ni la cohérence interne ne penchent pour la première solution. En effet, non seulement les organisateurs des jeux ne sont pas seuls responsables des lois qui mettent les artistes au ban de la société, mais surtout quelle force aurait l'argument de Tert. s'il ne visait que quelques magistrats ou employés municipaux? C'est toute la foule des païens qui est visée, tous ceux qui jouissent des spectacles tout en trouvant bon que les artistes n'aient pas de droits civiques, la masse des *hominum miscentium... statum boni et mali*.

D'autre part, ni *auctor* ni *administrator* ne désignent dans la langue de Tert. je ne sais quel fonctionnaire ou administrateur. L'*auctor* est celui qui crée (*a quo fit*; cf. *supra*), l'*administrator* celui qui met en œuvre, qui réalise. Cf. *Nat.* I, 10, 44, à propos des mimes : *lasciuae ingenia... uoluptates uestras per dedecus deorum administrant*. Il ne s'agit donc pas de gens extérieurs au spectacle, mais de ceux qui le « font ». Enfin, au § 4, les *auctores* qui sont à la fois aimés et flétris ne peuvent être que les artistes. Pourquoi cet *auctores* ne les désignerait-il pas aussi?

amantissimos n'a pas à être corrigé. On le trouve avec le sens passif dans l'*Itala* et, plus tard, dans la Vulgate et chez des auteurs postérieurs à Tert. Les inscriptions en offrent plusieurs exemples (cf. *T.L.L.*, s.v. AMO, col. 1959). On peut se demander si l'adj. et la relative *quibus* etc. portent seulement sur *arenarios*. Mais il n'est pas douteux que *propter quos...* vise les quatre types d'artistes. Or cette relative est tout à fait sur le même plan que la

feminae (aut illi etiam) corpora sua substernunt, propter quos in ea committunt quae reprehendunt, ex eadem parte qua magnificiunt deponunt et deminuunt, immo manifeste damnant ignominia et capituli minutione, arcentes curia,

6 feminae [foe- c] ce : feminis [foe- bb'] Abb' || 6 propter - committunt om. A || 7 quae : quia A (?) b || parte Abc : arte e || 8 qua Ae : quam bc || et deminuunt om. Ae

précédente. D'ailleurs on sait que l'adulation de la foule n'allait pas qu'aux gladiateurs.

arenarios : tous ceux qui se produisent sur l'arène, gladiateurs et « chasseurs ».

quibus uiri animas, feminae... : texte de e. A et b (*uiris animas feminis*) sont intraduisibles. c (*uiles animas feminae*) sent la misogynie plus que Tert.!

animas... substernunt. Cf. Tac., *Dial.*, 29,3 : *histrionalis fauor et gladiatorum equorumque studia; quibus occupatus et obsessus animus...* J. Carcopino, dans sa *Vie quot.* a rassemblé les témoignages de cet enthousiasme qui allait jusqu'à la folie pour les cochers de cirque (p. 253 s.), les histrions (p. 261) ou les gladiateurs (p. 279 ss.).

corpora sua... Nous ne manquons pas de documents, littéraires ou épigraphiques, sur les passions que suscitaient les gens du spectacle, depuis la femme de Marc-Aurèle, enceinte d'un gladiateur (ou presque : cf. *Hist. Aug., Marc. Ant.*, 19,1-2) jusqu'aux graffiti relevés à Pompéi (cf. G. Ville, *Gladiature*, p. 330, n. 227). La satire VI de Juvénal est à elle seule un florilège avec Apula et Tuccia qui soupirent pour des pantomimes (63 ss.), les ravages faits par comédiens, tragédiens et autres flûtistes et citharèdes (71 ss.), sans parler d'Eppia dont l'affreux Sergius a pour seul mérite d'être gladiateur (103-110). Et il ne s'agit pas d'amours platoniques. L'expression est aussi parlante que chez Tert. : *soluitur his magno comoedi fibula; uxorem de qua citharoedus... fiat pater; ut... Euryalum aut mirmillonem exprimat infans*).

aut illi etiam. Cf. Pline, *N.H.*, 7,184 : *in uenere obiere... duo equestris ordinis in eodem pantomimo Mystico tum forma praecellente et Suétone, Cal.*, 36,2 : *Mnesterem pantomimum... dilexisse fertur commercio mutui stupri etc.*

femmes (ou même des hommes) leur corps, qu'à cause d'eux ils en viennent à faire ce qu'ils réprouvent. Mieux, ils les condamnent ouvertement à l'infamie, à la perte de leurs droits civiques, les écartant de la curie, des rostres, du

in ea committunt quae reprehendunt : la débauche? l'adultère? ou le fait de s'essayer, eux aussi, à conduire des chars ou à jouer au gladiateur, comme Néron (Suet., *Ner.*, 22,4) ou Caligula (Id., *Cal.*, 54,1-2) en avaient donné l'exemple? Ces conduites, en tout cas, furent toujours jugées dégradantes. Tacite emploie *degenerare* pour parler de ceux qui, nés *honesto loco*, se livrent aux arts de la scène (*Ann.*, XIV, 21,2) et *foedati sunt* pour évoquer des sénateurs descendus dans l'arène (*Ann.*, XV, 32,3). *Reprehendunt* me paraît directement expliqué par tous les verbes qui suivent : *deponunt, deminuunt, damnant, depretiant, notant*.

Tert. construit habituellement *committere* comme nous le voyons ici, sans réfléchi. Cf. *Praes.*, 24,3 : *quaedam reprehendebant... in quae et ipsi... mittebant*; *Cast.*, 7,5; *Marc.* II, 3,3 etc.

ex eadem parte est soutenu par Löfstedt, *Z. Spr.*, p. 103 contre *arte de e*.

deponunt et deminuunt. Le *immo manifeste* qui suit prouve que ces deux verbes visent une déconsidération morale, instinctive à la foule, sans rapport avec la loi. Sur le mépris pour les gladiateurs, cf. G. Ville, *op. cit.*, p. 342 s.

Ignominia ou *nota censoria* ne durait que d'une censure à l'autre et privait du droit de vote, mais non de l'éligibilité. Elle pouvait réduire à la condition d'*aerarii*, c'est-à-dire de citoyens *sine suffragio* qui n'étaient inscrits ni dans les tribus ni dans les centuries, même des chevaliers et des sénateurs. De là *arcentes curia... senatu, equite* (cf. Bouché-Leclercq, *Institutions romaines*, p. 352 et 373).

capituli minutione. La suite montre qu'il s'agit ici de la *capituli minutio minor* qui privait des droits civiques, notamment de l'éligibilité et de l'accès à toutes les magistratures (*ibid.*, p. 372) : *ceterisque honoribus omnibus*. La mention de la curie et des rostres comme lieu de réunion et tribune des magistrats prépare (et

10 rostris, senatu, equite ceterisque honoribus omnibus simul
 et ornamentis quibusdam. 3 Quanta peruersitas! Amant
 quos multant, depretiant quos probant, artem magnificent,
 artificem notant. 4 Quale iudicium est, ut ob ea quis
 15 *offuscetur per quae promeretur?* Immo quanta confessio
malae rei cuius auctores, cum acceptissimi sint, sine nota
non sunt!

XXIII. I Cum igitur humana recordatio, etiam obstre-

11 et : ac e || 12 depretiant AO : -ciant *bee* || artem magnificent *om.* A ||
 14 promeretur : meretur O || confessio O : confessio est *cell.* || 15 cuius
 Oe : quarum *Abc* || acceptissimi : -mis *b* || sint : sunt O.

gonfle) l'énumération qui suit. Sur l'infamie définitive des
 gladiateurs, cf. G. Ville, *op. cit.*, p. 339 ss.

ornamentis quibusdam. Les *ornamenta* sont soit des décorations
 décernées à certains fonctionnaires impériaux, soit les insignes
 propres à des magistratures dont l'empereur pouvait gratifier de
 simples particuliers, comme la prétexte ou le *calceus patricius*
 (Bouché-Leclercq, p. 138-140).

L'édit prétorien qu'on trouve au *Dig.*, III, 1, 1, 6 et 2, 2, 5 donne
 la liste des professions qui entraînaient l'infamie. Y figurent les
 comédiens, les gladiateurs et ceux qui se donnent en spectacle à
 prix d'argent. Elle ne comporte ni les musiciens, ni les athlètes, ni
 les conducteurs de char, expressément exclus de toute *nota* en III,
 2, 4. Quand Tert. fait alterner au début du § une profession
 condamnée avec une profession indemne de tout blâme, il
 pratique pour le moins un curieux amalgame. Dans *Apol.*, 15, 3,
ignominiosum caput et famosum (= *Nat.* I, 10, 45 : *famosum et*
deminutum caput) ne vise que les comédiens. Mais même dans
 cette catégorie, la loi souffrait des exceptions. J.P. Morel, dans
Hommages à M. Renard, II, Bruxelles 1969, p. 525-535, étudie le
 cas d'un *pantomimus allectus inter iuuenes* qui fut honoré d'une
 statue par le peuple et le sénat de Lanuvium en 187. Il signale
 p. 527 celui d'un affranchi de Caracalla, pantomime également,
 qu'une inscription de Milan déclare *decurionalibus ornamentis*
Verona et Vicetia ornato. Notons de plus que l'acteur d'atellane n'a

sénat, de l'ordre équestre, de tous les autres honneurs et
 d'un certain nombre de distinctions. 3 Quelle incohé-
 rence! Ils aiment ceux qu'ils châtient, ils ravalent ceux
 qu'ils applaudissent. Ils magnifient l'art, ils flétrissent
 l'artiste. 4 Qu'est-ce qu'un jugement qui fait précisément
 grief à quelqu'un de ce qui lui vaut la faveur? Ou plutôt,
 quel aveu qu'une chose est mauvaise quand ses artisans, si
 prisés qu'ils soient, n'en sont pas moins flétris!

XXIII. I Si les hommes donc — tout assourdis qu'ils

jamais été déchu de ses droits civiques. J.P. Morel explique
 pourquoi dans *REL* 47, 1969, p. 208 ss. et particulièrement
 p. 244 ss.

3 La *peruersitas*, c'est le monde renversé, l'absurdité totale (cf.
Scorp., 5, 5).

depretiant (employé au *Digeste* : *T.L.L.*, s.v., col. 612), *notant*
 sont des termes juridiques qui reprennent respectivement *minutio*
capitis et *ignominia*.

4 *quale est* méprisant, comme en XIX, 4.

ob ea... per quae, comme plus haut *ex eadem parte qua* : Tert. tient
 à souligner de nouveau l'aberration par laquelle le seul fait d'être
 artiste justifie à la fois l'admiration des foules et un statut
 juridique dégradant. Il s'était déjà essayé à ce type de formulation
 dans *Apol.*, 3, 3 : *ex hoc ipso denotant quod laudant*.

cuius : texte de Oe. Thörnell, *Stud. Tert.*, IV, p. 126, défend
quarum de *Abc*. Mais les ex. qu'il cite pour justifier le changement
 de nombre ne sont pas tout à fait probants. Le témoignage de O
 vient ici renforcer la crédibilité de e.

nota : la *nota censoria* dont nous avons parlé ci-dessus.

23 La justice de Dieu sera plus sévère contre les artistes que la justice des
 hommes (1). Il punira l'aurige dont le diable fait une contrefaçon d'Élie
 (2), le mime qui falsifie ses traits et contrefait l'humilité (3-4), le
 tragédien qui bafoue Dieu en se haussant sur les cothurnes (4), le
 comédien qui enfreint la Loi en usant du masque (5), le pantomime pour
 ses simulations et sa lascivité (6), le pugiliste qui ne respecte pas le corps

penite gratia uoluptatis, damnandos eos censeat adeptis bonis dignitatum in quemdam scopulum famositatis, quanto magis diuina iustitia in eiusmodi artifices animaduertit? 2 An Deo placebit auriga ille tot animarum inquietator, tot furiarum minister, rostratus ut sacerdos coronatus uel coloratus ut leno, quem curru rapiendum

XXIII. 2 adeptis : adeptis O || 6 rostratus O : tot status A tot statuum *bc* tot statuarum *e* || ut : uelut *e* || sacerdos - ut *om.* A || 7 curru rapiendum *ce* : corrumpendum AOb

qu'il a reçu de Dieu (7), le bestiaire qui n'est pas moins coupable en faisant tuer qu'en tuant (8).

damnandos... in quemdam scopulum famositatis conclut sur ce qui vient d'être dit en l'amplifiant. En effet, si *ademptis bonis dignitatum* rappelle *honoribus* et *ornamentis* de XXII,2, *scopulum famositatis* évoque la relégation (généralement sur une île - que Tert. transforme en écueil, pour dramatiser) qui relevait bien de la *deminutio capitis*, mais n'a jamais été appliquée aux acteurs en tant que tels, et pour cause! Cette «relégation» est toute morale (*quemdam*). Mais l'évocation d'une peine aussi sévère permet à Tert. de bifurquer sur la sévérité de Dieu qui va châtier dans les spectacles tout ce qui, sous l'impulsion du diable, y blesse la vérité.

humana recordatio|diuina iustitia. Tert. se plaît à les opposer. Cf. *Res.*, 14,10; 15,8; *An.*, 33,11 (*Deus itaque indicabit plenus*). Si la justice de Dieu est plus exigeante que celle des hommes, c'est que Dieu voit tout (*Apol.*, 45,7 : *sub Deo omnium speculatore*). C'est pourquoi il faut conserver, me semble-t-il, dans la trad. d'*animaduertit* la notion de «regard», bien que de fait *animaduertere* suivi de *in* + acc. signifie «châtier».

animarum... furiarum. Cf. les passions et la frénésie évoquées en XVI,4 : *itur in furias et animos et discordias*.

inquietator semble calqué par Tert. sur le terme *agitator* qui désignait le cocher de cirque. Cf. Hoppe, *Quaest. sel.*, p. 75.

rostratus, fourni seulement par O, met un point final aux efforts

sont par l'attrait du plaisir - gardent quand même en eux la pensée qu'il leur faut condamner ces gens à quelque rocher d'infamie en leur retirant l'avantage des dignités, combien plus sévère la justice divine quand elle jette les yeux sur de tels artistes! 2 A moins que ne doive plaire à Dieu ce cocher qui trouble tant de cœurs, qui suscite tant de frénésies, éperon en tête comme un prêtre couronné, bariolé comme un proxénète, apprêté qu'il est par le diable

tentés pour tirer quelque chose des autres témoins (cf. Cast., p. 332-3). La hardiesse de l'image aurait-elle égaré les copistes? On lit pourtant le mot - dans le même emploi - chez Virg., *Aen.*, VIII, 684, à propos d'Agrippa dont les tempes sont garnies des rostrs d'une couronne navale : *tempora nauali fulgent rostratâ cōrōnā*. Le mot, bien dans la note «offensive» de *inquietator* et *furiarum minister*, ne peut évoquer que la couronne de la victoire, avec la pointe que forme en avant la rencontre des feuillages.

ut sacerdos coronatus. Plusieurs inscriptions mentionnant les récompenses du cirque (*CIL* VI, 2065, 2075 etc.) font état de couronnes d'argent, dont la rigidité - et les pointes - pouvaient sans doute se comparer aux *coronae aureae sacerdotum prouincialium* évoquées dans *Idol.*, 18,1.

coloratus ut leno. Nous savons par Donat (*De trag. et com.*, 12 R) que *leno pallio uarii coloris utitur*. D'autre part, les couleurs vives des mosaïques nous montrent les cochers revêtus de casaques aux couleurs des factions. Mais les manches, les bandes molletières et autres accessoires étaient de nuances différentes.

ut sacerdos, ut leno : comparaisons qui, en suggérant la débauche et l'idolâtrie, permettent à Tert. de jeter le discrédit sur une profession qui n'encourait en fait aucune *famositas* légale.

curru rapiendum fait allusion à l'enlèvement d'Élie (*II Rois*, 2, 11-12) : *ecce currus igneus et equi ignei... et ascendit Elias per turbinem in caelum. Elisaeus autem... clamabat... : «currus Israel et auriga eius*». Le *Carmen adu. Marc.*, III, 160 évoque l'épisode : *sublatus curru paradisi uectus in aulam est*.

diabolus aduersus Heliam exornauit? 3 Placebit et ille qui uultus suos nouacula mutat, infidelis erga faciem suam, 10 quam non contentus Saturno et Isidi et Libero proximam facere, insuper contumeliis alaparum sic obicit quasi de praecepto Domini ludat? 4 Docet scilicet et diabolus uerberandam maxillam patienter offerre. Sic et tragoedos cothurnis extulit quia «nemo potest adicere cubitum unum 15 ad staturam suam»: mendacem facere uult Christum.

8 Heliam : Helyam O Elianè A || et ille om. Ae || 9 uultus : uoltus A || mutat : inuitat O || 10 Isidi : Ysidi O || 11 obicit AO : obiicit bce || quasi : tamquam A || 12 et om. A || 13 uerberandam : uerba in grauidam O || et om. O || 14 cothurnis : coturnis AO (?) || adicere AO : adicere bce

aduersus marque une antinomie radicale (cf. *Scorp.*, 5,4). Le diable «oppose» son cocher au cocher de Dieu, Élie. Mais le cocher du diable ne saurait être qu'une contrefaçon.

exornatus contribue à donner cette note suspecte. Tert. l'emploie plusieurs fois pour la parure des temples ou des idoles (cf. *Test.*, 2,7; *Idol.*, 8,1). Dans la langue de Plaute – dont on sait les affinités avec celle de Tert. – il désigne couramment un déguisement, un accoutrement anormal (*Persa*, 335; *Poen.*, 577; *Trin.*, 857).

3 *uultus suos nouacula mutat*. Se raser, c'est pour Tert. mépriser en soi l'œuvre du Créateur et préférer Satan. *Nam quis corpus mutare monstraret, nisi qui et spiritum hominis malitia transfigurauit?*, dit *Cult.* II, 5,3. Tert. vise ici le *stupidus* du mime qui avait la tête rasée et dont le rôle consistait surtout à recevoir des coups (*contumeliis alaparum obicit*). C'est à lui que Juvénal (V, 171-2) compare le client prêt à toutes les avanies : *pulsandum uertice raso|praebebis quandoque caput*. Cf. Reich, *Mimus*, I, p. 66.

infidelis erga faciem suam. Cf. *Cult.* II, 5,5 : *quam indigna nomini Christiano faciem fictam gestare*; c'est bien une faute contre la vérité qui est stigmatisée ici.

Saturno et Isidi et Libero proximam facere. Étant donnée la construction de la phrase, on est tenté de mettre ce morceau en

pour être enlevé sur son char en contrefaçon d'Élie? 3 Lui plaira-t-il aussi celui qui use du rasoir pour falsifier ses traits, infidèle envers son propre visage; qui, non content de le faire ressembler le plus possible à Saturne, Isis ou Liber, l'expose de surcroît à l'affront des soufflets, comme s'il tournait en dérision le précepte du Seigneur? 4 Apparemment, le diable aussi enseigne à offrir patiemment sa mâchoire aux coups! De même, s'il a juché les tragédiens sur des cothurnes, c'est que «personne ne peut ajouter une coudée à sa taille»: il veut faire mentir le

relation avec *nouacula mutat*. Mais si Liber est parfois imberbe, Saturne ne l'est jamais. Nöldechen, cherchant un trait commun aux trois divinités, pense que ce sont les cornes – qu'on ne trouve à Saturne qu'en Afrique – et en tire argument pour souligner le caractère local du *De spect.* (*Zeitschr. f. Kirchengesch.*, XV, 2, 1895, p. 186-7). Je crois qu'en fait le § 3 accuse le mime de pécher contre la vérité de Dieu de trois façons différentes :

- en se rasant la tête
- en se grimant, crime doublement condamnable dans la mesure où le maquillage altère la *plastica Dei* (cf. *Cult.* II, 5,2) et où l'on vise à ressembler à une divinité païenne (cf. *Apol.*, 15,1 : *utrum mimos an deos uestros... rideatis*) : les mimes ne portaient pas de masque
- en offrant sa tête aux soufflets.

quasi de praecepto domini ludat. La phrase suivante explique en quoi. Si le Christ, prêchant la non-violence, demande qu'on offre sa joue gauche à qui a frappé la droite (*Matth.*, 5, 39 = *Lc.*, 6, 29), ce n'est évidemment pas pour encourager les scènes de farce de la comédie.

4 *nemo potest adicere...* = *Matth.*, 6, 27 ou *Lc.*, 12, 25; cf. *Cult.* II, 7,2.

mendacem facere uult Christum. Non seulement l'acteur tragique ment sur sa vraie stature, mais, comme les femmes de *Cult.* II, 6,3 *quae reuincunt Deum*, il cherche à mettre le Christ dans son tort.

5 Iam uero ipsum opus personarum quaero an Deo placeat qui omnem similitudinem uetat fieri, quanto *magis* imaginis suae? Non amat falsum auctor ueritatis : adulterium est apud illum omne quod fingitur. 6 Proinde uocem, 20 *sexus, aetates mentientem, amores, iras, gemitus, lacrimas asseuerantem non probabit qui omnem hypocrisin damnat. Ceterum cum in lege praescribit maledictum esse qui muliebribus uestietur, quid de pantomimo iudicabit qui etiam muliebribus curatur?* 7 Sane et ille artifex

16 deo : domino O || 17 similitudinem : silitudinem O || 19 proinde - deficiant *om.* O || 21 qui omnem : omnem enim A || hypocrisin : *ypo-* A || 23 iudicabit : -uit A || 24 curatur : utatur *Urs.*

5 *opus personarum* : les masques que portaient les tragédiens. *Opus* est à mettre en relation avec *fieri* et plus loin *fingitur*. Le masque est fabriqué; c'est ce qui le condamne (cf. *infra*), et qui condamne aussi - avec le voisinage du cothurne - la traduction de J. Moingt (*Théol. trin.*, p. 619) par «personnage». Cf. Braun, *DC*, p. 209 et n. 3. Notre trad. est empruntée à J.-C. Fredouille.

omnem similitudinem. Ex., 20,4 (= *Deut.*, 5,8) : *non facies tibi sculptile, neque omnem similitudinem quae est in caelo desuper, et quae in terra deorsum, nec eorum quae sunt in aquis sub terra.*

falsum... adulterium est... omne quod fingitur. Il ne s'agit pas d'une affirmation de circonstance pour condamner le mensonge du masque. C'est la doctrine constante de Tert. qui repousse toutes les techniques. Cf. *Cult.* I, 8,2 : *non placet Deo quod non ipse produxit... Quod Deus noluit, utique non licet fingi* et II, 5,4 : *quod nascitur opus Dei est. Ergo quod infingitur diaboli negotium est.* Ici encore donc, le diable est derrière la confection des masques.

sur *adulterium* comme équivalent de *falsum*, cf. *Idol.*, 1,2 : *omne falsum adulterium est* et notre comm. à *Cult.* I, 8,2 (*SC* 173, p. 78-9).

6 *uocem, sexus, aetates mentientem* : après le mime et le tragédien, le pantomime dont l'art consistait à suggérer par les mouvements et la danse tous les sentiments et toutes les situations. Les pantomimes étaient toujours des hommes.

Christ. 5 Quant à la fabrication même des masques, je demande si elle peut plaire à un Dieu qui défend qu'on exécute la moindre effigie, à plus forte raison de son image? L'auteur de la vérité n'aime pas le mensonge. Tout ce qui est factice est adultère à ses yeux. 6 Celui, par conséquent, qui se donne une voix, un sexe, des âges qui ne sont pas les siens, qui fait passer pour vrais ses amours, ses colères, ses gémissements, ses larmes, n'aura pas l'approbation de Celui qui condamne toute simulation. Au reste, Lui qui frappe de malédiction dans la Loi l'homme qui s'habillera en femme, comment jugera-t-il le pantomime qu'on exerce de surcroît à faire la femme? 7 L'expert en

qui omnem hypocrisin damnat. Outre les invectives du Christ contre les pharisiens hypocrites (*Matth.*, 23,13 etc.), on peut citer *Sir.*, 1, 37 : *ne fueris hypocrita in conspectu hominum* et *Job*, 13, 16 : *non enim ueniet in conspectu eius omnis hypocrita.* Les textes ne manquent pas. J.-C. Fredouille (*Conversion*, p. 168, n. 106) attire l'attention sur la double valeur du mot *hypocrisis* qui désignait précisément le «jeu du comédien».

in lege = Deut., 22, 5 : *non induetur mulier ueste uirili, nec uir utetur ueste feminea; abominabilis enim apud Deum est qui facit haec.*

muliebribus curatur. En l'absence de A, *curatur* est le texte de tous les témoins et il n'y a aucune raison de corriger en *curatur* comme Büchn., Mohr., Dekk. à la suite de Reiff.-Wiss. Cyprien, dont l'expression suit souvent de très près celle de Tert., dit du pantomime (*Ep.*, II, 1,2) : *quanto maioris est criminis non tantum muliebricia indumenta accipere, sed et gestus (leçon de CRV) quoque turpes et molles et muliebres magisterio impudicae artis exprimere.* Le *curatur* de Tert. est sans doute recouvert ici par *magisterio, muliebribus* étant au datif. Quant à *muliebricia*, il ne saurait désigner les vêtements féminins, comme le croit P. de Labriolle (cf. XVII,2 et comm.). Il faut plutôt en rapprocher *Virg.*, 11,4 : *ac tu mulierem negas quam muliebricia pati dicis? Si congressio uiri mulierem facit...* ou des textes très parlants comme *Sall.*, *Cat.*, 13,1 : *lubido stupri... : uiri muliebricia pati...* Cyprien n'exprime pas autre chose

25 pugnorum impunitus ibit. Tales enim cicatrices caestuum
 et callos pugnorum et aurium fungos a Deo cum suo
 plasmate accepit; ideo illi oculos Deus plasmauit ut uapu-
 lando deficiant. 8 Taceo de illo qui hominem leoni prae-
 se *opponit*: ne parum sit homicida quam qui eundem
 30 postmodum iugulat.

25 cicatrices caestuum: cicatricestuum A || 26 suo plasmate *bc*:
 plasmaretur *Ab'e* || 27 illi *bc*: illos *Ae* || deus *om.* A || plasmauit *bc*:
 commendauit *Ab'e* || 28 leoni prae se: prae se leoni O || 29 quam *om.* e ||
 eundem: eum O.

quand il écrit plus chastement (*Ep.*, II, 2,1): *docens quemad-
 modum... sexus arte mutetur et diabolo... per corrupti... corporis delicta
 placeatur.*

7 *sane|artifex pugnorum*: Tert. passe à l'ironie pour évoquer le cas
 des pugilistes.

cicatrices caestuum. Le ceste, gantelet de cuir et de métal, faisait
 des blessures très graves: on voit le sang couler sur une
 mosaïque du début du III^e s. trouvée à Thuburbo Majus
 (M. Yacoub, *Le Musée du Bardo*, p. 30, A 373). Un célèbre bronze
 du Musée des Thermes à Rome (S. Aurigemma, *Le Terme di
 Diocleziano*, 5^e éd., Rome 1963, p. 100, n^o 279 et pl. L) suffit à
 commenter le §. Les yeux levés, le regard vide, l'homme est assis,
 laissant reposer sur son genou ses mains encore armées du
 terrible ceste. Le nez est écrasé, les oreilles boursouffées et le
 visage porte des traces d'entailles et de cicatrices: magnifique
 reproduction dans *Histoire de Rome et des Romains de Romulus à
 Jean XXIII*, Paris 1960, fig. 185.

cum suo plasmate... plasmauit. En XVIII, 2, à propos de
 l'engraissement des athlètes, Tert. a déjà fustigé toute modifica-
 tion de la *plastica Dei*. Par ces modifications, explique-t-il dans
Cult. II, 5,3, le diable porte la main sur Dieu à travers l'homme
 (*ut in nobis quodammodo manus Deo inferret*). C'est un crime (*ibid.*,
 4: *quam scelestum est*). Celui qui s'en rend coupable ne risque
 donc pas de s'en aller *impunitus*.

8 *taceo de illo...* Un document comme la mosaïque de Zliten

coups de poing, lui, s'en ira sûrement impuni! Car c'est de
 Dieu qu'il a reçu dans son modelé les cicatrices de cestes
 qu'on lui voit, ces cals dus aux coups de poing, ces oreilles
 boursouffées; et Dieu lui a modelé des yeux précisément
 pour que les coups les lui fassent perdre! 8 Je ne dis rien
 de celui qui expose devant lui un homme à un lion: qu'on
 ne le croie pas moins homicide que celui qui égorge cet
 homme un moment après.

(reproduction dans L. Robert, *Hellenica* III, Paris 1946, pl. XII et
 XIII; cf. G. Ville, dans *La mosaïque gréco-romaine* (Colloques
 internationaux du CNRS), Paris 1965, p. 147 ss. et fig. 19) rend
 parfaitement claire cette phrase qui a donné lieu à bien des
 perplexités. On y voit un *uenator* ou un bestiaire pousser devant
 lui vers le lion un condamné attaché sur une petite voiture à deux
 roues (pl. XII), tandis qu'un autre, armé d'un fouet, rabat une
 victime vers un second fauve (pl. XIII): ils exposent bien
 l'homme au lion devant eux. D'autre part, la *Passion de Perpétue*
 (cf. *infra*, XXV,4, comm. à *spongiae retiariorum*) montre que le
 condamné qui ne mourait pas sous la dent du lion était achevé
 par un gladiateur (= *qui eundem postmodum iugulat*).

ne parum sit homicida quam... Ce ne est-il final et destiné à
 stigmatiser la cruauté du bestiaire qui ne veut pas être en reste
 par rapport à celui qui tue vraiment? (cf. dans *Pall.*, 5,6, la
 cruauté de Védius Pollion qui donne de l'homme à ses murènes
 pour manger lui aussi de l'homme par poisson interposé: *ut in
 uisceribus earum aliquid de seruorum suorum corporibus et ipse gustaret*).
 Ou bien Tert. met-il en garde contre une interprétation erronée
 du geste qui pourrait faire excuser une catégorie de bestiaires?
 Dans un contexte destiné à débusquer les hypocrisies et les
 faux-semblants, cette seconde hypothèse est la plus vraisem-
 blable: le *uenator* qui tue par lion interposé n'est pas moins
 coupable d'homicide que le gladiateur qui tue directement. Cf.
Idol. 11,5, où même le laniste est accusé d'homicide: *nec per se non
 faciet quod faciendum alio subministrat*.

parum quam = minus quam. Cf. Löfstedt, *Z. Spr.*, p. 35.

XXIV. 1 Quot adhuc modis perorabimus nihil ex his quae spectaculis deputantur placitum Deo esse, aut congruens Dei seruis quod Deo placitum non sit!

2 Si omnia propter diabolum instituta et ex diaboli rebus instructa monstrauiamus (nihil enim non diaboli est quicquid Dei non est uel Deo displicet), hoc erit pompa diaboli aduersus quam in signaculo fidei eieramus.

3 Quod autem eieramus, neque factu, neque dicto, neque uisu, neque prospectu participare debemus. Ceterum nonne eieramus et rescindimus signaculum rescindendo

XXIV. 1 quot *ce* : quod AOb || modis : modo O || perorabimus : sperabimus Ab' || ex : dex O || 2 quae : quae ex A || 3 dei seruis Obc : seruo dei Ae || deo² Ae : domino Obc || 4 propter : praeter A || 5 diaboli : -bolo A || 6 quicquid : uel quidquid e || dei non est uel *om.* A || 7 quam : quem A || eieramus : eramus A || 8 quod autem eieramus *om.* A || 9 prospectu : conspectu A || 10 nonne *bce* : non O si nos A || et : sed O

24 Tout, dans les spectacles, déplaît à Dieu (1), car tout y est apprêté par le diable à la gloire du diable (2). Ne pas renoncer à la pompe du diable, c'est être infidèle au serment du baptême. Les païens le savent bien, qui augurent d'une conversion par la renonciation aux spectacles (3). Le chrétien qui s'y rend est un transfuge, traître à sa cause (4).

1 *quot adhuc modis perorabimus.* Pour plusieurs commentateurs, ces mots annoncent la péroration. Mais *perorare* n'a jamais cette valeur chez Tert. et nous sommes plutôt en présence du second volet de la troisième partie (cf. Intr., p. 34). En effet, si le serment baptismal est de nouveau évoqué ici, ce n'est plus sous l'angle de la foi, mais du respect à la parole donnée. Quiconque y manque fait de cette parole un mensonge (*negat manifeste* : 4). Il ne s'agit plus d'une disposition intérieure, mais des marques extérieures que le chrétien donne de sa foi et qui le font reconnaître (*intellegunt* : 3) ou ignorer s'il les refuse (*per quod agnoscitur tollit* : 4) : nous sommes bien toujours dans le problème de la vérité.

quot modis. La phrase n'a été perçue comme interrogative par aucun des témoins. Tert. affirme simplement ici qu'il n'a pas encore épuisé la question et qu'il n'est pas à bout d'arguments,

XXIV. 1 Que de choses à dire encore pour prouver de bout en bout que rien de ce qui touche aux spectacles n'est agréable à Dieu, et que rien de ce qui n'est pas agréable à Dieu ne convient aux serviteurs de Dieu!

2 Si nous avons montré que tous les spectacles ont été créés dans l'intérêt du diable et organisés avec ce qui vient du diable (car il n'est rien qui ne soit du diable de tout ce qui n'est pas de Dieu ou déplaît à Dieu), nous serons là en présence de la pompe du diable que nous rejetons par serment en recevant le sceau de la foi. 3 Or, ce que nous rejetons par serment, nous ne devons y mêler ni nos actes, ni nos paroles, ni nos regards, ni nos pensées. Sinon, n'est-ce pas rejeter et rompre le sceau que de rompre

sens qu'a souvent chez lui *modus*. Cf. *Apol.*, 46,1 : *quibus modis probare possimus... ostendimus* (et il est demandé à l'adversaire de répondre aussi par des arguments) ou *Marc.* I, 9,5 : *non eisdem modis... tibi examinandum.*

2 *propter diabolum... monstrauiamus.* Cf. X, 12-13 et comm. et aussi *Cult.* I, 8,4-6.

nihil enim etc. Toute chose en effet cesse d'être de Dieu dès que le diable l'a détournée de sa fin, comme il a été dit en II,9. Cf. *Idol.*, 18,7 : *alterius autem esse non possunt nisi diaboli quae Dei non sunt* et *Cult.* I, 8,3.

sur la *pompa diaboli*, cf. IV,2, comm. à *pompae* et XII,6, p. 213. Tert. croit en la force persuasive de la répétition : quatre «diable» en trois lignes et trois *eieramus* de suite.

3 *prospectu* n'est pas un doublet de *uisu* mais désigne la pensée qui prévoit, comme en I,5 et en X,12 (*daemonas ab initio prospicientes*).

la succession *facto, dicto, prospectu* fait songer à la formule du *confiteor* : «en pensée, par parole, par action». Avait-elle déjà un prototype à l'époque de Tert.? Le plus ancien *confiteor* connu (VIII^e siècle) comporte en tout cas la formule *in cogitatione et in locutione et in opere* (*Dict. d'arch. chr. et de liturgie*, Paris 1914, s.v. CONFITEOR, col. 2552 et n. 3).

testationem eius? Numquid ergo superest ut ab ipsis ethnicis responsum flagitemus? Illi iam nobis renuntiant an liceat Christianis spectaculo uti? Atquin hinc uel maxime intellegunt factum Christianum, de repudio spectaculorum.

15 4 Itaque negat *manifeste* qui per quod agnoscitur tollit. Quid autem spei superest *in* huiusmodi homine? Nemo in castra hostium transit nisi proiectis armis suis, nisi destitutis signis et sacramentis principis sui, nisi pactus simul perire.

XXV. 1 An ille recogitabit eo tempore de Deo, positus illic ubi nihil est de Deo? Pacem opinor habebit in animo

11 numquid : nam quid O || 12 ethnicis : et eth- O || iam nobis : ~ A || 16 in¹ om. e || huiusmodi *bce* : eiusmodi AO || 17 proiectis - nisi om. AO.

XXV. 1 recogitabit : rogitabit Ab' || 2 ubi om. A || pacem - retiariorum om. O

numquid superest? Si le chrétien ne sait plus à quoi l'engage son identité chrétienne, les païens, eux, le savent (cf. I,3 où on les voit enjôler les chrétiens pour leur rendre les spectacles innocents). Mais c'est un comble d'être obligé de le leur demander. Comme en II,8-9 et XX,5, *numquid* introduit une question absurde.

responsum vise la question immédiatement antérieure.

hinc... de repudio spectaculorum. Tert. affirme à plusieurs reprises cette abstention des chrétiens. Cf. *Apol.*, 38,4 et 42,7. Sur ce qu'on peut en penser, voir *Intr.*, p. 44.

4 *quid autem spei.* P. de Labriolle traduit : «que reste-t-il à espérer d'un homme comme celui-là» et glose ensuite (suivant en cela de Genoude) : «sans s'être engagé à périr (avec les ennemis de celui-ci)». Je comprends plutôt : il ne peut espérer que la mort (comme mourra l'âme du renégat) et il en accepte le risque quand il trahit (*pactus perire*). Cf. en XXV,4 *exitiosae uoluptatis* : le chrétien trahit Dieu pour un plaisir qui lui vaudra la mort.

proiectis armis suis|destitutis signis... principis sui. Comme le soldat païen, le chrétien a ses armes, ses enseignes et son chef qu'il abandonne pour passer dans le camp du diable. Cf. *Or.*, 29,3 : *sub armis orationis, signum nostri imperatoris custodiamus*. Les comparai-

l'abstention qui en fait foi? Allons-nous donc, en dernier recours, solliciter la réponse des païens eux-mêmes? Faut-il maintenant que ce soient eux qui nous fassent savoir s'il est permis aux chrétiens d'aller au spectacle? Eh bien, le premier signe qui leur fasse comprendre qu'on est devenu chrétien, c'est le renoncement aux spectacles. 4 Ainsi, celui qui supprime le signe qui le fait reconnaître renie ouvertement sa foi. Et quel espoir, dès lors, reste-t-il à un tel homme? Personne ne passe dans le camp ennemi sans avoir jeté ses armes, sans avoir trahi ses enseignes et les serments faits à son prince, sans s'être du même coup résolu à périr.

XXV. 1 Cet homme, je le demande, songera-t-il en même temps à Dieu, installé là où il n'y a rien de Dieu? Il aura la paix au cœur, j'imagine, quand il prendra fait et

sons prises à la vie militaire sont fréquentes chez Tert. Cf., entre autres, *Cult.* II, 5,4 et *Praes.*, 12,2.

25 On ne saurait concilier le spectacle avec ce qu'exige le service de Dieu : la paix du cœur avec le cirque; la chasteté avec le théâtre (1) ou la promiscuité dangereuse de n'importe quel spectacle (2-3); la méditation des Écritures avec ce qui les parodie au théâtre ou les contredit au stade (3); la miséricorde avec les "chasses" de l'amphithéâtre (4). Inconséquence sacrilège du fidèle de Dieu qui se fait en même temps fidèle du diable (5).

1 *an ille* répond à l'objection possible : on peut aller au spectacle sans trahir sa foi. D'où le développement sur l'incompatibilité des devoirs du chrétien et l'assistance aux spectacles. Ceux-ci sont évoqués de façon à rappeler l'acquis des ch. antérieurs, *pacem|pro auriga* renvoyant à XVI; *puccitiam|in mimos* à XVII; *athletae* et l'interdiction de la violence à XVIII; la cruauté de l'amphithéâtre à XIX. Mais il n'y a pas simple reprise : l'accent est mis ici sur l'incohérence des conduites chrétiennes, et le ch. fait pendant au ch. XXI sur l'incohérence des conduites païennes.

opinor : ironique, comme le plus souvent. On a un mouvement du même genre dans *Cor.*, 11,2.

contendens pro auriga, pudicitiam ediscet attonitus in mimos. 2 Immo in omni spectaculo nullum magis scandalum occurret quam et ille ipse mulierum et uirorum accuratior cultus. Ipsa consensio, ipsa in fauoribus aut conspiratio aut dissensio inter se de commercio scintillas libidinum conflagellant. 3 Nemo denique in spectaculo ineundo prius cogitat nisi uideri et uidere.

10 Sed tragoedo uociferante exclamationes ille alicuius

3 in mimos : immimos A || 5 quam : quem A || et A : om. cett. || ille ipse Ae : ~ bc || 6 ipsa in - dissensio om. A || 8 conflagellant : flagellant A || 10 ille e : illae Abc

2 immo in omni spectaculo corrige en quelque sorte pudicitiam... in mimos. Car la pudeur est en danger dans tous les spectacles : Ovide ne manquait pas de les conseiller dans l'Art d'aimer aux hommes (I, 89 ss.) comme aux femmes (III, 394 ss. qui évoquent théâtres, amphithéâtre et cirque). Il ne s'agit donc pas vraiment d'un excursus, mais d'un développement rattaché à l'obligation pour le chrétien de la pudicitia.

nullum magis scandalum... quam... accuratior cultus. La parure (cultus) consiste, selon la définition de Cult., I, 4,2, en or, argent, pierreries et vêtements. Les spectacles, comme le dit encore Cult. II, 11,1, sont un lieu privilégié pour étaler tout ce luxe et attirer sur soi l'attention. Mais que cette attention flatte l'orgueil ou la sensualité (Cult., ibid. : ut luxuria negotietur aut gloria insolescat), elle blesse toujours la modestie chrétienne. Les hommes (et uirorum) ne sont pas à l'abri de la coquetterie. Voir le joli couplet sur le souci de plaire donné par la nature uiris propter feminas dans Cult. II, 8,2.

quam et. Et, fourni seulement par A, est défendu par Löfstedt (Z. Spr., p. 26) qui apporte des parallèles, toujours, semble-t-il, en phrase négative (cf. Prax., 14,5; Pall., 2,5), et par Thörnell, Stud. Tert., III, p. 5.

ille ipse semble l'ordre préféré par Tert. Cf. Cult. I, 2,4; Or., 6,4; 22,2.

consensio fait problème. L'Art d'aimer, auquel fait songer tout

cause pour un cocher; il apprendra la pudeur, bouche-bée devant les mimes! 2 Au vrai, c'est dans tout spectacle que la pire occasion de chute viendra tout simplement du soin excessif qu'hommes et femmes apportent à leur parure. La complicité qui s'établit entre eux, le fait même de s'accorder – ou de s'opposer – sur des favoris créent des liens qui allument les étincelles des passions. 3 Car en définitive, le premier souci de quiconque va au spectacle est d'être vu et de voir.

Mais, face au tragédien tonitruant, notre homme

ce §, insiste en effet sur l'utilité d'être assis l'un à côté de l'autre (I, 139 s.) :

*Proximus a domina, nullo prohibente, sedeto,
Iunge tuum lateri, qua potes usque, latus.*

Si bien que Thörnell voudrait corriger en consessio (Stud. Tert., III, p. 6). Mais le mot n'apparaît que dans des textes postérieurs à Tert. et avec le sens de concilium (T.L.L., s.v., col. 423), et lui-même emploie en ce sens consessus (cf. III, 6). D'autre part le saut du même au même dans A (consensio/dissensio) plaide pour le maintien d'une leçon qui est commune à toutes les sources : Tert. s'attache moins au fait qu'on partage les mêmes bancs qu'aux émotions qui, traversant la foule, font de chacun de ses membres le complice des autres. Ovide reste d'ailleurs sans doute présent à l'arrière-plan. Cf. A.A., I, 145 s. :

*Cuius equi ueniant, facito studiose requiras,
nec mora, quisquis erit, cui fauet illa, fane!*

(= ipsa in fauoribus... conspiratio). Cast. qui opte pour consensio traduit : «lo stesso stare adunati» et P. de Labriolle unit curieusement les deux notions : «assis à côté les uns des autres, qui sentent ensemble».

Sur l'hapax conflagellant, cf. Hoppe, Quaest. sel., p. 31.

3 uideri et uidere renvoie encore à Ovide, A.A., I, 99. Mais chez lui il s'agissait encore de voir le spectacle. Ici, comme en Cult. II, 11,1, il s'agit de voir les autres et d'en être vu.

sed ramène à l'évocation des différents spectacles : après le mime, la tragédie.

uociferari n'est pas dépréciatif. Il indique seulement la puis-

prophetae retractabit et inter effeminati histrionis modos psalmum secum comminiscetur et cum athletae agent ille dicturus est repercutiendum non esse. 4 Poterit et de misericordia moueri defixus in morsus ursorum et spongias
15 retiariorum. Auertat Deus a suis tantam uoluptatis exitiosae cupiditatem!

11 et Ae : . bc || effeminati histrionis e : effoeminationis bc effeminati [-foe- b'] liberi Ab' || 13 a*** post poterit add. A || 14 defixus : aut A

sance de la voix, amplifiée chez le tragédien par le masque. On lit dans Apul., *Flor.*, 18, 4 : *comoedus sermocinatur, tragoedus uociferatur*. Tert. emploie le mot pour l'ultime appel du Christ en croix (*Marc.* IV, 42,6 : *uociferatur ad patrem*) et le substantif correspondant pour la voix de Jean qui crie dans le désert (*Marc.* IV, 11,5 : *uociferator in solitudinem*).

effeminati histrionis est fourni par e. Combinant le début de *Liberi* de A et la fin d'*effoeminationis* de bc, Kluss., suivi par Reiff.-Wiss., Mohr. et Dekk., a cru pouvoir restituer *tibicinis* en raison de *modos*. Mais *effoeminationis* s'explique mieux par *effeminati histrionis* que par *effeminati tibicinis*. D'autre part, en énumérant les spectacles, Tert. suit exactement le même ordre qu'au ch. XXIII. Or le pantomime y venait, comme ici, après le mime et le tragédien. Enfin, s'il est vrai que le pantomime se contentait de danser, la musique rythmait ses gestes, et c'en est assez pour justifier *modus* appliqué à l'histrion. Tacite (*Dial.*, 26,2) qualifie d'*histrionales modos* les rythmes amollis d'une éloquence décadente dont on pourrait chanter et danser les meilleurs morceaux.

Effeminatus (avec ses équivalents) est le qualificatif quasi obligé du pantomime. Cf. *Apol.*, 15,3 : *corpus... effoeminatione productum*; Ps.-Cypr., *Spect.*, 6,4 : *ultra muliebrem mollitiem dissolutus*; Cypr., *Ep.*, II, 1,2 : *gestus... molles et muliebres* et *Ad Don.*, 8 : *plusque illic placet quisque uirum in feminam magis fregerit*. Parlant d'un spectacle de pantomimes, Pline disait dans le *Pan. de Trajan*, 54, 1 : *effeminatis uocibus, modis, gestibus*.

Comme l'usage s'en était établi depuis le 1^{er} siècle (*T.L.L.*, s.v., col. 2844), *histrion* ne désigne jamais chez Tert. que le

repassera-t-il en esprit les imprécations de tel ou tel prophète? Parmi les rythmes d'un histrion efféminé, se récitera-t-il un psaume? Et quand les athlètes seront aux prises, leur dira-t-il qu'il ne faut pas rendre les coups? 4 Pourra-t-il encore être touché par la pitié, les yeux fixés sur les morsures des ours et les éponges des rétiaires? Puisse Dieu détourner les siens de désirer pareillement un plaisir qui leur est fatal!

pantomime. Cf. *Nat.* I, 10,44 et le comm. d'A. Schneider, p. 236. Une exception pour *Pall.*, 5,6, mais sans doute sous l'influence de Pline, *N.H.*, 10,141, dont le § est en partie démarqué.

repercutiendum non esse. Cf. *Matth.*, 5, 38-9 : *audistis quia dictum est « oculum pro oculo » et « dentem pro dente »*. *Ego autem dico uobis non resistere malo* et Paul, *Rom.*, 12, 17 : *nulli malum pro malo reddentes*. Précepte souvent rappelé par Tert. Cf. *Apol.*, 37, 1 : *si iidem laesi uicem referre prohibemur*; *Marc.* IV, 16,6 : *non modo non repercutiendi sed et aliam maxillam praebendi*; *Pat.*, 10,3 : *praecipitur malum malo non rependendum*.

4 *spongias retiariorum*. Tite-Live, IX, 40,3 fait de la *spongia* un élément de l'armure samnite : *spongia pectori tegumentum*, ce que E. Lasserre traduit par « cotte de maille ». Nöldechen fait remarquer d'autre part (*Zeitschr. f. Kirchengesch.*, 1895, p. 200) que l'éponge convenait parfaitement à l'équipement marin du rétiaire, armé par ailleurs d'un filet et du trident. Mais on n'a identifié les « éponges » sur aucun document figuré et l'on en est réduit aux hypothèses. Les principales sont résumées (dans *RAC*, s.v. ESSIG, col. 644-6) par J. Colin, qui pense personnellement que ces éponges imbibées de vinaigre étaient destinées à soulager temporairement les blessures des condamnés afin de prolonger leur supplice, et par conséquent le spectacle. La plus vraisemblable reste, me semble-t-il, celle de L. Robert dans *Hellenica* III, Paris 1946, p. 151 ss. (complété par CRAI, 1982, p. 246) : la *Passion de Perpétue* établit formellement que le condamné aux bêtes était achevé par un gladiateur (21,9 : *errantem dexteram tirunculi gladiatoris ipsa in iugulum suum transtulit*)

5 Quale est enim de ecclesia Dei in diaboli ecclesiam tendere, de caelo, quod aiunt, in caenum? *illas manus quas ad Deum extuleris postmodum laudando histrioni fatigare?*
 20 ex ore quo «Amen» in Sanctum protuleris, gladiatorum testimonium reddere, «εἰς αἰῶνα ἀπ' αἰῶνος» alii omnino dicere nisi Deo et Christo?

18 aiunt : exaiunt O || 19 deum AOe : dominum *bc* || histrioni AO : -nem *bc* || 20 quo : quod O || protuleris : -rit O || 21 εἰς αἰῶνα ἀπ' αἰῶνος *e* : hisapaconos A εἰς αἰῶνα *bc* Iseonos O || 22 et AOe : *om. bc*.

et que ce gladiateur était un rétiaire (18,3 : *a sanguine ad sanguinem, ab obstetrice ad retiarium*). L. Robert suppose donc que le rétiaire se servait de l'éponge pour empêcher le sang de jaillir et de l'éclabousser. *Morsus ursorum* et *spongiae retiariorum* viseraient un seul et même spectacle : exposition aux bêtes et achèvement par le rétiaire «qui donne le coup de grâce et éponge le sang». C'est exactement le scénario décrit en XXIII,8 : *leoni prae se opponit|qui eumdem postmodum iugulat*. On notera que Plin (*N.H.*, 31, 126) signale l'usage médical des éponges pour étancher le sang.

5 *quale est*. Toujours pour flétrir, comme en XIX,4 ou XXII,4.

ecclesia Dei| diaboli ecclesia. L'expression est sans doute sous-tendue par l'idée des deux camps opposés qui clôt le ch. précédent. Cf. en *Pud.*, 14,17, à propos du fornicateur livré à Satan pour la perte de sa chair, *numquam in castra ecclesiae reuersura*.

de caelo in caenum. Quod aiunt signale l'expression comme proverbiale. Exemples dans Cast., p. 350-1.

illas manus quas ad Deum extuleris. Cf. *Idol.*, 7,1 : *attollere ad Deum patrem manus matres idolorum*. On levait les mains pour la prière, comme nous le montre souvent la peinture paléochrétienne.

laudando histrioni : leçon de O qui serait aussi celle de A si Cast. a bien lu *histrioni* là où Reiff. voyait *histrionem* (cf. Cast., p. LI). Ce n'est pas spécialement une *lectio difficilior* dans la mesure où Tert. emploie très fréquemment ce datif accompagné d'un adj. verbal. Cf. par ex. *Praes.*, 2,1 : *febrem... erogando homini deputatam*; *Marc.*

5 Quelle conduite, en effet, que de passer de l'église de Dieu à l'église du diable, des anges, comme on dit, à la fange! les mains qu'on a levées vers Dieu, les fatiguer l'instant d'après à applaudir un histrion! de la bouche qui a répondu «Amen» à l'Eucharistie, se faire garant d'un gladiateur et dire «depuis toujours et à jamais» à tout autre qu'à Dieu et au Christ!

III, 5,4 : *petram potui subministrando comitem* et en général Hoppe, *S.u.S.*, p. 55-6.

amen in Sanctum. Bien que Dom Cabrol dans son *Dict. de liturgie* utilise deux fois ce même passage pour y voir d'une part l'*amen* qui terminait le canon (s.v., col. 1559), d'autre part pour la réponse au prêtre qui présentait l'eucharistie en disant *Corpus Christi* (*ibid.*, col. 1561), seule la seconde solution est vraisemblable en raison du sens de *Sanctum*; cf. entre autres Cypr., *De lapsis*, 26 : *sanctum Domini edere... non potuit* (nombreuses références dans V. Saxer, *Vie liturgique et quotidienne à Carthage...*, p. 259-261). On rendra à Rigault (*Observ.*, p. 20) le morceau attribué par Cast. (p. 351) à Oehler où tout le rit est fort bien expliqué. On notera de plus à l'appui de cette interprétation que dans *Idol.* 7,1, dont nous avons cité le début, l'enchaînement est le même qu'ici; après les mains levées vers le père est évoqué le pain eucharistique : *eas manus admouere corpori Domini quae daemoniis corpora conferunt*.

εἰς αἰῶνα ἀπ' αἰῶνος. *e* est seul à offrir la formule complète. Faisant état de nombreuses inscriptions en l'honneur d'athlètes ou de musiciens qui les disent *μόνος ἀπ' αἰῶνος* ou *τῶν ἀπ' αἰῶνος*, L. Robert (*Études épigraphiques et philologiques*, 1938, p. 108 ss.) pense que la leçon de A est la transcription exacte de εἰς «unique» (prononcé *ἰς*) ἀπ' αἰῶνος correspondant à l'acclamation «unique de tous les temps», qui peut à bon droit choquer Tert., seul Dieu étant l'unique de toute éternité. Et de fait, c'est cette acclamation qui salue Néron rentrant vainqueur des Jeux Pythiques dans Dion Cassius, 63, 20, 5; d'autre part, E. Peterson dans *Εἰς θεός*, Göttingen 1926, cite plusieurs exemples épigra-

XXVI. 1 *Cur ergo non eiusmodi etiam daemoniis penetrabiles fiant? Nam et exemplum accidit Domino teste eius mulieris quae theatrum adiit et inde cum daemonio rediit.*
2 *Itaque in exorcismo, cum oneraretur immundus spiritus quod ausus esset fidelem aggredi, constanter «et iustissime*

XXVI. 1 eiusmodi : huiusmodi e || 3 adiit : agat A || daemonio : de- A || rediit : redit A || 4 exorcismo : -chismo A || oneraretur : oneratur O

priques de l'acclamation chrétienne εἰς Θεός καὶ Χριστός (p. 8, 24) ou εἰς Θεός καὶ ὁ Χριστός (p. 14, 20). Plusieurs inscriptions portent effectivement la graphie ἰς au lieu de εἰς (n° 38, p. 14; 50, p. 18; 84, p. 34; 93, p. 44). On souscritait donc entièrement à la thèse de L. Robert si O, s'accordant à *bc*, ne révélait *iseonas* et si on ne lisait quatre fois sur une mosaïque d'El-Djem du milieu du III^e siècle et se rapportant sans doute aux jeux du cirque (M. Yacoub, *Le Musée du Bardo*, p. 69, n° 3625) l'acclamation ISAONA qui apparaît également sur des monnaies du début du III^e s. sous la forme εἰς ἔθνα ou ἰς ἔθνα (E. Peterson, *op. cit.*, p. 170). Sans parler de la doxologie bien connue εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων, on lit chez Marc-Aurèle (IX, 28, 1) ἐξ αἰῶνος εἰς αἰῶνα qui pourrait être un hébraïsme, une formule analogue ayant été en usage chez les Juifs (Peterson, p. 169 et 170, n. 1). En ce qui concerne les sportifs, la salutation faite à Commode vainqueur dans l'amphithéâtre νικᾶς, νικῆσεις · ἀπ' αἰῶνος... νικᾶς (Dion Cassius, 72, 20, 2) prêche plutôt pour la formule complète. C'est elle que retient Th. Klauser dans *RAC*, s.v. AKKLAMATION, col. 229, 11. Je crois donc qu'il faut conserver ici la leçon de Rigault et reconnaître une fois de plus qu'il a sans doute disposé seul du bon texte.

Deo et Christo. Cf. *Apol.*, 2, 6 : *ad canendum Christo et Deo* (F); 23, 15 : *servis Dei et Christi.*

26 Entrer dans l'empire du diable, c'est s'exposer à la possession (1) : témoignage d'un démon sur ce point (2). Exemple de mort suspecte après un spectacle (3). Impossible de servir à la fois Dieu et le diable (4).

1 sur *eiusmodi* employé comme un substantif, cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 106.

XXVI. 1 Comment donc des gens de cette sorte ne s'exposeraient-ils pas à être possédés du démon? Et de fait, le cas s'est produit, j'en prends le Seigneur à témoin : une femme qui était allée au théâtre en est revenue avec un démon. **2** Et comme, au cours de l'exorcisme, on accablait l'esprit immonde parce qu'il avait osé s'en prendre à

ergo... daemoniis penetrabiles. Passer dans l'église du diable, c'est se livrer à la possession diabolique. Nous n'avons pas vraiment là un nouveau développement, mais la conséquence d'une attitude qui fait de certains chrétiens des traîtres à leur cause, et en même temps la preuve que les spectacles sont bien le domaine du diable.

domino teste. Dans *Bapt.*, 12, 2, on voit également Tert. prendre le Seigneur à témoin qu'il n'a pas inventé *libidine stili* ce qu'il vient d'exposer. Jugerait-il l'accident qu'il rapporte ici à ce point incroyable?

2 *in exorcismo.* Sur cette cérémonie, nous ne savons pas grand chose, sinon qu'elle consistait en une adjuration (*Apol.*, 32, 3 : *daemones... adiurare consuevimus ut illos de hominibus expellamus*) et qu'elle n'était pas réservée aux prêtres. N'importe qui pouvait exorciser, un soldat (*Cor.*, 11, 3), un marchand d'encens (*Idol.*, 11, 7), les destinataires du *De spect.*, (*infra*, XXIX, 3) et même des femmes – hérétiques, il est vrai – (*Praes.*, 41, 5). Les effets de ces exorcismes étaient patents (cf. *Scap.*, 2, 9 : *daemones... de hominibus expellimus sicut plurimis notum est*) et dans *Apol.*, 23, 4-6, Tert. met au défi les autorités de produire un seul démon qui n'obéisse pas au premier chrétien venu (*iussus a quolibet christiano loqui*). Sur la plus ancienne pratique, cf. K. Thraede, s.v. EXORZISMUS dans *RAC*, col. 75 s.

oneraretur. D'après Min. Felix, *Oct.*, 27, 5, les démons ne sont attaqués que *tormentis uerborum et orationis incendiis*. Le Christ, dans les *Évangiles*, ne procède d'ailleurs pour chasser les démons que par des menaces toutes verbales (*Mc*, 1, 25; 9, 25; *Matth.*, 17, 18 etc.), les plus coriaces ne cédant qu'au jeûne et à la prière (*Mc*, 9, 29; *Matth.*, 17, 21).

constanter : comme quelqu'un qui, fort de son droit, ne

quidem, inquit, feci : in meo eam inueni». 3 Constat et alii linteum in somnis ostensum eius diei nocte qua tragoedum audierat, cum exprobratione nominato tragoedo, nec ultra quintum diem eam mulierem in saeculo fuisse.

10 4 Quo utique et alia documenta cesserunt de his qui cum diabolo apud spectacula communicando a Domino exciderunt. Nemo enim potest duobus dominis seruire. *Quid luci cum tenebris? quid uitae et morti?*

XXVII. 1 Odisse debemus istos conuentus et coetus

6 inquit : inquit A || feci : hoc feci O || constat et om. A || 7 alii : aliis O || somnis : sompnis O || 8 exprobratione : -tionem A -batione O || nominato Obc : -tim Ae || tragoedo : -di e || 10 quo A(ex quod)bc : quod O quot e || 11 communicando : -da A || a domino om. A || 12 quid luci - ipsorum est (XXVIII, 1) om. O.

XXVII. 1 coetus : coitus A

bronche pas sous cette «torture» (cf. Cic., *Tusc.*, II, 46 : *si... dolor... non constanter... feres?*).

in meo. *Mart.*, 1, 4-5 qui présente les martyrs comme allant piétiner le diable dans sa propre maison, le cachot, les met en garde contre toute défaillance possible : *non ergo dicat «in meo sunt, temptabo illos...»*.

3 constat. Comme tous ses contemporains, Tert. croit aux rêves prémonitoires. Il en cite une foule dans *An.*, 46.

lintheum. *Jn.*, 19, 40 et 20, 5 nomme *linthea* ou *lintheamina* les linges qui servirent à l'ensevelissement du Christ. Ce qui a été montré à la coupable ne peut être qu'un linceul, message de mort. Apulée avait déjà employé le mot, mais au pluriel, en ce sens (*Met.*, II, 24, 2) et on le trouve dans l'*Itala* (*T.L.L.*, s.v., col. 1467, 6).

cum exprobratione nominato. *Idol.*, 15, 7 offre un autre exemple de chrétien réprimandé en songe : *scio fratrem per uisionem eadem nocte castigatum grauius quod ianuam eius... serui coronassent*. On notera l'indication de temps (*eadem nocte*), comme ici *eius diei nocte qua*, qui seule permet de bien interpréter le songe.

4 quo. J'entends ce *quo* comme un adverbe de lieu complément de *cesserunt*. C'est aussi l'explication de P. de Labriolle. Cf. *Cast.*,

une fidèle, il dit sans s'émouvoir : «Mais j'étais parfaitement dans mon droit : je l'ai trouvée chez moi.» 3 A une autre – le fait est prouvé – fut montré dans son sommeil un linceul, la nuit même du jour où elle avait écouté un tragédien, le nom de ce tragédien étant prononcé avec opprobre; cinq jours après, cette femme n'était plus de ce monde. 4 De toutes façons, à ces témoignages s'en ajoutent beaucoup d'autres concernant des gens qui, entrant en communion avec le diable aux spectacles, se sont coupés du Seigneur. Personne, en effet, ne peut servir deux maîtres. Quoi de commun entre la lumière et les ténèbres? entre la vie et la mort?

XXVII. 1 Nous devons haïr ces rassemblements et

13, 1 : *ad hanc meam cobortationem... accedunt etiam saecularia exempla.*

sur *apud* + acc. remplaçant *in* + abl., cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 38, n. 1

«personne ne peut servir deux maîtres» = *Matth.*, 6, 24 : *nemo potest duobus dominis seruire*, texte utilisé par Tert. en de nombreux passages dont C. Rambaux a fait le relevé dans *Morales*, p. 134, n. 47.

quid luci cum tenebris? = *II Cor.*, 6, 14 : *quae societas luci ad tenebras?* Citation directement rattachée par son contexte à la préoccupation de Tert., puisque le verset commence par : *nolite iugum ducere cum infidelibus*. *Quid uitae et morti?* est une adaptation libre de la suite : *quae autem conuentio Christi ad Belial*, le Christ représentant la vie et Satan la mort. Même association dans *Idol.*, 13, 3 : *nihil communionis est lumini et tenebris, uitae et morti*, reprise en 19, 2 sous la forme : *non conuenit... signo Christi et signo diaboli, castris lucis et castris tenebrarum*.

Sur la prédilection de Tert. pour ce tour d'origine sémitique, cf. J.-C. Fredouille, *Conversion*, p. 320 ss.

27 Les spectacles sont un foyer d'hostilité à Dieu et aux chrétiens (1). S'y aventurer, c'est risquer de perdre, sinon sa vie, du moins son âme (2). Car les anges sont aux aguets des faits et dits de chacun (3). Mieux vaut

ethnicorum, uel quod illic nomen Dei blasphematur, illic quotidiani in nos leones expostulantur, inde persecutiones decernuntur, inde temptationes emittuntur. ² Quid facies in illo suffragiorum impiorum aestuario deprehensus?

² uel quod : quoniam A || dei om. A || ³ quotidiani in nos bc : in nos quotidiani Ae || ⁴ decernuntur inde temptations om. A || emittuntur : emittuntur A || ⁵ aestuario deprehensus : aestu carior rephensus A

fuir les lieux qu'ils inspectent. Ce qu'il y a de bon dans les spectacles n'est qu'une ruse du diable pour faire passer son poison (4). S'en méfier et ne pas laisser le plaisir masquer le danger (5).

¹ *conuentus* est le mot qui a déjà servi en III, 5 et XX, 1 et servira encore dans *Cult.*, II, 11, 1 à désigner les grands rassemblements païens. Il est relayé par *coetus* dans *Res.*, 22, 9.

nomen Dei blasphematur : peut-être pas en tant que tel, mais à travers le nom de chrétien. Cf. *Idol.*, 14, 2 : *cum totus circus scelestis suffragiis... nomen laecessit* ou *Scorp.*, 10, 10 : *populus nationum cum suo quidem circo ubi facile conclamant : usque quo genus tertium?* Certains chrétiens arguaient d'ailleurs hypocritement de ce « blasphème » pour échapper à des obligations qui les distinguaient trop des païens. Ainsi dans *Cult.*, II, 12, 3 (*ne blasphemetur nomen in nobis*) ou *Idol.*, 14, 1 (*ne nomen blasphemetur*). Mais pour saint Paul, *Rom.*, 2, 24, une seule chose outrage Dieu : des chrétiens qui ne mettent pas en accord leur vie et leur foi (*nomen enim Dei per nos blasphematur inter gentes*).

sur *quotidiani*, cf. *Intr.*, p. 38-9.

in nos leones expostulantur. Cf. *Apol.*, 40, 1-2 : *qui aduersus sanguinem innocentium conclamant... « Christianos ad leonem ! »*; *Res.*, 22, 9 : *omni adhuc popularium coetu reclamante « Christianos ad leonem »*; *Cast.*, 12, 4 : *ne non sint qui acclament Christianis leonem*, et aussi *Apol.*, 35, 8 : *nec ulli magis depostulatores Christianorum quam uulgas*, avec le commentaire de J.P. Waltzing à *Apol.*, 37, 2, p. 153. C'est au cirque que fut réclamé à plusieurs reprises le martyr de saint Cyprien (*Ep.*, LIX, 6, 1).

persecutiones decernuntur. Dans *Les villes libres de l'Orient gréco-romain et l'envoi au supplice par acclamations populaires*, Bruxelles

réunions de païens, ne fût-ce que pour être le lieu où on blasphème le nom de Dieu, où chaque jour on réclame les lions contre nous, où se décident les persécutions, d'où partent nos épreuves. ² Que feras-tu si tu es surpris dans l'effervescence de ces clameurs impies? Non qu'en ce lieu

1965, J. Colin a montré que ces cris de la foule valaient presque condamnation et contraignaient les responsables à persécuter. Sur Rome et Carthage, cf. en part. p. 110 ss. Voir ci-dessous *suffragiorum* et comm. Un rescrit d'Hadrien avait interdit – apparemment sans succès – de procéder contre toute personne dénoncée par voie de pétitions ou de simples clameurs (Ch. Munier, *L'église dans l'empire romain*, Paris 1979, p. 235-6). De ces cris, qui outragent Dieu à travers le chrétien, Tert. dira (*Idol.*, 14,3) : *o blasphemiam martyrii adfinem!*

temptationes est presque un synonyme ici de *persecutiones*. La tentation est en effet une mise à l'épreuve (cf. *Pat.*, 6, 1) qui peut être celle de la persécution (*Cor.*, 2, 1), et *Fug.*, 2, 5 dit explicitement : *cum dicimus ad patrem « ne nos inducas in temptationem », quae autem maior temptatio quam persecutio?*

² *suffragiorum impiorum aestuario*. Le sens d'*aestuarium*, employé ici seulement par Tert., est à rattacher directement à celui du verbe *aestuaré* qui implique à la fois agitation et chaleur : houle de la foule au spectacle et feu de l'enfer dont l'idée est suggérée par nombre de termes : païens, impies, blasphème, tentation (laquelle a pour origine Satan : cf. *Fug.*, 2, 2; *Or.*, 8, 3-4). Quant aux « suffrages », ils désignent dans *Apol.*, 21, 18 les cris des Juifs – équivalant à des votes – qui arrachent à Pilate la condamnation du Christ (*uolentia suffragiorum in cruce*). Ces cris, dans *Cor.*, 1, 2, font de l'innocent un accusé : *suffragia excinde... et reus ad praefectos*. Dans *Idol.*, 14, 2, le mot est employé pour les « blasphèmes » qui outragent et attaquent les chrétiens.

deprehensus et non le *reprehensus* de A. Si les anges sont aux aguets dans le ciel, c'est pour prendre les coupables sur le fait. Cf. *Apol.*, 1, 11 : *trepidant deprehensi* ou *Cast.*, 7, 5 : *noli digamus deprehendi*.

Non quasi aliquid illic pati possis ab hominibus (nemo te cognoscit Christianum), sed recogita quid de te fiat in caelo. 3 Dubitas enim illo momento quo in diaboli ecclesia furis omnes angelos prospicere de caelo et singulos
 10 denotare, quis blasphemiam dixerit, quis audierit, quis linguam, quis aures diabolo aduersus Deum ministrauerit?
 4 Non ergo fugies sedilia hostium Christi, illam cathedram pestilentiarum ipsumque aerem qui desuper incubat, scelestis uocibus constupratum?
 15 Sint dulcia licebit et grata et simplicia, etiam honesta

8 enim illo *ce* : illo enim *Ab* illo eum *b'* || quo : quod *b* || in diaboli ecclesia *c* : in diaboli ecclesiam *b* diabolus in ecclesia *Ab'* diabolus in ecclesiam *e* || 9 furis *Cast.* : furit *Ab'e* fueris *bc* || 11 ministrauerit *Ae* : admittit *bc* || 12 non : num *b* || 13 pestilentiarum *bc* : -tiarum *Ae* || 14 uocibus - coeperint (XXVIII, 2) *om.* *A* || 15 licebit : licet *e*

non quasi aliquid illic pati possis : tant qu'il est mêlé à la foule, le fidèle passe en effet pour païen, les chrétiens n'étant pas censés aller au spectacle (cf. *supra*, XXIV, 3). Mais la position n'est pas sans désavantage du point de vue de la conscience chrétienne. Cf. *Idol.*, 13, 6.

3 *enim illo*. C'est l'ordre de *ce* et de surcroît l'usage constant de Tert. dans ce traité : dix-huit exemples contre deux seulement de troisième position, mais où le second mot est l'auxiliaire *est* qui se comporte en réalité comme un enclitique (I, 2 et XXV, 5). Ceci confirme la qualité du groupe *ce* qui intègre *dubitas* à la phrase, alors qu'*A* et *b*, en ponctuant après *dubitas*, rendent la suite incompréhensible.

furis. Heureuse correction de Cast. qui s'appuie sur le *furit* de *A e* tout en partant du *fueris* de *bc* : anonyme au milieu des païens, le chrétien se comporte comme eux en se livrant au *furore* qui les anime (cf. XVI, 1).

in diaboli ecclesia : cf. XXV, 5.

prospicere de caelo : voir *supra*, XX, 2 et comm.

et singulos denotare. L'idée de ces anges greffiers qui épient les hommes et consignent leurs actions dans des livres célestes vient

tu aies à redouter quoi que ce soit des hommes : personne ne t'y reconnaît pour chrétien. Mais songe à ce qu'il adviendra de toi au ciel. 3 Doutes-tu, en effet, qu'au moment où tu te déchaînes dans l'église du diable tous les anges ne regardent du haut du ciel pour noter un à un qui a prononcé le blasphème, qui l'a écouté; qui a prêté au diable sa langue, qui ses oreilles, pour offenser Dieu? 4 Ne fuiras-tu donc pas les bancs des ennemis du Christ, la chaire empestée et l'air même qui les recouvre, tout souillé de cris infâmes?

Sans doute trouve-t-on aussi dans les spectacles de la

essentiellement d'*Enoch*. Cf. J. Michl, dans *RAC*, s.v. ENGEL, col. 73.

quis linguam... diabolo... ministrauerit, car seul le diable peut inspirer l'outrage fait à Dieu.

ministrauerit. Le sens doit faire préférer ici la leçon de *Ae*. En effet, *administrare* est généralement l'équivalent de «faire», «réaliser», «mettre en œuvre», tandis que *ministrare* signifie toujours «fournir», «offrir» «mettre (ou «être») au service de».

4 *sedilia, cathedram*. Cf. III, 4-6.

pestilentiarum. Il est curieux que cette leçon présentée par *c*, mais aussi par *b* où elle est parfaitement lisible, n'ait pas retenu l'attention de Cast. Il s'agit en effet ici d'une paraphrase et non d'une citation du *Ps.* 1, 1 (cité d'ailleurs avec *pestilentiae* en *Pud.*, 18, 4; *pestilentium* en *Marc.* II, 19, 2; *pestium* [*pestilentiae* L] en *Marc.*, IV, 42, 8). On sait d'autre part la prédilection de Tert. pour les adj. en *-arius*. C'est la forme qu'ont retenue aussi bien les dict. de Freund et Gaffiot que ceux de Blaise et Forcellini : elle est attestée hors de Tert. par D. du Cange.

ipsumque aerem; rappel de II, 2 : *sed et ipsi actus sub caelo Dei transiguntur*.

constupratum n'a pas à être modifié. Cf. Hoppe, *Beiträge*, p. 96; *Nat.*, I, 10, 45 = *Apol.*, 15, 3 et *Idol.*, 1, 2.

dulcia, grata, simplicia, honesta. Nöldechen (*Zeitschr. f. Kirchen-*

quaedam : nemo uenenum temperat felle et elleboro, sed conditis pulmentis et bene saporatis, et plurimum dulcibus id mali inicit. Ita et diabolus letale quod conficit rebus Dei gratissimis et acceptissimis imbuit. 5 Omnia illic seu
 20 fortia, seu honesta, seu sonora, seu canora, seu subtilia, proinde habe ac si stillicidia mellis de libacunculo uenenato; nec tanti gulam facias uoluptatis quanti periculum per suauitatem.

18 inicit cf. obicit, adicere (XXIII, 3,4) : iniicit *bce* || 19 gratissimis *hic incipit* L || illic : illa L || 21 ac si *Lbce* : ac *Iun.* || libacunculo *corr. d* : liuacunculo *Lbc* ranunculo *e* || uenenato : -tu *b* || 22 tanti *ce* : tangi *Lb.*

gech., 1895, p. 162) a montré que ces adj., de même que plus loin *fortia*, *honesta*, *subtilia*, recouvraient exactement les termes qu'emploient Plutarque, Denys d'Halicarnasse et d'autres pour qualifier la poésie de Ménandre. Celui-ci était si pratiqué dans les écoles et si connu que chacun reconnaissait l'allusion sans qu'il fût besoin de le nommer. Tert. le cite plusieurs fois (*Pall.*, 4, 8; *Ux.*, I, 8, 4).

honesta quaedam. Sénèque reconnaissait déjà que le théâtre n'était pas dépourvu de qualités (*Ep.*, 108, 8). Waltzing note à propos d'*Apol.*, 15, 1 que même les mimes, au milieu de leurs obscénités, « contenaient souvent des maximes morales élevées... comme le prouve le recueil des *Sentences de Publius Syrus* ».

uenenum temperare semble une expression consacrée. Cf. Suet., *Ner.*, II, 4.

felle et elleboro. On sait l'amertume du fiel. L'ellébore n'était pas d'un goût plus agréable (Pline, *N.H.*, 25, 53 : *optimum quod acre gustu*). De plus il provoquait des maux de tête (*ibid.*, 50 : *caput adgrauans maxime*) et des vomissements (*ibid.*, 51).

et plurimum dulcibus. Tout le passage fait penser à Lucrèce, I, 936-941.

letale quod conficit : le poison mortel des spectacles. Cf. en XXV, 4 : *uoluptatis exitiosae*.

5 *proinde habe ac si* est le texte de toute la tradition. *Iun.*

douceur, de l'agrément, du naturel, de l'honnêteté même : personne ne mêle un poison à du fiel ou de l'ellébore, mais à des mets savoureux et bien assaisonnés; et c'est surtout de douceurs qu'on enrobe ce mal. Le diable agit de même : le poison mortel qu'il prépare, il le sature de ce que Dieu a créé de plus agréable et de plus prisé. 5 Tout ce qu'il y a là de fort, d'honnête, d'éclatant, d'harmonieux, de fin, considère-le comme les gouttes de miel qui coulent d'un gâteau empoisonné. Et donne moins de prix à ta fringale de plaisir qu'au danger que te fait courir sa suavité.

supprimait le *si*. Reiff.-Wiss., Boul., Cast. le rejettent aussi. Le tour *ac si* non suivi de verbe n'est pourtant pas sans exemple. On le trouve en *Res.*, 24, 13 dans une citation de Paul, *II Thess.*, 2, 2 : *neque turbemini... per epistolam ac si per nostram* qui calque le grec $\omega\varsigma \delta\iota' \eta\mu\acute{\omega}\nu$ (Vulg. : *tamquam per nos missam*). Cf. aussi *Marc.* IV, 34, 3 : *sic tibi occurram ac si meus Christus*. Dans ce dernier cas, *ac si* a été supprimé par Engelbrecht. Il faudrait étudier les appareils critiques pour voir si ce tour n'a pas été épongé ailleurs.

de libacunculo est une correction de Pamelius, *L b* et *c* écrivant *de liuacunculo* : correction minime, étant donnée la parenté phonétique de *u* et *b*. Le mot est accepté par Freund, mais non par le *Thesaurus*. *Lucunculus* (correction de *Iun.*) est en effet attesté chez Stace, Pétrone, Apulée. Mais ce n'est pas une raison majeure pour rejeter le terme de *Lbc* qui peut être une contamination entre le *libum*, pâtisserie bien connue, et le mot courant *lucunculus*. L'explication de *e* pour *ranunculo* relève du roman.

per suauitatem. *e* est seul à ponctuer après le mot. *b* n'a pas de ponctuation; *L* est incertain; *c* rattache délibérément l'expression à la phrase suivante. L'équilibre de la phrase, aussi bien que la comparaison avec un mouvement analogue dans *Iei.*, 17, 7 (*saginentur pugiles...*), sont en faveur de *e*.

28 Le chrétien ne saurait prendre part aux festins du diable. C'est pour lui le temps du tourment (1), mais il entrera dans la joie quand le monde pleurera. Qu'il se garde de brouiller les rôles! (2). Il n'a pas à chercher le plaisir dès ce monde (3), surtout le plaisir agité des spectacles, bien

XXVIII. 1 Saginentur eiusmodi dulcibus conuiuiae sui : et loca et tempora et inuitator ipsorum est. Nostrae cenae, nostrae nuptiae nondum sunt; non possumus cum illis discumbere quia nec illi nobiscum. Vicibus disposita res est : nunc illi laetantur, nos conflictamur. **2** «Saeculum, inquit, gaudebit, uos tristes eritis». Lugeamus ergo dum ethnici gaudent, ut cum lugere coeperint gaudeamus, ne pariter nunc gaudentes tunc quoque pariter lugeamus.

3 Delicatus es, Christiane, si et in saeculo uoluptatem

XXVIII. 2 tempora : tempera L || et inuitator : imitator b || cenae : scenae O || 3 sunt : sum b || possumus LOe : possum be || 5 conflictamur : conflectemur L || 6 inquit : inquit dominus O || tristes eritis : flebitis O || lugeamus - lugeamus om. O || 9 delicatus : dilicatus A

différent de celui des philosophes (4). Il ne doit aspirer qu'au plaisir de mourir et de retrouver Dieu (5).

saginentur. Le terme est le plus souvent dépréciatif chez Tert. Cf., entre autres, *Apol.*, 39, 16 qui oppose à la frugalité chrétienne la goinfreterie du parasite qui aliène sa liberté *sub auctoramento uentris inter contumelias saginandi* : «expression triviale», dit même Waltzing dans son comm., p. 165.

conuiuiae sui. L'emploi très classique de *suis* au sens de «son propre» suffit à expliquer le réfléchi.

nostrae cenae, nostrae nuptiae : allusion au banquet nuptial de *Matth.*, 22, 2 ss. qui préfigure les joies célestes.

non possumus cum illis discumbere. Paul le défend en effet dans *I Cor.*, 10, 21 : *non potestis mensae Domini participes esse et mensae daemoniorum*.

uicibus disposita res est. Cf. *Jn*, 16, 20 : *mundus autem gaudebit, uos autem contristabimini sed tristitia uestra uertetur in gaudium*. *Disponere* est le terme employé par Tert. quand il parle du plan de Dieu (Braun, *DC*, p. 162 ss.). Sur cette alternance, voir *infra*.

Sur *conflictamur*, cf. Thörnell, *Stud. Tert.*, IV, p. 53. Dans *Apol.*, 39, 6, le terme s'applique aux peines que subissent les chrétiens dans les mines, dans les îles, dans les prisons, et c'est

XXVIII. 1 Aux convives de Satan de s'engraisser de telles douceurs : le lieu, le temps, l'hôte leur conviennent. Pour nous, ce ne sont encore ni nos banquets, ni nos noces ; nous ne pouvons partager leurs repas, puisqu'ils ne peuvent partager les nôtres. C'est chacun son tour, dans le plan de Dieu. Maintenant eux se réjouissent, nous, nous sommes dans les tourments. **2** «Le monde, est-il dit, sera dans la joie ; vous, vous serez tristes». Pleurons donc tandis que les païens sont dans la joie, pour être dans la joie quand ils commenceront à pleurer, de peur qu'en partageant maintenant leur joie, nous ne partagions alors aussi leurs larmes.

3 Tu es bien difficile, chrétien, s'il te faut du plaisir en ce

également aux persécutions qu'il fait allusion dans *Or.*, 5, 4 : «tourments» décrits par Tert. dans *Apol.*, 12, 3-5.

2 *saeculum, inquit, gaudebit, uos tristes eritis*. Le verset johannique est encore cité dans *Cor.*, 13, 4 et *Idol.*, 13, 3, les deux fois avec *uos uero lugebitis*. La citation est ici assez bien en situation, puisque dans le même contexte (*Jn*, 16, 2) le Christ annonce des persécutions.

lugeamus... dum... gaudent... ne... gaudentes... lugeamus. Plutôt que d'interpréter ce texte comme une sorte de «marché» conclu avec Dieu (C. Rambaux, *Morales*, p. 396, n. 246, 248), il faut y voir un souvenir du Discours sur la montagne lu dans *Lc*, 6, 21 : *beati qui nunc fletis quia ridebitis* et 25 : *nae uobis qui ridetis nunc quia lugebitis et flebitis*. L'idée d'alternance entre les pleurs et la joie n'est pas une invention de Tert. Elle est soulignée par *Lc*, 16, 25 à propos du pauvre Lazare : *recepisti bona in uita tua et Lazarus similiter mala; nunc autem hic consolatur, tu uero cruciaris*. L'épisode est d'ailleurs évoqué dans *Idol.*, 13, 4, juste après la citation de *Jn*, 16, 20, avec le même commentaire inspiré des Béatitudes qu'ici : *si cum saeculo gaudeamus, uerendum est ne cum saeculo et lugeamus. Saeculo autem gaudente, lugeamus et saeculo postea lugente gaudebimus. Sic et Eleazar.. contra diues... alternas malorum et bonorum uices aemula retributione compensant*.

3 le *delicatus* a toujours été dans la littérature latine celui qui

10 *concupiscis. Immo nimium stultus si hoc existimas uoluptatem.* 4 *Philosophi quidem hoc nomen quieti et tranquillitati dederunt, in ea gaudent, in ea auocantur, in ea etiam gloriantur. Tu mihi metas et scaenas et puluerem et arenam suspiras.* 5 *Dicas uelim: non possumus uiuere*
 15 *sine uoluptate qui mori cum uoluptate debebimus? Nam quod est aliud uotum nostrum quam quod et apostoli, exire*

11 *quidem: quidam e* || *et tranquillitati dederunt i om. A* || 12 *auocantur: aduo-* O || 13 *metas: moetas A* || *scaenas: -nam A* || 14 *arenam Ae: harenas LObc* || 15 *debebimus Lbc: debimus O debemus Ae* || 16 *est: et A* || *aliud: aliut L* || *apostoli: -lo L* || *exire de saeculo: de saeculo exire O* || *exire de saeculo et om. A*

exige des raffinements. Le texte de Juvénal (X, 290) allégué par P. de Labriolle pour traduire par « naïf » ne convainc pas.

4 *philosophi quidem... quieti et tranquillitati.* Tert. a particulièrement en vue, semble-t-il, les Épicuriens et les Éléates qu'il nomme dans *Apol.*, 38, 5 : *licuit Epicureis aliam discernere uoluptatis ueritatem, id est animi aequitatem* et 50, 9 : *Zeno Eleates consultus... quidnam philosophia praestaret... : « impassibilem fieri ».* Cf. *Pall.*, 5, 4 : *cum ad Epicuros et Zenonas uentum est, sapientes uocas totum quietis magisterium, qui eam summae atque unice uoluptatis nomine consecrauerunt.* Mais en fait, comme le rappelle C. Rambaux, (*Morales*, p. 27, n. 128) citant É. Bréhier, c'est pour toutes les tendances des deux premiers siècles que « la philosophie est une école de paix et de sérénité ». Cf., entre autres, *Cic., Tusc.*, I, 119 pour qui tout le fruit de la philosophie est d'offrir des remèdes aux souffrances, aux craintes, aux désirs.

metas. Les bornes étaient devenues à elles seules le symbole du cirque, comme nous le voyons sur des monnaies et des monuments d'époque antonine ou sévérienne, par ex. sur un sarcophage du Musée du Louvre de la fin du II^e siècle (MA 327 : *Musée Nat. du Louvre, Cat. des marbres antiques*, Paris 1922, p. 122) ou des monnaies de Trajan et d'Hadrien (P.L. Strack, *Untersuch. z. röm. Reichspräg. des 2. Jahrh.*, I, p. 132-3, n° 363, pl. V; II, p. 355, pl. XIII, 240).

puluerem et arenam. Deux singuliers équilibrant deux pluriels, si

monde aussi. Ou plutôt trop bête, si c'est cela que tu considères comme du plaisir. 4 Les philosophes, quant à eux, ont donné ce nom au repos, à l'absence de trouble. Tel est le plaisir où ils trouvent leur joie, leur délassement, leur gloire même. Et toi, te voilà qui soupîres après des bornes, des scènes, de la poussière et du sable? 5 Dis-moi, s'il te plaît : ne pouvons-nous vivre sans plaisir, nous qui devons prendre plaisir à mourir? En effet, avons-nous d'autre vœu que celui de l'Apôtre : sortir de ce monde et

l'on suit ici la leçon de *Ae*, la poussière du stade étant peut-être aussi celle dont s'enduisaient les athlètes.

5 *mori cum uoluptate.* L'hésitation de O (*debimus*) semble bien donner raison à *Lbc* quand ils écrivent *debebimus*, contre le présent de *Ae*. Dans une perspective de persécutions, ce futur a quelque chose de stoïque, même si *Apol.*, 37, 5 constate simplement l'acceptation tranquille des chrétiens (*qui tam libenter trucidamur*). Mais il faut reconnaître que dans le développement de *Marc.*, V, 12, 4 sur la résurrection, ce *debere* s'applique à n'importe quel genre de mort : *ne constrictemur mortis... praeuentu, ...nos... dicit (sc. Apostolus)... debere boni ducere abesse potius a corpore et esse cum domino, ut et mortem libenter excipiamus.*

quod est aliud uotum. Bien que Löfstedt soutienne la lecture de A : *quod et aliud (Z. Spr., p. 28)*, l'unanimité des autres témoins et l'habitude qu'a Tert., semble-t-il, d'exprimer le verbe après *aliud* (cf. *Herm.*, 12, 4; *Marc.* III, 11, 5 etc.) conduisent à écrire *quod est*.

Apostoli. On peut hésiter entre cette leçon, commune à tous les témoins sauf L, et *apostolo* de ce dernier qui serait soutenu, selon Cast., p. 367, par la comparaison avec *Ux.*, I, 5, 1 : *cupidi et ipsi iniquissimo isto saeculo eximi et recipi apud dominum, quod etiam apostolo uotum fuit.* Mais on peut citer aussi dans le même contexte *Pat.*, 9, 5 : *Christianorum ergo uotum...* ou *Or.*, 5, 4 : *quam celeriter ueniat... regnum tuum, uotum Christianorum.*

exire de saeculo et recipi apud dominum. Cf. *Phil.*, 1, 23 : *desiderium habens dissolui et esse cum Christo* et peut-être aussi *Hebr.*, 4, 11 :

de saeculo et recipi apud Dominum? Hic uoluptas ubi et uotum.

XXIX. 1 Iam nunc si putas delectamentis *erigere* spatium hoc, cur tam ingratus es ut tot et tales uoluptates a Deo contributas tibi satis non habeas neque recognoscas? *Quid enim iucundius quam Dei patris et domini reconciliatio, quam ueritatis reuelatio, quam errorum recognitio,*

17 apud : aput L || hic e : haec [hec L] AL bc hoc O || 18 uotum AO b' ce : ueitum L uitium b.

XXIX. 1 si putas LO bc : putas A puta e || *erigere* Ob : eregere L exigere ce || spatium AL e : spacium Ob c || 2 tot et : putes A || uoluptates om. A || 3 deo : domino LO || tributas - quam om. L || 4 patris et domini reconciliatio quam : et O || 5 ueritatis reuelatio quam om. A

festinemus ergo ingredi in illam quietem, car Tert. mentionne souvent la hâte quand il évoque ce vœu de Paul. Cf. *Apol.*, 41, 5; *Cast.*, 12, 3; *Cult.*, II, 6, 4.

hic uoluptas ubi et uotum. Cf. *Lc.*, 12, 34 : *ubi enim thesaurus uester est, hic et cor uestrum erit*, cité en *Scorp.*, 3, 3 : *illic cor habentes ubi et thesaurum*.

29 Sachons apprécier dès ce monde les plaisirs que Dieu nous donne : la joie d'être sauvés (1), une vie sainte, libre et détachée (2), la possession des charismes. Le spectacle du cours du monde vaut bien pour le chrétien celui des courses du cirque (3). Littérature et musique chrétiennes remplacent avantageusement pour lui le théâtre (4). Les luttes entre vices et vertus peuvent satisfaire les fanatiques du stade; le sang du Christ ceux de l'arène (5).

1 *iam nunc si putas*. Encore une concession à la position de l'adversaire, qui fait abstraction du raisonnement précédent comme en XIV, 1. Sur l'affection de Tert. pour ce *iam nunc* en tête de phrase, cf. *Cast.*, p. 232 s. Il souligne presque toujours une étape ou une progression dans le raisonnement. Pour l'idée, elle sera reprise sous forme un peu différente dans *Idol.*, 14, 7 : *si quid et carni indulgendum est...*

puto, quand il n'est pas ironique, signifie souvent chez Tert. «croire erronément». Cf. *Scorp.*, 5, 10 : *peruersitas, quam putas, ratio est* ou *Praes.*, 3, 7 : *ut homo, putas quod nides; nides autem*

être reçus près du Seigneur? Où est notre vœu, là est notre plaisir.

XXIX. 1 Mais admettons. Tu crois devoir hérissier notre carrière de réjouissances : comment es-tu assez ingrat pour trouver insuffisants ou méconnaître le nombre et la qualité des plaisirs dont Dieu t'a gratifié? De quoi peut-on jouir davantage, en effet, que de la réconciliation avec Dieu, notre père et seigneur, de la révélation de la vérité,

quousque oculos habes. La constr. avec un infinitif seul au sens de «vouloir, décider de» est signalée par Blaise comme postclassique.

erigere. En confirmant la leçon de b, O et L ont levé la difficulté que constituait l'*exigere* de ce. Mais quel sens donner à *erigere*? La trad. de Cast. : «se pensi ancora di rianimare questa breve vita coi divertimenti» me paraît affaiblir le terme qui comporte toujours chez Tert. l'idée de «dresser», «soulever», «mettre debout». La présence de *spatium* qui annonce l'image du cirque développée en 3 m'incite à voir dans *delectamentis erigere* une allusion aux *ornamenta circi* qui se dressaient sur la *spina* (*supra*, VIII, 3 ss.) : de même qu'ils la jalonnaient d'un bout à l'autre, de même le chrétien «mondain» souhaitera jalonner sa vie de divertissements.

reconciliatio | *reuelatio* | *recognitio* | *uenia*. Du fait que *reconciliatio*, comme *uenia*, s'applique souvent au pardon des péchés (cf., entre autres, *Pud.*, 8, 4 où *reconciliationem Dei patris* reprend *uenia* de 1 à propos du fils prodigue), on pourrait croire à première vue qu'avec des expressions presque synonymes (*reconciliatio*, *errorum recognitio*, *criminum uenia*) Tert. glorifie seulement la pénitence, laquelle, rénovant le chrétien, peut en effet le rendre joyeux (*quid iucundius*). Le projet est plus vaste. R. Braun (*DC*, p. 516-7) a montré que *reconciliatio* est le terme employé par Tert. et les traductions anciennes pour les textes pauliniens (notamment *Rom.*, 5, 10-11) qui concernent la rédemption : c'est la mort du Christ qui réconcilie l'homme avec Dieu après la chute. Nous savons d'autre part (*supra*, XXI, 1) que la vérité ne se dévoile en

quam tantorum retro criminum uenia? 2 Quae maior uoluptas quam fastidium ipsius uoluptatis, quam saeculi totius contemptus, quam uera libertas, quam conscientia integra, quam uita sufficiens, quam mortis timor nullus?

plénitude qu'à ceux qui connaissent Dieu, et si le voile qui la masquait est tombé (*reuelatio*), c'est parce que le Christ nous a remis en contact avec Dieu (cf. Paul, *II Cor.*, 3, 16 cité en *Marc.*, V, 11, 7 sous la forme : *cum uero conuerterit ad Deum, auferetur uelamen* et le comm. de Braun, *DC*, p. 415). A son tour, *errorum recognitio* est la conséquence de ce «dévoilement». Car c'est la vérité qui met en évidence l'erreur, de même que sans la loi il n'y a pas de péché. Et de cette évidence suivent la contrition et le pardon des fautes. C'est donc du mystère de son salut tout entier que Tert. invite le chrétien à jouir, plaçant dès l'abord les joies chrétiennes très haut au-dessus des plaisirs de ce monde.

sur le titre de *pater et dominus*, cf. J. Moingt, *Théol. trin.*, III, p. 1029-1032.

retro criminum. Sur cet emploi, à la grecque, d'un adv. pour remplacer un adj., cf. Hoppe, *Quaest. sel.*, p. 20.

2 *fastidium ipsius uoluptatis*. Écho de Sen., *Vit. b.*, IV, 2 : *uera uoluptas erit uoluptatum contemptio*. (autres références dans C. Rambaux, *Morales*, p. 176, n. 487-9).

saeculi contemptus. Le mépris n'est pas une vertu chrétienne. Dieu n'a pas demandé aux chrétiens de se retirer du monde (*Jn*, 17, 15) ni de le mépriser, mais de ne pas l'aimer (*I Jn*, 2, 15) et de s'en garder (*Jac.*, 1, 27), ce qui est tout différent. *Contemptus* en revanche est un mot-clé des Stoïciens, pour qui il faut tout mépriser : l'argent, les honneurs, la souffrance, la mort et même le mépris d'autrui. On pourrait citer les passages de Sénèque à foison.

Dans ce contexte, *uera libertas* et *conscientia integra*, qui pourraient avoir une résonance chrétienne, renvoient aussi à Sénèque. Voir, entre autres, sur le plaisir que procure une bonne conscience, *Ep.*, 97, 12; sur *l'absoluta libertas*, *Ep.*, 75, 18 : *quaeris quae sit ista? non homines timere, non deos; nec turpia uelle, nec nimia; in se ipsum habere maximam potestatem. Inaestimabile bonum est suum fieri*.

de la reconnaissance des erreurs, du pardon de si grandes fautes passées? 2 Y a-t-il plus grand plaisir que de faire fi du plaisir même, de mépriser le monde entier, d'être vraiment libre, d'avoir la conscience pure, de vivre sobrement, de ne craindre aucunement la mort? 3 Fouler aux

uita sufficiens a été diversement interprété, le sens moral ayant les préférences : «*uita morigerata*» (Cast.), «suffisante probité de vie» (de Labriolle; C. Rambaux, *Morales*, p. 171), «sainteté de la vie» (de Genoude). Je me suis demandé pour ma part si le sens courant de l'adj. et le voisinage de *mortis timor nullus* ne devaient pas faire comprendre : une vie dont on se contente, qu'on ne désire pas allonger indéfiniment (cf. Kellner : «*zufriedenes Leben*»). Mais l'examen de tous les passages où Tert. emploie *sufficiens*, *sufficientia* et leurs contraires conduit à un sens beaucoup plus matériel. Ainsi, dans *Ux.*, I, 4, *insufficientia* (6) qui pousse à se remarier est le «manque de fortune», alors que Dieu donne, sinon le luxe, du moins le «nécessaire» (*sufficientia* : 7). Dans *Cult.*, II, 5, 1, les *simplices et sufficientes munditiae* sont en rapport avec *modus*, «la mesure», qui précède. Il s'agit donc d'un train de vie «modéré», interprétation confirmée, me semble-t-il, par Sénèque.

Si l'on se reporte en effet au *De uita beata*, XX, 3-5, on y trouve rassemblés en un passage qui a pu directement inspirer Tert. tous les éléments de son § : mépris de la souffrance et de la mort, indifférence aux richesses et à la *Fortuna*, primauté de la conscience, importance de la liberté. Or, il y a là des expressions qui correspondent au sens de la mesure impliqué par *sufficiens* : *quicquid habebō, nec sordide custodiam nec prodige spargam* (4) ou *edendi mihi erit bibendique finis desideria naturae restinguere, non implere alium* et qui ont pu suggérer *uita sufficiens*. Cf., *Ep.*, 75, 18 précité : *nec turpia uelle nec nimia*.

mortis timor nullus a quelque chose d'altier qui rappelle moins saint Paul que Sénèque. Il faudrait tout citer. Qu'on voie spécialement la lettre 24 avec cette formule : *adeo mors timenda non est ut beneficio eius nihil timendum sit* (11).

10 3 Quod calcas deos nationum, quod daemona expellis, quod medicinas facis, quod reuelationes petis, quod Deo uiuis : hae uoluptates, haec spectacula Christianorum, sancta, perpetua, gratuita.

10 quod¹ : quot A || 11 quod reuelationes petis *om.* O || deo : do L || 12 hae *Obce* : haec AL || 13 gratuita : grauita L

3 *calcas deos nationum* fait retour à une attitude spécifiquement chrétienne. Cf. *Scorp.*, 6, 1 : *euulsum enim hominem de diaboli gula... inculcatorem eius uoluit efficere* qui renvoie à *Lc.*, 10, 17 : *ecce dedi uobis potestatem calcandi supra serpentes et scorpiones et super omnem uirtutem inimici* (donc aussi les dieux des nations incarnés par les démons).

daemona expellis, medicinas facis : pouvoirs également promis à ses disciples par le Christ. Cf. *Mc.*, 16, 17 : *in nomine meo daemona eicient* et 18 : *super aegros manus imponent et bene habebunt*. Nous avons vu (XXVI, 2) que chasser les démons était une activité courante à l'époque de Tert. Les deux sont mentionnées ensemble dans *Praes.*, 41, 5 à propos des femmes hérétiques qui osent *exorcismos agere, curationes repromittere*. Tous les charismes se tenant, nous voyons dans *An.*, 9, 4 que les remèdes aux maladies pouvaient être indiqués par voie de révélation (à moins qu'il ne s'agisse là de conseils d'ordre moral?).

reuelationes petis fait allusion au don de prophétie mentionné par Paul, *I Cor.*, 12, 9-10 à côté du don de guérison (*alii gratia sanitatum... alii prophetia*) et défini en 14, 3 : *qui prophetat hominibus loquitur ad aedificationem et exhortationem et consolationem*. Ces «révélationes» n'ont rien à voir avec les «vérités révélées». Ce sont des visions qui peuvent aboutir à des conseils pratiques. Après s'être trouvée en compagnie des anges et du Seigneur, avoir vu et entendu «*sacramenta*» et pénétré le secret des cœurs, telle sœur dans l'extase se voit notifier des remèdes pour ceux qui en ont besoin (*An.*, 9, 4 : *medicinas desiderantibus sumit*). Telle autre reçoit dans son sommeil une bonne leçon sur la longueur qu'il convient de donner au voile des vierges (*Virg.*, 17, 3). Il est intéressant de voir mentionné dès *Spect.* ce charisme que Tert. met surtout en valeur dans sa période montaniste (cf. Waszink, *De an.*, comm., p. 167-9) et dont il accuse les «psychiques» de se

passer dans *Iei.*, 12, 1 : *nec reuelationum scientia indigentes, quae xerophagiis extorqueantur*.

Deo uiuis correspond à l'enseignement de Paul, *Rom.*, 6, 10-11 : de même que le Christ ressuscité ne vit plus que pour Dieu, de même le chrétien doit vivre pour Dieu. Cf. *ibid.*, 14, 7-8 : *nemo enim nostrum sibi uiuit et nemo sibi moritur. Siue enim uiuimus, Domino uiuimus; siue morimur, Domino morimur*.

gratuita. A Rome – et à plus forte raison dans les provinces où la population était moins dense – la plupart des spectacles étaient sans doute gratuits (cf. G. Ville, *Gladiature*, p. 430 ss.). La remarque de Tert. semble impliquer qu'ils ne l'étaient pas de son temps à Carthage (cf. A.-G. Hamman, *Vie quotidienne en Afrique du Nord*, p. 146-8), et l'on serait tenté de la verser au dossier de l'esprit mercantile et utilitariste que dénonce chez lui C. Rambaux (*Morales*, p. 85 ss). Mais si le spectacle est payant, comment expliquer alors le *de sua liberalitate* de XXX, 7? Tert. veut sans doute seulement mettre l'accent sur la gratuité des dons de Dieu rappelée dans *Apoc.*, 21, 6 et 22, 17. Le passage de l'*ad Donatum*, 7, de Cypr., qui montre une mère donnant de son argent pour voir son fils combattre dans l'arène, ne veut pas dire nécessairement qu'elle a payé sa place. Elle a pu vouloir contribuer à la munificence du spectacle.

hae | haec | in his. La ponctuation de tout le § 3 est très flottante chez les différents éditeurs comme dans les sources. L n'a aucune interponction; *bce* mettent un point d'interrogation après *uiuis* et tout le reste est à peu près sur le même plan (des virgules partout dans *b* et *c*; un point dans *e* avant *in his*, mais sans majuscule). Seul O (peut-être A) ponctue fortement avant *in his*. L'hésitation ne me paraît pas permise. Non seulement la triade *sancta, perpetua, gratuita* a la netteté d'une formule conclusive, mais il est clair qu'à partir de *in his* commence un autre développement qui, une fois de plus, va nous faire passer en revue les quatre genres de

In his tibi ludos circenses interpretare : cursus saeculi
 15 intuere, tempora labentia dinumera, metas consummationis
 expecta, societates ecclesiarum defende, ad signum Dei
 suscitare, ad tubam angeli erigere, ad martyrii palmas

14 his : hiis O || ludos circenses : ~ Ae || interpretare : -praetare A || 15
 intuere : intuaere L || dinumera LOc : spatia dinumera Abe || metas
 - expecta om. O || metas : et has A || consummationis : consumationes A ||
 16 expecta : specta A || defende : defend. A || ad signum - erigere om. O ||
 dei : deus L || 17 martyrii : martyrum Ae

spectacles et dans le même ordre que précédemment : cirque,
 théâtre, stade et amphithéâtre. Dans cette perspective, *interpre-*
tare, intuere etc. ne peuvent être sur le même plan. *Intuere* et les
 impératifs qui suivent expliquent et développent *interpretare*.
 C'est de cette façon qu'ont compris Kellner et Ch. Mohrmann.

cursus saeculi... tempora labentia. Tert. n'est pas le premier à
 inviter l'homme à lever les yeux pour contempler le cours des
 astres et des saisons. Cicéron, Sénèque ont des pages magnifiques
 pour célébrer la beauté d'un monde dont les rouages et la
 pérennité doivent faire avancer dans la connaissance de Dieu.
 C'est un thème qui remonte au moins à Aristote (Cic., *Nat. D.*,
 II, 37), que les Stoïciens ont fait leur (M. Spanneut, *Le stoïcisme*
des Pères de l'Église, Paris 1957, p. 284-5) et abondamment illustré
 dans la littérature patristique : cf. Min. Fel., *Oct.*, 17, 5 ss. et le
 comm. de J. Beaujeu (coll. Budé, p. 100 s.). L'originalité de Tert.
 est de s'en servir pour autre chose, de même qu'il en fera dans
Res., 12 un indice de la résurrection. Il n'en reste pas moins que
 les mots dont il se sert sont empreints d'une poésie qui révèle en
 lui une âme sensible à autre chose que l'argumentation.

cursus saeculi désigne les mouvements du ciel, *tempora* probable-
 ment les saisons qui reviennent comme revenaient les attelages à
 chaque tour; cf. *Res.*, 12, 4 : *reuoluuntur hiemes et aestates, uerna et*
autumna cum suis uiribus, moribus, fructibus. L'équivalence ryth-
 mique des différents membres de phrase doit faire écartier comme
 une glose le *spatia* de Abe. *Dinumera* suffit d'ailleurs à évoquer le
 décompte des tours de piste.

metas consummationis : la borne ultime à franchir que constitue

Et voici de quoi évoquer pour toi les jeux du cirque :
 contemple les courses du monde, compte les temps qui
 s'écoulent, guette les bornes de la fin du monde, soutiens
 les partis des églises, anime-toi au signal de Dieu, dresse-toi
 à la trompette de l'ange, glorifie-toi des palmes du martyre.

la fin du monde. *Consummatio* apparaît en ce sens dans la Vulgate
 (*Matth.*, 24, 3; 28, 20) et souvent chez Tert. (*Or.*, 5, 1; *Marc.*,
 IV, 34, 13; *Val.*, 31, 1).

societates ecclesiarum : peut-être les groupements d'églises dont
 parle Iei., 13, 6 (*concilia ex uniuersis ecclesiis*) et qu'évoque Pud.,
 10, 12 (*si non ab omni concilio ecclesiarum, etiam uestrarum*). Mais ces
 « sociétés » suscitaient-elles autant de passions que les factions du
 cirque auxquelles Tert. veut les comparer (cf. XVI, 1 : *iam de*
sponsionibus concitatum et 4-5)?

signum Dei. Cf. *Matth.*, 24, 30 : *tunc parebit signum Filii hominis*
in caelo... et uidebunt Filium hominis uenientem in nubibus caeli. En
 XVI, 2, le « signe » que tous attendent avec anxiété (*ad signum*
auxii pendunt) est la *mappa* qui tombe du haut de la loge du
 préteur et que Tert. a déjà comparée à Satan précipité du ciel
 (*supra*, p. 234). La comparer à présent au Christ arrivant de ce
 même ciel pour la parousie n'est pas étranger à un certain goût –
 pas toujours excellent – de Tert.

ad tubam angeli erigere. Cf. Paul, *I Cor.*, 15, 52 : *canet enim tuba et*
mortui resurgent incorrupti. On s'est demandé, en raison de Sid.
 Apoll., *Carm.*, 23, 339 ss., si un signal de trompette ne doublait
 pas le lancer de la *mappa* (cf. Cast., p. 283-4). Mais il serait
 étonnant que Tert. accorde deux métaphores à un même aspect
 des jeux. De fait, dans les textes scripturaires, la sonnerie de
 trompette précède immédiatement le jugement; et il doit s'agir,
 pour le cirque, d'une sonnerie marquant la fin de la course et
 l'arrivée du vainqueur à la ligne de craie qui en marquait le
 terme. Sur la grande mosaïque de cirque de Piazza Armerina, on
 peut voir un *tubicen* soufflant dans son instrument juste à côté
 d'un personnage qui tend la palme au vainqueur (reproduction
 dans G. Lugli, *Fontes...*, VIII, pl. XXI). On imagine volontiers
 que le public se levait à ce moment-là pour acclamer le lauréat.

gloriare. 4 Si scaenicae doctrinae delectant, satis nobis litterarum est, satis uersuum est, satis sententiarum, satis
 20 etiam canticorum, satis uocum, nec fabulae sed ueritates, nec strophae sed simplicitates. 5 Vis et pugillatus et luctatus? Praesto sunt, non parua sed multa : aspice impu-

18 scaenicae : scientiae e || doctrinae om. A || 19 est¹ : et A || satis uersuum est om. A || est² om. O || 20 ueritates : uarietates O || 21 pugillatus : pugilatusque A || et luctatus om. A || 22 sunt : sum O || parua sed multa : par***sunt multa A pauca simul e || impudicitiam : impudicium A

martyrii palmas. Cf. *Scorp.*, 12, 10 : *albatu et palmis uictoriae insignes reuelantur* qui fait allusion aux martyrs d'*Apoc.*, 7, 9 : *amicti stolis albis et palmae in manibus eorum*.

4 *satis nobis litterarum est*. J.-C. Fredouille, *Conversion*, p. 420, n. 39 a souligné l'importance de ce texte «pour l'histoire de la première liturgie occidentale et des débuts de la poésie chrétienne» et indiqué l'essentiel de la bibliographie. De quels textes s'agit-il? J. Daniélou a bien montré l'existence d'une «Littérature latine avant Tert.» (*REL* 48, 1970, p. 357-375; cf. *Les origines du christianisme latin*, Paris 1978, livre I). Mais il montre aussi que Tert. réagit contre elle, et ce n'est donc pas elle qu'il a en vue quand il écrit *nobis*. Il ne peut viser non plus aucun écrit comparable à ceux qu'on expliquait dans les écoles, puisqu'il reconnaît dans *Idol.*, 10, qu'il est impossible d'accéder à la culture sans passer par ces écoles : *quomodo repudiamus saecularia studia, sine quibus diuina non possunt* (4); *huic necessitas ad excusationem deputatur, quia aliter discere non potest* (7). Les allusions que comporte son œuvre au trésor littéraire et musical utilisé dans la liturgie ou pour la vie privée renvoient toutes à des hymnes ou des psaumes qui devaient être directement tirés de la Bible ou très proches d'elle (*Apol.*, 2, 6; *Or.*, 28; *Ux.*, II, 8, 8). Il semble donc bien qu'en disant *satis nobis litterarum*, il ait en vue uniquement la Bible, qui offre de fait (excepté, précisément, le théâtre! — encore qu'on ait pu assimiler le *Cantique* à une *fabula saltica* : cf. J. Courtès, *Spectacles et jeux...*, p. 802 ss.) toute la gamme des genres littéraires, comme le souligne une *Constitution apostolique*

4 Si c'est la culture théâtrale qui te charme, nous avons assez d'ouvrages, assez de poèmes, assez de pensées, assez même de pièces instrumentées, assez de chants. Et ce ne sont pas des inventions, mais la vérité, ni des intrigues, mais la simplicité même. 5 Tu veux aussi des pugilats, de la lutte? Les voici, non pas à petite échelle, mais en

(I, 6) qu'H.I. Marrou date du III^e siècle (*Hist. de l'éduc. dans l'Antiquité*, Paris 1950, p. 424) : *ab omnibus gentilium libris abstine... Quid enim tibi deest in lege Dei...? Sine enim historica... cupis, habes Regum libros; sine sophistica et poetica, habes Prophetas, Iobum, Prouerbiorum scriptorem...; sine lyrica expetis, habes Psalmos...*

fabulae | ueritates. *Cor.*, 15, 2 oppose même aux visions prophétiques les *ueritates in repraesentatione*.

strophae | simplicitates. La simplicité est pour Tert. le caractère de la vérité. Cf. *Apol.*, 23, 7 : *simplicitas ueritatis in medio est*; en XXVII, 4, les *simplicia* font partie de ce qu'on peut trouver de bon au théâtre. *Strophae*, en revanche, caractérise la ruse, l'imposture, les tours de passe-passe. Dans *Apol.*, 15, 1 (= *Nat.*, I, 10, 44), Tert. l'applique au mime. Mais il lui sert dans *Marc.* III, 10, 2 à désigner la fausse apparence du Christ de Marcion («imposture», traduit de Genoude) opposée à la vérité (*cur ergo non potius per ueritatem*); dans *An.*, 28, 4, le «tour» de Pythagore qui reste caché sept ans pour faire croire à sa résurrection. On notera aussi dans *Sen.*, *Ep.*, 26, 5, l'emploi du mot pour la «comédie» de la sagesse opposée à la sagesse véritable.

5 *pugillatus et luctatus*. En écrivant ce §, Tert. a sans doute encore en tête ce qu'il écrivait en XVIII : *pugnos, calces, colaphos* de 1 sont repris par *caesam | contusam; petulantiam manus* par le même mot, tandis que *delectam* rappelle le *elisis* de XVIII, 3 et *coronamur* les *de coronis uoluptates*.

non parua sed multa. Les éditeurs ont cherché à corriger diversement ce texte qui leur a paru illogique (cf. Cast., p. 380-1). Dans la mesure où il est néanmoins traduisible, on ne voit pas de raison de le rejeter et Cast. l'accepte en définitive, de même que Dekkers.

25 dicitiam deiectam a castitate, perfidiam caesam a fide, saeuitiam a misericordia contusam, petulantiam a modestia adumbratam; et tales sunt apud nos agones, in quibus ipsi coronamur. Vis autem et sanguinis aliquid? Habes Christi.

XXX. I Quale autem spectaculum in proximo est aduentus Domini iam indubitati, iam superbi, iam trium-

23 deiectam a castitate : a castitate deiectam O || perfidiam caesam a fide : cesam a fide perfidiam O || caesam : -sas A || 24 a¹ om. A || 25 tales sunt : talesunt L || sunt om. A || apud : apud L || 26 habes : habet O.

impudicitiam | castitate, perfidiam | fide etc. En évoquant dans *Gal.*, 5, 17 le combat de la chair et de l'esprit (*haec enim sibi inuicem aduersantur*) et en opposant (19 à 23) les *opera carnis* aux «fruits de l'esprit» parmi lesquels figurent *bonitas, fides, modestia, castitas*, saint Paul a pu donner à Tert. l'idée de ces duels, mais il ne les lui a pas fournis tels quels. C'est dans la littérature profane et son goût pour l'allégorie qu'il faut en chercher la source. Sur l'utilisation de cette figure par Tert. et la fortune qu'elle aura, chez Prudence en particulier, cf. J.-C. Fredouille, *Conversion*, p. 59-60.

sur *adumbrare* comme équivalent de *superare* (deut. Seru., *ad Aen.*, X, 541), cf. C. Schäublin, «Bermerkungen zu Tert., De spect.», *Wiener Studien*, 94, 1981, p. 208-9.

agones in quibus ipsi coronamur. Les métaphores de la lutte et de la couronne sont familières à Paul. Voir en particulier, *II Tim.*, 4, 7-8 : *bonum certamen certavi... in reliquo reposita est mihi corona iustitiae*. A sa suite, Tert. présentera volontiers Dieu comme un agonothète qui arbitre les jeux et décerne le prix (*Scorp.*, 6, 6 et *Mart.*, 3, 3 : *bonum agonem subituri estis in quo... corona aeternitatis*). On remarquera que dans ce dernier texte, il parle de la couronne incorruptible de Paul, *I Cor.*, 9, 25 (*et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam*), alors qu'ici il adapte en fonction du ch. XVIII : *et ipsi* souligne en effet la différence avec le spectateur de XVIII, 3 qui doit se contenter de jouir des couronnes remportées par d'autres.

nombre : regarde l'impureté mise à terre par la chasteté, la perfidie frappée par la foi, la cruauté étourdie par la miséricorde, l'audace éclipsée par la modération; et chez nous, les combats sont tels que nous y recevons personnellement la couronne. Mais tu veux aussi du sang? Tu as celui du Christ!

XXX. I Et bientôt, quel spectacle que l'arrivée du Seigneur, désormais incontestable, majestueux, triomphant! Oh, l'exultation des anges! Oh, la gloire des saints

sanguinis aliquid : une seule ligne pour l'amphithéâtre, mais cinglante. *Habes Christi* a la même force provocante que le fameux *amatorem* qui clôt le *De cultu*.

30 Le spectacle de la parousie est proche, avec l'installation de la Jérusalem nouvelle (1). Puis viendra celui du Jugement dernier et de la conflagration universelle (2), spectacle grandiose qui dénoncera le mensonge des apothéoses impériales, montrera le châtement des persécuteurs (3), fera éclater les erreurs des philosophes et des poètes (4). Torturés dans les flammes, c'est alors que les artistes offriront un beau spectacle! Mais Tertullien fixera plutôt de ses regards les bourreaux du Christ (5). Il les confondra en soulignant leur aveuglement quand ils traitaient et maltraitaient le fils de Dieu comme un homme (6). De tels spectacles ne sont à la portée d'aucun magistrat, mais le chrétien en jouit par avance dans la foi, en attendant les spectacles célestes de la vision face à face (7).

1 *in proximo*. Tert. croit la fin du monde imminente. Les signes avant-coureurs en sont déjà présents; cf. *Fug.*, 12, 9 : *anticristo iam instante* et *Scap.*, 3, 3 : *haec signa sunt imminetis irae Dei*. La formule *tempus in collecto est* (= *I Cor.*, 7, 29) revient plus de dix fois dans l'œuvre.

aduentus domini : la parousie.

iam indubitati. Sur les yeux qui s'ouvriront au dernier jour, cf. *Marc.*, III, 7, 6, rappelant *Zach.*, 12, 10 et *Jn*, 19, 37 : *tunc et cognoscent eum qui compugerunt... quod retro non agnouerunt eum* ou *Res.*, 51, 1 : *talīs etiam descensus... agnoscendus scilicet et eis qui illum conuulserunt*.

phantis! Quae illa exultatio angelorum, quae gloria *resurgentium* sanctorum! Quale regnum exinde iustorum!
 5 Qualis ciuitas noua Hierusalem!

2 At enim supersunt alia spectacula, ille *ultimus et* perpetuus iudicii dies, ille nationibus insperatus, ille derisus, *cum tanta saeculi uetustas et tot eius natiuitates uno*

XXX. 3 quae² om. A || 5 Hierusalem : ieru- O Hiero- L

exultatio angelorum. Cf. Or., 5, 4 : *quam celeriter ueniat, domine, regnum tuum, notum Christianorum, confusio nationum, exultatio angelorum et Cult.*, II, 7, 3 : *in illo die christianae exultationis.*

gloria resurgentium | regnum iustorum. Les divers moments de la fin du monde sont évoqués dans un ordre chronologique. Cf. Marc., V, 10, 14 : *primo enim resurrectio, dehinc regnum. Resurgere itaque dicimus carnem, sed mutatam consequi regnum.* Ce règne des justes, comme nous l'apprend Marc., III, 24, 3, doit durer mille ans. Il aura pour cadre la

ciuitas noua Hierusalem, descendue du ciel, qu'a vue Jean (Apoc., 21, 2) : *et ego Johannes uidi sanctam ciuitatem, Hierusalem nouam, descendentem de caelo a Deo.* Ce n'est qu'après ces mille ans qu'interviendront le jugement dernier (*ille ultimus... iudicii dies*) et la fin du monde (*uno igni haurientur*). Ce n'est pas dans les textes de Paul sur la résurrection que Tert. a trouvé cette chronologie, encore que dans I Cor., 15 on doit interpréter le v. 25 comme d'un règne du Christ qui serait intermédiaire entre la résurrection des justes et la «fin» avec remise du royaume au Père (cf. J. Daniélou, *Théol., du Judéo-christianisme*, p. 341). Elle vient de l'apocalyptique juive, comme l'ont montré plusieurs études (cf. Intr. p. 50, n. 2).

2 *perpetuus*, car il marque l'abolition du temps.

nationibus insperatus | derisus. Les dogmes chrétiens de la création *ex nihilo*, de la résurrection des morts, de la naissance virginale excitaient les sarcasmes des païens, et Tert. avoue dans Apol., 18, 4 s'être moqué comme d'autres, dans sa jeunesse, du jugement dernier et de la fin du monde. Cf. Marc., V, 19, 8 :

qui ressuscitent! Oh, l'avènement du règne des justes! Oh, la Jérusalem nouvelle!

2 Mais voici encore d'autres spectacles : le jour ultime et sans fin du jugement dernier, celui que les nations n'attendent pas, dont elles se moquent, jour où s'engloutiront dans un feu unique toute la vieillesse du monde et ses

ridetibus philosophis et haereticis et ethnicis ipsis. Parmi ces rieurs, deux catégories vont être immédiatement démystifiées : les Épicuriens qui, niant l'origine providentielle du monde et toute cause finale, se le représentaient comme un être vivant, soumis comme les autres à la corruption et à la mort; les Stoïciens, pour qui les renaissances périodiques suivant les *ἐκπυρώσεις* assuraient au monde une vitalité toujours renouvelée.

tanta saeculi uetustas. S'il est vrai que le thème de la vieillesse du monde – qui apparaît très souvent chez saint Cyprien – peut être qualifié de «lieu commun de la pensée contemporaine» (M. Spanneut, *Le stoïcisme des Pères de l'Église*, Paris 1957, p. 413 et n. 107-8), il est essentiellement épicurien. Lucrèce consacre à l'exposer tout son chant V qui présente la terre comme une femme épuisée par l'âge (827 : *ut mulier spatio defessa uetusto*) ou comme un corps qui *aeno debile languet* (832).

tot eius natiuitates. L'allusion évidente aux *ἐκπυρώσεις* du système stoïcien, suivies chaque fois d'une nouvelle naissance du monde, identique à la précédente, oblige à donner ici à *natiuitas* son sens habituel de «naissance», et non celui de «génération» qu'adoptent plusieurs commentateurs. M. Spanneut, (*op. cit.*, p. 92-3 et 358) a montré que cette conviction stoïcienne «est l'une des plus fortement affirmées par les Pères». Mais à la différence de ceux qui pensaient trouver dans la conflagration stoïcienne un point de convergence avec la doctrine chrétienne de la fin du monde (*ibid.*, p. 358-9), Tert. la tourne en dérision (comme il s'en moquera sur un autre plan dans An., 54) en opposant la série indéfinie de ces «naissances» (*tot*) au feu unique (*uno igni*) qui, une fois pour toutes, détruira l'ancien monde pour faire place au Royaume.

10 igni haurientur. 3 Quae tunc spectaculi latitudo! Quid admirer, quid rideam? Vbi gaudeam, ubi exultem spectans tot ac tantos reges, qui in caelum recepti nuntiabantur, cum ipso Ioue et ipsis suis testibus in imis tenebris congemiscentes? item praesides persecutores dominici nominis

9 igni : igne e || quae : que L || 10 spectans tot ac tantos : tot spectans Ae || 11 nuntiabantur : nuncia- A || 12 ipso Ioue et ipsis suis : Ioue ipso et sis A || congemiscentes : -mescentes AL || 13 item praesides - liquescentes om. O || dominici : -naci L

igni. Forme d'ablatif qu'on trouve ailleurs (*Nat.*, I, 7, 29 : *aeterno igni comminatur* ; *Iud.*, 3, 4 : *ciuitates uestrae igni excustae*).

3 latitudo : ampleur cosmique du spectacle, trop vaste pour qu'on puisse l'embrasser d'un seul regard. De là les *quid... quid... ubi... ubi* qui traduisent à la fois l'émerveillement et l'impuissance du spectateur à jouir pleinement de tout ce qu'il voit.

quid rideam : rire de triomphe de celui qui voit enfin s'accomplir ce qu'il attendait. Sur sa signification, cf. J.-C. Fredouille, *Conversion*, p. 150 ss., commentant *Val.*, 6, 3 : *congruit et ueritati ridere* et p. 153, n. 40 où est mentionné, selon une classification de D. Victoroff (*Le rire et le risible*, Paris 1953) « le rire comme sentiment de supériorité ». Sur le ton de toute cette fin, cf. *Intr.*, p. 55 ss.

gaudeam | exultem. La *Prima Petri* 4, 13, citée dans *Scorp.*, 12, 3, invitait bien les chrétiens à supporter les épreuves pour pouvoir se réjouir et exulter à la vue du Christ en sa gloire (*ut in reuelatione gloriae eius gaudeatis exultantes*), mais non à celle du supplice des damnés! Or ici *gaudeam* et *exultem* sont directement liés à *spectans* qui a pour objet tous ceux qui subissent leur châtement : *reges, praesides, philosophos, poetas*.

reges vise manifestement les empereurs divinisés. Mais l'archétype en restait le roi Romulus enlevé au ciel, comme un certain Proculus s'en était porté garant (*Liv.*, I, 16, 5-7). Cf. *Apol.*, 21, 23 à propos de l'ascension du Christ : *in caelum est ereptus multo uerius quam apud nos asseuerare de Romulis Proculi solent*.

in caelum recepti nuntiabantur. Aucun nouveau dieu ne pouvait

multiples renaissances! 3 Oh, l'ampleur du spectacle à ce moment-là! Quoi admirer, de quoi rire? Devant quoi manifester ma joie, mon allégresse, en voyant tant de rois si puissants – que l'on déclarait admis au ciel – gémir pêle-mêle au fond des ténèbres avec Jupiter lui-même et leurs propres témoins; en voyant les gouverneurs qui persécutaient le nom du Seigneur fondre dans des flammes

être agrégé au panthéon romain sans un décret du sénat (*Apol.*, 5, 1-2). Cf. D.M. Pippidi, *Recherches sur le culte impérial*, Paris-Bucarest, s.d., p. 160-1.

suis testibus. L'empereur défunt ne pouvait être proclamé *diuus* par le sénat que si des témoins affirmaient sous serment l'avoir vu s'élever au ciel. Cf. *asseuerare* dans *Apol.*, 21, 23 précité et Justin, *I Apol.*, 21, 3 : « vos empereurs, à peine sont-ils morts que vous les mettez au rang des immortels, et vous trouvez toujours quelqu'un pour jurer qu'il a vu le César qu'on vient de brûler s'élever du bûcher vers le ciel » (trad. L. Pautigny). Sur le rite, cf. D.M. Pippidi, *op. cit.*, p. 167-8. Sénèque s'en moquait déjà dans l'*Apocol.*, I, 2. On peut penser, d'après le récit que fait Hérodien des funérailles de Septime-Sévère (*Hist. rom.*, IV, 3 *in fine*) que la forme visible de cette ascension était « un aigle (lâché du haut du bûcher) qui emporte au ciel, suivant l'opinion commune, l'âme de l'empereur : dès ce moment, l'Olympe compte un dieu de plus ».

praesides. Nom général qui désigne tous les gouverneurs de province : proconsuls, légats, procureurs (cf. Waltzing, *Apol.*, comm., p. 20). Voir, par ex. *Scap.*, 3, 1 ; 4, 3-8. Ils disposaient de la juridiction criminelle et civile, et c'est généralement en rapport avec cette fonction que Tert. les interpelle ou les nomme. Cf. *Apol.*, 2, 13 : *ueritatis extorquendae praesides* ; 30, 7 ou 50, 12 : *hoc agite, boni praesides...* ou encore *Fug.*, 5, 5 ; *Scorp.*, 9, 7...

persecutores dominici nominis. Tout l'*ad Nat.* et l'*Apol.* s'attachent à démontrer qu'on poursuit dans les chrétiens un *nom* et non un crime. Cf. *Nat.*, I, 3, 3 : *nomen in causa est*. *Dominicus* est ici l'équivalent exact de *Christianus* ; cf. *Apol.*, 3, 6 : *secta oditur in nomine utique sui auctoris*.

15 saeuioribus quam ipsi flammis saeuierunt insultantibus
 contra Christianos liquescentes? 4 Quos praeterea? Sa-
 pientes illos philosophos coram discipulis suis una confla-
 grantibus erubescences, quibus nihil ad Deum pertinere
 suadebant, quibus animas aut nullas aut non in pristina
 20 corpora redituras affirmabant! etiam poetas, non ad Rhada-
 manti nec ad Minois, sed ad inopinati Christi tribunal
 palpitantes! 5 Tunc magis tragoedi audiendi, magis scili-

14 saeuioribus quam ipsi : saeculi A || flammis saeuierunt insultantibus
 contra christianos : contra christianos saeuierunt flammis insultantibus e
 || saeuierunt : saeuierunt L saeuferunt A || insultantibus contra hic deficit
 L || 15 quos : tot O om. e || sapientes illos om. O || 16 coram - affirmabant
 om. O || 19 redituras : -rus A || etiam : tot etiam O || Rhadamanti [ra- O]
 Obce : -manthý A || 20 Minois : minonis A || 21 tunc : tum A || tragoedi
 audiendi magis om. A

saeuioribus : de l'ordre de la constatation, vu que ce feu est
 inextinguible et brûle sans consumer (cf. *Apol.*, 48, 14).

liquescentes. Sadisme? ou plutôt souvenir d'une vision d'hor-
 reur qui aurait assez frappé Tert. pour l'amener à la conversion
 (cf. *Apol.*, 50, 15; *Scap.*, 5, 4)? *Insultantibus* me paraît en tout cas
 une image visuelle.

saeuioribus quam ipsi. Les efforts de plusieurs éditeurs pour
 conserver le *saeculi* de A ne sont pas convaincants (cf. Cast.,
 p. 386). On n'a guère de raison de modifier un texte sur lequel
 s'accordent L, b et c et dont e ne diffère que par l'ordre des mots
 (O n'a pas le passage).

4 *sapientes illos philosophos*. Cf. *Pat.*, 1, 9 : *uiderint illi quos mox
 sapientiae suae cum saeculo destructae ac dedecoratae pudebit*.

erubescences : au propre, comme l'aurige dont il sera question
 plus loin, et au figuré, car la vérité les déconsidère devant leurs
 disciples. Cf. *Carn.*, 24, 4 : *et uidebunt et agnoscent... ipsam carnem in
 quam saeuierunt... erubescant*.

nihil ad deum pertinere suadebant vise le dieu impassible d'Épicure
otiosum et inexercitum, et ut ita dixerim, neminem rebus humanis
 (*Apol.*, 47, 6).

animas nullas... affirmabant doit s'entendre de l'existence *post*

plus cruelles que celles qu'ils faisaient danser, dans leur
 propre cruauté, à l'assaut des chrétiens? 4 Et qui encore?
 Ces sages philosophes qui rougissent face à leurs disciples
 brûlant dans la même fournaise : ils leur inculquaient que
 rien n'importait à Dieu et leur soutenaient que les âmes
 n'existaient pas ou qu'elles ne reviendraient pas dans leurs
 anciens corps; ou encore les poètes palpitant devant le
 tribunal d'un Christ inattendu et non d'un Minos ou d'un
 Rhadamante! 5 C'est alors plutôt qu'il faudra entendre

mortem et vise encore Épicure : il enseignait que les atomes dont
 l'âme était formée se dispersaient après la mort comme ceux du
 reste du corps (cf. *Apol.*, 47, 8 : *de animae statu quam alii...
 dissolubilem contendunt* et *An.*, 42, 1).

non in pristina corpora redituras vise à la fois les Pythagoriciens et
 leur métempsotose (*Apol.*, 48, 1) et tous ceux qui, accordant à
 l'âme l'immortalité, lui assignent une résidence astrale, définitive
 pour Platon (*An.*, 51, 2 : *quas uult animas in caelum statim expedit*),
 temporaire pour les Stoïciens (*An.*, 54, 1 : *ab excessu usque in
 conflagrationem uniuersitatis*). Les chrétiens étaient seuls à pro-
 mettre la résurrection de la chair. Même Marcion la niait. Cf.
Marc., V, 19, 7 : *negans carnis resurrectionem de qua proinde nulla
 philosophia consentit*.

Minos et Rhadamante sont toujours cités ensemble par Tert.
 (cf. *Nat.*, I, 19, 5; *Apol.*, 23, 13). Les apologètes grecs (Athen.,
 12; Justin, *I Apol.*, 8, 4; Tatiens, *Disc. aux Grecs*, 6) ne nomment
 eux aussi que ces deux juges, en renvoyant à Platon. Tert. a pu se
 souvenir d'eux sans oublier sa culture classique. Cf. *Apol.*,
 23, 13 : *dicant hoc tribunali, si forte, Minoen et Rhadamanthum
 secundum consensum Platonis et poetarum esse sortitos*. De fait, Eaque
 est souvent omis dans l'évocation des juges infernaux. Dans le 1^{er}
 livre des *Tusc.*, (10-11), Minos et Rhadamante sont aussi seuls
 nommés et qualifiés de *poetarum et pictorum portenta*.

5 *tragoedi | histriones | auriga | xystici*. Le ch. XXIII, 1 annonçait
 un renchérissement de la justice divine sur les peines infligées aux
 gens du spectacle par la loi civile. Les voici, spectacle ultime

cet uocales in sua propria calamitate; tunc histriones cognoscendi, solutiores multo per ignem; tunc spectandus auriga, in flammea rota totus rubens; tunc et xystici
 25 contemplandi, non in gymnasiis sed in igne iaculati; nisi quod ne tunc quidem illos uelim uisos, ut qui malim ad eos potius conspectum insatiabilem conferre qui in Dominum desaeuierunt. 6 Hic est ille, dicam, fabri aut quaestuariae

23 spectandus : expectandus A || 24 rubens *Obc* : ruber *Ae* || et xystici *Cast.* : exystici A et ginnasitae O xystici *bee* || 25 gymnasiis : ginna- O || in² om. A || 26 ne A : nec *cest.* || uelim uisos : uelimus O || malim : malimus O || 27 insatiabilem : -ciabilem O || dominum : -no A || 28 desaeuierunt : descuierunt O

donné aux chrétiens qui, là, peuvent s'en repaître (*contemplandi*) ! La quadruple anaphore de *tunc*, l'ironie du *scilicet*, la répétition de *magis* ont quelque chose de grinçant, de féroce, qui n'était pas encore dans la découverte de la vérité par les sages et les puissants du monde.

Un seul trait caractérise chaque artiste, mais choisi pour rappeler les ch. antérieurs : *uocales* appelle à la mémoire *uociferante* de XXV, 3; *solutiores* tout ce qui a été dit de la souplesse impure des pantomimes (X, 8; XVII, 2; XXV, 3). De l'aurige, on ne voit que la silhouette, comme celle d'Erichthonius (IX, 3) qui a osé, rapide, *insistere rotis*. Mais elle est rouge tout entière (et plus seulement la casaque), le char aussi, juste pendant du spectacle offert par le chrétien supplicié (*Apol.*, 50, 3 : *tali curru triumphamus*). *Iaculati* suffit à évoquer les prises des athlètes que les peintures de vases nous montrent tantôt soulevés à bout de bras, tantôt jetés à terre par l'adversaire (cf. XVIII, 3 et comm.), et il n'y a aucune raison de considérer ici le texte comme corrompu. *Luctati*, adopté par de Labriolle à la suite de Reiff., affaiblit beaucoup l'image.

Cast. note avec justesse (p. 389) que la leçon *rubens* (au lieu de *ruber* dans *Ae*) a l'intérêt de montrer le personnage en action. Tous en effet donnent le spectacle, mais cette fois à leurs dépens, non plus en jouant le rôle, mais en le vivant : l'histrion est plus souple quand il se tord dans les flammes; la voix du tragédien est

les tragédiens, sûrement plus en voix pour chanter leur propre désastre! alors qu'il faudra apprécier les histrions, bien plus souples au milieu du feu! alors qu'il faudra regarder l'aurige, tout entier rougeoyant sur sa roue de flamme! alors qu'il faudra contempler les athlètes, malmenés non plus dans les gymnases, mais dans le feu! Mais non; même alors, ce n'est pas eux que je souhaiterais voir : c'est plutôt sur les bourreaux du Seigneur que j'aimerais concentrer mes regards, sans m'en rassasier. 6 Le voici, dirai-je, le fils de l'ouvrier ou de la fille de joie, le

plus forte quand il crie sa souffrance, l'aurige est plus beau sur la roue du supplice. Quel contraste entre la volupté d'esthète avec laquelle Tert. décrit ces scènes et ce qu'il affirmait en XIX, 2 : *innocentes de supplicio alterius laetari non oportet!*

Pour la voix du tragédien, Tert. s'est peut-être souvenu d'un trait de sadisme de Caligula (*Suet.*, *Cal.*, 33, 1) qui, faisant déchirer un tragédien à coups de fouet, louait sa voix *quasi etiam in gemitu praedulcem*.

avec *nisi quod* le ton redevient grave pour évoquer la passion du Christ. Mais l'ardeur vengeresse n'a rien perdu de sa virulence. Tert. va jouer maintenant les justiciers, se mettre à côté du Christ et prendre à témoin sa divinité visible pour confondre les acteurs du drame. Aux quatre *tunc* de ce § vont répondre maintenant quatre *hic est*, avec une double alternance *hic est ille | hic est quem*.

desaeuierunt. Le verbe composé est toujours employé par Tert. pour les souffrances du martyr ou de la passion (*Apol.*, 37, 2; *Scorp.*, 5, 7; 10, 14; *Marc.*, I, 24, 4; 18, 5 = *Iud.*, 10, 9).

6 *dicam* est-il un futur ou un subj.? Tert. vit la scène avec un tel réalisme qu'on peut sans crainte, je crois, opter pour le premier (cf. *habemus... repraesentata*).

fabri filius. *Matth.*, 13, 54-5, relate l'étonnement des gens de Nazareth devant la prédication du Christ : *unde huic sapientia haec...? Nonne hic est fabri filius?*

aut quaestuariae. Les soupçons conçus par Joseph (*Matth.*,

30 filius, sabbati destructor, Samarites et daemonium habens; hic est quem a Iuda redemistis, hic est ille harundine et colaphis diuerberatus, sputamentis dedecoratus, felle et aceto potatus; hic est quem clam discentes subriperunt ut resurrexisset dicatur, uel hortulanus detraxit ne lactucae suae frequentia commeantium laederentur.

30 hic - redemistis *om.* A || harundine AO : arun- *bce* || 31 sputamentis : sputamentis O || 32 discentes : discedentes O || 33 resurrexisset : surrexisset O || hortulanus : ortolanus AO || 34 laederentur : adlae- *Ae*

1, 19) ont pu être à l'origine de cette interprétation calomnieuse dont on trouve la trace dans le *Contre Celse* d'Origène (I, 32) : le Juif aurait écrit que Marie avait été chassée par Joseph ἐπιμοιχεύει. C. Aziza (*Tert. et le judaïsme*, Paris 1977, p. 163) cite un écrit d'apologétique juive où le Christ est désigné comme « fils de la prostituée ». Tert. en aura connu, sinon le texte, du moins le thème. La virginité de Marie est l'un des dogmes qui lui tiennent le plus à cœur et il l'a vigoureusement défendue (cf. *Marc.*, III, 13, 3-5 = *Iud.*, 9, 7-8). Dans *Apol.*, 21, 9, il affirme : *Dei filius nullam de impudicitia habet matrem.*

sabbati destructor. Les Juifs ne pardonnaient pas à Jésus les guérisons qu'il faisait le jour du sabbat (cf. *Lc.*, 6, 7 ss.). Aussi cherchaient-ils à le faire mourir, nous dit *Jn.*, 5, 18, *quia... soluebat sabbatum.* Cf. *Marc.*, IV, 12, 9 : *exinde observant Pharisei si medicinas sabbatis ageret, ut accusarent eum, certe qua sabbati destructorem.*

Samarites et daemonium habens. Cf. *Jn.*, 8, 48 : *responderunt ergo Iudaei et dixerunt ei : nonne bene dicimus nos quia Samaritanus es tu et daemonium habes?* et *Marc.*, 3, 22 : *et scribae... dicebant : quoniam Beelzebub habet,* avec la conclusion de 30 : *quoniam dicebant : spiritum immundum habet.* « Samaritain » était une injure chez les Juifs : *non enim contuntur Iudaei Samaritanis* (*Jn.*, 4, 9).

quem a Iuda redemistis : allusion aux trente deniers offerts à Judas par les chefs des prêtres pour prix de sa trahison (*Matth.*, 26, 15).

Toute la fin du § - les salades exceptées - est empruntée à Matthieu qui est seul à en fournir tous les éléments.

harundine | colaphis | sputamentis. Cf. *Matth.*, 26, 67 : *tunc*

destructeur du sabbat, le Samaritain possédé du démon; le voici, celui que vous avez racheté à Judas; le voici celui que vous avez frappé du roseau et de vos coups de poing, humilié sous les crachats, abreuvé de fiel et de vinaigre; le voici celui que ses disciples ont subtilisé en cachette pour faire croire à sa résurrection ou que le jardinier a enlevé pour éviter que ses laitues ne souffrent du nombre des va-et-vient!

exspuerunt in faciem eius et colaphis eum ceciderunt et 27, 30 : *et exspuentes in eum acceperunt harundinem et percutiebant caput eius.*

sur *dedecoratus*, qui appartiendrait à la langue vulgaire de l'Afrique, cf. Hoppe, *Quaest. sel.*, p. 32.

felle et aceto potatus. Cf. *Matth.*, 27, 34 : *et dederunt ei uinum bibere cum felle mistum* (à l'arrivée au Calvaire).

quem clam discentes... dicatur. Dans *Matth.*, 27, 64, on voit d'abord les chefs des prêtres et les Pharisiens envisager l'éventualité de ce mensonge. Ils demandent à Pilate de faire garder le corps *ne forte ueniant discipuli eius et furentur eum et dicant plebi : surrexit a mortuis.* N'ayant pu empêcher l'événement, ils payent (28, 12-15) les soldats qui gardaient le tombeau pour qu'ils disent *quia discipuli eius nocte uenerunt et furati sunt eum nobis dormientibus... Et divulgatum est uerbum istud apud Iudaeos usque in hodiernum diem.* Tert. fait plusieurs fois allusion à ce faux témoignage : *Apol.*, 21, 22; 23, 12; *Marc.*, III, 23, 5. Sur l'emploi de *discentes* au lieu de *discipuli*, cf. Hoppe, *S.u.S.*, p. 96.

hortulanus detraxit. Dans *Jean*, 20, 15, Marie-Madeleine, toute à sa douleur de n'avoir pas trouvé le corps, ne reconnaît pas celui qui lui parle. *Existimans quia hortulanus esset, dicit ei : domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum.* Mais il n'est pas question de laitues! Ce détail trivial faisait partie de l'arsenal anti-chrétien juif, à côté du « fils de la prostituée ». Cf. W. Horbury, « Tert. on the Jews on the light of *De spect.* XXX, 5-6 », *Journ. of theol. Studies.*, N.S. 23, 1972, p. 458 et n. 2. L'accord de O avec *bc* nous fait préférer *laederentur* à l'hapax *adlaederentur* de A, quoiqu'il soit défendu par C. Tibiletti dans *Giornale italiano di filologia*, N.S. 7 (1976), p. 169-180.

35 7 Vt talia spectes, ut talibus exultes, quis tibi praetor aut
 consul aut quaestor aut sacerdos de sua liberalitate praes-
 tabit? Et tamen haec iam quodammodo habemus per fidem
 spiritu imaginante repraesentata. Ceterum qualia illa sunt,
 quae «nec oculus uidit, nec auris audiuit, nec in cor
 40 hominis ascenderunt»? Credo, circo et utraque cauea et
 omni stadio gratiora.

35 spectes : expectes O || 36 liberalitate : libertate O || 37 iam om. O ||
 40 ascenderunt : ascendit A || circo : circirco O || cauea : caula b || 41
 stadio : studio O.

Explicit de spectaculis A : Q. Sept. Florentis Tertulliani de spectaculis
 finis b.

7 praetor, consul, quaestor, sacerdos : les hauts personnages qui
 donnent normalement les jeux. Cf. *supra*, XII, 5 et comm.

de sua liberalitate. Nous avons vu (*ibid.*) qu'ils ajoutaient
 fréquemment à la somme qui leur était allouée par l'État pour se
 gagner les faveurs de la foule.

habemus... repraesentata. Dressant le catalogue de tous les
 emplois de *repraesentare*, A. d'Alès (*Théol. de Tert.*, Paris 1905,
 p. 356 ss.) a montré que le mot a presque toujours un sens
 physique. Il ne s'agit donc pas de beaux rêves, mais de vrais
 spectacles, rendus présents par la force de l'imagination (*spiritu
 imaginante*) dont Tert. vient de nous donner une belle preuve.

illa... quae nec oculus uidit etc. L'utilisation que fait Tert. dans
Res., 26, 7 de cette même citation de *I Cor.*, 2, 9 prouve
 clairement qu'il entend par là le bonheur du ciel, lequel suit –
 pour les élus – le jugement. Le morceau est donc parfaitement lié
 à ce qui précède, contrairement à ce qu'écrit P. de Labriolle. On
 notera, du point de vue formel, que Tert. emploie également
ascenderunt dans sa citation de *Res.*, alors que la Vulgate porte
ascendit (préféré par C. Tibiletti, *art. cit.*, n° 2). Si, comme le pense
 E. Osty (*Épîtres de saint Paul*, Paris 1973, p. 106, n. 9), Paul a
 trouvé cet amalgame de textes de l'Ancien Testament dans
 l'*Apocalypse d'Élie*, il n'est pas impossible que Tert. l'y ait puisé
 directement.

7 De pareils spectacles, de pareils sujets d'allégresse,
 quel est le préteur, le consul, le questeur ou le prêtre qui
 pourra te les offrir dans sa libéralité? Et pourtant nous les
 possédons déjà dans une certaine mesure par la foi, quand
 notre esprit les imagine et nous les rend présents. Que dire
 enfin des mystères que l'œil n'a pas vus, que l'oreille n'a pas
 entendus, qui ne sont pas montés jusqu'au cœur de
 l'homme? Ils valent mieux, j'imagine, que le cirque, les
 deux séries de gradins et n'importe quel stade!

circo | utraque cauea | stadio. L'évocation du face à face avec Dieu
 aurait pu faire finir le traité sur une note mystique ou lyrique.
 Tert. préfère l'ironie (*credo*, comme *puto* en IX, 4, par ex.) et
 termine, non sans raideur, sur l'énumération des quatre édifices à
 spectacles.

BIBLIOGRAPHIE

Il n'est pas question de mentionner ici les ouvrages de base qui figurent notamment dans les abondantes bibliographies de

R. BRAUN, *Deus Christianorum*, Paris 1962, p. 593 à 623 (avec supplément dans la seconde édition, Paris 1977, p. 725 à 732).

J.-C. FREDOUILLE, *Tertullien et la conversion de la culture antique*, Paris 1972, p. 525 à 539.

C. RAMBAUX, *Tertullien face aux morales des trois premiers siècles*, Paris 1979, p. 427 à 449.

ni non plus les livres et articles recensés annuellement par la « *Chronica Tertulliana* » qu'assurent depuis 1976 dans la *Revue des Études Augustiniennes* R. BRAUN, J.-C. FREDOUILLE et P. PETITMENGIN.

Nous nous en tiendrons à ce qui concerne plus particulièrement le *De spectaculis*.

PRINCIPALES ÉDITIONS

M. MESNARTIUS, *opera Q.S.Fl. Tertulliani*, Parisiis 1545 (éd. princeps).

S. GELENIUS, *Q.S.Fl. Tertulliani scripta*, Basileae 1550.

I. PAMELIUS, *Q.S.Fl. Tertulliani opera*, Antverpiae 1579.

F. IUNIUS, *Q.S.Fl. Tertulliani quae adhuc reperi potuerunt omnia*, Franekeræ 1597.

J.L. DE LA CERDA, *Q.S.Fl. Tertulliani opera argumentis, notis illustrata*, Lutetiae Paris. 1624.

N. RIGALTIUS, *Q.S.Fl. Tertulliani opera*, Parisiis 1634.

F. OEHLER, *Q.S.Fl. Tertulliani quae supersunt omnia*, I, Lipsiae 1853.

E. KLUSMANN, *Tert. de Spectaculis*, Rudolphopoli 1876.

A. REIFFERSCHIED-G. WISSOWA, *De spectaculis*, Vindobonae 1890 (CSEL, XX).

A. BOULANGER, *Tertullien, De spectaculis*, Paris 1933.

- E. DEKKERS, *De spectaculis* (Corpus Christianorum, series latina, I) Turnhouti 1954.
 J. MARRA, *Q. Septimii Tertulliani De spectaculis*, Turin 1954 (Corpus Paravianum).
 E. CASTORINA, *Tertulliani De spectaculis*, Florence 1961 (Biblioteca di studi superiori) : avec trad. et comm.

TRADUCTIONS

françaises

- Traité de Tert. sur l'ornement des femmes, les spectacles...*, Paris 1733 [par CAUBERE]. Traduction reprise dans une éd. anonyme des *Œuvres de Tertullien*, Paris 1845, (A. Delahays, libraire) et par J.A.C. BUCHON, *Choix de monuments primitifs de l'ère chrétienne*, Paris 1860.
Tertullien. Sur les spectacles, analysé et traduit par A.B. CAILLAU, Paris 1835.
 D. DE GENOUDE, *Tertullien, Œuvres*, Paris 1852, II.
 P. DE LABRIOLLE, *Tertullien, Traité « Des spectacles » I* (cours de Sorbonne) Paris 1936.

allemande

- H. KELLNER, *Tertullien, Über die Schauspiele*, Kempen-München 1912 (Bibl. der Kirchenväter, Tert. Schriften I).

néerlandaise

- Ch. MOHRMAN, *Tertullianus. Apologeticum en andere geschriften...*, Utrecht 1951.

anglaise

- T.R. GLOVER, *Tertullian. Apology, De spectaculis*, Cambridge 1953.

italienne

- E. CASTORINA cité plus haut (voir éditions).

COMMENTAIRES

- J. BÜCHNER, *Quint. Sept. Flor. Tertullian. De spectaculis. Kommentar*, Würzburg 1935.

- P. DE LABRIOLLE, *Tertullien, Traité « des spectacles »*, II (cours de Sorbonne), Paris 1936.
 E. CASTORINA, cf. éditions.

CRITIQUE TEXTUELLE

- J. WOWERIUS, *Ad Q. Sept... Tertulliani opera emendationes epidicticae*, Francofurti 1603, p. 34-40.
 avec P. PETTMENGIN, «Le Tertullien de Fulvio Orsini», *Eranos*, 59 (1961) p. 116-135.
 E. KLUSMANN, *Adnotationes criticae ad Tertulliani librum De spectaculis*, Vindobonae 1876.
 ID. *Adnotationes criticae novae* (en appendice à l'édition du *De spectaculis*), Rudolphopoli 1876.
 M. KLUSMANN, *Excerpta Tertulliana in Isidori Hispalensis Etymologiis*, Hamburg 1892.
 J. BORLEFFS, «Un nouveau manuscrit de Tertullien», *Vig. Christ.*, V (1951), p. 65 ss.
 G.I. LIEFTINCK, «Un fragment de *De spectaculis* de Tertullien provenant d'un manuscrit du neuvième siècle», *Vig. Christ.*, V (1951), p. 193-203.
 E. DEKKERS, «Note sur les fragments récemment découverts de Tertullien», *Sacris erudiri*, IV (1952), p. 372 ss.
 E. CASTORINA, «Per una nuova edizione del "De spectaculis" di Tertulliano», *Boll. del Comitato per la preparazione della Edizione Nazionale Classici greci e latini*, NS 4 (1956), p. 29-58 (repris dans *Scritti Minori*, Catane 1979, p. 133-176).
 Parmi les nombreux comptes rendus de l'édition commentée de E. Castorina, on verra particulièrement :
 H. TRÄNKLE, «Tertulliani de spectaculis», *Gnomon*, 35 (1963), p. 787-796.
 J.J. THIERRY, dans *Mnemosyne*, XII (1964), p. 438-440 et
 C. MORESCHINI, dans *Ann. Scuola Nor. Pisa*, XXXV (1966), p. 139-141.
 On trouvera dans le commentaire aux passages concernés les indications de notes plus ponctuelles.

ÉTUDES PARTICULIÈRES

sur les sources

- E. NÖLDECHEN, «Die Quellen Tertullians in seinem Buch von den Schauspielen», *Philologus*, Suppl. VI,2, Göttingen 1892-3, p. 729-766.
- K. WERBER, «Tertullians Schrift de spectaculis in ihrem Verhältnisse zu Varros rerum divinarum libri», *Programm d. Staats-Gymnasiums in Teschen*, Teschen 1896, p. 1 ss.
- J.H. WASZINK, «Varro, Livy and Tertullian on the History of Roman Dramatic Art», *Vig. Christ.*, 2 (1948), p. 224-242 (repris dans *Opuscula selecta*, Leyde 1979, p. 124-142).
- Nous n'avons pu avoir accès à S. OŚWIECIMSKI, *De scriptorum Romanorum uestigiis apud Tertullianum obuiis quaestiones selectae*, Cracovie 1951.

sur la composition

- P.G. VAN DER NAT, «La structure du De spect.», *Vig. Christ.*, 18 (1964) p. 129-143.
- R.D. SIDER, «Tertullian On the Shows: an analysis», *Journal of theol. Studies*, NS XXIX, 2 (1978), p. 339-365.

sur les realia

- E. NÖLDECHEN, «Tertullian u. das Spielwesen», *Zeitschrift f. wissensch. Theol.*, NF 2 (1894), p. 91 ss.
- ID., «Tertullian u. das Theater», *Zeitschrift f. Kirchengesch.* XV,2 (1895), p. 161-203.
- H.F. SOVERI, *De ludorum memoria praecipue Tertullianea capita selecta*, Helsingforsiae 1912.
- J. KÖHNE, *Die Schrift Tertullians «Über die Schauspiele» in Kultur u. Religionsgeschichtlicher Beleuchtung*, Münster 1929.
- J.H. WASZINK, «Pompa diaboli», *Vig. Christ.*, 1 (1947), p. 13-41 (repris dans *Opuscula selecta*, Leyde 1979, p. 288-316).

sur le public de Tertullien

- G. SCHÖLLGEN, «Der adressatenkreis der griechischen Schauspielschrift Tertullians», *Jahrbuch f. Antike u. Christ.*, 25 (1982), p. 22-27

ÉTUDES SUR LES SPECTACLES

- W. WEISMANN, *Kirche und Schauspiele*, Würzburg 1972.
- J. COURTÉS, *Spectacles et jeux à l'époque patristique. Analyse topique, traitement moral et transformation symbolique d'un fait de culture*. Paris 1973 (thèse dactylographiée déposée à la bibliothèque de la Sorbonne sous la cote W 1973 (115) 4°).

INDEX DES MOTS LATINS

(les chiffres romains renvoient aux chapitres, les chiffres arabes aux paragraphes)

abdicatio I, 5; III, 1; XIV, 1
 abesse XIX, 5
 abire III, 3, 7
 abominari XVI, 5
 abstinentia III, 1; XIV, 1;
 XX, 1
 abstinere XIII, 3, 5
 abundantia (ex) XIV, 1
 accedere I, 1; VI, 1
 acceptus XII, 1; XXII, 4;
 XXVII, 4
 accidere XXVI, 1
 accipere V, 6, 8; XXIII, 7
 accuratus XXV, 2
 acetum XXX, 6
 actor XXII, 2 app.
 actrix XVII, 7 app.
 actus II, 2
 adhuc I, 3; XIX, 5; XXIV, 1
 adicere XXIII, 4
 adimere I, 1; XXIII, 1
 adire VIII, 8; XXVI, 1
 administrare II, 5, 11; VII, 4;
 XII, 5; XXVII, 3 app.
 administratio II, 11; X, 1
 administrator XXII, 2
 admirari XXX, 3
 admittere III, 2; XVII, 5

admonere III, 8
 adolescere IV, 4
 adorare II, 9; XIII, 4
 adorator VIII, 10
 adscribere V, 4; VIII, 3
 aduentus XXX, 1
 aduersarius II, 5
 aduersus I, 3; II, 9, 12; III, 1;
 VI, 4; XXIII, 2; XXIV, 2;
 XXVII, 3
 adulterare II, 5
 adulterium III, 2; XX, 3;
 XXIII, 5
 adumbrare XII, 3; XXIX, 5
 aedes VIII, 1, 6; X, 5
 Aegyptus III, 8; VIII, 5
 aemulari XI, 3
 aemulatio XV, 3, 4
 aemulator II, 12
 aemulus II, 5, 12
 aequalitas XX, 6
 aequae XIV, 3; XVII, 5
 aer XXVII, 4
 aes II, 9
 aestas IX, 5
 aestuarium XXVII, 2
 actas XV, 5; XVII, 3;
 XXIII, 6

Aethiopia III, 8
 affectus XV, 6
 affirmare VIII, 2, 5; XXX, 4
 agere IX, 1; X, 13; XI, 3;
 XVI, 5; XXI, 3 (litem);
 XXV, 3
 aggredi XXVI, 2
 agmen VII, 2
 agnoscere XXIV, 4
 agon III, 2; XI, 1, 2;
 XXIX, 5
 agonisticus XVII, 6
 ait XIII, 2; (aiunt) XXV, 5
 alapa XXIII, 3
 albus IX, 5
 alibi XVII, 1; XXI, 1
 alicubi XVI, 7
 alienus II, 1; III, 4; VIII, 7;
 XVI, 5
 aliquis I, 3; XXV, 3;
 (aliquid) II, 2; XIII, 2;
 XXVII, 2; XXIX, 5
 aliter III, 7; XXI, 2
 aliunde V, 1
 alius II, 3; VIII, 8; X, 7, 13;
 XIV, 1; XVII, 1; XX, 6;
 XXV, 5; XXVI, 3, 4;
 XXVIII, 5; XXX, 2;
 (alii... alii) IX, 5
 alte V, 1; X, 12
 alter XV, 1; XIX, 2
 altercari VIII, 10
 altilis XVIII, 2
 alto (ab) XVI, 3
 amans XXII, 2
 amare XVI, 6; XXII, 3;
 XXIII, 5
 amarus XVI, 7
 ambitio VII, 5

ambitus III, 6
 amen XXV, 5
 amittere II, 2; XX, 1
 amoliri XVII, 1
 amor VIII, 6; XVI, 4, 5;
 XXIII, 6
 amphitheatrum XII, 7;
 XIX, 1; XX, 5; XXI, 3
 amputare I, 5
 an XVI, 6; XXIII, 2, 5;
 XXIV, 3; XXV, 1
 Ancus Martius V, 8
 anfractus III, 6
 angelus II, 8, 12; IV, 1, 2, 3;
 VIII, 2, 9; XXVII, 3;
 XXIX, 3; XXX, 1
 anima XII, 2; XIII, 5;
 XXII, 2; XXIII, 2;
 XXX, 4
 animaduersio X, 5
 animaduertere VIII, 7;
 XXIII, 1
 animus I, 3; XV, 5; XXV, 1;
 (= passion) XVI, 4
 annus XVII, 4
 ante VIII, 4
 antiquitas VI, 1, 3
 anxius XVI, 2
 aperte III, 2
 aperto (in) VIII, 1
 Apollinaris VI, 2; XI, 3
 Apollo X, 9
 apostolus XIII, 2; XXVIII, 5
 apparatus IV, 4; VII, 1; X, 2;
 XI, 2; XII, 6; XIII, 1
 apparere II, 6; XVII, 5
 apparitor XVII, 5
 appellare V, 3; IX, 2
 appellatio VIII, 2; X, 1

aptus I, 6
 apud III, 6; V, 6, 7, 8; VI, 4;
 VIII, 6; XVI, 5; XVII, 6;
 XXIII, 5; XXVI, 4;
 XXVIII, 5
 apuliae XX, 5
 aqua IV, 1
 ara V, 7; VIII, 4; X, 2;
 XIII, 4
 arbiter X, 2
 arbitrari XII, 1
 arbitrium XXI, 1
 arcere XXII, 2
 arcessere V, 2
 arena XXVIII, 4
 arenarius XXII, 2
 argentum II, 9
 Argivus IX, 4
 argumentari I, 3; IV, 1;
 VIII, 2
 argumentatio XX, 1
 argumentatrix II, 2
 arma XII, 3; XXIV, 4
 armamaxa VII, 2
 ars XXII, 3; (artes) IV, 4;
 X, 8, 10, 11, 12; XI, 3, 4;
 XII, 7
 artifex V, 2; XVII, 2;
 XXII, 3; XXIII, 1, 7
 artificium IX, 1; XIII, 1
 arx X, 5
 ascendere XXX, 7
 Asia V, 2
 asper XII, 7
 aspernari XVII, 6
 aspicere XVI, 1; XXIX, 5
 asseuerare XXIII, 6
 at XXX, 2
 Atellanus XVII, 2
 athleta XXV, 3
 atquin I, 4; II, 8, 9; XXIV, 3
 atrocitas XII, 1
 atrox XVII, 7; XXI, 4
 attingere VIII, 10
 attonitus XXV, 1
 attribuere II, 1
 auctor II, 1, 8, 9, 10; IV, 4;
 V, 2; IX, 4, 5; X, 9, 10, 11;
 XXII, 2, 4; XXIII, 5
 auctoritas III, 1; IV, 1
 auctrix XVII, 7
 aucupari XVIII, 3
 audere IX, 3; XXVI, 2
 audire XVII, 5; XX, 2;
 XXVI, 3; XXVII, 3;
 XXX, 5, 7
 auersio XIX, 5
 auertere XXV, 4
 auferre XVI, 1
 augustus XIII, 5
 auocare X, 12; XXVIII, 4
 auriga IX, 5; XXIII, 2;
 XXV, 1; XXX, 5
 auris I, 3; II, 10; XIII, 5;
 XVII, 5; XXI, 2;
 XXIII, 7; XXVII, 3;
 XXX, 7
 aurum II, 9
 aut II, 10; III, 1; XVIII, 2;
 XIX, 3; XXIV, 1;
 XXX, 4, 6, 7
 autem VIII, 11; IX, 6;
 XII, 1, 5; XIV, 2;
 XV, 7, 8; XIX, 3; XX, 3;
 XXI, 1; XXIV, 3, 4;
 XXX, 1
 autumnus IX, 5

balnaeae VIII, 9
 balteus III, 6
 benedicere XVI, 6
 beneficium V, 4
 bestia XIX, 3
 blandiri I, 3; XIV, 1
 blasphemare XXVII, 1
 blasphemia XXVII, 3
 bifariam VI, 3
 bilis XV, 2, 4
 bonum XIX, 3; XXI, 1;
 XXII, 1; XXIII, 1
 bonus II, 1, 4; V, 6; XV, 2;
 XIX, 2; XX, 6; boni
 (subst.) XIX, 3
 bos XI, 2
 cadauer XXI, 3
 caducus IX, 3
 caecitas XVI, 3
 caecus XVI, 1
 caedere XXIX, 5
 caelum II, 2; IX, 5; XX, 2;
 XXVII, 2, 3; XXX, 3
 caementum II, 2
 caenum XXV, 5
 caestus XXIII, 7
 calamitas XXX, 5
 calcare XXIX, 3
 callus XXIII, 7
 calx XVIII, 1
 camera XX, 5
 candidus IX, 5
 canorus XXVII, 5
 canticum XXIX, 4
 capere XII, 7; (+ inf.) III, 7
 Capitolinus V, 8; XI, 1
 Capitolium VIII, 10; XII, 7
 captare II, 9; IV, 2 (?)
 captivus XII, 2
 caput XXII, 2
 cardo III, 6; XX, 5
 castitas XXIX, 5
 Castor IX, 2
 Castores VIII, 3; XI, 4
 castra XXIV, 4
 casus XV, 6
 cathedra III, 3, 6, 7;
 XXVII, 4
 cauea XXX, 7
 causa I, 3; V, 4; VI, 2;
 VII, 1; VIII, 8; XII, 5;
 XVI, 6
 cedere V, 2; X, 4; XXVI, 4
 celebrare VI, 2
 cena XIII, 4; XXVIII, 1
 censere XXIII, 1; (censeri)
 IV, 2; VI, 3
 censor X, 4
 censorius X, 5
 census VII, 5; VIII, 5
 Cerealis VI, 2
 certe XVI, 6; XIX, 4
 cessare XV, 6
 ceteri, ae, a I, 1; III, 6;
 V, 2, 8; X, 12; XI, 1;
 XV, 4; XXII, 2
 ceterum VIII, 9; XV, 1, 6;
 XIX, 5; XXIII, 6;
 XXIV, 3; XXX, 7
 Christianus (adj.) IV, 1;
 XXVII, 2; (subst.) I, 5;
 VIII, 7; X, 9; XIX, 5;
 XXIV, 3; XXVIII, 3;
 XXIX, 3
 Christus III, 5; XXIII, 4;
 XXV, 5; XXVII, 4;
 XXIX, 5; XXX, 4

cicatrix XXIII, 7
 Circe VIII, 2
 circenses VII, 2, 4; IX, 1;
 X, 3; (adj.) XXIX, 3
 circumferre VII, 5
 circus III, 2; V, 7; VII, 5;
 VIII, 1, 2, 3, 7, 8, 10;
 XI, 3; XVI, 1, 7; XX, 5;
 XXI, 2; XXX, 7
 cuius XVI, 7
 ciuitas XXX, 1
 clam XXX, 6
 cloaca XX, 2
 coepisse XXVIII, 2
 coetus XXVII, 1
 cogere IX, 1
 cogitare XXV, 3
 cogitatorium II, 10
 cognoscere I, 1; II, 12;
 XVI, 3; XXVII, 2;
 XXX, 5
 collo V, 7
 colaphus XVIII, 1; XXX, 6
 colere III, 2
 collegiarius XI, 2
 collegium VII, 3; XI, 3
 collocare II, 12
 color IX, 5
 colorare XXIII, 2
 coluber IX, 3
 colubrinus XVIII, 3
 columna II, 2; VIII, 3
 combibere XV, 1
 commear XXX, 6
 commemorare IV, 4; VIII, 11
 commemoratio XVII, 7
 commentarius V, 2
 commercium XXV, 2
 comminari III, 8

comminisci XXV, 3
 committere XIII, 1; XXII, 2
 communicare III, 4; XII, 5;
 XVII, 5; XXVI, 4
 communis VII, 1; IX, 1;
 X, 1; XI, 3; XXI, 3; (in
 commune) VI, 2
 commutare XXII, 1
 comoedia XVII, 7
 comparare XX, 4
 compellere XXI, 4
 comperire II, 12
 compescere XXI, 3
 competere I, 4; XIII, 1;
 XV, 4; XVI, 7; XIX, 2
 concedere II, 12
 conciliabulum VIII, 8
 concilium III, 3, 4, 5, 7, 8;
 VIII, 5
 concinnare XVII, 2
 concitare XVI, 1
 concludere XII, 7
 concupiscentia II, 10;
 XIV, 2, 3
 concupiscere XXVIII, 3
 concurrere XV, 8
 concussio XV, 3
 condere II, 11
 condicio XIII, 3; XV, 1, 5
 conditio II, 1, 5, 11; VI, 4
 conditor II, 4
 conditrix VII, 1
 conditus XXVII, 4
 conferre XV, 8; XXI, 4;
 XXX, 5
 confessio XXII, 4
 conficere XXVII, 4;
 (confectus) XXI, 4
 confiteri I, 1; XV, 7

conflabellare XXV, 2
 conflagrare XXX, 4
 conflictare XXVIII, 1
 congemiscere XXX, 3
 congruere XXIV, 1
 coniungere X, 1
 coniurare X, 6
 conscientia I, 2, 3; III, 1;
 XXIX, 2
 conscribere IX, 4
 consecrare VIII, 1; IX, 5;
 XII, 7
 consecratio X, 13; XIII, 2
 consensio XXV, 2
 consequi XV, 6; XVI, 5
 consessus III, 4, 6
 considerare, XII, 5
 considere V, 2; VII, 3; XII, 7
 consilium I, 5, 6; V, 5, 6, 7
 consistere XII, 5; XIII, 2
 consistorium XVII, 1
 consolari XII, 3
 consors X, 2
 conspectus XVIII, 1;
 XXX, 5
 conspirare X, 6
 conspiratio XXV, 2
 conspurcare XI, 2
 constanter XXVI, 2
 constare II, 1, 7, 11; IV, 3;
 XXVI, 3
 constituere III, 1; X, 13
 constuprare XXVII, 4
 Consualia V, 5
 consuescere I, 3
 consul XXX, 7
 consulere X, 4
 consultare III, 4
 consummatio XXIX, 3

Consus V, 5, 7; VIII, 6
 contaminare VIII, 10;
 XVII, 3; XX, 2
 contemnere I, 5; II, 3
 contemplare XXX, 5
 contemptus XXIX, 2
 contendere XVIII, 1;
 XIX, 1; XXV, 1
 contentio V, 2
 contentus XXIII, 3
 contestari IV, 1
 continere VII, 4
 contio XII, 6
 contra XXX, 3
 contrarius XV, 1; (e
 contrario) III, 7
 contribuere XXIX, 1
 contristare XVI, 5
 contumelia XXIII, 3
 contundere XXIX, 5
 conuenire X, 6; XV, 3, 6
 conuentus III, 5; VII, 3;
 XX, 1; XXVII, 1
 conuertere II, 6; III, 1; IV, 1
 conuicium XVI, 4
 conuiua XXVIII, 1
 cor XXX, 7
 coram XXX, 4
 corona VII, 2; XI, 2; XII, 6;
 XVIII, 3
 coronare XXIII, 2; XXIX, 5
 corpus II, 1, 10; X, 8; XII, 4;
 XVII, 2; XVIII, 2;
 XXI, 3; XXII, 2; XXX, 4
 corrumpere I, 2
 corruptela II, 7
 cothurnus XXIII, 4
 credere VIII, 3; XII, 2;
 XXX, 7

crimen II, 10; VIII, 10;
 XII, 5; XXIX, 1
 crudelitas XII, 4
 crudeliter XIX, 2
 cruentus XVII, 7
 cubitus XXIII, 4
 cultor II, 1
 cultus XXV, 2
 cupiditas XXV, 4
 cur XVII, 5; XXVI, 1
 cura VII, 4; XVIII, 2
 curare XXIII, 6
 curia XXII, 2
 currus VII, 2; IX, 3, 4;
 XXIII, 2
 cursus XVIII, 2; XXIX, 3
 cygnus VIII, 3

 daemon VIII, 5; X, 10, 12;
 XII, 6, 7
 daemonicus IX, 3
 daemonium VII, 3; VIII, 2;
 IX, 1; X, 6; XII, 5;
 XIII, 2, 4; XXVI, 1;
 XXIX, 3; XXX, 6
 damnare II, 11; IX, 6; X, 6;
 XIV, 2; XIX, 4; XX, 5;
 XXII, 2; XXIII, 1, 6
 damnatio II, 11
 dare II, 2, 3; XXVIII, 4
 dea V, 8; VIII, 6
 debere I, 6; X, 12; XIV, 1;
 XX, 6; XXIV, 3;
 XXVII, 1; XXVIII, 5;
 (debitus) II, 3
 decere XVII, 3
 decernere XIX, 3; XXVII, 1
 dedecoratus XXX, 6

dedicare IX, 4
 dedicatio X, 5
 deducere XXI, 2
 defendere II, 7; V, 5;
 XIX, 3; XXIX, 3
 defensio XX, 2
 deferre XX, 2
 deficere XXIII, 7
 definire I, 5; III, 2
 defixus XXV, 4
 defodere V, 7
 defunctus XII, 2; XXI, 3
 dehinc V, 5, 8; XVI, 2
 deicere II, 12; XXIX, 5
 delectare XIX, 1; XXIX, 4
 delectamentum XXIX, 1
 delicatus XV, 2; XXVIII, 3
 delictum XIX, 4
 delitescere VIII, 6; XVII, 3
 delphin VIII, 3
 deludere X, 6
 dementia XVI, 2, 3
 deminuere XXII, 2
 demonstrare I, 4; V, 4;
 VIII, 11
 demutare II, 12
 denique II, 3; X, 3; XII, 6;
 XVII, 2; XXV, 3
 denotare XXVII, 3
 denunciare III, 1
 deponere XXII, 2
 deprehendere II, 12;
 XXVII, 2
 depretiare XXII, 3
 depugnatio XVIII, 1
 deputare II, 1 et app.; IV, 4;
 VII, 4; IX, 2; XII, 4, 6;
 XVII, 6; XXIV, 1
 derisus XXX, 2

derosus XXI, 3
 desaeuire XXX, 5
 desciscere II, 10
 desiderare I, 5
 desinere II, 9
 desperatus XX, 1
 despuere XIII, 4
 destituere XXIV, 4
 destructor XXX, 6
 destruere X, 4
 desuper XXI, 3; XXVII, 4
 determinare XX, 1
 detestari XXI, 3
 detestator XV, 7
 detractatus III, 1
 detrahere XXX, 6
 deuinctio II, 8
 deuouere X, 7
 deus V, 5; VI, 3, 4; VIII, 4;
 X, 11; XI, 1; XIII, 2, 3;
 XXIX, 3
 Deus I, 3, 4, 6; II, 1, 2, 4,
 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12;
 III, 1, 8; V, 6; VII, 5;
 VIII, 8, 10; IX, 1, 6;
 X, 12; XIII, 4, 5;
 XV, 1, 2, 8; XVI, 6;
 XVII, 5, 6; XVIII, 2;
 XX, 1, 2, 3, 5; XXI, 1;
 XXIII, 2, 5, 7;
 XXIV, 1, 2; XXV, 1, 4, 5;
 XXVII, 1, 3, 4;
 XXIX, 1, 3; XXX, 4
 diabolus IV, 1, 2, 3; VIII, 7;
 IX, 3; XII, 6; XV, 8;
 XVI, 3; XVIII, 3;
 XXIII, 2, 4; XXIV, 2;
 XXV, 5; XXVI, 4;
 XXVII, 3, 4

Diana XII, 7
 dicare IV, 4; V, 5; VIII, 11;
 X, 11
 dicere III, 7; IV, 2;
 V, 5, 6, 8; VIII, 6;
 XII, 1, 5; XV, 1; XVI, 3;
 XIX, 1; XXV, 3, 5;
 XXVII, 3; XXVIII, 5;
 XXX, 6
 dictum XVII, 7; XXIV, 3
 dies V, 3; XVII, 3; XXVI, 3;
 XXX, 2
 differre VI, 4
 digerere XIII, 5
 dignitas XII, 5; XIV, 2;
 XV, 5; XVII, 3; XXIII, 1
 diligere XVI, 6
 dinumerare XXIX, 3
 Dionysia X, 7
 directo XX, 1
 dirigere X, 3
 discere XII, 3; XIX, 5;
 (discentes) XXX, 6
 disciplina I, 1, 6; III, 4, 8;
 VIII, 8; X, 4, 6; XI, 4;
 XV, 4; XX, 6
 discipulus XXX, 4
 discordia XVI, 4
 discrimen III, 6
 discumbere XXVIII, 1
 discurrere V, 3
 displicere XXIV, 2
 disponere XXVIII, 1
 dispungere XVII, 6
 dissensio XXV, 2
 disserere XIV, 3
 designator X, 2
 dissimulare I, 1
 dissimulatio I, 2

dissipare XII, 4; XXI, 3
dissoluere X, 8
distribuere IX, 2
diuerberatus XXX, 6
diuerso (ex) II, 5
diuidere III, 4
diuinitas X, 10
diuinus I, 5; II, 5; III, 4;
XVIII, 1; XXIII, 1
diutius IV, 2; XIX, 5
docere IX, 2; XXIII, 4
doctor XXI, 1
doctrina XVII, 6; XXIX, 4
documentum XXVI, 4
dolere II, 12; XIX, 2
dolor XV, 2, 4
dominatio II, 12
dominicus XXX, 3
dominus XXVI, 4; (= Deus)
II, 12; XXIX, 1;
(= Christus) III, 4;
XXIII, 3; XXIV, 1 app.;
XXV, 5 app.; XXVI, 1, 4;
XXVIII, 5; XXX, 1, 5
domus VIII, 9; X, 7; (domi)
XVII, 2
dorsum IX, 1
dubio (sine) XX, 1
dubitare II, 12; XXVII, 3
duellum V, 7; XI, 3
dulcis XXVII, 4; XXVIII, 1
dum VI, 4; XIII, 3;
XXVIII, 2
dumtaxat VIII, 8
duo IX, 5; X, 2, 6; XXVI, 4
duodecimus V, 7
durus XXI, 4
dux V, 2
ebrietas X, 6
ebur II, 9
ecclesia XXV, 5; XXVII, 3;
XXIX, 3
Ecurria V, 5
edere (manger) XIII, 4
edere (produire) V, 2;
VIII, 2, 3; X, 13
edicere XII, 3
edictum X, 5; XII, 6
ediscere XXV, 1
editio VI, 3; XII, 5
effeminare XXV, 3
effigies VIII, 1; XIII, 4
cierare XXIV, 3
eieratio IV, 4
elabi XVIII, 3
elementum IX, 6
elidere XVIII, 3
elleborum XXVII, 4
elogium XVII, 3
emendatio XIX, 4
emicare VIII, 1
emittere XXVII, 1
enim I, 2; II, 6, 10;
III, 1, 5, 6; V, 4, 5, 6;
VI, 2; VIII, 6, 8; X, 13;
XII, 7; XV, 3; XVI, 5;
XXIII, 7; XXV, 5;
XXVII, 3; XXIX, 1;
XXX, 2
enormitas VIII, 5
enuntiatio V, 2
eques XXII, 2
equestris IX, 1, 2; X, 1
equus II, 1; V, 5; IX, 2, 3
erga I, 3, 4; XXIII, 3
ergo XIX, 3; XX, 3, 5;

XXIV, 3; XXVII, 4;
XXVIII, 2
Erichthonius IX, 3
erigere XXIX, 1, 3
erogare XII, 3
errare XX, 5
error I, 1; XXIX, 1
erubescere VIII, 3;
XVII, 2, 4; XXX, 4
erudire I, 5; XII, 3
esse I, 6; II, 1; X, 10; XV, 3;
XIX, 4; XXVI, 3;
(+ gén.) II, 9
etenim V, 6 app.; XXII, 2
ethnicalis V, 1
ethnicus I, 3; II, 7; III, 1, 5;
X, 4; XIX, 5; XXI, 1;
XXIV, 3; XXVII, 1;
XXVIII, 2
etiam I, 1, 6; II, 3, 5,
7, 10, 12; III, 4, 7, 8; IV, 3;
VI, 3; VIII, 8; IX, 6;
X, 2, 4, 7, 11; XI, 1, 3;
XII, 1, 5; XIV, 2;
XV, 5, 7; XVI, 1, 6, 7;
XVII, 1, 2, 3, 5, 7; XIX, 4;
XX, 5; XXI, 4; XXII, 2;
XXIII, 1; XXVI, 1;
XXVII, 4; XXVIII, 4;
XXIX, 4; XXX, 4
etsi I, 6; III, 4; V, 3; VII, 5;
VIII, 10
Etruria V, 2
euadere X, 3; XX, 3
euenire XXI, 2
euocare II, 3 app.
euripus VIII, 5
exactor II, 11
exaggeratio X, 4
exceptaculum II, 10
excessus II, 10
excidere VIII, 10; XXVI, 4
exclamatio XXV, 3
excogitare II, 11; V, 5
excusare XX, 5
exemplum XXVI, 1
exequi VIII, 1
exequiae XII, 2
exerte III, 2
exhibere IX, 1
exhorrere XXI, 3
exinde IV, 4; V, 5; XXX, 1
exire XXVIII, 5
existimare I, 5; V, 6; VIII, 4;
XXVIII, 3
exitiosus XXV, 4
exitus II, 11; III, 8
exorcismus XXVI, 2
exornare XXIII, 2
expauesco XVII, 4
expectare XIX, 1; XXIX, 3
expeditus I, 5
expellere XXIX, 3
exposcere III, 1
expostulare XXVII, 1
exprimere XIX, 5
exprobratio XXVI, 3
exsecrari X, 10; XVII, 5
extare V, 2
exterminare XVII, 2
extimescere II, 3
extollere XXIII, 4; XXV, 5
extra XX, 5
extraneus XV, 7; XVI, 5
extrinsecus I, 3
extractio II, 2
extruere X, 5
exuere XXI, 2 app.

exultare XXI, 2; XXX, 3, 7
 exultatio XXX, 1
 exuuiæ VII, 2
 faber XXX, 6
 fabricare II, 9
 fabula XXIX, 4
 facere I, 5; II, 12; V, 6, 8;
 VIII, 6; X, 4; XII, 1;
 XV, 8; XVII, 5;
 XXIII, 3, 4; XXIV, 3;
 XXVI, 2; XXVII, 2;
 XXIX, 3; (= sacrificer)
 VI, 4; XIII, 2; (tanti facere)
 XXVII, 5
 facies XXI, 2; XXIII, 3
 facile I, 5; XVII, 2
 facticius XVIII, 2
 factitare XV, 8
 factum XVII, 4; XXIV, 3
 fallacia X, 13
 falsum XX, 3; XXIII, 5
 familiaris II, 5
 famositas XXIII, 1
 fasces XII, 6
 fastidium XXIX, 2
 fastigium VIII, 1
 fatigare XXV, 5
 fauor XXV, 2
 fel XXVII, 4; XXX, 6
 felicitas XVI, 5
 felix III, 3
 femina XVII, 3; XXII, 2
 fera XII, 4
 Feretrius V, 8
 feritas XIX, 1
 ferre XV, 1; XXI, 3
 ferrum II, 8
 festum VI, 2
 festus V, 3
 fidelis XXVI, 2
 fides I, 1; III, 1; IV, 1;
 XX, 6; XXIV, 2;
 XXIX, 5; XXX, 7
 fieri II, 10; V, 4; VIII, 10, 11;
 XI, 1; XII, 4; XIX, 2, 4;
 XXIII, 5; XXVI, 1;
 XXVII, 2
 figere XXI, 1
 figura XVI, 3
 filia XXI, 2
 filius V, 6; IX, 3; XXX, 6
 fingere V, 8; XXIII, 5
 flagellum XXI, 4
 flagitare XXIV, 3
 flagitium II, 10; XVII, 5;
 XX, 3
 flamen V, 7
 flaminium XII, 5
 flamma XXX, 3
 flammeus XXX, 5
 flexus X, 8
 Florales VI, 2
 fluxus X, 8
 fons VII, 4
 forma VI, 1
 forsan I, 3
 forsitan XVI, 6
 forte XVI, 5
 fortis XXVII, 5
 forum VIII, 9
 frater V, 2
 fratricida V, 6
 fraus II, 10; III, 2; XX, 3
 frequentia XXX, 6
 frigere VIII, 5
 frons VII, 4
 fructus II, 2; VIII, 3

frugalitas VII, 5
 frui I, 3; XV, 5
 fugere XXVII, 4
 funebris VI, 3; XI, 1
 fungus XXIII, 7
 funus X, 2
 fur XV, 8
 furere XVI, 7; XXVII, 3
 furia XVI, 4; XXIII, 2
 furor XV, 2, 4; XVI, 1;
 XX, 5
 gaudere X, 10; XXVIII, 2, 4;
 XXX, 3
 gaudium II, 2
 gemitus XXIII, 6
 generalis VII, 1
 generaliter III, 7; XIV, 3
 genitalia II, 10
 gens III, 8
 genus I, 5; III, 8; VI, 1;
 VII, 1; X, 3; XII, 5
 gerere VIII, 2; XV, 1;
 XVIII, 1
 gesticulari XVII, 2
 gesticulatio XXI, 2
 gestus X, 8; XVII, 4;
 XVIII, 3
 gladiator XIX, 4; XXI, 4;
 XXV, 5
 gloria XIV, 2; XXX, 1
 gloriari XXVIII, 4; XXIX, 3
 gradus X, 5; XX, 5
 Graeci IX, 2; X, 7
 Graecia XVIII, 2
 gratia II, 3; V, 4; XII, 4;
 XVII, 2; XXIII, 1;
 (uerbi gratia) II, 1
 gratuitus XXIX, 3
 gratus XXVII, 4; XXX, 7
 grauis XXI, 3
 gressus II, 10
 gula II, 10; XIII, 5; XIV, 2;
 XXVII, 5
 gymnasium XXX, 5
 gymnicus XI, 4
 habere III, 8; VI, 2; VII, 1;
 VIII, 1, 2; XII, 5; XVII, 6;
 XX, 5; XXV, 1; XXIX, 5;
 XXX, 6, 7;
 (+ adv.) XXIX, 1;
 (+ attr.) X, 9, 11;
 XXVII, 5
 habitus VIII, 2
 harundo XXX, 6
 haruspex X, 2
 haurire XXX, 2
 Helias XXIII, 2
 herba II, 8
 Hercules XI, 1, 4
 Hermateles VIII, 5
 hic (= ici) XXVIII, 5
 hiems IX, 5
 Hierusalem XXX, 1
 hinc X, 4; XXIV, 3
 historia X, 13
 histrio XXV, 3, 5; XXX, 5
 homicida XIX, 4; XXI, 4;
 XXIII, 8
 homicidium II, 8; XII, 3;
 XXI, 4
 homo I, 3; II, 1, 4, 8, 10, 12;
 VII, 3; X, 12, 13; XII, 7;
 XVII, 5; XVIII, 2, 3;
 XIX, 2; XX, 3, 4; XXI, 3;
 XXII, 1; XXIII, 8;
 XXVII, 2; XXX, 7

honestus XXVII, 4, 5
 honor I, 3; V, 4; VIII, 3;
 X, 11, 12; XII, 5, 6;
 XXII, 2
 honorare V, 5
 horridus XII, 7
 hortulanus XXX, 6
 hostia XVII, 3; XIX, 4
 Hostilius V, 8
 hostis III, 5; XXIV, 4;
 XXVII, 4
 humanus I, 5; II, 2; X, 4;
 XII, 1, 4; XVIII, 1;
 XIX, 1; XXIII, 1
 hypocrisis XXIII, 6

 iaculari XXX, 5
 iaculatus XVIII, 2
 iam I, 1, 5; II, 1; V, 4;
 X, 1, 10; XIV, 1; XVI, 1;
 XXIII, 5; XXIV, 3;
 XXX, 1, 7
 ibi XV, 3, 4
 idcirco XX, 3
 idem IX, 4; XII, 6;
 XXI, 2, 3, 4
 ideo II, 10; XVI, 7
 idololatria II, 9; IV, 2, 3, 4;
 V, 4, 8; VI, 4; VII, 1, 5;
 VIII, 2; IX, 5, 6;
 X, 11, 12; XI, 2; XII, 4, 5;
 XIII, 1, 3; XIV, 1; XV, 1;
 XX, 3
 idolothytus XIII, 5
 idolum II, 9; III, 2; IV, 4;
 V, 8; VI, 1; VIII, 6, 9;
 IX, 4; XI, 3; XII, 5;
 XIII, 2, 3

igitur II, 1; IV, 3; V, 2;
 VII, 1; VIII, 2; X, 11;
 XIII, 3; XVII, 1, 6;
 XX, 1; XXIII, 1
 ignis XXX, 2, 5
 ignominia XXII, 2
 ignorantia I, 2; II, 2
 ignorare I, 1; II, 4, 5; X, 10
 ignotus V, 1
 imaginari XXX, 7
 imago II, 10, 12; VII, 2;
 X, 13; XVIII, 1; XXIII, 5
 imbueri XXVII, 4
 immisericordia XX, 5
 immo IX, 3; X, 12;
 XX, 1, 2; XXI, 4;
 XXII, 2, 4; XXV, 2;
 XXVIII, 3
 immobilis XV, 5
 immolare X, 8; XII, 2
 immundus IV, 2; VIII, 7;
 XII, 7; XXVI, 2
 immutare XX, 6
 impendere XIX, 2
 impietas XII, 3; XIX, 1
 impius III, 3, 5, 7, 8;
 XVII, 7; XXVII, 2
 implere XIII, 1; XIX, 5
 impudentia V, 6
 impudicitia II, 10;
 XVII, 1, 5, 6; XX, 5;
 XXIX, 5
 impunitus XXIII, 7
 imus XXX, 3
 inaequatus XXII, 1
 incertum (in) III, 1
 incitamentum XV, 6
 incolere X, 11
 inconstantia XXII, 1

incubare XXVII, 4
 incumbere XXI, 3
 incunabula IV, 4
 inde V, 2; X, 3; XI, 1;
 XVI, 4; XXVI, 1;
 XXVII, 1
 indignus XVIII, 1
 indubitate II, 11; IV, 3
 indubitatus II, 7; XXX, 1
 infelicitas X, 2; XVI, 5
 infelix III, 7
 inferiae XII, 3
 inferre XIX, 3
 infidelis XXIII, 3
 infirmitas XIX, 3
 ingenium X, 12
 ingens X, 4
 ingratus XXIX, 1
 ingredi IV, 1
 inicere XXVII, 4
 inimicus II, 1; XVI, 6
 iniquitas II, 10
 inire XI, 1; XXV, 3
 initium II, 12; V, 5, 6; IX, 5;
 X, 1, 12
 iniuriosus XVIII, 2
 iniustus XVI, 5
 innocens XIX, 2, 4
 innocentia II, 11; XIX, 3
 inopinatus XXX, 4
 inquietare XV, 2
 inquietator XXIII, 2
 inquinamentum VIII, 8;
 X, 12; XIII, 5; XV, 1
 inquinare VII, 4; XV, 1;
 XVII, 5; XX, 2
 inquinatus X, 2
 insatiabilis XXX, 5
 inscriptio V, 7

inserere II, 10
 insidiae II, 10
 insignis XII, 1; XXI, 4
 insistere IX, 3
 insolentia XX, 5
 insperatus XXX, 2
 inspicere II, 12
 inspirare X, 12
 instantia XIX, 3
 instituere II, 1, 5, 6, 12;
 V, 2, 8; X, 7, 10; XI, 1;
 XXIV, 2
 institutio VI, 3
 institutor II, 7, 10, 12; V, 6;
 X, 11
 instruere II, 1; III, 1; IV, 4;
 VII, 5; XXIV, 2
 instrumentum II, 2;
 (ethnicalium litterarum)
 V, 1
 insultare XXX, 3
 insuper XXIII, 3
 integer XXIX, 2
 integritas II, 7, 12; XX, 6
 intellegere III, 7; XIV, 3;
 XXIV, 3
 intendere XX, 5
 intentare XXI, 2
 inter I, 1; II, 7; V, 2; VI, 3;
 IX, 4; X, 2, 6, 12; XV, 7;
 XXV, 2, 3
 intercedere VII, 3
 interdicere XVI, 1
 interdictio III, 4; XVII, 6
 interemptrix XVII, 4
 interesse II, 7; XX, 1
 interimere II, 8
 interpolator II, 7, 12
 interponere XIV, 1

interpretari III, 7; V, 3;
 XII, 6; XXI, 1; XXIX, 3
 interrogatio VIII, 7
 intestina XIII, 5
 intrare VIII, 10
 intueri XXIX, 3
 inuenire II, 3; III, 2, 3;
 XXVI, 2
 inuestigare V, 1
 inuicem XVI, 3
 inuitatio XII, 6
 inuitator XXVIII, 1
 inuitus XXI, 4
 inquis/inquit III, 3; VIII, 8;
 X, 5; XV, 8; XX, 2;
 XXVI, 2; XXVIII, 2
 ira XV, 2, 4; XXIII, 6
 ire III, 2; X, 2; XVI, 4;
 XXIII, 7
 Isis XXIII, 3
 Israelita III, 8
 Isthmia XI, 1
 ita I, 3, 6; II, 6; III, 2;
 IV, 2; X, 3, 6; XVI, 5;
 XVII, 2; XXVII, 4;
 XXIX, 1
 itaque III, 7; VIII, 5;
 X, 5, 7; XII, 3; XVI, 4;
 XXIV, 4; XXVI, 2
 item V, 2; VI, 2; XXX, 3
 iubere II, 5; XVI, 6;
 XVII, 1
 iucundus XXIX, 1
 Iudaei III, 4, 5
 Iudas XXX, 6
 iudex XX, 4
 iudicare XV, 7; XVII, 5;
 XIX, 3; XXIII, 6

iudicium XX, 3, 6;
 XXII, 1, 4; XXX, 2
 iugulare XXIII, 8
 iugum IX, 3
 Iulius V, 7
 iungere IX, 3
 Iuno IX, 4
 Iupiter V, 8; VII, 5; VIII, 3;
 XI, 1; XXX, 3
 ius II, 5
 iustissime XXVI, 2
 iustitia XVI, 4; XXIII, 1
 iustus III, 4; V, 6; XXX, 1
 iuuenis V, 3
 kalendae V, 7
 labi XXIX, 3
 lacrima XXIII, 6
 lactuca XXX, 6
 laedere XXX, 6
 laetari XVI, 5; XIX, 2;
 XXVIII, 1
 Lares V, 7
 lasciuia X, 4
 lascius XVII, 7
 late III, 4
 latere XVII, 3
 Latiarum VI, 2
 latitudo XXX, 3
 latrocinium XX, 3
 lauacrum IV, 3
 laudare XXV, 5
 legatarius VI, 3
 lenitas XV, 2
 leno XXIII, 2
 leo II, 1; XXI, 4; XXIII, 8;
 XXVII, 1

letalis XXVII, 4
 leuare XXI, 2
 leuis XIX, 4
 lex IV, 1; XXI, 3; XXIII, 6
 libacunculus XXVII, 5
 libenter XXI, 4
 Liber V, 4; X, 6, 7, 8;
 XXIII, 3
 Liberalia V, 4; X, 7
 liberalitas XXX, 7
 liberare XIII, 5
 libertas XXIX, 2
 libido IX, 3; X, 6; XIV, 2;
 XVII, 3, 7; XXI, 1;
 XXV, 2
 licet XVI, 4, 6, 7; XVII, 5;
 XX, 5; XXIV, 3;
 (+ subj.) II, 11; VI, 4;
 XII, 5; XXVII, 4
 licitus V, 6
 lignum II, 9
 limes XX, 5
 lingua II, 10; XXVII, 3
 lintheum XXVI, 3
 liquescere XXX, 3
 liquidus XVIII, 3
 lis XXI, 3
 litare XII, 4
 litterae V, 1; X, 9; XXIX, 4
 litteratura XVII, 6
 liuacunculus XXVII, 5 app.
 localiter XX, 1
 locuples VII, 5
 locus/loca I, 3; II, 2; IV, 4;
 VIII, 1, 2, 7, 8, 10, 11;
 X, 3; XI, 3; XII, 7;
 XIII, 1; XV, 1; XVII, 3;
 XXVIII, 1
 longinquo (de) II, 5; XXI, 4

loqui XVII, 5
 luctatus XXIX, 5
 ludere V, 3; XXIII, 3
 ludus (gladiatorius) XIX, 4
 ludus (= jeu) V, 3; (ludi)
 V, 2, 3, 4, 5, 8; VI, 1, 2, 3;
 VII, 1; IX, 1; X, 1, 3, 7;
 XI, 1; XII, 7; XXIX, 3
 ludius V, 3
 lugere XXVIII, 2
 Luna IX, 3
 Luperci V, 3
 lusorius XVII, 6
 lusus V, 3
 lux XVII, 4; XXVI, 4
 Lydi V, 2
 macula V, 6; XII, 5
 magicus II, 8
 magis II, 3; III, 1, 5; XIII, 5;
 XIX, 2; XXIII, 1, 5;
 XXV, 2; XXX, 5
 magistratus XII, 5
 Magna Mater VIII, 5
 Magni (dii) VIII, 4
 magnificere XXII, 2
 magnificare XXII, 3
 Magnus (Pompeius) X, 5
 maior XXIX, 2
 maledicere XVI, 6; XXIII, 6
 maledictum XVI, 4
 malignitas II, 11
 maliloquium II, 10
 malitia II, 11
 malle XIX, 5; XXX, 5
 malum II, 7; V, 6; XXI, 1;
 XXII, 1; XXVII, 4
 malus XII, 2; XX, 6;
 XXI, 1; XXII, 4

(subst.) XIX, 3
 manceps X, 9
 mancipare II, 4; IV, 3
 manifeste V, 4; XXII, 2;
 XXIV, 4
 manus II, 10; XVIII, 1;
 XXI, 3; XXV, 5
 mappa XVI, 3
 mare IX, 5
 marmor II, 2
 Mars V, 5, 6, 7, 8; IX, 5;
 XII, 7
 Martialis XI, 3
 Martius (Ancus) V, 8
 martyrium XXIX, 3
 mater (Magna) VIII, 5;
 (Terra) IX, 5
 materia II, 9
 matrimonium V, 5
 maxilla XXIII, 4
 maxime XIV, 1; (cum
 maxime) I, 1, 4; X, 4; (uel
 maxime) XXIV, 3
 medicina XXIX, 3
 medius VIII, 1
 Megalenses VI, 2
 mel XXVII, 5
 melior XVII, 7
 melius XIX, 3
 meminisse XIX, 5
 memoria VI, 3; X, 5
 mendax XXIII, 4
 mentio XX, 1
 mentiri X, 10; XXIII, 6
 mercari XII, 2
 Mercurius IX, 2; X, 9; XI, 4
 merito IX, 5
 meritum XVI, 4
 Messia VIII, 3

messis VIII, 3
 meta V, 7; VIII, 6;
 XXVIII, 4; XXIX, 3
 metuere II, 2
 metus I, 3
 meum (subst.) XXVI, 2
 miles V, 5
 mimus XVII, 2; XXV, 1
 Minerva IX, 3; X, 9
 Minerualis XI, 3
 minister XI, 2; XXIII, 2
 ministrare XII, 4; XXVII, 3
 minor VII, 4; X, 5
 Minos XXX, 4
 minus II, 5; III, 5; XIII, 4
 minutio XXII, 2
 mirari II, 12
 mirum (quid) XI, 2; XXII, 1
 miscere XXII, 1
 miser XVII, 3
 misericordia XXV, 4;
 XXIX, 5
 mittere XVI, 3
 modeste XV, 5
 modestia XXIX, 5
 modice VII, 5
 modicus VII, 4
 modus X, 3; XIII, 1;
 XVII, 1; XXIV, 1; (terme
 musical) X, 9; XXV, 3
 mollitia X, 8
 momentum XXVII, 3
 monstrare XXIV, 2
 monumentum XIII, 4
 morari XV, 8
 mores X, 4
 mori I, 6; XXVIII, 5
 mors I, 5; II, 3; XII, 3;
 XXVI, 4; XXIX, 2

morsus XXV, 4
 mortuus VI, 3, 4; X, 10; XI,
 1; XII, 1, 4, 5; XIII, 2, 3
 mouere VII, 3; XXV, 4
 mox XII, 3
 muliebris XVII, 2 app.;
 XXIII, 6
 mulier XVII, 2; XXV, 2;
 XXVI, 1, 3
 multare XXII, 3
 multi V, 2; XXIX, 5
 multo XXX, 5
 multum II, 7
 mundialis IX, 6
 munditia XIII, 5
 mundus XVII, 5
 municipalis VI, 2
 munire III, 4
 munus III, 2; IX, 1; XII, 1, 4
 Murcia VIII, 6
 Murcius VIII, 6
 Musa X, 9
 musicus XI, 3
 mutare XXIII, 3
 mutuari V, 2

 nam III, 4, 6, 7; V, 4, 8; VI,
 3; VII, 4; VIII, 8; X, 4,
 7; XII, 2; XIV, 2; XV, 5;
 XXVI, 1; XXVIII, 5
 nasci X, 4
 natales VI, 2
 natio VI, 3; XI, 1; XXIX, 3;
 XXX, 2
 natiuitas XXX, 2
 natura II, 4; XV, 2, 5
 naturalis II, 5
 necare III, 4
 necesse II, 5; VII, 1; XII, 5

necessitas XXI, 2
 necrothytus XIII, 5
 negare II, 4; XVIII, 1;
 XIX, 2; XXIV, 4
 negotium VIII, 2, 8; X, 13;
 XVIII, 3
 Nemea XI, 1
 nemo II, 1, 4; XV, 6;
 XIX, 5; XXIII, 4;
 XXIV, 4; XXV, 3;
 XXVI, 4; XXVII, 2, 4
 Neptunales VI, 2
 Neptunus V, 5; VIII, 3;
 IX, 2; XI, 1
 nequam IV, 2; X, 10
 nescire XIX, 3
 neuter XIII, 4
 nex II, 8
 nihil V, 4; VI, 4; X, 10;
 XV, 6, 8; XVII, 1;
 XXIV, 1, 2; XXV, 1;
 XXX, 4
 nimium XXVIII, 3
 nisi II, 5, 9; XII, 4; XV, 8;
 XVI, 5; XIX, 2, 5;
 XXIV, 4; XXV, 3, 5;
 XXX, 5
 nix IX, 5
 nocens XIX, 2, 3
 nolens XV, 7
 nomen IV, 4; VI, 4; VII, 2;
 VIII, 2, 7; X, 10, 11, 13;
 XII, 1, 5, 7; XIV, 1;
 XXIV, 4; XXVII, 1;
 XXVIII, 4; XXX, 3;
 (nomine + gen.) V, 2;
 XII, 5
 nominare III, 6; XIV, 3;
 XVIII, 1; XXVI, 3

nominatim III, 1; XIV, 1
 nonae V, 7
 nondum XXVIII, 1
 nonne XXIV, 3
 nosse II, 5; XII, 7; XIII, 4
 nostri III, 1; V, 1
 nota XXII, 4
 notare VI, 1; XXII, 3
 nouacula XXIII, 3
 nouus XX, 2; XXX, 1
 nox XXVI, 3
 nullus VIII, 8; XIII, 1;
 XV, 6; XVII, 7; XVIII, 3;
 XX, 1, 3; XXI, 1;
 XXV, 2; XXIX, 2;
 XXX, 4
 Numa V, 8
 numquam XX, 5
 numquid II, 8, 9; XX, 5;
 XXIV, 3
 nunc V, 6, 7; IX, 1; X, 3, 10;
 XIV, 1; XIX, 1;
 XXVIII, 1, 2; XXIX, 1
 nuncupare IV, 4; X, 5
 nuntiare XVI, 3; XXX, 3
 nuptiae XXVIII, 1
 nusquam III, 2; XVI, 7;
 XVIII, 2; XX, 5
 ob V, 4
 obeliscus VIII, 5
 obiurgare III, 8
 oblectatio I, 3
 obligare X, 12; XVIII, 3
 obsequium I, 4, 6; IV, 2 (?);
 XX, 6
 obstinatio I, 5, 6
 obstrepere I, 3; XXIII, 1
 obtendere XX, 1

obtinere XVIII, 1
 occasio I, 2
 occidere II, 8; III, 2; XII, 3;
 XXI, 4
 occupare VIII, 7; XVIII, 3
 occurrere XXV, 2
 oculus I, 3; II, 10; XIII, 5;
 XVI, 2; XVII, 5; XX, 5;
 XXI, 3; XXIII, 7; XXX, 7
 odisse II, 11; X, 9; XVI, 6;
 XVIII, 2; XXVII, 1
 odium V, 6; XVI, 4, 5
 offendere I, 3; II, 9; VII, 5
 offensa II, 9
 offensio II, 9 app.
 offerre XXIII, 4
 officium VIII, 8; IX, 1;
 XII, 1
 offuscare XXII, 4
 olim XII, 2
 Olympia XI, 1
 omnino VIII, 9; XXV, 5
 omnis II, 1, 6, 10, 11; III, 8;
 IV, 2; VII, 4; IX, 6; X, 5;
 XII, 7; XV, 1, 3;
 XVI, 1, 3; XVII, 1, 3, 4, 5;
 XVIII, 1; XIX, 5; XX, 3;
 XXI, 1, 2; XXII, 2;
 XXIII, 5, 6; XXIV, 2;
 XXV, 2; XXVII, 3, 5;
 XXX, 7
 onerare XXVI, 2
 operari X, 10
 opinio I, 3; III, 1
 opinor II, 10; XIII, 1;
 XIV, 2; XXV, 1
 oportet II, 12; XIX, 2
 opponere XXIII, 8
 optare XVI, 5

opus II, 10, 12; IX, 4;
 X, 3, 6; XVII, 3;
 XXIII, 5; (opera) II, 7, 11
 ordo V, 8; XI, 1; XIII, 1;
 XVII, 4
 organum X, 9
 origo IV, 4; V, 1, 2, 6, 8;
 VI, 1; VII, 1, 4; X, 1, 3;
 XI, 1; XII, 4; XIII, 1
 ornamentum VIII, 3;
 XXII, 2
 os IV, 1; XVII, 3, 5;
 XVIII, 1; XXI, 4; XXV, 5
 ostendere IX, 4; X, 1;
 XXVI, 3
 otiosus XVI, 5
 otium XVIII, 2
 ouum VIII, 3
 pactus XXIV, 4
 palaesticus XVIII, 3
 palma XXIX, 3
 palpitare XXX, 4
 pantomimus XVII, 2;
 XXIII, 6
 par X, 1; XIX, 2
 parare I, 4; XII, 3
 paratura IV, 3
 parcere XVI, 7
 parentare VI, 3; XIII, 4
 parentatio XII, 4
 parere VIII, 4
 pariter II, 12; XXVIII, 2
 participare XXIV, 3
 parum XIV, 2; XXIII, 8
 paruus XXIX, 5
 passio XV, 5
 pater V, 4; VIII, 2; XXIX, 1

pati XV, 6; XVII, 2;
 XXVII, 2
 patiens XXI, 3
 patienter XXIII, 4
 patrocinium X, 8
 pauci VII, 5
 pauculi III, 5
 paulatim XII, 4
 paulo VII, 2
 pax XV, 2; XVI, 4; XXV, 1
 peccare I, 1
 peccator III, 3, 5, 7
 peccatrix III, 8
 pecunia XIV, 2
 pendere XVI, 2
 penes II, 9; V, 1, 6; X, 7;
 XXI, 1
 penetrabilis XXVI, 1
 penitus II, 5
 peragere XI, 1
 perficere II, 8
 perfidia XXIX, 5
 periclitari VIII, 8
 periculum II, 3; VIII, 8;
 X, 4; XXVII, 5
 perire XIX, 3; XXIV, 4
 periurium XII, 7
 permissus XIX, 1
 perorare XII, 7; XXIV, 1
 perpetuus XXIX, 3; XXX, 2
 persecutio XXVII, 1
 persecutor XXX, 3
 perseuerare I, 6
 persona XXIII, 5
 pertinere III, 3; IV, 3, 4;
 VIII, 8; X, 12; XIII, 5;
 XXX, 4
 peruenire VI, 4; X, 13
 peruersitas II, 12; XXII, 3

peruersus II, 11
 pestilentia XXVII, 4 app.
 pestilentiarius XXVII, 4
 pestis III, 3, 7
 petere VII, 4; XIX, 1;
 XXI, 4; XXIX, 3
 petulantia XVIII, 1;
 XXIX, 5
 philosophus XXVIII, 4;
 XXX, 4
 piget I, 6
 pileus XXI, 4
 Piso V, 8
 placere XII, 3; XVIII, 2;
 XXIII, 2, 3, 5; XXIV, 1
 plane II, 2; III, 2; V, 6;
 VIII, 2; X, 8; XX, 2
 plasma XXIII, 7
 plasmare XXIII, 7
 plastica XVIII, 2
 platea VIII, 9; XXI, 3
 plastrum VII, 5
 plene XIX, 5
 plenitudo XX, 6; XXI, 1
 plures II, 3; V, 1; XII, 7
 plurimum XVII, 2;
 XXVII, 4
 plus XVII, 3
 poena XXI, 4
 poeta XXX, 4
 Pollux IX, 2
 pompa IV, 1, 2, 3; VII, 2, 5;
 XII, 6; XXIV, 2
 pompatus VII, 2
 Pompeius X, 5
 Pompilius (Numa) V, 8
 ponere II, 9; III, 2; V, 8;
 XV, 7; XXV, 1
 popularis III, 6

populus X, 5; XVI, 1;
 XVII, 4
 porro XV, 4
 portentum IX, 3
 poscere XXI, 4
 posse II, 1; VIII, 8; X, 9;
 XII, 3; XIII, 4; XV, 3;
 XVII, 2, 5; XIX, 1, 5;
 XX, 6; XXIII, 4; XXV, 4;
 XXVI, 4; XXVII, 2;
 XXVIII, 1, 5
 possessor II, 12
 possidere VIII, 7
 post V, 8
 postea IX, 5; XII, 3
 posteaquam XII, 1
 posteritas VI, 1
 postmodum XXIII, 8;
 XXV, 5
 postremo XI, 2
 potare XXX, 6
 potens V, 7; (dii Potentes)
 VIII, 4
 potius I, 5; XXX, 5
 prae XXIII, 8
 praecedere, VII, 2, 3
 praeceptum II, 8; XXIII, 3
 praecipere XV, 2; XVI, 6
 praecipitare XVI, 3
 praecipuus IV, 2
 praedicare II, 1; III, 4;
 XVII, 3
 praefere VI, 1
 praeiudicare III, 8; IV, 3
 praemium XXI, 4
 praeoccupare X, 13 app.
 praerogatiuus X, 4
 praescribere X, 12; XIV, 1;
 XVII, 6; XXIII, 6

praescriptio VIII, 8
 praescriptum I, 1, 5
 praesens III, 4
 praesentia XVII, 3
 praesertim II, 2
 praeses IV, 4; XI, 2; XII, 7;
 XXX, 3
 praesidere VIII, 5; XVI, 1
 praestare XVII, 5; XXX, 7
 praesto XXIX, 5
 praetegerere X, 6
 praetendere II, 1
 praeterea VII, 3; XXX, 4
 praeterquam X, 7
 praetexere X, 6 app.
 praetor XVI, 2; XXX, 7
 praeuenire VIII, 7
 prasinus IX, 5
 pridianus XII, 6
 primo V, 4
 primordio (a) VI, 3
 primum VIII, 2
 primus III, 3; V, 7; IX, 3, 4;
 XVIII, 3
 princeps XVI, 7; XXIV, 4
 principalis II, 8; IV, 1; XV, 1
 principaliter VIII, 1
 pristinus XXX, 4
 priuatus VI, 3; X, 8; XVII, 1
 prius XXV, 3
 pro V, 4; VII, 4; XI, 3;
 XV, 2, 5; XXI, 1
 probare VII, 2; XVII, 1;
 XVIII, 2; XXI, 4;
 XXII, 3; XXIII, 6
 probe XV, 5
 probus V, 6
 proclium (per) III, 6
 procurare X, 13

prodere XI, 4
 prodigus XVII, 7
 producere, IX, 5
 profanare IX, 6
 profanus XI, 2
 proferre XVII, 3, 5; XXV, 5
 proficere XIX, 4
 profiteri IV, 1
 prohibere II, 5, 7; XVI, 6;
 XX, 1
 proicere XXIV, 4
 proinde II, 9; VI, 4; VII, 1;
 VIII, 10; XI, 1; XII, 4;
 XXIII, 6; XXVII, 5
 promereri XXII, 4
 promiscue V, 4
 pronuntiare III, 7; XIV, 2
 propheta XXV, 3
 propinquitas XI, 1
 propitiare XII, 2
 propositum VIII, 1
 proprie VII, 2; X, 3, 7;
 XVI, 1
 proprius VIII, 8; X, 8;
 XXX, 5
 propter I, 6; XIV, 1;
 XVIII, 2; XXI, 4;
 XXII, 2; XXIV, 2
 propterea VIII, 11; X, 11;
 XIII, 3
 prospectus I, 5; XXIV, 3
 prosperitas VI, 2
 prospicere X, 12; XXVII, 3
 prostibulum XVII, 3
 prostituere VIII, 5
 protelare I, 2
 prouehere IX, 5; XII, 4
 prouidere II, 8; X, 4
 prouincia VII, 4

proxime XX, 2
 proximus XXIII, 3;
 (de proximo) II, 5; XXI, 4;
 (in proximo) XXX, 1
 psalmus XXV, 3
 publicus V, 7; VI, 2;
 XVII, 3; XIX, 4;
 (in publico) XXI, 2
 pudicitia XXV, 1
 pudor XVII, 2, 4; XXI, 2
 pueritia XVII, 2
 pugillatus XXIX, 5
 pugnus XVIII, 1; XXI, 3;
 XXIII, 7
 pulmentum XXVII, 4
 puls XII, 6
 pulvis XXVIII, 4
 punire XIX, 2, 3
 purpura XII, 6
 putare II, 1; IV, 1; VIII, 1;
 IX, 4; XIII, 2; XV, 7;
 XVI, 3; XXIX, 1
 quadriga IX, 3, 4, 5
 quadrigarius XXII, 2
 quaerere XXIII, 5
 quaestio XIX, 3
 quaestor XXX, 7
 quaestuarum XXX, 6
 quaestura XII, 5
 qualis XIX, 1, 4; XXII, 4;
 XXV, 5; XXX, 1, 7
 qualiscumque VII, 5
 qualitas VII, 4; XV, 1
 qualiter II, 5; XII, 3
 quam (excl.) II, 2; XIX, 3;
 XX, 1
 quamquam I, 6; V, 5; XIX, 5
 quando II, 11

quandoque X, 5
 quanto III, 5; XIII, 5;
 XXIII, 1, 5
 quantus VII, 3; XII, 4;
 XXII, 3, 4; (quanti)
 XXVII, 5
 quasi I, 5; XIV, 2; XXIII, 3;
 XXVII, 2
 quattuor, IX, 3
 quemadmodum I, 4; III, 2, 8;
 VIII, 10
 quia IV, 2 (?); XII, 4;
 XXI, 1; XXIII, 4;
 XXVIII, 1
 quicumque II, 9, 11; III, 7;
 XVIII, 1; XIX, 3
 quidam III, 1, 7; VIII, 7;
 XXII, 2; XXIII, 1;
 XXVII, 4
 quidem V, 1; VIII, 7;
 IX, 3, 5; XV, 8; XVI, 7;
 XIX, 4; XX, 6; XXVI, 2;
 XXVIII, 4; XXX, 5
 quies XV, 2; XXVIII, 4
 quintus XXVI, 3
 Quirinalis V, 7
 Quirinus IX, 4
 quisque VIII, 10; XXI, 4
 quisquis XII, 5; XVI, 4, 5;
 XXIV, 2
 quiuis VII, 5
 quodammodo XXX, 7
 quod si XVII, 5, 7; XVIII, 1
 quomodo XV, 3
 quoniam XII, 1, 2, 4;
 XIII, 3; XX, 5
 quoque II, 1; III, 3, 4, 6;
 V, 2, 6; VI, 3; VIII, 6;

X, 7, 8, 12; XIX, 3;
 XXVIII, 2
 quot VII, 3; VIII, 2, 7;
 XIII, 1; XXIV, 1
 quotidianus XXVII, 1
 radius XX, 2
 rapere XXIII, 2
 rapidus IX, 3
 rapina V, 5
 ratio I, 1; II, 11; XIV, 1
 reatus V, 8; VII, 1
 recipere XVII, 7; XXVIII, 5;
 XXX, 3
 recogitare XXV, 1;
 XXVII, 2
 cognitio, XII, 1; XXIX, 1
 recognoscere I, 1; VIII, 2;
 XXI, 4; XXIX, 1
 reconciliatio XXIX, 1
 recordatio XXIII, 1
 reddere XXV, 5
 redire XXVI, 1; XXX, 4
 referre V, 2; XV, 1
 regio VIII, 7
 regnum V, 2; XXX, 1
 reicere XVII, 7
 religio I, 3, 4; V, 2, 3
 reliquus VI, 2; XV, 1;
 XVII, 3
 renuntiare IV, 1; VI, 4;
 XIII, 2; XXIV, 3
 renuntiatio IV, 3; VI, 4
 repercutere XXV, 3
 repeterere XXI, 4
 replere VIII, 9
 repraesentare XVII, 2;
 XXX, 7

reprehendere XXII, 2
 repudium, XIX, 1; XXIV, 3
 reputare V, 3
 res II, 2; III, 4; V, 4; IX, 1;
 XV, 1; XVII, 7; XXII, 4;
 XXIV, 2; XXVII, 4;
 XXVIII, 1
 rescindere XXIV, 3
 respicere II, 6
 respondere XIX, 5
 responsum XXIV, 3
 respuere XV, 1
 resurgere XXX, 1, 6
 retiarius XXV, 4
 retinaculum I, 5
 retractare VIII, 7; XXV, 3
 retractatus XI, 1
 retro IX, 1; XXIX, 1
 reuelatio XXIX, 1, 3
 reus II, 12; IX, 1; XV, 6;
 XX, 4
 rex VI, 2; XXX, 3
 Rhadamantus XXX, 4
 ridere XXX, 3
 ritus V, 2
 riuulus VII, 4
 Robigo/robigo V, 8
 Roma IX, 4; XI, 1
 Romani V, 2, 6
 Romulus V, 5, 8; IX, 4
 rostra XXII, 2
 rostratus XXIII, 2
 rota IX, 3; XXX, 5
 rubens XXX, 5
 rubor IX, 5
 rudis XXI, 4
 russeus IX, 5
 rusticus V, 4

sabbatum XXX, 6
 Sabinae V, 5
 sacer VI, 3; XI, 1; (sacra)
 VII, 3; X, 2
 sacerdos V, 7; VIII, 2;
 XVI, 4; XXIII, 2; XXX, 7
 sacerdotalis XI, 2
 sacerdotium VII, 3; XII, 5
 sacramentum XXIV, 4
 sacrarium X, 3
 sacrificare V, 7; XIII, 4
 sacrificator VIII, 10
 sacrificium VII, 3
 saecularis I, 1; XV, 8;
 XVII, 6
 saeculum II, 2, 9; IV, 4;
 VIII, 9, 10; X, 3; XIV, 2;
 XV, 8; XXVI, 3;
 XXVIII, 2, 3, 5;
 XXIX, 2, 3; XXX, 2
 saepe X, 4
 saeuire XXX, 3
 saeuitia XIX, 1; XXIX, 5
 saeuus XXX, 3
 saginare XXVIII, 1
 saltus XVIII, 2
 saluus I, 3
 Samaritae XXX, 6
 Samothracae VIII, 4
 sancire IX, 3
 sanctus XVI, 7; XXIX, 3;
 XXX, 1; (Sanctum)
 XXV, 5
 sane XVIII, 1; XXIII, 7
 sanguis X, 2; XI, 2; XII, 2;
 XIX, 1; XXI, 3; XXIX, 5
 sapere III, 7; XV, 3; XIX, 3
 sapiens II, 2, 3; XXX, 4
 saporatus XXVII, 4

Satanas VIII, 9
 satis V, 8; XII, 4; XIII, 1;
 XV, 8; XVII, 6;
 XXIX, 1, 4
 Saturnus XXIII, 3
 saxum II, 2
 scaena X, 2, 8; XVII, 2, 3, 6;
 XXVIII, 4
 scaenicus X, 1, 3, 7, 8;
 XXII, 2; XXIX, 4
 scandalum XXV, 2
 scelestus XXVII, 4
 scelus I, 3; XVII, 7
 scilicet I, 6; IV, 3; V, 5;
 VIII, 2; X, 4; XIII, 2;
 XV, 3; XXIII, 4; XXX, 5
 scintilla XXV, 2
 scire VII, 3; X, 10; XVII, 5;
 XIX, 3
 scopulus XXIII, 1
 scriptura III, 4; VIII, 5;
 (scripturae) III, 1;
 XVIII, 1; XIX, 1; XX, 1
 scrupulosus III, 1
 scurrilitas XVII, 5
 secretus V, 1
 secta II, 2
 secundum III, 4; VI, 3;
 VIII, 1; X, 1
 sed V, 3; VI, 4; VIII, 10;
 IX, 1, 2, 3, 5; X, 5; 6; 10;
 XI, 4; XIII, 2, 5; XV, 1, 8;
 XVI, 3; XVIII, 1; XIX, 5;
 XXVII, 4; XXIX, 4, 5;
 XXX, 4, 5
 sedere III, 3, 6, 7
 sedes VII, 2
 sedile XXVII, 4
 Seia VIII, 3

semel XVII, 4
 sementatio VIII, 3
 semetipse VII, 2; XV, 1
 semper III, 4; XVI, 2;
 XIX, 3; XX, 5
 senatus XVII, 4; XXII, 2
 sensus III, 4; XXII, 1
 sententia X, 4; XX, 6;
 XXIX, 4
 separare XV, 8; XVII, 1
 septembris V, 7
 Serapeum VIII, 10
 series VII, 2
 seruire XXVI, 4
 seruus XII, 2; (seruus Dei)
 I, 1; III, 1; VIII, 8; XX, 1;
 XXIV, 1
 seu XX, 6; XXVII, 5
 sexus X, 8; XVII, 2;
 XXIII, 6
 sic V, 2; XXI, 2; XXIII, 3, 4
 sicut II, 1; V, 3; X, 10;
 XIV, 2
 signaculum IV, 1;
 XXIV, 2, 3
 signare VI, 1
 significanter III, 1
 signum XVI, 2; XXIV, 4;
 XXIX, 3
 similis XV, 7
 similiter XVII, 1
 similitudo XXIII, 5
 simplex III, 1; VIII, 8; IX, 1;
 XXVII, 4
 simplicitas XXIX, 4
 simul II, 5; XV, 1, 8;
 XVI, 3; XXII, 2; XXIV, 4
 simulacrum VII, 2, 5; X, 10
 sine VIII, 5, 8, 9; XV, 5, 6;

XVI, 4, 6; XX, 1;
 XXII, 4; XXVIII, 5
 sinere XVI, 6
 singuli IV, 4; VIII, 3;
 XXVII, 3
 situs III, 6
 siue VII, 5; XIII, 2
 societas II, 10; XXIX, 3
 sol VIII, 1, 2, 5; IX, 3, 5;
 XX, 2
 solacium I, 3
 sollemne VI, 2
 sollemnitas XI, 3
 solum II, 6; XVI, 5
 solus VIII, 8; X, 5; XIV, 1;
 XVII, 3
 solutus XXX, 5
 somnus XXVI, 3
 sonare V, 4
 sonorus XXVII, 5
 sordide VII, 5
 sors XVI, 2
 spatium VIII, 1; XXIX, 1
 specialiter III, 7; XIV, 3;
 XX, 1
 species II, 7, 8; III, 3, 8;
 IX, 2, 6; XII, 4; XIII, 3;
 XIV, 2; XVII, 6
 spectaculum I, 1; II, 1;
 III, 1, 4, 6, 8; IV, 3; V, 2;
 VIII, 2, 8; X, 5, 12; XII, 1;
 XIII, 1; XIV, 1, 2, 3;
 XV, 3, 5; XVI, 1; XVII, 6;
 XIX, 5; XX, 3; XXI, 4;
 XXII, 2; XXIV, 1, 3;
 XXV, 2, 3; XXVI, 4;
 XXIX, 3; XXX, 1, 2, 3
 spectare III, 2; X, 2; XIX, 5;
 XX, 2, 3; XXX, 3, 5, 7

spectator VIII, 10
 spelunca XVII, 3
 spes XXIV, 4
 spiritus II, 10; XIII, 5;
 XV, 3, 5; XVII, 5;
 XXX, 7; (immundus)
 IV, 2; XII, 7; XXVI, 2;
 (= daemon) VI, 4; VIII, 7;
 X, 10; (Spiritus Sanctus)
 XV, 2
 splendidus VII, 5
 spongia XXV, 4
 sponsio XVI, 1
 sponsor XIX, 3
 spurcicia XVII, 2
 spurcus XXI, 2
 sputamentum XXX, 6
 squalere XXI, 3
 stabulum VIII, 9
 stadium XI, 3; XVIII, 1;
 XX, 5; XXI, 3; XXX, 7
 stare III, 3, 6, 7
 statura XXIII, 4
 status I, 1; XII, 2; XXII, 1
 Stesichorus IX, 2
 stillicidium XXVII, 5
 stips XVII, 3
 stropa XXIX, 4
 studere XX, 5
 studium XV, 3
 stultitia XVII, 6
 stultus II, 3; XXVIII, 3
 suadere XXX, 4
 suauidius XX, 2
 suauitas II, 1; XXVII, 5
 sub V, 7
 subicere X, 5; XIV, 1
 subriperere XXX, 6
 subsequi VI, 1
 substantia II, 12
 substernere XXII, 2
 subtilis XXVII, 5
 succedere VII, 3
 Suetonius V, 8
 sufficere XIV, 1
 sufficiens XXIX, 2
 suffragium XVI, 4; XXI, 3;
 XXVII, 2
 suggerere II, 4; X, 10
 suggestus VII, 2; XII, 6
 sumere II, 10
 summus II, 9; IV, 2; XVII, 2
 super V, 2
 superbus XXX, 1
 superesse XII, 1;
 XXIV, 3, 4; XXX, 2
 supergredi XVIII, 2
 superponere X, 5
 superstitione IV, 4; V, 2;
 VI, 1, 2; VIII, 5; IX, 5, 6
 superuacuum I, 5
 supplere XI, 3
 supplicium XIX, 2, 3
 supra XV, 1
 surculus VII, 4
 suscitare XXIX, 3
 suspirare XXVIII, 4
 sustinere VIII, 3; XII, 7
 suus XVI, 5; XXV, 4; (suus
 proprius) XXX, 5
 tacere XVII, 3; XXIII, 8
 tacitus XV, 5
 talis IX, 5; XIX, 1;
 XXIII, 7; XXIX, 1, 5;
 XXX, 7
 tam I, 6; IX, 5; XII, 4;
 XIX, 2; XXIX, 1

tamen II, 8, 9, 10; III, 4;
 V, 3; VII, 4, 5; VIII, 10;
 XII, 5; XV, 5, 8;
 XIX, 2, 3; XXX, 7
 tantum II, 10, 11; XII, 3
 tantus I, 2, 3, 6; II, 3; III, 5;
 XII, 4; XXV, 4; XXIX, 1;
 XXX, 2, 3; (tanti)
 XXVII, 5
 tardus XVI, 2
 Tarpeius V, 8
 tectum VIII, 1
 temperare XII, 1; XXVII, 4
 templum V, 3; VIII, 3, 8;
 X, 2, 5, 6; XI, 3; XII, 7;
 XIII, 4
 temptatio XXVII, 1
 tempus I, 3; VI, 1; VIII, 8;
 XXV, 1; XXVIII, 1;
 XXIX, 3
 tenax XVIII, 3
 tendere XXV, 5
 tenebrae XVII, 3; XXVI, 4;
 XXX, 3
 tener XV, 2
 tenere XII, 5; XVI, 3
 tensa VII, 2, 5
 tenuis VII, 4
 tergiuersatio XX, 1
 terra II, 2; VIII, 6; IX, 5
 testatio XXIV, 3
 testificari I, 1
 testimonium IV, 3; VI, 1;
 X, 4; XVI, 3; XXV, 5
 testis XXVI, 1; XXX, 3
 theatrum III, 2; VIII, 10;
 X, 3, 4, 5, 7; XVII, 1, 6;
 XX, 5; XXI, 2; XXVI, 1
 tibia X, 2

Timaeus V, 2
 timor XX, 6; XXIX, 2
 titulus IV, 4; VI, 1, 4; VII, 1;
 XI, 1; XII, 5; XIII, 1;
 XV, 1
 tollere XXIV, 4
 tortuosus XVIII, 3
 tot VIII, 7; XII, 7; XXIII, 2;
 XXIX, 1; XXX, 2, 3
 totus II, 12; VIII, 9; XXI, 2;
 XXIX, 2; XXX, 5
 tractare XIV, 1; XV, 2
 tradere V, 2, 8
 tragoedia XVII, 7
 tragoedus XXIII, 4;
 XXV, 3; XXVI, 3;
 XXX, 5
 trahere VII, 5
 tranquillitas XV, 2;
 XXVIII, 4
 Tranquillus V, 8
 transducere XVII, 3
 transigere II, 2; XIII, 5
 transire IX, 1; X, 1, 3;
 XII, 5; XXIV, 4
 transuena V, 2
 tres VIII, 4
 tribunal XXX, 4
 trini VIII, 4
 tristis XXVIII, 2
 triumphans XXX, 1
 Trochilus IX, 4
 tuba X, 2; XI, 3; XXIX, 3
 tueri XXI, 2
 Tullus V, 8
 tum IV, 4
 tumultuosus XVI, 1
 tumulus XII, 3
 tunc III, 5; V, 5; X, 13;

- XII, 3; XV, 1; XXVIII, 2;
XXX, 3, 5
tunica XXI, 2
turpitude X, 5
tus X, 2
tutela VIII, 3
Tutulina VIII, 3
Tyrrenus V, 2
- uacare X, 11
uagus II, 10
Valentes (dii) VIII, 4
uanitas XV, 6, 7; XVI, 3
uanus XVII, 5; XVIII, 2;
XX, 1
uapulare XXIII, 7
uariare XX, 6
uarietas XXII, 1
uarius XI, 1 app.
Varro V, 3
ubi XV, 3, 4; XVII, 1;
XXVIII, 5; XXX, 3
ubicumque III, 4
ubique VII, 4; XX, 5
uel I, 3; III, 8; V, 8; VIII, 8;
IX, 5; XI, 1, 2; XII, 2;
XIV, 2; XV, 5; XIX, 3;
XXIII, 2; XXIV, 2, 3
uelle II, 8; V, 5; VIII, 2, 6;
X, 10; XXI, 4; XXIII, 4;
XXVIII, 5; XXIX, 5;
XXX, 5
uenefica VIII, 2
uenenatus XXVII, 5
uenenum II, 8; XXVII, 4
uenetus IX, 5
uenia XXIX, 1
uenire (= venir) XV, 6;
XVI, 1; XIX, 4; XXI, 4
- uenire (= être vendu) XIX, 4
app.
Venus X, 3, 5, 6, 7, 8
uenter II, 10; XIII, 5
uerberare XXIII, 4
uerbum II, 1; IV, 1; XVII, 5;
XXI, 2
uere XX, 6
uereri X, 5
ueritas I, 1; XX, 6; XXI, 1;
XXIII, 5; XXIX, 1, 4
uernum IX, 5
uero II, 1; IX, 4, 5; X, 9;
XVII, 7; XXI, 4; XXIII, 5
uersus XXIX, 4
uerum II, 10
uerus I, 3, 4; XXIX, 2
uesica XXI, 2
uestire IX, 5; XXIII, 6
uetare XXIII, 5
ueteres XII, 1
uetustas XXX, 2
uia III, 3, 6, 7
uicis XXVIII, 1
uictor IX, 3
uidere X, 11; XV, 8; XVI, 3;
XVII, 5; XX, 4;
XXX, 5, 7; (uiderit)
VII, 5; XV, 1
uideri (= paraître) II, 1, 2;
III, 4; XVII, 5; (= être vu)
XX, 3, 4; XXV, 3
uilis XVII, 7
uinum V, 4
uiolentia V, 6
uir XXII, 2; XXV, 2
uirga XXI, 4
uirgo V, 5; XXI, 2;
(Virgines) V, 7

- uis I, 2; II, 1, 10, 12; VII, 4;
XVIII, 2, 3
uisus XXIV, 3
uita I, 5; II, 2, 3, 10;
XXVI, 4; XXIX, 2
uitium X, 3
uitta XII, 6
uiuere XII, 5; XXVIII, 5;
XXIX, 3
uix XXI, 2
ultio XIX, 3
ultra XXVI, 3
ultra II, 4
unde VII, 4; VIII, 5
uniuersitas II, 4, 12
uniuersus II, 1, 12; IV, 3
unus II, 8; VI, 4; VII, 5;
XIII, 3; XVI, 2; XXIII, 4;
XXX, 2
uocabulum V, 4
uocalis XXX, 5
uocare III, 5, 6, 8; V, 2, 4, 5;
X, 5, 7
uociferare XXV, 3
uoluntas II, 5
uoluptas I, 1, 2, 5, 6; II, 3;
IX, 5; XII, 3, 4; XIII, 5;
XIV, 2, 3; XV, 3, 6;
XVIII, 3; XIX, 4; XX, 1;
XXIII, 1; XXV, 4;
XXVII, 5; XXVIII, 3, 5;
XXIX, 1, 2, 3
uolutare XVI, 2
uomere VIII, 3
uotum XXVIII, 5
uouere VIII, 6; IX, 5
uox II, 1; III, 3, 4; X, 9;
XVI, 2; XXI, 2; XXIII, 6;
XXVII, 4; XXIX, 4
urbs VII, 3
urgere VIII, 8
urna XVI, 2
ursus XXV, 4
usquam XVIII, 2
usus II, 5, 6; IX, 1; XVIII, 3
uterque I, 3; VI, 1, 4; VII, 1;
XII, 7; XIII, 3; XXX, 7
uti XXIV, 3
utinam XV, 8; XX, 3
utique II, 1; III, 8; VIII, 2;
IX, 1, 6; XI, 3; XII, 4;
XV, 7; XXVI, 4
utpote XV, 2
Vulcanus IX, 3
uultus XXIII, 3
- xysticus XXII, 2; XXX, 5
Zephyrus IX, 5

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
– L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE.....	7
– CONTENU ET STRUCTURE DE L'OUVRAGE.....	28
– DATE ET DESTINATAIRES DU TRAITÉ.....	37
– LES SOURCES.....	46
– TON ET DOCTRINE.....	54
– RÉSULTAT ET SURVIE.....	62
– LE ET LES COMMENTAIRES.....	68
TEXTE ET TRADUCTION.....	73
BIBLIOGRAPHIE.....	331
INDEX DES MOTS LATINS.....	336